Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

1903

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.,

---

Directeur : Georges Vicaire



PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1903

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. **Roger Alexandre**; **Marius Barroux**, archiviste-adjoint de la Seine **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berleux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Comte de **Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron **de Claye (d'Eylac)**, de la Société des Bibliophiles françois; **Henri Cordier**; **Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet**; **George de Courcel**; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliotheque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; **Ch. de Grandmaison**, archiviste honoraire d'Indre-et-Loire, correspondant de l'Institut; **R. P. Eugène Griselle, S. J.**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française **Paul**; **Lacombe**, des Amis des livres; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux arhives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**, vicaire général de Tarentaise; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lony; etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 JANVIER

UNE LETTRE INÉDITE

DE

BUSSY-RABUTIN

Le 2 avril 1665, le Grand Condé écrivait à Marie de Gonzague, reine de Pologne : « On a faict un roman escrit à la main, à ce que l'on dit, de toute la cour. On dit que c'est Bussy qui l'a faict, qu'il dit beaucoup de mal de tout le monde et que je n'y suis pas oublié. Je ne l'ay pas encore veu, car il n'est pas fort commun. Bussy le désavoue, mais le bruit public n'est pas bon pour luy ». Condé fut vite éclairé, et sa fureur fut telle que Bussy ne sortit plus qu'armé et cuirassé. En quelques jours la clameur devint générale ; tous ceux que Bussy malmenait dans l'*Histoire amoureuse des Gaules* jetèrent feu et flammes, et Louis XIV crut bon de donner au coupable une solide protection : « L'on a mis aujourd'hui, ce 17 avril (1665), dans la Bastille M. de Bussy-Rabutin, qui a écrit un libelle qui offense les puissances. M. le Prince s'en est plaint au Roi, qui l'a fait arrêter et lui a donné un pourpoint de pierre dans la rue Saint-Antoine » (Gui Patin, *Lettres*, t. III, p. 525).

Cette mesure ne calma point les colères ; Bussy n'était pas aimé ; on fouilla sa vie, on exhuma tous les griefs, vrais ou faux, et un formidable réquisitoire s'éleva contre lui. On peut en juger par la lettre que le duc d'Anguien, fils du Grand Condé, écrivit à la reine de Pologne le 24 avril : « Il a paru icy depuis quelque temps de certains ouvrages fort outrageux et fort insolens qu'un certain fripon nommé Bussy a composés. Il

s'estoit mis en teste de faire l'histoire satirique de son temps, et il a faict des choses espouvantables contre le Roy, contre la Reyne; il y en a aussy contre Monsieur, M. mon père, et il n'y a personne qui en soit exempt. Le Roy l'a faict mettre à la Bastille, et le lieutenant criminel l'a desjà interrogé trois ou quatre fois. C'est un homme qui a mesme d'autres crimes : il a faict la fausse monnoye, il a enlevé une femme. il a assassiné son cocher, il a contrefaict des ordres du Roy. Il n'y a personne à la cour qu'il n'ait sur les bras parce qu'il a offensé tout le monde. Je ne suis pourtant point dans ces ouvrages; mais c'est que, faisant une histoire, il n'en estoit pas encore au temps où je suis revenu de Flandre. Il ne m'auroit pas épargné sans doute. Le Roy est fort aigri contre luy, et je crois qu'il s'en fera justice et à tout ce qu'il y a de gens en France ». La colère des Condé était d'autant plus grande qu'ils considéraient Bussy comme un transfuge ; après avoir appartenu à la maison militaire du Grand Condé et fait plusieurs campagnes sous ses ordres, Bussy l'avait abandonné en 1651 et pris le parti de Mazarin.

Louis XIV maintint Bussy à la Bastille pendant un an ; il ne fallait pas moins que ce laps de temps pour calmer les animosités. Le prisonnier fut loin d'être maltraité, et, lorsqu'il tomba malade, le roi lui envoya ses propres médecins. On l'obligea à résigner sa charge de mestre-de-camp de la cavalerie légère, puis, comme une sanction s'imposait, on l'exila dans ses terres, et Bussy quitta Paris le 17 mai 1666. Au dire de Saint-Aignan, cette mesure fut prise à la demande du Grand Condé. Quoi qu'il en soit, Bussy n'ignorait pas que le héros était son principal ennemi ; au bout de deux ans, son éloignement de la cour commençait à lui peser singulièrement, et il essaya de fléchir la résistance absolue

que le prince, soutenu d'ailleurs par Turenne, opposait à son retour. Voici la longue justification que Bussy data de Chasans le 9 novembre 1668 ; comme cette lettre a échappé aux investigations du savant éditeur de la correspondance de Bussy (1), il convient de la rapporter tout entière :

Monseigneur, il y a longtems que je suis dans la plus grande impatiance du monde de me justifier auprès de Votre Altesse des choses que mes ennemis ont mises sous mon nom contre Elle et contre la vérité. J'avois prié quelques personnes de me rendre ce bon office, qui assurément ont fait leur devoir ; mais comme les intéressés disent toujours leurs raisons plus exactement eux mêmes que le plus habile et le plus zélé de leurs amis, et que cela marque encor plus de soin de leur justification, et plus de respect à ceux à qui ils en doivent, j'ay creu, Monseigneur, vous devoir écrire, et j'ay pensé que vous ne le trouveriés pas mauvais, puisque le Roy me fait la grâce de recevoir et de lire mes lettres.

Je ne me contenteray pas, Monseigneur, de désavouer en général les impostures qu'on m'a fait écrire contre vous ; il n'y a personne qui ne désavouast un crime comme celuy là, quand même il l'auroit commis ; mais je prétends faire voir clairement à V. A. que je n'en suis point coupable.

Le jour que le Roy alla à Chartres en 1665, on donna avis à Sa Majesté qu'une personne de la cour avoit un manuscrit que j'avois fait, dans lequel on luy dit que je déchirois tout le monde. Il l'envoia demander par Biscaras, qui, n'ayant rejoint Sa Majesté qu'à la dînée, eut le loisir de le lire par les chemins ; comme il étoit de mes amis, il me témoigna le déplaisir qu'il avoit de la commission que le Roy luy avoit donnée, parce (me dit-il) que Sa Majesté avoit veu dans le manuscrit qu'il luy avoit apporté que j'épargnois peu de gens, et que je parlois même de V. A. d'une étrange manière.

Comme il n'y avoit qu'une seule personne à qui j'eusse

(1) *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy* (1666-1693) ; nouvelle édition par Ludovic Lalanne. *Paris, Charpentier*, 1857-1859, 6 vol. in-18.

prêté ce manuscrit, avec laquelle je m'étois fort brouillé peu de tems après (1), je ne hésité pas un moment à voir d'où me venoit ce coupe-gorge ; toute la France la connoissant, je ne doute pas, Monseigneur, qu'elle ne vous soit aussi connue. Mais ce que V. A. ne sçait peut-être pas, c'est que j'avois leu ce manuscrit à quatre autres de mes amis, parmy lesquels il y en a un tellement attaché à V. A. que pour rien au monde il ne luy cacheroit la vérité, et celuy là vous a peu dire que je faisois de vous un éloge digne d'un héros, et si juste que l'envie mêmes ne vous le sçauroit refuser (2).

Le Roy séjourna un jour à Chartres. Vous le savés, Monseigneur, car vous y étiés (3), et S. M. en repartit le lendemain, et fut en un jour à Paris ; pour moy, je n'y arrivé que le jour d'après. Je vous dis ce détail, Monseigneur, parce qu'il est nécessaire à ma justification.

En arrivant à Paris, je pris dans mon cabinet l'original, écrit de ma main, relié comme un livre de l'histoire qu'on avoit fait voir au Roy, et je le porté au Louvre pour le donner à S. M. et la supplier très humblement de remarquer la différence qu'il y avoit entre celle là et celle qu'il avoit veue ; le Roy ne faisant que d'entrer au Conseil, je prié M. le duc de St Aignan de présenter de ma part ce manuscrit à S. M. quand Elle en sortiroit, ce qu'il fit.

Trois jours après, étant averty que mes ennemis essayoient d'échauffer V. A. contre moy, je le dis au Roy, en suppliant très humblement S. M. de me rendre mon original pour vous le faire voir. Le Roy eut la bonté de le faire en me disant qu'il y avoit bien de la différence entre celuy qu'il avoit veu à Chartres et celuy que je luy avois donné ; et comme je

(1) Catherine de Bonne, marquise de La Baume. C'est elle qui avait joué à Bussy le méchant tour de faire imprimer en Hollande, en 1665, le manuscrit qu'il lui avait communiqué, et qu'elle pouvait fort bien avoir altéré ; elle en était capable. Aussi lui gardait-il une violente rancune. Le Musée Condé conserve un recueil autographe de chansons de Bussy, chansons satiriques dont les grandes dames du temps font les frais, sans que Turenne et Luxembourg y soient épargnés ; mais l'auteur s'acharne surtout sur la marquise de La Baume ; dix-sept chansons lui sont consacrées. La plupart de ces chansons paraissent inédites.

(2) Bussy désigne ici Pierre Lenet, dont les *Mémoires* sur la Fronde sont si intéressants.

(3) Ceci est confirmé par ce passage d'une lettre du Grand Condé à la reine de Pologne : « S. M. a faict un voiage à Nostre-Dame de Chartres avec la reine, où j'ay eu l'honneur de l'accompagner ; il n'en revint que hier au soir fort tard » (Paris, 27 mars 1665).

répondis à S. M. qu'on ne pouvoit pas douter que ce ne fust celuy que j'avois fait, parce qu'en descendant de carrosse je l'avois pris dans mon cabinet pour le luy apporter, qu'il étoit écrit de ma main, et qu'il étoit relié, Elle me témoigna qu'elle n'en doutoit pas aussy.

Au sortir du Louvre, je l'allé porter à mad^e^ la comtesse de Fiesque pour le faire voir à V. A.. Vous étiés alors à Chantilly, Monseigneur ; cela fut cause qu'elle ne me rendit réponse que trois ou quatre jours après, qui fut que vous ne l'aviés pas voulu voir, disant que le tems vous en apprendroit la vérité.

J'eus là dessus toute la douleur que peut avoir un gentilhomme qu'on ne veut point entendre après avoir été faussement accusé d'avoir manqué de respect à l'un des plus grands princes du monde et pour lequel il a toujours eu le plus d'estime et le plus de vénération.

Peu de jours après, je fus arrêté. Si tost que j'eus la liberté d'écrire de la Bastille, mon premier soin fut d'apprendre au public, dans une lettre que j'écrivis à M. le duc de St Aignan, l'assassinat qu'on m'avoit fait en me faisant offencer premièrement V. A. et tous ceux de qui la haine me pouvoit faire des ennemis considérables.

Si dans la satisfaction que je voulois faire j'eusse osé vous nommer, Monseigneur, je l'aurois fait avec la plus grande joie du monde, mais je ne savois pas si vous le trouveriés bon, et j'étois déjà si chagrin de voir qu'on m'avoit fait vous nommer malgré moy en rendant ce manuscrit public, que je ne pus me résoudre à recommencer ; je me contenté donc pour lors, Monseigneur, de vous comprendre dans ma satisfaction générale, et mille raisons vous doivent persuader que vous y aviés la meilleure part.

Cependant je n'en serois pas demeuré là depuis ma sortie de la Bastille si j'avois été en pleine liberté ; j'aurois plutost été de province en province comme un chevallier errant (si je n'avois peu le faire d'autre manière) apprendre à tout le monde la supposition qu'on m'avoit faitte, et le respect que j'ay eu et que j'auray toute ma vie pour vous.

Mais puisque je croy, Monseigneur, que vous ne trouverés pas mauvais que je vous écrive, je vous diray que je n'ay jamais hasardé ma vie plus volontiers que je ferois pour

soutenir, non pas l'honneur qui vous est deu (car cela n'est pas en conteste), mais que qui que ce soit n'a jamais eu pour votre personne et pour votre vertu plus de respect ny plus d'admiration que moy. Si le Roy trouvoit bon qu'on rendist public le manuscrit que j'ay mis entre les mains de S. M., tout le monde verroit la différence qu'il y a entre les sentimens que j'ay toujours eus pour V. A. et ceux que mes ennemis m'ont supposés pour m'attirer son indignation.

Ce n'est pas, Monseigneur, que je ne vous demande mille pardons d'avoir parlé de vous en des matières qui ne sont que les amusemens et les relaschemens d'esprit des grands hommes ; V. A. sçait comment j'ay été surpris en ce rencontre. Si j'avois voulu faire voir au public quelque chose sur votre sujet, je me serois honoré en écrivant ces campagnes, si utiles au service du Roy et si belles pour votre gloire, dont j'ay été témoin comme un des principaux officiers des trouppes de votre maison, et j'ose me vanter que personne ne le pourroit faire plus fidellement que moy, ny peut-être de meilleure grâce.

J'espère, Monseigneur, que vous regarderés mon intention plus que ma faute, et que vous aurés la bonté de me tenir conte de tout ce que j'ay souffert depuis trois ans ; il y a bien de la justice à cela, Monseigneur, car vous savés que le Roy (qui, outre les considérations particulières qu'il a pour votre vertu, a pour vous encor les égards que mérite l'honneur d'être le premier prince de son sang) ne m'a puny de prisons, de démissions de charge et d'exils que pour avoir donné lieu à mes ennemis de mettre sous mon nom des faussetés contre V. A. véritablement si ridicules qu'on peut voir par là que leur haine les aveugloit, et qu'ils songeoient plus à nuire qu'à persuader.

Quelques grands que soient ces châtimens, Monseigneur, ils seroient trop doux pour expier un manque de respect de guet-à-pan à V. A., mais ils sont considérables quand ils sont faits à une personne qui vous a dépleu malgré luy et que rien au monde ne peut jamais obliger de n'être pas, avec toutes les soumissions imaginables,

Monseigneur, de Votre Altesse,
le très humble et très obéissant serviteur,
Bussy Rabutin.

Condé fut inflexible. Au mois de novembre 1673, Bussy obtint la permission de venir à Paris pour ses affaires; il essaya de se rapprocher de Condé et fit intervenir Mme de Longueville ; ce fut en vain, le prince répondit qu'il ne voulait pas rencontrer Bussy sur le pavé de Paris. Enfin Bussy obtint en 1682 la levée de sa disgrâce, et il reparut à la cour; Louis XIV le reçut le dimanche 12 avril. Mais Bussy s'aperçut vite qu'il ne parviendrait jamais à regagner les bonnes grâces du maitre, et que la cour, qui s'était renouvelée pendant sa longue absence, ne le dédommagerait pas des froideurs du monarque, et il prit le sage parti de retourner dans ses terres.

A la fin de sa vie, Bussy manifesta l'intention d'écrire une histoire du Grand Condé, et il l'annonça au fils du héros, Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé depuis la mort de son père (11 décembre 1686). Il parait n'avoir rédigé qu'une sorte de portrait-préface dont l'original autographe est conservé dans les archives de Chantilly. M. Ludovic Lalanne l'a publié dans la *Correspondance* de Bussy (t. VI, pp. 590-593).

Bussy mourut à Autun le 9 avril 1693. L'évêque de cette ville, Gabriel de Roquette, en informa aussitôt le prince de Condé, et celui-ci lui écrivit le 23 mai : « M. de Bussy ne m'avoit envoyé aucun fragment de l'histoire de M. le Prince. Il m'a seulement envoyé une espèce de portrait qu'il en a faict, et m'a faict mander en mesme temps qu'il avoit des matériaux pour l'histoire qu'il projetoit d'en faire. Si vous pouviez retirer ces matériaux là, vous m'obligeriez ». De ces matériaux je n'ai trouvé nulle trace.

GUSTAVE MACON.

BIBLIOGRAPHIE

DE QUELQUES

ALMANACHS ILLUSTRÉS

DES XVIIIe ET XIXe SIÈCLES

1765 à 1800

Un de nos lecteurs, M. Meunié, grand collectionneur d'almanachs illustrés du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, nous donne la bibliographie suivante d'almanachs qui ont échappé aux consciencieuses recherches de M. Grand-Carteret ou dont la description offre quelques différences avec celle donnée dans l'excellente publication de notre confrère : *Les Almanachs français*.

1. — ALMANACH NOUVEAU PORTATIF. Avec Perte et Gain pour l'Année 1765. Ecrit par Coçoude, (*et en regard* :) || *Cet Almanach Ce* (sic) *Vend Chez Marie rue Planchemibray chez un Boulanger A Paris.*

1765. In-248.

Très-curieux minuscule entièrement gravé ne mesurant que 19 millimètres sur 13 m., sans pagination, avec une petite gravure, au verso du titre, accompagnée d'une chanson :

Air :
Fanfare de Choisi (sic)
Mon Papa pour mes Etrennes,
Me promet un Amoureux ;
Hélas ! s'il sçavoit (sic) *mes peines,*
Il m'en accorderoit deux.

Et le Calendrier de 1765. avec Perte et Gain.

Exemplaire relié dans un petit médaillon en argent doré.

2. — LA REINE DE GOLCONDE, Conte mis en Vaudevilles ; Précédé de l'Art de faire des Almanachs. Etrennes curieuses,

utiles, & agréables. Pour la présente Année. || *A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint-Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Benoit, au Temple du Goût.*

1768. In-32.

Petit volume composé de 64 pages de texte commençant par le « Traité du Calendrier. »

A la page 33, La Reine de Golconde, Pot-pourri (*tiré du conte de M. de Boufflers : Aline, Reine de Golconde, de* 1761.)

Au bas de la page 64 se trouve : « Approbation. J'ai lû (*sic*) par ordre de Monsieur le lieutenant Général de Police le présent Almanach, & je crois que l'on peut en permettre l'impression. A Paris ce 1 Octobre 1766. Marin.

Calendrier pour l'Année bissextile M.DCC.LXVIII au milieu du volume.

3. — Collection Intéressantes (*sic*) Pour la Jeunesse. Ou Recueil de petites Fables très ingénieuses ; enrichi de Figures en taille douce, analogues à chaque Sujet... partie. || *Chez Bresson de Maillard Graveur et Md d'Estampes, Rue St Jacques, près celle des Mathurins* APARIS. *Et se trouve à... chez... Md...*

1772. In-18.

Curieux petit volume, entièrement gravé, qui devait n'être certainement qu'une partie d'un ouvrage de colportage, qui a été peut-être seule publiée.

Il se compose d'un titre encadré d'un double filet noir avec guirlande de fleurs coloriées ; — de 28 planches encadrées aussi d'un double filet noir avec vignettes coloriées, — et du Calendrier gravé et encadré de 1772 qui se trouve après le titre et porte cette adresse : Chez Lattré rue S. Jacq. vis-à-vis la rue de la Parcheminie.

4. — Les Dissipations Agréables, Almanach chantant, amusant, &c. Pour la présente année. Par un Musicien. || *A Paphos, Et se vend, A Paris, Chez Valade, Libraire, rue Saint Jacques, vis à vis celle des Mathurins, à S. Jacques.*

1775. In-32.

Petit almanach composé de 64 pages de romances et de chansons, accompagnées de musique, parmi lesquelles : Romance du Tonnelier ; — Romance de Sancho-Pança ; — Du Roi et du Fermier ; — Air de Toinon et Toinette ; etc.

Calendrier pour l'Année M.DCC.LXXV.

5. — Le Bijou des Dames. Nouveau Costume Français : et de la Connaissance des diamans, des perles et des parfums les plus précieux ; avec tablettes économiques Perte et Gain. || *A Paris, chez Desnos*, 1780.

In-64.

Almanach composé de : Description des diamans, des perles et des parfums les plus précieux, faisant suite à l'*Almanach de la Toilette et de la Coëffure des Dames Françoises et Romaines.*

Trente-quatre pages.

Titre gravé ; un ravissant Frontispice et douze figures de très belles coiffures variées. Ces figures, gravées avec soin, sont toutes dans des médaillons ovales à cadres ornés et reposant sur des fonds au burin. Les légendes sont placées au-dessous, sur une tablette-console.

Le texte, qui accompagne ces planches, est entièrement gravé et placé dans un encadrement.

Secrétaire avec Perte et Gain pour les douze mois.

Calendrier pour 1780.

D'après un catalogue, et coté 200 fr.

6. — Almanach Intéressant dans les Circonstances présentes, Description Abrégée des Etats Unis de l'Amérique; des Possessions Anglaises, et des Pays qui y sont contigus, dans les Indes Orientales. Par M. Brion, Ingr Géogre du Roi. || *A Paris, Chez le Sr Desnos, Ingénieur-Géographe et Libraire de Sa Majesté Danoise, rue St Jacques, au Globe.*

1781. In-32.

Titre gravé au milieu de grands arbres, palmier et cocotier, dans un paysage.

72 pages de texte, comprenant la Description abrégée des Etats-Unis de l'Amérique, par M. Brion de La Tour.

Frontispice gravé, non signé, représentant un esclave qui vient de briser ses chaines dont les fragments pendent de ses mains ; son pied gauche maintient à terre un léopard. Au second plan, des drapeaux, 2 canons et un palmier.

2 cartes gravées, coloriées et pliées : 1°. *Carte des Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale.* — 2° *Nouvelle Carte de la Partie des Indes Orientales, qui comprend, entr'autres Etats, les vastes Possessions des Anglais, dressée d'après leurs propres Cartes, par M. Brion de La Tour.* 1780.

Secrétaire des Dames et des Messieurs, avec Perte et Gain pour chaque mois et cahier de feuilles blanches pour notes, comprenant ensemble 48 pages.

Calendrier de 1781.

(Exempl. de la B. Nat. sous la cote PJ 2 664. sans Secrétaire, ni Calendrier.)

7. — Les Accidens Heureux, ou l'Amour en Gaieté, Almanach Lyrico-Récréatif. || *Chez la Ve Depoilly Libraire. Quais* (sic) *de Gêvres, et chez Jubert rue St Jacques A Paris.*

1785. In-18.

Titre joliment gravé et illustré. Almanach composé de 24 pages de texte avec douze jolies gravures, non signées, portant les légendes suivantes :

1. *Le Sacrifice Amoureux.* — 2. *Le Magnétisme de l'Amour.* — 3. *Les trois roses.* — 4. *L'Accompagnement heureux.* — 5. *l'Orage favorable.* — 6. *l'Heureux reveil.* — 7. *l'Offrande avantageuse.* — 8. *Le Bain délicieux.* — 9. *Les Jeunes Balanceurs.* — 10. *Les Yvresse* (sic) *extatiques.* — 11. *La Seduisante Escarpolette.* — 12. *Le double faux pas.*

Perte et Gain pour chaque mois.
Calendrier de 1785.

Communiqué par M. E. Jean-Fontaine.

8. — L'Amour Victorieux ou Les Conquêtes de Cypris. Almanach chantant. || *à Paris. Chez la Vve Depoilly Libraire Quay* (sic) *de Gesvres, et chez Jubert, rue St Jacques la Porte cochére vis à vis les Mathurins.*

1785. In-24.

Titre en lettres gravées avec un joli sujet au bas de la page, non signé, représentant l'Amour menant en bateau un couple d'amoureux.

Douze jolies gravures, non signées, se rapportant aux chansons, avec les légendes suivantes :

1. *les Vigies diligens* (sic). — 2. *l'agréable Faction.* — 3. *le Combat gracieux.* — 4. *les Amours en maraudes.* — 5. *les approches difficiles.* — 6. *l'heureux Ralliement.* — 7. *les Contributions Galantes.* — 8. *la double attaque.* — 9. *la Circonvallation.* — 10. *la double Surprise.* — 11. *la Capitulation.* — 12. *la prise d'Assaut.*

Avec Perte et Gain pour chaque mois et le Calendrier de 1785 se dépliant.

Communiqué par M. H. Leclerc. 100 fr.

9. — Almanach Nouveau Orné de Gravures et de Sujets les plus choisi (*sic*) Dédié à Mgr le Duc de Normandie. || *A Paris Chez M. Camand md de Musique, Rue de la Monnoie au bas du Pont neuf, à la Nouveauté.*

1786. In-32.

Titre entièrement gravé dans un joli cadre orné de rubans et de roses ; au milieu se trouve une couronne reliant deux branches de chêne.

Frontispice allégorique gravé : en haut, est inscrit sur une banderole placée au-dessus d'un écusson fleurdelysé maintenu par deux amours : *Naisce de Mgr le D. de Nordie* ; en bas de cette gravure, non signée, cette citation latine : *Magnæ spes altera Romæ.*

64 pages de texte gravé, composé de romances et chansonnettes tirées d'Opéras Comiques et accompagnées pour la plupart de musique. Au bas de la 64ème page se trouve gravé : Fin de L'Almanach.

Treize jolies gravures, non signées, avec ces légendes :

1. *Lise dans la prairie.* — 2. *L'Enfant devient un Géant.* — 3. *Prenez ma ceinture en échange. Soyez le fer, et moi l'aimant.* — 4. *l'Amant Fidel* (sic). — 5. *La Conquête.* — 6. *Le Verrou.* — 7. *L'Armoir* (sic). — 8. *Le Coquelicot.* — 9. *La Marchande d'Amour.* — 10. *Le Procureur.* — 11. *Fuite de Babet.* — 12. *La Fête.* — 13. *S'ouviens* (sic) *toi d'un cœur trop tendre*
Qui ne savoit que t'adorer.

Treize airs notés. Perte et Gain gravés pour chaque mois, et Calendrier imprimé pour l'Année M.DCC.LXXXVI.

Exempl. relié en mar. rouge avec les armes de Marie-Antoinette sur les plats.

10. — L'Age Heureux des Plaisirs, ou l'aimable Folie des Amours. || *A Paris Chez Jubert, Doreur, Rue St Jacques, la Porte Cochère vis-à-vis les Mathurins.*

1787. In-18.

Almanach entièrement gravé, composé de chansons et romances.

Le titre, signé *Dessiné et gravé par Queverdo*, se trouve dans un médaillon, sur un cadre, entouré de branches de laurier ; au-dessous sont deux amours s'embrassant étendus sur un socle, sur lequel sont gravés les nom et adresse de l'éditeur.

24 pages de texte encadré d'un gros filet noir.

Douze jolies gravures encadrées, non signées (*mais de Queverdo*), avec les légendes suivantes :

1. *La Fille surprise au Puit* (sic). — 2. *Le Bain interrompue* (sic). — 3. *Le Rêve accomplie* (sic). — 4. *Le Garde de Chasse.* — 5. *Le Galant surpris sous le Lit.* — 6. *L'Amant Tailleur.* — 7. *La Repasseuse.* — 8. *Daphné et Isidor* (sic) *surpris.* — 9. *L'Heureuse rencontre.* — 10. *L'Escarpolette.* — 11. *La surveillante endormie.* — 12. *Le Nid de Fauvette.*

Viennent ensuite 13 airs notés et gravés encadrés d'un gros filet noir, sans pagination. — Puis : Le Nécessaire des Dames et des Messieurs — Perte et Gain et cahier de papier blanc pour notes, formant ensemble 48 pages.

Enfin le Calendrier imprimé de 1787.

11. — Almanach Dauphin Historique et Allégorique Dédié à la Nation. || *A Paris chés* (sic) *Jubert, Rue St Jacques ; la Porte cochère vis-à-vis les Mathurins.*

Vers 1787. In-18.

Titre en lettres gravées dans un joli dessin allégorique colorié, avec les armes des Dauphins et deux petits médaillons contenant les portraits de Madame Clotilde Princesse et de Joseph II Empereur d'Ale..

24 pages de texte imprimé composé de poésies et de l'explication des gravures.

Douze gravures non signées et coloriées, dont voici les légendes :

1. *Les vœux accomplies* (sic). — 2. *Les deux Modèles.* — 3. *Le premier Dauphin.* — 4. *La louange Sincère.* — 5. *Le favori de Mars.* — 6. *Le Héros prévoyant.* — 7. *l'Ami des Muses.* — 8. *L'accord des Déités.* — 9. *Le Prince équitable.* — 10. *Le vainqueur de Borée.* — 11. *Le Guerrier sensible.* — 12. *Le digne Mentor.* (Le roi Louis XVI montrant au Dauphin les portraits, en médaillons, de Henri IV, Louis XIV et Louis XV).

Secrétaire avec Perte et Gain pour chaque mois et cahier de feuilles blanches pour notes, comprenant ensemble 48 pages.

Communiqué par M. Chappey. Exempl. rel. en mar. rouge anc. avec fil., tr. dor. et dos orné.

12. — LES EMBUCHES DE CYTHÈRE. || *A Paris chez Desenne Libraire à côté des Variétés, au Palais Royal.*

1787. In-18.

Titre en lettres gravées sur un rideau, dont un angle est maintenu par un amour dans le haut, et en bas un autre amour tient un grand chapeau de femme avec rubans et plumes coloriés. Au dessus de cette illustration on lit : *Jubert Fecit.*

48 pages de texte imprimé, encadré d'un double filet noir, composé de chansons galantes.

Douze jolies gravures de modes finement coloriées et portant les légendes suivantes :

1, *L'explication galante.* — 2. *L'officier Captif.* — 3. *La protestation amoureuse.* — 4. *La Jolie promenade.* — 5. *La belle indécise.* — 6. *La Jeune Mère.* — 7. *La Coquette fixée.* — 8. *Le bon accord.* — 9. *L'évantail* (sic) *cassé.* — 10. *La Rose chérie.* — 11· *La confidence amoureuse.* — 12. *L'entrevûe des Amants.*

48 pages pour le Secrétaire avec Perte et Gain et cahier de feuilles blanches pour notes.

Calendrier de 1787,

Communiqué par M. Chappey.

13. — PIERROT MAGICIEN ; Almanach Amusant et Divertissant. || *A Amsterdam ; Et se trouve à Paris, Chez Tiger, Rédacteur & Editeur, au Pilier Littéraire, Place de Cambrai. Et chez les Marchands de Nouveautés.*

1788. In-32.

Almanach de colportage composé de 64 pages de bonne aventure pour les Hommes et pour les Dames, comprenant dix-huit questions différentes.

Au verso du titre se trouve au bas de la page et au-dessous de la réclame de l'éditeur Tiger cette petite chanson :

A Manon
Jeunes filles qui portez
Blonde chevelure
Les Amours de tous côtés
Rendent hommage à vos beautés.
La bonne aventure, ô gué,
La bonne aventure.

Vient ensuite l'Avertissement donnant la manière de trouver les réponses, en vers, aux dix-huit questions, dont on trouve, aprés cet avertissement, les dix-huit tables.

Frontispice colorié, sans légende, représentant un jardin dans lequel une jeune femme consulte un pierrot qui danse en tenant en l'air sa baguette magique.

Calendrier pour l'An de grâce M.DCC.LXXXVIII intercalé au milieu de l'almanach.

(B. Nat. 8° Ye 20.735).

14. — Almanach du Caprice, Etrennes facétieuses, critiques, chantantes et récréatives, Pour nous & notre postérité, Dédiées à ceux qui l'achèteront. || *A Mélangéopolis. Chez le Temps, à l'enseigne du Caprice. Avec Permission.*

1789. In-32.

Petit almanach, comprenant 4 séries de 8 pages chacune, recto et verso, encadrées d'un double filet noir.

Il se compose de : Loterie de l'Amour. Manière de tenir et de tirer la Loterie de l'Amour. = Chansons. = Contes en vers, parmi lesquels : *Requête de Madame Tible, à l'Intendant de Lyon. — Il y a des bornes à tout. — Apologie de la Gale, épitre. — Réflexion d'un Philosophe aimable, — Les Métamorphoses ou l'Escamoteur débusqué, fable.* = Charades et Mélanges d'anecdotes, Bons-Mots, Gasconnades, etc.

Calendrier pour l'an de Grâce M.DCC.LXXXIX.

15. — Dictionnaire d'Amour, par le Berger Sylvain. Etrennes pour l'Année 1789. *Première Partie.* || *A Gnide, et se trouve à Paris, chez Briand, Libraire, Hôtel de Villiers, rue Pavée St-André-des-Arcs.*

1789. In-18.

Frontispice gravé : une jeune femme, dans un hémicycle, prenant un livre que lui apporte un amour transporté par des nuages ; au-dessous de cette gravure, signée *Gravé par Oder*, on lit ces vers sur une tablette :

Jeune beauté prend ce Livre
Et pour cause,
Le mot parfois donne un prix
A la chose.

Ce dictionnaire se compose de deux parties : la première, de 122 pages, de A à J inclus, contient : le Calendrier de 1789 suivi d'une Epitre dédicatoire aux Amans brouillés, au verso de laquelle on lit ce quatrain :

Contre l'Amour, Beautés rebelles!
En vain, formez-vous des projets :
Veut-on fuir? l'Amour a des ailes ;
Veut-on combattre? il a des traits.

— une Préface et un Discours préliminaire, qui forment ensemble XXVij pages.

La seconde partie, de L à Z, comprenant 132 pages, a un titre différent de celui de la première. Le voici :

DICTIONNAIRE D'AMOUR, par le Berger Sylvain. [Epigraphe :] Jeune homme ! prends & lis. *Seconde Partie.* || *A Gnide, et se trouve à Paris, chez Briand, Libraire, maison de M. Crapart, place St Michel, & au premier février, quai des Augustins,* No 50. 1788.

16. — ESTELLE. || *A Paris chez Boulanger, Relieur-Doreur, rue du Pont, Mon du Papetier, à l'Image Notre-Dame.*

1789. In-24.

Joli petit almanach entièrement gravé, composé de romances extraites de la pastorale de Florian.

Titre gravé et signé *Queverdo del. et sculp.* représentant deux bergères couronnant un médaillon dans lequel se trouve le titre ; au-dessous, un jeune berger avec un mouton et un chien près d'une source.

Douze gravures encadrées non signées mais qui sont de Queverdo, et dont voici les légendes :

1. *Ne méprisez point mon enfance.* — 2. *Je vais donc quitter pour jamais.* — 3. *Que j'aime à voir les hirondelles.* — 4. *L'autre jour la bergère Annette.* — 5. *Dans cette aimable Solitude.* — 6. *J'aime et je ne puis exprimer.* — 7. *Ce matin dans une bruyère.* — 8. *Ah! s'il est dans votre village.* — 9. *Adieu charmantes Bergères.* — 10. *Voici venir le doux Printems.* — 11. *A Toulouse il fut une Belle.* — 12. *Et laisse mes lèvres mourantes.*

Toutes ces légendes figurent dans les romances (généralement le premier vers) chantées par Estelle ou Némorin, qui sont les deux personnages principaux de la pièce pastorale « Estelle », dont la première édition parut en 1788.

Neuf airs notés et gravés.

Calendrier gravé de 1789.

Communiqué par M. Henri Leclerc.

17. — LE MEILLEUR LIVRE OU LES MEILLEURES ETRENNES que l'on puisse donner et recevoir [Epigraphe :] Prenez, lisez et pratiquez. || *A Paris, chez Froullé, Libraire, quai des*

Augustins, près de la rue Pavée. M.DCC.LXXXIX. *Avec Approbation et Privilège du Roi.*

1789. In-18.

Livre de piété composé de 388 pages avec la table. Un Avis du Libraire au Lecteur suit le titre.

Frontispice, gravure sur bois signée Beugnet, représentant un magasin de libraire où des personnes viennent faire des achats ; dans le haut de la gravure, des anges, soutenus par des nuages, montrent la Très Sainte Trinité entourée de rayons lumineux avec cette inscription : *Ecce optima Dona.* Sur l'angle du comptoir se trouve une pancarte sur laquelle se lit : *Les Meilleures Etrennes chez Froullé.*

Calendrier de tous les Saints.

18. — La Nouvelle Héloïse ou Tributs de l'Amour et de l'Amitié. Secrétaire Galant Etrennes chantantes au Beau-Sexe Avec Figures Analogues. Tablettes Economiques Perte et Gain. || *A Paris Chez Desnos Ingénieur-Géographe et Libraire de Sa Majesté Danoise, rue St Jacques, au Globe.*

1789. In-24.

Titre en lettres gravées dans un encadrement de fleurs.

Joli frontispice dans un médaillon ovale encadré, posant sur une tablette sans inscription, avec deux amours.

Onze gravures, non signées, se rapportant aux chansons :

1. *Le Génie du Danemarck.* — 2. *La Nouvelle Héloïse.* — 3. *Anacréon et les Grâces.* — 4. *L'Impatience ou La Toilette Interrompue.* — 5. *L'Amour Secrétaire de la Beauté.* — 6. *L'Embarras du Choix.* — 7. *La Beauté Dangereuse.* — 8. *Les Filles Savantes.* — 9. *La Confidence Indiscrète.* — 10. *La Leçon d'Amour.* — 11. *Epilogue aux Plaisirs.*

A la suite de ces gravures se trouve un second titre ainsi conçu : *Etrennes du Sentiment, de l'Amour et de l'Amitié ; Choix de Chansons, Dédiées aux deux Sexes, Avec Figures. Tablettes Economiques, Perte et Gain. Première Année.* L'accueil que l'on fera à ces Etrennes déterminera les Editeurs à les continuer tous les ans. || A Paris, *Chez Desnos, Ingénieur-Géographe & Libraire du Roi de Danemarck, rue Saint-Jacques, au Globe.*

Ce second titre est imprimé, et suivi d'une Préface et 48 pages de chansons.

Viennent ensuite : Le Secrétaire des Dames et des Messieurs, Perte et Gain pour chaque mois et cahier de feuilles blanches pour notes, formant ensemble 48 pages ; — un autre cahier de feuilles blanches non paginées et le Calendrier de 1789.

19. — Les Trois Muses réunies ; recueil Agréable de Chansons Anacréontiques, Romances, Ariettes, Vaudevilles et Airs d'Opéras, &c. &c. par M. M***. La Musique est des plus

célèbres Compositeurs Modernes ; et la Poésie a été recueillie des meilleurs Auteurs en ce genre. Avec Figures. || *A Paris chez Desnos Ingénieur Géographe et Libraire, rue St Jacques, au Globe.*

Vers 1789. Petit In-12.

Titre gravé, dans un cadre Louis XVI avec ornements et attributs.

Frontispice, non signé, représentant les trois muses couronnées par des amours.

Almanach rare à cause de la réunion complète des gravures qui le composent. Ces gravures sont au nombre de 24, non signées et sans légendes, tirées à la manière noire, se rapportant aux 24 chansons avec leurs airs notés et gravés, dont la Table, qui est après le titre, donne le détail suivant :

1. *La Fête d'Appollon* (sic). — 2. *Les loisirs d'anacréon.* — 3. *L'instant de jouir.* — 4. *Les charmes de la solitude.* — 5. *L'Escarpolette.* — 6. *Le besoin d'aimer.* — 7. *L'Amant trahi.* — 8. *Le Voyage de Paphos.* — 9. *Les charmes de la vie.* — 10. *Le tendre aveu.* — 11. *La retraite de l'Amour.* — 12. *Les Amans satisfaits.* — 13. *Le Tribunal de l'Amour.* — 14. *L'heureuse nuit.* — 15. *Le portrait d'Isabelle.* — 16. *L'Horoscope.* — 17. *L'Amant trompé par l'Amour.* — 18. *Le Bouquet de roses.* — 19 *Avis aux Belles.* — 20 *L'Opérateur des Ombres Chinoises.* — 21. *L'Aveu sincère.* — 22. *La Méfiance.* — 23. *l'Amant impatient.* — 24. *L'Ecole des jaloux.*

Suivent : 48 pages pour le Sécretaire des Dames et des Messieurs avec Perte et Gain pour chaque mois et cahier de feuilles blanches pour notes.

L'ouvrage qui fait suite à cet almanach est : Collection Complette (*sic*) *des Romances d'Estelle Par M. de Florian de l'Académie Françoise* (*voir N° 903 de la Bibliographie des Almanachs de J. Grand-Carteret*).

20. — Constitution du Peuple Français, Précédée du Rapport du Comité de Salut public, fait à la Convention le 10 juin, par le Citoyen Hérault, suivie du Décret et Instruction pour la convocation des Assemblées primaires, &c. Décrétée le 24 juin, et acceptée le 10 Août, l'an deuxième de l'Egalité. Le Calendrier tel qu'il a été décrété par la Convention, et le tarif du *Maximum*, se trouvent à la fin. || *A Paris, chez Devaux, Libraire, maison Egalité,* N° 181. *L'an 2e de la République Française, une et indivisible.*

In-32.

Ouvrage de 127 pages, de l'imprimerie de la Société Typographique des Trois Amis, rue S. Jacques, N° 61.

Frontispice avec encadrement représentant une femme, assise sur une estrade, présentant au peuple assemblé le bonnet phrygien ; au dessous se lit : *La Raison.*

Avec le Calendrier républicain de l'an II. Le calendrier, sans être paginé, se trouve à la page 97 ; au verso de la dernière page de ce calendrier se trouve : Le Nouveau Calendrier des Français républicains (p. 110 à 112) en vers, signés : le citoyen J. P. Mérard St-Just, poète et soldat invalide. Puis, de la page 113 à 127 ; Taxe de toutes les denrées et marchandises de première nécessité, faite par la municipalité de Paris, en conformité du décret du 29 septembre dernier, qui en fixe le minimum.

21. — L'Heureuse Décade, Almanach chantant pour la présente année Contenant des Vaudevilles, Couplets et Hymnes patriotiques. || *A Paris, chez Le Prieur, Libraire, rue de Savoie* N° 12, *Chez la veuve Langlois, rue St Jacques, à la renommée, Et aux Associés rue St Jacques.*

An IIe (1793-1794) In-32.

Almanach de colportage, composé de 128 pages de chansons.
Frontispice colorié représentant un homme, coiffé du bonnet phrygien, faisant la lecture à trois femmes, réunis tous autour d'une table.
Calendrier pour l'An IIème.

Communiqué par M. Ch. Malherbe.

22. — Nouveau Chansonnier Patriote, ou Recueil de Chansons, Vaudevilles et Pots-Pourris patriotiques, par différens Auteurs ; Dédié aux Martyrs de la Révolution, précédé de leurs *Eloges*, par Dorat-Cubière, et suivi du nouveau *Calendrier comparatif.* || *A Lille, chez de Perne, Libraire, rue Neuve. Et se trouve à Paris, chez Barba, Libraire, rue Git-le-Cœur*, N° 15. *L'An Deuxième de la République Française.*

1793. In-12

Frontispice avec deux médaillons représentant Le Pelletier de St-Fargeau et Marat ; ces deux médaillons sont placés entre deux arbres dont les branches sont réunies au-dessus par un bonnet phrygien ; sous les médaillons, un mausolée entouré de quatre sapins, avec ce quatrain pour légende :

Amoureux de la Liberté
Ils ont versé tous deux leur sang pour la patrie,
De tous deux à bon droit la mémoire est chérie,
Et tous deux voleront à l'Immortalité.

164 pages de texte.
Préface de l'Editeur après le titre.
A la page 7, Eloge de Marat et p. 16, Eloge de Michel Le Pelletier, tous les deux en vers. Le Nouveau Chansonnier Patriote commence

p. 21 avec *La Montagne*, vaudeville. Parmi les principales chansons, il faut citer : *Les Capucinades du roi de Prusse et de Brunswick*, p. 58. — *Aux Féroces Anglais*, chanson, p. 73. — *Aux Armes!* hymne dédié aux Jacobins de Paris, p. 97. — *La Carmagnole de la Vendée*, p. 111. — *Ronde de la Fête Civique*, p. 125.

A la page 161 : Décret de la convention nationale : du 5 octobre 1793, l'an second de la république française une et indivisible concernant l'Ere des Français.

Viennent enfin : le Calendrier républicain de 1793, et la Table, non paginée, des Chansons, Vaudevilles et Pots-Pourris contenus dans ce volume.

(Carnavalet 18·235 et 15·018 A = 2 exempl. provenant de la « Collection révolutionnaire du Marquis de Turgot ».)

23. — Chansonnier de la République pour l'An 3e. Dédié aux Amis de la Liberté. Orné des Portraits de Brutus, Mutius Scévola, Guillaume Tell et Rousseau. Enrichi d'himnes (*sic*) Patriotiques chanté (*sic*) aux fêtes Nationales avec les airs notés. || *A Bordeaux chez Chapuy Libraire à la Bourse et à Paris chez Barba Libraire, rue git le cœur* No 15. *Louis Libraire, rue Severin. L'an 3e.*

Pet. In-12.

Le titre de l'ouvrage est gravé sur une draperie tenue par la Vérité et la Liberté. Au bas de la draperie, deux canons avec des boulets et tonneaux de poudre.

Le titre, encadré, porte en haut de la page : Présenté à la Convention Nationale Dont la Mention honorable à été Décrété (*sic*).

Frontispice avec les 4 portraits en médaillons, sur fond noir, de : *Junius Brutus*, *Mutius Scevola*, *J.-J. Rousseau*, *et Guillme Tell ;* et au dessous ces vers :

En des termes différents, pour servir la patrie,
Brutus immole un fils et Tell venge le sien :
Scevola dans les fers brave la tyrannie,
par Rousseau l'homme instruit est sage et citoyen.

Ouvrage de 174 pages, composé de chansons républicaines, dont : *Le Chant du départ ; la Marche des Marseillais* (*La Marseillaise*)*;* et *le Chant Civique « Veillons au salut de l'Empire »*. Les dix premiers chants sont numérotés de no 1 à no 10 (de la page 15 à la page 36 incluse).

Avec un Avis de Libraire, suivi de l'éloge de chacun des 4 personnages du frontispice; — de 12 pages d'airs notés ; — du calendrier républicain de l'an 3, avec la dénomination des anciens jours ; — et l'ordre des Fêtes décadaires ; enfin de la Table des matières (p. 172).

Bibl. Nat. Ye 11.284.

24. — Chansonnier militaire, Recueil d'Hymnes, Odes, Romances et Chansons patriotiques, propres à former les guerriers républicains à toutes les vertus civiques. Suivi du nouveau Calendrier. || *A Paris, chez Barba, Libraire, rue Gît-le-Cœur, n° 17.*

An III. In-18.

Ouvrage de 112 pages de texte. Plusieurs chansons portent le nom de leurs auteurs : *citoyens Auguste, Piis, Armand Bourette, Fontaine, Barré* et *Léger, Grandcire, Ravrio, Dusausoir, Théodore, Planterre,* et *Gamas.*

Frontispice, non signé, représentant un soldat, mortellement blessé, étendu sur un lit et soigné par sa femme ; il étend le bras vers son enfant qui pleure ; au dessous cette légende : *Adieu mon fils suit* (sic) *mon Exemple. Voy. Page 8.*

Calendrier de l'An III (1794-1795).

25. — Les Délices des Nations. Almanach chantant et Républicain. || *A Paris, chez Laurens Jeune, Imprimeur-Libraire, rue St-Jacques, n° 37, vis-à-vis celle des Mathurins.*

An III. In-32.

Almanach de colportage, composé de 15 pages de texte ne comprenant que quatre chansons dont voici les titres :

1. *Le Soldat éclairé, ou le Déserteur Prussien.* — 2. *Couplets à la Citoyenne Savigny, Actrice Patriote du Théâtre de l'Ambigu-comique.* — 3. *Serment Patriotique.* — 4. *Hymne Républicaine.*

Frontispice colorié : L'Amour, au milieu des nuages, planant sur quatre couples représentant les quatre parties du monde.

Calendrier pour l'An III de la République Française une et indivisible, avec les Fêtes Décadaires dans l'ordre qu'elles ont été décrétées.

26. — Les Dignes Enfans de la Patrie. Etrennes aux Jeunes Citoïens (*sic*) des deux Sexes. || *A Paris chez Blanmayeur Rue du Petit Pont.*

An III (1794-1795). In-64.

Petit almanach de 62 pages de texte, composé de chansons républicaines.

Il y a un faux titre, un titre illustré et un troisième titre imprimé ainsi libellé : *Les Dignes enfans de la Patrie. Etrennes aux jeunes citoyens des deux Sexes, pour la présente année.* || *A Paris, chez Blan-Mayeur, doreur, rue du Petit-Pont.*

Huit figures, non signées, avec les légendes suivantes :

1. *Le Brave Citoyen.* — 2. *l'Emule de Scævola.* — 3. *Le Civisme Précoce.* —

4. *Le Jeune Héros.* — 5. *l'Apothéose mérité* (sic). — 6. *l'Héroïque Résolution* — 7. *Les Charmes des Vertus.* — 8. *La Bonne Patriote.*

Calendrier pour l'An trois de la Répu. franç., de 24 pages encadrant le texte.

27. — LE PASSE-TEMS AGRÉABLE. Almanach pour l'An 3e. || *A Paris Chez Blanmayeur Rue du Petit-Pont, n° 12.*

An III. In-128.

Almanach minuscule entiérement gravé, composé de chansons sans titres et de 8 petites figures.
64 pages de texte avec le calendrier.
Devises pour Filles et Garçons.
Calendrier républicain de l'an III.

28. — LA PRATIQUE DES AMANS ou La Théorie du Contemplateur. || *A Paris chez Jubert Doreur, Rue Saint Jacques la Porte Cocher* (sic) *vis à vis les Mathurins.*

1794. In-18.

Titre en lettres gravées dans une illustration champêtre.
Almanach composé de 32 pages de chansons gravées et encadrées d'un double filet noir.
Douze gravures, non signées, avec ces légendes :

1. *L'Amour berger.* — 2. *Le triomphe de Louise.* — 3. *Le Buveur aimable.* — 4. *La Piqure.* — 5. *Le Berceau.* — 6. *Les Sermens.* — 7. *Le pronostic* (sic) *Matrimonial.* — 8. *La Bergère résolue.* — 9. *Les deux Rosiers.* — 10. *La Fauvette.* — 11. *Le Rapatriage Dramatique.* — 12. *L'Amour Me en fait d'armes.*

Perte et Gain pour chaque mois, de 24 pages.
Calendrier pour l'Année M.DCC.XCIV.

29. — CALENDRIER DES ENFANS, ou Etrennes d'Esope, Contenant des Fables instructives; par le Cen Boinvilliers; Dédié aux Pères de Famille. Pour la présente année [Epigraphe :]

Quand je fais converser les Brebis et les Loups
Mon cœur heureux croit de l'enfance
Avoir la timide innocence
Comme il en a les plaisirs les plus doux.

|| *A Paris, Chez Laurens le jeune, Libraire-Imprimeur, rue Saint Jacques,* N° 32 ; *Et chez les Marchands de Nouveautés.*

1795-1796. Petit-In-12.

Frontispice gravé, non signé, dans un cadre avec cette légende dans une cartouche : *Mon fils, pour toi je les compose.*

Petit ouvrage de 50 pages composé de fables.

Dans un long « Avertissement » l'auteur dit : « ..... Mais comme je m'étais proposé d'adopter, parmi les Fables connues, celles qui, en fondant les inquisitions ministérielles & l'orgueil des hommes riches et puissans, respirent la haine & l'aversion pour les despotes, il m'a fallu faire de nombreuses recherches, qui m'ont mis, plus que tout autre, à portée de me convaincre que tel homme pour flatter la multitude, insulte aujourd'hui à l'Hydre terrassée, encensait l'idole qu'il avait érigée de sa propre main; aussi n'y a-t-il presqu'aucune de ces Fables que je n'aie retouchée. »

Calendrier de 1795-1796.

30. — ETRENNE DES NEUF SŒURS Dédié à l'Amour. || *A Paris chez Blanmayeur Rue du Petit-Pont, à l'image N. D.* No 12.

1795. In-32.

Titre-Frontispice dans un cadre.

Lettres gravées sur un rideau maintenu par deux amours tandis qu'un troisième amour écrit au stylet sur un fût de colonne. Au-dessous est gravée l'adresse de l'éditeur.

61 pages de texte entièrement gravé et encadré d'un filet noir, composé de chansons avec 12 gravures, non signées, portant les légendes suivantes :

1. *l'Amour les conduit.* — 2. *la bonne Union.* — 3. *les Duels.* — 4. *la Belle Dormeuse.* — 5. *la Danse.* — 6. *J'aime les Goujons.* — 7. *le Repas agréable.* — 8. *la Moisson.* — 9. *la Surprise.* — 10. *le bonheur Supréme.* — 11. *la Franchise.* — 12. *le Récit attendrissant.*

Une carte (se dépliant) de la France par Gouvernemens, Dressée par Longchamps Ingr.

De la page 21 à 44 incluse, neuf airs notés et gravés : *Hymne des Versaillois*; *Hymne à la Liberté; Couplets sur la Reprise de Toulon; Air, Ronde et Chansons patriotiques; Invitation à un Curé pour danser.*

Calendrier gravé de l'An 4e de la Répe Française, 1795, sur deux feuilles se dépliant.

31. — LE PETIT COUSIN DE LA FONTAINE, ou Le Fablier des Grâces. Almanach Moral et amusant. || *A Paris chez Janet Rue Jacques, No 31.*

Vers 1795. In-32.

Titre illustré : La Fontaine couronné par les Grâces.

48 pages de texte et 12 gravures non signées avec ces légendes :

1. *Les Grâces et la Beauté.* — 2. *les deux Habits.* — 3. *la Glace.* — 4. *les Joueurs de Paume.* — 5. *le Pauvre et le Derviche.* — 6. *le Drame et la Presse.* — 7. *la Sirène Marchande de Fumée.* — 8. *l'Hydropique.* — 9. *le Siècle et l'Année.* — 10. *le Prisme.* — 11. *le talon d'Achile* (sic). — 12. *le Rideau.*

32. — ALMANACH DU BONHEUR. [Epigraphe :]

Heureux qui vit chez soi,
De régler ses désirs faisant tout son emploi !
La Fontaine, fable 12, l. 7.

Par l'auteur de celui de J.-J. Rousseau. || *A Paris, chez Caillot, Imprimeur-Libraire, rue du Cimetière-André,* N° 6.

An V (1796-1797). Petit In-18.

Frontispice non signé, mais qui doit être de Borel, avec cette légende : *Aristide expliquant les principes de la morale.*

Ouvrage, par Bulard, de 108 pages de texte traitant des deux espèces de bonheur : le bonheur physique et le bonheur moral.

Calendrier pour l'An V de la République Française. Avec les noms des Saints, et l'indication des Dimanches et Fêtes, selon l'ancien style ; suivi du décret sur la liberté des cultes.

33. — LA PETITE RUSÉE ou Les Détours d'une Jeune Françoise. || *A Paris, chez la Veuve Tiger, Rédacteur & Editeur, au Pilier Littéraire, Place de Cambrai. Et chez les Marchands de Nouveautés.*

1796. In-32.

Almanach de colportage, de 64 pages de texte composé de chansons, poésies, élégie et conte en prose.

Frontispice, gravure sur bois : Jeune femme, au bras d'un homme âgé, se retournant pour embrasser son amoureux, à qui elle donne une lettre.

Calendrier pour l'année M.DCC.XCVI. jusqu'à Janvier 1797 exclusivement, avec les noms des mois, ceux des jours de la semaine, & la correspondance du nouveau style. Adresse de l'éditeur avec date 1796.

34. — LA SOIRÉE D'ETÉ, ou Amusemens Villageois. Almanach chantant. || *A Paris, chez Demoraine, imprimeur-libraire, rue du Petit-Pont, n° 99. Aux Associés. Et chez Chemin, au bureau du courier* (sic).

1796. In-32.

Almanach de colportage de 64 pages du texte composé de chansons, romances et poésies.

Frontispice colorié, représentant une scène champêtre.

Calendrier pour l'An Quatrième de la République Française, et l'Ere Vulgaire du 23 Sept. 1795 au 21 Sept. 1796. Avec le décret sur la liberté des cultes. A Paris chez Demoraine etc... et chez Chemin, rue du Marché Palu.

35. — La Bienfaisance des Fées ou Exemples d'Héroïsme et de Vertu. || *A Paris chez Janet, Rue St Jacques No 31.*

An VI-1798. In-18.

Petit almanach assez curieux, avec le titre gravé et colorié sur un grand cœur, entouré de guirlandes de fleurs que maintiennent deux amours et posant sur un socle, sur lequel deux sphinx, aux ailes déployées, croisent leurs pattes.

12 gravures coloriées, non signées, se rapportant aux chansons imprimées, sans pagination, dont voici les légendes :

1. *l'heureux repos.* — 2. *l'agréable réveil.* — 3. *la Belle Curieuse.* — 4. *l'humanité vengée.* — 5. *l'espoir mutuel.* — 6. *les Dons réciproques.* — 7. *le facheux retard.* — 8. *la Beauté triomphante.* — 9. *l'humble refuge.* — 10. *l'innocente* (sic) *consolation.* — 11. *le Médicament singulier.* — 12. *la vertu récompensée.*

De l'Impr. de Belin, rue Jacques, nº 22.

Viennent ensuite : 24 pages gravées comprenant 4 airs notés et romance tirés de pièces de théâtre ; — puis 48 pages pour le Nécessaire des Dames et des Messieurs avec Perte et Gain pour chaque mois et un cahier de feuilles blanches ; — enfin un autre cahier de feuilles blanches, non paginées, pour notes.

Calendrier de l'An VI de la Républ. Franç. au commencement du volume et Calendrier de 1798 à la fin.

36. — Le Petit Trésor. Almanach Chantant pour l'An 1798. || *A Paris chez Janet Libraire, Rue St Jacques, no 31.*

In-128.

Almanach minuscule entièrement gravé, composé de 64 pages de texte avec le calendrier de 1798.

Chansons, sans titres, accompagnées de huit petites figures.

Devises pour les Demoiselles et les Garçons avec Table.

37. — Les Charmes de la Jeunesse. || *à Paris chez Favre Libraire Palais égalité Galeries de Bois* No 220.

An VII. In-18.

Titre gravé dans une couronne de roses surmontée de deux colombes, d'un arc et d'une tête entourée de rayons lumineux.

Au-dessous, l'illustration représente un paysage : un temple au fond et sur le premier plan, une jeune fille et un amour. Gravure signée *Blanchard sc.*

Almanach entièrement gravé et composé de 96 pages de texte, chansons avec huit gravures, signées *Blanchard* sc., portant ces légendes :

1. *l'Orgie.* — 2. *l'Embarras du choix.* — 3. *La Musique.* — 4. *Le Colin maillard.* — 5. *La Folie.* — 6. *La main Chaude.* — 7. *La Danse.* — 8. *Les Coudes sur la Table.*

Nécessaire, Perte et Gain ponr chaque mois et cahier de feuilles blanches pour notes.
Calendrier gravé de l'An VII.

Exempl. rel. en mar., communiqué par Mme Doumic.

38. — LES DÉLICES DES SPECTACLES, ou Choix d'Ariettes Nouvelles. || *A Paris chez Janet, Libraire Rue S. Jacques* N° 31.

1799. In-18.

Titre gravé, signé *Dorgez sculp.*, représentant un amour assis sur un divan et jouant de la mandoline ; autour sont des arbres, au-dessus desquels vole un autre amour tenant une couronne de roses.
24 pages de texte gravé composé de romances tirées de pièces de théâtre.
Six gravures, signées *Dorgez sculp.*, avec les légendes suivantes :

1. *Gulnare. Scène XI, avec musique.* — 2. *Le Mariage de Scaron* (sic). *Scène XIV.* — 3. *Le Prisonier* (sic). *Scène XV, avec musique.* — 4. *Alexis ou l'erreur d'vn bon Père, avec musique.* — 5. *Léonore. Acte I. Scène V.* — 6. *L'Espiègle.*

Cahier d'Ariettes Nouvelles imprimées, sans pagination.
Le Secrétaire des Dames avec Perte et Gain pour chaque mois et cahier de papier blanc, formant ensemble 48 pages. En plus, un cahier de feuilles blanches, sans pagination.
Calendrier de 1799.

39. — ETRENNES A LA JEUNESSE. Almanach chantant ; pour l'Année 1799. || *A Paris chez Janet, Libraire, Rue St Jacques,* N° 31.

In-128.

Almanach minuscule orné de huit petites figures, sans légendes, accompagnant les chansons elles-mêmes sans titres.
Devises pour les Demoiselles et les Garçons avec table.
64 pages de texte gravé avec le Calendrier de 1799.

(*A suivre*). F. MEUNIÉ.

ENCORE UN MOT

AU SUJET DES

RELIURES-BOUTEILLES

Le curieux article sur les reliures-bouteilles publié par M. Léon Gruel, dans le numéro du 15 juillet 1902 du *Bulletin du Bibliophile*, m'a rappelé que j'avais vu, en Poitou, chez mes parents, il y a bien des années, des objets analogues. L'exemplaire que j'ai pu retrouver, est en verre blanc et semblable de forme et de dimension à celui que décrit M. Gruel. Seulement, le goulot n'a jamais dû être fermé à l'émeri, mais bien avec un simple bouchon.

D'un autre côté, je suis persuadé que la création de ce genre de récipient est antérieure à l'année 1846, époque fixée par M. Gruel, d'après une circulaire dont il ne donne pas le texte.

D'abord, je me souviens fort bien avoir vu et manié deux objets de ce genre (1) dans ma première jeunesse, avant l'année 1840. Certaines circonstances font que je ne puis me tromper sur cette date. Ensuite, un examen attentif de mon exemplaire vient corroborer cette opinion.

Le dos, qui est non pas en maroquin, mais en papier maroquiné, soutenu par un léger cartonnage, porte, dans le deuxième entre-nerfs, en capitales dorées :

(1) Un seul subsiste aujourd'hui. L'autre a été sans doute brisé dans les déménagements. Je me souviens que sur l'oval du premier plat, se trouvait le portrait en pied de Sully, faisant comme pendant à l'Henri IV qui me reste; au dos était écrit : ESPRIT DE SULLY.

ESPRIT D'HENRI IV, sur deux lignes. Les plats sont, comme le dos, en papier de couleur verte, avec une bordure imprimée en noir, au centre de laquelle, dans un ovale de feuilles de lauriers, est une vignette.

Celle du premier plat représente Henri IV, debout, presque de face, tête nue, le coude droit appuyé sur la base d'une colonne, et portant en sautoir un large ruban, où pend la croix du Saint-Esprit. En haut est écrit, en capitales : HENRI IV, et dans le bas, en ronde et bâtarde : *Par brevet d'invention et de perfectionnement*, comme dans l'exemplaire de M. Engelman.

Sur le second plat, on lit en bas de l'ovale : *A Châlonnes-sur-Loire, près Angers*. La partie haute est déchirée, mais il devait y avoir, comme dans l'exemplaire décrit dans le *Bulletin* : *Frémy frères, Bottrel et Cie*.

Jusqu'ici, point de différences fondamentales entre les deux reliures-bouteilles examinées, mais dans l'ovale du second côté, mon exemplaire — à la place du garde national épluchant des pommes de terre qu'on n'est pas surpris de voir figurer au temps de la monarchie de Juillet — offre les armes de France, surmontées d'une couronne royale fermée et entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit ; ce qui annonce la Restauration. De plus, si l'on examine les palmettes, fleurons et petites rosaces qui encadrent dans un carré long les ovales des deux plats, on y reconnait le style de la Restauration, que M. Gruel lui-même signale dans le petit meuble-bibliothèque dont il donne la reproduction. C'est donc à cette époque qu'il faut faire remonter cette invention plus ou moins ingénieuse.

Cette note était écrite, lorsque l'idée me vint de faire des recherches dans la collection des brevets d'inventions, et voici ce que j'y ai trouvé : *Brevets d'invention*,

de perfectionnement et d'importation dont la durée est expirée, ou la déchéance prononcée, T. XII, p. 307, « n° 1155, 8 novembre 1822. Brevet d'invention et de « perfectionnement de cinq ans, (déchu par ordonnance « royale du 4 mai 1825), pour une espèce de bouteille « en verre, ayant la forme d'un livre et propre à renfer- « mer des liqueurs, aux sieurs Frémy frères et Bottrel, « distillateurs liquoristes à Châlonnes-sur-Loire, près « Angers, département de Maine-et-Loire. »

Ce texte vient confirmer la solution à laquelle j'étais arrivé, et l'on peut dire qu'il tranche définitivement la question.

La déchéance prononcée en 1825, deux années avant l'expiration du brevet, indique ce me semble, que la fabrication fut alors suspendue. On la reprit sans doute en 1846, et alors, pour la partie décorative qui entoure les ovales, on se servit des fers employés en 1822. Les baguettes et les fleurons sont semblables dans mon exemplaire et dans celui de M. Engelman. Les dos seuls diffèrent un peu.

Probablement, certains lecteurs trouveront qu'en voilà bien long sur un aussi mince sujet, mais peut-être quelques autres seront-ils d'avis que dans toute question, il est bon de serrer la vérité d'aussi près que possible ?

Ch. DE GRANDMAISON.

N°		Vol.	N°		Vol.
680.	Juin. 2e vol...	1.		mariage du Roi, le voyage de la Reine, la célébration faite à Fontainebleau, etc.	1.
681.	Juillet.........	1.	685.	Octobre.......	1.
682.	Aout..........	1.	686.	Novembre	1.
683.	Septembre. 1er vol...........	1.	687.	Décembre. 1er vol............	1.
684.	Septembre. 2e vol. Contenant la suite de la Relation de tout ce qui s'est passé au		688.	Décembre. 2e vol............	1.
					15.

ANNÉE 1726.

N°		Vol.	N°		Vol.
689.	Janvier	1.	697.	Aout	1.
690.	Février	1.	698.	Septembre	1.
691.	Mars..........	1.	699.	Octobre.......	1.
692.	Avril..........	1.	700.	Novembre.....	1.
693.	Mai............	1.	701.	Décembre. 1er vol............	1.
694.	Juin. 1er vol...	1.			
695.	Juin. 2e vol...	1.	702.	Décembre. 2e vol............	1.
696.	Juillet	1.			
					14.

ANNÉE 1727.

N°		Vol.	N°		Vol.
703.	Janvier	1.	711.	Aout	1.
704.	Février	1.	712.	Septembre	1.
705.	Mars..........	1.	713.	Octobre.......	1.
706.	Avril....	1.	714.	Novembre	1.
707.	Mai	1.	715.	Décembre. 1er vol............	1.
708.	Juin. 1er vol...	1.			
709.	Juin. 2e vol...	1.	716.	Décembre. 2e vol............	1.
710.	Juillet.........	1.			
					14.

ANNÉE 1728.

N°		Vol.	N°		Vol.
717.	Janvier	1.	725.	Aout..........	1.
718.	Février	1.	726.	Septembre	1.
719.	Mars..........	1.	727.	Octobre.......	1.
720.	Avril..........	1.	728.	Novembre	1.
721.	Mai	1.	729.	Décembre. 1er vol...........	1.
722.	Juin. 1er vol...	1.	730.	Décembre. 2e vol...........	1.
723.	Juin. 2e vol....	1.			
724.	Juillet.........	1.			
					14.

ANNÉE 1729.

N°		Vol.	N°		Vol.
731.	Janvier	1.		Fêtes à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin....	1.
732.	Février	1.	741.	Sept. 2e partie.	1.
733.	Mars..........	1.	742.	Octobre.......	1.
734.	Avril..........	1.	743.	Novembre	1.
735.	Mai	1.	744.	Décembre. 1re partie.........	1.
736.	Juin. 1er vol..	1.	745.	Décembre. 2e partie.........	1.
737.	Juin. 2e vol...	1.			
738.	Juillet.........	1.			
739.	Aout...........	1.			
740.	Septembre, 1re partie, contenant diverses				
					15.

ANNÉE 1730

N°		Vol.	N°		Vol.
746.	Janvier........	1.	749.	Avril	1.
747.	Février	1.	750.	Mai	1.
748.	Mars	1.	751.	Juin 1er vol ...	1.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
752.	Juin 2e vol....	1.	757.	Novembre.....	1.
753.	Juillet.........	1.	758.	Décembre 1er vol.........	1.
754.	Aout...........	1.	759.	Décembre 2e vol...........	1.
755.	Septembre....	1.			
756.	Octobre	1.			
					14.

ANNÉE 1731.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
760.	Janvier	1.			
761.	Février	1.			
762.	Mars, Avril 1re partie.........	1.			
763.	Avril. Voy. la p. 828.........	1.			
764.	Relation historique exacte et détaillée de la dernière Révolution arrivée à Constantinople &a, supplément du Mercure de France du mois d'Avril 1731....	1.			
			765.	Mai...........	1.
			766.	Juin 1er vol...	1.
			767.	Juin 2e vol....	1.
			768.	Juillet.........	1.
			769.	Aout	1.
			770.	Septembre	1.
			771.	Octobre.......	1.
			772.	Novembre	1.
			773.	Décembre 1er vol.	1.
			774.	Décembre 2e vol...........	1.
					15.

ANNÉE 1732.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
775.	Janvier	1.	779.	Mai...........	1.
776.	Février	1.	780.	Juin 1er vol...	1.
777.	Mars..........	1	781.	Juin 2e vol....	1.
778.	Avril..........	1.	782.	Juillet.........	1.

N°		Vol.	N°		Vol.
783.	Aout..........	1.	787.	Décembre 1er	
784.	Septembre	1.		vol...........	1.
785.	Octobre.......	1.	788.	Décembre 2e	
786.	Novembre....	1.		vol...........	1.
					14.

ANNÉE 1733.

N°		Vol.	N°		Vol.
789.	Janvier	1.	797.	Aout..........	1.
790.	Février	1.	798.	Septembre	1.
791.	Mars..........	1.	799.	Octobre.......	1.
792.	Avril..........	1.	800.	Novembre.....	1.
793.	Mai	1.	801.	Décembre 1er	
794.	Juin 1er vol...	1.		vol...........	1.
795.	Juin 2e vol....	1.	802.	Décembre 2e	
796.	Juillet.........	1.		vol...........	1.
					14.

ANNÉE 1734.

N°		Vol.	N°		Vol.
803.	Janvier	1.	811.	Aout..........	1.
804.	Février	1.	812.	Septembre	1.
805.	Mars..........	1.	813.	Octobre.......	1.
806.	Avril	1.	814.	Novembre	1.
807.	Mai	1.	815.	Décembre 1er	
808.	Juin 1er vol...	1.		vol...........	1.
809.	Juin 2e vol....	1.	816.	Décembre 2e	
810.	Juillet.........	1.		vol...........	1.
					14.

ANNÉE 1735.

N°		Vol.	N°		Vol.
817.	Janvier	1.	825.	Aout..........	1.
818.	Février	1.	826.	Septembre	1.
819.	Mars..........	1.	827.	Octobre.......	1.
820.	Avril.........	1.	828.	Novembre	1.
821.	Mai	1.	829.	Décembre 1er	
822.	Juin 1er vol ...	1.		vol...........	1.
823.	Juin 2e vol....	1.	830.	Décembre 2e	
824.	Juillet.........	1.		vol...........	1.
					14.

ANNÉE 1736.

N°		Vol.	N°		Vol.
831.	Janvier	1.	839.	Aout..........	1.
832.	Février	1.	840.	Septembre	1.
833.	Mars..........	1.	841.	Octobre.......	1.
834.	Avril.........	1.	842.	Novembre.....	1.
835.	Mai...........	1.	843.	Décembre 1er	
836.	Juin 1er vol ...	1.		vol...........	1.
837.	Juin 2e vol....	1.	844.	Décembre 2e	
838.	Juillet.........	1.		vol...........	1.
					14.

ANNÉE 1737.

N°		Vol.	N°		Vol.
845.	Janvier	1.	849.	Mai	1.
846.	Février.......	1.	850.	Juin 1er vol...	1.
847.	Mars..........	1.	851.	Juin 2e vol....	1.
848.	Avril	1.	852.	Juillet.........	1.

N°		Vol.	N°		Vol.
853.	Aout..........	1.	857.	Décembre 1er vol............	1.
854.	Septembre	1.	858.	Décembre 2e vol............	1.
855.	Octobre.......	1.			
856.	Novembre	1			
					14.

ANNÉE 1738.

N°		Vol.	N°		Vol.
859.	Janvier	1.	867.	Aout..........	1.
860.	Février	1.	868.	Septembre....	1.
861.	Mars..........	1.	869.	Octobre.......	1.
862.	Avril..........	1.	870.	Novembre	1.
863.	Mai...........	1.	871.	Décembre 1er vol	1.
864.	Juin 1er vol ...	1.	872.	Décembre 2e vol............	1.
865.	Juin 2e vol....	1.			
866.	Juillet.........	1.			
					14.

ANNÉE 1739.

N°		Vol.	N°		Vol.
873.	Janvier	1.	882.	Septembre 1er vol............	1.
874.	Février	1.	883.	Septembre 2e vol............	1.
875.	Mars..........	1.	884.	Octobre.......	1.
876.	Avril..........	1.	885.	Novembre.....	1.
877.	Mai...........	1.	886.	Décembre 1er vol............	1.
878.	Juin 1er vol ...	1.	887.	Décembre 2e vol............	1.
879.	Juin 2e vol....	1.			
880.	Juillet.........	1.			
881.	Aout..........	1.			
					15.

ANNÉE 1740.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
888.	Janvier	1.	896.	Aout..	1.
889.	Février	1.	897.	Septembre	1.
890.	Mars........ ..	1.	898.	Octobre.......	1.
891.	Avril..........	1.	899.	Novembre	1.
892.	Mai	1.	900.	Décembre 1er vol...........	1.
893.	Juin 1er vol...	1.	901.	Décembre 2e vol...........	1.
894.	Juin 2e vol....	1.			
895.	Juillet........	1.			
					14.

ANNÉE 1741.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
902.	Janvier	1.	910.	Aout..........	1.
903.	Février	1.	911.	Septembre	1.
904.	Mars..........	1.	912.	Octobre.......	1.
905.	Avril..........	1.	913.	Novembre.....	1.
906.	Mai	1.	914.	Décembre 1er vol...........	1.
907.	Juin 1er vol....	1.	915.	Décembre 2e vol	1.
908.	Juin 2e vol	1.			
909.	Juillet.........	1.			
					14.

ANNÉE 1742.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
916.	Janvier	1.	918.	Mars..........	1.
917.	Février, 1er vol. Le 2e n'a point paru. Voyez-en la raison Page 412, et le Jal de Paris du 1 Juin 1781 nº 152, page 613, et ci-dessus p. 420..	1.	919.	Avril..........	1.
			920.	Mai. Voyez la page 1268	1.
			921.	Juin 1er vol....	1.
			922.	Juin 2e vol. contenant l'Ambassade solennelle de la Porte Ottomane à la	

Nº		Vol.	Nº		Vol.
	cour de France. V. la p. 1063...	1.	927.	Novembre.....	1.
923.	Juillet.........	1.	928.	Décembre 1er vol............	1.
924.	Aout..........	1.	929.	Décembre 2e vol............	1.
925.	Septembre	1.			
926.	Octobre.......	1.			
					14.

ANNÉE 1743.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
930.	Janvier	1.	941.	Novembre.....	1.
931.	Février	1.	942.	Décembre 1er vol............	1.
932.	Mars..........	1.	943.	Décembre 2e vol. Content la suite de l'Ambassade solennelle de la Porte Ottomane à la cour de France........	1.
933.	Avril..........	1.			
934.	Mai	1.			
935.	Juin 1er vol...	1.			
936.	Juin 2e vol....	1.			
937.	Juillet.........	1.			
938.	Aout..........	1.			
939.	Septembre	1.			
940.	Octobre.......	1.			
					14.

ANNÉE 1744.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
944.	Janvier	1.	952.	Aout..........	1.
945.	Fèvrier	1.	953.	Septembre	1.
946.	Mars..........	1.	954.	Octobre.......	1.
947.	Avril..........	1.	955.	Novembre 1er vol............	1.
948.	Mai	1.	956.	Novembre 2e vol............	1.
949.	Juin 1er vol....	1.	957.	Décembre.....	1.
950.	Juin 2e vol....	1.			
951.	Juillet.........	1.			
					14.

CENT RELIURES D'ART

COLLECTION DE M. LE V^TE DE LA CROIX-LAVAL

La vente des livres de M. le Vicomte de La Croix-Laval, faite, les 15 et 16 décembre 1902, par M. Maurice Delestre, commissaire-priseur, assisté de M. A. Durel, libraire-expert, a donné de très beaux résultats. Le produit total a été de 144,260 fr. 60, y compris les 10 0/0 payés par les acquéreurs. Nous publions les prix atteints par les cent reliures qui, à elles seules, ont atteint le chiffre de 123,701 fr. 60, renvoyant, pour la description des reliures, au beau catalogue illustré publié par M. Durel.

Amand (Reliure d').

1. — La Mennais. Paroles d'un croyant, 1834, 8° mar. r. mosaïq. 120 fr.

Carayon (Reliure de).

2. — Guy de Maupassant. Ce Cochon de Morin. Ex. unique avec 54 aquarelles d'Henriot, vélin avec sujets peints. 1950 fr.

Chambolle-Duru (Reliures de).

3. — Frédéric Soulié. Le Lion amoureux, édition Conquet sur Japon, mar. doublé. 271 fr.

4. — Meilhac et Halévy. La grande duchesse de Gérolstein, opéra bouffe, 90 aquarelles de Draner, mar. doublé, riches compart. 535 fr.

5. — Guy de Maupassant. La Vie errante, 1890, in-12, pap. de Holl., 25 aquar. de Fraipont, m. doublé, mosaïq. 305 fr.

6. — Charles Bigot. Gloires et souvenirs militaires, 1894, gr. 8° sur Chine, m. r. encad. 135 fr.

7. — RENAN. Le Broyeur de lin. *Carteret*, 1891, in-8°, pap. du Japon, eaux-fortes en 3 états, m. La Vall. guirlande de fleurs mosaïquées. 550 fr.

Champs (Reliures de).

8. — JEAN AICARD. Roi de Camargue. *Testard*, 1890, in-8°, mar. doublé, mosaïque. Ex. sur Chine. 310 fr.

9. — Vte DE VOGUÉ. Histoires d'hiver. *Conquet*, 1885, mar. doublé de mar. encad. de mosaïque. 370 fr.

10. — GUY DE MAUPASSANT. Contes choisis, ill. par Jeanniot. in-8° sur Japon, mar. doublé 215 fr.

10 *bis*. — LOUIS REYBAUD. Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale, 1846, gr. in-8° mar. vert. 255 fr.

11. — CHARLES NODIER. Dernier chapitre de mon roman. *Conquet*. 1895, in-8° m. cit. encad. et 11 filets, doublé de m. violet, décoration mosaïquée. 680 fr.

12. — ÉMILE ZOLA. La Curée. *Testard*, 1894, in-8° sur Chine, 5 états des eaux-fortes et tirage à part des bois, mar. doublé. 220 fr.

Cuzin père (Reliures de).

13. — Manon Lescaut. *Launette*, 1885, in-4° sur Japon, fumés, eaux-fortes en 3 états et aquarelle de Leloir, m. vert riches comp. 1030 fr.

14. — A. DAUDET. La Défense de Tarascon. *Conquet*, 1886, exempl. offert par l'éditeur à Cuzin qui l'a recouvert d'une délicieuse reliure. 1000 fr.

15. — JULES CLARETIE. Le Drapeau. *Calmann-Lévy*, 1886, in-8° sur Japon, 32 aquarelles de A. Bligny, mar. r., encad. et guirlandes, doublé de m. mosaïqué. 510 fr.

16. — B. DE SAINT-PIERRE. Paul et Virginie. *Launette*, 1887, in-8° sur Japon, aquarelle de Leloir, m. vert, riche reliure. 570 fr.

David (Reliure de).

17. — STERNE. Voyage sentimental. *Launette*, 1884, in-4° sur

Japon, aquarelle de Leloir, mar. La Vall., décoration 18e siècle. 385 fr.

Gruel (Reliures de).

18. — VICTOR HUGO. Eviradnus. 26 compos. de Ruty. *H. May*, 1900, pet. in-4o, cuir ciselé doublé de mar. Une des plus belles reliures de Gruel. 2080 fr.

19. — Statuts de l'Ordre du St-Esprit, copie faite d'après le manuscrit de la Bibl. Nat., 49 miniatures, mar., plats complètement dorés. 2200 fr.

20. — MAURICE DE GUÉRIN. Poèmes en prose. *Pelletan*, 1901, in-4o sur Japon, mar. mosaïq., doublé de m. 2000 fr.

21. — O. FEUILLET. Le Village. *Soc. norm. du Livre illustré*, pet. in-8o, mar. mosaïq., doublé de mar. 145 fr.

Joly (Reliure de).

22. — Discours sur les principes de la chiromancie, par le Sr de La Chambre. 1653, in-8o m. br. entièrem. dor. à petits fers. 305 fr.

Kauffman-Petit (Reliure de).

23. — Livre d'heures tissé en soie, *Lyon*, 1886, in-8o m. doublé. 555 fr.

Kieffer (Reliure de René).

24. — PAUL VERLAINE. Choix de poésies. *Charpentier*, 1891, in-12, pap. de Holl., 98 aquarelles de Coulon, m. doublé orné d'orchidées en mosaïque. 400 fr.

Lortic père (Reliure de).

25. — L'Honneur des nobles, *Paris, vers 1525*, pet. in-8o m. r., mosaïque de divers mar., doublé de m. bleu semis de fleurs. 1250 fr.

M. Lortic (Reliure de).

26. — HENRIOT. Alphabet à l'usage des grandes personnes, militaires, demi-vierges. Exempl. unique, 26 pag. de dessins d'Henriot, très riche reliure mosaïque. 2500 fr.

27. — Mémoires de Madame de Staal. *Conquet*, 1891, in-8° fig. en deux états, m. r. dent. 18e siècle. 435 fr.

Magnin, de Lyon (Reliure de).

28. — O. UZANNE. L'Eventail, l'Ombrelle, 2 ouv. en 1 vol. in-8°, aquarelle de P. Avril, m. doublé, riche mosaïque. 520 fr.
29. — HARAUCOURT. La Légende des sexes, 1882, in-8° m. cit. doublé de m. orange mosaïqué. 305 fr.

Marius Michel (Reliures de).

30. — TH. GAUTIER. Les Jeunes France, 1833, in-8°, édit. orig., m. bleu, 7 fil., doublé de m. orange. 330 fr.

31. — THEURIET. Les Œillets de Kerlaz. *Conquet*, 1885, in-18 sur Japon, m. La Vall., fil. et fleurs mosaïq. 410 fr.

32. — THEURIET. Nos Oiseaux. *Launette*, 1886, in-4° sur Japon, aquarelle de Giacomelli, m. vert, fleurs mosaïque. 1000 fr.

33. — V. HUGO. Les Orientales. *Soc. des Amis des livres*, 1882, in-4° m. orange, décor. à froid et dor. 1110 fr.

34. — Histoire des quatre fils Aymon. *Launette*, 1884, in-4° sur Chine, mar. brun et cuir incisé. 900 fr.

35. — MÉRIMÉE. Chronique du règne de Charles IX. *Testard* 1899, 2 vol. gr. 8°, 2 dessins de Toudouze, mar. grenat, mosaïq. de m. blanc. 760 fr.

36. — V. HUGO. Notre-Dame de Paris. *Ferroud*, 1890, 2 vol. in-4°, un des 10 ex. sur Japon, eaux-fortes en 3 états, m. La Vall., fil. 2230 fr.

37. — G. DROZ. Monsieur, Madame et Bébé. *Havard*, 1878, gr. in-8° sur Chine. m. bleu, fleurs mosaïq., doublé de m. rouge semis de violettes, mosaïque. 1600 fr.

38. — THEURIET. La Vie rustique. *Launette*, 1888, in-4°, un des 25 ex. sur vélin avec les fumés, m. doublé mosaïque de fleurs. Reliure semblable à l'ex. Conquet vendu 5600 fr. en 1898. 2000 fr.

39. — E. BERGERAT. L'Espagnole. *Conquet*, 1891, in-16, m. r. comp. dorés couvrant les plats. 210 fr.

40. — THEURIET. Sous bois. *Conquet*, 1883, in-8° sur Chine, aquarelle de Giacomelli, m. La Vall., fleurs mosaïq., doublé de m. vert, fleurs mosaïque. 860 fr.

41. — PIERRE LOTI. Pêcheur d'Islande. *Calmann Lévy*, 1893, gr. in-8° sur Chine, eaux-fortes en 3 états, m. bleu, mouette mosaïque, doublé de m. La Vall. 18 fil. 750 fr.

42. — A. DE MUSSET. Lorenzaccio. *Soc. des Amis des Livres*, 1895, in-8°, m. La Vall mosaïq., doublé de m. r. 1850 fr.

43. — L. HENNIQUE. La Mort du duc d'Enghien, *Testard*, 1895, in-8° sur Chine, eaux-fortes en 4 états, m. vert, doublé de m. blanc, semis de fleurs de lis. 1000 fr.

44. — La Légende dorée. *Boudet*, 1896, in-4° sur Chine, m. grande composit. mosaïque. 1980 fr.

45. — P. BOURGET. Pastels. *Conquet*, 1895, in-8°, m. bleu, mosaïque, aquarelle de Robaudi. 850 fr.

46. — JOB, Les Épées de France, in-4° obl., m. grenat, grande composit. à froid. Album contenant les dessins originaux et 3 suites. 800 fr.

47. — MONTORGUEIL. Paris au hasard. *Imp. pour Henri Béraldi*, 1895, in-8° mar. mosaïque. 600 tr.

48. — GÉRARD DE NERVAL. Sylvie. *Conquet*, 1886, in-12 sur Japon, aquarelle de Rudaux, et 3 états des eaux-fortes, mar. La Vall, doublé de mar. vert, mosaïque. 900 fr.

49. — PERRAULT. Cendrillon, Barbe-Bleue. *Boussod*, 1886-1887, in-fol. m. olive, grande composit. de fleurs en mosaïque. 2090 fr.

50. — MISTRAL. Mireille. *Hachette*, 1884, in-fol. sur Japon, m. vert, grande composit. florale en mosaïque. 3060 fr.

51. — BALZAC. Les Chouans. *Testard*, 1889, gr. in-8° sur Chine, dessin de Le Blant, eaux-fortes en 3 états et fumés, m. branche de houx en mosaïque, doublé de m. blanc. 1300 fr.

52. — DUC D'AUMALE. Les Zouaves et les Chasseurs à pied.

Société des Amis des livres, 1896, in-8° m. vert, encad. de filets, doublé de mar. 1010 fr.

53. — CHATEAUBRIAND. Les Aventures du dernier Abencerage. *Pelletan* 1897, in-4°, un des 13 ex. sur Japon ancien, aquarelle de D. Vierge, m. La Vall, mosaïque, doublé de m., mosaïque. 1750 fr.

54. — COPPÉE. Le Passant. *Magnier*, 1898. Collection complète des dessins originaux de Fournier, in-4°, m. bleu, grande composition en mosaïque. 7850 fr.

55. — COPPÉE. Le Passant. Exempl. unique sur papier Whatman, eaux-fortes en 4 états, in-4°, m. bleu, encadrem. 650 fr.

Mercier (Reliures de)

56. — BALZAC. Le Colonel Chabert. *Conquet*, 1886, pet. in-8°, eaux-fortes en 3 états, m. r., encadrem. de 5 fil. 500 fr.

57. — HALÉVY. Karikari. *Conquet*, 1888, in-16. Ex. de Cuzin que son successeur Mercier a recouvert d'une reliure mosaïque, très importante. 1050 fr.

58. — GAUTIER. Mademoiselle de Maupin, *Conquet*, 1883, 2 vol. in-8° sur Japon, fig. en 3 états, m. bleu, composit. à petits fers, doubl. de mar. orange, décorat. 18e siècle. 1750 fr.

59. — BERALDI. Bibliothèque d'un bibliophile. *Lille*, 1885 pet. in-8°, m. doublé. 500 fr.

60. — BERALDI. Estampes et livres. *Conquet*, 1892, gr. in-8°, m. décorat. de filets, doublé de mar. 380 fr.

61. — BRILLAT-SAVARIN. Physiologie du goût. *Jouaust*, 1879, 2 vol. in-8° sur Holl. avec tirages à part, mar. doublé. 920 fr.

62. — A. DUMAS. Le Chevalier de Maison-Rouge. *Testard*, 1894, 2 tom. en 1 vol. gr. in-8° sur Chine, eaux-fortes en 4 états, 2 dessins de Le Blant, m. r., grande composition dor. doublé de m. r., dent. 3050 fr.

63. — Vte DE SÉGUR. Histoire d'une épingle. Manuscrit orné

de 30 aquarelles inédites de P. Avril, mar. doublé mosaïque, 5700 fr.

64. — GAUTIER. Le petit chien de la marquise. *Conquet*, 1893, in-18, fig. aquarellées, dessin de L. Morin, m. vert, mosaïque, doublé de mar. mosaïque. 2720 fr.

65. — Cte DE CHEVIGNÉ. Les Contes rémois. *Michel Lévy*, 1858, in-8o sur Hollande, vignettes sur Chine, mar. doublé mosaïque. 3600 fr.

66. — BERALDI. La Reliure au XIXe siècle. *Conquet*, 1895-1897, 4 vol. gr. in-8o, mar. doublé avec décoration différente à chaque volume. 3100 fr.

67. — DUC DE BROGLIE. La Journée de Fontenoy, 1897, m. bleu, dent. 18e siècle, doubl. de m. 1000 fr.

68. — COPPÉE. Le Passant. *Magnier*, 1897, gr. in-8o contenant le manuscrit autog. de Coppée, un ex. du livre sur satin, recouvert d'une reliure mosaïque de Mercier, un des chefs-d'œuvre de ce relieur. 5450 fr.

69. — THEURIET. Fleurs de Cyclamens, 1899, pet. in-4o m. r. 13 filets, bande mosaïque, doublé de m. 600 fr.

Meunier (Reliures de)

70. — VOLTAIRE. Zadig. *Société des Amis des livres*, 1893, gr. in-8o, m. bl. décoration orientale doublé de m., mosaïque. 2305 fr.

71. — O. UZANNE. Physiologie des quais de Paris. *Quantin*, 1893, gr. in-8o sur Japon, m. fleurs mosaïque de m. grande composit. 420 fr.

72. — GOUDEAU. Paysages parisiens. *Imp. pour H. Béraldi*, 1892, in-8o m. grande décoration mosaïque, doublé de m. 600 fr.

73. — ZOLA. Le Rêve. Ill. de Schwabe. *Flammarion*, s. d., gr. in-8o, sur Japon, aquarelle de Schwabe, mar. mosaïque, doublé. 995 fr.

74. — C. MENDÈS. L'Evangile de l'enfance de N.-S. Jésus-

Christ. *Colin et Cie*, s. d., in-4o, aquarelle de Schwabe, m. bl., guirlande de marguerites mosaïque, doublé de mar. mosaïque. 1425 fr.

75. — DEULIN. Contes d'un buveur de bière. *Boudet*, s. d., gr. in-8o sur Chine, mar. doublé mosaïque. 455 fr.

76. — H. MOREAU. Petits contes à ma sœur. *Pelletan*, 1896, in-8o, vélin, m. doublé mosaïque de fleurs à l'extérieur et à l'intérieur. 490 fr.

77. — MAINDRON. Les Affiches illustrées. *Boudet*, 1896, in-4o sur Chine, mar. mosaïque. 395 fr.

77 bis. — MAINDRON. Les Affiches étrangères. *Boudet*, 1897, in-4o sur Chine, mar. vert, grande composition mosaïque. 415 fr.

78. — R. DE FLERS. Ilsée. *Piazza et Cie*, 1897, in-4o sur Chine, m. grande décoration de fleurs mosaïque doublé de m. mosaïque. 1005 fr.

79. — Œuvres de VILLON. *Conquet*, 1897, in-8o sur Chine, aquarelle de Robida, mar. mosaïque. 510 fr.

Raparlier (Reliures de)

80. — J. RAMEAU. Poëmes fantasques. *Monnier et Cie*, 1883, gr. in-8o sur Japon, m., décoration macabre en mar. modèle. 340 fr.

81. — P. DE MUSSET. Le Dernier Abbé. *Ferroud*, 1891, in-8o sur Japon, aquarelle de Lalauze, m. doublé, ornementation mosaïque. 360 fr.

82. — FUSILLOT. Un Début au Marais, pet. in-8o sur Chine, m. doublé, tableaux de chasse en m. modelé. 1060 fr.

83. — A. SILVESTRE. Conte de l'Archer. *Rouveyre*, 1883, in-8o sur Japon, m. arabesques de m. modelé, doublé de m., mosaïque. 300 fr.

84. — FLAUBERT. Légende de S. Julien l'Hospitalier. *Ferroud*, 1895, in-8o sur Japon, m., grande composit. mosaïque et m. modelé, doublé de m. 700 fr.

85. — Toudouze. La Vengeance des peaux-de-bique. *Hachette*, 1896, gr. in-8° sur Chine, m. doublé. 280 fr.

Ruban (Reliures de)

86. — La grande Diablerie. *Hurtrel*, 1884, in-16 sur Chine, m. diables mosaïque. 205 fr.

87. — Vivant-Denon. Point de lendemain. *Rouquette*, 1890, in-8°, aquarelle de Paul Avril, m. doublé de m., décoration XVIIIe siècle et mosaïque. 600 fr.

88. — Sardou. Rabagas, 1872, in-8°, 132 aquarelles d'Henriot, m., 5 fil , doublé de m. mosaïque. 980 fr.

89. — A. Silvestre. La Russie. *Testard*, 1892, gr. in-8° sur Chine, 2 dessins de Lanos et fumés, m., croix mosaïque, doublé de m. mosaïque. 430 fr.

90. — Halévy. La famille Cardinal. *Testard*, 1893, gr. in-8° sur Chine, fumés, m. vert dor., doublé de m. 550 fr.

91. — Gabriel Vicaire. — La Déliquescences d'Adoré Floupette. — N'a pas été mis en vente.

92. — Flaubert. Hérodias. *Ferroud*, 1892, in-8° sur Japon, m. composit. mosaïque, doublé de m., comp. mosaïque. 550 fr.

93. — Halévy. Mariette. *Conquet*, 1893, in-8° sur Japon, m., dorure au pointillé, doublé de m. comp. mosaïque. 505 fr.

94. — Zola. Nana. *Charpentier*, 1880, in-12, édit. orig. sur Holl., 17 aquarelles de Dillon, m. doublé, mosaïq. 325 fr.

94 bis. — Daudet. Sapho. *Charpentier*, 1884, in-12, édit. orig. sur Holl., 40 aquarelles de Dillon, m. doublé, mosaïque. 420 fr.

95. — A. Dumas. Les Trois Mousquetaires. *Calmann-Lévy*, 1894, 2 t. en 1 vol. gr. 8° sur Chine, m. comp. de mosaïque doublé de m. mosaïque. 1360 fr.

96. — Haraucourt. L'Effort. *Soc. des Bibl. contemp.*, 1894, in-4, aquarelle de Lunois, m. composit. mosaïque multicolores, doublé de m., feuillages mosaïque. 1000 fr.

97. — Nodier. Le Bibliomane. *Conquet*, 1894, in-16, m. doublé, composit. de filets. 590 fr.

98. — Maupassant. Contes choisis, *Soc. des Biblioph. contemporains*, 1891, gr. in-8°, m. décoration mosaïque, doublé de m. large décoration dor. 1210 fr.

99. — Uchard. Mon oncle Barbassou. *Lemonnyer*, 1884, in-8° sur Chine, m. composition byzantine, doublé de m. mosaïque. 1030 fr.

Trautz-Bauzonnet (Reliure de)

100. — La Première leçon des matines ordinaires du grand abbé des Conards, 1848, in-18, papier jonquille, m. comp. de filets. 400 fr.

CHRONIQUE

Légion d'honneur. — Nous apprenons avec le plus grand plaisir que notre savant collaborateur, M. A. Claudin, libraire expert et paléographe, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nous lui adressons nos bien vives et bien sincères félicitations.

M. A. Claudin est l'auteur de nombreux et importants travaux sur les origines de la typographie, au nombre desquels il convient de citer tout particulièrement la magistrale et remarquable *Histoire de l'imprimerie en France*, que publie l'Imprimerie nationale, et dont deux volumes ont déjà paru.

L'Académie des Goncourt. — Le Conseil d'État vient enfin de donner son approbation à un décret proposé par le gouvernement et ayant pour objet la reconnaissance d'utilité publique de la « Société littéraire des Goncourt ».

On sait, ajoute *le Temps*, que cette société a été fondée conformément aux intentions de Jules et d'Edmond de Goncourt, et qu'elle a pour but d'encourager les lettres, d'assurer la vie matérielle à un certain nombre de littérateurs et de rendre plus étroites leurs relations de conformité. Elle se compose de dix membres, dont les sept premiers ont été désignés par Edmond de Goncourt et dont les trois autres sont élus par les précédents. Quant aux vacances futures, il y sera pourvu par délibération de l'assemblée générale des sociétaires.

Par ce même décret, les statuts de la société ont été approuvés, et son président a été autorisé à accepter en son nom le legs universel d'Edmond de Goncourt. L'émolument de ce legs formera la dotation de la société.

Rappelons que la société se compose actuellement de MM. Huysmans, Octave Mirbeau, des frères J. et H. Rosny, de MM. Léon Hennique, Paul Margueritte et Gustave Geffroy. (Edmond de Goncourt avait désigné comme 8e membre Alphonse Daudet).

Les sept membres précédents ont élu sociétaires; MM. Elémir Bourges, Léon Daudet et Lucien Descaves.

Bibliographie. — M. D. Jordell, le zélé continuateur d'Otto Lorenz, vient de publier le premier fascicule du tome XV de son *Catalogue général de la librairie française*. Ce premier fascicule comprend 240 pages et va de IBACH (Lucien) à LOQUIN (Anatole): trois autres fascicules doivent terminer le volume. L'éloge du Lorenz-Jordell n'est plus à faire; chacun sait trop bien quels inappréciables services rend cette publication tant aux bibliophiles qu'aux libraires, aux bibliothécaires et aux écrivains.

Les Grands Artistes. — Cette jolie collection que vient de créer, sous cette rubrique générale, M. Henri Laurens, l'éditeur de livres d'art bien connu, a pour but de répondre au désir de nos contemporains qui veulent trouver sous une forme succincte des biographies critiques des maîtres de tous les temps et de leurs principales œuvres.

La compétence des écrivains, l'excellence des reproductions assurent le succès à cette intéressante collection qui a, par son format pratique, son excellente présentation matérielle comme composition, impression et papier, un cachet d'élégance, de clarté, de charme essentiellement français. La collection *Les Grands Artistes* est placée sous le haut patronage de l'administration des Beaux-Arts, qui a voulu ainsi encourager cette nouvelle bibliothèque d'enseignement et de vulgarisation.

A l'heure présente, elle se compose de six volumes ; *Raphaël*, par Eugène Müntz, *Durer*, par M. A. Marguillier, *Watteau*, par Gabriel Séailles, ont déjà paru depuis quelque temps ; les trois nouveaux volumes qui viennent d'être mis en vente sont *Rubens*, par Gustave Geffroy l'éminent critique d'art, *Titien*, par Maurice Hamel, agrégé de l'Université et *Eugène Delacroix*, par Maurice Tourneux, le délicat écrivain et savant bibliographe.

M. Henri Laurens, on le voit, a su grouper autour de lui toute une élite d'hommes dont la voix est autorisée en matière artistique ; c'est, pour la collection qu'il vient d'entreprendre, le succès assuré. Chaque volume, dont nous donnons plus loin le prix, se compose de cent vingt-huit pages et de vingt-cinq illustrations reproduites avec une absolue fidélité par les procédés directs.

Le Vieux Paris. — M. le marquis de Rochegude vient de publier, à la librairie Hachette et Cie, un *Guide pratique à travers le vieux Paris*, dont l'utilité ne manquera pas d'être appréciée par tous ceux qui ont le culte du passé. L'auteur y décrit sommairement les maisons historiques ou curieuses, les anciens hôtels, les églises, etc., qui méritent d'être visités, et, pour faciliter ces visites, il a eu l'excellente idée de dresser trente-trois itinéraires qui permettent

désormais de faire en un mois connaissance avec ces monuments dont beaucoup sont ignorés. Combien est-il de Parisiens ne connaissant pas Paris? Grâce au zèle dévoué de M. le marquis de Rochegude, ils pourront, sans perte inutile de temps, admirer de beaux morceaux d'architecture, d'intéressants travaux d'art et voir les maisons qui ont été habitées par des célébrités de tout genre. Précédé d'une notice sur Paris et ses enceintes successives, ce *Guide*, vraiment pratique, se termine par une liste de quelques ouvrages sur Paris à consulter et par un répertoire alphabétique des rues citées.

Vente de livres. — Du lundi 26 au jeudi 29 janvier, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, vente de la bibliothèque de M. A*** Q***. Deuxième partie. Histoire et géographie, histoire de Paris et des provinces, archéologie, encyclopédie et collections, bibliographie (*M. A. Prath, libraire-expert*).

Vente d'autographes. — Le jeudi 22 janvier, à l'Hôtel Drouot, salle n° 8, vente d'une précieuse collection de lettres autographes, parmi lesquels on remarque des lettres de Louise de Savoie, Catherine de Médicis, Anne d'Autriche, Mazarin, Louis XV, Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame de Sévigné, Beaumarchais, Chateaubriand, Lamartine, Mathieu Molé, la grande Mademoiselle, Turenne, Madame de Maintenon, Madame de Pompadour, François Boucher, Marquis de Launey, Danton, Madame de Lamballe, Saint-Just, un ukase de Pierre-le-Grand, un brevet de vainqueur de la Bastille, etc. (*M. Noël Charavay, libraire-expert*).

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

—Jérôme Doucet.— Pétrone (introduction & fragments), illustrés de huit compositions de Louis-Édouard Fournier. Eaux-fortes de Xavier Lesueur. *Paris, librairie des Amateurs, A. Ferroud, libraire-éditeur, 127, boulevard Saint-Germain, 127*, 1902, in-8 de 46 pp. et 1 f.

« Sauf quelques curieux et les savants, cela va sans dire, à part certains lycéens précoces qui, sous couleur d'auteur latin, vont lire Pétrone dans les traductions de la Bibliothèque, qui donc connaissait son nom, qui donc savait le titre de ses œuvres ? » écrit M. Jérôme Doucet, dans la jolie plaquette que vient de mettre en vente la librairie des Amateurs, dirigée par M. Ferroud. C'est aller un peu loin ; je veux bien croire que l'auteur du *Satyricon* n'est pas lu souvent par les bibliophiles modernes, mais je ne puis supposer que son nom leur soit inconnu. Je ne regrette d'ailleurs aucunement que telle ait été la manière de penser de M. Doucet, puisqu'elle nous vaut aujourd'hui sa légère introduction, la traduction de quelques poésies séparées de Pétrone, et l'illustration tout à fait ravissante que leur a donnée M. Louis-Édouard Fournier.

Les poésies contenues dans la plaquette en question sont au nombre de sept : *La Crainte mère des dieux — A mon amie — Les Oreilles de Midas — L'Inutile parure — Épitaphe d'une chienne de chasse — La Compensation — Pasiphaé*. Chacune de ces poésies est ornée en tête d'une composition du jeune maître dont les bibliophiles ont déjà pu apprécier le talent, original et personnel, dans *le Passant*, de Coppée, et qu'ils apprécieront davantage encore dans la nouvelle publication qui se prépare actuellement chez Ferroud, *Myrrha*, de Jules Lemaître. D'un dessin élégant et ferme, ces illustrations sont empreintes d'un caractère archaïque qui s'harmonise à merveille avec l'esprit du texte. M. Louis-Édouard Fournier a fait là un petit chef-d'œuvre que M. Xavier Lesueur a gravé, dans une note légère et blonde, avec une rare délicatesse.

Je ne veux pas quitter la librairie Ferroud sans dire un mot de *La Jeunesse de Balzac, Balzac imprimeur et fondeur de caractères*, par M. Gabriel Hanotaux et l'auteur de ces lignes. Il me revient que

des incrédules doutent encore de la prochaine apparition de notre livre; qu'ils se rassurent, s'ils sont inquiets ! notre texte est entièrement imprimé; les gravures de Lepère sont terminées ; quelques vérifications, quelques corrections encore et c'est tout; l'ouvrage ne saurait donc maintenant tarder beaucoup à voir le jour.

Georges Vicaire.

— Histoire des jouets. Ouvrage contenant 250 illustrations dans le texte et 100 gravures hors texte dont 50 planches coloriées à l'aquarelle, par Henry René D'Allemagne, archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal. *Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard St-Germain, Paris, s. d.* (1902), in-4° de 316 pp.

M. Henry René D'Allemagne, à qui les curieux doivent déjà, entre autres travaux, une très importante *Histoire du luminaire depuis l'époque romaine jusqu'au XIXe siècle*, est un collectionneur érudit et passionné. Pendant les heures de loisir que lui laissent ses fonctions de bibliothécaire, il furète chez les antiquaires, voire même dans les modestes échoppes de marchands de bric-à-brac ; et il est bien rare qu'il revienne bredouille de sa chasse au bibelot; son flair, toujours en éveil, aidé par une solide et vaste érudition, lui fait découvrir des pièces curieuses que bien d'autres souvent ont vues, touchées avant lui et dont l'intérêt, faute de savoir et de goût, leur a échappé. Aussi, les vitrines de notre sympathique collègue, merveilleusement aménagées, sont-elles peuplées de jolis et rares bibelots de toute sorte; la ferronnerie y tient une place importante.

Moins sévère, plus récréative est sa délicieuse collection de jouets anciens; c'est un véritable charme pour les yeux. On a pu d'ailleurs en juger, à l'Exposition universelle de 1900, où une partie a figuré dans la section rétrospective.

M. D'Allemagne, tout en collectionnant cette branche de la curiosité, s'est documenté sur le sujet, il a fait des recherches considérables dans les bibliothèques publiques et privées, il a compulsé bien des livres, ouvert bien des portefeuilles d'estampes. Et il a écrit cette *Histoire des jouets*, que nul n'était mieux à même d'écrire que lui. Au premier abord, le sujet peut sembler futile. Oh! que non pas. Si l'on voulait être édifié sur ce point, il suffirait de lire la préface de ce bel et bon livre. L'auteur y a nettement exposé toute la philosophie du jouet, toute son importance tant au point de vue de l'économie sociale que comme instrument de l'activité humaine.

Ouvrez l'ouvrage ; vos regards seront fixés d'abord par l'éclat et le bariolage de couleurs de toute cette « bimbeloterie », la curiosité de ces jouets qui ont amusé les enfants des siècles passés, qui amusent ceux de l'époque présente, comme ils amuseront encore et toujours ceux des temps à venir. Que de souvenirs gais vous reviennent à la mémoire en feuilletant ces pages, en revoyant ces braves petits soldats de plomb qui nous ont tant réjouis jadis ; au déclin de la vie, elles nous font revivre les heures joyeuses, ces heures inoubliables de la prime jeunesse.

Il faudrait de longs feuillets pour analyser en détail le texte si intéressant de M. D'Allemagne, pour décrire les images qui l'accompagnent si heureusement ; et la place me fait défaut. Je devrai donc me borner à indiquer ici les principales divisions du livre. L'ouvrage se compose de la préface dont j'ai parlé plus haut, de six chapitres, subdivisés eux-mêmes comme suit : CHAP. Ier : 1° *Les Hochets* ; 2° *Les Crécelles ;* 3° *Les Moulins à vent ;* 4° *Les Boites à surprises.* CHAP. II : 1° *Animaux ;* 2° *Les Voitures ;* 3° *Les Jouets à bon marché fabriqués à Notre-Dame-de-Liesse.* CHAP. III : 1° *Les Poupées ;* 2° *Intérieurs de poupées* ; 3° *Les Crèches ;* 4° *Les Ménages d'enfants.* CHAP. IV : 1° *Les Soldats de plomb ;* 2° *Equipement militaire.* CHAP. V : 1° *Les Pantins ;* 2° *Les Automates* ; 3° *Les Marionnettes ;* 4° *Les Ombres chinoises.* CHAP. VI : 1° *La Lanterne magique* ; 2° *Fantasmagorie ;* 3° *Le Kaléidoscope ;* 4° *Le Phénakisticope ;* 5° *Jouets aimantés et Jouets électriques ;* 6° *Ballons et parachutes.*

Cette *Histoire des jouets*, qui amusera certainement les grands enfants comme les jouets eux-mêmes amusent les petits, est naturellement fort bien présentée ; cent planches hors texte, dont cinquante en couleurs, deux cent cinquante planches dans le texte, toutes d'une exécution très soignée, complètent on ne peut plus agréablement le travail excellent de M. D'Allemagne. Je me suis laissé dire qu'une suite serait donnée par l'auteur et qu'après avoir étudié ici les jouets proprement dits, il se proposait d'écrire l'histoire des jeux, jeux d'adresse, jeux de sports, etc.

L'*Histoire des jouets* forme un tout ; les volumes qui suivront en seront le complément. Souhaitons que notre érudit confrère ne nous le fasse pas attendre trop longtemps.

G. V.

— LA GUERRE, racontée par l'image d'après les sculpteurs, les graveurs et les peintres. *Hachette et Cie*, MCMIII, gr. in-8 de 2 ff. IV - 414 pp. et 1 f.

Le nouveau volume que vient de publier la librairie Hachette,

continue la belle série commencée avec le *Napoléon raconté par l'image*, suivie de l'*Image de la Femme* et des *Portraits de l'Enfant*, ces derniers parus l'an dernier. Après tout ce qui a été écrit sur la guerre, il semblerait qu'il n'y ait plus rien à écrire ; toutes les époques l'ont tour à tour exaltée et maudite, tour à tour, elles en ont exécré les barbaries, célébré les héroïsmes et la philosophie de la guerre n'est plus à traiter. Mais précisément, parce que la guerre, chez tous les peuples et dans tous les temps, a provoqué les sentiments les plus violents dans un sens ou dans l'autre, elle a dû nécessairement inspirer les écrivains et les artistes. Et, en effet, d'Homère à Victor Hugo, des enlumineurs chevaleresques du Moyen Age aux Alphonse de Neuville et aux Detaille, innombrables sont les œuvres grandioses ou touchantes qui évoquent à nos yeux une histoire de la guerre autrement vivante que celle que les manuels nous retracent avec une exactitude superficielle et froide! C'est cette histoire qui se dégage du beau livre *La Guerre racontée par l'Image*.

L'auteur qui a voulu garder l'anonyme fait passer sous nos yeux un grand nombre de documents graphiques choisis avec beaucoup de goût. Le choix pouvait devenir parfois embarrassant, car considérable est l'ensemble des tableaux, dessins et gravures représentant des scènes de batailles ou se rattachant à la guerre, par un point quelconque. L'ouvrage est divisé en trois parties. Le premier livre comprend quatre chapîtres : *Avant l'histoire. — Contre les barbares. — Chansons de gestes. — Les Preux. — La Fin de la chevalerie*. Le second se compose de trois chapitres : *De Rocroy à Valmy. — Les Géants. — Après l'épopée*. Le troisième livre, enfin, est intitulé : *Les Femmes*. « Non moins que le soldat illustre et le grand capitaine» écrit l'auteur dans son avant-propos, la femme, elle aussi, revendique sa place, la femme, héroïne tour à tour du patriotisme et de la charité, inspiratrice passionnée des généreux efforts et des réconciliations fraternelles. En évoquant son image, ce livre trouve sa conclusion naturelle. »

La Maison Hachette et Cie, selon son habitude, n'a rien négligé pour donner à ce livre tout l'intérêt que son sujet comportait. Elle a répandu les illustrations à profusion ; je compte, en effet, vingt planches en taille douce et trois cents gravures dans le texte, reproduisant des bas reliefs et statues antiques, des miniatures de manuscrits, des toiles de maîtres anciens et modernes, des estampes signées des noms les plus fameux, des médailles, des objets divers, épées, coulevrines, etc.

L'ouvrage constitue en somme, une sorte de musée de la guerre fort instructif.

G. V.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc.

— Catalogue général de la librairie française. Continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz (période de 1840 à 1885 : 11 volumes). Tome quinzième (période de 1891 à 1899), rédigé par D. Jordell. Premier fascicule : *Ibach-Loquin. Paris, Nilsson, Per Lamm succr*, in-8.

Publications de luxe.

Chez L. Carteret et Cie (succr de L. Conquet) :

— Jean Richepin. — Les Litanies de la mer. Aquarelles originales d'après Henri Caruchet. Imprimé pour M. Albert Bélinac. In-8°.

Tiré à 100 ex. savoir : nos 1 à 50, sur pap. du Japon, avec tirage à part (150 fr.); et nos 51 à 100, sur pap. du Japon (100 fr.).

— Alphonse Daudet. — Le Roman du Chaperon-Rouge. Lithographies originales de Louis Morin. In-8°.

Tiré à 100 ex. sur pap. vélin du Marais, lithographiés en noir et en couleurs (nos 1 à 50, seuls vendus) à 100 fr.; et à 250 ex., lithographiés en noir, non mis dans le commerce.

Publications diverses.

— Paul Hervieu, de l'Académie française. — Théroigne de Méricourt, pièce en six actes en prose, représentée au théâtre Sarah-Bernhard. *Paris, A. Lemerre*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 30 ex. sur pap. de Hollande (*souscrits*); 10 ex. sur pap. de Chine (15 fr.) et 10 ex. sur pap. du Japon (*souscrits*).

— Mémoires anecdotiques sur les salons du second Empire. — Journal du docteur Prosper Ménière, publié par son fils le Dr E. Ménière, précédé d'une biographie par le Dr Fiessenger, membre correspondant de l'Académie de médecine, et orné d'un portrait en héliogravure. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

— D. Merejkowsky. — Tolstoï et Dostoïewsky. La Personne et l'œuvre, traduit avec l'autorisation de l'auteur, par le comte Prozor et S. Persky et précédé d'une préface du comte Prozor. *Paris, Perrin et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— G. d'Elstein. — Metz-la-Charitable. Une Idylle en 1444. *Paris, « Le Carnet » et Emile-Paul*, in-8.

Tiré à 200 ex. numérotés.

— Maurice Tourneux. — Les Grands artistes, leur vie, leur œuvre. Eugène Delacroix, biographie critique illustrée de vingt-quatre reproductions hors texte. *Paris, Henri Laurens*, in-8 carré (2 fr. 50).

— Maurice Hamel, agrégé de l'Université. — Les Grands artistes, leur vie, leur œuvre. Titien, biographie critique illustrée de vingt-quatre reproductions hors texte. *Paris, Henri Laurens*, in-8 carré (2 fr. 50).

— Gustave Geffroy. — Les Grands artistes, leur vie, leur œuvre Rubens, biographie critique illustrée de vingt-quatre reproductions hors texte. *Paris, Henri Laurens*, in-8 carré (2 fr. 50).

— Les Musées d'Europe. La Peinture au Louvre, avec 57 illustrations hors texte, 114 illustrations dans le texte, couverture et ornements de Georges Auriol. *Paris, librairie Nilsson, Per Lamm succr*, in-4 (15 fr.).

— Sainte-Beuve. — Lettres inédites à Collombet, publiées par C. Latreille et M. Roustan. *Paris, Société française d'imprimerie et de librairie*, in-8 (3 fr. 50).

— Jules Laforgue. — Œuvres complètes. Moralités légendaires. Les Deux Pigeons. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).
Il a été tiré, en outre, 15 ex. sur pap. de Hollande.

— Jules de Varaville. — Histoire de l'abbaye de Saint-Denis et les maisons de la Légion d'honneur. *Paris, Société française d'imprimerie et de librairie*, in-18 (3 fr. 50).

— Ferdinand Brunetière, de l'Académie française. — Discours de combat. Nouvelle série. Les Raisons actuelles de croire. L'idée de solidarité. L'Action catholique. L'Œuvre de Calvin. Les Motifs d'espérer. L'Œuvre critique de Taine. Le Progrès religieux. *Paris, Perrin et Cie*, in-16 (3 fr. 50).
Il a été tiré, en outre, 15 ex. numérotés sur pap. de Hollande (8 fr.).

— L. Paul Dubois. — Frédéric le Grand, d'après sa correspondance politique. *Paris, Perrin et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— Gaston Maugras. — La Disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul. Avec une héliogravure et des gravures hors texte. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

— Cuvillier-Fleury. — Journal intime, publié avec une introduction par Ernest Bertin. Tome deuxième. Avec deux portraits. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

Publications sous presse.

Chez A. Ferroud :

— Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, et Georges Vicaire. — La Jeunesse de Balzac. Balzac imprimeur et fondeur de caractères (1825-1828). Avec deux portraits inédits et deux estampes gravés sur bois par A. Lepère, et un Catalogue des livres imprimés par le célèbre romancier. In-8 carré.

Il sera tiré 350 ex., savoir : n°s 1 à 60, sur pap. du Japon, portraits avant la lettre (60 fr.) et n°s 61 à 350 sur pap. de Hollande, portraits avec la lettre (25 fr.)

Annoncé pour paraître prochainement.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer*, ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc.*

Le Propriétaire-Gérant :
H. Leclerc.

Vendôme — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.,

---

Directeur : Georges Vicaire



N° 2. — 15 FÉVRIER

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1903

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile.*

MM. **Roger Alexandre**; **Marius Barroux**, archiviste-adjoint de la Seine; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berleux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Comte **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron **de Claye (d'Eylac)**, de la Société des Bibliophiles françois; **Henri Cordier**; **Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet**; **George de Courcel**; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; **Ch. de Grandmaison**, archiviste honoraire d'Indre-et-Loire, correspondant de l'Institut; **R. P. Eugène Griselle, S. J.**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux arhives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**, vicaire général de Tarentaise; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lony; etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 FÉVRIER



LA VIE MONASTIQUE

DE

L'ABBÉ PREVOST

(1720-1763)

I

Audaciter calumniare semper aliquid hæret.
BACON, *De dignitate et augmentis scientiarum* : lib. VIII ; Londres, 1620 ; p. 424.

« Calomniez hardiment, il en restera toujours quelque chose. » C'est à l'égard du tendre et passionné (1) auteur de *Manon Lescaut* que cette odieuse vérité se manifeste dans ses effets les plus constants.

Comme entrée de jeu : Prevost, à l'âge de seize ans, lorsqu'il venait de sortir du collège, précipita à travers l'escalier et tua son père en le voyant donner un coup de pied dans le ventre de sa maîtresse, enceinte de trois mois. Pour être juste, disons que, selon MM. Didot, ce fut dans un moment d'égarement causé par l'ivresse. Notons en même temps que le père de Prevost exerçait encore, fort tranquillement, ses fonctions de conseiller

(1) Voltaire, lettre à Thieriot, 24 juillet 1733.

du roi au bailliage d'Hesdin, vingt-six ans après cette mort tragique.

Soldat, il déserte, se réfugie en Hollande et y épouse deux femmes à la fois. Bigame et ingrat, Prevost les abandonne à l'improviste et se sauve à Bâle en Suisse. On le chasse de cette ville où de sa vie il ne mit les pieds ; même désagrément lui arrive à Londres ; alors il revient en France et s'y fait religieux bénédictin. Soudain, jetant le froc aux orties, Prevost retourne à Amsterdam, y devient garçon de café, puis directeur d'un théâtre où il joue, avec succès, des pièces de sa façon, escroque les libraires et vit publiquement avec une catin. Pour comble, banqueroutier et ravisseur de filles, il s'enfuit avec une d'elles en Angleterre.

Prevost reprend le cours de ses aventures à Londres, où il embrasse le protestantisme, fabrique de fausses lettres de change, est arrêté et n'échappe à la potence que par le plus grand des hasards. De retour en France, il devient prêtre séculier. C'est alors que, pour charmer ses loisirs, il se promène dans les rues de Paris, toujours vêtu en officier de cavalerie.

Enfin, c'est dans un café borgne de la rue Christine, écrivant sur le coin d'une table, entouré de filles, que Prevost aurait peint avec tant de force et de vérité les angoisses du cœur humain.

Tant de vices ne pouvaient rester impunis ; mais la Providence veillait, et un jour que ce misérable défroqué se promenait dans le bois de Boulogne, ou dans le parc de Chantilly, il tomba évanoui au pied d'un arbre. Des paysans le portèrent au village voisin. Le croyant mort on fit procéder par un chirurgien à l'ouverture du corps. « Un cri du malheureux, qui vivait encore, glaça d'effroi les assistants. Le chirurgien s'arrêta ; il était trop tard, le coup porté était mortel. L'abbé Pre-

vost ne rouvrit les yeux que pour voir l'appareil cruel qui l'environnait, et de quelle manière horrible on lui arrachait la vie. Il expira sous le scalpel au même instant. »

Nous avons démontré naguère, preuves en main (1), que ces histoires sont toutes absolument fausses. Elles furent forgées d'abord par Lenglet-Dufresnoy, personnage peu recommandable à beaucoup d'égards. Il ne pardonnait pas à Prevost d'avoir formulé quelques légères critiques sur son *Marot* et d'avoir refusé son concours pour la traduction de De Thou à laquelle celui-ci travaillait à La Haye. Ses calomnies furent amplifiées par des folliculaires en quête de scandales, par cet hypocrite de Charles Collé et, surtout, par un prétendu chevalier de Ravanne, espèce d'aventurier qui, de son propre aveu, ne reçut jamais de Prevost que des services.

On continue à colporter la plupart de ces inventions et à y croire (2).

∴

En réalité, quel homme était donc l'abbé Prévost ?

Décrivons d'abord sa personne. Au mois d'octobre 1728, les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le dépeignent en ces termes :

(1) *Revue de Paris*, n° du 15 mai 1896, et *L'abbé Prevost, Histoire de sa vie et de ses œuvres* (documents nouveaux) ; Calmann Lévy, 1896, in-12. Le lecteur trouvera dans ce dernier ouvrage nos autorités pour tous les faits que résume le présent travail. Ici, cependant, les dates sont serrées de plus près, les preuves se trouvent complétées sur plusieurs points importants et des documents inédits, dont trois lettres de l'abbé Prevost, ont été ajoutés.

(2) *L'abbé Prevost assassin* ; supplément au *Figaro* du 9 juillet 1876. Il paraît que maintenant ce n'est plus son père que Prevost a assassiné, mais bien un de ses frères, crime « dont il s'accusa plus tard ». *L'Intermédiaire*, n° du 25 novembre 1890, col. 678.

« Il s'appelle Antoine Prevost ; il est d'Hedin, fils du Procureur du Roi de cette ville ; c'est un homme d'une taille médiocre, blond, yeux bleus et bien fendus, teint vermeil, visage plein. Il est âgé de 35 à 36 ans (1). »

Dom Dupuis parle de « l'heureuse physionomie dont la nature avait favorisé Prevost », et Meusnier de Querlon ajoute que « la nature l'avait avantagé d'une de ces figures heureuses qui préparent agréablement les voies dans toutes les sortes de société. »

Il n'est pas jusqu'au nouvelliste à la main copié par Bois-Jourdain qui ne remarque en Prevost, même sous l'uniforme d'officier de cavalerie dont il l'affuble, « son extérieur sage, modeste et prévenant. »

Ces descriptions correspondent au portrait dessiné à Paris d'après nature et gravé à Berlin par Schmidt en 1745. Mais l'artiste a gratifié Prevost d'un sourire que, selon des témoins, on ne devait guère voir sur ses lèvres.

En effet, contrairement à ce que beaucoup croient, Prevost était enclin à la mélancolie. Il avoue lui-même « porter sur son visage et dans son humeur les traces de ses anciens chagrins ». L'académicien Gaillard dit « que sa physionomie avait un caractère où on lisait une partie de l'humeur sombre et chagrine qui a dû inspirer ses romans tragiques ». C'est également ce que rapporte Dom Chaudon : « L'abbé Prevost, écrit-il, annonçait par sa figure le caractère propre de ses ouvrages. Ses sourcils et ses autres traits étaient fort marqués, son air sérieux et mélancolique. » Cette mélancolie a été aussi notée par de Querlon, voire même par Lenglet-Dufresnoy, dans ses additions manuscrites (2),

(1) Il n'avait alors que trente et un ans et huit mois.

(2) Bibliot. nat., Réserve Y², 6 A.

où on lit que Prevost « est un homme inquiet, rempli d'idées tristes et funestes, qu'il communique à ses romans ».

On doit croire cependant qu'il ne promenait pas dans le monde une mine attristée. Autrement, Jean-Jacques Rousseau n'eût pas dit de Prevost qu'il n'avait rien dans l'humeur ni dans la société du sombre coloris qu'il donnait à ses ouvrages ». C'est ce qui ressort d'ailleurs d'une lettre écrite par Prevost en 1746 à M. Boucher de l'Estang : témoin ces lignes d'un style assez enjoué :

« ..... A cinq cents pas des Thuilleries (1) s'élève une petite colline, aimée de la nature, favorisée des cieux, etc. C'est là que j'ai fixé ma demeure pour trois ans, par un bail en bonne forme, avec la gentille veuve ma gouvernante, Loulou, une cuisinière et un laquais (2). Ma maison est jolie, quoique l'architecture et les meubles n'en soient pas riches. La vue est charmante, les jardins tels que je les aime. Enfin, j'y suis le plus content des hommes. Cinq ou six amis, dont je me flate (3) que vous augmenterez le nombre à votre retour, y viennent quelquefois rire avec moi des folles agitations du genre humain. Ma porte est fermée à tout le reste de l'univers... Je vous embrasse tendrement, très cher ami, et

(1) Prevost parle de l'*Avenue* des Tuileries, les Champs-Elysées d'aujourd'hui. (Plan de Bretez, dit de Turgot, 1740, pl. 19 et 20,)

(2) C'est l'époque où il traduisait de l'anglais la collection de voyages dite d'Astley : point de départ de l'importante *Histoire générate des Voyages*, qui dût rapporter a Prevost de beaux bénéfices. Dom Dupuis, à propos de cette entreprise, dit que « un riche financier [M. de la Boissière, trésorier-général] offrit de faire tous les frais de l'impression : c'eût été pour l'abbé Prevost un profit de plus de cent mille livres. Il préféra d'en laisser tout l'avantage à son libraire. » C'était François Didot.

(3) Dans nos citations nous respectons l'orthographe de l'abbé Prevost.

des deux bras, c'est-à-dire la petite veuve de l'un et moi de l'autre (1). »

Une supplique adressée peu avant par Prevost à M. de Marville complète le tableau :

« Monseigneur,

« J'eus l'honneur il y a quinze jours de me présenter à vous en qualité d'historien. Permettez que je prenne aujourd'hui celle d'avocat, pour une malheureuse femme qui se voit réduite à la plus déplorable extrémité si vous n'avez pitié de sa situation. Elle a recours à mes sollicitations, sans autre titre que l'infortune...

« La philosophie dont je fais profession ne m'a point accoutumé à demander souvent des grâces. Aussi en reçois-je peu, et l'on s'en apperçoit bien à ma fortune. Mais je me flate que M. le comte de Maurepas, qui se connoît si bien en caractères et en sentimens, ne me croira point indigne de la première faveur que je prens la liberté de lui demander... »

∴

Voyons maintenant quels furent ses sentiments, sa conduite, sa vie privée :

Le caractère véridique des assertions de Prevost ne saurait être contesté. Voici ce qu'il écrivait de La Haye, à l'époque même où le prétendu chevalier de Ravanne et les nouvellistes à la main lui prêtent une conduite indigne :

« Je vis, grâces au Ciel, sans reproche. Tel en Hollande qu'à Paris ; point dévòt, mais réglé dans ma conduite et dans mes mœurs, et toujours inviolablement attaché à

(1) Ce précieux autographe appartient aujourd'hui à notre ami M. Louis Ganderax.

mes vieilles maximes de droiture et d'honneur. J'espère les conserver jusqu'au tombeau. . . . .

« Expatrié, séparé de mes amis et de mes proches, abandonné du plus grand nombre, qui croira que mon cœur ignore ce que c'est que la haine, et que je puisse me défendre d'en faire passer quelques traits dans mes notes?... Je sens que je ne hais personne; le Ciel m'en est témoin... »

De Londres, Prevost écrit « qu'il passe quelquefois des semaines entières sans sortir de son cabinet, y employant tous les jours sept ou huit heures à l'étude, cherchant rarement les occasions de se réjouir, résistant même à celles qui lui sont offertes, et préférant une heure d'entretien avec un ami de bon sens, à tout ce qu'on appelle plaisirs du monde et passe-temps agréable; civil d'ailleurs, par l'effet d'une excellente éducation, mais peu galant, d'une humeur douce, mais mélancolique, sobre enfin et réglé dans sa conduite (1). »

A l'accusation de Lenglet-Dufresnoy d'avoir eu « l'honneur de faire banqueroute », Prevost répondit, avec franchise. « Il me reproche d'avoir laissé quelques dettes en Hollande. S'il peut prouver que je les aye perdu de vüe un seul moment, et que tous mes soins ne se rapportent pas au dessein de les payer, je me reconnois coupable. Mais si les promesses que j'ai faites à mes créanciers sont sincères, que je ne crains pas d'en prendre ici le Ciel et le public à témoins, je ne vois dans mes dettes qu'un accident ordinaire, et dont on n'a jamais fait un crime à personne. Ajoutez qu'elles font honneur à la bonté de mon âme, si elles n'en font

(1) « Desfontaines assure que l'abbé Prevost est très méprisé en Angleterre. Il y est au contraire très estimé. » D'Argens. *Histoire de l'Esprit humain*, Berlin, 1765, t. XI, p. 165.

point à mon œconomie ; car c'est une chose assez connüe que ma fortune a toujours surpassé mes besoins, et que j'avais peu d'embarras à craindre pour moi-même, si j'eusse été moins sensible à ceux d'autrui ! »

*
* *

Touchant les mœurs de Prevost, si odieusement décriées, Meusnier de Querlon, visant les mensonges des gazetiers, répond :

« Nous le trouvons mieux justifié sur les idées de libertinage qu'on a voulu répandre sur lui par toute la suite de sa vie, dont ceux qui l'ont vu de près ne peuvent que rendre un bon témoignage, que par ce qu'il a écrit lui-même pour sa justification. »

Il ne s'ensuit pas qu'à notre avis l'abbé Prevost fût impeccable. Il pécha, au contraire, mais il ne s'encanailla point (1). Malgré ses vœux monastiques, il aima et, sans doute, on le paya de retour. La sympathie, l'affection, étaient des besoins de sa nature que Voltaire qualifie de « tendre et ardente ». Et si, aujourd'hui, à cause de sa qualité de prêtre, on n'hésiterait pas à blâmer sa conduite, il faut se souvenir qu'il vivait sous la régence et sous le règne de Louis XV, en des temps où les mœurs autorisaient presque ces faiblesses du cœur et des sens.

La vie privée du clergé, cependant, était l'objet d'une active surveillance, confiée à un service d'agents spéciaux de la police secrète. Ils rédigeaient pour le lieutenant général de police des gazetins ou rapports, dont

(1) « Comme son Des Grieux, Prevost conserve, à travers toutes les phases et les légèretés de sa première vie, un air noble et qui sent sa qualité et son monde ; c'est l'homme bien élevé qui se marque toujours sous sa plume, jusque dans l'écrivain du métier et dans l'auteur trop assujetti. » Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. IX.

un grand nombre se trouvent encore parmi les papiers de la Bastille conservés à la bibliothèque de l'Arsenal. On remarque notamment dans cette série ceux de l'inspecteur Meusnier pour les années de 1733 à 1757, pendant lesquelles, sauf treize mois, Prevost ne cessa de vivre à Paris. Outre les agents chargés d'épier la conduite des filles galantes, des actrices, danseuses et cantatrices, ceux qui apportaient à la Lieutenance des renseignements recueillis « tant dans les palais qu'en différens caffés, promenades publiques et maisons particulières », ne manquaient pas de noter les noms des ecclésiastiques de tout rang qui fréquentaient les femmes légères, ou dont les aventures et les habitudes défrayaient la conversation des oisifs bien informés.

Nous avons compulsé avec soin tous ces documents et beaucoup d'autres du même genre, sans y jamais rencontrer le nom de l'abbé Prevost ou quoi que ce soit se rapportant à sa personne. On peut être sûr que si sa vie avait été le moins du monde scandaleuse, elle n'eût pas échappé à la vigilance de Meusnier ou à celle de Marais, bien que Prevost fut alors aumônier du Prince de Conti. Ils n'avaient pas épargné Rivière, chanoine de Saint-Merri, chapelain de la reine, ni l'abbé de Jumilhac, chanoine de Chartres, ni d'Aguesseau, prêtre archidiacre de Troyes, ni Pierre Varé, docteur en Sorbonne, aumônier de l'Ecole militaire, ni Prévost d'Auricourt, procureur du collège des Cholets, ni l'abbé de la Tour, membre de l'Académie des Sciences, ni Nanton de Marsais, prédicateur et confesseur du duc d'Orléans, et tant d'autres ecclésiastiques de marque, contemporains de Prevost : pourquoi auraient-ils passé sous silence ses turpitudes, surtout si elles avaient été aussi notoires que ses détracteurs l'ont prétendu ?

Aussi, à Voltaire l'abbé Prevost n'hésite pas d'écrire,

avec un accent de vérité qu'on ne saurait méconnaître : « J'ai la hardiesse de dire que quiconque connaissant ma personne et ma manière de penser et de vivre ne saurait me haïr ou me mépriser. »

Quelle meilleure confirmation de ces dignes paroles peut-on donner que le jugement porté sur le caractère de l'abbé Prévost par des gens honorables, célèbres même, qui furent en rapports personnels avec lui? Citons donc quelques-uns de ces précieux témoignages :

Jean-Jacques Rousseau dit au sujet des amis d'élite que M. Mussard s'était faits : « A leur tête, je mets l'abbé Prevost, homme très aimable et très simple dont le cœur vivifiait les écrits. »

Nous lisons dans une lettre de Voltaire à Thieriot : « Je fais une grande différence entre l'abbé Prevost et l'abbé Desfontaines : celui-ci ne sait parler que de livres; ce n'est qu'un auteur, et l'autre est un homme. On voit par leurs écrits la différence de leurs cœurs... Si je pouvois rendre service à l'abbé Prevost, du fond de ma retraite, il n'y a rien que je ne fisse; et si j'étais assez heureux pour revenir à Cirey en sûreté, je tâcherais de l'y attirer... Je vous prie d'assurer l'abbé Prevost de mon amitié pour le reste de ma vie. »

Delisle de Sales témoigne que Prevost « ne pouvait soutenir l'idée d'avoir des ennemis, et que d'ailleurs n'ayant jamais connu le secret de sa supériorité; insouciant jusqu'à la faiblesse, il ne songea jamais à travailler sa renommée. »

L'académicien Gaillard rapporte que « sensible à la critique pour son propre compte, Prevost l'exerçait avec modération à l'égard des autres, et la repoussait avec noblesse sans s'avilir. »

Dom Dupuis dit : « l'humanité de Prevost ouvrait son cœur et sa bourse à tous les malheureux; lorsque

ses amis le pressaient de profiter du crédit des grands qui l'honoraient de leur estime pour se procurer des avantages temporels, il répondait qu'un jardin, une vache et deux poules lui suffisaient. Et il ajoute : « effectivement, même dans les meilleures tables, sa vie était simple et frugale. »

Enfin, de Querlon résume tous ces traits d'une belle, aimante, délicate et généreuse nature en disant « qu'il était difficile de voir Prevost sans chercher à le connaître, de le connaître sans l'aimer, de l'aimer sans trouver des raisons pour l'estimer davantage. »

II

Le grand mérite de l'écrivain a été reconnu de tout temps et, peut-être, aujourd'hui plus que jamais. Quant à l'homme, il n'est pas entièrement lavé des imputations mensongères dirigées contre sa personne, son caractère et ses mœurs. Beaucoup croient encore et répètent à satiété que son œuvre fut immorale. Certains même s'imaginent que *Manon Lescaut* présente une suite de scènes licencieuses (1). Quoi de plus typique à cet égard que la défense sous le second Empire de colporter une édition de l'impérissable roman « à cause de la modicité du prix? » Le gouvernement, c'est certain, craignait d'inoculer un virus aux populations !

Par une contradiction singulière, à la même époque,

(1) D'autres, au contraire, voient dans *Manon Lescaut* une œuvre que les Français seuls sont dignes de lire et capables d'apprécier : témoin ce qu'on lisait à cette place même (1875, p. 498), lorsque parut notre bibliographie de ce livre : « L'on est un peu surpris de voir un honorable Yankee arriver en quatre steamers pour dire son mot, fut-ce un mot bibliographique, sur un petit chef-d'œuvre qui appartient si essentiellement à notre histoire littéraire et morale.... Nous repoussons l'ingérence des aubains. »

conformément au désir du ministre de l'Intérieur officiellement exprimé, une inscription commémoratrice de la naissance de l'abbé Prevost dût être placée au-dessus de la porte d'entrée de la maison (construite sur l'emplacement de celle) où il naquit. Le ministre fit mieux : par son ordre, un buste du grand écrivain fut exécuté en marbre pour la ville d'Hesdin (1). Mais voyez ce qui s'ensuivit.

L'inauguration du buste eut lieu le 23 octobre 1853. D'après un récit de cette cérémonie, publié il n'y a pas longtemps avec de spirituels commentaires dans un grand journal de Paris, il faudrait y voir « un essai avorté d'hommages au célèbre Hesdinois. » Nous y lisons aussi que « malgré cette *pompe* (2), la cérémonie fut plutôt pénible. L'opinion publique s'étonnait de cet hommage rendu à un homme qu'on n'osait louer qu'avec des réticences... Après quoi, la cérémonie étant terminée, le buste qu'on venait de couvrir de fleurs de rhétorique fut relégué dans un salon de l'Hôtel-de-Ville, où il est encore. »

D'où peut provenir cette sorte de réprobation sourde et profondément injuste qui, après cent soixante-dix ans, ne semble pas encore devoir cesser?

Elle procède de deux faits :

(1) Lettres de M. Laisné, arrière-petit neveu de l'abbé Prevost, à son ami Sainte-Beuve, 11 oct. et 1er nov. 1853. D'autres renseignements portent que ce fut la ville d'Hesdin qui, dès 1846, aurait pris la résolution de « consacrer par un buste le souvenir de la naissance de l'abbé Prevost. » Sainte-Beuve, lui, rapporte que, sur la demande dudit M. Laisné (haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur), M. Romieu, directeur des Beaux-Arts, proposa à M. le comte de Persigny d'accorder à la ville d'Hesdin le buste en marbre de l'abbé Prevost ; la décision du ministre est du mois d'août 1852. (*Causeries du lundi*, t. IX).

(2) C'est un calembourg, inspiré par la présence d'une compagnie de pompiers munie de leur appareil.



Bénédictin. Prévost a voulu changer de congrégation avant que le bref qui l'y autorisait eut été fulminé.

Prévost a écrit l'*Histoire du Chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut.*

Au fond, il n'y a pas autre chose !

*
* *

On ne combat pas l'erreur ou la calomnie, on ne rétablit pas la vérité, avec de la littérature et des phrases. Il faut des faits, des noms, des dates, des preuves. Étudions donc ces causes, comme naguère, comme toujours, en nous appuyant sur des documents authentiques, sur des témoignages irrécusables ; montrons l'inanité d'accusations trop souvent répétées.

Un peu de bibliographie raisonnée nous paraît ici indispensable.

L'*Histoire du Chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut* a été écrite, ce semble, à Londres, avant 1730. Quant à la date et aux circonstances de la publication, voici ce qu'indiquent les documents :

Le manuscrit se trouvait dans la valise de Prevost lors de son départ d'Angleterre. Dès son arrivée en Hollande, vers l'automne de 1730 (1), il l'offrit à quelque éditeur d'Amsterdam, Frédéric Bernard ou H. du Sauzet. La Compagnie des libraires associés, dont ils faisaient partie, lui proposa très probablement qu'il écrivît à la place une suite aux *Mémoires d'un homme de qualité,* roman dont les quatre premiers volumes avaient déjà conquis la faveur du public. C'est ainsi, selon nous, que Prevost aurait été amené à écrire les tomes V et VI de cet ouvrage. Ils y rattachèrent l'*Histoire du Chevalier Des Grieux et de Manon*

(1) Pour cette date, voir, *infra,* chap. IV.

Lescaut, pour faire un volume de plus destiné aussi à profiter de la vogue des autres (1), tout en « n'y ayant point un rapport nécessaire », comme l'auteur se trouve forcé de le reconnaître dans son avis au lecteur.

L'*Histoire du Chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut* fut donc livrée à l'impression pour la première fois, à Amsterdam, entre janvier et fin mars 1731 (2) et mis en vente dans cette ville au commencement de juin suivant (3).

Presque en même temps, l'abbé Granet, lui le premier, dans la *Bibliothèque françoise*, dite de Camusat, appela l'attention du public tant sur les aventures de certains nouveaux personnages des *Mémoires d'un homme de qualité* que sur celles du chevalier Des Grieux, et en termes dénotant une juste appréciation de la pensée qui inspira l'abbé Prevost :

« L'auteur, dit Granet, n'a pas fait de difficulté de publier les fautes de toutes ces personnes, persuadé que l'exemple de leur mauvaise conduite peut devenir utile. Les vices de cette nature, dit-il, servent pour ainsi parler, de fanal à la vertu ; ils l'éclairent, ils lui montrent les bornes qu'elle ne doit pas passer, et les précipices qu'elle trouveroit au-delà. »

(1) En effet, le premier volume de 1731 de la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe*, en annonçant les tomes V, VI et VII des *Mémoires*, ajoute que « cette Suite est du même auteur qui a donné les premiers volumes qui ont été si bien reçus du public. »

(2) Le fascicule pour janvier, février et mars 1731 de ladite *Bibliothèque* annonce que « la Compagnie des libraires associés d'Amsterdam imprime la *Suite des Mémoires d'un homme de qualité*, in-douze, trois volumes » ; c'est-à-dire, les tomes V, VI et VII ; ce dernier renfermant *Manon Lescaut*.

(3) Catalogue de vente faisant corps avec le fascicule de ladite *Bibliothèque* pour avril, mai et juin 1731. On vendait séparément les tomes V, VI et VII, très petit in-12, pour être ajoutés aux quatre premiers volumes du même format publiés à Amsterdam en 1730, d'après l'édition de Paris, et en même temps, la série complète. C'est cette dernière que nous avons signalée et décrite dès 1875.

Manon Lescaut, non encore à l'état séparé et seulement comme septième volume d'une publication complète des *Mémoires d'un homme de qualité*, circulait depuis deux ans à Amsterdam, à Bâle, à Francfort, sans qu'on y fit attention en France, lorsque, le 30 juin 1733, le *Journal de la Cour et de Paris* (1) l'annonça en ces termes :

« Il paroit depuis quelques jours un nouveau volume des *Mémoires d'un homme de qualité* (2). Ce livre est écrit avec tant d'art et d'une façon si intéressante que l'on voit les honnêtes gens s'attendrir en faveur d'un escroc et d'une catin. »

Les mêmes nouvelles à la main, au 30 octobre 1733, reparlent du roman et ne manquent pas de rappeler que « le héros est un escroc, l'héroïne une catin ».

Ces deux épithètes firent fortune. On les retrouve sous la plume de Montesquieu. Elles devinrent même, pour ainsi dire, une sorte de *leitmotiv* qu'encore de nos jours on répète et souvent !

Deux jours après que la première publication faite en France eut été signalée, elle est saisie à Paris. C'est

(1) Ce journal n'était que ce qu'on appelait *nouvelles à la main*, publication manuscrite d'informations, plus ou moins vraies, et distribuée à des abonnés dans les cafés ainsi qu'à domicile, généralement deux fois par semaine.

(2) Il s'agit certainement de la contrefaçon du tome VII isolé, imprimé à Rouen, sous la fausse rubrique d'Amsterdam, en 1733, grand in-12, et qui est la première édition faite en France de *Manon Lescaut*. C'est sous ce titre abrégé qu'au cours du présent travail, nous citerons souvent le livre, comme le font d'ailleurs la plupart des premiers critiques qui en parlèrent. Il est bon toutefois de noter que l'abbé Prevost ne s'est jamais servi de cette désignation tronquée avant 1753, dans son édition définitive et seulement comme faux-titre. Pour lui, ce n'était pas Manon qui était le principal personnage du roman, mais bien le chevalier Des Grieux. De là, les deux vers d'une ode d'Horace, placés en tête de l'édition de 1753 :

Quanta laboras in Charybdi,
Digne Puer meliore flâmma !

aussi le *Journal de la Cour* qui annonce la bonne nouvelle, de cette façon :

« Voilà de quoi faire un petit supplément à l'*Histoire de Manon Lescaut*. Ce livre qui commençoit à avoir une grande vogue, vient d'être défendu. Outre que l'on y fait jouer à gens en place (1) des rolles peu dignes d'eux, le vice et le débordement y sont dépeints avec des traits qui n'en donnent pas assez d'horreur. »

De son côté, Mathieu Marais, bâtonnier de l'ordre des avocats au Parlement, écrit au président Bouhier, le 1er décembre 1733 :

« Cet ex-bénédictin est un fou qui vient de faire un livre abominable qu'on appelle l'*Histoire de Manon Lescaut* et cette héroïne est une coureuse sortie de l'hôpital [la Salpétrière] et envoyé au Mississipi à la chaîne. Ce livre s'est vendu à Paris et on y couroit comme au feu dans lequel on auroit dû brûler et le livre et l'autheur, qui a pourtant du style. »

Le 18 juillet 1735 et le 5 septembre 1736, sur l'ordre de M. le garde des sceaux (Chauvelin) *Manon Lescaut* fut supprimée, et nous ne croyons pas qu'au XVIIIe siècle

(1) Cette allusion à des « gens en place » porte à supposer que l'abbé Prevost a mis en scène des personnages connus. Le seul fonctionnaire dont il soit question dans le roman est celui qui est décrit dans la phrase suivante : « Nous primes un appartement meublé à Paris. Ce fut dans la rue V... [Vivienne ?] et pour notre malheur auprès de M. B... le célèbre Trésorier général... » Ailleurs, Prevost lui donne la particule : M. de B..., particule répétée constamment dans l'édition définitive. M. de Lescure hésite entre MM. de Bornier de la Masson, Lallemand de Betz et de la Live de Bellegarde (?).

Quant au dire de Des Grieux que le tripot de « l'hôtel de Transilvanie se tenoit au profit de M. le prince de R... qui demeuroit alors à Clagny, » et à sa réponse aux reproches de son père : « J'ai usé de quelque supercherie au jeu : M. le marquis de... et comte de... n'ont point d'autres revenus, M. le prince de... et M. le duc de... sont les chefs d'une bande de chevaliers du même ordre », les lecteurs purent facilement donner de véritables noms, que les pratiques du prince de Carignan, du duc de Gèvres, de la duchesse de La Ferté et d'autres, autorisaient amplement.

l'autorisation ait jamais été accordée de l'imprimer en France (1).

Tels furent le baptême et les débuts de l'immortel roman, sous le règne de Louis XV.

*
* *

L'opinion que l'*Histoire de Manon Lescaut* est un livre fort dangereux et profondément immoral ne cessa de prévaloir dans la meilleure société. On ne l'en lut que davantage et avec le plus vif plaisir ; toutefois sans se lasser de faire un crime à l'abbé Prevost de l'avoir écrit. Il dût même se défendre de chercher à corrompre les mœurs. Sa réponse fait justice de cette inepte accusation. Nous en détachons ces quelques lignes, lumineuses de bon sens et de vérité :

« L'auteur en représentant le vice, ne l'enseigne point. Il peint les effets d'une passion violente qui rend la raison inutile, lorsqu'on a le malheur de s'y livrer entièrement ; d'une passion qui n'étant pas capable d'étouffer entièrement dans le cœur les sentiments de la vertu, empêche de la pratiquer. En un mot, cet ouvrage découvre tous les dangers du dérèglement. Il n'y a point de jeune homme, point de jeune fille, qui voulut ressembler au chevalier et à sa maîtresse. S'ils sont vicieux, ils sont accablés de remords et de malheurs. »

Non, l'honnête David Hume, le grand historien anglais, ne s'est pas trompé, lorsqu'en 1760, sur la fin de la carrière de Prevost, il lui écrivait : « Dans le grand

(1) On y en fit néanmoins un grand nombre d'éditions, mais elles furent toujours vendues sous le manteau, malgré la rubrique ; *Suivant la copie de Paris* qu'on lit, par exemple, sur le titre de celles que donna Turneisen en 1744 et 1754 à Bâle.

nombre de volumes que vous avez donné au public, il ne vous est rien échappé contre les mœurs ni contre le prochain ».

Ce que néanmoins l'observateur peut relever avec inquiétude dans plusieurs romans de l'abbé Prévost, c'est l'introduction d'un élément nouveau et dangereux. Montesquieu nous paraît avoir été un des premiers à le signaler, sans cependant y attacher aucun blâme : « J'ai lu, ce 6 avril 1734, dit-il (1), *Manon Lescaut*, roman composé par le père Prevost. Je ne suis pas étonné que ce roman, dont le héros est un fripon, et l'héroïne une catin qui est menée à la Salpêtrière, plaise ; parce que toutes les mauvaises actions du héros, le chevalier Des Grieux, ont pour motif l'amour, qui est toujours un motif noble, quoique la conduite soit basse. Manon aime aussi ; ce qui lui fait pardonner le reste de son caractère ».

Quant à Prevost, c'est avec autant de hardiesse que d'éloquence qu'il résume la philosophie de ce sentiment :

« Il me parut, après un sincère examen, que les droits de la nature étaient les premiers de tous les droits, rien n'était assez fort pour prescrire contre eux ; que l'amour en était un des plus sacrés, puisqu'il est comme l'âme même de tout ce qui subsiste, et qu'ainsi tout ce que la raison et l'ordre établi parmi les hommes pouvaient faire contre lui, était d'en interdire certains effets, sans jamais pouvoir en condamner la source (2). »

Depuis lors, la doctrine de la souveraineté de la passion a pénétré nos principes de conduite, nos mœurs et jusqu'à l'administration de la justice. La littérature française en ses formes diverses : effusions poétiques,

(1) Fragments inédits de Montesquieu, publiés dans *L'Ermitage*, revue mensuelle ; Paris, n° d'août 1901.

(2) Voir sur ce sujet les *Etudes sur le XVIIIe siècle*, de M. Brunetière, *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 février 1885, p. 820.

éloquence judiciaire, théâtre, romans, journalisme, serait mal venue à condamner Prevost pour avoir formulé ce qui, en France, est devenu presque un dogme.

Aussi, de nos jours, n'est-ce plus de ce chef que les esprits bien pensants surtout le flétrissent. La tare ineffaçable de l'abbé Prevost à leurs yeux se résume dans une épithète injurieuse : *moine défroqué.*

Voyons donc si elle est justifiée !

(A suivre). HENRY HARRISSE.

BIBLIOGRAPHIE

DE QUELQUES

ALMANACHS ILLUSTRÉS

DES XVIII[e] ET XIX[e] SIÈCLES

(suite)

1800 à 1900

---

40. — Le Bijou des Spectacles. || *A Paris Chez Janet Rue S. Jacques N°* 31.

(vers 1800). In-32.

Titre-Frontispice représentant une scène, avec orchestre sur le devant, encadrée de colonnes avec médaillons dans lesquels sont inscrits les titres des pièces dont quelques fragments composent ce petit volume. Le titre est imprimé sur le rideau couronnant la scène.

24 pages de texte gravé avec six gravures, non signées, dont voici les légendes :

1. *Alceste.* — 2. *Anacréon.* — 3. *Roméo et Juliette.* — 4. *Lisbeth.* — 5. *Lise et Colin.* — 6. *la petite Nanette.*

Deux airs notés et gravés.

Cahier de chansons imprimées au milieu du volume et sans pagination.

41. — L'Esprit d'Eustache et les Poésies de Sa Sœur. Almanach Contenant un recueil de Chansons, Romances, Epigrammes, Contes, Enigmes, etc. etc. Par le cit. Rosamir

de Sibrio. || *A Paris, Chez Demoraine, imprimeur-Libraire, rue du Petit-Pont, N° 99. Aux Associés.*

(vers 1800). In-32.

Almanach de colportage composé de 64 pages de texte.

Frontispice colorié, gravure soignée, non signée, représentant un intérieur dans lequel sont un homme et une femme jeunes, assis près d'une table, avec un amour, devant eux, jouant du flageolet.

42. — Estelle Pastorale. A vous que j'aime. || *A Paris. Chez Marcilly Rue St Julien le Pauvre* N° 14 *et* 15.

vers 1800. In-32.

Ouvrage entièrement gravé et semblable, à l'exception du titre, à *Estelle*, de Boulanger (*voir plus haut, N° 16*).

Les planches des gravures et du texte proviennent de l'éditeur Boulanger. Marcilly s'est donc servi de ces planches, fort usées, après avoir fait dessiner par Queverdo un autre titre.

Titre gravé et signé *Queverdo del. et sculp.* représentant deux colombes déposant une couronne de roses sur un médaillon contenant des initiales et reposant sur un rocher, en forme de pont, laissant voir un paysage au-dessus duquel sont gravés le nom et l'adresse de l'éditeur.

12 gravures encadrées avec ces légendes :

1. *Ne méprisez pas mon enfance.* — 2. *Je vais donc quitter pour jamais.* — 3. *Que j'aime à voir les hirondelles.* — 4. *L'autre jour la bergère Annette.* — 5. *Dans cette aimable solitude.* — 6. *J'aime et je ne puis exprimer.* — 7. *Ce matin dans une bruyère.* — 8. *Ah! s'il est dans votre village.* — 9. *Adieu charmantes Bergères.* — 10. *Voici venir le doux Printems.* — 11. *A Toulouse il fut une Belle.* — 12. *Et laisse mes lèvres mourantes.*

Il n'y a pas d'airs notés, qui ont été remplacés par Perte et Gain pour chaque mois et deux cahiers de feuilles blanches pour notes.

43. — L'Amour et la Folie, ou Le Passe-Partout des Graces ; Almanach anacréontique. || *A Paris, chez Janet, Libraire, rue Jacques, N°* 31.

An IX. In-32.

Publication de colportage, sans pagination, composée de chansons, romances, fables, etc.

Frontispice colorié, gravure sur bois assez soignée représentant : Mercure descendant des nuages et posant un doigt sur une feuille de papier que tient la Folie accompagnée de l'Amour un bandeau sur les yeux.

Au verso du titre on lit ce qui suit : Quel plus joli Almanach peut-on offrir que le *Passe-Partout des Graces?* On espère que la plupart des pièces qui la composent, justifieront ce titre.

Annuaire pour l'An IXe de la République Française.

44. — LA MUSE CHAMPÊTRE, Chansonnier Lyrique. || *A Paris, chez Ouvrier, Libraire, maison Château-vieux, rue Saint-André-des-Arts, n° 41.*

1801. In-18.

Chansonnier, composé de 140 pages d'idylles et pastorales mises en chansons, avec un Frontispice gravé et non signé représentant un sujet champêtre.

Calendrier de 1800-1801.

45. — LE MYSTÈRE DE L'AMOUR, ou Les Amans Indiscrets. Almanach Récréatif et Amusant. || *A Paris, Chez Demoraine, Imprimeur-Libraire, rue du Petit-Pont n. 99. Aux Associés.*

An 9 — 1801. In-32.

Almanach de colportage composé de 64 pages de chansons et romances, avec un Frontispice colorié, assez finement gravé et portant cette légende : *Les Mystères de l'Amour.*

Ce frontispice, ainsi que le texte, est encadré d'un double filet noir et porte, en tête, le chiffre 6.

Calendrier de l'An 9.

46. — LE FAUX-PAS DE SUZETTE, Almanach chantant Dédié aux Belles. Pour la présente année. || *A Paris, chez Caillot, Imp.-Libraire, rue du Cimetière André-des-Arcs.*

An X. In-32.

Titre avec un encadrement.

Almanach de colportage de 64 pages de chansons et petites poésies.

Frontispice colorié représentant une jeune villageoise tombée à terre et pleurant, tandis qu'un jeune garçon court après son âne qui s'enfuit.

Annuaire pour l'An X, avec l'adresse de l'éditeur.

47. — LA GAIETÉ FRANÇAISE, ou Le Bon Ton du Hameau de Chantilly. || *A Paris, Chez Caillot, Imp.-Lib., rue du Cimetière-André, n° 6.*

An X. In-32.

Publication de colportage de 64 pages de texte composé de chansons.

Frontispice colorié, gravure sur bois représentant trois couples de personnes s'embrassant.

Annuaire pour l'an X de la République Française, avec les jours correspondans de l'ancien calendrier.

(*Le frontispice de cet almanach a été reproduit, par le même édi-*

teur, dans un autre almanach de colportage : Le Secret de plaire, *de 1806. voir N° 1497, p. 393, de la Bibliographie des almanachs de J. Grand-Carteret.*)

48. — Le Joujou des Enfans. Almanach Pour l'An 1802. || *A Paris Chez Janet Libraire, Rue St Jacques* N° 31.

1802. In-128.

Almanach minuscule entièrement gravé, de 64 pages de texte avec le calendrier.

Le titre est paginé 1.

Huit figures accompagnant les chansons sans titre.

Devises pour les Demoiselles et pour les Garçons, avec table.

49. — L'Union Lyri-comique de Thalie Erato Euterpe et Terpsicore (sic). || *A Paris, chez Janet Libraire Rue St Jacques* N° 31.

An X^e — 1882. In-18.

Titre gravé sur une jolie illustration non signée représentant les quatre Muses et au-dessus des amours maintenant une draperie sur laquelle est écrit : *Castigat Ridendo Mores.*

Almanach de 24 pages de texte entièrement gravé, composé de couplets et romances tirés de vaudevilles et d'opéras comiques. avec six gravures, non signées, dont voici les légendes :

1. *Florian.* — 2. — *Le Gentil Bernard.* — 3. *L'Irato ou l'Emporté.* — 4. *Le Calife de Bagdad.* — 5. *La Maison à vendre.* — 6. *Le Trompeur Trompé.*

3 airs notés et gravés. Viennent ensuite : un cahier d'Ariettes nouvelles imprimées et non paginées : — puis, Le Secrétaire avec Perte et Gain pour chaque mois et cahier de papier blanc pour notes, faisant ensemble 48 pages.

Calendrier pour l'an dixième après le titre et calendrier de 1802 à la fin du volume.

50. — Almanach Français, à l'usage de toutes les Nations dans tous les gouvernemens ; Composé tout simplement des principales Observations, Maximes, Dictons, Quolibets, & c. de nos Aïeux dont la morale & la gaîté presque perdues, peuvent seules constituer le vrai Français & l'Homme de bien. Dédié au Genre Humain, Au moins, à tous ceux qui voudront en profiter ; par un Vieillard de 87 ans. || *A Paris, chez la veuve Bouquet, Libraire, rue du Marché-Palu, n° 10, près le Petit-Pont. Déposé à la Bibliothèque Nationale.*

An XI. In-32.

Almanach de colportage avec une Préface ainsi conçue : « Préface,

dédicace et Testament de Jacques Boncœur, mon oncle, » dans laquelle il est dit ce qui suit et qui renseignera complètement sur la composition du petit ouvrage : « ..... Tous les Almanachs faits jusqu'à ce jour, ainsi examinés, il ne me reste plus qu'à dire en quoi consiste le mien. En tête se trouvera mon présent Testament, le seul que je puisse faire ; ensuite viendront l'Annuaire Républicain & le Calendrier Grégorien, tels que le Gouvernement les admet & tels qu'on les voit dans tous les Almanachs. A la suite on placera les 12 mois, consacrés chacun à un objet particulier dont il sera seulement question pendant les 30 ou 31 jours qui les composent. Chaque jour présentera une maxime, une observation ou un dicton de nos Anciens. »

Dans l'exemplaire que je possède il se trouve un frontispice, gravure sur bois, et 12 petites vignettes encadrées avec les signes du zodiaque, en tête des mois.

51. — Les Folies Dansantes et Chantantes Dédiés (sic aux Belles. || *A Paris chez Janet Rue St Jacques* No 31.

An XIe — 1803. In-18.

Titre gravé au milieu d'une composition champêtre.

24 pages de texte gravé, entouré d'un double filet noir et compose de chansons.

Douze gravures, non signées, avec ces légendes :

1. *L'Image de l'Amour.* — 2. *Les suites de la Danse.* — 3. *Bambillard et Bobinette.* — 4. *Gare les Voisins.* — 5. *Lisette et Colas.* — 6 *Le prix d'un sourire.* — 7. *Peine et Plaisir.* — 8. *La beauté de la nature.* — 9. *Le Bal de Nuit.* — 10. *L'exemple des Oiseaux.* — 11. *Tout vient avec le temps.* — 12. *Le Rendez-vous.*

Cahier d'ariettes nouvelles imprimées, sans pagination : — Secrétaire ou dépositaire fidèle et discret, avec Perte et Gain pour chaque mois et cahier de papier blanc pour notes.

Calendrier républicain pour l'an onzième au commencement du volume et Calendrier Grégorien pour 1803 à la fin.

52. — La Sultane Favorite. Almanach chantant. || *A Paris, Chez Caillot, Imp.-Lib., rue du Cimetière-S.-André, N*o 6.

An XIIe In-32.

Almanach de colportage, de 48 pages avec le calendrier et composé de chansonnettes et romances.

Frontispice avec cette légende : *La Sultane favorite.*

Calendrier pour l'An Douziéme de la République Française avec la date correspondante de l'ancien calendrier, et l'adresse de l'éditeur.

53. — Le Bonheur Champêtre. Almanach Chantant pour l'Année 1805. || *A Paris Chez Marcilly, Rue St Julien le Pauvre* No 14 *et* 15.

1805. In-128.

Almanach minuscule, de 64 pages de texte gravé avec le calendrier et composé de chansons.

Douze figures se rapportant au texte :

1. *le Petit Serin.* — 2. *la Petite Fille.* — 3. *Voilà Lucile.* — 4. *le Portrait.* — 5. *la Chanson du Petit Colin.* — 6. *la Petite Coquette.* — 7. *la belle Saison.* — 8. *le But manqué.* — 9. *le Petit Chasseur.* — 10. *Lise Astronome.* — 11. *les Fous trop heureux.* — 12. *la Petite Marchande.*

A la page 64 on lit : On trouve chez le Citoyen Marcilly des Almanachs de Cabinet chantant. Almanachs gravés.

Couvertures de toutes façons &c.

Calendrier de 1805.

54. — ETRENNES DE FLORE ou les Jeux du Parnasse Pour l'An 1805 et le 2e de l'Empire Français. || *A Paris, Chez Lefuel. Rue St Jacques,* Ne 28, *près celle des Noyers.*

1805. In-64.

Titre en lettres gravées dans un encadrement avec ornements, et paginé 1.

Petit almanach entièrement gravé, de 72 pages, composé de petites chansons accompagnées de douze gravures.

Chaque page a un encadrement.

L'almanach a un cartonnage avec sujet représentant, sur la couverture un joueur de flute assis au pied d'un arbre, et à la fin du volume une petite fille assise lisant.

Les 12 chansons, correspondant aux gravures et aux mois, portent les titres suivants :

1. *Janvier-Les Almanachs.* — 2. *Février-Les Bals.* — 3. *Mars-Le Carême.* — 4. *Avril-Le Printems.* — 5. *Mai-Les Fleurs.* — 6. *Juin-Les Prairies.* — 7. *Juillet-La Moisson.* — 8. *Aout-La Chaleur.* — 9. *Septembre-La Vendange.* — 10. *Octobre-La Chasse.* — 11. *Novembre-La Neige.* — 12. *Décembre-La Glace.*

A la page 29, Anecdotes, suivies (p. 37) du Calendrier de 1805.

55. — LES VEILLÉES DE LA CHAUMIÈRE ou les Amusemens Lyriques d'une Famille Aimable réunies (*sic*) à la Campagne. || *A Paris chez Janet Libraire et Md de Musique, Rue St Jacques,* No 31.

An XIII — 1805. In-18.

Titre gravé sur une illustration représentant une chaumière à laquelle arrive un paysan portant une hotte remplie de fleurs.

24 pages de texte gravé.

Almanach composé de chansons avec douze gravures, non signées, dont voici les légendes :

1. *Le bonheur de l'innocence champêtre.* — 2. *La bonne Mère fêtée par ses Enfans.* — 3. *Les secours de l'amitié.* — 4. *La lecture des Romans.* — 5. *Les noirceurs de l'Amour.* — 6. *La vengeance permise.* — 7. *Les Saphos du jour.* — 8. *L'Amour pris aux Gluaux.* — 9. *Le joli Oiseau envié.* — 10. *Leçon de danse.* — 11. *Le bonheur de la Confiance.* — 12. *La Cônfiance nécessaire au bonheur.*

Cahier d'ariettes nouvelles imprimées.

Le Secrétaire avec Perte et Gain pour chaque mois et cahier de papier blanc pour notes formant 48 pages.

Calendrier pour l'An XIII de la République Française avec la date correspondante de l'ancien Calendrier — et Calendrier de 1805.

56. — ALMANACH DE LA SAGESSE, ou Instructions Morales, tirées des Saintes Ecritures, Dédié à la Jeunesse || *A Paris, chez Fantin, libraire, Quai des Augustins, n° 55. Delaunay, libraire, Palais du Tribunal, galerie de bois, n° 243.*

1806. In-16.

Un autre titre gravé sert de Frontispice. Un faux titre, au dos duquel on lit : « Explication de Frontispice. — La Vérité relève une draperie et laisse voir dans le fond la Religion appuyée sur une ancre. » Sur la draperie se lisent ces mots : *Instructions Morales tirées des Saintes Ecritures;* et au dessous de l'illustration : *A Paris chez Lefuel, Rue St Jacques.* N° 53.

Préface avec cette dédicace de l'auteur. A mon jeune Ami Haylig Vous avez désiré que je misse à votre portée, quelques traits de la Sainte Bible; j'ai choisi ceux où se trouvent le plus de ces vertus que vous aimez tant à pratiquer : l'amour filial, la bienfaisance (*sic*) : lisez les, méditez les.

Il est une route plus sure,
Votre mère vous l'apprendra :
Mieux encor que cette lecture
Son exemple vous instruira.

Sept figures, non signées, avec ces légendes :

1. *Ruth et Noémi.* — 2. *Tobie.* — 3. *La Chasteté de Joseph.* — 4. *Benjamin.* — 5. *Esther.* — 6. *Job.* — 7. *Judith.*

Calendrier de 1806.

(B. Nat. R. 18.434).

57. — LES HOMMAGES à l'AMITIÉ. Etrennes Lyriques. Par MM. F. S*** et P***. || *A Paris, Chez Tiger, Imprimeur-Libraire, Place Cambray* (sic), *Au Pilier littéraire. Et chez les marchands de nouveautés.*

1806. In-18.

Almanach de 108 pages de texte composé de chansons, précédées de deux dédicaces en vers : la 1re, Aux Lecteurs; la 2de, A Mademoiselle Aglaé L***.

Frontispice, signé *Poisson sculp.*, portant pour légende ce quatrain :

De nos jours donnons la moitié
Au Dieu de Gnide et d'Idalie,
Et pour être heureux dans la vie
Consacrons l'autre à l'Amitié.

Calendrier pour l'An M.DCC.C.VI, IIIe de l'Empire François.

58. — LES DEUX PETITS SAVOYARDS, Chansons et Ariettes Tirées de l'Opéra de ce nom ; Auxquels on a joint La Lanterne Magique Pour la présente année. || *A Paris, Chez Langlois, Imprimeur, rue Saint-Jacques,* N° 279.

1807. In-32.

Publication de colportage ne comprenant que 7 pages de chansons. A la page 8, commence La Lanterne Magique, pièce en VII tableaux. En tout 31 pages de texte.

Frontispice, à la sanguine, assez bien gravé, représentant deux jeunes savoyards dansant devant une maison ; avec cette légende : *les deux petits Savoyards.*

Calendrier pour l'an de grâce 1807, troisième et quatrième de l'Empire Français, avec le nom et cette adresse de l'éditeur : chez Langlois, Imprimeur-Libraire, rue de Petit-Pont, n° 25.

59. — LES ETRENNES A LA ROSE, ou Le Rosier d'Amour. || *A Paris Chez Janet, Libraire, Rue St Jacques* N° 31.

1807. In-32.

Almanach avec un titre très joliment illustré et gravé.

24 pages de texte gravé et encadré d'un double filet noir.

Douze gravures non signées dont voici les légendes :

1. *Hommage à la Rose.* — 2. *Le Songe couleur de Rose.* — 3. *La Rose cueillie.* — 4. *Rosette, ou le Rendez-vous.* — 5. *La Rose de Laurette.* — 6. *Rosalie et la Rose.* — 7. *Le plaisir et la Rose.* — 8. *Les quatre âges de la Rose.* — 9. *Le Rosier des deux Amans.* — 10. *L'Abandon de la Nature.* — 11. *Le Pèlerinage de Paphos.* — 12. *La Rose d'Amour.*

Cahier d'Ariettes imprimées au milieu du volume et non paginées.

Calendrier de 1807 se dépliant avec l'adresse de Janet Rue S. — Jacques N° 59.

60. — LA PERCE-NEIGE, ou Le Galant d'Hiver, Etrennes des Dames ; contenant Chansons, Chansonnettes, Romances, Couplets, Fables, Epîtres, Odes, Madrigaux, etc. inédits. Première Année. || *A Paris, chez Madame Cavanagh, Libraire, Passage du Panorama,* N° 5. 1807.

Petit In-18.

Ouvrage de 148 pages de texte avec table, commençant par un Avertissement de VI pages.

Chansons, romances, etc. de A. Gouffé, Désaugiers, Dumersan, Etienne, Francis, Jouy, Mayeur, Michel, G. Nanteuil, Person, Servière, Sewrin, etc., etc.

(B. Nat. Ye 11.132).

61. — L'Amant malicieux, Ou les Cerises. Almanach contenant des Vaudevilles, Chansons, Romances, Epigrammes, Bouquets, Charade, Enigme. || *A Paris, chez Demoraine, imprim.-libr. rue du Petit-Pont*, N° 18.

1808. In-32.

Publication de colportage de 64 pages.

Frontispice colorié, représentant un homme dans un cerisier dont il cueille les fruits qu'il passe à une jeune femme.

Calendrier de l'année 1808, IVe de l'Empire, avec l'adresse de l'éditeur.

62. — Etrennes Evangéliques ou la Bienfaisance Divine Manifestée dans les actions de Jésus-Christ (Extraits de l'Evangile). || *A Paris chez Janet, Libraire et M^d de Musique, Rue St-Jacques* N° 31.

1808. In-32.

Titre gravé sur un grand rideau, tenu par un ange aux ailes déployées et tombant sur un bœuf, un aigle et un lion, sur lesquels repose l'Evangile.

Ouvrage, sans pagination, composé de chants religieux.

Douze figures, non signées, accompagnées de leurs explications, avec ces légendes :

1. *Jésus donnant les Clefs à Saint-Pierre.* — 2. *Levez-vous et emportez votre Lit.* — 3. *La Chananéenne.* — 4. *Le Roi fait rendre compte à ses Serviteurs.* — 5. *Résurection* (sic) *du fils de la veuve de Naim.* — 6. *La Pécheresse au* (sic) *pieds de Jésus.* — 7. *Parabole de la Semence.* — 8. *Prières du Pharisien et du Publicain.* — 9. *La Samaritaine.* — 10. *La Conversion de Zachée.* — 11. *Jésus guérissant un Aveugle né.* — 12. *Voyez Thomas.*

Calendrier de 1808 se dépliant.

63. — Les Beautés de l'Evangile ou le plus parfait de tous les Modelles (*sic*). || *A Paris chez Janet, Libraire et M^d de Musique, rue St-Jacques* N° 59.

1809. In-18.

Titre gravé au milieu d'une illustration non signée.

120 pages de texte comprenant les offices de la Sainte Messe et les Vêpres du Dimanche avec les hymnes.

Entre les pages 64 et 65 se trouvent 3 cahiers, non paginés, de cantiques avec 12 figures, non signées et leurs explications, portant les légendes suivantes :

1. *Adoration des Mages.* — 2. *Jésus présenté au Temple.* — 3. *Jésus parmi les Docteurs.* — 4. *Les Noces de Cana.* — 5. *Model* (sic) *de foi.* — 6. *Miracle des*

cinq Pains. — 7. *Clémence de Jésus.* — 8. *Résurection* (sic) *du* (sic) *Lazare.* — 9. *Résurection* (sic) *de* N. S. J. Ch. — 10. *La pêche miraculeuse,* — 11. *l'Ascension de* N. S. J. Chᵗ — 12. *La descente du Saint-Esprit.*

Calendrier de 1809 après le titre.

64. — ETRENNES A LA JEUNESSE, Recueil d'Historiettes morales, en vers et en prose, pour l'Education; contenant en outre : Le Calendrier pour l'année 1809, les Evènemens mémorables de 1808, et la distribution des Prix du Concours général des quatre Lycées de Paris. Orné de cinq jolies Gravures. ✠ *Paris, Demonville, Imprimeur-Libraire, rue Christine,* N° 2.

1809 à 1812. 4 années In-18.

Frontispice, dessiné et gravé par Legrand, portant l'en-tête de « Titre » et comme légende :

Ainsi par leur amour Fénelon escorté,
Jusques dans son Palais en triomphe est porté.

272 pages de texte.
Quatre figures :

1. *Vengé! Vous me jugez bien mal!...* — 2. .... *S'il me prenait envie de vous envoyer nud passer la nuit au froid!...* — 3. *Gronder mon cher enfant! Quand il est bon! humain!....* — 4. *Pour moi, je n'ai pas de Mère!...*

Calendrier de 1809.
— L'année 1810 porte sur le titre l'épigraphe suivante :

Le premier pas que l'on fait dans le monde
Est celui d'où dépend le reste de nos jours ;
Ridicule une fois, on vous le croit toujours.
L'impression demeure; en vain croissant en âge
On change de conduite on prend un air plus sage,
On souffre encor long-tems de ce vieux préjugé;
On est suspect encor quand on est corrigé :
Et j'ai vu quelquefois payer dans la vieillesse,
Le tribut des défauts qu'on eut dans la jeunesse.
Connaissez donc le monde, et songez qu'aujourd'hui
Il faut que vous viviez moins pour vous que pour lui.

Le Frontispice est le même que celui de 1809.
264 pages de texte.
L'Avis du Libraire, au verso du titre, annonce que : « La première année de ce recueil, commencé avec l'an 1809, contient entre autres pièces mémorables *Murad le Chanceux* et *Saladin le Fortuné*, et *Demain*, contes moraux de madame Edgeworth ».

Viennent ensuite : le Calendrier de 1810; — Evènemens mémorables de 1809; — et les deux premiers chants (*en latin*) de Ververt, qui sont reproduits dans la 1ʳᵉ année de ce recueil.

Quatre gravures, dessinées et gravées par Legrand, avec ces légendes :

1. ...... *Mais le septième jour, vous ferez sept fois le tour de la Ville, et les Sacrificateurs sonneront du Cor : aussitôt le Peuple jettera de grands cri de*

joie, la muraille de la Ville tombera...... — 2. ...... La Couronne est à vous, et le don de ma main doit la suivre : si vous l'acceptez, vos Vertus me feront oublier votre âge. — 3. Toujours travailler, c'est une vie de chien ! — Et moi je ne voudrois pas être un paresseux comme toi, je m'ennuyerois comme un mort. — 4. Hé ! mon Dieu, je crois que c'est là Jeannot !

C'est dans le Journal de la Librairie N° 11 du 20 déc^{bre} 1811, au N° 887, que l'on trouve le complément de ces deux années :

Etrennes à la Jeunesse, recueil d'historiettes morales en vers et en prose, rédigées par Louis-Aimé Martin. In-18 de 8 f^{lles} tiré à 2,100 exemp. et orné de 5 gravures. Imprimerie de Demonville à Paris. prix en papier fin — 3. — à Paris chez Demonville, rue Christine, n° 2.

Les 3 années précédentes prises ensemble 6 frs ; chaque vol· séparé, 3 frs.

65. — LEÇONS D'AMOUR ET D'AMITIÉ. Almanach chantant. || *A Paris, Chez Tiger, Imprimeur-Libraire, rue du Petit-Pont, au coin de celle de la Huchette, au bas de la rue Saint-Jacques. Au Pilier Littéraire.*

1809. In-32.

Cet almanach, sans pagination, doit être une publication de colportage. Il est composé de chansons et romances avec un Frontispice colorié, représentant un jeune homme couronnant une femme assise, coupant les ailes de l'Amour endormi près d'elle.

5 gravures coloriées, sans légendes, mais se rapportant au texte, encadré d'un double filet noir :

1. *L'heureux Larcin.* — 2. *Conseils de l'Amour aux Belles.* — 3. *La Bergère des Alpes.* — 4. *L'Insomnie de l'Amour.* — 5. *Les Quatre coins.*

Calendrier pour l'année 1809 avec l'adresse de l'éditeur.

66. — LES MUSES GALANTES ou Recueil des plus jolies Romances, Duos, Ariettes des Opéra (*sic*) et autres Chansons choisies. Enrichi de dix airs notés. Première Partie. || *Au Temple de la Gaité, et se trouve à Lille, chez Vanackere, Libraire, Grande-Place.* et au verso du titre : *Se trouve à Paris chez Janet, Libraire, rue St-Jacques.*

1809 et suite. In-32.

Chaque partie de ce recueil a un frontispice, gravure sur bois avec légende se rapportant à une chanson, ainsi qu'un calendrier.

La collection complète de cette publication (18 vol.) est de toute rareté.

Observons, à titre de bizarrerie, un défaut de concordance répété entre la progression des différentes parties et le millésime du calendrier qui accompagne chacune d'elles. Ainsi, tandis que la 3e partie a le calendrier de 1814, le calendrier de 1811 figure à la fois dans les

8e et 11e parties. Est-ce hasard ? Est-ce fantaisie ou inadvertance des éditeurs ? Taut au moins y a-t-il là une anomalie qu'il convient de signaler, mais sans s'y arrêter davantage, car elle n'ôte rien à l'intérêt de ce recueil.

Voici le détail des exemplaires qui sont en ma possession et celui des exempl. de la Bibliothèque Nationale :

— 1re partie — 159 pages avec la table.
Frontispice avec cette légende :

Dansons à quinze ans,
Plus tard, il n'est plus temps.

Calendrier pour l'année M.DCCC.IX.

— 2e partie — 159 p. avec la table.
Légende du frontispice :

Lors la méchante
Tourne ses pas.

Calendrier pour l'année M.DCCC.X.

3e part. — 160 p. avec la table.
Frontispice : *Voilà qu'à Paris l'on m'envoie.*

Calendrier pour l'année M.DCCC.XIV.

4e part. — 160 p. avec la table.
Frontispice avec cette légende :

« *Venez, dit-il, à ma corbeille.*
« *Jeunes beautés, venez choisir ;*
« *Prenez sans voir, c'est du* plaisir.

Calendrier pour l'année M.CCC.IX.

— 5e part. — 160 p. avec la table.
Légende du frontispice :

Les Muses sont des abeilles volages.
Leur goût voltige et fuit les longs ouvrages.
(Gresset.)

Calendrier pour l'année M.DCCC.X.

— 6e part. — 160 p. avec la table.
Légende du frontispice :

Lors Colin prend en tapinois,
Baisers plus doux par le mystère ;
Holà ! qu'est-ce que j'apperçois, (sic)
S'écrie avec courroux son père ?

Calendrier pour l'année M.DCCC.IX.

— 7e part. — 160 p. avec la table.
Frontispice avec cette légende :

Maman, dit-il, tu m'embarrasse ;
Mes sœurs, répondez sans détour.
Et la réponse de l'Amour
Se lisoit sur le front des Grâces.

Calendrier pour l'année M.DCCC.IX.

— 8e part. — 159 p. avec la table.
Légende du frontispice :

Ismène, entrons dans ce bateau ;
Nous allons voyager à Gnide.
L'amour s'offre pour notre guide,
Tenant à la main son flambeau.

Calendrier pour l'An 1811.

— 9e part. — 160 p. avec la table.
Frontispice avec cette légende :

Repose enfin, vois sa cendre
Tous les amans verser des pleurs ;
Cette jeune mère y répandre
Son lait, des partisans et des fleurs.

Calendrier pour l'année M.DCCC.IX.

— 10e part. — 159 p. avec la table.
Légende du frontispice :

Ah ! dors en paix, belle Zelmire,
Dors du sommeil de la candeur.
Le bien que ton amant désire,
Il veut l'obtenir de ton cœur.

Calendrier pour l'année M.DCCC.X.

— 11e part. — 159 p. avec la table.
Frontispice avec cette légende :

L'aube riante annonçait le matin
Sous un vieil orme, auprès de sa chaumiere,
Le casque en tête, et sa lyre à la main,
Jeune guerrier chantait à sa bergère.

Calendrier pour l'année M.DCCC.XI.

— 12e part. — 159 p. avec la table.
Frontispice avec la légende :

Cependant sa tournure unique
Fit souscrire à ce qu'il voulait.
On l'engagea dans la musique
Pour y jouer du flageolet.

Sans calendrier.

— 14e part. — 160 p. avec la table.
Légende du frontispice :

Oui, grâce à ce jeu favori
Il n'est pas de jeune fillette
Que l'on ne rencontre aujourd'hui
Menant le diable à la baguette
Le Diable, ou le jeu à la mode.

Calendrier pour l'année M.DCCC.XIV.

— 16e part. — 128 p. avec la table.
Frontispice avec légende :

Sa tête en arrière s'incline,
L'amour est prompt à tout oser...
Il la baise à la capucine,
Et c'est son troisième baiser.

Calendrier pour l'année M.DCCC.XVI.
Huit airs notés.

— 17e part. — 128 p. avec la table.
Légende du frontispice :

Guidé par l'aimable phalange
De ses complices, les Désirs,
Amour s'en allait en vandange ;
Il veut toujours nouveaux plaisirs.

Calendrier pour l'année M.DCCC.XVII.
Huit airs notés.

Au verso du titre : « *Ce XVIIe recueil et les précédens* (sic) *se trouvent à Paris, chez Janet, libraire rue St-Jacques ; Montaudon, quai des Augustins ; à Rouen, chez Lecrène-Labbey, et chez les principaux Libraires du royaume.*

(B. Nat. Ye 28'320 — 3e partie.
» 28'321 — 11e »
» 28'322 — 12e »
» 28'323 — 14e »
» 28'324 — 16e »
» 28'325 — 17e »

(*A suivre*). F. MEUNIÉ.

ANNÉE 1745.

N°		Vol.	N°		Vol.
958.	Janvier	1.	967.	Aout..........	1.
959.	Février 1er vol.	1.	968.	Septembre	1.
960.	Février 2e vol.	1.	969.	Octobre.......	1.
961.	Mars..........	1.	970.	Novembre	1.
962.	Avril..........	1.	971.	Décembre 1er	
963.	Mai	1.		vol............	1.
964.	Juin 1er vol....	1.	972.	Décembre 2e	
965.	Juin 2e vol....	1.		vol............	1.
966.	Juillet...	1.			
					15.

ANNÉE 1746.

N°		Vol.	N°		Vol.
973.	Janvier	1.	981.	Aout..........	1.
974.	Février	1.	982.	Septembre	1.
975.	Mars..........	1.	983.	Octobre.......	1.
976.	Avril..........	1.	984.	Novembre.....	1.
977.	Mai	1.	985.	Décembre 1er	
978.	Juin 1er vol....	1.		vol............	1.
979.	Juin 2e vol....	1.	986.	Décembre 2e	
980.	Juillet.........	1.		vol............	1.
					14.

ANNÉE 1747.

N°		Vol.	N°		Vol.
987.	Janvier	1.	995.	Aout..........	1.
988.	Février	1.	996.	Septembre	1.
989.	Mars..........	1.	997.	Octobre.......	1.
990.	Avril..........	1.	998.	Novembre.....	1.
991.	Mai	1.	999.	Décembre 1er	
992.	Juin 1er vol...	1.		vol	1.
993.	Juin 2e vol....	1.	1000.	Décembre 2e	
994.	Juillet.........	1.		vol............	1.
					14.

ANNÉE 1748.

N°		Vol.	N°		Vol.
1001.	Janvier	1.	1009.	Aout..........	1.
1002.	Février	1.	1010.	Septembre	1.
1003.	Mars..........	1.	1011.	Octobre.......	1.
1004.	Avril..........	1.	1012.	Novembre	1.
1005.	Mai	1.	1013.	Décembre 1er	
1006.	Juin 1er vol....	1.		vol	1.
1007.	Juin 2e vol....	1.	1014.	Décembre 2e	
1008.	Juillet.........	1.		vol	1.
					14.

ANNÉE 1749.

N°		Vol.	N°		Vol.
1015.	Janvier	1.	1023.	Aout..........	1.
1016.	Février	1.	1024.	Septembre	1.
1017.	Mars..........	1.	1025.	Octobre.......	1.
1018.	Avril..........	1.	1026.	Novembre.....	1.
1019.	Mai	1.	1027.	Décembre 1er	
1020.	Juin 1er vol...	1.		vol............	1.
1021.	Juin 2e vol....	1.	1028.	Décembre 2e	
1022.	Juillet.........	1.		vol............	1.
					14.

ANNÉE 1750.

N°		Vol.	N°		Vol.
1029.	Janvier	1.	1037.	Aout..........	1.
1030.	Février	1.	1038.	Septembre	1.
1031.	Mars..........	1.	1039.	Octobre.......	1.
1032.	Avril..........	1.	1040.	Novembre	1.
1033.	Mai	1.	1041.	Décembre 1er	
1034.	Juin 1er vol...	1.		vol............	1.
1035.	Juin 2e vol....	1.	1042.	Décembre 2e	
1036.	Juillet.........	1.		vol............	1.
					14.

ANNÉE 1751.

N°		Vol.	N°		Vol.
1043.	Janvier	1.	1051.	Aout	1.
1044.	Février	1.	1052.	Septembre	1.
1045.	Mars	1.	1053.	Octobre	1.
1046.	Avril	1.	1054.	Novembre	1.
1047.	Mai	1.	1055.	Décembre 1er vol.	1.
1048.	Juin 1er vol....	1.	1056.	Décembre 2e vol.	1.
1049.	Juin 2e vol	1.			
1050.	Juillet	1.			
					14.

ANNÉE 1752.

N°		Vol.	N°		Vol.
1057.	Janvier 1er vol.	1.	1066.	Aout	1.
1058.	Janvier 2e vol.	1.	1067.	Septembre	1.
1059.	Février	1.	1068.	Octobre	1.
1060.	Mars	1.	1069.	Novembre	1.
1061.	Avril	1.	1070.	Décembre 1er vol.	1.
1062.	Mai	1.	1071.	Décembre 2e vol.	1.
1063.	Juin 1er vol....	1.			
1064.	Juin 2e vol....	1.			
1065.	Juillet	1.			
					15.

ANNÉE 1753.

N°		Vol.	N°		Vol.
1072.	Janvier	1.	1080.	Aout	1.
1073.	Février	1.	1081.	Septembre	1.
1074.	Mars	1.	1082.	Octobre	1.
1075.	Avril	1.	1083.	Novembre	1.
1076.	Mai	1.	1084.	Décembre 1er vol.	1.
1077.	Juin 1er vol....	1.	1085.	Décembre 2e vol.	1.
1078.	Juin 2e vol....	1.			
1079.	Juillet	1.			
					14.



ANNÉE 1754.

N°		Vol.	N°		Vol.
1086.	Janvier	1.	1094.	Aout..........	1.
1087.	Février	1.	1095.	Septembre	1.
1088.	Mars..........	1.	1096.	Octobre.......	1.
1089.	Avril.....	1.	1097.	Novembre	1.
1090.	Mai...........	1.	1098.	Décembre 1er vol............	1.
1091.	Juin 1er vol....	1.			
1092.	Juin 2e vol	1.	1099.	Décembre 2e vol............	1.
1093.	Juillet.........	1.			
					14.

ANNÉE 1755.

N°		Vol.	N°		Vol.
1100.	Janvier	1.	1108.	Aout..........	1.
1101.	Février	1.	1109.	Septembre	1.
1102.	Mars..........	1.	1110.	Octobre.......	1.
1103.	Avril..........	1.	1111.	Novembre.....	1.
1104.	Mai...........	1.	1112.	Décembre 1er vol............	1.
1105.	Juin 1er vol....	1.			
1106.	Juin 2e vol	1.	1113.	Décembre 2e vol............	1.
1107.	Juillet.........	1.			
					14.

ANNÉE 1756.

N°		Vol.	N°		Vol.
1114.	Janvier 1er vol.	1.	1122.	Juillet 1er vol..	1.
1115.	Janvier 2e vol.	1.	1123.	Juillet 2e vol..	1.
1116.	Février	1.	1124.	Aout..........	1.
1117.	Mars..........	1.	1125.	Septembre	1.
1118.	Avril 1er vol...	1.	1126.	Octobre 1er vol.	1.
1119.	Avril 2e vol...	1.	1127.	Octobre 2e vol.	1.
1120.	Mai...........	1.	1128.	Novembre.....	1.
1121.	Juin	1.	1129.	Décembre.....	1.
					16.

ANNÉE 1757.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
1130.	Janvier 1er vol.	1.	1138.	Juin 2e vol. Voyez l'avis...	1.
1131.	Janvier 2e vol.	1.	1139.	Juillet.........	1.
1132.	Février........	1.	1140.	Aout..........	1.
1133.	Mars..........	1.	1141.	Septembre....	1.
1134.	Avril 1er vol...	1.	1142.	Octobre 1er vol.	1.
1135.	Avril 2e vol....	1.	1143.	Octobre 2e vol.	1.
1136.	Mai...........	1.	1144.	Novembre.....	1.
1137.	Juin 1er vol....	1.	1145.	Décembre.....	1.
					16.

ANNÉE 1758.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
1146.	Janvier 1er vol.	1.	1154.	Juillet 1er vol..	1.
1147.	Janvier 2e vol.	1.	1155.	Juillet 2e vol...	1.
1148.	Février.......	1.	1156.	Aout..........	1.
1149.	Mars..........	1.	1157.	Septembre.....	1.
1150.	Avril 1er vol...	1.	1158.	Octobre 1er vol.	1.
1151.	Avril 2e vol....	1.	1159.	Octobre 2e vol.	1.
1152.	Mai...........	1.	1160.	Novembre.....	1.
1153.	Juin...........	1.	1161.	Décembre.....	1.
					16.

ANNÉE 1759.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
1162.	Janvier 1er vol.	1.	1170.	Juillet 1er vol..	1.
1163.	Janvier 2e vol.	1.	1171.	Juillet 2e vol...	1.
1164.	Février........	1.	1172.	Aout..........	1.
1165.	Mars..........	1.	1173.	Septembre....	1.
1166.	Avril 1er vol...	1.	1174.	Octobre 1er vol.	1.
1167.	Avril 2e vol....	1.	1175.	Octobre 2e vol.	1.
1168.	Mai...........	1.	1176.	Novembre.....	1.
1169.	Juin..........	1.	1177.	Décembre.....	1.
					16.

ANNÉE 1760.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
1178.	Janvier 1er vol. On y lit, page 217, L'Etat de la Vaisselle portée à la monnoye de Paris et autres hôtels des Monnoyes du Royaume......	1.	1182.	Avril 1er vol...	1.
			1183.	Avril 2e vol....	1.
			1184.	Mai	1.
			1185.	Juin...........	1.
			1186.	Juillet 1er vol..	1.
			1187.	Juillet 2e vol...	1.
			1188.	Aout........ ..	1.
			1189.	Septembre	1.
			1190.	Octobre 1er vol.	1.
1179.	Janvier 2e vol.	1.	1191.	Octobre 2e vol.	1.
1180.	Février	1.	1192.	Novembre.....	1.
1181.	Mars..........	1.	1193.	Décembre.....	1.
					16.

ANNÉE 1761.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
1194.	Janvier 1er vol.	1.	1205.	Septembre . . . Journal du Voyage de Mesdames de France en Lorraine en 1761.	1.
1195.	Janvier 2e vol.	1.			
1196.	Février	1.			
1197.	Mars	1.			
1198.	Avril 1er vol . .	1.			
1199.	Avril 2e vol. . .	1.			
1200.	Mai	1.			
1201.	Juin.	1.	1206.	Octobre 1er vol.	1.
1202.	Juillet 1er vol .	1.	1207.	Octobre 2e vol.	1.
1203.	Juillet 2e vol. .	1.	1208.	Novembre . . .	1.
1204.	Aout.	1.	1209.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1762.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
1210.	Janvier 1er vol.	1.	1214.	Avril 1er vol. .	1.
1211.	Janvier 2e vol..	1.	1215.	Avril 2e vol. . .	1.
1212.	Février.	1.	1216.	Mai	1.
1213.	Mars	1.	1217.	Juin.	1.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
1218.	Juillet 1er vol. .	1.	1222.	Octobre 1er vol.	1.
1219.	Juillet 2e vol. .	1.	1223.	Octobre 2e vol.	1.
1220.	Aout	1.	1224.	Novembre . . .	1.
1221.	Septembre . . .	1.	1225.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1763.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
1226.	Janvier 1er vol.	1.	1234.	Juillet 1er vol. .	1.
1227.	Janvier 2e vol.	1.	1235.	Juillet 2e vol. .	1.
1228.	Février.	1.	1236.	Aout	1.
1229.	Mars	1.	1237.	Septembre . . .	1.
1230.	Avril 1er vol . .	1.	1238.	Octobre 1er vol.	1.
1231.	Avril 2e vol. . .	1.	1239.	Octobre 2e vol.	1.
1232.	Mai	1.	1240.	Novembre . . .	1.
1233.	Juin.	1.	1241.	Décembre . . .	1.
					16.

Na. A la fin du mois de Décembre est le Tableau du débit du Mercure et les noms des Souscripteurs etc. Et une Lettre aux Auteurs du Mercure sur le comte de Warwick, tragédie en cinq actes.

ANNÉE 1764.

Nº		Vol.	Nº		Vol.
1242.	Janvier 1er vol. Voyez le «Mercure historique» sur le titre l'objet &les divers progrès du Journal intitulé aujourd'hui *Mercure de France*, page première de ce premier vol.	1.	1245.	Mars	1.
			1246.	Avril 1er vol. .	1.
			1247.	Avril 2e vol. . .	1.
			1248.	Mai	1.
			1249.	Juin.	1.
			1250.	Juillet 1er vol. .	1.
			1251.	Juillet 2e vol. .	1.
			1252.	Aout.	1.
			1253.	Septembre . . .	1.
			1254.	Octobre 1er vol.	1.
			1255.	Octobre 2e vol.	1.
1243.	Janvier 2e vol..	1.	1256.	Novembre . . .	1.
1244.	Février	1.	1257.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1765.

N°		Vol.	N°		Vol.
1258.	Janvier 1er vol.	1.	1266.	Juillet 1er vol. .	1.
1259.	Janvier 2e vol..	1.	1267.	Juillet 2e vol. .	1.
1260.	Février.	1.	1268.	Aout	1.
1261.	Mars	1.	1269.	Septembre . . .	1.
1262.	Avril 1er vol. .	1.	1270.	Octobre 1er vol.	1.
1263.	Avril 2e vol. . .	1.	1271.	Octobre 2e vol.	1.
1264.	Mai	1.	1272.	Novembre . . .	1.
1265.	Juin.	1.	1273.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1766.

N°		Vol.	N°		Vol.
1274.	Janvier 1er vol.	1.	1282.	Juillet 1er vol. .	1.
1275.	Janvier 2e vol.	1.	1283.	Juillet 2e vol. .	1.
1276.	Février.	1.	1284.	Aout	1.
1277.	Mars	1.	1285.	Septembre . . .	1.
1278.	Avril 1er vol. .	1.	1286.	Octobre 1er vol.	1.
1279.	Avril 2e vol. . .	1.	1287.	Octobre 2e vol.	1.
1280.	Mai	1.	1288.	Novembre . . .	1.
1281.	Juin.	1.	1289.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1767.

N°		Vol.	N°		Vol.
1290.	Janvier 1er vol.	1.	1298.	Juillet 1er vol. .	1.
1291.	Janvier 2e vol.	1.	1299.	Juillet 2e vol. .	1.
1292.	Février.	1.	1300.	Aout	1.
1293.	Mars	1.	1301.	Septembre . . .	1.
1294.	Avril 1er vol . .	1.	1302.	Octobre 1er vol.	1.
1295.	Avril 2e vol. . .	1.	1303.	Octobre 2e vol.	1.
1296.	Mai	1.	1304.	Novembre . . .	1.
1297.	Juin.	1.	1305.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1768.

N°		Vol.	N°		Vol.
1306.	Janvier 1er vol.	1.	1314.	Juillet 1er vol.	1.
1307.	Janvier 2e vol.	1.	1315.	Juillet 2e vol.	1.
1308.	Février.	1.	1316.	Aout	1.
1309.	Mars	1.	1317.	Septembre . . .	1.
1310.	Avril 1er vol. .	1.	1318.	Octobre 1er vol.	1.
1311.	Avril 2e vol. .	1.	1319.	Octobre 2e vol.	1.
1312.	Mai	1.	1320.	Novembre . . .	1.
1313.	Juin	1.	1321.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1769.

N°		Vol.	N°		Vol.
1322.	Janvier 1er vol.	1.	1330.	Juillet 1er vol.	1.
1323.	Janvier 2e vol.	1.	1331.	Juillet 2e vol. .	1.
1324.	Février.	1.	1332.	Aout	1.
1325.	Mars	1.	1333.	Septembre . . .	1.
1326.	Avril 1er vol. .	1.	1334.	Octobre 1er vol.	1.
1327.	Avril 2e vol. .	1.	1335.	Octobre 2e vol.	1.
1328.	Mai	1.	1336.	Novembre . . .	1.
1329.	Juin	1.	1337.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1770.

N°		Vol.	N°		Vol.
1338.	Janvier 1er vol.	1.	1346.	Juillet 1er vol.	1.
1339.	Janvier 2e vol.	1.	1347.	Juillet 2e vol.	1.
1340.	Février.	1.	1348.	Aout	1.
1341.	Mars	1.	1349.	Septembre . . .	1.
1342.	Avril 1er vol. .	1.	1350.	Octobre 1er vol.	1.
1343.	Avril 2e vol. .	1.	1351.	Octobre 2e vol.	1.
1344.	Mai	1.	1352.	Novembre . . .	1.
1345.	Juin	1.	1353.	Décembre . . .	1.
					12.

ANNÉE 1771.

N°		Vol.	N°		Vol.
1354.	Janvier 1er vol.	1.	1362.	Juillet 1er vol.	1.
1355.	Janvier 2e vol.	1.	1363.	Juillet 2e vol. .	1.
1356.	Février.	1.	1364.	Aout	1.
1357.	Mars	1.	1365.	Septembre . . .	1.
1358.	Avril 1er vol. .	1.	1366.	Octobre 1er vol.	1.
1359.	Avril 2e vol . .	1.	1367.	Octobre 2e vol.	1.
1360.	Mai	1.	1368.	Novembre . . .	1.
1361.	Juin	1.	1369.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1772.

N°		Vol.	N°		Vol.
1370.	Janvier 1er vol.	1.	1378.	Juillet 1er vol.	1.
1371.	Janvier 2e vol.	1.	1379.	Juillet 2e vol.	1.
1372.	Février.	1.	1380.	Aout	1.
1373.	Mars	1.	1381.	Septembre . . .	1.
1374.	Avril 1er vol. .	1.	1382.	Octobre 1er vol.	1.
1375.	Avril 2e vol. .	1.	1383.	Octobre 2e vol.	1.
1376.	Mai	1.	1384.	Novembre . . .	1.
1377.	Juin	1.	1385.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1773.

N°		Vol.	N°		Vol.
1386.	Janvier 1er vol.	1.	1394.	Juillet 1er vol.	1.
1387.	Janvier 2e vol.	1.	1395.	Juillet 2e vol. .	1.
1388.	Février.	1.	1396.	Aout	1.
1389.	Mars	1.	1397.	Septembre . . .	1.
1390.	Avril 1er vol. .	1.	1398.	Octobre 1er vol.	1.
1391.	Avril 2e vol. .	1.	1399.	Octobre 2e vol.	1.
1392.	Mai	1.	1400.	Novembre . . .	1.
1393.	Juin	1.	1401.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1774.

N°		Vol.	N°		Vol.
1402.	Janvier 1er vol.	1.	1410.	Juillet 1er vol.	1.
1403.	Janvier 2e vol.	1.	1411.	Juillet 2e vol.	1.
1404.	Février.	1.	1412.	Aout	1.
1405.	Mars	1.	1413.	Septembre. . .	1.
1406.	Avril 1er vol. .	1.	1414.	Octobre 1er vol.	1.
1407.	Avril 2e vol. .	1.	1415.	Octobre 2e vol.	1.
1408.	Mai	1.	1416.	Novembre . . .	1.
1409.	Juin	1.	1417.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1775.

N°		Vol.	N°		Vol.
1418.	Janvier 1er vol.	1.	1426.	Juillet 1er vol.	1.
1419.	Janvier 2e vol.	1.	1427.	Juillet 2e vol.	1.
1420.	Février	1.	1428.	Aout	1.
1421.	Mars	1.	1429.	Septembre. . .	1.
1422.	Avril 1er vol. .	1.	1430.	Octobre 1er vol.	1.
1423.	Avril 2e vol. .	1.	1431.	Octobre 2e vol.	1.
1424.	Mai	1.	1432.	Novembre . . .	1.
1425.	Juin	1.	1433.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1776.

N°		Vol.	N°		Vol,
1434.	Janvier 1er vol.	1.	1442.	Juillet 1er vol.	1.
1435.	Janvier 2e vol.	1.	1443.	Juillet 2e vol.	1.
1436.	Février.	1.	1444.	Aout	1.
1437.	Mars	1.	1445.	Septembre. . .	1.
1438.	Avril 1er vol. .	1.	1446.	Octobre 1er vol.	1.
1439.	Avril 2e vol. .	1.	1447.	Octobre 2e vol.	1.
1440.	Mai	1.	1448.	Novembre . . .	1.
1441.	Juin	1.	1449.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1777.

N°		Vol.	N°		Vol.
1450.	Janvier 1er vol.	1.	1458.	Juillet 1er vol.	1.
1451.	Janvier 2e vol.	1.	1459.	Juillet 2e vol. .	1.
1452.	Février.	1.	1460.	Aout	1.
1453.	Mars.	1.	1461.	Septembre . . .	1.
1454.	Avril 1er vol. .	1.	1462.	Octobre 1er vol.	1.
1455.	Avril 2e vol. . .	1.	1463.	Octobre 2e vol.	1.
1456.	Mai	1.	1464.	Novembre . . .	1.
1457.	Juin.	1.	1465.	Décembre . . .	1.
					16.

ANNÉE 1778.

N°		Vol.	N°		Vol.
1466.	Janvier 1er vol.	1.		Panckoucke lui succède et donne * :	
1467.	Janvier 2e vol.	1.	1473.	Juin en 120 p. .	1.
1468.	Février.	1.	1474.	Juillet en 360 p.	1.
1469.	Mars	1.	1475.	Aout en 360 p.	1.
1470.	Avril 1er vol . .	1.	1476.	Septembre en 360 p.	1.
1471.	Avril 2e vol. . .	1.	1477.	Octobre 364 p.	1.
1472.	Mai	1.	1478.	Novembre 360 p.	1.
	La Combe, libraire, ayant fait banqueroute de 500000l,		1479.	Décembre 360 p.	1.
					14.

* Voyez l'avis qui est à la tête du volume de Juin auquel le « Journal politique de Bruxelles » se trouve réuni pour la première fois.

ANNÉE 1779.

N°		Vol.	N°		Vol.
1480.	Des 5, 15 et 25 Janvier 360 p. .	1.	1482.	Des 5, 15 et 25 Mars 360 p. . .	1.
1481.	Des 5, 15 et 25 Février 360 p. .	1.	1483.	Des 5, 15 et 25 Avril 360 p. . .	1.

No		Vol.
1484.	Des 5, 15 et 25 Mai 360 p. . . .	1.
1485.	Des 5, 15 et 25 Juin 362 p. . .	1.
1486.	Des Samedis 10, 17, 24, 31, juillet* 484 pages.	1.
1487.	Des Samedis 7, 14, 21, 28 Aout 195 p. Jal id. 192 p.	1.
1488.	Des Samedis 4, 11, 18, 25 Septembre 192 P. Jal id. 192 p. .	1.
1489.	Des Samedis 2, 9, 16, 23, 30 Octobre 240 p. Jal 240 p	1.
1490.	Des Samedis 6, 13, 20, 27 Novembre 144 p. Le Jal 192 et un supplément . .	1.
1491.	Des Samedis 4, 11, 18, 25 Décembre 203 p. avec les suppléments des 4, 11, 18, 25 Décembre	1.
		12.

* Chiffre mal à propos, 484 au lieu de 384.

ANNÉE 1780.

No		Vol.
1492.	Des Samedis 1, 8, 15, 22, 29 Janvier	1.
1493.	Des Samedis 5, 12, 19, 26 Février	1.
1494.	Des Samedis 4, 11, 18, 25 Mars.	1.
1495.	Des Samedis 1, 8, 15, 22, 29 Avril.	1.
1496.	Des Samedis 6, 13, 20, 27 Mai.	1.
1497.	Des Samedis 3, 10, 17, 24 juin.	1.
1498.	Des samedis 1, 8, 15, 22, 29 Juillet.	1.
1499.	Des Samedis 5, 12, 19, 26 Août.	1.
1500.	Des Samedis 2, 9, 16, 23, 30 Septembre	1.
1501.	Des Samedis 7, 14, 21, 28 Octobre	1.
1502.	Des Samedis 4, 11, 18, 25 Novembre.	1.
1503.	Des Samedis 2, 9, 16, 23, 30 Décembre	1.
		12.

FIN.

CHRONIQUE

Palmes Académiques. — Dans la liste qu'a publiée le *Journal officiel* du 9 février, nous relevons les noms suivants :

Officiers de l'Instruction publique : MM. Henri Barré, bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de Marseille ; François Courboin, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale ; Joseph Daval, bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de Saint-Dizier ; Denise, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale ; Alexis Det, bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de Troyes ; M. Griveau, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; Marc Le Roux, conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Annecy ; Schleicher, libraire-éditeur à Paris ; André Theuriet, de l'Académie française ; Jules Troubat, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, etc., etc.

Officiers d'Académie : MM. Loys Delteil, aquafortiste, expert à l'Hôtel Drouot ; A. Dieudonné, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale ; E. Duminy, bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de Nevers ; Eveno, bibliothécaire adjoint à la Bibliothèque municipale de Saumur ; Jean-François Ferroud, libraire-éditeur à Paris ; A. Lahure, imprimeur d'éditions d'art à Paris ; Le Chevalier, libraire-éditeur à Paris ; Léon Le Grand, archiviste à la Direction des Archives ; Léon Marlet, sous-chef à la Bibliothèque du Sénat ; Eugène Morel, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale ; Parent de Curzon, archiviste à la Direction des Archives ; Polain, bibliothécaire du Cercle de la librairie ; G. Riat, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale ; Pétrus Ruban, relieur d'art à Paris ; Charles Schmidt, archiviste à la Direction des Archives ; Ch. Véry, archiviste-adjoint du département de l'Aube ; Ambroise Vollard, éditeur d'art à Paris.

A l'Institut. — M. Chatelain, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Université de Paris et directeur adjoint à l'École des hautes études, a été élu, le 23 janvier, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par 19 voix contre 15 accordées à M. Chavanne et 2 à M. Croizet, tous deux professeurs au Collège de France.

Manuscrit précieux. — M. Salomon Reinach a fait passer sous les yeux de ses collègues, à la dernière séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, des photographies de miniatures d'un manuscrit français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

Ce précieux document, dit le *Temps*, est orné de quatre-vingt-

treize superbes miniatures, dont quinze de grande dimension, sont de la même main.

Cette collection forme une illustration continue de l'Histoire de France, jusqu'à la fin du règne de Charles V.

Dans le nombre, il y a de véritables chefs-d'œuvre représentant la mort de Roland à Roncevaux, le songe de Charles le Chauve, saint Louis ensevelissant les morts à Mansourah, les batailles de Courtray, de Crécy et de Poitiers.

M. Reinach pense que ces miniatures sont du même auteur que les enluminures du rétable de Saint-Bertin, aujourd'hui au château de Wied et à la National Gallery. Il les attribue à Simon Marmion, artiste de Valenciennes, mort en 1489, que l'on traitait communément de « prince d'enluminure ». La bibliothèque de Saint-Pétersbourg est donc en possession d'une des œuvres capitales de l'art français comparable à la série des miniatures de Fouquet, conservées à Chantilly.

Suivant les archives de la bibliothèque, ce précieux manuscrit a été apporté en Russie, vers l'époque de la Révolution, par un ancien secrétaire de l'ambassade russe à Paris, le baron Dubrowsky, qui en avait fait l'acquisition, avec d'autres documents français de grande valeur, au temps de la période de la Terreur. Il serait certainement intéressant de reconstituer l'histoire complète de ce livre.

Le « Voltaire » de l'impératrice Catherine de Russie. — Dans ses « Questions et Réponses », *Le Carnet*, de janvier 1903, donne d'intéressants renseignements sur un exemplaire spécial des *Œuvres complètes* de Voltaire, édition de Kehl, destiné à Catherine de Russie ; la souveraine ne l'ayant pas accepté, l'exemplaire passa en beaucoup de mains.

Il résulte des renseignements donnés par notre confrère que l'exemplaire en question, orné de cent dix dessins de Moreau, acquis par M. Double, puis revendu plus tard, fut acquis par l'impératrice Eugénie qui l'offrit à l'Empereur. Au 4 Septembre, l'ouvrage fut transporté à la Bibliothèque du Louvre où l'incendie de la Commune le détruisit.

Les Cahiers d'un bibliophile. — La tentative littéraire de M. Edmond Girard ne saurait trop être encouragée. Nous avons déjà, à maintes reprises, signalé ses *Cahiers d'un bibliophile*, tirés à deux cents exemplaires numérotés, en vente à la maison des poètes, 42, rue Mathurin-Régnier. Le septième fascicule vient de paraître ; il contient la fin de *La Folie du Sage*, tragi-comédie de Tristan L'Hermite, texte collationné par M. E. Girard, sur les meilleures éditions publiées du vivant de l'auteur et accompagné d'une notice bibliographique.

La première série de cette intéressante publication, faite avec

beaucoup de soin, qui comprend l'œuvre dramatique de Tristan L'Hermite, sera complète en huit volumes (quatorze fascicules). Les sept fascicules qui restent à paraitre contiendront : *Panthée*, tragédie, *La Mort de Crispe ou les malheurs domestiques du grand Constantin*, tragédie, *Osman*, tragédie, et *La Célimène* de Rotrou *accommodée au théâtre sous le nom d'Amaryllis*, pastorale.

La première série des *Cahiers du bibliophile* est fixée au prix de quarante francs en souscription ; après l'apparition du quatorzième fascicule, le prix en sera porté à soixante francs.

Revue des arts graphiques. — Comme il nous y a habitués depuis quelques années, M. Paul Bluysen, rédacteur en chef de la *Revue des arts graphiques*, a publié, pour les étrennes de 1903, un numéro exceptionnel dans lequel il passe en revue les principales publications mises en vente dans l'année. Cette livraison, très importante, contient de nombreux spécimens d'illustrations, en noir et en couleurs, tirées toutes avec un très grand soin. A côté des spécimens d'ouvrages de vulgarisation, on trouve des reproductions de livres de grand luxe et c'est plaisir de feuilleter ce bel album qui, joint aux précédents, constitue une collection curieuse et amusante à consulter.

Vente d'estampes. — Le 21 février, à l'Hôtel Drouot, salle n° 8, à 2 heures, vente d'estampes anciennes (œuvres de Béham, Aldegrever, Penez, Lucas de Leyde) provenant de la collection d'un amateur étranger. (*M. Georges Rapilly, expert*).

Ventes de livres. — Du jeudi 19 au mercredi 25 février, à la salle Sylvestre, à 8 heures du soir, salle n° 1, vente de la 3me partie de la bibliothèque de M. A*** Q***. Sciences, Beaux-Arts, Belles-Lettres, Histoire. (*M. A. Prath, libraire-expert.*)

— Les 4 et 5 mars, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, à 2 heures, vente de livres anciens, rares et précieux. Heures de Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême, provenant du cabinet de M. Th***. (*M. Henri Leclerc, libraire-expert.*)

Nous publierons, dans le *Bulletin*, la liste des prix atteints par les principaux articles de cette bibliothèque de choix.

Nécrologie. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de notre dévoué collaborateur, M. le baron de Claye, membre de la Société des Bibliophiles français et de la Société des Amis des Livres, décédé subitement à l'âge de 51 ans.

Nous ne pouvons que manifester sommairement aujourd'hui les profonds regrets que nous cause cette mort foudroyante et prier Madame la baronne de Claye d'agréer l'expression de nos sincères et respectueuses condoléances. Dans la prochaine livraison, une notice sera consacrée au regretté bibliophile par M. le baron Roger Portalis qui a bien voulu se charger de l'écrire.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— Notice de douze livres royaux du XIII[e] et du XIV[e] siècle, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, membre de la Société de l'École des Chartes et de la Société de l'Histoire de France, dédiée à M. Auguste Himly, membre de l'Institut, ancien président de la Société de l'École des Chartes et de la Société de l'Histoire de France. *Paris, imprimerie nationale*, 1902, gr. in-4° de 2 ff., VII-124 pp.

On sait qu'au mois de mai de l'année dernière, les Sociétés de l'Histoire de France et de l'École des Chartes ont fêté le cinquantième anniversaire de l'entrée de M. L. Delisle au Conseil et au Comité de ces associations. M. Himly fut chargé de prendre la parole et d'adresser à l'éminent savant les remerciments et les vœux de ses confrères. Peu de temps après cette touchante et grandiose cérémonie, M. Delisle publia le livre dont le titre est donné ci-dessus; il est dédié à M. Himly.

Dans quelques jours, les bibliothécaires français et étrangers, auxquels se sont joints nombre de savants et de bibliophiles, fêteront, à leur tour, l'illustre chef de la Bibliothèque nationale, et lui remettront, à titre d'hommage, la bibliographie de ses travaux, dressée par notre collaborateur et ami, M. Paul Lacombe. Nous parlerons, en temps voulu, de cette bibliographie admirablement traitée et à laquelle, avec l'aimable permission de mon confrère, j'emprunte la description suivante de la *Notice de douze livres royaux du XIII[e] et du XIV[e] siècle*, ornée de dix-sept planches en héliogravure et phototypie, contenant 20 reproductions de peintures de manuscrits :

« [Dédicace] à M. Auguste Himly, p. III.

I. Psautier de la reine Ingeburge (Musée Condé à Chantilly), p. 1. (Planches I-II.)

II. Psautier de saint Louis, d'origine anglaise (Université de Leide. Supplément n° 318), p. 19. (Planches IV-VII.)

III. Psautier attribué à saint Louis et à Blanche de Castille (Bibliothèque de l'Arsenal, n° 1186), p. 27. (Planche VIII.)
IV. Petit Psautier de saint Louis (Bibliothèque nationale, ms. latin 10525), p. 37. (Planches IX-X.)
V. Second petit Psautier de saint Louis (Cabinet de M. H. Yates Thompson, à Londres), p. 43. (Planches XI et XII.)
VI. Bréviaire de saint Louis (...?), p. 53.
VII. Bréviaire attribué à Philippe-le-Bel (Bibliothèque nationale, ms. latin 1023), p. 57.
VIII. Bréviaire de Jeanne d'Evreux, femme de Charles le Bel (Musée Condé à Chantilly), p. 65. (Planches XIX et XX.)
IX. Heures attribuées à la reine Bonne de Luxembourg (Cabinet de la baronne Adolphe de Rothschild), p. 67. (Planche XIV.)
X. Heures de Jeanne de France, reine de Navarre (Cabinet de M. H. Yates Thompson, à Londres), p. 77.
XI. Le Bréviaire de Belleville à l'usage des rois Charles V et Charles VI (Bibliothèque nationale, mss. latins 10483 et 10484), p. 81. (Planches XV-XVII.)
Note sur les Heures n° 1855 de la Bibliothèque Impériale de Vienne, p. 87.
XII. Le très beau Bréviaire de Charles V (Bibliothèque nationale, ms. latin 1052), p. 89. (Planche XVIII.)
Appendice, p. 95, imprimé à 2 colonnes et contenant différents calendriers, prières, etc., tirés des manuscrits précédents (n^os I à X); on y remarque de plus à la fin :
XI. Notice sur un Psautier de Jeanne de Navarre, reine d'Angleterre, qui peut avoir été fait pour la maison de saint Louis, p. 111. (Planche XIII.)
XII. Notice sur un Bréviaire dominicain attribué à Marie de France, fille de Charles VI, p. 115.

La dédicace répond aux paroles adressées par M. Himly à M. Delisle, le 6 mai 1902, à l'occasion du 50e anniversaire de son entrée au Conseil de la Société de l'Histoire de France et au Comité de publication de la Société de l'École des Chartes. « Pour les conjurés, ce n'était pas assez d'avoir porté leur choix sur deux manuscrits qui devaient tout particulièrement m'intéresser. Ils avaient voulu que la présentation au public en fût faite par mon chef de promotion à l'École des Chartes, camarade et confrère dévoué, qui, depuis cinquante-six ans, n'a cessé de me prodiguer les témoignages de son amitié » (page IV):

Les miniatures du Psautier de saint Louis, décrit dans cet ouvrage sous le n° II, p. 19-26, ont fait l'objet d'une reproduction photographique, publiée à Leide (1902, in-4°; cf. ci-dessus, n° 1840). Ce volume porte une dédicace à M. Delisle, à l'occasion de son cinquantenaire. »

De ce beau et savant livre, je ne pouvais trouver meilleure description : je suis d'autant plus heureux de la pouvoir publier ici qu'elle permet, en outre, d'apprécier avec quel soin, quelle précision, quel souci de l'exactitude M. Paul Lacombe a dressé la bibliographie des travaux du maître en un volume qui contiendra plus de cinq cents pages.

G. V.

— CHARLES NODIER. — La Légende de sœur Béatrix. Illustrations en couleurs de Henri Caruchet. *Paris, librairie A. Rouquette, 18, rue Lafayette, 18*, 1903, gr. in-8 de 2 ff. 65 pp. et 1 f.

J'éprouve quelque remords à parler aussi tardivement du dernier livre qu'a publié M. Alexis Rouquette, le premier qui porte la nouvelle adresse de sa librairie transférée, comme on sait, du passage Choiseul à la rue Lafayette. Des circonstances indépendantes de ma volonté — oh ! bien involontaires — m'ont empêché d'acquitter cette dette plus promptement. M. Rouquette ne m'en tiendra pas rigueur, j'en suis persuadé.

C'est une bien ravissante légende, d'une poésie touchante et d'une fraîcheur exquise de sentiment, que cette *Légende de sœur Béatrix* qu'a contée jadis Charles Nodier et que le jeune et sympathique éditeur a eu la bonne idée de réimprimer en un volume élégant et soigné, illustré à chaque page, soit de figures, soit simplement de motifs de décoration. La légende, chacun la connait ; elle a charmé déjà plus d'une génération et longtemps encore on lira et relira ce petit chef-d'œuvre du bon Nodier.

Jadis Tony Johannot a orné de compositions, gravées sur acier, les contes de cet ancêtre de la bibliophilie, dont est extraite la *Légende de sœur Béatrix ;* aujourd'hui, c'est M. Henri Caruchet qui l'interprète à son tour et nous la présente imagée en couleurs. Imprimée sur papier du Japon par la Société typographique de Châteaudun, cette nouvelle et jolie édition est tirée à petit nombre : cent soixante exemplaires seulement, tous numérotés, dont dix de format in-4°, texte réimposé, sont aquarellés par l'artiste. M. Rouquette a joint à tous les exemplaires le tirage en noir de toutes les compositions.

G. V.

— ALPHONSE DAUDET. — Le Roman du Chaperon-Rouge. Neuf lithographies originales de Louis Morin. *Paris, librairie L. Conquet, L. Carteret et Cie, successeurs, rue Drouot, 5*, 1903, gr. in-8 de 38 pp. et 1 f.

Le Roman du Chaperon-Rouge est une œuvre de jeunesse d'Alphonse Daudet ; il parut, pour la première fois, en 1862, chez Michel Lévy

frères. Ce modeste in-dix-huit, à couverture blanche imprimée en rouge, est un recueil de scènes et fantaisies publiées sous le titre de la première. A cette époque, Daudet n'avait encore publié que deux petits volumes de vers, *Les Amoureuses* et *La Double Conversion.* Si je ne me trompe, *Le Roman du Chaperon-Rouge* est son premier livre de prose.

M. L. Carteret vient de faire revivre en une élégante édition la première de ces amusantes fantaisies de l'auteur du *Petit Chose*; elle méritait, à coup sûr, les honneurs de l'illustration. En choisissant M. Louis Morin, dont le crayon léger, d'une pimpante fantaisie, a déjà illustré tant d'œuvres de maîtres, le successeur de Conquet a été particulièrement bien inspiré. Son talent distingué, sa verve, son humour convenaient à merveille pour interpréter la prose délicate et fine de Daudet. Les neuf lithographies originales dont il a orné le volume sont là pour témoigner l'exactitude de ce que j'avance; elles sont tout à fait amusantes; et je ne crois pas que les plus méticuleux même puissent trouver de critique à formuler. Le livre, tiré à 350 exemplaires, est imprimé par Lahure, c'est dire qu'il est d'une excellente typographie. Une partie seulement du tirage est destinée à la vente, et j'imagine volontiers que de ces cent exemplaires mis en circulation il ne doit déjà plus rester à la librairie de la rue Drouot.

G. V.

— Calendriers d'un bourgeois du quartier latin. Du 1er janvier 1872 au 1er janvier 1888, par Henri Dabot, de la Société de l'Histoire de Paris. *Péronne, imprimerie de E. Quentin, Grande Place, 33*, 1903, in-8 de de VI-343 pp. et 2 ff.

J'ai déjà signalé aux lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* les notes à la fois curieuses et humoristiques que M. Henri Dabot, avocat à la Cour d'appel, a publiées sur les événements divers qui se sont déroulés depuis 1847 jusqu'à 1871. Ces notes intimes, écrites au jour le jour, sont uniquement destinées aux enfants, aux amis et aux « plus chers collègues des différentes Sociétés littéraires et historiques » dont l'auteur fait partie. Le public regrettera certainement de ne pouvoir se les procurer, car elles sont instructives sur bien des points en même temps qu'amusantes. Mais M. Dabot, par un scrupule très légitime, ne veut pas lui livrer des « écritures » qui contiennent, sur diverses personnes, quelques détails d'ordre privé auxquels la publicité doit être épargnée. La politique joue un grand rôle dans le nouveau recueil qui va du 1er janvier 1872 au 1er janvier 1888. Comme les *Griffonnages*, les *Calendriers* de ce « bourgeois du

quartier latin » ne manquent pas de piquant et l'on passe à les lire quelques heures bien charmantes. Il y en a pour tout le monde dans ce petit livre : des impressions tristes, des gaîtés de bon aloi, de la verve, de la fantaisie et surtout de bonnes vérités. M. Henri Dabot a une façon d'envisager les choses qui n'est pas banale et je vous recommande, si les *Calendriers d'un bourgeois du quartier latin* vous tombent par hasard sous les yeux, de ne pas manquer l'occasion qui vous sera donnée de les lire. Et, comme Titus, vous pourrez dire : Je n'ai pas perdu ma journée.

G. V.

LIVRES NOUVEAUX

**Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc.**

— L'Imprimerie hors l'Europe, par un BIBLIOPHILE. *Paris, J. Maisonneuve*, in-8 (30 fr.)

Il a été tiré, en outre, 15 ex. sur pap. de Hollande (40 fr.) et 15 ex. sur pap. du Japon (60 fr.)

— Ronsard et la musique de son temps. Œuvres musicales de Certon, Goudimel, Jannequin, Muret, Mauduit, etc., par JULIEN TIERSOT. *Paris, Fischbacher*, in-8 (3 fr.)

— GUIDO BIAGI — POMPEO MOLMENTI — S. MORPURGO — Per la nuova sede della Biblioteca di San Marco a Venezia. *Firenze, Franceschini et Cie*, gr. in-8.

Tirage à part de la *Rivista delle biblioteche e degli Archivi*. Avec des illustrations.

— Histoire du Beaujolais. Manuscrits inédits des XVIIe et XVIIIe siècles, publiés par Léon Galle et Georges Guigue. Mémoires de LOUVET. *Lyon, chez le trésorier-archiviste de la Société*, 2 vol. gr. in-8.

Avec deux portraits et quatre reproductions de gravures anciennes. Tiré à 325 ex. savoir : 25 ex. sur pap. de Hollande (souscrits par la librairie Bernoux, Cumin et Masson) ; et 300 ex. sur pap. d'alfa teinté (30 fr.) (en souscription chez le trésorier-archiviste des Bibliophiles lyonnais, quai de la Pêcherie, 1, Lyon).

— Histoire du XVIe arrondissement de Paris, par A. DONIOL, ancien conseiller d'État, inspecteur général des ponts-et-chaussée en retraite, membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur et de la Commission municipale du Vieux Paris, président de la Société historique d'Auteuil et de Passy. Avec 125 gravures. *Paris, Hachette et Cie*, gr. in-8 (12 fr.).

Édité au profit de l'Union d'assistance du XVIe arrondissement.

Publications diverses.

— PAUL GAUTIER. — Madame de Staël et Napoléon. Avec un portrait en héliogravure. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (8 fr.)

— P. RIVERSDALE. — Vers l'amour, poésies. *Paris, Maison des Poètes*, in-16.

Tiré à 10 ex. sur pap. de Hollande (nos 1 à 10) à 10 fr. et à 290 ex. sur pap. alfa (nos 11 à 300) à 3 fr.

— Mme RICHARD LESCLIDE. — Victor Hugo intime. *Paris, Félix Juven*, in-18 (3 fr. 50).

— JEAN LIONNET. — L'Évolution des idées chez quelques-uns de nos contemporains. Zola — Tolstoï — Huysmans — Lemaître — Barrès

— Bourget — Le Roman catholique. *Paris, Perrin et Cie*, in-16, (3 fr. 50).

— Le Commandant de Pimodan. — Oran — Tlemcen — Sud-Oranais (1899-1900). *Paris, Honoré Champion*, pet. in-8 carré (3 fr. 50)

— Aimé Vingtrinier. — Lettre à M. le comte de Villers à Paris, au sujet de la prise d'Ambérieu par le comte Amédée V de Savoie *Mâcon, Protat frères*, in-8.

Extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, tome VI.

— Eugène Griselle. — Le Quiétisme. Lettres inédites du frère de Bossuet. Extrait des *Études. Paris. Victor Retaux*, in-8.

— Cuvillier-Fleury. — Journal et correspondance intimes publiés par Ernest Bertin. — II. La Famille d'Orléans aux Tuileries et en exil 1832-1851. Avec un portrait. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (7 fr. 50.)

— Albert Sorel, de l'Académie française. — L'Europe et la Révolution française. Cinquième partie : Bonaparte et le Directoire 1796-1804. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (8 fr.).

Publications sous presse.

Chez Charles Bosse :

— Les Bateaux de Paris. Texte de Gustave Geffroy, illustré par Eugène Béjot et Charles Huard de 14 eaux-fortes, dont une couverture en couleurs, et de 10 compositions gravées sur bois par Jacques Beltrand. In-4°.

Il sera tiré 1 ex. (no 1) sur pap. de Chine, contenant le manuscrit, les dessins originaux, tous les états des planches et un tirage sur Chine et sur Japon ancien des épreuves des bois ; 8 ex. (nos 2 à 9) dont 5 seulement mis en vente sur papier du Japon ancien, avec une suite des états des planches, les épreuves des bois et un croquis original de C. Huard et E. Béjot (250 fr.) ; 25 ex. (nos 10 à 34) sur pap. du Japon, avec une suite des eaux-fortes tirées à part (80 fr.) ; et 150 ex. (nos 35 à 184) dont 125 seulement mis en vente, sur pap. vergé à la cuve van Gelder (40 fr.).

Annoncé pour paraître en février.

Chez A. Ferroud (librairie des Amateurs) :

— Jules Lemaitre, de l'Académie française. — Myrrha vierge et martyre. Compositions de Louis-Édouard Fournier, gravées à l'eau-forte par Xavier Lesueur. Préface de l'auteur. In-8°.

Il sera tiré un ex gr. in-8° contenant tous les dessins originaux de Louis-Édouard Fournier ; et 400 ex., savoir : nos 1 à 30, sur pap. du Japon ou pap. vélin de Arches, contenant trois états des eaux-fortes dont l'eau forte pure et une composition originale de Louis-Édouard Fournier (250 fr.) ; nos 31 à 80, sur pap. du Japon ou pap. vélin d'Arches, avec trois états des eaux-fortes dont l'eau-forte pure (150 fr.) ; nos 81 à 150, sur pap. du Japon ou pap. vélin d'Arches, contenant deux états des eaux-fortes dont l'eau-forte avec remarque (80 fr.) ; et nos 151 à 400, sur pap. vélin d'Arches, l'eau forte avec la lettre (50 fr.).

Annoncé pour paraître très prochainement.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer*, ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc.*

Le Propriétaire-Gérant :
H. Leclerc.

Vendôme — Imp. Frédéric EMPAYTAZ



BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, Baron JÉRÔME PICHON, PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.,

---

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE



N° 3. — 15 MARS

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1903

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile.*

MM. **Roger Alexandre**; **Marius Barroux**, archiviste-adjoint de la Seine **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berleux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Comte **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; Baron **de Claye (d'Eylac)**, de la Société des Bibliophiles françois; **Henri Cordier**; **Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet**; **George de Courcel**; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; **Ch. de Grandmaison**, archiviste honoraire d'Indre-et-Loire, correspondant de l'Institut; **R. P. Eugène Griselle, S. J.**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française **Paul**; **Lacombe**, des Amis des livres; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'Ecole des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Gaston Paris**, de l'Académie française; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux arhives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**, vicaire général de Tarentaise; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lony; etc.

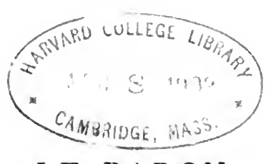
TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 MARS



BARON ANATOLE DE CLAYE

Imp Ch Wittmann



LE BARON

ANATOLE DE CLAYE

La bibliophilie dans ce qu'elle a de plus raffiné vient de faire une perte aussi cruelle qu'imprévue. Quand nous avons appris la mort foudroyante du baron de Claye, si peu de jours, si peu d'heures même nous séparaient du moment où nous avions dîné non loin de lui aux *Amis des Livres*, où nous admirions sa parole facile et toujours précise à la Société des Bibliophiles, que nous voulions croire encore à quelque erreur. Il a fallu se rendre à la triste réalité. La mort inexorable venait de frapper le galant homme en qui débordait la joie de vivre.

Comment tant d'activité, tant de savoir, tant de dons divers peuvent-ils s'anéantir ainsi en un instant et pour toujours? C'est l'éternel problème que se posent les humains et que résolvent seules des âmes comme la sienne, confiantes en des destinées supérieures. Il ne reste à ses collègues, à ses amis, que la triste consolation de le pleurer, de rappeler les qualités éminentes du collectionneur, de l'écrivain, de l'homme.

Trois grands mobiles ont dominé la vie du baron de Claye : ses sentiments religieux, ses convictions politiques, ses goûts de collectionneur. Aussi ses obsèques où se pressait, le 13 février dernier, une foule émue dans la basilique de Sainte-Clotilde, offraient-elles ce triple

caractère d'être à la fois celles d'un chrétien, d'un royaliste et d'un bibliophile pratiquant.

S. A. R. le comte d'Eu se plaçait au premier rang à côté des beaux-frères et des neveux du défunt. Le comte de Gramont représentait le duc d'Orléans; l'Académie française y figurait avec le comte d'Haussonville, MM. Albert Vandal et Thureau-Dangin; la *Société des Bibliophiles françois*, où M. de Claye comptait tant de sympathies, se trouvait en nombre, son président le comte Lanjuinais en tête, le duc de Fezensac, le comte A. de Laborde, le duc de Broglie, le marquis de Luppé, Georges Vicaire, etc.; la *Société des Amis des Livres* était représentée par son président M. Henri Beraldi et par nombre de sociétaires; l'*Association des Journalistes parisiens* par son président M. Mézières, de l'Académie française; l'*Association des Publicistes chrétiens* par son président M. de Marolles; la *Société des Amis de l'eau forte* par M. A. Lalauze. Tout le parti royaliste présent à Paris s'y trouvait, MM. de Chevilly, Dufeuille, de Ramel, de Parseval, de La Ferronnays, Denys Cochin, etc...

Un grand nombre de libraires chez lesquels l'amateur aimait tant fréquenter, MM. Rahir, Leclerc, Carteret, etc.; les éditeurs qu'il guida si souvent de ses conseils, MM. Ferroud, Romagnol; les principaux relieurs aux travaux desquels il s'intéressa toujours, enfin un grand nombre de personnalités politiques et littéraires, avaient tenu à lui rendre un dernier hommage. M[gr] Lebas de Courmont, son parent, donnait l'absoute.

Le corps devant être transporté dans un caveau de famille dans les Landes, M. de Ramel, sous le porche de l'église, a parlé avec éloquence du patriote, du royaliste et du chrétien; il a rappelé l'esprit tolérant du défunt « respectueux chez ses adversaires des convic-

tions sincères et toujours prêt à discuter loyalement avec eux. » Il a dit aussi que sans s'attarder aux divisions nées des questions de personnes, il visait plus haut et ne combattait que pour les idées.

Dans un discours ému, prononcé tant au nom de l'*Association des Journalistes parisiens* qu'à celui de la direction du *Gaulois*, M. Gaston Jollivet a félicité le baron de Claye de s'être montré toute sa vie « l'esclave fidèle de la loi du devoir. »

« C'est le devoir envers l'Église, qui le pousse, jeune échappé du collège dans les rangs des zouaves pontificaux, » — « c'est par devoir qu'il abandonnera ce Conseil d'Etat où l'avait appelé un brillant concours pour se jeter dans la rude vie du journaliste, » — « c'est par devoir envers notre profession, que le jour où le suffrage de ses confrères de tous les partis le désigna pour notre Syndicat, il aura été le membre modèle, celui qui ne refuse aucun rapport à rédiger, ne décline aucune démarche à faire, dès qu'il prévoit une sentence équitable à rendre, une infortune à soulager. »

Anatole Lebas de Girangy, baron de Claye était né au château d'Amou, dans les Landes, le 19 novembre 1851, et descendait d'une ancienne famille de Franche-Comté. Son père avait été garde du corps de Charles X et sa mère était Héricart de Thury, la petite-nièce du botaniste célèbre, membre de l'Institut. Plusieurs de ses sœurs sont religieuses. Engagé à 18 ans dans les zouaves de Charette, ce n'est qu'ensuite qu'il fit son droit et conquit son diplôme de docteur. Un de nos amis nous rappelle qu'il y a trente ans, à la conférence Molé, Anatole de Claye était presque seul à y défendre les doctrines royalistes. « Il en fût très jeune le président. Ses connaissances juridiques, la

fermeté de ses convictions jointe à une extrême courtoisie pour ses adversaires, lui avaient donné très vite beaucoup d'autorité. »

Entré au Conseil d'État comme auditeur, il donna sa démission aux décrets préférant briser sa carrière que paraître accepter des mesures qu'il réprouvait. Il profita de sa liberté reconquise pour s'occuper davantage de sa bibliothèque et faire ses débuts dans le journalisme militant. Entre temps Anatole de Claye s'était marié (1877), selon son cœur et ses convictions, en épousant Mlle Isabelle Saglio, fille du colonel d'artillerie Saglio et cousine de M. Keller, l'orateur catholique, longtemps député de Belfort.

Deux passions vont désormais se partager sa vie, la politique et la bibliophilie, mais nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que cette dernière lui tenait le plus au cœur.

Son activité s'employa successivement au *Monde*, au *Moniteur Universel* dont il devint rédacteur en chef et plus tard au *Gaulois* où il écrivit de nombreux articles sur des sujets de littérature, d'histoire, de beaux-arts et de bibliophilie. Depuis 1897, sous le pseudonyme d'Eylac, A. de Claye dirigeait conjointement avec M. Pierre Dauze, et pour la partie ancienne seulement, la *Revue Biblio-Iconographique*.

C'est dans le *Moniteur Universel* que parurent dès 1891 sous la rubrique de *Tablettes d'un Bibliophile*, une série d'articles documentés, et de forme très agréable. Ils ont été ensuite réunis en volumes sous le titre collectif de *La Bibliophilie en 1891-92-93-94*. Mélange de critique littéraire, artistique et bibliographique, ces pages écrites au jour le jour peuvent se relire encore avec fruit. Les comptes-rendus des ventes de livres et les prix obtenus y tiennent large place, le

baron de Claye estimant avec raison que l'enchère du livre précieux c'est le pouls de cette maladie spéciale et charmante qu'on nomme la Bibliomanie et que pour la soigner il faut le tâter souvent et en noter les pulsations.

Feuilletons donc ces trois volumes, œuvre d'observation, de conscience et de bienveillance aussi. Ils débutent par un croquis très lestement enlevé d'une vente de livres rares et précieux à l'Hôtel Drouot, présidée par l'aimable maître Delestre, *notre* commissaire-priseur, entouré des silhouettes, frappantes alors, des principaux libraires qui y assistent.

L'écrivain a établi lui-même plusieurs divisions, les essais de bibliographie pure, les comptes-rendus de publications illustrées, la chronique des ventes de livres, et des variétés traitant surtout d'expositions de reliures.

Voici dans les premiers, une étude sur la véritable édition des contes des fées de Perrault, ce petit volume infiniment rare, imprimé par Barbin en 1697 sous le titre de *Contes du Temps passé;* des notes sur les cartons de l'édition originale des *Caractères de La Bruyère;* un essai sur la première édition des *Satires de Boileau*, livret que nous croyons bien avoir aperçu dans sa bibliothèque, recouvert de son vieux veau brun.

Puis encore des notes sur le premier texte de la *Belle au Bois-Dormant*, parues d'abord au *Bulletin du Bibliophile.* Dans son étude sur l'édition originale des *Scènes de la Bohème*, notre amateur raconte avec émotion sa trouvaille d'un exemplaire en grand papier et le décrit avec minutie. Il est fort beau d'ailleurs dans son veau fauve du temps. C'est un des trois ou quatre exemplaires connus de ce format, et il porte par surcroît un envoi de Mürger à Jules Janin, à la vente duquel il a figuré.

Remarquons dans les comptes-rendus, ceux de

l'Armorial du Bibliophile de Guigard; du *Manuel de l'Amateur de Livres du XIX[e] siècle* de G. Vicaire, dont l'éloge n'est plus à faire et de sa *Bibliographie gastronomique*; du livre d'A. Labitte, les *Manuscrits et l'art de les orner*; des *Relieurs français* de Thoinan; des *Dessins, Gouaches et Estampes* de G. Bourcard; du savant *Catalogue raisonné de la Bibliothèque du baron James de Rothschild*, d'Emile Picot et du bel ouvrage de Henri Beraldi, la *Reliure au dix-neuvième siècle*.

Arrivons à ses comptes-rendus des livres illustrés, sujet palpitant entre tous. L'illustration du livre tient depuis vingt-cinq ou trente ans la bibliophilie en haleine, tout un monde d'amateurs nouveau jeu, négligeant l'ancien goût du rétrospectif et se lançant à corps perdu dans le moderne, encourageant les éditeurs de leurs larges souscriptions, découvrant, inventant des artistes, fondant des Sociétés dans le but de créer des ouvrages à tirage restreint, faisant illustrer et graver à leurs frais leurs auteurs favoris, prônant leurs dessinateurs, leurs graveurs, et le comble, commandant sur mesure des textes pour des artistes en mal d'illustrations.

Anatole de Claye s'était jeté avec d'autant plus d'ardeur dans la mêlée que le sujet le passionnait davantage. Aussi, prodigue d'éloges, recommandera-t-il l'illustration des *Trois Mousquetaires*, due à l'aquarelliste Maurice Leloir et au graveur sur bois Huyot, dans laquelle se révèle « tant de vie, de mouvement et d'éclat. »

Il félicitera l'éditeur Testard, du choix de son illustrateur pour le *Chevalier de Maisonrouge*, le peintre Le Blant qui « connait admirablement l'époque révolutionnaire et excelle à en rendre les scènes. »

A propos des *Demoiselles de Liré*, illustrées par Delort et Maurice Leloir, il expliquera la collaboration des

deux artistes due à l'amitié. Le premier, auteur de livres si réussis, devenu impotent, confiant ses croquis à son ami qui s'en inspire pour faire de superbes aquarelles : « Delort n'a jamais rien fait de plus gracieux ; Leloir n'a jamais rien fait de plus animé. »

Il louera sans réserve les nombreuses vignettes de Robaudi pour le *Myosotis* : « Ses vignettes forment de véritables tableaux d'un charme exquis et d'une poésie intense... »

Les dessins de Jeanniot pour la *Curée* de Zola, le laisseront perplexe : le costume moderne ne lui convient décidément guère.

En revanche il n'aura pas assez d'éloges à l'adresse de l'éditeur Ferroud et de ses artistes. Nous souscrivons volontiers à ceux qu'il donne aux compositions de *Cœur Simple* de Flaubert, à l'aquarelliste distingué Emile Adan, qui les a signées : « Son talent est fait à la fois de sincérité et de grâce. Il s'inspire de la nature mais en elle c'est le côté aimable qui l'attire. »

Le goût de M. de Claye pour le talent distingué d'Adolphe Lalauze s'affirme dès lors à toute occasion. Lorsque parût la *Mouche* d'A. de Musset, il avait décoché au dessinateur-graveur ce compliment : « Si l'art du dix-huitième siècle n'avait pas existé, Lalauze l'eut inventé. »

A propos de *Jean* et *Jeannette* de Gautier, même note admirative :

« Chaque page est un panneau du dix-huitième siècle :
« Le spirituel artiste est comme chez lui dans ces élégances
« raffinées. On dirait qu'il a appris son art dans l'atelier
« de Lancret... etc. »

Félicitations à Ferroud d'avoir chargé Avril de l'illustration du *Roi Candaule*, et trouvé en lui « l'artiste indiqué par la nature de son talent. »

« M. Paul Avril le charmant et spirituel vignettiste, « écrit-il, révèle dans le *Roi Candaule* des qualités de « composition, de science, de solidité... etc. » — Pour *la Nuit de Cléopatre*, il dira du même artiste que le dessinateur a su lutter avec Théophile Gautier, d'esprit, de « science et de chaleur ! »

Nous reconnaissons volontiers quelle somme d'efforts représente pour ces estimables artistes l'interprétation artistique des textes qu'on leur impose. Mais n'a-t-on pas abusé, sous prétexte de flatter le goût des amateurs, de la défroque antique et des bonshommes tels qu'on les comprenait au temps de Louis XV ?

Les livres du dix-huitième siècle sont pleins de charme. Nul ne les a admirés plus que nous, mais ne les refaisons pas en moins bien. On peut trouver autre chose, témoins, comme types de livres réussis à notre goût, trois ouvrages très divers : *Notre-Dame de Paris*, ornée des compositions de L. O. Merson ; *Les Chouans* avec celles de Le Blant, et *Eugénie Grandet* interprétée par les dessins de Dagnan, trois illustrations bien appropriées à leur texte et qui ne sentent en rien le pastiche.

Soyons aussi de notre temps et donnons, s'il est possible, plus de place aux tableaux de la vie contemporaine. Combien M. Henri Beraldi fût mieux inspiré dans ses tentatives qui ont été autant de succès, en demandant aux écrivains et aux artistes des scènes parisiennes et des tableaux vécus. Sans doute M. de Claye rend un hommage légitime aux *Paysages parisiens* mélange d'eaux fortes et de bois de Lepère d'une vigueur, d'un éclat incomparables ; à *Paris qui consomme* commenté par les aquarelles de Pierre Vidal, à *Paris au hasard*, de Lepère, aux bois ultra modernes d'allure ; sans oublier celui qui a été le promoteur de ces livres et en a poursuivi

l'exécution. Combien le critique est plus froid pourtant dans son éloge que quand il s'agit de ses artistes préférés. Ne le chicanons pas : Son adhésion à un art plus nouveau s'est traduite par les très belles reliures qu'il a fait exécuter sur des volumes qui sont l'ornement de sa bibliothèque, et ne lui en veuillons pas de n'y avoir pas fait place à ce qu'il appelait, avec raison peut-être, « les outranciers du modernisme. »

A notre avis, Anatole de Claye se trouve davantage dans son élément en rendant compte des ventes de livres. Il est là chez lui. Il connait les origines et les causes, il note avec soin la physionomie des encans et les fluctuations des prix. C'est avec une véritable satisfaction qu'il enregistre les enchères, surtout quand elles sont belles, épousant de façon touchante les intérêts des vendeurs. Justement les saisons de 1891-92-93 et 94 furent fertiles en adjudications de marque. La vente de l'architecte Destailleur qui fourmillait de morceaux de choix, la vente de l'ingénieur Charles Cousin qui s'était dénommé lui-même « le toqué » sans doute pour prévenir ceux qui auraient été tentés de le baptiser ainsi ; celle du notaire Muller, de Bruxelles, lui fournissent en abondance des remarques piquantes.

Les ventes de 1893 furent encore plus intéressantes. Que de charmantes bibliothèques formées par nos amis ou collègues, le colonel Marigues de Champrepus, Marcellin de Fresne, le comte de Mosbourg se dispersèrent alors aux quatre vents des enchères !

Le baron de Claye note le trait de caractère de chacun d'eux; l'appétit féroce des gros morceaux chez M. de Mosbourg; l'ingéniosité de Champrepus guettant l'occasion avantageuse, ou la moue dédaigneuse du comte de Fresne en face d'un livre moderne. C'est avec des larmes d'encre qu'il constate les défaillances des poètes

français du seizième, et la chute irrémédiable du *Pastissier français,* car s'il acclame les victoires du livre précieux, il gémit de bonne foi sur ses défaites.

Avec quelle satisfaction ne narre-t-il pas l'histoire épique des *Amours de Daphnis et de Chloé*, reliure mosaïque de Padeloup aux armes du Régent, depuis la prix initial de mille francs montant toujours jusqu'à 18000 pour retomber lourdement à 12000 sans oublier le mot célèbre, du renard de la fable, sans doute : « C'est dommage qu'il y ait pour mille francs de graisse de trop. »

Car notre « reporter » cherche à expliquer les diverses fortunes du livre rare et les caprices de la mode à son sujet. Il reconstitue son passé, retrouve sa généalogie, c'est-à-dire les anciens possesseurs presque toujours amateurs célèbres, refait en un mot ce qu'il appelait avec raison « l'état civil du livre précieux. »

Anatole de Claye aura été le Dangeau de Sa Majesté le Livre.

A lire les aventures d'un très bel exemplaire en grand papier du *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet, aux armes du prince Eugène de Savoie, ayant figuré en dernier lieu chez Mosbourg. L'enlèvement de la tache d'huile est joliment conté : ajoutons que c'est l'un des plus beaux livres de sa collection.

Le gros événement bibliophilique de 1894 fut la vente Lignerolles. Nous avons tous connu, aimé ou estimé ce beau vieillard, un original peut-être, mais si passionné, si sincère. M. de Claye rappelle discrètement ses manies, son exclusivisme en fait de reliures modernes, — le seul Trautz-Bauzonnet trouvant grâce devant lui, — tout en rendant juste hommage au goût, à la persévérance, à l'abnégation déployés cinquante années durant par l'amateur pour faire sa collection.

Chaque numéro important a sa petite histoire et celle de l'*Office de la Semaine Sainte*, offerte par le roi à la princesse de Lamballe le jour de sa fête, trouvé dans un lot de livres et adjugé trente mille francs, n'a pas été oubliée, comme bien on pense : Notes, remarques, historiettes, tout en est instructif pour les bibliophiles et même amusant pour les profanes.

Une dernière série d'articles réunis dans la *Bibliophilie* sous la rubrique *Variétés*, est consacrée à l'Exposition du Livre, à celle des Enlumineurs-Miniaturistes, à des expositions de reliures surtout, thèmes qui lui furent chers.

Les questions de reliure ne pouvaient laisser indifférent un bibliophile aussi avisé. Dans maintes circonstances nous le voyons étudier avec compétence les transformations de cet art délicat à travers les âges, chercher à expliquer le grand succès de Trautz pendant un] demi-siècle et applaudir à l'évolution de la reliure depuis vingt-cinq ans, dès lors exempte d'imitation servile, dans son exécution d'inspiration toute moderne.

A. de Claye est l'ami du relieur; la fertilité d'imagination de Meunier, « la flore stylisée » de Marius Michel, la largeur de sa maitrise, les précieuses ciselures sur cuir de Gruel, les merveilleuses dorures de Mercier, l'élégante fantaisie de Ruban et les efforts de tant d'autres sont célébrés avec une chaleur aussi communicative que sincère. Nul n'aura admiré de meilleur cœur leurs remarquables travaux.

Et ce labeur toujours documenté, toujours intéressant se poursuit pendant des années, au *Moniteur* jusqu'à la fin, au *Gaulois*, au *Soleil*, au *Bulletin du Bibliophile*, à la Revue *le Livre et l'Image*, à l'*Almanach du Bibliophile* d'Édouard Pelletan (1898-1900); surtout à la *Revue*

Biblio-iconographique, dont il avait accepté de diriger la partie ancienne. Pour écrire avec plus d'indépendance et éviter sans doute quelque confusion avec l'homme politique, de Claye avait pris, ou plutôt, continué à prendre le pseudonyme d'Eylac, anagramme de son nom.

Relevons-y pêle-mêle, car le temps presse, quelques titres d'articles signés ainsi : *L'Office de Louis XVI, roi-martyr*, notice sur un manuscrit curieux de la bibliothèque de l'abbé Bossuet ; le *Cours des Livres*, sujet tout spécialement affectionné par lui ; la *Bibliothèque du baron J. Pichon*, ce grand curieux du passé, que M. de Claye appelle « le roi des collections. »

Les comptes-rendus des ventes de livres y sont nombreux et nourris. Dans celui de la vente Tandeau de Marsac, il est bien entendu, question de son rare Molière de 1673. La dispersion des bibliothèques du baron de Ruble, de M. Guyot de Villeneuve, cet amateur délicat, dernier président des Bibliophiles, lui inspirent de philosophiques remarques comme aussi la vente à Londres des manuscrits de lord Ashburnham « bibliophile peu scrupuleux. »

Notice nécrologique sur *Damascène Morgand*, libraire habile, doublé d'un remarquable homme d'affaires ; étude sur un manuscrit curieux, le *Saint-Juratoire de Metz* ; notice nécrologique encore sur *Eugène Paillet*, président incomparable des *Amis des Livres*, homme sympathique et charmant dont la trace n'est pas effacée ; sur *Charles Porquet*, une physionomie !

Cette revue du passé ne laisse pas que d'être mélancolique. C'est un vrai cimetière, une nécropole uniquement peuplée de mausolées dédiés aux personnalités les plus intéressantes de la bibliophilie, de celles que nous avons approchées, appréciées, aimées, qui nous ont

prodigué les conseils de leur expérience. Leur souvenir nous accompagne ; il semble que leur ombre flotte encore autour des salles de vente les jours où s'adjugent les beaux livres et les morceaux de choix.

Nous parlions du bibliophile Paillet. M. de Claye lui consacra dans le *Gaulois*, au lendemain de sa mort (27 avril 1901) un de ces articles à la signature collective « Tout Paris » qu'il tournait si bien, sur les sujets de bibliophilie. C'est le seul que nous retiendrons parmi tant d'autres.

Il y fait ressortir le rôle d'Eugène Paillet comme initiateur, comme l'un des premiers qui aient eu le sens du livre précieux moderne, et suscité sur les plus beaux ou les plus rares, l'effort de la reliure de luxe, voie dans laquelle sont entrés et l'ont dépassé ensuite tant d'amateurs contemporains.

Il lui rapporte également l'honneur du mouvement remarquable observé dans les ouvrages illustrés depuis 25 ans : « Au lieu de nous cantonner dans la recherche des beaux livres faits par d'autres, lui fait-il dire, pourquoi n'en ferions-nous pas nous-mêmes ? » De là, d'après M. de Claye, la création de la *Société des Amis des Livres* et la vive impulsion donnée dont s'enorgueillit à l'heure actuelle la bibliophilie.

On ne parle si bien des choses que lorsqu'on les aime, et quand on aime, on veut posséder. Le baron de Claye très passionné dans tout ce qu'il entreprit, n'eut garde de manquer à cette loi naturelle. Il suffit de regarder un instant ses livres pour se convaincre de l'élégante sélection qui a présidé à leur réunion.

Surmontant sa profonde affliction, Mme la baronne de Claye a bien voulu nous faire les honneurs de la bibliothèque de son mari que nous ne connaissions pas encore, avec une bonne grâce dont nous lui sommes profondé-

ment reconnaissant. Mais hélas ! l'amateur d'infiniment de goût qui l'avait formée n'était plus là pour nous faire apprécier les mérites de ses livres et les raisons de son choix.

Cette charmante collection semble correspondre à deux périodes très différentes de sa vie de bibliophile. Dans la première, Anatole de Claye est tout à l'ancienne bibliophilie telle que la comprenaient les Nodier, les Pichon, les La Carelle, les Lignerolles, les Villeneuve : reliures anciennes et à provenances historiques, poëtes du seizième siècle, éditions originales des grands classiques, choix des plus beaux illustrés du dix-huitième.

L'autre, qui lui succède, amenée par les circonstances est toute moderne et résulte de ses relations avec les auteurs, les éditeurs de publications illustrées, les dessinateurs, les graveurs et les relieurs. Soit qu'ils lui aient été offerts à la suite de ses comptes-rendus ou de ses préfaces, soit qu'il en fasse l'acquisition ou qu'ils lui parviennent comme membre des nombreuses sociétés de bibliophiles dont il fait partie, les plus beaux livres illustrés parus dans ces vingt dernières années sont là en papiers exceptionnels, en tirages de choix, souvent ornés d'un dessin de l'artiste, et toujours revêtus de somptueuses reliures exécutées par ses bons amis les grands relieurs.

A noter dans le premier de ces compartiments un superbe exemplaire des *Heures de Simon Vostre* à l'usage de Besançon, dont la présence s'explique ici par ce fait que les Lebas de Girangy sont d'origine francomtoise ; *L'Heptameron de la Royne de Navarre* de 1559, en maroquin doublé par Trautz, ainsi que les *Contes de Marguerite de Navarre*, figures de R. de Hooghe, en maroquin citron aux armes du comte d'Hoym ; la précieuse édition

des *Essais de Montaigne* de 1588, en maroquin marbré ancien ; le *Jodelle*, in-4 en maroquin aux armes du duc de La Vallière ; le rarissime *Vauquelin de La Fresnaie*, de Caen, 1612; l'*Alain Chartier* de 1529, les quatre volumes de *Baïf* et quantité d'autres volumes de poésie ancienne.

Son *Rabelais* elzévir en maroquin doublé provient du baron de La Carelle; les trois volumes de l'édition de Le Duchat sont en grand papier. Notre amateur semble avoir eu un goût particulier, que nous avons partagé, celui des auteurs classiques latins et français imprimés par les Elzéviers et reliés si élégamment en maroquin doublé par l'excellent Boyet. Sa collection en compte plusieurs: nous y remarquons le *Tacite* en deux volumes relié en maroquin rouge avec de délicieux compartiments à petits fers à l'intérieur, provenant de la vente du marquis de Ganay, et le *Virgile* de 1676, maroquin rouge sur rouge de la plus extrême fraîcheur. Son *Marot* de 1700, pour être relié par Derôme en maroquin vert, n'est pas non plus à dédaigner.

La série des Bossuet est superbe. Le grand orateur gallican nous parait avoir été son auteur de prédilection. L'*Histoire Universelle* en grand papier, aux armes du prince Eugène de Savoie, est superbe. L'*Oraison funèbre du Prince de Condé*, en maroquin noir avec larmes d'argent, est timbrée des armes du grand écrivain et nous parait être son exemplaire personnel. L'*Histoire des Variations* en maroquin rouge est aux armes d'un évêque.

Quand M. de Claye a un *Molière*, il est de 1666 et relié en maroquin doublé par Trautz. Son *Racine* est de 1697, aux armes de Machault d'Arnouville ; son *Maucroix* est relié par Boyet et porte l'ex-libris de Charles Nodier. Son *Malherbe* est de 1630 et relié en maroquin doublé

par Cuzin ; ses *Fables de La Fontaine* sont de l'édition originale in-quarto, reliure signée de Trautz et timbrée des ex-libris de Double et d'Odiot. A côté, les premières éditions de *La Bruyère*, de *Pascal*, de *Pierre Corneille*, de *La Rochefoucauld*, etc... le grand siècle au complet. Voilà une bibliothèque choisie, mais de tournure plutôt sérieuse !

Pour l'égayer, M. de Claye a placé non loin, tout ce que le dix-huitième siècle a produit d'illustrations charmantes. Les *Contes de La Fontaine* sont dans une reliure à dentelles d'une exceptionnelle fraîcheur. Les *Baisers de Dorat*, les *Fables*, le *Temple de Gnide*, les *Métamorphoses d'Ovide*, le *Décameron de Boccace*, se présentent ici dans leurs habits de fête à la mode du temps.

L'un de ses plus précieux volumes est une *École de Salerne* imprimée en 1651 par les Elzéviers de Leyde, dont la reliure dorée à petits fers et mosaïquée à ravir dans la doublure intérieure, chef-d'œuvre de Mercier, se trouve être en même temps un monument touchant de la reconnaissance des relieurs-artistes de Paris. Ils ont voulu, en faisant exécuter par l'un d'eux, à leurs frais, sur un des livres de l'amateur, une sorte de modèle parfait, témoigner ainsi de leur gratitude pour le bien, la bonne réclame si l'on veut, que ses articles sur les expositions de reliure, ses appréciations raisonnées sur chacun des artistes du cuir, leur talent particulier et l'ensemble de leurs travaux leur avaient faits.

Anatole de Claye fût mieux qu'un client pour les relieurs, il fut leur conseil et leur ami.

A ce point de vue, l'article qu'il a consacré dans sa Revue à l'Exposition de reliures au musée Galliéra de mai 1902, est typique. Les éloges y sembleront un peu hyperboliques peut-être, justifiés pourtant par la valeur d'art des œuvres exposées : symphonies des maroquins,

décors symboliques, cuirs modelés, flore stylisée, reliure aube de siècle, toute la lyre!

Embarras du critique : Par qui commencer pour ne pas faire de jaloux? Sera-ce par Marius Michel, Mercier ou Gruel? Pour les accorder, il célèbre à la fois leur égale maîtrise. Marius « c'est l'art dans tout ce qu'il y a de plus grand », il est de la lignée des maîtres de la Renaissance et quand il veut faire simple, « sa simplicité est une splendeur ».

Mercier n'est pas moins bien traité : c'est « l'art dans ce qu'il a de plus parfait »; il réalise en dorure des tours de force, et ce relieur « a poussé le fini et l'éclat jusqu'à l'impossible ».

Léon Gruel a conduit le procédé du cuir ciselé à un degré qui ne sera pas dépassé. M. de Claye nous montre encore l'audacieux Ruban combinant les couleurs avec hardiesse et se jouant des difficultés du métier; Lortic fils imitant sans déchoir les fastueuses reliures de son père ; Noulhac et son corps d'ouvrage impeccable ; Carayon, célèbre par ses cartonnages, mais à qui l'on peut confier sans crainte un livre de 20.000 francs. J'en passe et des meilleurs.

Ayant ainsi très légitimement préparé le terrain de longue date, on conçoit que notre amateur ait trouvé toutes facilités pour faire exécuter avec art et dans les meilleures conditions, de magnifiques reliures et de fait, peu de bibliothèques peuvent en montrer d'aussi soignées.

Le baron de Claye n'achetait que bien rarement ses beaux livres illustrés. Le plus ordinairement ils lui étaient offerts en remerciement d'une préface comme pour *Cœur simple*, *Inès de Las Sierras* ou *Omphale*, ou en échange d'un compte-rendu dans les journaux, à moins qu'ils ne lui vinssent des sociétés de bibliophiles

dont il faisait partie. Son effort se concentrait sur leur habit.

Toute une série de reliures pleines de fantaisie de Ruban sur *la Mouche, une Nuit de Cléopâtre, le Roi Candaule*, livres dont il a rendu compte, chatoie sur ses rayons. Un bouquet de fleurs des champs négligemment jeté par cet excellent relieur sur le plat de son exemplaire de *Cœur simple*, est exquis de fraîcheur et d'exécution.

La série des Marius Michel n'est pas moins imposante. Cet artiste a orné son *Hérodias* d'un cuir incisé précieusement travaillé, et lui a relié les divers ouvrages imprimés pour M. Henri Beraldi, *Paris au Hasard*, *Paysages Parisiens*, etc. *Pastels* de Paul Bourget, et *Ballades de Villon* sont également revêtues de sa griffe égale en valeur vénale à celle des billets de la Banque de France.

La parure de la *Salammbô* de Flaubert est l'œuvre de Gruel, aux plats curieusement incisés, ciselés, pourrait-on dire, avec une précision telle que l'on croirait à un travail exécuté dans du bois dur. Cette œuvre d'art figura avec sept ou huit autres volumes de diverses mains au Musée Galliéra l'an dernier.

Singulièrement riche, la série des reliures du maître-doreur Mercier. Celle des *Trois Mousquetaires* sur papier de Chine, est si réussie qu'on hésite à lui préférer *Inès de Las Sierras*, littéralement couverte de dentelles d'or. Les travaux de Carayon (*Boule de Suif*), de Canape (*Melœnis*) et de presque tous les vaillants artisans du cuir seraient encore à citer.

Deux livres semblent avoir été plus spécialement favorisés s'il est possible, choyés comme deux enfants par notre bibliophile et Mercier s'est surpassé sur eux en leur confectionnant la parure de leur temps : à *La Ba-*

taille de Rocroy, une reliure à compartiments dix-septième siècle, du style le plus riche ; à *La Journée de Fontenoy*, une élégante dentelle dix-huitième siècle qu'aurait été fier de signer Derôme le père.

Editée aux frais de l'amateur Réveilhac, cette dernière publication n'était pas terminée à sa mort. Le baron de Claye se chargea d'en surveiller l'achèvement et d'écrire l'avant-propos. Nons avons tous été témoins de ses efforts pour mener à bien l'autre, qui lui sert de pendant, et faire du récit magistral de *la Bataille de Rocroy*, détaché de l'*Histoire des Princes de la Maison de Condé* par le duc d'Aumale, un beau livre pour la Société des Bibliophiles françois. A peine entré dans la Société il en fit agréer la proposition, apportant le concours des artistes qui avaient orné d'estampes en couleurs le récit du duc de Broglie, MM. Adolphe et Alphonse Lalauze père et fils.

Nous n'avons pas à nous étendre ici sur l'œuvre de ces messieurs, qui nous paraît ingénieuse d'ailleurs, et dont les reproductions d'aquarelles par les procédés de gravure à l'eau-forte à planches repérées sont adroitement rendues, — mais seulement à constater le zèle de notre collègue à doter la Société d'une œuvre digne d'elle.

Anatole de Claye avait été nommé membre de la Société des Bibliophiles le 13 mai 1896. Il appréciait ce milieu distingué où lui-même était fort sympathique. Il y fut un assidu, prenant part active à ses travaux.

Quand S. A. R. le duc de Chartres offrit si gracieusement, si princièrement peut-on dire, à chacun de ses membres un exemplaire dans le cartonnage du temps du précieux *Journal de l'Expédition des Portes de Fer* (1844), rédigé, comme on sait, par Charles Nodier,

sur les notes du duc d'Orléans, l'idée vint à M. de Claye de faire l'historique du livre.

Il avait déniché dans la *Revue Rétrospective* un document oublié, trouvé dans les papiers des Tuileries ; c'était le compte des frais nécessités par cette superbe publication. Il le reproduisit et en profita pour étudier le livre, sa brillante illustration due à Dauzats, à Decamps et surtout à Raffet, sans oublier les destinées des rares exemplaires de choix offerts aux privilégiés et passés dans les ventes. Le tirage à part en fut envoyé à ses amis et collègues. Ç'aura été l'un de ses derniers travaux.

On nous signale pourtant une dernière notice destinée à l'*Annuaire des Amis des Livres*, sorte de revue de fin d'année, *La Bibliophilie en 1902*.

Eminemment sociable, le baron de Claye aima la société et les Sociétés. Depuis 1897 il faisait partie de celle des *Amis des Livres*, d'allures modernes comme les livres qu'elle publie. Il fut un des fondateurs des *XX*, et les lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* peuvent se rappeler l'étude parue ici même sur leurs publications. Il était vice-président des *Amis de l'Eau-forte* et fut même un moment, par pur dévouement, président d'une *Société d'Enlumineurs-miniaturistes*.

Très serviable, le regretté bibliophile aura été, par ses travaux, d'un secours appréciable au commerce du livre précieux, et sa perte sera ressentie dans le monde de la librairie et des éditeurs.

Militant sans âpreté, quoique de convictions ardentes, la discussion, qu'il fût question de politique, de littérature ou d'art, revêtait toujours une allure courtoise avec lui. La courtoisie était un trait de son caractère. Causeur disert, écrivain documenté, le baron Anatole de Claye laissera le souvenir d'un homme du monde

accompli, d'un bibliophile érudit, et d'un collègue de commerce agréable.

C'est le moment de rappeler la devise qui commente ses armoiries, celles des Lebas de Girangy : *Vel avulsæ florescunt*. Même dispersés ses écrits, comme des fleurs, ouvriront leurs corolles aux abeilles de la bibliophilie, qui, longtemps encore viendront y butiner leur miel.

Bon ROGER PORTALIS.

Février 1903.

UN CONTEUR FLORENTIN DU XVIe SIÈCLE

ANTONFRANCESCO GRAZZINI

dit LE LASCA (1)

Poète amoureux et burlesque, auteur comique fort honoré de son temps, Grazzini dut à la fantaisie curieuse d'un lettré et d'un éditeur, d'acquérir deux siècles après sa mort une recrudescence de gloire que son nom ne devait plus espérer. Les bibliothèques de Florence gardaient entr'autres manuscrits quelques-unes de ses nouvelles, mais soit qu'on marquât un certain dédain pour ce genre de composition dont s'encombre la littérature italienne, soit qu'on les ait simplement oubliées, elles demeurèrent longtemps, semble-t-il, indignes de l'attention des érudits et des bibliophiles. Il fallut la grâce indulgente du XVIIIe siècle et certain goût de récits galants et badins qui fit époque, pour qu'on osât les rechercher. Elles furent publiées d'abord fragmentairement en 1743, par les soins de l'abbé Andréa Bonducci et ensuite dans leur intégralité à Paris,

(1) Extrait d'un ouvrage à paraître : *Les Conteurs italiens des XIVe, XVe et XVIe siècles.*

— avec la marque de Londres, 1756. Sous ce titre : *La prima e la seconda Cena* (*le premier et le second Souper*), elles réunissaient vingt-et-une nouvelles sur trente, et c'était tout ce qu'on en avait pu recueillir. Elles eurent une telle vogue, justifiée par de nombreuses réimpressions, qu'un écrivain de peu de mérite, mais de quelque notoriété, Lefebvre de Villebrune, les traduisit en français (1). Immédiatement après leur apparition, qui suscita de nombreux commentaires, des bibliographes se plurent à rechercher les documents nécessaires à illustrer la mémoire de leur auteur. On eut ainsi — sans compter les critiques de Tiraboschi — la préface de Poggiali et l'admirable biographie du chanoine Biscioni. Ces divers écrits, joints aux pages que lui avait consacrés Negri et à l'analyse de son œuvre, nous ont permis de retracer un peu brièvement sans doute, mais avec plus de précision que nos devanciers, les principaux traits de son caractère et de sa physionomie (2).

(1) *Les Nouvelles d'Antoine-François Grazzini, dit le Lasca.* A Berlin, 1776, 2 vol. in-12.

Outre diverses singularités que renferme la préface de cet ouvrage, nous lisons ce qui suit : « On trouva il y a quelque temps dans une bibliothèque un manuscrit qui, par le style, paraît être écrit du temps de Henri IV. C'est la traduction des nouvelles du Lasca, mais ce qui rendoit cette découverte précieuse, c'est qu'on y trouva les neuf contes qui manquent et dont l'original est perdu... » Le ton bizarre de ces lignes, les nombreuses incorrections qu'elle présentent, ainsi que l'absence de sources sérieuses, ont fait écarter comme fantaististes, les assertions de leur auteur et méconnaitre à juste titre sa traduction.

(2) Voici d'ailleurs outre les documents originaux, les meilleures sources de notre consultation : A. L. M. (MILLIN) : *Notice*, Biographie Universelle de Michaud, nouvelle édition Paris, Desplaces XXII, in-4°. — COMTE PIERO DE BARDI : *Accademia della Crusca detto il Trito nel suo Diari* (Ms. cité par Biscioni). — DOTT. GIUS. BIANCHINI : *Della Satira italiana, trattato*, etc., Firenze, Manni, 1729, in-4°, pp. 9 et 30. — ANTONMARIA BISCIONI : *Vie du Lasca*, publiée en tête de l'édition de Londres, 1793 et de celle de Milan, 1815. (Un fragment de cette notice a été traduit dans l'édition française des œuvres de Grazzini : *Les Soupers du Lasca ou recueil des nouvelles d'Antonfrancesco*

Antonio-Francesco Grazzini vit le jour à Florence le 22 mars 1503. Son père était ser Grazzino d'Antonio di Grazzino, di Jacopo, dit Matteo, di Giuduccio, di Bindo

Grazzini dit le Lasca (XVIe siècle). Traduction complète et littérale, Paris, Liseux, 1882, 2 vol. petit in-18. Le texte du savant chanoine a de plus servi à l'auteur d'une notice qui figure à la fin d'une autre édition française : *Contes de Grazzini, traduits de l'Italien par G. G***, avec deux gravures à l'eau forte de Henry Besnier*, Paris, Marpon et Flammarion, 1885, 2 vol. petit in-18). — Giovambatista Casoti : *Memorio istoriche della Imagine di M. dell' Impruneta*, Firenze, Manni, 1714, in-4°, Partie I, pp. 162-168, Partie II, p. 22. — Giov. Cinelli : *Storia degli scrittori Fiorentini* (Ms. cité par Biscioni). — Giov. M. Crescimbeni : *Istoria della volgar poesia*, Roma, Chracas, 1698, in-4°, et Venezia, Lorenzo Baseggio, 1730-1731, 6 vol. in-4°. — Giamb. Corniani : *Secoli della letteratura italiana*, etc... Brescia, Nicolo Bettoni, 1812-1813, Tome VI, in-8° (voir encore les tables de l'édition de Turin, Union Typographique, 1855-56, Tome VIII, in-12). — Benedetto Fioretti (Udeno Nisielli) : *Proginnasmi Poetici*, Firenze, Matini, 1695-1697, vol. II, prog. 29, p. 75 et vol. III, prog. 45, p. 120. — G.-F. Fontanini : *Dell' Eloquenza italiana*, Roma, Bernabo, 1736, in-4°, pp. 405, 440, 537 à 539. — Bartolommeo Gamba : *Delle Novelle italiane in prosa*, Venezia, 1833, in-8° ou Firenze, 1835, in-8°. — Ad. Gaspary : *Storia della letteratura italiana*, traduit de l'allemand par N. Zingarini, Torino, Loescher, 1887, 3 vol. in-8° (cette traduction complète l'édition allemande, publiée en 2 vol. in-8° : I, Strasbourg, Trubner, 1885, II, Berlin, Oppenheim, 1888). — P.-L. Ginguené : *Histoire littéraire d'Italie*, seconde édition, Paris, Michaud, 1824, t., V, VI et VIII, in-8°. — Giulio Negri : *Istoria degli scrittori fiorentini*, Ferrare, Bernardino Pomatelli, 1722, in-folio. — *Notizie letterarie ed istoriche intorno agli uomini illustri dell' Academia fiorentina*, parte prima, Firenze, Piero Matini, 1700, in-4° — Giamb. Passano : *I Novellieri italiani in prosa indicati e descritti* seconda edizione, Torino, 1878, Paravia et Comp., t. I, in-8°. — Michael Poccianti : *Catalogus scriptorum Florentinorum*, Florentiæ, 1589, in-4°. — Francesco Ridolfi : *Comento del Pataffio di ser Brunetto Latini*, (Ms. cité par Biscioni). — Lionardo Salviati : *Avertimenti della Lingua sopra' l Decamerone*, Venezia, Fratelli Guerra, 1584, in-4°, Vol. I, Libro II, Cap. XII, p. 15. — Lionardo Salvati : *Secondo Infarinato*, etc., Firenze, Anton. Padovani, 1588, in-8°, p. 199. — Salvino Salvini : *Fasti consolari dell' Academia Fiorentina*, Firenze, Tartini e Franchi, 1717, in-4. — Gir. Tiraboschi : *Storia della letteratura italiana*, Milano, Soc. Tipogr. de Classici italiani, 1822-26, VII, in-8°. — Gius. Zirardini : *L'Italia letteraria ed artistica, galleria de' cento retratti dei poeti, prosatori, scultori, architetti et musici piu illustri*, etc., Paris, Baudry, 1850, in-8°. (Il existe une édition française de cet ouvrage traduit par E.-J. Delécluze et publiée la même année à Paris chez le même éditeur). etc., etc...

di Grazzino, de la vieille souche des Grazzini de Staggia (1).

« Je suis à Staggia qui est ma patrie
Et de mes ancêtres l'antique berceau
Où naquit mon aïeul et ser Simone
Sandro Grazzin, surnommé Urria. »

Ainsi s'exprime-t-il lui-même dans les premiers vers d'un de ses sonnets (pièce LXXIX, édition florentine de Francesco Moücke, 1741-42, 2 vol. in-8°). Et il ajoute, faisant allusion à la qualité de son origine :

« Partout où se portent mes yeux, où je pose le pied
Je vois mes armes peintes ou sculptées. »

Sa mère donna Lucrezia, fille de ser Lorenzo de Santi, descendait d'une noble famille qui occupa pendant longtemps le prieurat de la République florentine. Elle s'était mariée le 15 mars 1497 et avait eu pour dot 720 florins d'or. De cette union étaient nés quatre enfants mâles, dont Antonfrancesco. On ignore le détail de son enfance, de même qu'on ne sait à qui attribuer les soins de son éducation. Il exerça, dit-on, la profession d'apothicaire et son officine située en face du Baptistère — à l'enseigne *del Moro* (du More) — existait encore, selon Zirardini, vers 1850. Des critiques ont douté parfois qu'il prit ce métier, car les registres du temps n'en font point mention. D'aucuns ne voulurent le croire qu'associé à un de ses oncles qui habitait cette même maison, mais quelques passages de ses vers en sont un sûr garant. Dans un chapitre *A la Louange des Melons*, publié dans l'édition précitée, il parait se réjouir que « tant de maux occasionnés par les pêches, les

(1) Cette famille qui date du XIII° siècle, tire son origine et son surnom de Staggia, lieu situé dans la Valdelsa, à vingt cinq mille de Florence et sur la route de Rome, qui le coupe en deux.

figues et autres fruits de toutes sortes, lui permettent de débiter tant de lavements. »

On augurerait mal de ses fonctions d'apothicaire pour juger de son labeur d'écrivain. Il ne les accepta sans doute au début de sa carrière que pour employer les années stériles de l'étude, ou pour subvenir à des besoins urgents. Il acquit de bonne heure une solide réputation, car à peine avait-il écrit ses premiers ouvrages qu'il réussissait à fonder le 1er novembre 1540, sous le titre des *Humides*, la première grande Académie florentine. Pour se conformer aux règlements de cette assemblée qui imposait à ses membres, le choix d'un surnom emprunté au domaine des eaux, notre Grazzini, se fit appeler le Lasca. C'est déjà un témoignage plaisant et original de la qualité de son esprit que l'élection de cette épithète. Le Lasca désigne une sorte de poisson communément dénommé en France le *gardon* ou la *vandoise*, dont la vivacité est extrême et qui, en nageant, dessine les plus capricieux détours (1). Au début, l'Académie des Humides, en reconnaissance de la part qu'il avait prise à sa création, le nomma chancelier ; plus tard, lorsqu'elle eut gagné les faveurs du grand duc et qu'elle adopta le titre d'Académie florentine, il en devint par trois fois provéditeur. Son influence dut diminuer par la suite, car lorsque cette institution devenue prospère se fut accrue d'un grand nombre d'associés, il en

(1) Biscioni s'est appliqué à rendre précise cette subtile définition : « Grazzini prit pour armes selon le *Libro de Capitolo ec. dell Academia degli Umidi*, un poisson, étendu de toute sa longueur sur l'eau, avec un papillon volant au-dessus ; il m'a été impossible de savoir quelle était sa devise, en admettant qu'il en eut ajouté une comme c'est l'usage. Ces armes sont une allusion frappante au caractère du Lasca que sa nature portait à faire des compositions du genre facétieux et fantastique, et représente bien le poisson dont la coutume est de se lancer hors de l'eau pour happer les papillons qui, par leur vol incertain, figurent les caprices de l'imagination des hommes. »

fut violemment exclu. Les raisons qu'on a données d'un tel ostracisme, sont à la gloire de notre auteur, lequel avait refusé, dit-on, de se soumettre à certaines règles imprévues lors de sa fondation et qui tendaient à en dénaturer le but (1). Cela explique d'ailleurs la part qu'il prit à la formation d'un autre corps savant, l'illustre *Academia della Crusca* (2).

Dans l'intervalle qui suivit son exclusion, tandis qu'il songeait à réunir un nouveau groupe de lettrés, il ne perdit pas son temps et composa des comédies plaisantes, des fantaisies satiriques, où son talent souple et narquois ne le cédait en rien au désir d'atteindre ses persécuteurs. Il les cingla dans des œuvres d'ironie et de grâce qui demeurent parmi ses meilleures productions..

Tous les ouvrages qu'il conçoit alors témoignent d'un souci personnel et d'une angoisse anti-sociale. Son éloquence favorise le dessein qu'il a de ne pas laisser

(1) Divers commentateurs, Biscioni en tête, nous fournissent de curieux détails sur la querelle qui motiva le départ du Lasca. « Selon les règlements de cette compagnie, chaque membre désigné par le sort devait, deux fois par semaine, faire des lectures publiques. Le tour du Lasca étant arrivé, celui-ci ne voulut point accepter une telle tâche et il encourut d'abord la privatiou de son droit de vote. Cette peine ayant été annulée par suite de l'élection de nouveaux magistrats (15 août 1546), notre auteur refusa de nouveau de se rendre aux décisions prises, et par esprit d'indépendance ne consentit jamais à soumettre, avant de les faire imprimer, ses propres compositions aux censeurs nommés à cet effet. » Peut-être craignait-il par là qu'on ne mit un frein à son esprit caustique, et songeait-il déjà à exercer sa verve sur quelques-uns de ses confrères qui lui déplaisaient.

(2) L'académie de la *Crusca* qui portait dans ses armes un blutoir entouré de cette devise : « Il più bel fior ne conglie » (il en prend la plus belle fleur) et avait pour objet de développer et de fixer la langue toscane *en passant ses expressions à l'étamine ou au bluteau pour séparer le son* (en italien la Crusca) *de la farine*, ne fut au début qu'une réunion de quatre membres. « C'étaient, dit Ginguené — qui en a fait ingénieusement l'historique — Bernardo Canigiani, ancien ambassadeur du Duc de Florence, à Ferrare, Giovambattista Detti,

triompher ses médiocres ennemis dans leur intention de prêter à la langue des origines Araméennes ou Caldéennes. Toute sa haine est désormais fixée ; elle ne trahit pas seulement une inimitié, elle affirme la noblesse de son inspiration. Ce qui l'éloigne de ses anciens confrères, les *Humidi*, c'est moins le mépris de leur règle qu'une dissension complète de goût et d'intelligence. Et l'on pourrait trouver là, le vrai motif de sa disgrâce car les *Aramei* sont tout puissants.

Il écrit successivement la *Guerre des Monstres* (1), des *Chants de Carnaval* (2), des petits poèmes facétieux (3) et fait jouer ses premiers ouvrages comiques.

Bernardo Zanchini, docteur en droit, et Bastiano de' Rossi. La gaîté d'esprit et la malignité satirique du Lasca paraissaient animer cette petite assemblée. Sans songer encore à former une académie, on y examinait, on y passait au tamis les ouvrages, on séparait le bon du mauvais, ou figurément la farine du son. Lionardo Salviati, admis dans la Société, voulut qu'elle devint une Académie. Les plaisanteries sur le son et sur la farine, sur le moulin, le tamis, et le crible y étaient alors dans toute leur force. Le premier de ces objets, le son, *la crusca*, se présenta d'abord à l'esprit au lieu de quelqu'un des instruments qui servent à séparer le son de la farine, comme le blutoir, *frullone*, ou le tamis *staccio*, et la nouvelle académie prit le nom de *la Crusca*. Les Académiciens tirèrent leur nom particulier du grain, de la farine ou de la pâte. Canigiani devint *le Gramolato*, le Petri ; Deti, *le Sollo*, le Mou ; Zanchini, *le Macerato*, le Macéré ; de' Rossi, *l'Inferigno*, le Pain bis ; et Salviati qui fut celui de tous qui donna le plus de célébrité à son surnom *l'Infarinato*, l'Enfariné. « Grazzini seul n'y accepta point de surnom ; il se contenta de garder celui qu'il avait déjà, donnant plaisamment à entendre que « le *lasca* avant d'être frit doit être roulé dans la farine. »

(1) *La Guerra de Mostri*, Firenze, Manzani, 1584, in-4°.

(2) *Trionfi, Carri, Mascherato, o Canti Carnasciali*, Firenze, sans nom d'éditeur (Lorenzo Torrentino), 1559, in-8°.

(3) *Stanze in dispregio delle Sberrettate*, Firenze, Francesco Dini, 1579, in-4°. Outre quelques œuvres lyriques, il publia aussi deux recueils composés des œuvres burlesques de Berni, de Burchiello et de plusieurs autres poètes remarquables de son siècle. I° : *Il primo Libro delle opere burlesche del Berni e di altri*, Firenze, Giunta, 1548, in-8°. — II° : *I Sonatti di Burchiello ed i Sonetti di Alamanni, alla Burchiellesca*, Firenze, i Giunti, 1552, in-8°. (Cette édition a été citée

La Gelosca (*La Jalousie*), comédia in prosa, Firenze, Giunti, 1551 et 1568, in-8° et *La Spiritata* (*La Possedée*), comedia in prosa, Firenze, Giunti, 1561, in-8° (1).

Poète satyrique à la manière de Berni, écrivain judicieux et élégant, il a le souci du développement du langage toscan. Ses railleries et tout ce que son imagination peut concevoir de burlesque, sont autant de motifs dont s'énorgueillira une littérature. Il écrasera sous le rire ses pusillanimes et maladroits adversaires, et sa victoire sera une manifestation de sa personnalité. La Crusca pourra par la suite s'appuyer sur l'autorité de ses propres écrits; elle ne fera jamais que rendre humblement justice à son génie. Le premier fondement de la nouvelle assemblée ne fut guère établi, d'après le sonnet 159 de ses œuvres (2), avant 1555, et l'organisation n'en fut terminée qu'après l'admission de Leonardo Salviati (3), son ancien collègue de l'Académie florentine et son ami, celui qui tenta fructueusement de le glorifier aux yeux mêmes de ses anciens ennemis. Le Lasca rentra en grâce dans l'ancienne assemblée et quoiqu'il ait paru sacrifier aux formalités caduques de la censure, il fit triompher un certain esprit d'indépendance qui pendant quelque temps régna dans les deux sociétés rivales. Il vécut les dernières années de sa vie dans une

par l'Académie de la Crusca; Grazzini en donna peu après une autre plus ample, mais qui offre, selon Brunet, des lacunes que n'a pas la précédente : *I sonetti del Burchiello, di M. Ant. Alamanni e del Risoluto* (*Angelo Cenni*), *di nuovo revisti, e ampliati, con la compagnia del Mantellaccio, composta dal magn. Lorenzo de Medici, insieme co beoni del medesimo*, Fiorenza, Giunti, 1568, in-8°.

(1) Ces deux pièces furent représentées, l'une à Florence, durant le carnaval de 1550; l'autre à Bologne, et ensuite à Florence, en 1560, pendant un festin offert par le « magnifique seigneur Bernadetto de' Medicis ».

(2) Edition de 1741.

(3) Vers la fin d'octobre 1582, selon le *Diario* de Trito.

paix profonde et parut jouir d'une notoriété laborieusement acquise. Il mourut en pleine lucidité d'esprit, le 18 février 1583, âgé de plus de 79 ans et fut mis au tombeau de ses ancêtres, le 20 du même mois, à l'église de San Pier Maggiore.

Grazzini ne se maria point. Ses portraits nous le montrent comme un homme de bonne et saine constitution, bien fait de sa personne et doué d'un visage expressif, mais quelque peu sévère (1). Il était chauve et portait une barbe crépue. Les yeux étaient spirituels et témoignaient de la vivacité et de l'originalité de son esprit. Peu d'auteurs purent lui être comparés tant au point de vue des qualités de l'âme que des dons de l'éloquence. Aucune science ne lui était étrangère quoi qu'en ait dit Poccianti et ses vers nous apprennent qu'il s'adonna à l'étude de l'astrologie et de la philosophie (sonnets XXIX et CXXIX). Sans se flatter nullement de son érudition, il

(1) La Bibliothèque Nationale (voir *Catalogue des portraits français et étrangers*, etc., par G. Duplessis et G. Riat) possède quatre portraits de Grazzini. Semblables à ceux qui ornent les éditions des *Soupers*, ils paraissent accuser une même origine, que nous n'avons pu découvrir. Ce sont des figures assez insignifiantes et dont la piètre valeur documentaire n'est point relevée par une louable exécution. Le Lasca y est respresenté de 3/4 à droite ou de 3/4 à gauche, selon le procédé employé par le dessinateur ou le graveur. La tête est presque chauve, le front ceint d'un laurier; une barbe peu fournie estompe le bas du visage. Le buste coupé par un encadrement ovale, est revêtu d'une manière de pourpoint taillé dans une fourrure selon la mode du temps et échancré sous le col. En voici la désignation iconographique : I° *Buste de 3/4 à gauche. Dessin*, non signé. II° *Buste de 3/4 à droite, dans un ovale*, gravé par Caronni. III° *Buste de 3/4 à gauche, dans une bordure ovale*, gravé par F. Rosaspina. IV° *Buste de 3/4 à gauche dans une bordure ovale*, gravé par F. Vascellini.

En outre des portraits placés en frontispice dans les éditions de *la prima e la seconda Cena*, 1793, 1810, 1815 et 1833, citées plus loin, on trouve encore une interprétation de la même gravure en tête de l'ouvrage de Zirardini : *L'Italia letteraria ed artistica*, etc., édition italienne et traduction française Paris, Baudry, 1850; elle figure dans une planche hors texte qui contient huit autres portraits de conteurs italiens.

avait conscience de son propre mérite, car, s'adressant à Messer Buonanni il dit en substance dans le sonnet CXXX :

« Ne nous tenez pas pour mauvais nous autres doctes,
Car docte et lettré je suis. »

Trito (cité par Biscioni) en écrivant son éloge, se plaignit amèrement que : « le sort ait privé l'Académie de Florence et tous les lettrés du très gracieux Lasca homme très noble et très érudit si on considère ses actions. Sur toute chose, ajoute-t-il, il parlait avec autorité, et, dans la poésie burlesque, il fut le premier de son temps... Son principal mérite venait de la pureté et de l'agrément de son style qui était si naturel que nul autre ne pouvait l'égaler... Il laissa en prose des nouvelles non finies (non finitissime) et dans la comédie gagna quelque renom. Sa mort fut une grande perte pour l'Académie parce qu'ayant été un de ses fondateurs, il lui était d'un grand soutien et par sa sollicitude et par sa très agréable conversation... »

Nous ne rappellerons pas le mérite de ses ouvrages ; nous nous contenterons simplement d'annoter les nouvelles qu'il laissa (1). On ne sait exactement à quelle épo-

(1) Il existe 15 éditions complètes ou partielles des Nouvelles d'Antonfrancesco Grazzini. Des bibliographes sérieux, tels Gamba, Passano et Brunet, ont signalé en outre deux contrefaçons qui doivent à leur caractère fallacieux de ne point figurer dans la plupart des bibliographies. Le meilleur catalogue des *Soupers* se trouve dans l'édition qui fut donnée en 1815 par Silvestri ; c'est sans aucun doute à cette source précieuse qu'ont puisé tous les commentateurs modernes. Voici la nomenclature de ces éditions que nous n'avons pu contrôler qu'en partie, les textes en étant souvent rarissimes. 1° *La seconda Cena*, Stambul (Florence) dell'Egire 122 (*1743*) apresso Ibrahim Achmet, in-8°. (Première édition partielle, donnée par les soins de l'Abbé Andrea Bonducci. Elle est devenue très rare, la plupart des exemplaires ayant été brûlés sur la place publique, au temps de la Nonciature du Cardinal Vittaliano Borromeo. (Il en a paru une contrefaçon facile à distinguer car, selon Passano, elle contient 228 pages, au lieu que la première n'en a que 220). — II° *Prima e seconda Cena*, Londra, Nourse (Paris), 1756 in-8°. (C'est la première

que il les écrivit, mais, sans nul doute, ce fut à divers moments de son existence et pour l'agrément de quelque compagnie. C'est ce qu'explique le ton infiniment plaisant qu'elles offrent à notre curiosité. Les unes semblent d'anciennes histoires qu'on contait pendant la jeunesse de l'auteur, les autres de simples traits de mœurs, anecdotes vivantes où, maris jaloux, moines licencieux et pédagogues ne sont guère épargnés. Comme tous les récits du temps, elles apportent elles-mêmes, sous forme d'introduction, leur cadre et leur milieu.

« Les années écoulées depuis la bienfaisante incarnation du divin fils de la Vierge Marie avaient dépassé le nombre MDXL sans atteindre toutefois MDL. » Sous le pontificat de Paul III, au temps où régnaient Charles-Quint et François Ier, une société composée de cinq jeunes dames et d'autant de gentilshommes se réunissait à Florence chaque semaine, après dîner, chez une veuve fort riche et fort belle. Comme on était en hiver

édition complète, elle renferme 21 nouvelles, précédées de la Vie de l'auteur par Biscioni. Cette impression a été contrefaite sous la même date (à Lucques), mais ce dernier tirage selon Brunet, ne contient que 27 lignes à la page tandis que l'édition originale en offre 28). IIIo *Prima e seconda Cena*, Leida, 1790, apresso G. van der Bet, in-8o, (malgré sa marque elle fut réellement publiée à Luques par Giovanni Batti). — IVo *La Prima e la seconda Cena*, Londra Presso, Riccardo Bancker, 1793, 2 vol. in-8o. (Bonne édition faite par les soins de Gaettano Poggiali et augmentée de notes attribuées à Ant.-Marie Salvini, de la Vie de Grazzini par Biscioni, et d'un portrait gravé). — Vo *La Prima e la seconda Cena*, Milano, Societa Tipografia de Classici Italiani, 1810, in-8o. (Edition ornée d'un portrait de l'auteur). — VIo *Le Cene di Antonfranç. Grazzini*, etc., Milano, Giov. Silvestri, 1815, 3 vol. in-16. (Excellente édition contenant le Portrait de l'auteur, une préface de Carlo Morieni, un catalogue des œuvres du Lasca, et sa Vie par Biscioni). — VIIo *Novelle di Antonfranç. Grazzini...*, etc., Milano, G. Bettoni e Comp., 1832, in-16. (Edition contenant des nouvelles uniquement choisies parmi les plus morales). — VIIIo *Le Cene...* etc. Firenze, Tipogr. Borghi e Comp., 1833, in-8o. (Portrait). — IXo *Le Cene...* etc. Torino, Cugini, Pomba e Comp., 1853, in-16. — Xo *Le Cene, ed. altre prose di Anton-*

et que l'on avait épuisé toutes sortes de jeux y compris les batailles de neige, on s'était résolu, ainsi qu'au siècle du Décaméron, à conter des historiettes légères et galantes. Les cavaliers étaient aimables, les dames gracieuses et peu effarouchées; les récits ne tardèrent pas à prendre un ton libre et quelque peu badin. L'auteur nous les a transmis en une langue nerveuse et caustique qui n'exclut ni esprit ni grâce, si bien qu'à deux siècles de distance et malgré une traduction qui se prête

franç. Grazzini, Firenze, Felice Le Monnier, 1857, in-12. (Publiée par les soins de P. Fanfani). — XI° *Le Cene*... etc. Napoli, Societa editrice dei Novellieri italiani, 1868, in-18 (annotation de B. Fabricatore). — XII° *Novelle scelte e lezion Academia sopra di un logo, del Petraco ne Trionfi intorno al giudizio univer sale di Giovanni* (sic) *Grazzini detto il Lasca*, Parmo, Tipi di Pietro Fiaccadori, 1843, in-16. (Edition de nouvelles choisies pour la jeunesse). — XIII° *Novella Storica relativa a Lorenzo de' Medici, detto Magnifico scritta da Gio Batista* (sic) *Grazzini* etc., Badia fiesolana, in-32; Portrait de Laurent Medicis. (C'est la nouvelle X de la 3e *Cena*). — XIV° *La Giulleria, Novella*, etc.. Parigi (Florence) aux frais de l'éditeur, 1861 in-8°. (Tirée à 120 exemplaires). — XV° *Tre Novelle di Antonfrancesco Grazzini* etc., etc. Perugia, G. Boncompagni e Comp., 1808, in-16. (Edition de trois nouvelles inédites, attribuées au Lasca et publiées par les soins de Adamo Rossi d'après un Ms. de la Bibliothèque communale de Perouse. Ce manuscrit contenait selon l'éditeur, onze nouvelles, dont une avait été publiée par Fr. Zambrini, et attribuée à Guistiniano Nelli).

Des Nouvelles extraites de l'œuvre de Grazzini ont été reproduites de nombreuses fois dans des Recueils. Passano en a donné une curieuse bibliographie que nous reproduisons ici : « Quatre dans le IIIe volume du *Noviellero italiano,* Venezia, Pasquali 1754; une dans le Ve volume *d'Osservatore fiorentino.* Firenze, Pagani, 1798; une dans le Ier vol. de la *Scelta di Novelle dé più eleganti scrittori italiani*, Milano, Fusi, 1812; une dans *Novelle scelte dei più celebri scrittori italiani*, etc., Vienna, Heubner e Wolke, 1818; une dans le IIIe vol. de *Novelle scelte dai più celebri autori italiani*, etc., Torino, Vedova Pomba, 1821; deux dans *Trenta quattra novelle italiane*, Milano, Bettoni, 1824; une dans *Novelle per far ridere le brigate di vari autori*, Venezia, Tip. d'Alvisopoli, 1824. Bologne, Masi, 1830, Milano, G. Silvestri, 1840, Bologna, G. Romagnoli, 1870; une dans *Venti Novelle scelte dai più celebri scrittori italiani*, etc., Milano, Sonzogno, 1825; une dans *Novellatore piacevole*, etc., Milano, Schiepatti, 1830; treize dans *Scelte Novelle antiche e moderne*, Milano, N. Bettoni e Comp., 1832; deux dans l'*Antologia di prose italiane compilator, per Francesco Calandri*, etc., Lugano, Ruggia e Comp., 1838; une dans

mal aux saillies et aux images de l'original, elles gardent une fraîcheur et une naïveté incomparables. Elles témoignent d'une facilité et d'un abandon tels qu'on les croirait improvisés. C'est là leur plus sûr mérite et Grazzini fit bien d'écrire à leur propos (1) :

« Je ne t'engage point, Stradino, à les défendre contre les critiques ni à entamer de discussion ou à dire seulement une parole... Non que je prétende établir un privilège en leur faveur ni les distinguer, en quoi que ce soit du reste des compositions littéraires qui ont vu le jour jusqu'à présent, mais parce que je sais que l'ignorance, la présomption, l'envie et la malveillance sont encore en faveur dans ce monde : ce dont je me soucie fort peu du reste ... Que celui qui n'en voudra pas les laisse de côté et crache dessus si elles lui déplaisent. Elles ne sont pas pour se faire lire de force... Et si ce n'est pas assez pour les gens de lettres babillards, puristes, savantasses, éplucheurs de pensées, de les griffer, de les mordre, de les lacérer, de les déchirer, qu'ils les étrillent, écorchent, étranglent, je le leur permet, aimant mieux encore leur blâme que leurs éloges... »

AD. VAN BEVER et ED. SANSOT-ORLAND.

Prose scelte di classici italiani, etc., Palermo, G. Padone, 1838, et neuf dans le *Tesoro dei Novellieri Italiani*, etc.. Paris, Baudry, 1847. En outre des traductions françaises (Berlin, 1776, Paris, 1882 et 1885), déjà citées, des extraits des *Soupers* ont été insérés à la fin de l'*Heptameron français* (Contes et Nouvelles de Marguerite de Navarre), édition de Londres 1784, 8e volume.

(1) Lettre à un ami, citée par Zirardini (*L'Italie littéraire et artistique*, traduction E.-J. Delecluze). Est-il utile d'ajouter à ce propos que trois lettres curieuses, intéressant la mémoire de notre auteur ont été publiées dans l'édition suivante : *Prose fiorentine*, Firenze, Tartini e Franchi, divise in IV Parti, dal 1716 al 1745 vol. XVII, in-8o?

LA VIE MONASTIQUE

DE

L'ABBÉ PREVOST

(1720-1763)

(*Suite.*)

III

On a toujours éprouvé en France de l'aversion pour le religieux qui répudie l'état monastique. Aux yeux des gens mal informés, et c'était le plus grand nombre, Prevost se trouvait dans ce cas. Aussi, dès qu'il acquit de la réputation, ses adversaires ne se firent pas faute de l'appeler *moine défroqué*. De là contre lui le préjugé le plus hostile et des allégations imméritées; tandis que, prêtre, n'ayant jamais cessé de porter la soutane, il eut échappé au dénigrement et à de perfides attaques. Les mauvaises mœurs de Terrasson (1), de Le Blanc, de Voisenon, simples abbés, sont à peine l'objet d'une remarque sérieuse dans les écrits de l'époque. Leur réputation, aux regards de la postérité, n'en a point subi de dommage, et n'étaient Voltaire, enclin à la rancune, et les archives de la Bastille récemment découvertes,

(1) Note manuscrite sur la marge de la p. 197, tome III annoté du *Nouvelliste du Parnasse;* Bibliot. nat., Réserve Z. 2981.

nous ignorerions les infamies de l'abbé Desfontaines.

Il nous reste à démontrer que Prevost ne se sépara jamais de l'ordre de Saint-Benoît et que même les religieux pieusement l'ensevelirent dans l'habit bénédictin.

*
* *

« J'ai porté les armes dans différens degrés et d'abord en qualité de simple volontaire dans un temps où les emplois étaient très rares (c'était à la fin d'une guerre) (1), et dans l'espérance commune à une infinité de jeunes gens, d'être avancé aux premières occasions... Quelques années se passèrent. Vif et sensible au plaisir, j'avouerai dans les termes de M. de Cambrai, que la sagesse demandait des précautions qui m'échappèrent.

... La malheureuse fin d'un engagement trop tendre me conduisit enfin au *tombeau*. C'est le nom que je donne à l'Ordre respectable où j'allai m'ensevelir, et où je demeurai quelque tems si bien mort, que mes parens et mes amis ignorèrent ce que j'étais devenu. »

Si, comme on le croit généralement (2), une partie importante de l'*Histoire du Chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut* a été vécue par l'auteur lui-même, il faut voir une réminiscence dans ce touchant récit. Ce sera

(1) De 1711 à 1713, Prevost est au collège des jésuites à Hesdin ; de 1713 à 1715 au collège de Clermont (Louis-le-Grand) à Paris; de 1715 à 1717 à La Flèche. Ce qu'il dit de la fin d'une guerre se rapporte à l'état du pays après la conclusion de la Triple-Alliance, signée le 4 janvier 1717. En 1718, il fit une tentative pour rentrer chez les P. P. jésuites. Econduit, par eux, Prevost resta sans doute à Paris, et c'est entre 1719 et 1720, sous la régence, que pûrent lui arriver les aventures décrites dans la première partie de *Manon Lescaut*. Il avait alors vingt-deux ans.

(2) « Il s'appliqua à peindre le torrent des passions dont il avait éprouvé l'empire. Ses couleurs furent d'autant plus fortes qu'elles étaient vraies et prises dans son cœur », dit Palissot.

l'avant-propos de notre résumé de l'existence monastique de l'abbé Prevost.

* * *

C'est donc à la suite d'un violent chagrin d'amour, que Prevost, âgé de vingt-trois ans, se réfugia dans un monastère (1) : à Saint-Wandrille, en Normandie.

Vers le commencement de novembre 1720, il est admis au noviciat à Jumièges, de la règle de Saint-Maur, la plus austère des congrégations de l'ordre des bénédictins, et le 9 novembre 1721, il y fait profession. On l'envoie alors à l'abbaye de Saint-Ouen, à Rouen. Peu de temps après son arrivée dans cette ville, il fut attaqué par le P. Lebrun, jésuite. « On ne sait, dit Dom Dupuis, ni l'objet précisément de la querelle, ni les écrits qui ont été rendus publics de part et d'autre. On apprend seulement par une lettre de M. l'abbé Prévôt en 1721 (2), que l'avantage lui resta, et que son imprimeur fut très fâché de ce qu'il lui avait retiré un manuscrit qui eut encore plus manifesté son triomphe. »

C'est de Saint-Ouen qu'il écrivit à un de ses frères cette lettre si touchante et bien connue, dont nous croyons néanmoins pouvoir reproduire ici un extrait, pour indiquer l'état d'âme de Prevost lorsqu'il venait de prononcer ses vœux :

« Je connois la foiblesse de mon cœur, et je sens de quelle importance il est pour son repos, de ne point

(1) Comme Prevost n'est jamais allé en Amérique, il dût se séparer de sa Manon lorsque celle-ci fut embarquée au Havre pour la Louisiane. C'est en revenant de ce port ou de quelqu'endroit de la route dans le pays de Caux, qu'il aurait cherché un refuge à Saint-Wandrille.

(2) Cette lettre n'a pu être retrouvée. Elle se trouvait sans doute parmi celles qui furent détruites par M. Le Merchier, arrière-petit-neveu de l'abbé Prevost, en 1844, dans la cour de l'hôtel de France, à Hesdin, pour se venger d'une parole piquante,

m'appliquer à des sciences stériles, qui le laisseroient dans la sécheresse et dans la langueur : il faut, si je veux être heureux dans la Religion, que je conserve dans toute sa force, l'impression de grâce qui m'y a amené. Il faut que je veille sans cesse à éloigner tout ce qui pourroit l'affoiblir. Je n'apperçois que trop tous les jours, de quoi je redeviendrois capable, si je perdois un moment de vue la grand règle, ou même si je regardois avec la moindre complaisance certaines images qui ne se présentent que trop souvent à mon esprit, et qui n'auroient encore que trop de force pour me séduire, quoiqu'elles soient à demi effacées. Qu'on a de peine, mon cher frère, à reprendre un peu de vigueur, quand on s'est fait une habitude de sa foiblesse ; et qu'il en coûte à combattre pour la victoire, quand on a trouvé long-tems de la douceur à se laisser vaincre ».

⁂

La maison de Flaubert à Croisset avait appartenu et servi aux religieux de l'abbaye de Saint-Ouen, et il se plaisait à penser que l'abbé Prevost y avait composé *Manon Lescaut* (1).

Cette supposition n'a rien d'impossible. Nous venons de voir qu'elles étaient les souvenirs dont l'esprit et le cœur du jeune moine était hanté, justement à l'époque. On voit aussi par la lettre que nous avons citée qu'il avait déjà atteint la plénitude de son talent d'écrivain. Et, bien que conscient du danger qu'il courait à « regarder avec la moindre complaisance certaines images qui ne se présentaient que trop souvent à sa pensée », Prevost a pu trouver une sorte de plaisir morbide à écrire le récit de son premier amour et de ses chagrins.

(1) *Souvenirs sur Gustave Flaubert*, par Mme Commanville (sa nièce) ; Paris, 1895, in-8°, p. 42.

Mais alors, il aurait emporté sous son scapulaire le manuscrit d'un livre aussi compromettant pour un religieux, dans les sept monastères où successivement on l'envoya, puis à Paris et en Angleterre, ne se décidant à le faire imprimer que dix ans après? C'est difficile à admettre.

De Rouen, Prevost fut envoyé à l'abbaye de N.-D. du Bec, dans l'Eure, pour y étudier la théologie. Il y rencontra Louis de Brancas, duc de Villars, retiré dans ce célèbre monastère depuis 1721. « Prevost ne tarda pas à mériter son estime et ses attentions ».

Bien que lors d'un voyage en Hollande, dans sa prime jeunesse « il se fût distingué déjà, dit Dom Dupuis, par plusieurs productions d'esprit, soit en vers, soit en prose », qui d'ailleurs ne nous sont pas parvenues, c'est sous les années 1722 et 1723 qu'on doit placer les premiers écrits que Prevost destinait à la publicité.

Ce serait d'abord une pièce contre les amours du Régent, nécessairement antérieure au 2 décembre 1723, date de la mort de ce prince ; mais il la supprima avant que les supérieurs en aient eu connaissance.

Il aurait ensuite revisé et préparé pour l'impression le *Pomponius,* fameuse satire de la régence, imprimée en 1724. Ce n'est guère probable.

En 1725 (1), on le voit à l'abbaye de Fécamp, où s'étant lié avec Dom Le Cerf, il lui aurait rendu le service de faire parvenir en Hollande, pour y être imprimée, sa *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur,* dont le P. de Sainte-Marthe se refusait à autoriser la publication.

Prevost fut ensuite détaché au collège de l'abbaye de

(1) Le P. de Sainte-Marthe mourut le 30 avril 1725, et la *Bibliothèque* de D. Le Cerf fut imprimée à La Haye, en 1726.

Saint-Germer, en Beauvaisis, pour enseigner les humanités. « Il y professa avec applaudissements », lit-on dans les notes de Dom Grenier

Comme Saint-Germer relevait du diocèse d'Amiens, c'est dans la cathédrale de cette ville que Mgr Sabathier, qui « avait conçu de Prevost beaucoup d'estime », lui conféra la prêtrise.

De Saint-Germain-des-Prés, il aurait été prêcher à Évreux pendant une année.

* * *

Prevost passe quelque temps dans les environs de Séez, et non, comme on serait tenté de le croire, dans la grande abbaye bénédictine de Saint-Martin, située à Séez même. Il y travaille au dernier tome d'une traduction de l'*Histoire* de De Thou (1), entreprise par un chanoine de la cathédrale de cette ville, M. du Pont, qui venait de mourir.

C'est de ce lieu que Dom Thibault, supérienr général de la congrégation de Saint-Maur, le fit venir à Paris, aux Blancs-Manteaux (2).

Le lecteur est fondé à se demander quels furent les motifs qui firent choisir ce monastère en particulier? Prevost dans sa lettre à Dom Thibault lui reproche qu'on se vantait à l'abbaye de l'avoir appelé à Paris « pour la raison qu'il y serait moins dangereux qu'autre part. »

(1) Il importe de ne pas confondre cette traduction avec celle dont Prevost fit le tome I à La Haye en 1731-1732. Voir notre travail, *L'abbé Prevost et les traductions de l'*Histoire *du président de Thou*, d'après des documents nouveaux ; (sous presse).

(2) Ce monastère avait été cédé par les religieux guillemites aux bénédictins en 1618. Le nom de Blancs-Manteaux fut donné à des religieux mendiants suivant la règle de Saint-Augustin, à cause de leur habillement, et qui occupèrent le couvent jusqu'en 1298. Circonstance curieuse, les bénédictins au contraire étaient appelés les *moines noirs*, d'après la couleur de leur vêtement.

Or, Prevost était janséniste, (1) tandis que Dom Thibault ne cessa de se montrer l'ennemi acharné de tous les religieux opposés à la Bulle *Unigenitus*. Il se peut donc que celui-ci, craignant les velléités d'indépendance et la plume facile de Prevost, l'ait transféré dans un monastère où l'on pouvait plus facilement le surveiller (2).

Notons cependant qu'à cette époque les Blancs-Manteaux étaient devenus un foyer de jansénisme, et que Dom Thibault en conséquence songea à réformer cette communauté, mais ce ne fut qu'en 1727 (3). D'autre part, aux Blancs-Manteaux, des religieux étaient aussi employés à préparer de savantes publications, et Prevost peut y avoir été envoyé uniquement pour collaborer à ces travaux. Quoi qu'il en soit, on le transféra peu de temps après à Saint-Germain-des-Prés.

Comme il avait été appelé dans la célèbre abbaye « pour qu'on put tirer de lui tout ce qu'on pouvait du côté des sciences », qu'il était âgé de vingt-neuf ans et

(1) Dans sa lettre à Dom Thibault, Prevost rappelle à celui-ci, avec ironie, qu'il a « reçu si respectueusement la constitution. »

(2) L'animosité des autorités ecclésiastiques contre les jansénistes était telle, que sur la demande de l'abbé commandataire on fit sortir de Saint-Germain-des-Prés tous les religieux opposés à la bulle et on les dispersa dans différents monastères. Un certain nombre furent envoyés aux Blancs-Manteaux, alors, ce semble « assainis ». Parmi les récalcitrants se trouvait Dom Ursin Durand, qui avait partagé avec le P. Martene presque tous ses grands travaux. Nous avons trouvé une lettre touchante de lui, adressée de cette communauté à son ancien compagnon, le 14 avril 1735, où l'on remarque la phrase suivante : « Je serais inconsolable si j'avais donné occasion au grand éclat qu'on fait à mon occasion ; mais je ne me reproche rien, hélas, que ne me faisoit-on sortir de Saint-Germain sans bruit, mesme avec dureté, si on le vouloit et si je déplaisois au père général... » Bibl. nat., mss., ancien fonds des Blancs-Manteaux, 25537, f. 269.

(3) D. Ph. Le Cerf, *Histoire de la Constitution Unigenitus*, Utrecht, 1736 in-12, page 133.

dans l'ordre de Saint-Benoît depuis six années, nous devons supposer que les supérieurs l'employèrent à de véritables œuvres d'érudition. Quant au dire, toujours répété, « qu'un volume presque entier du *Gallia christiana* est le fruit de son travail », il n'a d'autre source que la phrase du *Pour et Contre* où Prevost dit avoir « travaillé assez longtemps » à ce grand ouvrage.

* * *

Dans sa cellule de Saint-Germain-des-Prés, il écrit son premier roman, alors intitulé *Les avantures d'un homme de qualité, qui s'est retiré du monde*. Les tomes I et II, soumis dès le 15 février 1728 à l'examen d'Elie Blanchard, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, parurent à Paris vers le 20 avril suivant.

C'est également à Saint-Germain que Prevost écrivit la *Suite des avantures d'un homme de qualité*, qui constitue les tomes III et IV. Approuvés par de Maunoir (1) le 19 novembre 1728, ils furent publiés à Paris en décembre de la même année, deux mois après le départ de Prevost de l'abbaye.

Ici se place encore une ingénieuse légende plusieurs fois racontée :

« Prevost pendant les longues soirées d'hiver se chargeait de charmer les ennuis du cloître. Là, durant des heures entières, entouré de tous ses frères en religion, il les tenait captifs et comme enchaînés sous le charme de sa parole, se livrant sans préparation, sans autre secours que son talent d'imaginer, à des récits les plus variés, les plus merveilleux, les plus émouvants, et

(1) Bien que, par l'édit de 1686, Louis XIV se fût arrogé sur les libraires l'autorité jadis possédée par l'Université, nous ne voyons figurer les censeurs royaux dans Lottin, qu'à partir de 1742. Fontenelle est le premier sur la liste, Le chevalier d'Eon eut aussi ce titre, ainsi que Maunoir, de 1742 à 1753.

toutes ces pâles et hâves figures de religieux, à la lueur des lampes claustrales, s'animaient au récit de l'orateur » (1).

Nous ne citons cette fable, que comme un des éléments qui ont servi à fabriquer le caractère fantaisiste de l'abbé Prevost. Voici qu'elle était la règle rigoureusement observée dans la congrégation de Saint-Maur, de 1600 à 1680 :

L'office commençait en tout temps à 2 heures après minuit.

Depuis la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre) jusqu'à Pâques, on donnait le signal du coucher à 6 heures 3/4. Depuis Pâques jusqu'à ladite fête, on sonnait le coucher une heure plus tard, parce qu'on avait pu faire une heure de méridienne dans la journée.

Tous les religieux devaient être couchés une demi-heure après le son de la cloche (2).

*
* *

Élevé jusqu'à l'âge de dix-neuf ans par les PP. jésuites à Hesdin, à Louis-le-Grand et à La Flèche, Prevost conserva toujours une vive affection pour les RR. PP. Même à Saint-Germain-des-Prés, « ses principales connaissances étaient chez les PP. jésuites de la maison professe et du collège » (3).

(1) Villemain, de son côté, raconte de Prevost que « son imagination, qui avait besoin de se répandre, animait les soirées d'hiver du couvent, par de longs récits d'aventures qu'il faisait sur-le-champ à la demande de ses pieux confrères ; et parfois le jour surprit la savante congrégation dans ces veilles d'une nouvelle espèce ». C'est de la fantaisie pure !

(2) *Regula S. Patris Benedicti cum declarationibus Congregationis S. Mauri*, 1663, in-8, pp. 58, 62, 64.

(3) « L'usage a restreint le mot *monastère* aux maisons des anciens Moines, tels que ceux qui font profession de la règle de Saint-Benoît. Les maisons des ordres plus modernes s'appellent *couvents*. Celles

On n'a donc pas lieu de s'étonner qu'ayant voulu concourir pour le prix de poésie fondé par le maréchal de Villars et que devait décerner l'Académie royale des Belles-Lettres de Marseille récemment créée (1), Prevost ait choisi pour sujet *La gloire de saint François-Xavier, Apôtre des Indes*. Il n'obtint pas le prix, mais son ode fut une de celles qui furent lues en séance publique et publiées par cette académie (2).

Nous sommes plutôt surpris de voir Prevost écrire en vers, car, à son avis, « toute langue qui a besoin d'un secours aussi puéril que la rime pour être propre à la poésie, trahit par là son imperfection et sa faiblesse. Oter la rime, c'est rendre un service signalé au Parnasse français, en le délivrant d'une contrainte qui sert mal à l'harmonie poétique, et qui nuit presque toujours à la force et à la beauté de la poésie (3). »

* * *

Prevost dit avoir eu à Saint-Germain-des-Prés de justes sujets de chagrin, bien qu'il se fût conduit dans

des jésuites et des autres religieux qui font profession d'enseigner se nomment *Collèges*. » (Abbé Prevost, *Manuel lexique*). « Collège », donné par les RR. PP. comme distinct de la maison professe, veut sans doute dire, dans leur supplique à M. Hérault, le collège Louis-le-Grand ou d'Harcourt.

(1) En août 1726.

(2) *Recueil de plusieurs pièces de poësie présentées à l'Académie des Belles-Lettres de Marseille pour le prix de l'année M. DCC. XXVII. Avec les discours prononcés et les Ouvrages lus dans l'assemblée publique tenüe dans la salle de l'Hôtel de Ville le 23 avril de la même année.* Marseille (s. d., mais 1727), in-12. L'ode de Prevost (pp. 45-50) porte : *Quatrième pièce* et elle n'est pas signée.

(3) *Le Pour et le Contre*, t. VI, nos LXXVIII — IX ; t. X, no CXLVI. Joignant un exemple à ces idées, c'est-à-dire un essai de poésies sans rimes, Prevost inséra, une dizaine d'années après, dans son *Pour et Contre*, une fable allégorique intitulée *La Raison et le Bel Esprit*. De là une courtoise controverse avec le président Bouhier, à qui

la congrégation d'une manière irréprochable. Il y « perdait sa santé, ses yeux et son repos ».

« Il succomba aux instances de ses amis qui le pressaient de passer dans une autre branche de l'ordre de Saint-Benoît, où jouissant d'une plus grande liberté, il put choisir un genre d'étude plus conforme à son génie. Ces exemples n'étaient pas rares dans la congrégation. On obtint pour lui un bref de translation. Rome l'adressa pour le fulminer, à M. Sabbathier, évêque d'Amiens, qui lui avait conféré la prêtrise, et qui, dans la conversation fort longue qu'il avait eue avec lui, en avait conçu beaucoup d'estime. Le bref était sur la table du prélat, qui avait déjà mandé à Dom Prevôt, qu'il était charmé de cette occasion de l'obliger, lorsque le pénitencier qui vivait avec l'évêque dans la plus grande familiarité, entra dans son cabinet. La curiosité lui fit lire le bref. Quoique selon ses sentiments il approuvât cette translation, il dit au prélat qu'il soupçonnait de l'inconstance dans Dom Prevôt, et qu'avant que d'aller plus loin, il fallait s'assurer de ses motifs. La fulmination fut suspendue. M. Sabbathier n'eut point l'attention d'en donner avis à Dom Prevôt, qui, comptant sur sa promesse pour le jour marqué, se livra trop aux désirs de ses amis et sans doute alors aux siens propres (1). »

Le 19 octobre 1728, laissant dans sa cellule « trois

« la Poësie paraissait, au regard de la Prose, une certaine danse de paroles, inventée pour le plaisir de l'oreille. » Cette opinion se peut défendre, surtout quand on voit parmi les dépréciateurs de la rime et du vers, Pascal, Mallebranche, et jusqu'à George Sand. (Nous tenons ce dernier renseignement de la grande romancière elle-même; les autres sont empruntés à Sainte-Beuve).

(1) Ecrit par Dom A.-N. Dupuis, religieux profès de la congrégation des bénédictins de Saint-Maur, d'après les papiers laissés par Prevost, et publié à Paris dans l'année qui suivit la mort de celui-ci, ce récit mérite toute confiance.

lettres pour le P. Général (Dom Thibault) (1), le P. Prieur (Dom Conrad) et un religieux de ses amis (2) », Prevost sortit ouvertement de l'abbaye et il se rendit au Luxembourg. « Là, des personnes d'une naissance et d'un mérite distingués l'attendaient avec un habit ecclésiastique. La métamorphose se fit dans ce jardin. L'habit monacal fut renvoyé à Saint-Germain-des-Prés, et le nouvel abbé alla rejoindre les amis qui l'avaient trop pressé de consommer ce changement. »

Onze jours environ après le départ de Prevost de l'abbaye, les supérieurs généraux demandèrent son arrestation à M. Hérault, lieutenant de police. Celui-ci, le 30 octobre, chargea Rossignol, un de ses secrétaires, d'examiner l'affaire. Dans l'intervalle, Dom Thibault ayant été instruit du lieu de retraite de Prevost, « il fit écrire par un de ses religieux à un frère de ce dernier qui était Prémontré, que s'il voulait revenir, il serait rétabli sur le même pied où il était avant son départ. Le Prémontré, alors fort jeune (3), ignorant l'adresse de son frère, ne put l'instruire de ces favorables dispositions. »

Un résumé du rapport de Rossignol fut adressé au cardinal de Fleury, et le 6 novembre suivant, on expédia

(1) Dom Grenier nous a conservé l'original de cette lettre ; les deux autres n'ont pu être retrouvées. Elle est datée de Paris, le 18 octobre 1728, et commence ainsi : « Je ferai demain ce que je devrais avoir fait il y a plusieurs années... »

(2) Les principaux amis de Prevost à Saint-Germain-des-Prés, étaient à cette époque, D. Charles de la Rüe, le commentateur d'Origène, D. Vincent Thuillier, traducteur remarquable de Polybe, D. Du Plessis, historien, D. Lemerault, principal bibliothécaire de l'abbaye, D. Le Sueur, religieux d'un beau caractère, et Montfaucon.

(3) C'était Bernard-Joseph, alors âgé de vingt ans. Il devint professeur de théologie à l'abbaye de Saint-Jean, puis abbé régulier de Blanchelande, près de Coutances, et mourut en 1766.

une lettre de cachet contre Prevost, non toutefois pour le faire enfermer à la Bastille ou à Bicêtre, mais dans quelque maison de détention.

Le placet même des supérieurs de Saint-Germain-des-Prés se conserve encore dans les archives de la Bastille, et on remarquera que le seul acte répréhensible dont Prevost y soit accusé, est « d'être sorti de l'abbaye sans Bref de translation qui, au moins ait été signifié » (1).

Voilà tout son crime !

(A suivre). HENRY HARRISSE.

(1) Selon des lettres de Prevost mentionnées par D. Dupuis, le bref de Rome aurait été effectivement fulminé par l'évêque d'Amiens dès le 16 octobre 1728, et il devait être signifié le 18, veille du départ de Prevost de l'abbaye.

HOMMAGE

A

M. A. CLAUDIN

La nomination de M. A. Claudin au grade de chevalier de la Légion d'honneur a été accueillie, dans le monde des savants, des bibliophiles et des libraires, comme la juste — mais tardive — récompense due à la science de l'éminent bibliographe.

Quand parut au *Journal officiel* le décret conférant à notre collaborateur cette haute distinction, j'ai exprimé ici même la joie qu'elle nous causait à tous, au *Bulletin du Bibliophile* ; quelques jours après, M. Claudin m'écrivait : « Comme vous le dites fort bien, l'honneur qui m'est conféré rejaillit sur le *Bulletin du Bibliophile* qui est comme le panache blanc d'Henry IV, sous lequel, bibliophiles et bibliographes, nous devons tous nous rallier. » De toutes parts, de Paris, des départements, de l'étranger affluèrent à la vieille librairie de la rue Dauphine les télégrammes, les lettres, les cartes de félicitations à l'adresse de l'auteur de cette incomparable *Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle*, majestueux monument érigé à la gloire de la typographie française.

A ces témoignages spontanés de sympathie quelques amis de M. Claudin eurent la touchante pensée de joindre un nouvel hommage. Se faisant l'interprète des

sentiments exprimés par leurs confrères, MM. Théophile Belin, Antoine Durel, Émile-Jean Fontaine, Henri Leclerc et Édouard Rahir prirent l'initiative d'organiser une fête intime pour célébrer la décoration de leur doyen. Des invitations furent lancées et, le 28 février, un banquet réunissait, dans les salons du palais d'Orsay, autour du nouveau chevalier, un groupe d'amis et d'admirateurs.

Un grand nombre de convives sont venus s'asseoir aux côtés de M. Claudin qui avait, à sa droite, M. Émile Picot, membre de l'Institut, et, à sa gauche, M. Le Cherpy, représentant M. Christian, directeur de l'Imprimerie nationale. M. Christian, relevant d'une grave maladie, actuellement en convalescence dans le Midi, avait, en outre, chargé M. Héon, chef des travaux à l'Imprimerie nationale, d'exprimer tout particulièrement à M. Claudin ses regrets de ne pouvoir assister à cette fête à laquelle il « s'associe de cœur. »

Parmi les libraires ou éditeurs présents au dîner, je citerai : MM. Théophile Belin, Besombre, Blaizot, Bodin, Léopold Carteret, Colas, Paul Cornuau, Paul Desbois, Dorbon oncle, Dorbon jeune, Antoine Durel, Émile-Jean Fontaine, Foulard, Léon Gruel, Jorel, Le Chevalier, Henri Leclerc, Le Planquais, Jules Martin, Mathias, Émile Paul, Émile Paul fils, Pillet, Prouté, Édouard Rahir, Rapilly, Pierre Rouquette, Roustan, Rouveyre, Symes, etc.; M. Riouallec-Claudin, neveu du légionnaire; du côté des bibliophiles et des bibliographes : MM. Ernest Courbet, Paul Lacombe, le docteur Legué, Jules Le Petit, Jean Masson, Georges Moreau, Émile Picot, Philippe Renouard, le signataire de ces lignes, etc., etc.

MM. Paul Delalain, Léopold Delisle, Henry Harrisse, Paul Marchal, empêché par un deuil de famille, Georges

Montorgueil, Motteroz, Henri Omont, retenu par la grippe, Pawlowski, Quaritch, Saint-Jorre, A. Voisin, s'étaient fait excuser en exprimant leurs vifs regrets. Voici quelques-unes des lettres adressées soit à M. Claudin, soit aux organisateurs du banquet :

De M. Léopold Delisle :

Personne n'a été plus content que moi de la très légitime distinction accordée à notre ami M. Claudin. Je serai de cœur avec ceux qui veulent fêter sa chevalerie, et c'est avec un sincère regret que je ne pourrai pas me joindre à eux samedi prochain. Voilà déjà plusieurs années que mon âge et l'état de ma santé m'ont fait une loi de ne point sortir le soir.

Avec mes regrets, veuillez agréer...

De M. François Fertiault :

Bien cher monsieur Claudin,

J'apprends aujourd'hui qu'on se dispose à fêter votre croix, si bien méritée. Je suis bien un de ceux qui, d'esprit, doivent y concourir le plus chaudement

C'est vous, cher maître, qui avez édité le plus beau de mes livres. J'en ai toujours été tout fier, et je veux, par ces mots au moins, me joindre aux amis qui vous serreront la main dans votre fraternel dîner. Un peu plus, votre vieux poète du livre vous demanderait à donner l'accolade à son cher éditeur.

Honneur au décoré ! cher Monsieur Claudin, et entièrement à vous.

Votre bien sympathique,

F. Fertiault.

(Avec ses 89 ans dans quelques mois).

De M. Henry Harrisse :

J'aurais été heureux de présenter en votre compagnie mes félicitations à M. Claudin pour la distinction dont il vient

d'être honoré. Malheureusement, l'état de ma santé ne me permet pas d'assister au banquet auquel certains de vos confrères et des savants viennent de me convier. Mais je serai de cœur avec eux, car je considère l'*Histoire de l'Imprimerie en France* de M. Claudin comme une des œuvres bibliographiques les plus importantes, et certainement la plus belle, qu'on ait jamais entreprise. Je l'envie pour mon pays.

Veuillez agréer, etc...

De M. Motteroz :

... Les salles de cet hôtel sont bien grandes, mais combien elles seraient insuffisantes si se réunissaient tous ceux qui apprécient les dons rarissimes, la haute science et les précieuses qualités que nous admirons en vous ; il faudrait l'ancien Champ-de-Mars...

De M. Henri Omont :

... Je regrette très vivement d'être privé du plaisir que j'aurais eu à prendre part à la fête du 28 février, en applaudissant à la distinction qui est venue si bien couronner la carrière du savant auteur de l'*Histoire de l'Imprimerie en France*. Vous voudrez bien être mon interprète auprès de M. Claudin en lui offrant toutes mes meilleures félicitations et mes vœux les plus cordiaux....

De M. Pawlowski :

... J'espérais pouvoir prendre part au grand banquet qu'une partie de vos amis et admirateurs vous offrent ce soir, mais une circonstance imprévue ne me le permet pas. Je serai d'esprit et de cœur auprès de vous. Je vous souhaite une longue existence, que vous saurez utiliser pour la gloire de la France...

De M. Saint-Jorre :

Je regrette vivement qu'un deuil récent ne me permette pas d'assister au banquet que vous allez offrir à M. Claudin, à l'occasion de son entrée dans la Légion d'honneur, car

c'est une distinction bien méritée ; et l'on peut dire, cette fois, que l'homme honore une décoration actuellement bien vilipendée et discréditée par d'autres...

On se met à table ; chacun admire le charmant menu illustré par Willette pour la circonstance ; les conversations s'animent. Mais bientôt le champagne est versé dans les coupes ; l'heure des toasts a sonné.

M. Émile Picot se lève et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Il est bien rare, en France surtout, de voir une distinction quelconque être accueillie par la faveur unanime du public. Cette unanimité des suffrages, nous pouvons dire qu'elle s'est rencontrée à propos de la récompense accordée à M. Claudin. Bien des gens même pensent qu'elle s'est fait trop longtemps attendre et que le docte auteur de tant d'excellents travaux aurait eu plus de titres à recevoir le ruban rouge que certains financiers dont l'existence nous est révélée par la police correctionnelle, que des industriels qui n'ont eu d'autre mérite que de louer des vitrines pour exposer n'importe où, n'importe quoi, que des fabricants d'apéritifs contre lesquels l'administration elle-même est ensuite obligée de mettre les consommateurs en garde par des affiches officielles. Ces « décorés » qui passent avant les autres réussissent surtout à gagner de l'argent, et les honneurs leur sont prodigués par surcroît. Il en est autrement de M. Claudin. Chef d'une importante maison, il aurait pu, grâce à ses connaissances et à son activité, chercher à s'assurer le monopole des grandes affaires ; il a mieux aimé sacrifier ses intérêts commerciaux et consacrer à la science la meilleure partie de son temps et de ses efforts. L'expérience qu'il avait acquise comme libraire a fait de lui un bibliographe consommé. Nombre de nos vieilles villes françaises : Albi, Reims, La Réole, Agen, Auch, Limoges, Bordeaux, Poitiers, Paris, et bien d'autres, ont vu ressusciter par lui leurs anciens ateliers typographiques. Ses premières recherches n'étaient que le prélude d'une vaste histoire dans laquelle devaient

être étudiés les débuts de l'imprimerie dans toute la France. Nous possédons dès aujourd'hui les deux premiers volumes de ce beau monument, et non seulement l'auteur peut en être fier,mais tous les libraires ont le droit de considérer avec avec orgueil l'œuvre d'un des leurs. Ce n'est pas le moment, après un repas plantureux, d'entrer dans un examen détaillé de cette histoire ; mais je me reprocherais de ne pas rappeler le service que l'Imprimerie nationale a rendu aux érudits en se chargeant de la publier et en lui donnant une forme digne de l'auteur et digne du sujet.

J'ai rappelé en peu de mots les mérites scientifiques de M. Claudin ; il a d'autres mérites que vous me reprocheriez certainement de passer sous silence. L'excellent libraire est devenu pour tous ses clients un guide, un conseiller, un ami. Jamais il ne leur a cédé un livre qui ne répondît pas à leur attente. Il a montré surtout dans ses rapports avec les grands établissements publics, et spécialement avec la Bibliothèque Nationale, un désintéressement qu'il est bon de rappeler. Nul plus que lui n'a contribué à enrichir notre collection d'incunables et la précieuse série des impressions provinciales. Son renom à l'étranger n'est pas moindre qu'en France. Le Musée britannique, les bibliothèques de l'Allemagne et de l'Amérique ont fait de nombreux achats dans la maison de la rue Dauphine. Ceux mêmes qui ne peuvent songer à former une grande bibliothèque collectionnent avec soin les catalogues du savant libraire et profitent des curieuses notices qu'il excelle à rédiger.

Je souhaite avec vous, Messieurs, que M. Claudin puisse longtemps continuer ses travaux, et je vous propose de porter la santé du libraire, du bibliographe et de l'ami.

Cette allocution du savant membre de l'Institut, silencieusement écoutée, plusieurs fois interrompue par les bravos de l'assistance, a été finalement saluée par d'enthousiastes applaudissements.

M. Édouard Rahir prend à son tour la parole et porte le toast suivant :

Qu'il me soit permis, au nom de mes confrères en librairie, d'adresser à M. Claudin les félicitations et les compliments

affectueux de tous les membres d'une corporation qu'il honore si dignement.

Les beaux travaux du savant bibliographe viennent d'être loués comme il convient par un de ses pairs les plus autorisés, mais ce qui n'a pas été dit et ce qu'il m'est agréable de vanter, c'est l'extrême bienveillance, l'inépuisable complaisance de notre excellent confrère dont le savoir et les connaissances ont été mis à contribution par plusieurs générations de libraires sans que jamais sa grande obligeance se soit démentie. C'est là un titre tout particulier à notre reconnaissance et à notre respect, et je suis heureux de l'occasion que nous donne cette agréable cérémonie pour en témoigner publiquement.

Buvons à la santé de notre cher et aimé doyen.

Cet hommage si justement rendu à M. Claudin soulève de nouveau les applaudissements de l'assemblée.

M. Théophile Belin présente les excuses des absents ; puis M. Jules Le Petit, évoquant des souvenirs du libraire Potier, s'adresse en ces termes au nouveau chevalier de la Légion d'honneur :

Messieurs,

Il me semble que je dois être un des doyens de cette amicale réunion. Je suis du moins, je crois, l'un de ceux qui ont connu le plus anciennement M. Claudin. Veuillez me permettre, à ce titre (et ce sera le privilège de ma barbe blanche), de lui adresser mes compliments.

Je fus élève de quelqu'un que M. Claudin estimait beaucoup et qui m'avait appris à apprécier M. Claudin, de quelqu'un qui fut l'honneur de la librairie, M. Potier. Or, il y a bien au moins trente ans, M. Potier me disait : « Claudin est le libraire modèle, probe, instruit et travailleur, le libraire qui connaît le mieux les livres anciens ; il est aussi celui qui sait le mieux discerner le lieu, l'époque de leur impression, lorsque ces indications n'existent pas dans les volumes.

M. Potier avait raison. Différents travaux, les nombreuses notes éparses dans les catalogues de M. Claudin et surtout le

monument superbe d'érudition et de patience qu'il élève à l'histoire de l'imprimerie, en sont les preuves.

L'auteur d'un intéressant article de journal paru ces jours derniers et consacré au « Père Claudin », le qualifie de « bénédictin laïque ». L'expression est exacte. Savoir sans pose, sans apparat, travail, persévérance, c'est bien le bénédictin.

Messieurs, en ces temps sombres, où d'un ciel couvert de nuages tombe fréquemment une neige abondante de faveurs et de rubans multicolores, allant s'accrocher, un peu au hasard de divers services souvent peu appréciables, aux boutonnières tendues le plus avidemment pour les happer au passage, il est agréable de voir, comme en la circonstance qui nous réunit, le ruban rouge s'arrêter enfin sur la poitrine d'un excellent homme, d'un modeste, d'un laborieux, d'un érudit.

S'il est vrai parfois de prétendre qu'une distinction de ce genre honore celui qui en est l'objet, cette fois il est au moins aussi juste de dire, — et il faut le dire hautement, — que l'homme fait honneur à la décoration.

Je suis heureux de pouvoir, — avec conviction, — saluer l'une et l'autre en la personne de M. Claudin.

Je lève mon verre à sa louange.

Les applaudissements ont cessé ; M. Claudin, en proie à une émotion toute naturelle, se lève et prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Je suis profondément touché et tout confus des marques de sympathie que vous venez de me témoigner. Vous me mettez dans un grand embarras pour vous remercier de vos bonnes paroles comme il conviendrait.

Je ne suis pas orateur et je ne sais vraiment pas comment vous exprimer mes sentiments de gratitude. J'espère donc que vous serez indulgents.

Vous avez forcé ma modestie dans ses derniers retranchements, car vous le savez tous plus ou moins, je vis loin du bruit et des passions politiques du jour, au milieu des livres

qui ont toujours fait ma joie et ont été de tout temps mon *gagne-pain.*

J'ai tout d'abord à remercier M. Christian, le distingué directeur de l'Imprimerie Nationale qui, sans me connaître, est venu me chercher au fond de ma retraite et m'a proposé de faire une *Histoire générale de l'Imprimerie* pour l'Exposition Universelle de 1900.

J'hésitai d'abord en raison de l'immensité de la tâche à accomplir et aussi à cause de mon état de santé, à ce moment.

Je lui proposai de ne faire que l'*Histoire de l'Imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle* et des débuts du livre illustré dans notre pays, chapitres de l'histoire nationale qui n'avaient jamais été traités dans leur ensemble.

Il accepta et, aussitôt qu'il eût obtenu du ministre compétent l'autorisation nécessaire de faire cette publication, nous nous mîmes à l'œuvre chacun de notre côté, sans ébruiter le projet.

On fit choix d'un caractère très lisible parmi les anciens types conservés à l'Imprimerie.On frappa de nouvelles matrices sur les poinçons originaux, avec lesquelles on fondit pendant des mois une quantité de lettres neuves, de quoi imprimer au moins un volume à la fois.

Dès janvier 1897, on élaborait des spécimens d'essai afin d'arrêter la hauteur et la largeur des pages, déterminer les blancs, adopter définitivement un format spécial et tout à la fois commode dans lequel les illustrations à reproduire seraient bien présentées, régler en un mot tout le travail.

Ces combinaisons multiples sont l'œuvre personnelle de M. Héon, ici présent, chef des travaux à l'Imprimerie, qui a préparé ainsi la partie matérielle avec une habileté hors ligne dont je tiens à le remercier ici en passant.

De mon côté, je mettais en ordre mes notes recueillies de ci de là pendant 40 ans. Je fouillais les bibliothèques dont je faisais photographier les livres les plus précieux. Je vérifiais de point en point ce que d'autres bibliographes avaient dit avant moi. J'interrogeais les archives afin d'en tirer des documents nouveaux. C'est ainsi que je préparai ma copie.

Enfin, en juin 1898, nous étions prêts à commencer l'impression. Dans un spécimen livré au public, le plan de l'ou-

vrage était exposé et l'on voyait déjà quelques-unes des illustrations qui devaient y figurer.

Le premier volume était terminé en avril 1900, à l'heure dite, la veille de l'ouverture de l'Exposition. Des spécimens de matériaux d'illustration préparés pour les autres volumes étaient exposés en même temps.

M. Christian n'avait reculé devant aucune dépense pour faire de cet ouvrage une œuvre monumentale digne de la France. Il avait mis à ma disposition les ressources matérielles immenses du grand établissement de l'État et l'élite de ses ouvriers qui, tous, depuis le premier jusqu'au dernier, compositeurs, metteurs en pages, correcteurs, photograveurs, pressiers ont été mes collaborateurs dévoués, se sont intéressés à cette œuvre patriotique, ne se sont pas laissés rebuter par les difficultés techniques et ont fait de leur mieux pour la rendre parfaite aux yeux de tous.

Huit ou dix fois en certains cas, il avait fallu remanier de fond en comble des séries de feuilles ou cahiers, refaire la copie, la recomposer, recommencer la mise en pages, tantôt emprisonner la rédaction dans des limites étroites en se conformant à l'esthétique spéciale de la typographie pour donner de l'air et du jour aux illustrations, ou l'allonger quand un vide se produisait, afin que l'exemple fût bien présenté à à côté ou en face d'un texte précis et non rejeté plus loin.

Personne n'a perdu patience dans ce perpétuel recommencement devant lequel l'industrie privée eût reculé.

Lorsque je reçus les premières bonnes feuilles tirées, je fus réellement émerveillé et je m'écriai comme le poète Sedaine :

> Ah ! mon habit, comme je vous remercie !

Ces remerciements publics sont dûs aux véritables artistes qui ont si magnifiquement habillé ma prose et soutenu ainsi vis-à-vis des nations étrangères, la vieille réputation de la typographie française.

Telle est l'histoire vraie de cette publication qui a été entreprise sans aucun but de spéculation.

L'initiative en est due à M. Christian qui m'a ainsi donné l'occasion de me produire et m'en a fourni les moyens avec une libéralité sans exemple.

C'est grâce à ses incessantes démarches auprès des pouvoirs publics que je dois d'avoir été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Je n'espérais pas obtenir cette haute distinction avant la conclusion de l'œuvre et je lui en suis d'autant plus reconnaissant que, sortant à peine d'une grave maladie, il s'est prodigué pour moi en allant lui-même plaider ma cause auprès du ministre de la Justice.

Parmi ceux dont nous regrettons l'absence, mais qui sont de tout cœur avec nous, il en est un auquel je dois plus particulièrement des remerciements.

C'est M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, le savant vénéré que le monde entier nous envie, accueillant pour tous, prodiguant les trésors de sa science aux plus élevés comme aux plus humbles, auquel j'ai soumis les épreuves de mon livre, qui m'a aidé de ses conseils, m'a corrigé des erreurs (un libraire, n'est pas un membre de l'Institut et n'est pas impeccable). Il m'a indiqué des sources à consulter que je ne connaissais pas, a mis à ma disposition tous les trésors les plus cachés de la Bibliothèque Nationale et n'a cessé de m'encourager dans la poursuite de mon œuvre. S'il a été en quelque sorte le parrain de mon livre, il m'a comblé en me faisant l'insigne faveur d'être aussi mon parrain à ma réception dans l'ordre de la Légion d'honneur. Il a noblement continué la protection dont m'avait honoré son prédécesseur M. J. Taschereau au début de ma carrière de libraire, il y aura bientôt un demi-siècle. Il est de ces dettes de reconnaissance qu'on n'oublie jamais !

Je ne saurais remercier trop chaleureusement M. Émile Picot, membre de l'Institut, qui a daigné venir ici présider cette solennité des *Amis du Livre* et m'adresser des félicitations trop flatteuses pour moi, au nom de mes confrères de la librairie ancienne et du monde savant.

J'ai toujours considéré la librairie, non comme un métier, mais comme une profession libérale à l'égal de celles de l'avocat et du médecin qui donnent les conseils de leur expérience à ceux qui en ont besoin. Quels sont les historiens, les écrivains, les publicistes, voire même les artistes qui n'ont pas eu besoin, à un moment donné, de recourir au libraire pour leur indiquer ce qui avait été fait avant eux, sur tel ou

tel sujet qu'ils voulaient traiter à fond, ou au marchand d'estampes tant soit peu intelligent, comme il y en a, pour les prier de les documenter d'une façon authentique par l'iconographie du temps ?

Ces professions, bien comprises, rendent les plus grands services aux lettres et aux arts et deviennent un véritable sacerdoce. M. Picot vient de leur donner, en quelque sorte, une consécration officielle.

Merci aux représentants des divers départements de la Bibliothéque Nationale qui m'ont témoigné leurs sympathies soit par écrit, soit par leur présence à ces agapes. Merci aussi à tous les représentants, absents ou présents, de nos grandes bibliothèques de la Mazarine, de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève, de la ville de Paris et autres qui m'ont puissamment aidé dans mes recherches en me donnant toutes facilités pour consulter et examiner à loisir leurs réserves de livres les plus rares, souvent uniques.

Merci aux savants et aux bibliophiles qui sont venus rehausser l'éclat d'une fête de famille en l'honneur d'un simple libraire, réunion qui a pris les proportions d'une véritable solennité vis-à-vis de la librairie ancienne et savante.

La haute distinction accordée pour la première fois à un confrère rejaillit sur tous les membres de la corporation qui sont dans une joie légitime. Ils se sentent grandir aux yeux de l'opinion publique qui ne les voit déjà plus comme des bouquinistes ou des brocanteurs ignorants de vieilleries, mais comme des marchands de science qu'il faudra consulter en maintes circonstances. Ce sont eux qui sont les sauveteurs des dernières épaves intellectuelles du passé de la vieille France, que le vent des révolutions a dispersées un peu partout et qui, sans eux, disparaîtraient à tout jamais. A ce titre, ils méritent quelque considération.

Plus d'une fois, nouveaux Argonautes partant à la conquête de la Toison d'Or, nous sommes allés disputer à l'Étranger des trésors d'art et de science que, par esprit de solidarité, nous avons voulu ramener à Paris, la Ville-Lumière, pour en enrichir de préférence les collections publiques ou privées.

Merci à tous mes confrères tant absents que présents. Merci à tous les amis connus et inconnus qui ont applaudi à

ma considération. Merci en particulier à ceux qui ont eu la délicate pensée d'organiser ce banquet dans lequel nous avons pu échanger aussi cordialement nos sentiments d'estime réciproque et d'amitié.

Le souvenir de cette soirée restera ineffaçable à tout jamais dans mon cœur. Je puis dire, sans arrière-pensée comme sans forfanterie, que c'est le plus beau jour de ma vie.

Encore une fois merci, à tous ceux que, dans mon émotion, j'aurais oubliés.

Je lève mon verre en l'honneur de M. Christian, le promoteur et le Mécène de l'*Histoire de l'Imprimerie en France*, et je bois au rétablissement de sa santé. Que l'écho de nos applaudissements lui parvienne jusqu'à la Côte d'Azur où il achève sa convalescence.

Je lève mon verre à la santé de M. Léopold Delisle en lui souhaitant de vivre centenaire.

Après, M. Léopold Delisle, permettez-moi de lever mon verre en l'honneur d'un vétéran du livre, de M. François Fertiault, l'auteur des *Amoureux du Livre* qu'il a célébrés dans la langue poétique, âgé aujourd'hui de 89 ans. Il s'est souvenu de son éditeur et apprenant, par hasard, au dernier moment, que ses confrères allaient le féliciter dans un banquet, il a tenu à être au moins de cœur et de pensée avec eux, lui a adressé la lettre émue que vous connaissez et qui exprime ses sentiments de profonde reconnaissance pour le concours qu'il lui a jadis prêté.

Il vient de vous donner une fois de plus, la preuve que les vrais savants et les *Amoureux du Livre* ont un brevet de longévité.

Je lève mon verre en l'honneur de l'imprimerie, de la librairie ancienne, de toutes les industries du livre.

Le discours de M. Claudin se termine au milieu d'unanimes bravos. A peine le savant libraire s'est-il assis que M. Léopold Carteret vient lui remettre, au nom de ses confrères, en témoignage de leur admirative sym-

pathie, une petite croix de la Légion d'honneur en diamants. M. Claudin, infiniment touché de cette délicate attention, épingle aussitôt à sa boutonnière ce ravissant bijou et remercie ses confrères avec effusion.

Le diner est achevé ; on passe dans un salon voisin où chacun félicite une dernière fois le nouveau légionnaire. Les mains se serrent, et peu à peu, les convives se retirent, emportant de cette belle soirée une impression douce et réconfortante.

Quant à M. Claudin, s'il ne le savait déjà, il a pu juger de l'estime profonde en laquelle le tiennent ses confrères, les bibliophiles et les érudits.

GEORGES VICAIRE.

CHRONIQUE

A l'Institut. — On sait que la bibliothèque d'art de feu M. Georges Duplessis, conservateur du département des estampes à la Bibliothèque nationale, n'a pas été vendue. La veuve de M. Duplessis vient d'informer l'Académie des Beaux-Arts, dont son mari était membre, qu'elle lègue, par testament, cette riche collection à la Bibliothèque de l'Institut.

Hommage à M. Léopold Delisle. — Le dimanche 8 mars, dans la magnifique salle de la Bibliothèque Mazarine, a eu lieu la remise à M. Léopold Delisle de la Bibliographie de ses travaux, rédigée par M. Paul Lacombe, et publiée par les soins du Comité du Congrès international des bibliothécaires. Plus de neuf cents souscripteurs ont tenu à s'associer à l'hommage rendu au grand savant.

M. Maurice Tourneux a bien voulu se charger de rendre compte, dans la prochaine livraison du *Bulletin du Bibliophile*, de cette fête imposante.

Manuscrit volé. — Un manuscrit du quinzième siècle, coté au Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France (T. III, p. 327) sous le n° 21, a été récemment volé à la Bibliothèque de Beauvais.

Ce manuscrit sur parchemin, de 173 feuillets, intitulé « Livre de l'information des princes », a pour auteur Jean Golein et porte en tête du premier feuillet une belle miniature à quatorze personnages représentant Golein offrant son livre à Charles V (130 sur 185 mill.). Il est relié en veau brun.

Une enquête a été ouverte par la municipalité de Beauvais qui a signalé le vol au ministre de l'instruction publique. Un avis émanant de la Direction de l'Enseignement supérieur, 6e bureau, a été inséré dans le feuilleton de la *Bibliographie de la France*, du 7 mars 1903, pour prévenir les libraires au cas où ce document leur serait présenté.

Société des études rabelaisiennes. — Un certain nombre de travailleurs, fervents de Rabelais et de son œuvre, se sont groupés, l'année dernière, à l'École pratique des Hautes-Études de la Sorbonne, où M. Abel Lefranc, maître de conférences d'*Histoire littéraire de la Renaissance*, avait pris comme sujets de cours la biogra-



phie de l'auteur du *Pantagruel* et l'explication du IVᵉ livre de son célèbre roman. Les recherches poursuivies en commun, pendant une année entière, tout en procurant aux membres de la Conférence la satisfaction de découvrir par eux-mêmes beaucoup de choses nouvelles, leur ont révélé en même temps la grandeur et la variété de la tâche qui reste à accomplir dans ce domaine magnifique de l'histoire littéraire du XVIᵉ siécle.

Aussi ont-ils pris la résolution de provoquer la création d'une *Société des Études rabelaisiennes*. Un Comité d'organisation vient d'être constitué ; parmi les membres de ce comité, dont notre collaborateur M. Abel Lefranc est le président, nous citerons : MM. Julien Baudrier, de Lyon ; Jacques Boulenger, sous-bibliothécaire à Sainte-Geneviève ; Henri Clouzot, de Niort ; Th. Dufour, directeur honoraire des Archives et de la Bibliothèque de Genève ; Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine ; Henri Gaidoz ; Arthur Heulhard ; A. Morel-Fatio, secrétaire de l'École des Chartes ; Gaston Paris, de l'Académie française ; L.-G. Pélissier, professeur d'histoire à l'Université de Montpellier ; Émile Picot, membre de l'Institut ; Philippe Renouard, etc., etc.

Les membres du comité pensent que l'heure est venue d'organiser le travail en ce qui concerne l'histoire de Rabelais et l'interprétation de son œuvre. Cette organisation remédiera à tous les inconvénients de l'éparpillement actuel des forces et des bonnes volontés. Ils estiment que la Société doit avant tout préparer les matériaux et peut-être entreprendre un jour, si les circonstances le permettent, une édition nationale des *Œuvres complètes* de Rabelais.

Un *Bulletin* consacré à l'étude de Rabelais et de son temps sera publié quatre fois par an.

Pour plus amples renseignements ou pour toutes communications relatives à la Société, s'adresser à M. Abel Lefranc, au Collège de France, r. des Écoles, ou à M. Jacques Boulenger, 26, r. Cambacérès.

Uu manuscrit de François Coppée. — On a lu dans les journaux que François Coppée « pour protester contre un régime d'anarchie, de honte et de persécution » avait refusé de payer ses impôts et que quelques-uns des meubles du célèbre académicien avaient été saisis. L'huissier devait, quelques jours après la saisie, procéder à la vente de ce mobilier.

François Coppée, entre temps et son acte de résistance accompli, eut l'idée pour couvrir les frais, de mettre en adjudication le manuscrit original de son *Luthier de Crémone*. Il réunit, dans son rez-dechaussée de la rue Oudinot, quelques personnes et, après enchères, le manuscrit auquel le poète avait joint les papiers libres et timbrés du percepteur et de l'huissier, fut adjugé au prix de 4,400 fr. à un « groupe d'amis ».

L'auteur du *Passant* ne compte d'ailleurs pas profiter de cette somme et il a annoncé, au moment de l'adjudication, qu'elle serait entièrement versée à des œuvres de bienfaisance, dont *Le Temps* a publié la liste ces jours derniers.

Eugène Müntz. — Notre collaborateur, M. Henri Cordier vient de publier, dans la *Revue des traditions populaires*, une notice nécrologique consacrée à Eugène Müntz. Cette notice, dans laquelle M. Cordier retrace en termes émus et précis la vie toute de travail du regretté savant, a été tirée à part sous ce titre : *In memoriam, Eugène Müntz † le 30 octobre 1902.* Elle se termine par la bibliographie des nombreuses publications de l'ancien conservateur de la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

La Peinture au Louvre. — M. Gustave Geffroy vient d'entreprendre à la librairie Nilsson (Per Lamm, successeur) une série d'études sur les musées d'Europe. C'est par le Louvre et ses peintures que commence le distingué critique d'art.

L'ouvrage qu'il publie n'est pas, selon sa propre expression, un « ouvrage à vaste appareil d'érudition, fait à grand renfort de dates, de bouquins, de recherches, en insistant sur les doutes et les erreurs d'attributions. Ce n'est pas non plus un traité d'esthétique...

M. Gustave Geffroy n'a pas « écrit ce livre pour les érudits, pour les esthéticiens, pour les critiques d'art qui connaissent tous ces sujets à fond » ; il l'a écrit « pour ceux qui ne savent rien de l'art ou pas grand chose et qui entrent au musée pour se renseigner ». Il a pensé aux « jeunes, aux enfants qui aiment à poser des questions, à la foule du dimanche, au monde du travail qui n'a que peu d'instants à donner à la distraction et à l'apprentissage de l'esprit, aux hommes, aux femmes qui se sont avisés qu'un peu de rêverie et de bonheur pouvait leur venir de la contemplation des œuvres d'art ».

C'est, en quelque sorte, un guide à travers les salles du Musée du Louvre, ajoutons le guide le plus sûr et le mieux éclairé que l'on puisse souhaiter.

La livre est orné de cinquante-sept illustrations hors texte et de cent quatorze dans le texte, reproduisant les principaux chefs d'œuvre des écoles de peinture française, italienne, flamande, hollandaise, allemande, espagnole et anglaise.

Oran, Tlemcen, Sud-Oranais. — M. le Commandant de Pimodan, à qui nous devons déjà un intéressant volume intitulé *Promenades en Extrême-Orient*, vient de publier à la librairie Champion, un nouvel ouvrage dont l'intérêt n'est pas moindre que le précédent. Sous le titre de *Oran, Tlemcen, Sud-Oranais* (1899-1900), M. de Pimodan, actuellement chef d'État-major du gouvernement de



Maubeuge, livre au public d'excellentes études sur ces villes et contrées d'Afrique qu'il a habitées et visitées ; on y trouvera des tableaux vigoureusement peints, des scènes de mœurs fidèlement décrites, des notes, des souvenirs, des récits de voyages, etc.

C'est donc bien volontiers que nous signalons à nos lecteurs, cet ouvrage qui leur permettra de faire, à peu de frais, une agréable et instructive excursion sur la terre d'Afrique.

Vente d'autographes. — Les 23, 24 et 25 mars, à l'hôtel Drouot, salle nº 8, vente des autographes, documents historiques, curiosités révolutionnaires (affiches, almanachs, brevets de gardes nationales, adresses, étiquettes et factures illustrées) composant la collection de M. Paul Dablin (*MM. Noël Charavay et Antoine Voisin, experts.*)

Nécrologie. — Nous avons, au moment de mettre sous presse, le regret d'apprendre la mort, à Cannes, de M. Gaston Paris, emporté le 5 mars par une grave affection organique dont il souffrait depuis longtemps.

Aprés avoir terminé ses études classiques au collège Rollin, M. Gaston Paris avait suivi les cours des universités allemandes de Gœttingue et de Bonn où il avait étudié les langues romanes sous Diez. De retour en France, il était entré à l'École des chartes et avait suivi en même temps, les cours de l'École de droit. Docteur ès-lettres en 1825, professeur de grammaire française aux cours libres de la rue Gerson, répétiteur, puis directeur des conférences des langue romanes à l'École pratique des hautes études, etc., il avait, après l'avoir suppléé à diverses reprises, succédé à son père dans sa chaire du Collège de France.

En 1876, il avait été nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Guigniaut ; en 1895, administrateur du Collège de France, en remplacement de M. Gaston Boissier, qui succédait à M. Camille Doucet dans les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie française, et enfin, en 1896, membre de cette compagnie, en remplacement de Pasteur, dont il prononça l'éloge.

Parmi les savants travaux de M. Gaston Paris, qui collabora jadis au *Bulletin du Bibliophile*, nous citerons : *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française* (Paris, Franck, 1862, in-8). *Histoire poétique de Charlemagne* (Ibid., id, 1865, in-8) ; *Lettre à Léon Gautier sur la versification latine rhytmique* (Ibid., id., 1866, in-8) ; *Leçon d'ouverture du cours de grammaire historique de la langue française, professé à la Sorbonne en 1868* (Ibid., id., 1869, in-8) ; *La Vie de Saint-Alexis, texte des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, publiée, avec Léopold Pannier*, dans la « Bibliothèque de l'École pratique des hautes études » (Paris G. Masson, 1872, in-8) ; *Dissertation critique sur le poëme latin, attribué à Gunther* (Paris, Franck, 1873, in-8) ;

Les Contes orientaux dans la littérature française au moyen-âge (Ibid., id., 1875, in-8) ; *Le Petit Poucet et la grande ourse* (Ibid., id., 1875, in-16); *Les plus anciens monuments de la langue française (IXe, Xe siècles, publiés avec un commentaire philologique.* (Paris, F. Didot et Cie, 1875, album in-fol.) ; *Chansons du XVe siècle* (Ibid. id., 1875, in-8); *Deux rédactions du Roman des Sept Sages de Rome*, (Ibid., id., 1876, in-8); *Miracles de Nostre Dame par personnages* (avec Ulysse Robert), (Ibid., id., 1876-1885, 7 vol. in-8); *Le Juif-Errant* (Paris, Fischbacher, 1880, in-8); *La Poésie du moyen-âge* (Paris. Hachette et Cie, 1885, in-16); *Manuel d'ancien français. La Littérature française au moyen-âge* (Ibid., id., 1888, in-16); *Les Chants populaires du Piémont* (Paris, Bouillon, 1890, in-4°) ; *Les Origines de la poésie lyrique en France au moyen-âge* (Ibid., id. , 1892, in-4°) ; *Jaufré Rudel* (Paris, 1893, in-8); *La Légende de Saladin.* (Paris, imprimerie nationale, 1893, in-4°); *Les Faits épigraphiques ou paléographiques allégués en preuve d'une altération ancienne du C latin* (Ibid., id., 1893, in-4°) ; *Le Haut enseignement historique et philologique en France* (Paris, Welter, 1894, in-18); *Tristan et Iseult* (Paris, Bouillon, 1894, in-8) ; *La Poésie du Moyen-Age, Leçons et lectures*, 2e série (Paris, Hachette et Cie, 1895, in-16); *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française* (Paris, Franck, 1896, in-8) ; *Penseurs et Poètes* (Paris, C. Lévy, 1896, in-18); *Jean, sire de Joinville* (Paris, impr. nationale, 1897, in-4°); *L'Anneau de la morte ; histoire d'une légende* (Ibid., id., 1897, in-4°); *Aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux* (Paris, Didot et Cie, 1899, in-4°) ; *Poèmes et légendes du Moyen-Age* (Paris, Société d'édition artistique, 1900, in-8); *François Villon* (Paris, Hachette, 1901, in-16), etc., etc.

M. Gaston Paris était commandeur de la Légion d'Honneur.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc.

— Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Montpellier (dite du Musée Fabre), par L. Gaudin, docteur en droit, bibliothécaire. Fonds de Languedoc. *Montpellier, typographie Louis Grollier père*, in-8.

— Notice sur la collection des livres d'heures, conservés au Trésor de la Primatiale de Lyon, par MM. le Dr J. Birot et l'abbé J.-B. Martin (Extrait du « Bulletin historique et philologique », 1902). *Paris, Imprimerie Nationale*, in-8.

Publications diverses.

— Gabriel Vicaire. — Choix de poésies [Avec un croquis de A. Injalbert]. *Paris, librairie théâtrale*, 1903, in-18 (3 fr. 50).

— Paul Cottin. — Sophie de Monnier et Mirabeau, d'après leur correspondance secrète inédite (1775-1789). Avec trois portraits dont un en héliogravure, d'après Heinsius, deux fac-similés d'autographes, une table déchiffrante et un plan du couvent des Saintes-Claires de Gien. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

— Mirabeau. — Lettres à Julie, écrites du donjon de Vincennes, publiées et commentées d'après les manuscrits originaux et inédits par Dauphin Meunier. Avec la collaboration de Georges Leloir. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

— Comte Fleury. — Fantômes et silhouettes. Avec cinq gravures. *Paris, Émile-Paul*, pet. in-8 (5 fr.).

— Pierre Millet. — Le Chasseur Pierre Millet. Souvenirs de la campagne d'Egypte (1798-1801). Avec introduction, notes et appendices, par Stanislas Millet, professeur au lycée de Lorient. *Paris, Émile-Paul*, in-12 (3 fr. 50).

— J.-K. Huysmans. — L'Oblat, roman inédit. *Paris, P. V. Stock*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 80 ex. sur pap. de Hollande (20 fr.) ; 15 ex. sur pap. du Japon (30 fr.), et 10 ex. sur pap. de Chine (40 fr.).

— Th. Luillier. — Une actrice du théâtre de Madame de Pompadour. Madame Binet de Marchais. *Paris, Noël Charavay*, in-8 (1 fr. 50).

Tirage à part de *L'Amateur d'autographes*.

— Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon. — Note sur deux pamphlets anonymes parus à Lyon sous la Restauration. *Lyon, impr. Waltener et Cie*, in-8 (1 fr.).

Extrait du *Moniteur judiciaire de Lyon* (1903).

— Albert Christophle. — Fables. Préface de M. Jules Claretie, de l'Académie française. *Paris, Alphonse Lemerre*, pet. in-12 (5 fr.).

Il a été tiré, en outre, 10 ex. sur pap. de Chine et 5 ex. sur papier du Japon, numérotés et paraphés par l'éditeur.

— Renée Vivien. — Sapho, traduction nouvelle avec le texte grec. *Paris, Alphonse Lemerre*, in-18 (3 fr. 50).

— Renée Vivien.— Évocations, *Paris, Alphonse Lemerre*, in-18 (3 fr.).

— Henri de Régnier. — Le Mariage de minuit, roman contemporain. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr, 50).

Il a été tiré, en outre, 5 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 5) ; 39 ex. sur pap. de Hollande (nos 6 à 45 ; et 3 ex. sur pap. de Chine, marqués A B C.

— Jean Viollis. — Petit cœur. *Paris, Société du Mercure de France*, in-12 (2 fr.).

Il a été tiré, en outre, 4 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 4) ; et 7 ex. sur pap. de Hollande (nos 5 à 11).

— Pierre de Querlon. — Les Joues d'Hélène, roman. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 5 ex. sur pap. de Hollande (nos 1 à 5).

— Edmond Rousse, de l'Académie française.— Avocats et magistrats. *Paris, Hachette et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

— Pierre Loti, de l'Académie française. — L'Inde (sous les Anglais). *Paris, Calmann Lévy*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 60 ex. sur pap. de Hollande (12 fr. 50 et 20 ex. sur pap. du Japon (20 fr.).



ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, **12** FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, **14** FR.
ÉTRANGER, **16** FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE. 51, rue Scheffer*, ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc*

Le Propriétaire-Gérant :
H. Leclerc.

Vendôme. — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.,

---

Directeur : Georges Vicaire



N° 4. — 15 AVRIL

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

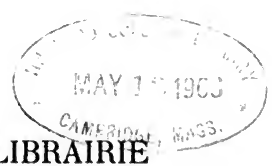
1903

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile.*

MM. **Roger Alexandre**; **Marius Barroux**, archiviste-adjoint de la Seine; **Henri Beraldi**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berleux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Comte **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; **Baron de Claye (d'Eylac)**, de la Société de Bibliophiles françois; **Henri Cordier**; **Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet**; **George de Courcel**; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; **Ch. de Grandmaison**, archiviste honoraire d'Indre-et-Loire, correspondant de l'Institut; **R. P. Eugène Griselle, S. J.**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française **Paul**; **Lacombe**, des Amis des livres; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'école des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'École des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux arhives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**, vicaire général de Tarentaise; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois; **Aimé Vingtrinier**, bibliothécaire de la grande Bibliothèque de Lony; etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 AVRIL



LA CONTREFAÇON EN LIBRAIRIE

A LYON, vers l'an 1702

MÉMOIRE ET LETTRES AUTOGRAPHES DU LIBRAIRE BARITEL

Premier adjoint de la Communauté des Libraires et Imprimeurs

M. Aimé Vingtrinier, dans son *Histoire de l'Imprimerie à Lyon* (1), dit fort peu de chose au sujet de ce nom de libraire. « Etienne Baritel, écrit-il, membre de la Corporation en 1738, habitait, place Louis-le-Grand, à la Barre. » (2).

C'est sans doute à Hilaire Baritel (3), père d'Etienne apparemment, qu'il faut rapporter, comme la date y invite, les documents qu'on va lire ? Le fait est que le signataire des lettres et du mémoire qui ouvrent un jour assez curieux sur les procédés de la librairie lyonnaise, n'indique point son prénom. Comme il ne s'agit point ici d'une étude sur le personnage, qui se révèle dans les documents autographes conservés au milieu de la col-

(1) Lyon, Adrien Storck, 1894, in-8 de 440 p.
(2) Op. cit., p. 391.
(3) Voy. Ernest Coyecque. *Inventaire de la collection Anisson...* Paris, Leroux, p. 154. Ms. fr. 22074, pièce 87, fol. 201. Main-levée de l'interdiction faite à l'imprimeur lyonnais Laurent de continuer l'impression du *Roman comique* de Scarron, pour les œuvres duquel Hilaire Baritel, libraire à Lyon, présente un privilège (9 janvier 1703).

lection Anisson, nous pouvons laisser à l'histoire locale le soin de compléter ou d'éclaircir plusieurs problèmes que soulève la publication de ses écrits. Tels quels et sans commentaire, ils ont le mérite de laisser voir, outre la physionomie de cet « adjoint de la Communauté des Libraires de Lyon », mécontent de ses confrères et les dénonçant en conscience avec une candeur ingénue, diverses particularités de l'histoire de l'imprimerie lyonnaise, notamment sur le chapitre des contrefaçons.

S'il était question de mettre en œuvre, pour en tirer tout ce qu'elles contiennent, les pages envoyées à Paris par cet imprimeur obscur, il faudrait de nombreuses recherches locales. Le mémoire, dont le but était de signaler les différents articles des réglements de la librairie donnés en 1696, auxquels étaient faites des entorses plus graves, demanderait peut-être la publication complète de ce règlement (1). Notre ambition est

(3) Ce qui entraînerait à parler des réclamations suscitées de la part des rivaux acharnés des imprimeurs lyonnais, c'est-à-dire la Communauté des libraires de Paris. Le ms. fr. 22061 (fol. 552 et suiv. n° 133) offre un *Mémoire abrégé, | pour la Communauté des Libraires et Imprimeurs de | Paris. | Concernant le prétendu Réglement proposé par la Commu- | nauté des Libraires et Imprimeurs de Lion.* » En voici le début et un extrait relatif aux falsifications lyonnaises.

« Les desordres des Imprimeurs & Libraires de Lion sont venus à un tel point, qu'ils en ont honte eux-mêmes, & que tout endurcis qu'ils sont, ils n'ont pû se dispenser d'avoüer leurs fautes & de demander un Reglement... Les Observations que les Libraires de Paris ont été obligez de faire sur les Reglemens proposez par ceux de Lion, se reduisent à 4. Chefs. Le premier concerne la reduction à faire des Imprimeurs de Lion, Le second regarde les continuations de Privileges, Le troisième est touchant les Enregistremens & les significations des Privileges et Continuations, Et le quatriéme comprend quelques Additions qu'il est necessaire de faire au Reglement proposé.

I Chef... Les Libraires de Paris... soutiennent qu'il doit estre ordonné qu'il ne sera reçû aucun Imprimeur à Lion jusqu'à ce qu'ils soient reduits à douze...

(p. 6.) Enfin Praslard & tous les autres Libraires de Paris ont ils pû

plus modeste. Le texte même du libraire Baritel, publié avec son orthographe *sui generis*, n'est pas sans saveur et intéressera les curieux en matière de bibliographie ou d'histoire de l'imprimerie. Peut-être donnera-t-il occasion de faire préciser plusieurs points obscurs; les réponses qu'il ne fournira pas pourront être données par les spécialistes au courant de ces matières assez embrouillées de la librairie ancienne et du commerce des livres au commencement du XVIII[e] siècle.

Des quatre documents rédigés par Baritel, un seul a disparu; c'est la liste des ouvrages « contrefaits, ou *de prohibé* » en circulation à Lyon en 1702, dont parle la lettre reçue par son destinataire, le 14 décembre 1702 (1). Les autres pièces, un mémoire, et deux lettres, contiennent heureusement de quoi nous consoler en partie de la disparition de ce « catalogue », qui n'eût pas laissé d'être instructif.

Le recueil qui contient ces pièces (ms. fr. 22071, fol. 504-514) ayant interverti l'ordre des dates, nous nous bornons à le rétablir, publiant d'abord le mémoire, antérieur aux deux lettres, puis celles-ci, avec les notes strictement nécessaires.

Memoires pour presentér a Monseigneur le Chancelier (2).

Sa Majesté eû la bonté de donner sa declaration pour le Reglement des Libraires & Imprimeurs de Lyon, registrée

estre plus malheureux, que de voir non seulement debiter à Lion les Editions de leurs Livres avant qu'ils eussent paru à Paris, mais même faire deux, trois & quatre Editions contre-faites, avant qu'ils en eussent vendu une seule, & que leurs Privileges fussent expirez. C'est neanmoins ce qui leur est arrivé une infinité de fois... (fol. 554, verso). Cf. ms. 21820, fol. 21-24.

(1) V. plus bas.

(2) [Pièce 203, fol. 508). Nous verrons que le destinataire des deux lettres postérieures au Mémoire, n'est plus le chancelier, mais probablement un des ministres de Louis XIV. V. plus bas, p. 016.

en Parlement le 7e feurier 1696 [;] comme ils ne sont point obserué dans beaucoup d'articles j'ay crû deuoir en marquer l'innobseruation par chaque chef non obserué.

Art. 1o. Les Libraires & Imprimeurs de Lyon seront entierement separez & distinguez des Arts mechaniques, & en cette qualité maintenus & gardéz en la jouissance de tous les droits, franchises & prerogatives a eux attribuées par les Rois nos predecesseurs, & par nous.

Cet article n'est point obserué a la maison de ville lors de l'Election des Echeuins y ayant plusieurs bans de professions mechaniques deuant le nôtre.

5e. Comme aussi défendons à tous libraires & imprimeurs de suposer aucun autre nom d'imprimeur ou Libraire, & de le mettre au lieu du leur en aucun Liure, & d'y aposer la marque d'aucun autre imprimeur & libraire, à paine d'etre punis comme faussaires, declaré incapables de pouuoir jamais exercer l'art & profession d'imprimeurs & libraires, de trois mil liures d'amende, & de conffiscation des Exemplaires.

Cet article n'est point obserué puisque tous les jours libraires & imprimeurs de la même ville contrefonts non seulement les liures de paris d'ailleurs & des autres villes du Royaume mais mêmes ceux apartenans a leurs voisins ; temoin le Sr Declaustre (1) qui fit imprimer la methode Grecque volume in-8o apartenante au Sr Bachelu le fils qui en auoit le Priuilege & cette concurance luy a causé vne partie de sa deroutte.

11e. Defandons a touttes personnes, autres qu'aux maîtres Libraires & Imprimeurs, de tenir Boutique ou Magazin de Liures, & d'achepter pour reuandre en gros & en detail aucuns liures reliez ni en blanc ou vieux papier, sous le titre de papier a la Rame ou de vieux parchemins.

Cet article n'est point obserué puisque toutte gens Pretres,

(1) De Claustre, dont le nom ne se rencontre point parmi les imprimeurs lyonnais du XVIIe siècle, dans le livre de M. Vingtrinier, est le même sans doute que le mémoire désigne plus loin comme entré indûment dans la corporation. Voyez plus bas p. 006 note 2. On trouve au ms. 22072, pièce 29, fol. 87-90, un « Mémoire pour Loüis Declaustre, libraire de la ville de Lyon contre Marie Dechaulme, veuve d'André Molin, imprimeur de la même ville (1718). »

Moines, savetiers., comme le S[r] Pascal qui vend impunement chez luy touttes sortes de liures libelles difamatoires d'hollande, Geneve & d'ailleurs. il a debité en cette ville plus de 150 Vie de Louis 13[e] p[ar] le Vassor[;] il y a tres peû de tems qu'on luy a pris sur le chemin de Geneue a Lyon trois ou quatre gros pacquets de *Mercure Politique* sans qu'il luy en soit arriué autre chose qu'une absence volontaire de 5 à 6 jours, tant il est vray que la recommandation de la premiere commere aupres des magistrats de cette ville l'emporte sur les ordres expres de sa majeste, ou mess[ieu][rs] du Consulat donnent tous les jours des coups de ciseaux a ses ordres.

13[e]. Défenses sont aussi faites a toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de vendre en chambre ou magasins particuliers, aucune sortes de liures en blanc ou reliez, vieux ou nouueaux, même sous pretexte de les vendre a l'Encan.

Cet article n'est point obserué puisque des malheureux relieurs de Liures ne scachant ni lire ni écrire, & sans experiences dans un art aussi chatoulieux que le nôtre s'ingerent de vandre & debiter touttes sortes de Liures & d'en achepter les doublons & friponneries que les imprimeurs fonts aux libraires.

16[e]. Et d'autant que certains porteurs de balles & soy-disant merciers, allans par la campagne, sous pretexte de vandre des Heures & de petits liures, ont souvent apporté des Païs Etrangers, vendu & debité en diuers lieux des Libelles-diffamatoire, memoires contre l'Etat & la Religion, des liures défandus ou contrefaits; defances sont faittes aux porteurs de Balles & pretendus merciers ou autres, qui ne sont Imprimeurs ou Libraires, d'auoir, vandre, ny debiter aucuns Liures, de quelque nature & qualité qu'ils puissent être, à paine de punission corporelle, & de la confiscation desdits liures & marchandises qui y seront jointes.

Il y a en cette ville plusieurs gens sans aueû, comme les nommé Thioly, Rollet, vn mercier de S[t] Estienne, & plusieurs autres qui sous pretexte de vandre des merceries vont dans les logis & foires, porter touttes sortes de mauuais liures & libelles, depuis l'obtention de nos reglemens & quoi qu'il ne fut pas necessaire de les autoriser par d'autres endroits que par les articles qui y sont statués l'on a fait sous le syndicat

du sieur Arnaud rendre une ordonnance par le sieur De flechere Lieutenant General de la senechaussé & siege presidial de Lyon alors commissaire ponr le fait de la Librairie, mais son ordonnance ny celle rendüe par monsieur Dugaz (1) a present Lieutenant de Police & depuis que je suis en charge l'une & l'autre ordonnance n'ont eû aucun effet, puisque les mêmes magistrats qui les ont rendües par la facilité qu'ils ont aux recommandations, ont rendu les ordonnances innutilles en faisant restitüer aux mêmes colporteurs les ballettes ou sacs ou ils portent leurs liures, j'ay eû le deboire moy même d'en auoir rendu apres m'etre exposé pour les prendres.

20°. Aucun Libraire ne pourra être admis a faire Aprentissage d'imprimeur ou Libraire, s'il n'est congrû en langue Latine, & s'il n'en raporte vn certificat de celuy qui sera commis et nommé par le Lieutenant General de la ville de Lyon; à cét effet, le tems d'Aprentissage sera de cinq années pour les Imprimeurs & de quatre pour les Libraires, suiuant l'vsage obserué de tout tems dans lad[i]te ville de Lyon.

Cela s'obserue si peû que l'on a reçeu dans la Librairie non seulement depuis les Reglemens qu'il a plû à Sa Majesté de nous donner & par son arret de son conseil d'Etat de *1700* qui défand absolumen[t] aux Magistrats, Syndic & Adjoints, de receuoir aucuns Libraires, Imprimeurs, jusqu'a ce qu'autrement sa Majesté en aye ordonné nea[n]mois le Syndic s'est donné la Licence de recevoir le Sr De Clostre (2) par ce qu'il a été domestique chez luy mais sans faire apparoitre aucun breuet d'Aprentissage [.] depuis deux mois il est ariué presque la même chose a l'egard du Sr Labbé aprentil relieur obligé chez son frere purement & simplement relieur de Liures en cette ville, ou il n'a pas fini son aprentissage ni presque bien commencé, puisque son dit frere s'ala établir a Bourdeaux ou led[i]t Sr. Theodore Labbé ala finir son pretendû aprentissage, nea[n]moins sans auoir les titres neces-

(1) Le procès-verbal pour Hilaire Baritel cité plus haut, p. 181, note 3, porte : Par-devant Louis Dugaz, Ecuyer seigneur de Sonnanost et Bois-Saint-Just, etc. Sur le futur correspondant de M. de Saint-Fonds, que le regretté bibliophile M. William Poidebard a fait connaître, voyez l'introduction de son dernier ouvrage : *Correspondance littéraire et anecdotique contre M. de Saint-Fonds et le président Dugaz, membres de l'Académie de Lyon* (1711-1739) Publiée et annotée par William Poidebard, Lyon, Paquet, in-8 [1900].

(2) Est-ce de Claustre déjà cité plus haut, p. 184, note 1?

saire[s] ny auoir concourû a tous les fraix de nos reglemens ou j'en ay êté pour 90 ♯ de taxe ny aux autres impositions qu'il a falû payer pour les Arts & metiers ou j'ay êté taxé pour 102 ♯, ni pour la leuée des milices que nous auons fait auec beaucoup de plaisir pour le seruice de sa Majesté, il n'a pas laissé par prieres & par recommandations, sur une pure ordonnance du Magistrat de Police[,] d'être installé au rang des Libraires contre le desir de l'Arret du Conseil d'Etat de sa Majesté de 1700, qui défand expressement aux Magistrats ces sortes de receptions à paine d'en repondre en leur propre & priué noms, & aux Sy[n]dics & Adjoints de les receuoir a paine de la priuation de leur[s] maîtrises[.] il y en a encore trois sur le tapis de la même cathegorie qu'ils *(sic)* sont les S[rs] Besson, Hugonnet, Fleury, les deux premiers purement & simplement aprentifs relieurs de Liures, & ledit Fleury doreur de Liures ne sachant pas d'oû il est, non plus que le nommé du Rozet correcteur d'imprimerie, prêtant sur gages & faisant diuerses autres fonctions, lequel veut s'instaler de même, la multiplicité de semblables sujets dans un Art qui approche de si pres la personne des Rois, & des Grands Seigneurs, ne peut être que tres prejudiciable a l'Etat, puisque ces gens sans connoissances ny experiences donnent dans tout ce que leur cupidité & avidité leurs peut permettre ce qui cause un embaras & des desagréemens aux veritables Libraires qui surportent tout le faits & les reproches que ces mal'heureux font des mechants Liures qu'ils debitent sans connoissance de cause ou s'il[s] les connois[s]e[nt] pour gagner aux depends de la reputation des autres bons Libraires qui essuyent le deboire de leur mechant commerce.

29e Pourront les maîtres imprimeurs recevoir en leur imprimerie tels compagnons que bon leur semblera.

Tous les jours il arrive le contraire car les compagnons imprimeurs de cette ville gens des plus seditieux qu'il y aye s'atroupent dans les cabarets ou ils font ordinnairement leurs assemblées & de la s'en vont chez les maitres imprimeurs qui ont des compagnons êtrangers, maltraitent les maîtres de parolles & les compagnons de coups, par le chagrin qu'ils onts de voir qu'ils trauaillent mieux qu'eux ce qui cause vn desordre extra-ordinaire dans la manufacture & impressions des liures, par ce que les dits compagnons imprimeurs de cette ville s'en-

niurent ordinnairement depuis le Dimanche jusqu'au mecredy au soir (cest leur vsage) ne commence[nt] a trauailler que le jeudy au matin & voulant regagner le tems qu'ils ont perdû dans leurs débauches font vn trauail dans ces trois jours qu'il seroit a souhaitter qu'ils n'eussent point touché, par ce qu'ils n'y obseruent point l'exa[c]titude que cet art demande pour randre les liures bien imprimé[s] & bien corrects [,] ce qui detruit entierement nôtre negoce, & dans le Royaume, & dans les Pays êtrangers, par le chagrin que les achepteurs des liures ont de se donner la paine de corriger ceux qu'ils acheptent tandis qu'ils deuroient auoir le plaisir de les lire.

31e. Defendons aux compagnons de faire aucune[s] cabales ny bourse commune sous quelque pretexte que ce puissent être à peine de punition exemplaire.

Tous les jours & de tous tems les dits compagnons ont cabalé & fait bourse commune plaidé en nom collectif contre leurs maitres nonobstant plusieurs arrets rendû contre eux en consequence.

34e. Les Maitres imprimeurs ne pourront faire trauailler chez eux aucun Compagnon qui ait trauaillé chez un autre Maître de Lyon, qu'ils n'ayent sceu du dernier Maître d'où le dit Compagnon sera sorti, si ledit compagnon est libre a l'egard dudit Maître, & en état de trauailler ou bon luy semblera, à paine de vingt liures d'amande, tant contre ledit Compagnon que ledit Maître si ledit compagnon na fait apparoir de son congé par êcrit.

Rien de moins obserué que cet article puisque tous les jours les plus anciens Maîtres qui deuroient être les plus exa[c]t[s] a tenir bon sur cet article sont les premiers a débaucher les compagnons des autres par touttes sortes de voyes illicittes ce qui rendent *(sic)* lesd[i]ts compagnons si insolens qu'au lieu de perfectionner leurs ouurages comme ils deuroient le faire en êtant tres bien payé[s] ils font du plus mal qu'ils [*sic*] leurs est possible[;] ce qui a tellement derangé nôtre manufacture que celle de Troye en champagne qui a passé pour vne des plus vilaine[s] l'emporte sur la nôtre.

41e. Les fils de Maîtres qui auront les qualitez requises, seront receus a la premiere Requête, en mettant ès mains du syndic, la somme de trante liures seulement pour les affaires de la d[i]te communauté.

A cet égard l'on a fait beaucoup d'injustice a plusieurs fils de Maîtres imprimeurs de cette ville, chargé[s] par les Testamens de leurs peres de plusieurs Legats a leurs freres & sœurs, des pensions viageres a leur mere; cependant dans l'ordre de la reception des dix-huict Maîtres reglé par l'article 43e l'on choisit pour remplir ce nombre de dix-huict des sujets tout à fait indignes des uns n'étans qu'administrateurs des fonds d'imprimerie qu'ils occupent, les autres des païsans qui ne sachant pas seulement êcrire leur nom exercent un art aussi noble que celuy la, tandis que des bons sujets ont été rejeté[s] quoi qu'ils eussent & qu'ils ayent encore incomparablement plus de merittes que plusieurs d'entre-ceux qui occupent lesd[i]tes dix-huict places [:] il y en a de si mechans qu'ils meritteroient d'etre estirpés bien loin d'etre inscript[s] au nombre des maistres, entre-autres Sarrazin qui a epouzé la veuue de feü Cagnier, lequel Caignier (*sic*) auoit été pris sur vne quantité prodigieuse de Liures contrefaits saisi[s] & enlevé[s] par le sieur de Flechéres Lieutenant General, cependant il est entré la dedans & n'a pas êté plus honnête homme que son predecesseur, il a êté pris en imprimant les *Annalyses* du P. Mauduit [,] 12 [;] 8 vol., mais par une petite supercherie le Procez verbal de la saisie se trouve perdû, il y en à encore vn autre nommé Benoist Vignieu sur qui les sieurs Pralard, Emery, & Guerin (1) commissaire[s] députè[s] par sa Majesté saisirent ou chez luy ou dans des comuns la valeur de plus de soixante balles de Liures contrefaits ou *prohibés* [.] par l'ordonnance dud[i]t sieur Lieutenant General il fut dit que dans le mois il rapporteroit par deuant luy, ou par deuant les syndic & Adjoints des preuues comme il auroit satisfait aux paines portées par l'Arret du Parlement de Paris, cependant il n'a nullement satisfait a tout cela, il exerce impunement un pôste qu'il ne deuroit point ocuper au prejudice des sieurs André Laurens (2) homme de probité, de bien, seruant le Roy dans la fonction de sous-lieutenant du cartier de rüe raisin de cette ville; l'honneur qu'il a de l'être son meritte luy la attiré, & vous

(1) Guérin est le libraire parisien correspondant de Baritel et son intermédiaire auprès du chancelier. V. plus bas.
(2) V. plus haut, p. 181, note 3.

auré la bonté de remarquer que ces sortes de postes coutent beaucoup & ne rendent rien, ainsy cela meritte reflexion pour le placer en lieu & place de ces deux mechans sujets qui remplissent si indignement des endroits qui deuroient être ocupé[s] par un aussi honnéte homme, & par vn autre nommé André Molin (1) tres capable d'exercer son art quoi qu'il n'aye pas beaucoup de bien, cependant bon ouvrier aussi bien que feü son Pere qui auoit la qualité & le titre d'Imprimeur de sa Majesté, il y a trois places vacantes daus le nombre des dix-huict Maitres Imprimeurs par le deceds des sieurs Antoine Jullieron, & Iacques Faeton, & par la place dud[i]t Vignieû, ainsi sa Majesté sans déroger a son dernier Arret du Conseil d'Etat, peut ordonner que lesd[i]ts sieurs Laurens, & Molin, & un autre que l'on choisira dans le nombre des pretendans rempliront ces places vacantes qui ne feront que le nombre des dix-huict Maitres fixés par sa déclaration du mois d'Auril 1695.

44e. Les Sindics & Adjoints ne recevront a l'auenir qu'un Maitre-Libraire par chacun an, outre les fils & Gendre[s] des Maitres, & en cas qu'il s'en presentât plusieurs en même tems pour être reçeus celuy qui se sera presenté, & aura êté inscript le premier sur le Registre par les Syndic & Adjoints, sera preferé aux autres.

Cet article n'est point obserué puisqu'il y en a quatre sur le tapis, dont le s[ieu]r. Labbé a été reçeû sans Arret du Conseil mais seulement par vne simple ordonnance du Magistrat de Police, le s[ieu]r Besson vn des autres pretendans a eû deux ordonnance[s] pour se pouruoir au Conseil dans trois mois ce qu'il n'a point êxécuté [;] au contraire par prieres il fait rafraichir de trois en trois mois vne nouuelle prolongation ce qui par succession de tems iroit a l'infini & tireroit a de tres mechantes & dangereuse[s] consequence[s] par la facilité que d'autres trouueroient a se seruir d'une routte si aisée pour leuer & tenir boutique sans en auoir les moindres capacités & contre la volonté expresse de sa Majesté.

46e. Les Maitres Imprimeurs qui ne pourron[t] eux-mêmes vacquer à la correction de leurs ouurages, seront tenus de se

(1) Sur les Molin (Barthélemy, Antoine, Horace, Jean), voy. Vingtrinier. op. cit., p. 367. André Molin n'y est pas nommé. Cf. plus bas.

seruir de correcteurs capables, & seront les d[i]ts Correcteurs tenus de bien & soigneusement corriger les Liures, rendre leurs corrections aux heures accoutumées; & au cas que par leur faute il y ait obligation de reimprimer les feüilles, qui leur ont été données pour corriger, elles seront reimprimées aux dépens des dits Correcteurs.

Cet article a été mal obserué, puisque la plus part des Imprimeurs sur-tout ceux qui trauaillent sur les contrefactions craignants d'etre surpris en enuoyant les épreuves aux correcteurs les corrigent eux-mêmes sans en sçauoir connoître les deffauts dont ils resultent (*sic*) que les dits Imprimeurs ne donnent au public que des ouvrages sans corrections & qui ne leur font point de des-honneur puisque leur nom ny est jamais.

47e. Les Libraires & Imprimeurs de la dte ville de Lyon, ne feront à l'auenir qu'une seulle & même Communauté, et seront tenus de s'assembler incessament pour élire vn syndic Libraire & quatre adjoints, scauoir deux Libraires & deux Imprimeurs, dont ceux qui auront le plus de voix, seront les premiers [:] lequel syndic & deux adjoints premiers qui auront le plus grand nombre de voix, vn Imprimeur, & un Libraire exerceront lesdites charges pendant trois années, & les deux derniers sortiront apres les avoir exercées pendant deux années, & seront remplacées par d'autres qui seront êleus a premier jour de Mars apres lesdites deux années expirées, & dans la suitte ils sera procedé tous les ans audit jour premier Mars a l'Election d'un adjoint Libraire & d'un adjoint imprimeur, à la place de ceux qui auront fait cette fonction pendant deux années, & apres que led[i]t syndic Libraire premier nommé aura exercé cette fonction pendant trois années, il sera aussi procedé de deux ans en deux ans audit jour premier Mars à l'election d'un syndic qui sera pris indiferament du nombre de Libraires ou Imprimeurs, & seront lesdites Elections faites en la Chambre de la Communauté, en la presence du Lieutenant General de la Ville de Lyon, & de nôtre procureur, a la pluralité des voix, scauoir pour la premiere fois tous les Libraires & Imprimeurs de ladite Ville apellés & a l'auenir par les sindic & adjoints en charge, les anciens syndics & adjoints, & huict Libraires & huict Imprimeurs seulement pour ce mandés

par les syndic & Adjoints en charge, & apres ladite Election ainsi [faite, les dits nouueaux syndic & adjoints préteront serment à l'instant de bien & fidellement se comporter en leurs charges de quoy il en sera dressé Acte.

J'ay prêté le serment susdit dont je m'en repens n'ayant rien executé de tout ce que j'ay promis, ne l'ayant pû faire ayant eû les bras liéz.

50e. Les Syndic & Adjoints feront des visites generales dans les Imprimeries du moins une fois tous les trois mois, dans les Boutiques des Libraires & dans les Imprimeries toutes & quantes fois qu'ils le trouveront nécessaires, ils dresseront Procez-verbal des Ouvrages qui s'imprimeront, des Aprentifs qu'ils auront trouué, du nombre des presses de chacun Maître Imprimeur, & des maluersations si aucunes il y a, lequel Procéz Verbal ils mettront entre les mains du Lieutenant General de la dite Ville de Lyon pour y pouruoir.

Si cet article qui est le plus necessaire & qui deuroit être le mieux obserué de nos reglemens, l'etoit effectiuement cela epargneroit beaucoup de fatigues a Monseigneur Le Chanceilier, & a vous & aux Libraires de Paris les plaintes qu'il portent justement lorsqu'ils se sentent vexés par les contrefactions, mais bien loin de faire là dessû son deuoir depuis quatre années que le syndic des libraires & Imprimeurs de cette ville est en charge il na pas seulement fait quatre visites [;] encore ce sont des visites *de pro forma*, cet a dire que lon entre dans une Imprimerie ou boutique [,] l'on en fait le tour sans regarder aux *visorium* ny dans les rans des casses les Ouurages que l'on peut faire, ny dresser aucun procez verbal, ny observer le nombre des aprentifs qu'il y a, ce qui a tellement rendû les Imprimeurs insolens & vicieux qu'ils impriment insolament touttes sortes de Livres sans exc[e]ption, étant bien seurs de n'être point inquiétez par le syndic, ny par les Adjoints qui ne peuuent pas faire une visitte sans la permission dud[t] syndic, qui du moment enuoye auertir tous les imprimeurs, il y a enuiron quinze jours que moy & les trois autres adjoints furent en vertu d'une segonde ordonnance du Consullat, chez les nomméz Nanty Père & Fils se disants imprimeurs (quoi que l'vn & l'autre depuis trente années n'ayent jamais trauaillé que comme compagnons imprimeurs), cependant depuis enuiront deux années ils se sonts auisés de

faire une Innouation contre l'Esprit des Reglemens, je fut donc comme j'ay eû l'honneur de vous le faire remarquer en visitte chez lesdts sieurs acompagné seulement de mes trois collegues mais nous eumes le deboire de trouuer les portes fermées que l'on ne voulû point nous ouurir, deux jours apres nous y fumes acompagnés d'officiers de justice nous y entrames a la verité mais ce ne fut pas sans essuyer vne espece de rebelion & de courir risque d'être maltraités, nea[n]moins nous fimes demonter les deux presses comme il êtoit dit par l'ordonnance consullaire que l'on proroge depuis dixhuict mois quoi qu'elle soit fixée a trois & a cinquante êcus d'amande pour la recidiue, cependant par les recom-]m]andations & prieres son etablissement subsiste toujours, & subsistera de même par des semblables facilites, si le Conseil ny mest ordre car apres auoir porté nos plaintes au consullat de la temerité desdits Nanty pere & fils, ces mess[ieu]rs assemblez rendirent une autre ordonnance par laquelle ils denaturerent les deux autres quils auoient rendûe ci deuant, en ne parlant point des cinquante êcus d'amande mais seulement que dans trois mois lesd[i]ts srs Père & fils se pouruoiroient au Conseil, cependant jusqu'à present l'on a point pû auoir ladte ordonnance ny l'on ne l'aura que dans six mois si le Consulat l'a resolû, Voila comme l'on traite dans cette juridiction & dans plusieurs autres les ordres de sa Majesté, Il y a un certain Ecclesiastique nommé Chazel (1) qui fait imprimé sans Priuileges, ny aprobations, ny permissions, vn certain liure qu'il dit auoir composé, intitulé *la prairie riante* volume in 12 carractere gros romaiu contenant douze feuilles d'impression[;] j'ay sceû & sçai encore ou le liure est, mais lorsque j'ay voulû parler de le faire enleuer l'on m'a fermé la bouche, l'on ma dit que presque assuré il y a peû de jours que l'on imprime yci le *Mercure historique & politique*, si l'on souffre des semblables licences l'Auguste personne de sa Majesté, & tout ce qu'il y a de plus grand dans le royaume sera souuent outragé par des semblables Libelles.

(1) (*sic*) On trouve dans le ms. 22074 (pièces 88) un Procès-verbal de saisie chez Joseph Chazel, prêtre, place Bellecour, de sa *Prairie riante* (18 oct. 1703), suivi (pièce 89) de son interrogatoire, devant le Lieutenant de police Dugas. V. plus bas.

54e. Les syndic & Adjoiuts visiteront les Dominotiers & Imagiers à ce qu'ils n'aïent a Imprimer ny vendre aucuns Placards ou peintures dissolües, & s'ils ont des presses en leurs maisons, qu'elles soient garnies de grands Timpans propres a imprimer seulement des planches grauées en bois ou en cuivre & non autrement; & ne pourront lesdits Dominotiers & Imagiers. auoir par deuers eux aucuns carracteres de fontes propres a imprimer des Liures a paine de conffi[s]cation des presses & carracteres au proffit de la communauté des imprimeurs & Libraires & d'amande arbitraire.

Nonobstant cét article le Sr Biesse marchand Dominotier & Imagier a chez luy vne presse en carracteres toutte monté[e] & en êtat.

58e. Defence a tous Libraires & Imprimeurs de contrefaire ny de vandre les Liures qui auront Privilege ou continuation, suiuant les paines portees par les priuileges, & en cas de recidiue seront decheus de leur Maitrise.

Cela ne s'obserue point comme j'ay eû l'honneur de vous le faire remarquer, par les Libraires & Imprimeurs de cette ville a l'ex[c]eption d'vn tres petit nombre, tous les autres font cet infame commerce, ne gardant aucune bien seance non seulement pour les Libraires de Paris & autres lieux du Royaume, pas même pour leurs confreres, traitans les priuileges du Roy comme chose abusiues, ne faisant pas plus de cas de l'autorité du Chancelier, & du Magistrat.

Voila Monseigneur des remarques que j'ay crû deuoir faire pour les presenter a vôtre Grandeur, elles ne sont pas assez bien dirigées [*sic* pour *redigées* ou *digerées*] pour meritter les moindres de vos attentions mais j'ose les assurer fidelles & asses judicieuses pour vouloir que vous ordonnié[s] que les articles qu'elles font voir non obserués le soient dors en auant exactement sous le bon plaisir toutte fois de sa Majesté & de vous, Monseigneur, l'ordonnant ainsi cela vous êpargnera beaucoup de fatigues, les plaintes des Libraires de Paris cesseronts par le bon ordre que l'on obseruera.

Vôtre Grandeur aura encore la bonté de vouloir ordonner que l'Arret du Conseil d'Etat de 1700 qui defand aux Magistrat & syndic de recevoir aucun Libraires ou Imprimeurs jusqu'à ce qu'autrement sa Majesté en aïe ordonné soit êxecuté dans toutte sa forme & teneur & qu'à cet effet tous ceux qui auront

été reçeus soient cassé et leur reception declarée nule & abusiue, ensemble que l'autre Arret du conseil d'Etat de 1701 portant reglement pour la Librairie & Imprimerie, & qui défand aux Magistrat des Villes & Prouinces du Royaume, de donner aucune permission d'imprimer aucun Liure qui ex[c]ede deux feuilles carracteres cicero, soit executé dans toutte sa plenitude, n'etant pas de l'ordre que les Magistrat des Prouinces s'erigent en Chancelier en donnant des permissions qui portent des defances comme l'on faisoit autrefois en cette ville, & comme l'on fait encore à Toulouse, Bourdeaux, Roüen, & autres villes, ou les Magistrat ce donnent cette licence, faisant cesser tous ces désordres le bon ordre, l'equité & la justice se retablira dans le commerce des Liures, & en nommant un homme qui soit ferme & vigoureux, qui ne soit point interessé, mais vigillant, rempli d'honneur, & qui fasse executer sans complaisance pour personne les ordres du Roy & les vôtres j'ose prandre la liberté d'assurer vôtre Grandeur que si j'auoit l'honneur d'être encore continüé dans ma charge de premier adjoint ou je suis encore jusqu'au mois de mars prochain les choses que l'on a porté a vn si grand dereglement reuiendroient dans tres peû d'années dans leur ordre naturel, je suis persuadé que si vous faite[s] èclater mes foibles observations qu'elles ne soient condamnée[s] par presque tous mes confreres Libraires & Imprimeurs de cette ville ou d'ailleurs (hors de ceux de Paris) tous les autres s'eleueront contre moy & ne manqueront pas (même ceux des premiers dont je dit du bien) de me blasonner (1) d'vne cruelle maniere[;] mais tous leurs venin ne seruiroit qu'a fortifier mon deuoir & augmanter la haine implacable que j'ay eû & que j'ay contre le negoce des livres contrefaits ou *prohibé*, ce n'est point l'interest qui me fait rechercher avec tant de passion cet employ je ne demande rien au Roy, a l'Etat, ny au Particulier ne voulant pour payement de mes soins & paines que l'honneur de servir le Roy, & vôtre Grandeur, dans vn poste ou pour le bien remplir il ne faut que la Royale protection de sa Majesté, & la vôtre.

(1) Sur l'emploi de ce mot au sens de *critiquer* ou *médire*, Cf E. Griselle, *Les Phases du Sermon de Bourdaloue pour le jour des morts*, p. 27, note 2, Lille, Morel, 1900, in-8 de 31 p.

Je ne doutte pas que vous ne voyé si deja ne l'avé vû vne Requeste que nôtre Communauté à enuoyé à Paris pour être presentée au Roy par vn nommé Certe (1) Libraire de cette ville & deputé du corps, lequel a fait vn tres mechant choix en deputant cet homme taché par les affaires qu'il a eû au sujet des liures & contre l'Etat & contrefaits qui l'on[t] fait detenir fort long-tems prisonnier au Chateau de Pierre en cise (*sic*), & aux prisons de Roanne de cette ville, je demande pardon a vôtre Grandeur de la long[u]eur de mes Memoires, cet (*sic*) vn veritable zéle qui me les a fait entreprendre pour vous marquer auec combien de respect, & de soumission, je suis,

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres humble & tres obeissant seruiteur,

BARITEL,

(A suivre) EUGÈNE GRISELLE

(1) Cf. plus bas.

UNE PETITE DÉCOUVERTE BIBLIOGRAPHIQUE

LES POÉSIES

DE

DES BARREAUX

(Vers à Marion de L'Orme, sonnets philosophiques, etc.)

Jacques Vallée, seigneur Des Barreaux, n'est connu que par le célèbre sonnet :

Grand Dieu ! tes jugemens sont remplis d'équité

Les notices consacrées à sa mémoire répètent à l'envi que ses autres poésies sont perdues, elles mentionnent seulement des anecdotes plus ou moins licencieuses conservées dans les recueils d'Anas et particulièrement dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Le contraste entre la physionomie de l'auteur du Sonnet et celle du Des Barreaux de Tallemant est trop marqué pour ne pas faire regretter l'anéantissement des seuls documents capables de nous fixer sur son caractère et ses idées ; mais ces poésies ont-elles à jamais disparu (1) et doit-on renoncer à les retrouver ? Tel n'a pas été notre sentiment.

(1) Voltaire en mentionnait l'existence au XVIII[e] siècle dans les mains de quelques curieux (Siècle de Louis XIV).

On jugera par le résultat de nos recherches si le succès a répondu à notre attente.

Quelques explications préalables sont nécessaires pour connaitre le terrain sur lequel nous avons opéré :

Au XVIIe siècle, plusieurs éditeurs — et non des moindres — recherchaient avec empressement toutes les poésies signées ou anonymes, le plus souvent anonymes, qui couraient dans les ruelles et dans les cercles littéraires et ils en formaient des recueils (1) dont la vogue était grande. De 1600 à 1650, on cite ceux de Mathieu Guillemot, de Du Petit-Val, de Toussainct du Bray, d'Antoine de Sommaville, de Cardin Besongne, etc., etc... ; de 1651 à 1700, ceux de Ch. de Sercy, de Chamhoudry, de Jean Ribou, des Loyson, des Quinet, etc., etc. Nous n'évaluons pas à moins de 150 le nombre des publications de ce genre contenant plus de 15,000 pièces intéressantes, soit au point de vue de la forme, soit au point de vue des idées et des mœurs. Tous les auteurs (mille environ) sont représentés : les plus illustres comme Malherbe, Corneille, Racine, etc., et les plus insignifiants comme Rosset, Laurent de Laffémas, l'abbé de Francheville, etc., etc. Pourquoi parmi cette masse énorme de pièces non signées ne s'en rencontrerait-il pas de Des Barreaux ? Et, le cas échéant, comment arriver à les distinguer ? Le problème était facile à résoudre, sous la double condition d'avoir en mains des pièces d'une source indiscutable appartenant à l'écrivain et de les retrouver au milieu d'autres de même facture et de même esprit : les éditeurs des Recueils collectifs ayant dû logiquement être amenés plus d'une fois à grouper les productions d'un même auteur. Cette hypothèse devient

(1) Bibliographie des Recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700. Paris, Henri Leclerc, in-4 : T. I, 1597-1635 ; T. II, 1636-1661 ; T. III, 1662-1700.

une certitude si les pièces anonymes en question ne sont attribuées à personne ou ne figurent pas dans des « Œuvres » imprimées séparément.

Nous avons appliqué cette manière de procéder à Des Barreaux. Il nous a tout d'abord fallu découvrir — en dehors du fameux sonnet — des poésies dûment signées de ce poète. Ce premier pas a été rapidement franchi : Le Recueil de Conrart (1), cette mine incomparable où vont puiser tous les amis du XVII[e] siècle, nous a donné (T. XIX in-4, T. XXIV in-4, et n° 145 B. L.) quinze pièces :

1 Sonnet : *Ah ! j'ay veu cette nuit les sources de lumière* (145 B. L.)
2 Élégie : *Bel astre des mortels, Soleil, père du jour* (t. XIX, in-4.)
3 Sur une séparation : *Déchiré de mille douleurs* (145 B. L.)
4 Sonnet : *Gémissant sous le faix d'une triste aventure* (t. XXIV, in-4.)
5 Chanson : *J'aime cette beauté sans seconde* (t. XXIV, in-4.)
6 — : *J'avois donné charge à mes yeux* (t. XIX, in-4.)
7 Sonnet sur un désespoir : *Je m'en vais à la mort où toute la nature* [(145 B. L.)
8 Chanson : *Je ne crains point en cette guerre* (t. XXIV, in-4.)
9 Jouissance : *Je suis vainqueur d'une maistresse* (145 B. L.)
10 A Caliste, élégie : *Moy qui ne dors ni nuit ni jour* (145 B. L.)
11 Sonnet : *N'estre ni magistrat, ni marié, ni prestre* (145 B. L.)
12 Sonnet sur un portrait promis : *Ta seule peinture est un ouvrage* [*immortel* (145 B. L.)
13 Sonnet : *Toy qui portes mon cœur dessus ton beau visage* (145 B. L.)
14 — : *Trompeurs miroirs des cœurs, infidelles lumières* (145 B. L.)
15 Élégie à M. D. L. : *Un amant affligé dans un triste séjour* (t. XXIV, [in-4.)

Sur ces quinze pièces, neuf ont été imprimées sans signature dans les recueils collectifs pendant la vie de Des Barreaux :

La 9[e] dans le *Rec. de Sercy, I[re] p., 1[re] éd., 1653*, est également reproduite dans la II[e] p. du *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes, Cologne, 1667 ;*

(1) Bibliothèque de l'Arsenal.

Les 4e et 14e dans le *Rec. de Sercy, IIe p., 1653;* la 4e est, en outre, dans la IIe p. du *Rec. de 1667 ;*

Les 1re, 5e, 7e, 10e, 13e et 15e dans la IIe p. du *Rec. de 1667.*

Huit de ces pièces, plus de la moitié, se lisent, on vient de le voir, dans la IIe partie du *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes, tant en prose qu'en vers..., Cologne, Pierre du Marteau, 1667*, in-12 de 4 ff. et 232 p., publication absolument remarquable, comme la Ire partie (1re éd., 1663), par le choix des morceaux qui la composent. Particularité à noter également, ces huit poésies ne se suivent pas dans ce Recueil, elles sont réparties arbitrairement entre vingt-et-une autres, et l'origine de ces vingt-neuf pièces semble commune. Parmi les vingt-et-une étrangères au Recueil de Conrart une porte l'initiale C. (1) dans la IIe p. du *Rec. de Sercy, 1653,* et une autre les initiales D. B. (Des Barreaux) dans la *IVe p.* dudit recueil, *1658.*

Si nous ne nous abusons pas, ces constatations désignent clairement la IIe p. du Rec. de 1667 comme ayant chance de renfermer les poésies de Des Barreaux, neuf pièces étant indiscutablement de lui (en y comprenant celle de la IVe p. du *Rec. de Sercy*, sig. D. B.). En est-il de même des vingt restantes? La biographie du poète, en nous fixant sur ses mœurs et sur les événements de sa vie, permettra de répondre à cette question.

I

Jacques Vallée, seigneur Des Barreaux, naquit à Châteauneuf-sur-Loire, et y fut baptisé le 6 décembre 1599.

(1) Cette initiale C. figure souvent, par erreur, dans le Rec. de Sercy, elle est au bas de pièces de : Fr. Maynard, Juguenay, Montplaisir, Montreuil, etc. Elle se lit également dans la IIe p. du Rec.

Voici son acte de baptême (1) : « Le lundi 6me de décembre 1599 a été baptizé en l'église de Mons. Saint-Martial de Chasteauneuf-sur-Loyre, Jacques Vallée, fils de Monsieur du Dhuy, conseiller du Roy en sa cour de Parlement à Paris et de Damoiselle Barbe Dolu, ses père et mère, et ont esté ses parrains Messire Jacques Vallée, sieur Des Barreaux, conseiller du Roy en ses conseils et intendant de ses finances, seigneur de Chasteauneuf, son ayeul paternel, et dame Marye Vallée, veufve de Messire Robert Miron, vivant, conseiller du Roy en ses conseils et intendant de ses finances, sa grand'tante paternelle. Sig. MERLIN, curé; M. VALLÉE; J. VALLÉE ».

Son père, conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes en 1605, le mit chez les Jésuites, au collège de La Flèche (2). Ceux-ci — et en particulier le Père Voisin (3) dont il était l'élève préféré — obéissant

de Sercy au bas du sonnet « Gémissant sous le faix d'une triste aventure » qui est signé Des Barreaux dans le Rec. Conrart. T. XXIV, in-4.

(1) Cet acte de baptême a été découvert par M. Eug. d'Auriac. — M. Paulin Paris, comme tous les rédacteurs des dictionnaires biographiques, fait naitre Des Barreaux en 1602. — Tallemant, en donnant à son père la qualité d'intendant des finances sous Henri IV, le confond avec son aïeul.

Des Barreaux revint à Châteauneuf-sur-Loire le 24 novembre 1642 pour y être parrain.

(2) Théophile avait été élevé également au collège de La Flèche.

(3) Des Barreaux ne montra nulle reconnaissance de l'intérêt que lui avait témoigné le Père Voisin, qui fut d'ailleurs un des ennemis les plus acharnés de son ami Théophile. Il faut lire dans les *Mémoires du Père Garasse* (éd. Nisard, p. 92-93) les mauvais traitements que Vallot, Des Barreaux et Saint-Remy firent subir au Père Voisin sur le chemin de Dijon, au moment où celui-ci sortait de France, banni du royaume par l'ordre de Louis XIII, en même temps que Théophile.

au sentiment qui leur faisait considérer l'adhésion du jeune Des Barreaux comme une sorte de réparation des attaques si violentes contre la religion de Geoffroy Vallée (1), son grand-oncle, multiplièrent leurs efforts pour le décider à entrer dans leur Société, il alla presque jusqu'au noviciat (2), mais bon chien chasse de race et Des Barreaux devait, sans perdre un instant, prouver la vérité de cet adage.

D'esprit vif, fort beau garçon, d'un caractère loyal et sûr, il se lia, dès son retour à Paris, avec Théophile (3), Potel, conseiller au Châtelet, Jacques Bordier, sieur du Raincy (4), Picot (4), Miton (5) et les autres libertins. De telles fréquentations, tolérées sinon approuvées par

(1) Geoffroy Vallée fut pendu et étranglé, puis brûlé vif à Paris, le 9 février 1574 pour avoir écrit un livre intitulé : *La Béatitude des Chrestiens et le Fléo de la Foy*. Ce livret qui avait paru en 1572 fut payé 851 livres par le Duc de La Vallière, il a été réimprimé en 1780 et en 1867. Geoffroy Vallée avait été dénoncé par Nicolas Rapin, grand prévost de la Connétablie et par l'abbé Arnauld Sorbin, confesseur de Charles IX.

(2) *Mémoires de Garasse*, p. 78.

(3) C'est à Des Barreaux que Théophile écrit dans ses lettres latines où il y a Theophilus Vallaeo suo (Nouv. Œuv. de feu Théophile... Paris, Sommaville, 1641). Voir sur la nature des relations de Des Barreaux avec Théophile les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, éd. Paulin Paris. T. IV, p. 46, mais Théophile a protesté par avance de la pureté de son amitié pour Des Barreaux dans l'ode IV de la *Maison de Sylvie* (Nouv. rec. de diverses poésies du sieur Théophile... Lyon, 1627, p. 194). M. Alleaume, qui a donné une excellente notice sur Théophile en tête de la réimpression de ses Œuvres, 1855 (Bibl. elzév.) parle d'un voyage en Hollande fait par les deux amis en 1612, cette assertion est sujette à caution, en 1612 Des Barreaux n'avait que 12 ans et, à cet âge, il devait être sur les bancs du Collège de La Flèche, tandis que Théophile, né en 1590, était libre de ses actions.

(4) Voir sur Jacques Bordier (*Historiettes de Tallemant*, t. IV. p. 378); sur Picot (*Id.*, p. 53, note).

(5) Miton, trésorier des gardes écossaises, grand joueur (Voir Perrens : *Les Libertins en France au XVIIe siècle*, p. 138).

son père (1), désolaient sa mère, Barbe Dolu, fille d'un président à la Chambre des Comptes, pieuse et sainte femme qui, tous les jours, comme une sainte Monique, pleurait les débordements et les débauches de son fils (2).

(*A suivre.*) F. LACHÈVRE.

(1) Les lettres de Théophile permettent de fixer la date de la mort du père de Des Barreaux, à 1624 ou 1625.
(2) Mémoires de Garasse, p. 78.

LA VIE MONASTIQUE

DE

L'ABBÉ PREVOST

(1720-1763)

(*Suite.*)

IV

En quittant Saint-Germain-des-Prés, Prevost n'avait aucunement l'intention de se séparer des bénédictins. « Je quitterai la Congrégation [de Saint-Maur] pour passer dans le grand ordre [Cluny ?] », lisons-nous dans sa lettre au supérieur général, et il signe : *Prevost B*, c'est-à-dire *Bénédictin*.

Nous devons rappeler toutefois que Prevost n'avait pas la vocation. Il le reconnaît lui-même dans sa lettre à Dom Vincent Thuillier :

« Qu'on me rende un peu de justice, dit-il, on conviendra que je n'étois nullement propre à l'état monastique, et tous ceux qui ont su le secret de ma vocation n'en ont jamais bien auguré... Le Ciel connoit le fond de mon cœur, et c'en est assez pour me rendre tranquille. Si les hommes le connoissoient comme lui, ils sauroient que de malheureuses affaires m'avoient conduit au noviciat comme dans un asile, qu'elles ne me permirent point d'en sortir aussitôt que je l'aurois voulu,.. »

Cet état d'âme n'avait fait qu'empirer. Faisant allusion à la dernière année de son séjour à Saint-Germain-des-Prés, il dit : « Cependant, le sentiment me revint, et je reconnus que ce cœur si vif, étoit encore brûlant sous la cendre. La perte de ma liberté m'affligea jusqu'aux larmes. Il était trop tard : je cherchai ma consolation pendant cinq ou six ans dans le charme de l'étude. Mes livres étoient mes amis fidèles ; mais ils étoient morts comme moi. »

Ces pénibles aveux portent naturellement le lecteur à se demander pourquoi Prevost, avec de tels sentiments, a-t-il voulu rester dans l'ordre monastique ? En y réfléchissant, on voit que son passé religieux et la crainte de l'exil l'y forçaient. D'ailleurs, sous une règle atténuée, celle de Cluny, par exemple, il pouvait encore espérer vivre tranquille, considéré et peut-être heureux.

*
* *

Il comptait sans doute se rendre d'abord dans sa famille, puisqu'il prie Dom Thibault de lui écrire à Amiens pour prendre à la poste, ou d'adresser sa lettre à M. d'Ergny, grand pénitencier, son parent, qui devait la lui remettre. Après réflexion, Prevost probablement pensa qu'il serait préférable de chercher à se faire stabiliser dans quelque abbaye bénédictine de règle moins étroite que celle de Saint-Maur ; puis, d'obtenir une dispense de résidence et rester à Paris en ne portant que la soutane, afin de se livrer plus librement à son goût pour l'étude et la littérature. C'est d'ailleurs ce qui advint, mais six ans plus tard.

A première vue, on serait tenté de croire que malgré ses résolutions, dorénavant et jusqu'à la fin de sa vie, Prevost ne fut plus qu'un laïque ; en d'autres termes un *moine défroqué*.

C'est une profonde erreur. Prevost ne devint à aucun moment l'objet d'une mesure d'exclusion de la congrégation de Saint-Maur, encore moins de l'ordre des bénédictins. D'autre part, il ne se prévalut jamais du droit selon lui (1) déclaré nettement par saint Benoit dans sa règle, que ceux qui veulent se retirer en ont la liberté. Néanmoins, vers le 9 novembre 1728, sur la nouvelle de l'expédition de la lettre de cachet, Prevost passa en Angleterre.

Après deux ans de séjour dans ce pays, il se rendit en Hollande; évidemment pour mieux vivre de sa plume.

Nous n'avons pu déterminer l'époque précise de son arrivée à Amsterdam ou à La Haye. Il importe cependant de savoir quand Prevost vint dans ces deux villes; car à cette question se rattache celle de la date et du pays où il écrivit la dernière partie des *Mémoires d'un homme de qualité, Cleveland* et *Manon Lescaut.*

*
* *

Le prétendu chevalier de Ravanne dit que lui et Prevost partirent ensemble de Gravesand, arrivèrent à l'embouchure de la Meuse, d'où ils se rendirent à Rotterdam, puis à La Haye. Malheureusement, il omet de donner la date de ces pérégrinations.

Nous ne possédons que deux points de repère. Le premier est le passage suivant de la lettre écrite par Prevost à Dom Charles de la Rüe, de La Haye, le 10 novembre 1731 : « C'est avec beaucoup de chagrin que je

(1) *Manuel lexique*, Paris, 1755, t. II, p. 97, art. *Moine*. Cependant, nous relevons dans la règle de Saint-Benoît une disposition contraire à l'interprétation de Prevost : « ...tunc suscipiatur in Congregatione, sciens lege Regulæ constitutum, quod ei ex illa die non liceat de Monasterio egredi, nec collum excutere de sub jugo Regulæ. » Cap. LVIII.

me suis vu privé ici du plaisir de voir Dom Thuillier. Je n'appris son arrivée qu'après son départ, et je suis très affligé d'entendre dire à plusieurs personnes qu'il étoit parti avec l'opinion que je l'avois évité à dessein de lui parler et de le voir... »

Ce voyage de Dom Thuillier est relaté par l'annaliste temporaire de Saint-Germain-des-Prés (Dom Martine), en ces termes :

« *1730. Voyage de Flandre et de Hollande du frère Thuillier.*

« Le lendemain de la fête de notre bienheureux Père Sainct Benoist, Dom Vincent Thuillier et Dom Guillaume Le Sueur (1) partirent par le carosse de Bruxelles munis d'un passeport de Monsieur le cardinal de Fleuri et qui leur a donné six-cents livres pour leur voyage, pour ramasser des mémoires pour l'histoire de la Constitution *Unigenitus* qu'ils veulent faire remonter à Baïus. Ils ont été à Malines voir le cardinal d'Alsace et ont passé en Hollande et changé d'habit et y ont demeuré un mois » (2).

La fête de Saint-Benoît dont il est ici question n'est pas celle qu'on célèbre le 21 mars, mais bien l'anniversaire de la translation des reliques de ce saint en France, fête qui tombe le 11 juillet.

C'est le seul voyage que Dom Thuillier ait jamais fait en Hollande. On ne peut en tracer l'itinéraire que d'une façon incomplète. Les données se trouvent dans le brouillon d'une *Vie de Dom Thuillier* qui s'arrête à l'endroit le plus intéressant pour la question qui nous

(1) D'après le ms. 19670, f. 222, Dom Le Sueur ne reçut ses passeports que le 21 juillet.

(2) *Choses mémorables arrivées en l'abbaye de St Germain des prez-les Paris, depuis l'an 1696 jusqu'en l'an 1743.* MS. fr., Bibliothèque nationale, n° 18817, f. 434.

occupe (1). Cette biographie tronquée permet néanmoins de fixer plusieurs dates utiles.

Partis de Bruxelles le 18 septembre 1730, nos voyageurs revisitèrent Malines (2), d'où ils se rendirent à Anvers, d'Anvers à Rotterdam, le 20 septembre, et passèrent huit jours dans cette ville. De là, ils vont à Delft, puis à Utrecht ; ensuite à Amsterdam, où leur séjour fut d'une semaine entière. C'est en revenant (par le Nouveau Canal) que Dom Thuillier, dans la première semaine d'octobre, a dû passer par La Haye, en route pour la France.

Prevost y fût-il en même temps, c'est-à-dire au commencement d'octobre 1730 ?

Le second point de repère dicte la réponse à cette question. Il se déduit de l'historique succinct donné par Prevost de sa traduction de De Thou. On y lit que ce travail lui fût d'abord proposé en France, « et, dit-il, j'en fis pendant quelque temps mon occupation. Étant passé ensuite en Angleterre, la même proposition me

(1) *Loc. cit.*, FF. 17676, ff. 60-72 ; s'arrête brusquement, laissant à l'état de blanc le verso du dernier f. Cette biographie n'a donc pas été continuée.

(2) On possède une lettre adressée par D. Alaydon, d'Orléans le 12 août 1730, à D. Thuillier, aux soins du cardinal d'Alsace, à Malines. (Correspondance des bénédictins ; *loc. cit.*, 19669, f. 33.) Dans ce volume, classées sous l'année 1730, il y a deux lettres envoyées les 31 août et 26 septembre d'Orléans, par D. Alaydon à D. Thuillier, à Paris. Dans ce cas, les dates de l'itinéraire précité seraient fautives ; mais ces deux lettres ne portent pas de millésime. On doit les reporter à 1729 ; car la permission fut accordée de venir achever à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés la diète commencée le 11 mai de cette année à Orléans. Ajoutons qu'à son arrivée à Paris, D. Alaydon trouva le lieutenant de police, une lettre de cachet à la main, exigeant la signature du formulaire par tous les membres de l'Assemblée. Ayant donné l'exemple, D. Alaydon reprit ses fonctions de supérieur général à Saint-Germain-des-Prés et ne quitta plus l'abbaye. Il y mourut en 1733. Voir le *Nécrologe*, dans l'utile édition de M. l'abbé Vanel.

fût renouvelée presque aussitôt... Deux ans s'écoulent, je viens en Hollande et j'y suis à peine arrivé que les propos renaissent et que je me trouve engagé dans un traité avec Gosse et Neaulme, libraires à La Haie (1). »

C'est dans la première quinzaine de novembre 1728 que Prevost passa de France en Angleterre. Les deux années qui s'écoulèrent nous reportent donc à novembre 1730, comme date de sa présence à La Haye. Dom Thuillier en était parti depuis environ trois semaines. De là les regrets, très sincères, de Prevost.

Nous savons maintenant quand il recommença à écrire. Quelles furent ses premières œuvres après s'être fixé en Hollande?

* * *

La première édition des tomes V, VI et VII des *Mémoires d'un homme de qualité* est datée d'Amsterdam, 1731. Dans la *Lettre de l'éditeur à Messieurs de la Compagnie des Libraires d'Amsterdam*, en tête du tome V, on relève la phrase suivante :

« Je n'ai pu m'empêcher plusieurs fois de reprocher à l'auteur le scrupule qui lui faisait dérober la conclusion de son ouvrage au public, après avoir souffert que les deux premières parties fussent imprimées il y a deux ans. »

Comme bien l'on pense, c'est un artifice de style pour faire croire au lecteur bénévole que cette conclusion était écrite depuis deux années ; car ces « deux premières parties » sont les tomes I, II, III et IV, dont les deux derniers furent approuvés à Paris, le 19 novembre 1728. Il faut aussi y voir, non moins évidemment, un raccord avec les tomes V et VI que Prevost, sans aucun doute, venait d'écrire. Ceux-ci furent en cours d'impression à

(1) *Journal littéraire ;* La Haye, tome XVII, 1re partie, 1731, p. 226.

Amsterdam entre janvier et mars 1731 (1). C'est conséquemment pendant l'hiver de 1730-31 qu'il les écrivit, et à La Haye.

Quant au tome VII, c'est-à-dire la première édition de l'*Histoire du Chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut*, il fut imprimé et parut simultanément avec les tomes V et VI, sous les mêmes titre, rubrique et date (2).

Il ne s'ensuit pas que ce tome VII ait été écrit en même temps que les deux autres. Le titre de départ du tome VI : *Suite et Conclusion des Mémoires d'un homme de qualité*, montre que dans la pensée de l'auteur ce sixième volume devait terminer la série et qu'il faut attribuer à des circonstances extrinsèques, pour ainsi dire, la publication simultanée du tome VII et son lien avec le reste de l'ouvrage. La principale de ces circonstances (comme nous l'avons déjà dit), c'est qu'à notre avis, l'*Histoire de Manon Lescaut* fut écrite deux années auparavant, à Londres, en 1729, dans les moments de loisir que laissaient à Prevost ses fonctions de gouverneur d'un des fils du « Chevalier Ey... » (3)

***

Il nous faut à présent parler du roman de prédilection de l'abbé Prevost, celui qui de son vivant eut le

(1) L'édition des tomes V et VI imprimée à Paris par la Vve Delaulne, sous la fausse rubrique : *A Amsterdam, aux Dépens de la Compagnie*, M.DCCC.XXXI, grand in-12, est une contrefaçon de l'édition amsteldamoise. Aussi a-t-on eu soin de supprimer la dernière phrase : « Je doute que cette dernière partie puisse être imprimée en France avec l'approbation des Inquisiteurs de la presse. »

(2) *Memoires* || *et* || *avantures* || *d'un homme* || *de qualité.* || *Qui s'est retiré du monde.* || *Tome Septième.* || *A Amsterdam.* || *Aux dépens de la Compagnie,* || *MDCCXXXI.* Le faux titre est *Memoires du marquis de ***. Tome VII.* Le titre de départ : *Histoire du Chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut.* Petit in-12, 344 pages.

(3) Il s'agit très probablement de Sir Robert Eyre, fait chevalier en 1710 et qui mourut en 1735, laissant trois fils.

plus de succès, et duquel on est fondé à se demander si toute la littérature romantique française, dans les cent années qui suivirent, n'en procède pas : *Cleveland*.

D'après Dom Dupuis, Prevost immédiatement après son arrivée à Londres, dans l'automne de 1728, aurait fait en moins de trois mois les deux premiers volumes de ce roman. C'est douteux. *Cleveland* a pour base des faits tirés de l'histoire d'Angleterre, indiquant des recherches étendues, discutées dans la préface, où on relève des phrases telles que : « J'ai parlé en Angleterre... J'ai consulté à Londres... J'ai feuilleté un très grand nombre d'historiens anglais pour découvrir... » Aussi, croyons-nous que son roman ne fut pas écrit au débotté. D'ailleurs, si les deux premiers volumes avaient été prêts à être imprimés dès l'hiver de 1728-1729, Prevost n'eut probablement pas attendu le printemps de 1731 pour les livrer à l'impression. Il avait, d'ailleurs, un éditeur tout prêt, dans la personne de la veuve Delaulne, ou de son oncle Le Gras, pour qui les *Mémoires d'un homme de qualité* ne purent être qu'une source de profit.

Dès le printemps de 1731, les gazettes de Hollande annoncèrent la publication prochaine du *Philosophe anglois ou Histoire de Monsieur Cleveland*, à Utrecht, par Étienne Neaulme. Celui-ci en « débitait » les tomes I et II, après les avoir lui-même imprimés ou fait imprimer dans cette ville, au mois de juillet 1731.

Presque simultanément, Didot publia les tomes I et II de ce roman, à Paris, en vertu d'une approbation du 9 avril 1731 et d'un privilège du 21 suivant. Cette circonstance, et le fait qu'on y trouve les planches gravées sur cuivre de l'édition princeps donnée à Utrecht par Étienne Neaulme, nous ont porté à croire que cette publication avait été entreprise de concert par ces deux

éditeurs. Une lettre autographe inédite de l'abbé Prevost, que des recherches entreprises à notre requête dans les archives de Hollande viennent de faire connaître, nous rend perplexe à ce sujet. Voici la partie de cet intéressant document qui se rapporte à *Cleveland :*

« Monsieur,

« Une approbation telle que la vôtre suffiroit seule pour me faire mépriser les attaques de certains adversaires. Mais j'ai la satisfaction de voir une infinité de gens d'esprit et d'honneur qui me font la même faveur que vous et qui me parlent ou m'écrivent avec la même bonté sur le *Philosophe anglois* (1). Outre les traductions qu'on en a déjà faites en allemand (2), en anglais (3) et en hollandois (4), l'édition françoise a été contrefaite à Paris et s'y vend avec beaucoup de succès. M. Tronchin (5) qui est arrivé de France, depuis peu de jours, m'a fait les compliments les plus honnêtes du monde de la part de M. de Fontenelle qui l'en avoit chargé particulièrement. Enfin, Monsieur, quel que soit le motif qui fait crier mes adversaires, mon amour-propre qui se range du côté de mes approbateurs est moins picqué des invectives de ceux-là, que satisfait des marques d'estime que je reçois de ceux-ci, et je

(1) C'est le titre réel de *Cleveland;* ce nom ne figurant que dans le sous-titre du livre.

(2) Nous n'avons pu découvrir de traduction en allemand de *Cleveland.*

(3) La plus ancienne édition en anglais de ce roman dont nous ayons connaissance est celle d'Astley, Londres, 1734, pet. in-8, 4 vol. Le tome V parut en 1735. Vient ensuite l'édition donnée à Dublin par Powell, en 1736, 2 vol. in-12.

(4) Chez Vom Thol, à La Haye, en octobre 1731.

(5) Il s'agit du conseiller François Tronchin, qui, accueilli chez Mme de Tencin y connut, naturellement, Fontenelle.

vous prie de croire, Monsieur, qu'il y en a peu dont je me trouve aussi flaté que des vôtres. Je profiterai de vos deux remarques pour la nouvelle édition qui doit se faire au premier jour, et pour laquelle on n'attend que le dernier tome que mes autres occupations ne m'ont point encore permis de finir. Je n'ai pas moi-même d'exemplaire de mon ouvrage, ce qui m'empêche de vérifier par mes yeux vos deux remarques, mais je vous en crois bien sur votre parole, et non seulement je vous rens grâces de cette attention, mais je vous prie d'en avoir toujours un peu pour tout ce qui sortira de ma plume et de m'en communiquer votre sentiment avec la même ouverture. . . . .

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« D'Exiles.

« Mardi. »

Cette lettre, adressée à Prosper Marchand à La Haye, est sans lieu ni date précise; mais elle a été écrite dans la même ville, le mardi, 12 février 1732 (1).

Quelle peut être l'édition française de *Cleveland*, faite à Paris, et que Prevost déclare être une *contrefaçon?* A cette date, il n'avait paru en France que l'édition de Didot, dont les tomes I et II furent publiés en 1731, les tomes III et IV en 1732, en vertu du privilège précité. Or, l'abbé Desfontaines dit explicitement de l'édition Didot que c'est « un livre réimprimé sur l'édition de Hollande », nécessairement celle d'Étienne Neaulme (Utrecht, 1731). La publication de Didot ne serait donc qu'une contrefaçon privilégiée. Pour comble, le syndic de la librairie saisit à Paris, le 7 décembre 1734, dans

(1) *L'abbé Prevost et les traductions de l'histoire du président De Thou* (documents nouveaux), sous presse.

un ballot venu de Hollande à l'adresse du président Portail, un *Cleveland*, qui ne peut guère être que la réimpression légitime faite par Neaulme dans cette même année de l'édition princeps sortie de son officine en 1731.

Quant aux tomes III et IV, c'est à La Haye qu'ils furent écrits, bien qu'imprimés à Utrecht, en octobre 1731 et à Paris seulement l'année suivante.

*
* *

L'abbé Prevost vécut donc en Hollande, presque tout le temps à La Haye (1), de l'automne de 1730 au commencement de janvier 1733. En ces vingt-six mois, il écrivit les tomes III et IV (au moins) de *Cleveland*, et V et VI des *Mémoires d'un homme de qualité;* il traduisit du latin et annota savamment le tome Ier de De Thou (717 pages, grand in-4o), et du hollandais (en collaboration avec Van Effen) deux forts volumes in-folio de l'*Histoire métallique des Pays-Bas*, de Van Loon.

Des travaux de cette importance accomplis en si peu de temps, ne s'accordent guère avec la vie désordonnée que les détracteurs de Prevost l'accusent d'avoir menée en Hollande.

(A suivre). HENRY HARRISSE.

(1) Si, comme le raconte l'abbé Raynal, Prevost à Londres assista à la première représentation du *Merchant of London* de George Lillo, il aurait fait un voyage en Angleterre dans l'été de 1731; ce drame ayant été représenté pour la première fois le 22 juin de cette année. Selon nous, Prevost n'a guère pu voir cette pièce à Londres avant 1733.

ERRATA:

Supra, page 152, ligne 8 au lieu de: *Saint-Germain-des-Prés*, lire : *Saint-Germer*.

— page 155, ligne 7, au lieu de : 1680, lire : 1780.

— page 156, à la note, supprimer : d'*Harcourt*.

LE
JUBILÉ BIBLIOGRAPHIQUE
DE
M. LÉOPOLD DELISLE

Les lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* ont été tenus au courant des diverses manifestations organisées d'abord au mois de mai 1902 pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'entrée de M. Léopold Delisle dans la *Société de l'Histoire de France*, puis, au mois de novembre suivant, des hommages que le personnel de la Bibliothèque Nationale lui a rendus à l'occasion d'un second cinquantenaire, celui de son admission comme simple employé du département des manuscrits. Une troisième fête, annoncée pour la fin de décembre, mais retardée par un deuil récent, n'a eu lieu que le 8 mars 1903 : cette fois il s'agissait d'offrir au savant universellement vénéré le premier exemplaire de la *Bibliographie* de ses œuvres, rédigée par M. Paul Lacombe.

Il n'y a guère plus d'un an que, sur le conseil de deux ou trois amis, M. Paul Lacombe, faisant violence à sa modestie et laissant provisoirement de côté des travaux depuis longtemps sur le chantier, résolut d'entreprendre l'énumération des écrits dont M. Delisle a enrichi, durant une production ininterrompue de plus d'un demi-siècle, les recueils scientifiques français et étrangers

qu'il a honorés de sa collaboration. La tâche était immense, la nature des études auxquelles s'est plus particulièrement livré M. Delisle, étrangère aux recherches habituelles de M. Lacombe, et la dispersion même de ces contributions à tant de périodiques différents multipliait encore les obstacles à vaincre. M. Lacombe se mit néanmoins courageusement à la besogne, ne reculant devant aucune vérification, consultant les notes personnelles de M. Delisle, bientôt initié au secret de l'hommage qui se préparait, et recourant, dans les cas épineux, aux bons offices de MM. Omont, Henry Martin, Camille Couderc, Alexandre Vidier, etc. Il faut avoir été, comme l'auteur du présent article, témoin des labeurs de M. Lacombe, pour apprécier à son véritable prix l'instrument de travail dont il va doter d'ici à quelques jours le monde savant (1).

C'est le Bureau du Congrès des bibliothécaires, réuni à Paris en 1900, qui avait pris l'initiative de cette publication et qui avait adressé, dans ce but, à tous ses anciens adhérents, ainsi qu'aux Sociétés savantes, Bibliothèques, Universités d'Europe et d'Amérique, une circulaire les invitant à y souscrire. Les adhésions venues, on peut le dire, de tous les points du globe civilisé, ont dépassé de beaucoup les prévisions les plus optimistes et assuré le succès matériel de l'entreprise ; mais beaucoup d'entre elles ne sont pas venues seules : un souverain, que rien, dans l'ordre politique et intellectuel

(1) M. Lacombe a, de plus, trouvé dans l'Imprimerie nationale et dans M. Héon, chef du service de son exploitation, un concours singulièrement précieux : si cet in-8° de plus de cinq cents pages a pu être composé, corrigé, remanié en un très court laps de temps, c'est parce que de semblables tours de force sont familiers au personnel de notre grand établissement. La Table, qui est la clé de voûte d'un ouvrage de cette nature et qui a exigé des soins minutieux, sera terminée sans doute au moment où paraîtront ces lignes.



ne laisse indifférent, des corps savants, des Universités, des Bibliothèques, ont saisi cette occasion pour affirmer les sentiments d'admiration et de reconnaissance que leur inspirent les travaux et la personne de M. Delisle : médaille d'or à l'effigie de l'empereur d'Allemagne, diplômes d'honneur de l'Académie royale de Berlin, de l'Université de Halle, de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, dédicaces par la Société royale de Goettingen d'un travail du d[r] W. Meyer sur Henri Estienne et les " Grecs " du Roi, par les Bollandistes du dernier volume publié des *Acta Sanctorum*, portrait gravé en tête de la *Minerva*, de 1903, adresses en latin et en français venues de Londres, de Dublin, de Cambridge, de Bruxelles, de Budapest, de Rome, de Naples, de Florence, de Milan, de Leyde, d'Utrecht, de Stockholm, d'Upsal, de Madrid, de Barcelone, de Lausanne ; lettres de M. le vicomte de Spoelberch, de MM. Alessandro d'Ancona, Georges Bengesco, Carl Wahlund, et jusqu'à un fort beau hanap en argent ciselé offert par la bibliothèque de Gand, tout cela est parvenu aux divers membres du Bureau du Congrès avant d'être remis à leur véritable destinataire et leur a prouvé combien ils avaient à se féliciter d'avoir provoqué tant de marques de sympathies, aussi glorieuses pour l'homme qui en était l'objet que pour le pays dont il est le fils. En France, d'ailleurs, ces mêmes témoignages ne lui ont pas manqué : Valognes, sa ville natale, Rouen, Caen, Vire, Dieppe ont hautement affirmé quelle part elles prenaient à la consécration par l'univers lettré d'un nom depuis longtemps inscrit au premier rang de ceux dont la Normandie est en droit de s'enorgueillir. Les bibliothèques et les Universités de Lyon, de Montpellier, de Lille, de Grenoble, etc., ne lui avaient pas non plus marchandé leurs hommages.

Le local choisi par le Bureau du Congrès était la Bibliothèque Mazarine dont la salle d'entrée et la grande galerie, formant ensemble angle droit, se prêtaient à la réception d'une foule nombreuse.

M. Delisle; son beau-frère, M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française; M. Liard, vice-recteur de l'Université de Paris, M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur, représentants du Ministre de l'Instruction publique; M. Alfred Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; M. Ulysse Robert, inspecteur-général des bibliothèques et des archives; M. Émile Picot, vice-président du Congrès de 1900; M. Ph. Vander Hæghen, conservateur de la bibliothèque de Gand, etc., avaient pris place sur l'estrade où se tiennent durant les séances quotidiennes les conservateurs et les bibliothécaires de service.

Dans l'assistance on remarquait MM. Alfred Mézières, de l'Académie française; Paul Meyer, Jules Lair, Noël Valois, Héron de Villefosse, A. de Boislisle, A. de Barthélemy, Paul Viollet, Robert de Lasteyrie, Henri Omont, l'abbé Thédenat, Auguste Longnon, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Albert Babeau, Gustave Fagniez, de l'Académie des Sciences morales et politiques; MM. T. Mortreuil, secrétaire-trésorier de la Bibliothèque Nationale, Paul Marchal, Paulin Teste, Barringer, Pillon-Dufresnes, Bertal, Gédéon, Huet, Léo Mouton, Alex. Vidier, Henri Maïstre, Richert, etc., du département des Imprimés; Henri Bouchot, conservateur du Cabinet des Estampes; Couderc, Léon Dorez, de La Roncière, du département des Manuscrits; G. Servois, directeur-général honoraire des Archives Nationales, Alex. Bruel, Élie Berger, Gerbaux, des Archives Nationales, Joseph de Laborde et Lelong, archivistes honoraires au même dépôt; Paul Marais, André Walc-

kenaer, Louis Ravaisson-Mollien, Mehl, Georges Vicaire, de la Bibliothèque Mazarine; Alfred Rébelliau, Adolphe Regnier, Dehérain, de la Bibliothèque de l'Institut; Paul Le Vayer, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Paris; Mortet, Köhler, de la bibliothèque Sainte-Geneviève; C. Enlart, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts; Georges Monval, archiviste-bibliothécaire de la Comédie-Française; N. Weiss, bibliothécaire de la Société de l'Histoire du protestantisme français; Denicker, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle; Paul Dorveaux, bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie; l'abbé Lévesque, bibliothécaire du Séminaire de Saint-Sulpice; Marius Barroux et Ernest Coyecque, des Archives de la Seine; Bernard Prost, inspecteur général des bibliothèques et des archives; Anatole Claudin, Paul Delalain, Ph. Renouard, Picard père, Ed Rahir, H. Champion, G. Rapilly, D. Jordell, Chéronnet, Rosenthal, etc., libraires et imprimeurs; Mmes la baronne James de Rothschild, Alfred Franklin, Bernaert, Émile Picot et ses trois fils, Mlle C. Pellechet, M. et Mme Abel Lefranc, M. et Mme Edgar Mareuse, Mme Pillon-Dufresne, Mme Georges Vicaire et M. Jean Vicaire, M. et Mme René Blanchet; MM. Victor Advielle, Henry D'Allemagne, Adrien Blanchet, Fernand Bournon, l'abbé Bouillet, George et Robert de Courcel, de La Ville-le-Roulx, Théophile Dufour, Godin, E. Grave (de Mantes), Gabriel Lacombe, Émile Le Senne, Manchon, H. Moranvillé, Ernest Petit de Vausse, Louis Polain, M. Emmanuel et Mlle Ramus, MM. Émile Raunié, Auguste Rey, Wiggishof, etc., etc.

M. Émile Picot a ouvert la séance en traçant du « bibliothécaire idéal » un portrait dont toutes les allusions ont été saisies et soulignées de bravos par l'audi-

toire qui n'a pas non plus laissé passer sans s'y associer l'hommage ému rendu par l'orateur à M. Gaston Paris dont la science française venait d'enregistrer, trois jours auparavant, la perte irréparable.

M. Vander Haeghen a dit, au nom des érudits belges, en quelle estime ceux-ci tenaient le défenseur infatigable des richesses publiques, trop souvent dilapidées au siècle dernier. Pour obéir à une vieille coutume flamande il a, en terminant, remis à M. Delisle le beau hanap à son chiffre, dont j'ai parlé plus haut.

La tâche de M. Henry Martin était de beaucoup la plus difficile, car il avait à présenter à M. Delisle la liste des hommages venus de tous les points de l'Europe sous tant de formes différentes et il lui fallait éviter dans cette longue énumération la monotonie résultant de ces formules mêmes. M. Henry Martin s'en est très habilement tiré et a eu l'art de n'oublier ni de ne fatiguer personne.

M. Delisle a pris enfin la parole pour remercier les souscripteurs et leurs interprètes et, renvoyant à ses collaborateurs une bonne part des progrès accomplis à la Bibliothèque nationale sous son administration, il s'est surtout félicité que les inventaires, les catalogues et les répertoires mis au jour depuis cinquante ans aient pu favoriser des travaux bibliographiques considérables embrassant toutes les périodes de l'histoire de l'imprimerie puisque les incunables, comme les plus beaux livres du XIX[e] siècle, en ont été l'objet. A leur tour, chacune de ces allusions a été saisie par l'assistance et chaudement acclamée.

Après avoir défilé devant M. Delisle et admiré le contenu des vitrines où se trouvaient groupés les parchemins enrubannés, les adresses calligraphiées, les livres ouverts à la page même de leurs dédicaces,

dont le destinataire allait enfin prendre possession, les souscripteurs n'ont pas oublié le second héros de la fête qui, pour y avoir joué le rôle de personnage muet, ne s'en trouvait pas moins le véritable instigateur ; tous se disaient et lui disaient que son nom était désormais inséparable de celui de M. Léopold Delisle et ceux qui connaissent M. Paul Lacombe savent qu'il n'a jamais ambitionné de plus haute, de plus flatteuse et de plus légitime récompense.

MAURICE TOURNEUX.

31 mars 1903.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Montpellier (dite du Musée Fabre), par L. Gaudin, docteur en droit, bibliothécaire. Fonds de Languedoc. *Montpellier, typographie Louis Grollier père, boulevard du Peyrou. 7, 1902,* in-8, XV-798 pp. et 1 f. blanc.

La ville de Montpellier possède déjà de nombreux catalogues des livres conservés dans sa riche bibliothèque : un catalogue général et des catalogues de divers fonds particuliers, tels que ceux des livres légués par MM. l'abbé J.-B.-M. Flottes, le docteur C. A. Fages, S.-A. Regnaud, Ch. de Vallat, L. Vallet, le docteur C. Cavalier, parus de 1866 à 1898.

M. L. Gaudin, l'érudit bibliothécaire de la ville, vient de publier un nouveau catalogue qui s'ajoute à cette collection, le catalogue du fonds de Languedoc. Ce fonds aujourd'hui très important n'existait pour ainsi dire pas, lorsque M. Gaudin fut chargé de la direction de la bibliothèque de Montpellier ; c'est à lui qu'on doit de l'avoir constitué. « Je me suis mis immédiatement à l'œuvre, écrit notre confrère, surveillant pendant des années toutes les occasions favorables d'acquérir les trop nombreux articles qui nous manquaient ; prenant copie, dans les divers dépôt de Paris et des départements, des pièces manuscrites ou imprimées qu'il ne m'était pas possible d'avoir différemment ; sollicitant des écrivains locaux, des académies et autres sociétés savantes de notre région méridionale, l'octroi gracieux de leurs publications etc. etc. ». Les recherches patientes et le dévouement de M. Gaudin ont été récompensés, car le fonds dont il a doté la bibliothèque de Montpellier a acquis une grande importance. On s'en rendra facilement compte en consultant l'excellent catalogue que le directeur de ce dépôt vient de rédiger. J'y relève 4760 articles. Dans la première partie du travail de M. Gaudin figurent, sans lacune ap-

préciable, tous les écrits anciens et modernes, publiés jusqu'à présent sur le Languedoc en général, sa topographie, son histoire naturelle, civile et religieuse ; sur ses institutions politiques et administratives, sur sa suppression comme province, en 1790. La seconde partie est consacrée aux divers départements entre lesquels il fut alors morcelé. M. Gaudin a complété son travail par la nomenclature des études languedociennes éparses dans des collections ou dans des ouvrages, rangés, par suite du classement méthodique, dans d'autres parties du catalogue général et le dépouillement des recueils cités seulement par leur titre.

Le Catalogue du fonds de Languedoc termine l'impression du Catalogue général de la Bibliothèque Montpelliéraine. J'ajoute qu'il se termine par une table des auteurs et des ouvrages anonymes qui facilite aux travailleurs la consultation de cet ouvrage.

Il faut savoir gré à M. Gaudin de son érudite activité et il est à souhaiter que les derniers catalogues qui restent à paraître, ne tardent pas à voir le jour ; il s'agit du catalogue des livres légués par Paul Lacroix et de celui des livres dont a fait don à la ville de Montpellier Mlle Marie Pellechet.

G. V.

— Histoire du XVIe arrondissement de Paris, par A. Doniol, ancien conseiller d'État, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur et de la Commission municipale du Vieux Paris, président de la Société historique d'Auteuil et de Passy. *Paris, librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain,* 1903, gr. in-8, 2 ff. 537 pp. et 1 f.

Quoique j'habite Passy depuis un nombre respectable d'années, j'avoue, à ma honte, que je ne suis pas très familiarisé avec son histoire ; j'éprouve donc quelque embarras à rendre compte, comme il conviendrait et avec la sincérité nécessaire, de l'ouvrage que M. A. Doniol vient d'éditer au profit de l'Union d'assistance du XVIe arrondissement. Mon érudit collaborateur et ami, M. Antoine Guillois, l'auteur d'ouvrages historiques fort appréciés et dont j'ai eu, plusieurs fois déjà, l'occasion de parler ici-même, a écrit sur le livre de M. Doniol une petite notice ; je ne saurais mieux faire que de la reproduire en son entier. La voici :

« En écrivant l'*Histoire du XVIe arrondissement de Paris*, M. Doniol a entrepris de rappeler les évolutions successives de quartiers qui sont aujourd'hui comme l'avant-garde de l'extension parisienne.

« Après avoir étudié, dans une première partie, le passé d'Auteuil, de Chaillot et de Passy, puis l'histoire de toutes les rues du XVIe arrondissement ; après avoir montré comment ces voies ont été construites, comment elles sont classées, régies, éclairées par les soins de l'Administration municipale, M. Doniol a traité tout ce qui concerne l'avenir social de cette région qui, toute jeune qu'elle est, peut avec ses institutions de charité, de prévoyance, d'hygiène et d'éducation, être considérée comme le type de la cité moderne.

« Ce serait une erreur de croire que l'auteur ait borné là son ambition ; dans une deuxième partie, qui n'est pas la moins importante et qui touche à l'histoire littéraire de la France entière, il a évoqué, en réimprimant avec l'autorisation des auteurs, plusieurs articles écrits par des membres de la Société historique d'Auteuil et de Passy, le passé glorieux de ces villages charmants qui formaient autrefois comme une riante ceinture à la grande ville. Il a fait ainsi, en quelque sorte, comme la synthèse du Bulletin de cette Société.

« Des plans donnent la situation du XVIe arrondissement en 1731, en 1859 (c'est-à-dire immédiatement avant l'annexion), et en 1902 ; des vues anciennes font revivre des paysages disparus ; des portraits rappellent des célébrités d'autrefois. C'est l'évocation dans le milieu où ils ont vécu, des hommes illustres du passé, d'abord Molière, Racine et Boileau, ensuite d'Aguesseau, Franklin et Condorcet, puis La Tour-d'Auvergne, Balzac, Béranger, Jules Janin et Rossini ; enfin, Victor Hugo et Lamartine, qui ont attaché pour toujours leurs noms à ceux d'Auteuil et de Passy.

« Ainsi l'auteur, dans un cadre solide et grâcieux, a su réunir la vie du grand siècle à celle d'aujourd'hui, un passé éclatant à un avenir plein de promesses. »

L'ouvrage de M. Doniol est orné de cent vingt-cinq gravures ; il contient, à la fin, diverses tables : un index alphabétique des rues, boulevards, avenues, monuments et principaux établissements existant dans le XVIe arrondissement de Paris en 1902, un index alphabétique des personnes nommées dans l'ouvrage, une table des illustrations et une table des matières. G. V.

CHRONIQUE

Légion d'honneur. — A l'occasion du centenaire de la création de l'école française de Rome, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur ;

MM. Berger, professeur à l'École des chartes ; Delaborde, sous-chef à la direction des Archives ; Maurice Prou, professeur à l'École des chartes ; Durrieu, archiviste-paléographe.

Don à la Bibliothèque nationale. — Le Cabinet des estampes vient de recevoir, à titre de don, une cinquantaine de pointes sèches de M. Helleu. Ces gravures, offertes par l'artiste, forment un résumé de son œuvre.

Société des Bibliophiles françois. — Dans sa séance du 15 avril, la société des Bibliophiles françois a procédé au remplacement de M. le baron de Claye, décédé. Mme la Vicomtesse de Galard a été élue a l'unanimité. Mme de Galard avait pour parrains M. le duc de La Trémoille et M. le duc de Broglie.

La bibliothèque de Gaston Paris. — Madame la marquise Arconati Visconti a fait don à l'État de la bibliothèque de Gaston Paris, sous la condition que, dans le local qui serait affecté à cette importante bibliothèque, une inscription rappelle, avec le nom de l'illustre savant, celui de M. Alphonse Peyrat, père de la donatrice.

Les ouvrages composant la bibliothèque de Gaston Paris seront placés à l'École des hautes études dont il était, depuis sa fondation, l'un des plus éminents professeurs.

« Gaston Paris, dit *Le Temps*, depuis trente ans, avait reçu et gardé tous les ouvrages publiés en toutes les langues sur la science dont il était le maître autorisé. Il avait même conservé de son père, l'érudit Paulin Paris, un précieux fond de livres rares, et il importait que ces collections fussent conservées en France.

« Cela a été rendu possible grâce à la générosité de Madame la marquise Arconati Visconti, qui a mis 30,000 francs à la disposition des amis de Gaston Paris pour l'achat de cette bibliothèque. Ce prix est loin de représenter la valeur réelle des collections de l'ancien administrateur du Collège de France ; il n'est qu'un modeste dédommagement. Mais le louable désintéressement de la famille de Gaston Paris a fait le reste. »

Histoire de la France contemporaine. — On sait que M. Gabriel Hanotaux a entrepris d'écrire une *Histoire de la France contemporaine* (1871-1900). Nul n'était mieux placé que l'éminent académicien pour mener à bien cette tâche délicate. Les hautes situations que, depuis une vingtaine d'années il a occupées, le rôle important qu'il a joué dans les affaires publiques, l'ont puissamment aidé à réaliser cette œuvre dans laquelle il a apporté la méthode sûre et les brillantes qualités qui l'ont classé au premier rang de nos historiens. Mais laissons M. Hanotaux nous expliquer lui-même le plan qu'il a suivi :

« J'entreprends, écrit-il dans l'*Avertissement* du tome premier de son ouvrage, qui vient de paraître, à la librairie Combet et Cie, de raconter l'histoire de la France contemporaine depuis le mois de février 1871 jusqu'à la fin de l'année 1900. Le présent volume contient, avec le *Gouvernement de M. Thiers*, la fin de la guerre franco-allemande, les négociations de la paix, la Commune, la crise constitutionnelle, les débats de l'Assemblée nationale, la libération du territoire. Il s'arrête au 24 mai 1873.

« Le second volume sera consacré à la présidence du maréchal de Mac-Mahon et à la fondation de la République; le troisième et le quatrième volumes aborderont l'histoire de la République parlementaire. Nos dispositions sont prises pour que les quatre volumes se succèdent rapidement. Le sujet est vaste et difficile; mais j'ai vu les faits que j'expose. Cet ouvrage se rattache, d'ailleurs, à d'autres travaux que j'ai commencés ou publiés et qui ont tous, comme celui-ci, pour objet, la France..... »

M. Gabriel Hanotaux ne s'est pas borné à relater les faits politiques de ces dernières années; il envisage, pour la première fois, l'histoire de l'Europe contemporaine; il expose une histoire des idées et de l'opinion dans une œuvre qui se propose de représenter le mouvement général de la civilisation moderne.

Ce premier volume qui vient de paraître est orné d'un beau portrait de l'auteur, d'après Benjamin Constant, et de ceux de M. le comte de Chambord, de M. Thiers, de Jules Favre et de Mgr Dupanloup. Une édition anglaise et une édition allemande ont paru le même jour que l'édition française qui s'enlève rapidement chez l'heureux éditeur et dont plusieurs milliers d'exemplaires étaient déjà retenus, le jour même de la mise en vente.

Vente de livres. — Les 20 et 21 avril, à la salle Sylvestre, salle n° 1, à 8 heures du soir, vente de livres anciens et modernes provenant de la bibliothèque de M. de l'I*** (*M. Henri Leclerc, expert*).

— Du 22 au 25 avril, à l'hôtel Drouot, salle n° 7, à deux heures, vente de livres et manuscrits anciens et modernes, principalement

sur les beaux-arts, la topographie et les voyages, ouvrages sur Paris, (*M. Edouard Rahir, expert*),

— Le 23 avril, à l'hôtel Drouot, à deux heures, vente de livres modernes, la plupart illustrés, et de livres illustrés du XVIIIe siècle (*M. Henri Leclerc, expert*).

— Les 27, 28 et 29 avril, à l'hôtel Drouot, vente de livres anciens des XVIe et XVIIe siècles (Théologie, sciences et arts, théâtre et histoire) provenant des bibliothèques de MM. Louis Boca, Gabriel Hécart et Aimé Leroy (*M. Léon Sapin, expert*).

Lettres inédites de Bossuet. — Le R. P. Eugène Griselle, de la Compagnie de Jésus, docteur ès lettres, vient de publier en tirage à part, chez Victor Retaux, une fort intéressante étude parue d'abord dans la *Revue Bossuet* et qui a pour titre : *Bossuet, abbé de Saint-Lucien-les-Beauvais (1672-1704), d'après sa correspondance inédite.*

Notre érudit collaborateur met au jour une trentaine de lettres inédites de Bossuet, quinze de son neveu, et quarante-trois de ses correspondants tant de M. Scellier, son procureur fiscal de l'abbaye de Saint-Lucien, que de M. Souin, l'agent qui, jusqu'à l'année 1700, fut chargé de ses intérêts. Toutes ces lettres sont accompagnées de notes et d'un commentaire historique, forment environ la moitié de l'étude du P. Griselle; mais l'auteur n'a pas prétendu donner une histoire complète de l'administration de l'abbaye; il espère que la publication des documents qu'il a rencontrés sur ce sujet lui permettra d'en découvrir de nouveaux et il sera heureux des communications qui pourraient lui être adressées à ce sujet.

A signaler du même auteur une autre étude intitulée : *Le Maréchal de Boufflers à Lille*, extrait du « Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai. »

Les Sires de Bourbon. — La librairie Albert Fontemoing vient de faire paraître un nouveau travail de M. A. Pinvert : *Notice sur les Sires de Bourbon, comtes de Clermont en Beauvaisis et sur le comté.*

Cette notice, très intéressante, se compose des six chapitres suivants : *Chap. Ier*. Quelques mots sur les premiers comtes de Clermont. — *II* et *III*. Les ducs de Bourbon, comtes de Clermont. — *IV*. Le comté de Clermont sous les Valois. — *V*. Le comté de Clermont sous Henri IV. — *VI*. Une excursion dans le Clermontois. Des notes et appendices terminent l'ouvrage qui est orné de plusieurs gravures (portraits, cartes, vues, blasons, etc.).

Eugène Hugo. — M. Alexandre de Roche du Teilloy, professeur honoraire du lycée de Nancy, a publié dans les « Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1901-1902 » une curieuse étude sur un poète nan-

céien oublié, Eugène Hugo, né à Nancy le 29 septembre 1800, décédé le 20 février 1837. Eugène Hugo était le frère de Victor Hugo. M. Alexandre de Roche du Teilloy, indépendamment des renseignements biographiques qu'il donne dans sa brochure sur Eugène Hugo, réimprime une ode de ce poète mort jeune, qui fut couronnée, en 1818, par l'Académie des Jeux floraux et inséré dans le *Conservateur littéraire*. Elle a pour titre : *La Mort du duc d'Enghien*. Eugène Hugo renonça à la poésie dès 1822, année où parurent les *Odes* de son frère Victor.

M. de Roche du Teilloy a placé en tête de son travail un portrait d'Eugène Hugo que lui a obligeamment communiqué M. Lucien Wiener, conservateur du musée lorrain de Nancy.

Nécrologie. — La mort frappe dru dans les rangs de la bibliophilie. Hier, c'était notre excellent collaborateur et ami, M. le baron de Claye, qui nous était prématurément enlevé, c'était Gaston Pâris, l'éminent membre de l'Institut. Et voilà qu'aujourd'hui il nous faut encore enregistrer deux nouveaux décès, ceux de MM. Alphonse Parran et Aimé Vingtrinier.

M. Alphonse Parran, ingénieur en chef des mines, était un bibliophile distingué, membre de la Société des Amis des livres, il s'était plus particulièrement attaché aux ouvrages de la période romantique ; il est l'auteur de quelques travaux bibliographiques qui. au moment de leur apparition, obtinrent un certain succès : l'un, consacré à Victor Hugo, a paru à Alais en 1880 ; l'autre, relatif à Honoré de Balzac et aux éditions originales de ses œuvres, a paru chez Rouquette, en 1881 ; un troisième, relatif à Pétrus Borel et à Alexandre Dumas, a été publié, la même année, à Alais.

La mort de M. Vingtrinier nous atteint plus directement ; car nous perdons en lui un collaborateur dévoué et un ami. Marie-Émile-Aimé Vingtrinier était né à Lyon, le 31 juillet 1812. Travailleur infatigable, il laisse derrière lui une œuvre considérable et il faudrait plusieurs pages du *Bulletin du Bibliophile* pour en énumérer même brièvement la liste. Nous nous bornerons donc à citer, à l'heure tardive où nous arrive la funèbre nouvelle, les principales publications de notre regretté confrère. La première publication d'Aimé Vingtrinier est, si je ne me trompe, un poème publié à Paris, chez Schwartz et Gagnot, en 1841, sous le pseudonyme de Antonin Vidal, intitulé : *Mazagran ;* voici après *Les Bugésiennes, poésies* (Lyon, Chambet, aîné, 1848, in-18) ; *Les Voyageuses, poésies* (Ibid., id., 1848, in-18) ; *Histoire des journaux de Lyon, de 1677 à 1814* (Lyon, Auguste Brun, 1852, in-8) ; *Catalogue de la Bibliothèque Lyonnaise de M. Coste* (Lyon, L. Perrin, 2 vol. in-8) : *Traditions populaires comparées par M. Désiré Monnier, avec la collaboration de M. Aimé Vingtrinier. Règnes de l'air et de la terre* (Paris, Dumoulin, 1854, in-8) ; *Recueil de*

pièces concernant la bibliothèque Coste (Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1855, in-8); *Les Vieux papiers d'un imprimeur, scènes et récits* (Lyon, Vingtrinier, 1859, in-8 et N. Scheuring, 1872, in-8); *Histoire du château de Vareg, en Bugey* (Lyon, Auguste Brun, 1872, in-8); *Notice sur François Lepage, peintre de fleurs* (Lyon, Vingtrinier, 1872, in-8); *Léon Cailhava, bibliophile Lyonnais* (Lyon, Glairon-Moudet, 1877, in-8); *Un poète oublié, Claude-Mermet de Saint-Rambert-en-Bugey* (ibid., id., 1878, in-8); *Henri Marchand et le Globe de la bibliothèque de Lyon* (Ibid., id., 1878, in-8); *Les Vieux châteaux de la Bresse et du Bugey* (Lyon, Georg, 1882, in-8); *Fantaisies Lyonnaises, avec introduction, par Joséphin Saulary* (Lyon, 1882, in-18); *Jean Pillehotte et sa famille* (Lyon, Pitrat aîné, 1885, in-8); *Soliman-Pacha, colonel Sève, généralissime des armées égyptiennes ou Histoire des Guerres de l'Égypte de 1820 à 1860* (Paris, Firmin-Didot, 1886, in-8); *Un exemplaire d'Hippocrate annoté par Rabelais* (Lyon, Mougin-Rusand, 1887, in-8); *Les Incunables de la ville de Lyon et les premiers débuts de l'imprimerie* (Lyon, Bernoux et Cumin, 1890, in-8); *Maioli et sa famille* (Paris, Techener 1891, in-8); *Histoire de l'Imprimerie à Lyon, de l'origine jusqu'à nos jours* (Lyon, Storck, 1894, in-8); *Les Jean de Tournes* (Lyon, 1898, in-8); *Pro domo mea*, souvenirs de famille et autobiographie (Lyon, 1900, in-4°); *Victor Hugo et M. de Gravillon ou une Mystification lyonnaise* (Lyon, Storck, 1900, in-8); *Études populaires sur la Bresse et le Bugey* (Lyon, A. Storck et Cie, 1902, in-18), qui valut à son auteur un prix important de la Société des lettres, etc., etc.

Aimé Vingtrinier occupait, à Lyon, les fonctions de bibliothécaire de la Ville, et tous ceux qui ont eu recours à lui peuvent attester avec quelle inépuisable obligeance il mettait à leur disposition son étonnante mémoire et sa vaste érudition. M. Vingtrinier faisait partie de nombreuses Sociétés savantes : il était membre de l'Académie de Lyon, de l'Institut égyptien, correspondant de l'Académie royale belge, des Académies de Rouen et de Mâcon, de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon dont il fut le président; de juillet 1852 à décembre 1880, Aimé Vingtrinier a dirigé la *Revue du Lyonnais;* il était officier de l'Instruction publique et chevalier de l'ordre du Medjidié.

Nous adressons à la veuve de notre bien regretté collaborateur l'expression de nos sincères et respectueuses condoléances.

LIVRES NOUVEAUX

**Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc.**

— Early Oxford bindings, by STRICKLAND GIBSON, With XL plates *Printed for the Bibliographical Society of the Oxford University Press*, in-4.

— Les Médailleurs français du XVe siècle au milieu de XVIIe siècle, par F. MAZEROLLE. *Paris, Ernest Leroux*, 2 vol. in-4 (32 fr.).

Tome I : Introduction et documents. — *II.* Catalogue des médailles et jetons.

— Factum pour Nicolas du Ruisseau, apothicaire de la Grande-Écurie du Roi (Louis XIV), aspirant à la maitrise d'Apothicairerie, demandeur, contre les maîtres et gardes apothicaires de Paris, défendeurs. Nouvelle édition conforme à la première (1673), publiée par le D[r] PAUL DORVEAUX, bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de Paris. *Dijon, impr. Jacquot et Floret*, in-8.

— Les Filigranes des papiers contenus dans les Archives de la ville de Strasbourg, par PAUL HEITZ. *Strasbourg, Heitz et Mündel*, in-4 (10 fr.).

— Les Filigranes des papiers contenus dans les incunables strasbourgeois de la Bibliothèque impériale de Strasbourg, par PAUL HEITZ. *Strasbourg, Heitz et Mündel*, in-4 (10 fr.).

— La Serrurerie ancienne à l'Exposition universelle de 1900, par HENRY-RENÉ D'ALLEMAGNE, archiviste-paléographe. Extrait du rapport général de M. Paul Larivière [avec nombreuses reproductions]. *Paris, impr. Belin frères*, in-4.

— Répertoire bibliographique de la librairie française pour l'année 1902, rédigé par D. JORDELL. Troisième année. *Paris, Per Lamm (librairie Nilsson)*. In-8.

Publications de luxe.

Chez L. Carteret :

— LÉON HENNIQUE. — Deux patries, drame en 5 tableaux, dont un prologue, nouvelle édition illustrée de compositions originales, par A. Bertrand, gravées au burin et à l'eau-farte par Léon Boisson. In-8.

Il a été tiré 30 ex. sur pap. du Japon ou sur pap. velin (n[os] 1 à 30), avec trois états des planches (eau-forte pure, avant la lettre avec remarque et

avec la lettre dans le texte), *souscrits ;* 70 ex. sur pap. du Japon ou sur pap. vélin (n°s 31 à 100), avec deux états des planches (avant la lettre avec remarques et avec la lettre dans le texte), à 125 fr. ; et 200 ex. sur pap. vélin du Marais (n°s 101 à 300), avec un seul état des planches, à 75 fr.

Chez François Ferroud, (Librairie des amateurs) :

— JULES LEMAITRE, de l'Académie française. — Myrrha, vierge et martyre, compositions de Louis-Édouard Fournier gravées à l'eau-forte par Xavier Lesueur. Préface de l'auteur. In-8.

Tiré à 400 ex. savoir : n°s 1 à 30, sur pap. du Japon ou pap. vélin d'Arches, avec trois états des eau-forte pure et une composition originale de Louis-Édouard Fournier (250 fr.) ; n°s 31 à 80, sur pap. du Japon ou papier vélin d'Arches, avec trois états des eaux-fortes dont l'eau-forte pure (150 fr.) : n°s 81 à 150, sur pap, du Japon ou pap. vélin d'Arches, avec deux états des eaux-fortes dont l'état avec remarque (80 fr.) ; et n°s 151 à 400. sur pap. vélin d'Arches, eau-forte avec la lettre (50 fr.).

Il a été tiré, en outre, nn ex. unique contenant dans les originaux de Louis-Édouard Fournier.

Chez Émile Paul :

— HENRI ONFROY. — L'abbé Gerbold, archéologue. [Avec 16 héliotypies de E. Le Deley]. In-4.

Tiré à 325 ex. numerotés dont 250 seulement mis dans le commerce (15 fr.).

— ROBERT HÉNARD et A. FAUCHER-MAGNAN. — L'Hôlel Lambert [Avec illustrations]. In-4 (6 fr.).

Publications diverses.

— Le P. LESCŒUR, prêtre de l'Oratoire. — L'Église catholique et le Gouvernement russe. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (8 fr.).

— GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française. — Histoire de la France contemporaine (1871-1900). Tome Ier. Le Gouvernement de M. Thiers. Avec 5 portraits en héliogravure. *Paris, Combet et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 10 ex. sur pap. de Hollande (*souscrits par la librairie Ernest Martin*).

— FRÉDÉRIC MASSON. — Napoléon et sa famille. Tome VI (1810-1811). *Paris, Paul Ollendorff*, in-8 (7 fr. 50).

— A. PINVERT. — Notice sur les sires de Bourbon, comte de Clermont en Beauvoisis et sur le comté. *Paris, Albert Fontemoing*, in-8 (5 fr.).

— ALEXANDRE DE ROCHE DU TEILLOY. — Un Poète nancéien oublié. Eugène Hugo. Avec son portrait. *Nancy, Berger-Levrault et Cie*, in-8.

Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1901-1902.

— Édouard Schuré. — Histoire du lied ou la Chanson populaire en Allemagne. Nouvelle édition entièrement recomposée et précédée d'une étude sur le Réveil de la poésie populaire en France. *Paris, Perrin et Cie*. in-16 (3 fr. 50).

— Napoléon Ier. — Dernières lettres inédites, collationnées sur les textes et publiées par Léonce de Brotonne. *Paris, Honoré Champion*, 2 vol. in-8 (15 fr.).

— René Ghil. — Le Pantoun des Pantoun, poème javanais. *Paris* [Société dv Mercvre de France] *et Batavia*, in-8.

— Fagus. — Ixion, poème. *Paris, éditions de la Plume*, in-12 (3 fr.).

— Eugène Griselle, docteur ès-lettres. Bossuet, abbé de Saint-Lucien-les-Beauvais (1672-1704), d'après sa correspondance inédite. Extrait de la « Revue Bossuet ». *Paris, Victor Retaux*, in-8.

Tiré à 50 exemplaires.

— Abbé Mulot. — Journal intime de l'abbé Mulot, bibliothécaire et grand-prieur de l'abbaye de Saint-Victor (1777-1782), publié par Maurice Tourneux. *Paris*, in-8.

Extrait à 50 exemplaires des *Mémoires de la Société sur l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXIX (1902).

— Édouard Drumont. — Vieux portraits, vieux cadres. Cent-dix dessins par Gaston Coindre. *Paris, Ernest Flammarion*, in-8 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 20 ex. sur pap. de Chine (20 fr.) et 20 ex. sur pap. du Japon (20 fr.).

— Jules Laforgue. — Œuvres complètes. Poésies. Le Sanglot de la terre. — Les Complaintes. — L'Imitation de Notre-Dame la Lune. — Le Concile féerique. — Derniers vers. — Des Fleurs de bonne volonté. *Paris, Société dv Mercvre de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 15 ex. sur pap. de Hollande.

— Rudyard Kipling. — Stalky & Cie, roman traduit par Paul Bettelheim et Rodolphe Thomas. *Paris, Société dv Mercvre de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 7 ex. numérotés sur pap. de Hollande.

— Frantz Funck-Brentano. — La Bastille des Comédiens. — Le For l'Évêque. Avec 11 gravures hors texte. Ouvrage qui a remporté le prix au concours ouvert par la Société de l'Histoire du Théâtre (1902). *Paris, Albert Fontemoing*, in-12 (3 fr. 50).

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, **12** FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, **14** FR.
ÉTRANGER, **16** FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc*

Le Propriétaire-Gérant :
H. LECLERC.

Vendôme — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
ET
DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE
fondée en 1834
PAR
J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon,
Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.,

Directeur : Georges Vicaire



N° 5. — 15 MAI

PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger.
1903

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

SOMMAIRE DU 15 MAI

SECOND

SUPPLÉMENT AU SANTOLIANA

Les *Œuvres* de Santeul, le *Santoliana* de l'abbé Dinouart, la correspondance du Grand Condé, sont susceptibles de fournir des éléments suffisants pour rédiger une étude qui serait intitulée *Santeul à Chantilly*. Mais, outre que le sujet a déjà été traité par M. Horoy (*Santeul poète de la cour de Chantilly*) (1), et récemment complété par M. l'abbé Urbain (*Supplément au Santoliana*) (2), le souci de ne publier que des documents inédits me trace des limites qu'il me serait trop facile de franchir. Je me borne donc à présenter le plus simplement possible, sous la forme d'un *Second Supplément au Santoliana*, les lettres de Santeul qui sont conservées dans le dépôt d'archives de Chantilly.

I

Dans la correspondance du Grand Condé, je rencontre pour la première fois le nom de Santeul à la date du 5 septembre 1683, sous la plume d'un avocat au Parlement nommé Soru, sorte de commissionnaire en librairie qui tenait le prince au courant du mouvement littéraire, lui fournissait les livres nouveaux et faisait exécuter pour lui des copies de manuscrits. « M. de Santeul, écrit

(1) Paris, Alphonse Pringuet, 1856, in-8 de 32 pp.

(2) *Bulletin du Bibliophile*, nos du 15 février au 15 juin 1901.

Soru, a fait une pièce à la gloire de S. A. S. Monseigneur, qu'il me doit donner mercredi pour luy envoyer; il a bien envie de luy aller rendre ses très humbles respects; il m'a chargé de luy faire savoir si elle le trouvera bon, et m'a voulu confier sa médaille d'or du prix pour l'envoyer à S.A.S. afin qu'elle la vît; je n'ay point cru qu'elle s'en soucioit beaucoup; c'est le portrait du Roy, et le revers est à l'Immortalité entourée de lauriers; c'est M. de La Monnoye qui a fait la version de son ode latine ».

Cet incident de la carrière littéraire de Santeul est rapporté en détail dans le volume du *Mercure galant* du mois de septembre 1683. Les prix d'éloquence et de poésie étaient décernés tous les deux ans, le jour de la Saint-Louis, dans une salle du Louvre par l'Académie française. Pour le concours de 1683, les candidats au prix de poésie avaient à traiter le sujet suivant : *Sur les grandes choses que le roi a faites pour la religion catholique.* L'Académie couronna une pièce de La Monnoye. Or, celui-ci n'avait fait que traduire une ode latine composée peu auparavant par Santeul. « M. de La Monnoye envoya aussitôt une procuration à M. de Santeul, afin qu'il reçût le prix, qu'il déclaroit lui appartenir puisqu'il n'avoit fait que traduire ses pensées. Ce procédé fut fort goûté de Messieurs de l'Académie, qui décernèrent le prix à M. de Santeul ».

Le poème écrit à la gloire du Grand Condé n'eut pas le même succès. Le prince avait horreur des louanges et les acceptait mal, les trouvant presque toujours excessives. C'est pourquoi il ne voulut jamais permettre qu'on écrivît le récit de sa vie, se refusant même à rédiger ou à dicter ses mémoires. L'accueil fait aux vers de Santeul ne répondit pas à l'attente du poète : « J'ay fait voir à M. de Santeul, écrivit Soru le 17 novembre, la



dernière lettre que S. A. S. m'a fait l'honneur de m'envoyer ; il en a eu quelque chagrin ; il veut travailler pour S. A. S. ». Le résultat de ce travail fut une ode adressée *Ad Seren. Principem Condæum, suas laudes permolestè ferentem* (1) :

Quid, Condæe, tibi aggredior dum scribere carmen,
Ponere me calamum meque silere jubes ?

Le 6 janvier 1684, Soru informe le prince de Condé que « M. de Santeul voudroit bien aller à Chantilly saluer S. A. S. Monseigneur, mais il n'ose qu'il n'en ait la permission, quelques asseurances que je luy aie données des ordres que j'en avois. Si S. A. S. le veut bien permettre, elle me le fera savoir, et je luy feray voir la lettre ». Le 21 du même mois, Soru « envoye à S. A. S. le poème de M. de Santeul pour M. Le Peletier. M. de Santeul ne me l'a pas voulu donner, voulant le porter luy-mesme, mais je l'ay eu des imprimeurs. S. A. S. aura la bonté de ne luy pas témoigner que je luy ay envoyé ». Santeul était donc sur le point de se rendre à Chantilly. Claude Le Peletier venait d'être nommé contrôleur-général des finances et ministre d'État (2).

Dans les premiers jours de septembre 1684, Santeul fut appelé à Chantilly par le Grand Condé : « J'ay rendu, écrit Soru, la lettre de S. A. S. à M. de Santeul, qui la publie partout et particulièrement l'honneur qu'elle luy fait; il ne peut partir si tost, ayant receu ordre de travailler pour la nouvelle monnoye qu'on fait, mais sans faute il partira le 18 du courant pour aller rendre ses très humbles respects à S. A. S. ; il l'a promis à M. l'abbé

(1) Édition des œuvres de 1694, p. 296.
(2) Le poème composé en l'honneur de Le Peletier, imprimé séparément en janvier 1684, se trouve à la p. 165 de la première édition des œuvres de Santeul, donnée en 1694.

de Mailly (1), son prieur, qui n'a pas hésité à luy en donner permission » (5 septembre 1684).

On imprimait alors les hymnes de Santeul, et cette circonstance l'empêcha de se rendre à Chantilly au jour fixé. Il s'en excusa par une lettre écrite de Saint-Victor le 16 septembre :

Monseigneur,

Je serois déjà monté sur le cheval de Pégase et je serois à Chantilly pour vous rendre mes respects si je n'avois été arresté par mes imprimeurs, qui me menacent d'abandonner toute l'impression si je les abandonne un moment. J'ay composé avec eux pour me rendre libre lundy en huit jours sans faute. J'apporteray en crouppe toute ma poésie, qui ne sera jamais tant honorée que quand elle sera devant vous, et employée par vous.

Monseigneur,
De Votre Altesse Sérénissime,
Le plus humble et fidèle serviteur.
DE SANTEUL.

Le « lundy en huit jours » était le 25 septembre; la veille, Soru écrivit au prince : « M. de Santeul ne partira point demain lundi ni mardi; ce sera sans faute cette sepmaine; estant retenu par les hymnes qu'il fait imprimer et qu'on chante présentement dans les églises. Il m'a chargé d'asseurer S. A. S. de ses très humbles respects, et que quand il ira à Chantilly il veut estre libre afin de pouvoir s'occuper entièrement à la veue d'un si beau lieu ». — Le surlendemain 26, nouvelle lettre de Soru : « Le graveur qui a gravé Chantilly (Israël Silvestre) estant persuadé que, n'ayant pas esté

(1) Victor-Augustin de Mailly venait d'être élu prieur de Saint-Victor (29 août 1684); évêque de Lavaur en 1687, il mourut le 23 décembre 1712. Il était fils du marquis de Mailly et frère du marquis de Nesle.

sur les lieux, il ne l'a pas fait comme il faut, et moy luy ayant dit qu'il a obmis beaucoup de choses, il est prest d'y aller, si S. A. S. le veut bien permettre, et M. de Santeul, qui en fera la description. Seurement ce sera un ouvrage achevé, et ce qu'on pourra dire avec justice la plus belle chose du monde. Je luy ay desjà parlé; sa response est qu'il se fera gloire d'obéir à S. A. S. en toutes choses, et que jamais sa poésie ne sera mieux employée qu'à son service. Il partira sans faute un des jours de cette sepmaine ».

Le départ de Santeul fut enfin fixé au lundi 2 octobre; il devait prendre le carrosse de Senlis, qui le déposerait à Pontarmé, où le prince était prié de lui envoyer une « commodité » pour l'amener à Chantilly. Au lieu du poète, ce fut la lettre suivante qui arriva :

Monseigneur,

Je croyois avoir aujourd'huy l'honneur d'aller vous rendre mes profonds respects, mais un coup terrible d'une mort précipitée m'en empesche; sa qualité de prieur est une seconde raison qui demande de moy que je luy rende mes derniers devoirs. Mécredy sans faute je vosleray à vous avec un tel ardeur que le cheval de Pégase iroit moins viste que moy.

Circumdederunt me dolores mortis.

Il faut donner un jour au moins à sa douleur. Que Votre Altesse Sérénissime m'excuse!

Monseigneur,
le plus soumis et le plus fidèle à vos ordres.
DE SANTEUL, DE S[t] VICTOR.

N'était la « qualité de prieur », j'aurais pensé à Corneille, mort le 1[er] octobre; mais il est probable qu'il s'agit ici de M. Taconnet, qui, après avoir été grand-prieur de Saint-Victor, avait été nommé par l'arche-

vêque de Paris supérieur des religieuses de Port-Royal; il mourut en odeur de sainteté. Sa mort fut annoncée par le *Mercure Galant* (volume de novembre 1684, p. 202), sans l'indication du jour d'octobre où elle arriva. Quoi qu'il en soit, Santeul put enfin se rendre à Chantilly le 4 octobre; il y séjourna environ quinze jours. De retour à Paris, il s'empressa de remercier le prince de Condé (22 octobre 1684) :

Monseigneur,

Après vous avoir mil foys remercié des bontés que Votre Altesse Sérénissime m'a fait paroître, je ne veux plus vivre que dans un éternel souvenir. Ma poésie n'a jamais été plus glorieuse, ny mieux employée ; il y avoit longtemps qu'elle cherchoit le moyen de s'expliquer pour Votre Altesse, et enfin j'ai tasché à ébaucher un tableau où j'adjouteray de nouvelles couleurs tous les jours de ma vie. On avoit oublié à Paris cette lettre qui asseurément étoit destinée pour vous ; voyez combien vous êtes modeste, puisque vous rejettez une louange si deue et si approuvée par Maimbourg.

Voici cette lettre du père Maimbourg; il l'avait écrite à Saint-Victor le 17 octobre, pour répondre à une communication que Santeul lui avait adressée de Chantilly, et l'on avait négligé de la transmettre à notre poète :

J'ay leu, Monsieur, avec grand plaisir la lettre qu'il vous a plu de m'écrire et qui, par les belles et grandes poésies en petit qu'elle contient, peut tenir rang parmy les plus belles pièces du monde. Ce

..... te judice, pallent
Ingentes heroum animæ, jamjamque minores,
Te præsente, suos dediscunt sponte triumphos,

m'a semblé digne de l'esprit et de l'élévation de l'illustre Santolius Victorinus, qui nous présente admirablement par cette haute idée le mérite incomparable et les actions plus qu'héroïques de Son Altesse Sérénissime. Pour ce qui regarde

mon ouvrage dont vous ne luy avés pu dire le dessein, je me garderay bien d'en faire un mystère pour un si grand prince, auquel, veu, comme je sçay, qu'il en use généreusement en toutes choses, je ne ferois nulle difficulté de luy découvrir tout le plus secret de mon cœur. Vous sçaurez donc, Monsieur, qu'un certain chanoine d'Anvers, soy disant bibliothécaire du Vatican, a imprimé, sur de vieux manuscrits qu'il prétend avoir déterrés, une dissertation contre la seconde proposition de l'Assemblée du clergé de France touchant la supériorité du Concile sur le Pape définie par le concile de Constance, qu'il soustient avoir esté falsifié par le concile de Basle. Mais pour n'en pas demeurer à un seul point comme il a fait, et pour déclarer sans crainte tout d'un coup *omnem veritatem*, j'ay fait un ouvrage dans lequel la réfutation de ce libelle entre naturellement et comme en passant. Cet ouvrage est intitulé *Traité historique de l'établissement et des prérogatives de l'Église de Rome et de ses évesques.* Tout y roule sur ce principe dont les Catholiques et les Protestans conviennent, sçavoir que dans la doctrine on ne doit jamais introduire de nouveauté qui soit contraire à la créance de l'antiquité. Or, il y a des prérogatives de Rome et des papes qui sont reconnues de tous les Catholiques, et d'autres qui sont contestées entre eux. Les premières sont le voiage et l'établissement de saint Pierre à Rome ; qu'il en a esté le premier évesque ; qu'il a eu de Jésus-Christ la primauté ; que les papes, qui sont ses successeurs, sont aussi comme luy de droit divin ; et les droits qui sont inséparables de leur primauté. Voilà ce que je fais voir manifestement par l'antiquité contre nos Protestans dans les cinq premiers chapitres de mon traité. Les autres prérogatives des papes qui sont contestées entre les catholiques sont l'infaillibilité, la supériorité sur le concile général, l'indépendance des canons pour le gouvernement de l'Église, et le pouvoir direct ou indirect sur le temporel. Et dans mes autres vingt-cinq chapitres, je fais voir manifestement par des faits tirés de l'histoire ecclésiastique ce que la vénérable antiquité a cru de tout cela, c'est-à-dire tout le contraire de ce que les nouveaux docteurs ont avancé contre l'ancienne doctrine pour flatter la cour de Rome. Et c'est quand j'ay bien éclairci le second point touchant la supériorité du Concile ou du Pape, que je ré-

fute la dissertation du Flamand, très solidement et modestement, comme ceux qui ont reveu mon ouvrage l'ont dit au Roy. Ainsi j'espère que mon livre, où j'ay tasché de joindre la doctrine avec l'agréement de l'histoire, sera fort bien receu en France, car pour Rome je n'en réponds pas, et je ne m'en inquiète pas aussi, parceque si messieurs les Ultramontains, quels qu'ils soient, en témoignent du chagrin, j'auray tousjours lieu de leur dire ce que Jésus-Christ disoit aux Pharisiens : *Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi* ? Au reste, tout est imprimé et tout prest d'estre présenté au Roy si tost qu'il reviendra de Fontainebleau ; et le mesme jour qu'on le luy présentera, je ne manqueray pas à mon devoir en me donnant l'honneur de l'envoyer, comme j'ay fait tous les autres, à S. A. S., pour qui j'ay plus de vénération que jamais.

Je suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur. MAIMBOURG (1)

Le début de cette lettre est un nouveau témoignage de la modestie du Grand Condé, ou, si l'on veut, de son juste sentiment de la mesure. Les vers latins rapportés par Maimbourg faisaient partie d'une petite pièce composée par Santeul à Chantilly et soumise au prince par l'auteur. L'excès de la louange les avait fait repousser par Condé, et Santeul avait appelé à son secours l'autorité de Maimbourg; on n'en peut douter, car la réponse du jésuite affecte de viser le point du litige. Voyant le prince plongé dans la lecture de l'*Histoire de France* de Varillas, le poète avait écrit :

Volve, revolve legendi avidus noctesque diesque
Francorum annales regum, Condæe ; videbis
Bellorum eventus varios, Martisque labores,
Nilque tua dignum invidia : te judice, pallent
Ingentes heroum animæ, jamjamque minores,
Te præsente, suos dediscunt sponte triumphos.

(1) A la suite de la publication de son livre, le père Maimbourg fut obligé de quitter la Compagnie de Jésus.

Voici le changement exigé par Condé (*Sic restituit ipse Condæus*, dit l'édition de 1694; *nimis adulatorios damnavit, laudibus delectatur, sed veris*) :

Ingentes heroum animæ, nimiùmque beatæ
Lectòrem te avidum si fortia facta morentur.

Pendant son séjour à Chantilly, Santeul avait composé les petites pièces qu'il appelle ses *Cantilliaca* et dans lesquelles il célébrait les eaux, les cascades, la machine élévatoire, le cabinet des armes, l'orangerie, etc. Le 23, il les remit à l'imprimeur, chez lequel il se rendit le lendemain avec Soru pour presser le travail : « M. de Santeul et moi, écrit Soru le 25, fumes hier jusqu'à dix heures du soir chez l'imprimeur ; demain jeudi on aura les premières épreuves ». Elles furent envoyées le 27 à Chantilly, avec une lettre de l'auteur :

Monseigneur,

Mon devoir m'engageoit à vous présenter moy mesme ce petit ouvrage, mais tout le paradis des saints me retient encore ; je ne vous envoye que des ébauches par mon pédagogue ; je suis le plus docile de tous les poètes, et je profiteray des bons avis qui me reviendront de toute critique. Je suis un peu content de moy, et je donne à faire les mesmes sujets en aussy peu de temps. Il n'en faut pas chercher d'autre cause que Votre Altesse, qui m'a inspiré si bien. Je ne les distribueray point que par votre ordre. Je prie Votre Altesse d'en donner aux plus sçavans de votre maison et à tous ceux que vous estimez. Ma plume n'a jamais été si glorieuse que quand elle a écrit votre nom.

SANTOLIUS VICTORINUS.

Trois jours après, nouvelle lettre de Santeul (Saint-Victor, 30 octobre 1684) :

Monseigneur,

Il faut dormir 15 jours sur son ouvrage pour oster à l'auteur l'amour de son ouvrage, et qu'ayant oublié qu'il est père

qu'il ne soit plus qu'un juge sévère de ses propres enfans. Vous verrez icy quelques petits changemens, mais peut-être ils ne vous déplairont pas. J'ai ajouté le cabinet d'armes pour ne rien omettre de ce qui m'a frappé dans Chantilly, et pour répondre à mon titre de *Cantilliaca* il ne faut point de matière étrangère. Je crois que vous lirez cette inscription avec plaisir, puisqu'elle contient une vérité conneue de toute l'Europe : la seule vertu guerrière vous servoit de toutes les armes dont vos ancestres ont été victorieux (1). Je croy que cet ouvrage me fera bien des envieux à l'Académie.

SANTOLIUS VICTORINUS.

Remise à Soru, cette lettre fut envoyée à Chantilly le 1er novembre : « M. de Santeul partit hier soir pour aller au Port-Royal des Champs et me laissa le soin de faire réimprimer son ouvrage qu'il a encore corrigée et y a adjousté pour le cabinet des armes ; j'en envoye un exemplaire à S. A. S. ; il a fait retrancher quelque chose, mais on le mettra dans le petit que je feray imprimer avec les vers pour Leurs A. S. Monseigneur le duc de Bourbon (2) et Mademoiselle (3). S. A. S. aura la bonté de m'envoyer des copies des vers qu'il a fait pour Leurs A. S., parcequ'il les a perdus et ne s'en souvient que confusément. Elle aura aussi la bonté de me faire savoir son sentiment sur cette dernière impression et sur la première. Je partiray aujourd'huy pour aller les porter à Monseigneur le Duc » (4).

Le 10 novembre, Soru annonce qu'il enverra le lende-

(1) C'est la traduction des deux derniers vers de l'inscription composée pour le Cabinet des armes :

Illa atavis fuerint quondam victoribus arma.
Una fuit virtus Condæo pro omnibus armis.

(2) Louis, duc de Bourbon, petit-fils du Grand Condé (édition de 1694, p. 297).

(3) Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, une des petites-filles du Grand Condé, épousa le duc du Maine le 19 mars 1692 (édition de 1694, p. 416).

(4) Henri-Jules de Bourbon, duc d'Anguien, fils du Grand Condé.

main à Chantilly « tous les vers de M. de Santeul imprimés; il a corrigé, et a fait une nouvelle pièce pour S. A. S., qui est aussy imprimée; j'en envoye une traduction; S. A. S. aura la bonté de m'en faire savoir son sentiment ». Mais, le lendemain, Soru est obligé d'écrire ce billet : « Hier, comme je faisois imprimer le reste des vers de M. de Santeul, il survint, qui nous désola par des changements qu'il a faits. Cela ne sera en estat que pour mardy ».

Comme tous les petits poèmes de Santeul, le *Cantilliaca* fut donc imprimé séparément; malheureusement ces plaquettes, soigneusement éditées et presque toujours ornées d'une vignette, sont devenues d'une extrême rareté. Les inscriptions de Chantilly se retrouvent dans les œuvres de Santeul et dans le *Santoliana* de Dinouart. Outre les vers dédiés au prince de Condé et à ses petits-enfants, le *Cantilliaca* se compose des pièces suivantes :

In præcipites aquæ lapsus Cantilliaci, presente Condæo; les grandes Cascades, détruites pendant la période révolutionnaire et dont l'emplacement est aujourd'hui englobé dans la ville de Chantilly;

In amnem Cantilliaci sese in fontes dividentem; la machine élévatoire, installée par M. de Manse dans le pavillon qui porte encore son nom; cette machine envoie l'eau dans le réservoir de la Pelouse, d'où elle part pour alimenter les fontaines et bassins du parc;

Ad agmen amnis immensi aquarum ruentis caput; le grand rond et la cascade qui précipitent l'eau de la Nonette dans le grand canal;

In fontem Arethusæ, in fontem Galatheæ; ce sont les fontaines qui décorent les deux côtés du Degré par lequel on descend de la terrasse du Connétable dans les jardins; d'un côté, les figures d'Acis et Galathée, de l'autre, celles d'Alphée et d'Aréthuse;

In statuam equestrem Condæi, quam ambiunt hinc indè duo gurgites. Ces *duo gurgites* sont le fossé qui s'étend devant la façade du grand château, et le fossé, asséché depuis, qui borde le côté opposé de la terrasse du Connétable. Mais ici Santeul se trompe; la statue qu'il célèbre est en bronze *(fuso in ære Condæum agnoscunt)*, et il n'y avait alors à Chantilly d'autre statue équestre en bronze que celle du connétable Henri de Montmorency (détruite en 1793 et remplacée de nos jours par celle du connétable Anne);

In fontem Sylviæ, quo secesserat quondam exul Theophiles Poeta. La fontaine et la maison de Sylvie ont été restaurées avec luxe par M. le duc d'Aumale, et le souvenir du poète Théophile y est consacré par une toile de M. Olivier Merson;

In Labyrinthum; le Labyrinthe du parc de Sylvie;

Ad cellam aureorum malorum; l'Orangerie;

In armorum congeriem; le Cabinet des Armes;

Apostropha ad Cantilliacum. — In re poetica parjurus poeta; allusion à l'engagement pris par Santeul de ne plus aborder de sujets profanes; il s'excuse ici sur l'amour qu'il porte aux divinités de Chantilly; il lui est indifférent d'être appelé parjure, pourvu qu'il plaise à Condé :

Uni Condæo dum placeam, satis est.

Boileau avait exprimé la même pensée quand il souhaitait pour ses vers

Qu'à Chantilly Condé les souffre quelquefois (1).

(A suivre) GUSTAVE MACON.

(1) Épître VII.

LA CONTREFAÇON EN LIBRAIRIE

A LYON, vers l'an 1702

MÉMOIRE ET LETTRES AUTOGRAPHES DU LIBRAIRE BARITEL

Premier adjoint de la Communauté des Libraires et Imprimeurs

(FIN)

M. Ernest Coyecque dans son *Inventaire de la Collection Anisson*, décrit en ces termes les deux pièces qui vont suivre :

« Deux requetes de Baritel, premier adjoint des imprimeurs et libraires de Lyon [au Directeur de la librairie], pour se plaindre des contrefaçons faites à son préjudice et des agissements du syndic Anisson ([14 décembre] (1) et Lyon, 24 octobre 1702.) — Orig., 4 f. » (2).

Je ne sais trop si la conjecture qui suppose les lettres adressées au directeur de la librairie, est bien fondée. Elle parait cadrer assez mal avec les formules de politesse qui insinueraient que Baritel écrivait à un plus haut personnage. Le directeur de la librairie se

(1) Il faut noter que ce « 14 décembre », est la date de la réception de la lettre par le destinataire inconnu qui a écrit de sa main : Reçue le Jeudi 14 de[cem]bre 1702. Si l'on suppose donc le temps du courrier de Lyon à Paris, elle est de fort peu antérieure et ne doit venir par conséquent, qu'aprés la lettre qui l'a suit, datée du 24 octobre. Le texte même le prouve d'ailleurs.

(2) Op. cit., p. 117.

faisait-il donner du Monseigneur ? C'est peu probable. Mais en tous cas, comme en cette année 1702, la direction de la librairie appartenait à Jacques Anisson, le frère et associé du syndic de Lyon mis en cause dans ces dénonciations, il y a tout lieu de croire que Baritel ne se serait pas adressé à lui pour obtenir justice.

Sans essayer de déterminer auquel des ministres de Louis XIV furent envoyées ces requêtes, il suffira de les donner l'une et l'autre d'après l'ordre chronologique ; modifié encore ici par le collectionneur.

Monseigneur (1),

De quelques malignités que mes Ennemis se soyent seruis pour preuenir a mon desauantage l'Esprit de Monseigneur Le Chancelier, & le vôtre (2), cela ne ma pas fait craindre à prendre la liberté d'ecrire a vôtre Grandeur au contraire il ne semble que mon innocence a fortifié ma resolution pour vous informer de certains faits veritables & non suposés comme ceux que l'on vous a êcrit contre moy.

Comme je connoit le fond de vôtre bonté & les belles dispositions que la nature a repandue en vôtre ame pour exercer & randre la justice, j'ose vous la demander. Dans le sejour que j'ay fait a Paris j'ay acquis auec beaucoup de paine la part aux priuilèges suiuans :

La Chymie de l'Emery [;] volume in 8 figuré, du sieur Jean Baptiste De Lespine.

Les caracteres de Theophraste & la suitte [;] 2 volumes in 4 du même (3).

(1) Fr. 22071, fol. 506 et suiv.

(2) Cf. plus haut, p. 183, note 2.

(3) La Bruyère, éd. des gr. écriv., t. III, p. 154, n°s 21 et 25, onzième édition in-12. Lyon, Hilaire Baritel, 1703. J'ai sous les yeux le second volume d'une édition lyonnaise de La Bruyère, intitulée : *Les Caractères de Theophraste, et la suite, traduits du grec avec les caractères ou les mœurs de ce siècle.* Douzième édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur. A Lyon, chez Boudet, Declaustre, Deville, et Delaroche, MDCCXVI, 12. Elle porte à la fin du volume le privilège obtenu par J.-B. Delespine pour dix-huit ans, le 1er mars 1707, avec une cession ainsi conçue : « Ledit sieur J.-B. Delespine a fait part du present Privilege seulement pour les Caracteres de

Les 3e, 4e et 5e volumes des Oeuvres de Mr de Saint Euremont, des sieurs Auboüyn, Emery, Dauid & compagnie, j'auoit deja acquis les deux premiers volumes de feü sieur Pierre Barbin (1).

Les Poësies & autres Ouurages de madme Des Houlieres [,] deux volumes in 12, de sieur Michel Villette (2).

Vous ne doutté pas Monseigneur que ces Libraires ne se sont pas deffaits de la moitié du debit de leurs sortes pour m'en faire part sans qu'il m'en coute cela ne seroit pas raisonnable de le pretendre autrement, mais par une fatalité qui ne m'abandonne guere dans touttes mes entreprises j'ay eû le chagrin a mon ariuée en cette ville que de ces quatre liures j'en ay trouué trois de faits sçauoir la Chymie de l'Emery, les 3e, 4e et 5e volumes des Oeuures de monsieur de Saint-Euremont, par les sieurs Guerrier (3), Labbé & Rey, les deux premiers & surtout le sr Guerrier, sont les plus habilles & les plus auides contre-faiseurs de france [:] toutte la Librairie de cette ville sçait que le negoce dudt Guerrier n'est qu'en liures contrefaits, ou contre LE ROY, L'ETAT, LA RELIGION, & LES BONNES MŒURS, il a fait imprimer pendant 6 à 7 années le *Mercure Historique & Politique* qu'il faisoit composer icy par un nommé Cointiere alors Jesuite & qui en fût mis dehors par sa mechante vie, il faisoit vn debit tous les mois de ce mechant liure auec autant de facilité que si sçeut été le meilleur Ouurage du Monde, mais enfin son Auteur luy ayant manqué il cessa de le faire imprimer, sans cesser de le debiter s'étant associé pour cela auec le nommé Pascal sauetier de profession qui d'intelligence en font venir vn grand nombre de Neuchatel en Suisse, dont ils remplissent la ville & touttes les prouinces voisinnes.

Le debit des mechants liures est tres dangereux, car sils sont contre l'Etat, ils ebranlent la fidellité des peuples, sur

Theophraste, et la suite, à *(sic)* sieur Hilaire Baritel, lequel a retrocédé aux sieurs Declaustre et de la Roche, suivant l'accord fait entre eux. » C'est celle que signale M. Servois ; l. c., p. 155, n° 27.

(1) Cf. Brunet, éd. de 1864, t. V, p. 38 [19087].

(2) *Ibid.*, t. II, p. 626 [14043]. « La première édition des poésies de Mme Deshoulières a été publiée par cette dame, *Paris*, Ve de Séb. Mabre-Cramoisy, 1688... Réimpression, Paris, Jean Villette, 1694, pet. in-8. »

(3) « Jacques Guerrier demeurait vis-à-vis le Grand Collège, enseigne *A la Salamandre.* » (Vingtrinier., p. 375).

la Religion ils les font mollir, & contre les bonnes mœurs ils donnent des terribles atteintes a la pudicité des jeunes gens. Voila pour-tant le negoce de ces deux hommes, jusqu'à present on ne s'est guere auisé de les en empécher, soit le Magistrat, ou le syndic, & |encore moins moy quoi que segond officier de nom & non d'effet, cest vn desordre ou il faudra tout le pouuoir de sa Majesté, l'autorité de Monseigneur le Chancelier, & vos soins pour le faire cesser, encore commettre vn homme vigillant & qui sache le cours de la Librairie pour surprendre adroittement ses sortes de negocians, il faut sous le bon plaisir de Sa Majesté, & de Monseigneur le Chancelier qu'il soit revetû d'un pouuoir qui luy donne de l'Autorite, & de l'honneur, car un honnête homme aura toujours de la paine a prendre vne semblable commission s'il faut qu'il fasse les fonctions d'un sergent, ou d'un huissier, j'ose repondre a vôtre Grandeur que si j'etoit continüé encore deux ans dans le poste de premier adjoint ou je suis jusqu'au mois de Mars prochain, j'epargneroit à Monseigneur Le Chancelier, & a vous les fatigues que vous donnent les Libraires de Paris lorsque ils se vont plaindre.

Nôtre communauté s'est assemblée deux fois & a fait dresser une Requête, par les sieurs Le Poiure, & Gillet Auocats de cette ville, pour être présentée au Roy, je ne sçay par quel canal, les principes sur lesquels ladite Requête est appuyée sonts tous faux êronnées ou menteurs, & sous une apparence specieuse de soumission l'on ne tend a rien moins que de retrecir la main du Roy, diminüer l'autorité du Chancelier en ne luy permettant plus de donner des réobtentions de Priuileges, & en luy demandant la cassation des Lettres Patentes portant reglement pour la Librairie ou entreautres il deffant *aux magistrats des villes de donner des permissions de Liures qui ex[c]edent deux feuilles,* tous les Libraires & Imprimeurs (a mon ex[c]eption) ont signés la dite Requête que l'on dit deuoir être présentée par le sieur Jean Certe (1) que l'on doit deputer pour cet effet a Paris lequel est presqu' vn des plus coupables de la Librairie ayant été deux fois mis en prison, & détenû fort long-tems dans le chateau de pierre Encise & aux prisons de Roüanne.

(1) Cf. plus haut, p. 196, n. 1.

Tous les faits que je prand la liberté de vous mander, je les soutiens & les soutiendray tous veritables, deuant le plus redoutable juge du monde, je ne craint qui que ce soit en disant la verité, car a l'exception des sieurs Anissons, Posüel, Borde, Arnaud, Thiolly, Amaulry (1), qui ne font point ce vilain debit de liures contrefaits ou *prohibé*, tous les autres Libraires en viuent, vous voyé Monseigneur que je me justifie pas d'en debiter dans les occasions, mais pour en faire il me sera toujours fort aisé de me justifier la dessûs, cinquante sept sortes de Liures que j'ay a moy de touttes grandeurs qui forment cent-vingt-cinq volumes me donnent asses d'exercices pour ne panser pas à pirater le bien d'autruy [;] ce n'a jamais êté mon esprit ayant toûjours traité le commerce des Liures contrefaits comme vn commerce de fripon.

Obligé moy Monseigneur de vouloir faire attention sur ma lettre & de ne vous pas ennuyer de sa long[u]eur ni de celle des autres memoires que je prans la liberté de vous presenter, je n'ay pû me renfermer a vous en moins dire & si vous voulié me le permettre tous les mois j'aurois l'honneur de vous informer de bien de[s] choses, en atendant cet auantage soyé persuadé que je suis auec tout le respect possible,

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres humble, tres obéissant
& afectionné seruiteur.

BARITEL,
premier adjoint des Libraires
Et Imprimeurs de Lyon.

A Lyon, ce 24 8bre 1702.

D'après la date de réception de la seconde lettre, placée en tête dans le recueil, elle est postérieure à celle qu'on vient de lire. C'est du reste ce que nous apprend le début même, qui récapitule et énumère les différents

(1) « Thomas Amaulry, libraire imprimeur, rue Mercière, à l'enseigne du *Mercure Galant* » (Vingtrinier, p. 377).

envois de Baritel, faits par l'intermédiaire du libraire de Paris, Guérin.

Monseigneur

J'ay apris par le sieur Guerin Libraire de Paris, que vous m'aué fait l'honneur de receuoir de sa main le pacquet des Memoires que je pris la liberté de vous faire presenter & je ne doutte pas qu'à l'ouuerture dudit pacquet vous n'aïé été rebutté de vous donner la paine de lire des choses aussi mal redigées, j'ose pourtant vous assurer que dans tout ce qui est contenû il ny a point d'autre passion que la verité [.] ceux qui vous seronts presenté par le même sonts de même nature que les precedens qui rouloi[en]t sur trois chefs, le premier étoit un Catalogue de tous les Liures contrefaits en cette ville ou imprimé sous coppie d'hollande, le second marquoit le peû d'observation de nos Reglemens, & le restant étoit une lettre que je pris la liberté d'écrire a vôtre Grandeur Il y auoit quelques circonstance qui me touchoient en particulier, & d'autres qui étoient generales, tout ce qui concernoit mon particulier sur les trois Liures dont j'auoit traité a Paris, je n'en ay sçeu auoir aucunnes satisfactions que celles qui suiuent — qui est qu'il m'a falû achepter l'impression de seize cens cinquante exemplaires du *Caracteres de Theophraste* tres mal imprimé & au prix qu'ils onts voulu m'imposer, pour la chymie de l'Emery il m'en a falû faire part aux contrefaiseurs sur le même pied que j'en auoit traité, & pour les 3e, 4e & 5e volume des Œuures de saint Euremont jusqu'à present celuy qui me les a contrefaits s'est mocqué de moy, & les vand impunement naïant pû me faire randre justice quoy que j'en aïe prié & le Mgistrat (*sic*) & le syndic qui egalement nonts voulû faire aucuns pas pour cela, j'auroit deub comme cherchant mes droits & étant second officier de ma Communauté faire visite pour me faire randre raison mais cela m'est défandu puisque le sieur Anisson syndic prétend que ce n'est que luy qui le doit faire, il a raison

pour le coup puisque ses visittes ne luy attirent que beaucoup d'acclamations ne faisant du mal à qui que ce soit passant sous l'œuil les Liures contrefaits & *de prohibé,* qui se fonts dans les imprimeries de cette ville, disant qu'il sera aussi bien auoüé de faire le bien comme le mal, & qu'il se bat l'œuil (qui est son mot ordinnaire) de tout ce que l'on peut dire coutre luy, il ne lui sera pas dificile aïant la voix de tant d'honnetes gens de se faire continuer autant de tems qu'il voudra, il commence deja a cabaler pour faire êlire a ma place le nommé (1) fameux dans le party de la contrefaction, vous m'objecteré par quel principes il en agit ainsi & quel interest il en retire, je vous le diray en tres peû de mots, c'est que tollerant ces desordres depuis quatre ans qu'il est syndic tous les contrefaiseurs par reconnoissance luy imprimant ses sortes a moins que *vitæ est* (sic) *vestitum* sachant tres bien qu'ils retrouueronts leurs long[u]eurs sur les Liures contrefaits qu'ils ont la facilité de trauailler, auec autant de seuretée que s'ils faisoient des Alphabets pour les Enfans, voila le but dud[i]t syndic suposé qu'il ny aïe pas d'autres interests qui le font agir ainsi, mais enfin il est riche & lorsqu'vn homme est revêtu de cet ornement il a le bonheur d'etre crû par tout comme homme de probité quoy que bien souvent il ne soit rien moins que cela.

Dernierement ledt sieur syndic êtant dans sa maison de campagne je fut requis par la veuue d'horace Molin (2) & compagnie, de me transporter la ou elle me meneroit, j'y fut elle me mena chez le nommé Claudé Moulu (3) (se disant imprimeur quoy qu'il ne soit pas maître & qui ne meritte pas de l'être), ma visitte se fit avec tant de secret & de promptitude que je prit sur la presse deux feuilles d'vn livre intitulé *Hermes grammaticus* [,] *volume in-8o.*, apartenant de

(1) Le nom est resté en blanc. Ne serait-ce pas le libraire imprimeur Certe que voudrait désigner Baritel, à en juger par la façon dont il le cite dans sa lettre du 24 octobre 1702. (V. plus haut, p. 196 et 248, note 1).

(2) Cf. plus haut, p. 190, note 1.

(3) Claude Moulu est un des imprimeurs chez qui le sieur Chazet déclare avoir fait imprimer sous la rubrique *Trévoux* une partie de sa *Prairie riante* (fr. 22074 fol. 203 verso). Cf. plus haut, p. 193, note 1.

droit & de Priuilege (qui subsiste encore vingt-huict mois) aladte veuue Molin & Compagnie, je fit mon verbal dans lequel ledt sieur déclara qu'il faisoit ledt Liure pour ladte veuve, ce qu'il a ensuitte desavoüé dans l'accommodement qu'elle a fait auec luy[.] jugé Monseigneur de la probité de ces sortes de gens & de quoi ils ne sonts pas capables de faire soit contre les Libraires de Paris ou autres du Royaume puisqu'ils n'épargnent pas leurs concitoïens, je fut encore chez le nommé Molin ou je trouua (*sic*) sur presse vn autre Liure apartenant de la même maniere a ladte veuue & compagnie intitulé *Indiculus Vniuersalis* [,] *volume in 12,* qu'il imprimoit sous le benefice des permissions du juge de Police comme si elles pouuoit preualoir contre vn Priuilege de sa Majesté, dans la même vüe je fut encore chez le nommé Benoist Vigneu qui tient imprimerie nonobstant qu'il aïe été cassé je trouua (*sic*) qu'il imprimoit deux Liures sous des anciennes permissions des Juges des Lieux, l'un intitulé *la famille sainte* [,] *volume in 8o*, l'autre *des heures* [,] *volume in 16,* voila Monseigneur comme les ordres du Roy, & de Monseigneur le Chancelier sonts executés, cette demarche ma attiré la haine entiere du dit sieur Anisson qui m'a amutté contre, toute la cohorte contrefaiseuse, & le mot de *Plaisant* du procureur du Roy de la Police de cette ville, je ne sauroit me dispenser de vous faire un semblable recit, si ledt Sieur Anisson auoit fait & faisoit son deuoir le desordre ne seroit pas si grand ny si dificile a faire cesser, l'on auroit pas imprimé comme l'on a fait depuis six semaines le *Mercure Politique et historique* du mois de septembre qui a été vandu & débité [.] dans la Conjocture (*sic*) des afaires ce Liure est de tres dangereuse consequence la lecture ne faisant qu'augmanter au peuples la mechante disposition ou ils sonts par les surcharges qu'on leurs impose, & par la cessation du Commerce.

Dernierement les commissaires de Police firent vne visitte chez les sieurs Moulu, Molin & Roux, ils trouuerent chez le second vne Commedie intitulée *le double Veuuage* [,] *vol. in 12* dont le priuilege est tout nouuellement donné, chez le

troisieme ils trouuerent *les Memoires du Mareschal de Nauaille &c*, je ne say s'ils firent bien leurs procez verbaux car le sr Syndic defandit ausdits imprimeurs de le signer, Je croy Monseigneur que voila les derniers Memoires que j'auray l'honneur de vous faire presenter, j'augure qu'ils ne produironts rien moins que ce que j'en atend ainsi je ne prendray plus de liberté que celle de me dire auec tout le respect et la soumission possible.

Monseigneur,

Vôtre tres humble & tres obeissant seruiteur

BARITEL

Recue le Jeudi 14 Décembre 1702 (1).

Si l'on pouvait retrouver à Lyon des réponses du Chancelier et du ministre inconnu, destinataire de ces lettres et mémoire — si toutefois la dernière phrase laisse supposer qu'il y fut répondu — ce serait de quoi compléter nos informations. En attendant, elles serviront au moins à l'histoire de la librairie lyonnaise et des contrefaçons dont les imprimeurs parisiens eurent tant de fois à se plaindre. Espérons que des chercheurs plus heureux et plus documentés tireront au clair les détails embrouillés et multiples de cette histoire des *livres de prohibé*, comme parlait Baritel.

EUGÈNE GRISELLE.

(1) Ces mots ont été écrits de la main du destinataire inconnu. Cf. plus haut, p. 245, note 1.

UNE PETITE DÉCOUVERTE BIBLIOGRAPHIQUE

LES POÉSIES

DE

DES BARREAUX

(Vers à Marion de L'Orme, sonnets philosophiques, etc.)

(Suite)

Pourvu le 31 mai 1625 d'une charge de conseiller au Parlement de Paris, « Des Barreaux ne put s'astreindre « aux obligations de son nouveau mestier et mit au feu, « dit Tallemant des Réaux, l'unique procès qui lui fut « distribué : voyant tant de griffonnage à déchiffrer, il « prit tous les sacs et les brusla tous l'un après l'autre. « Les parties étant venues pour sçavoir s'il les expédie- « rait bientost : Cela est fait, leur dit-il, ne pouvant lire « vostre procès, je l'ay bruslé. — Ah! nous sommes « ruinées, dirent-elles. — Ne vous affligez pas tant, il « ne s'agissoit que de cent écus, les voylà, et je croy en « estre quitte à bon marché. Depuis il n'en voulut plus « ouïr parler et disoit plaisamment que le Roy alloit « plus souvent que luy au Palais. Il ne garda pas sa « charge longtemps, car il fit tant de dettes qu'il la fal- « lut vendre » (1).

(1) Cette anecdote aurait fourni à La Chaussée le sujet de sa comédie : *La Gouvernante*. 1747.

Était-il encore conseiller au Parlement (après 1630) quand il s'éprit de Marion de L'Orme (1)? La chose est douteuse. Cette jeune beauté, dont il fit la connaissance au château de Baye près Champaubert, en Champagne, était destinée par ses parents à la vie religieuse et rien dans sa conduite ne laissait pressentir la future courtisane.

D'abord fidèle, Marion ne tarda pas à écouter les propositions d'autres galants et notre héros se trouva même un jour en rivalité avec le Cardinal de Richelieu (2). Ce dernier lui fit proposer par Boisrobert de lui

(1) Marie de Lon de L'Orme, née à Paris le 3 octobre 1613, était le cinquième enfant (sur douze), de Jean de Lon, sieur de L'Orme et baron de Baye, président des Trésoriers de France en Champagne. Elle mourut en pleine Fronde le 2 juillet 1650, au moment même où Mazarin venait de lancer une lettre de cachet qui ordonnait de l'enfermer à la Bastille. Un de ses amis a déploré sa perte dans le sonnet suivant qui n'a pas été réimprimé :

Sur la mort de Madame de Lorme durant le ministère du cardinal Mazarin :

Tandis qu'un Cardinal, par son Conseil damnable
Précipite l'Estat dans les derniers malheurs,
Et que nous attendons les yeux noyez de pleurs,
De la bonté du Ciel quelque coup favorable :

Philis, cette beauté, dont la douceur aimable
De nostre triste sort consoloit les rigueurs,
Nous produit par sa mort de nouvelles douleurs,
Et ravist à nos yeux sa présence adorable.

Grands Dieux, dont le pouvoir gouverne l'Univers,
Qui causez icy bas tant d'accidents divers,
Quel crime avons-nous fait pour souffrir tant de peines?

D'un Ministre maudit vous prolongez les jours,
Vous faites vivre heureux cet objet de nos haines,
Et vous laissez mourir l'objet de nos amours.

(Rec. de diverses poésies des plus célèbres autheurs de ce temps... Paris, Louis Chamhoudry, 1652, in-12, t. II, p. 138).

(2) M. Paulin Paris, dans une de ses notes de l'édition qu'il a donnée des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, a écarté complètement le récit de Vanel (Sandras de Courtilz?) dans ses *Galanteries des Rois de France*. Ce récit est rempli d'inexactitudes, mais la rivalité de Richelieu et de Des Barreaux ne peut être mise en doute : elle a fait

céder sa maîtresse, s'engageant, en reconnaissance de ce sacrifice, à faire la fortune du poète et à lui accorder ce qu'il désirerait. Plus jeune de quatorze ans que son concurrent, dans toute l'ardeur de sa passion, Des Barreaux refusa, feignant de croire le Cardinal incapable d'une telle faiblesse. Vanel affirme qu'il paya de la perte de sa charge l'audace de s'opposer au désir du puissant et irascible Ministre; rien n'est moins prouvé.

Marcassus (1), dans un petit poème : *Les Amours de Pyræmon et de la belle Vénérille* (2), raconte comment Des Barreaux et Marion se virent et s'aimèrent :

le sujet des stances de ce dernier que l'on trouvera plus loin : « *Stances sur ce que l'auteur estoit mieux auprès de sa Maistresse que Monsieur le Cardinal de Richelieu qui estoit son rival.* »

(1) Pierre de Marcassus, né en 1584 à Gimont (Gascogne), mort en décembre 1664 à Paris. Venu dans cette ville de bonne heure, il enseigna les humanités au collège de Boncourt et obtint dans la suite une chaire de professeur d'éloquence au collège de La Marche (Voir *Mémoires de Nicéron*, t. XXXI, p. 100).

(2) Ce poème rappelle un présent peu banal fait par Des Barreaux à Marion; c'est un épisode de leurs premières galanteries :

Un jour qu'au bord d'un bois le sommeil gracieux
De l'aimable bergère avoit fermé les yeux,
De fortune une puce insolente et folastre
Sautoit à petits bonds sur sa gorge d'albastre,
Après avoir partout picqué le marbre mol
Dont la nature amie a formé son beau col.
Sitost que Pyræmon apperçoit la cruelle
Sauter impunément sur le sein de la belle,
D'une subtile main il la suit, et la prend,
L'enferme dans un gland de cristal transparent;
Luy-mesme qui l'a prise, à peine ose-t-il croire
Qu'on en ait jamais veû de si grosse et si noire.

Puis il confie la puce à un orfèvre habile qui la transforme bientôt en un merveilleux bijou longuement décrit par Marcassus :

L'aimable Vénérille admire le présent,
Le baise mille fois et rit en le baisant,
Confesse franchement, plus elle le contemple
Que le don et l'Amant n'ont jamais eu d'exemple.

(*Les Muses illustres de Messieurs Malherbe, Théophile, etc.* Paris, Louys Chamhoudry, 1658, in-12).

Vénérille, beauté dont la tresse flottante
Ravit d'aise et d'amour le Zéphyr qui l'évente,
Et dont les noirs chaisnons trainans à longs replis
Couvrent un sein plus blanc que la neige et les lys.

. . . .

La bergère amoureuse en ses plus jeunes ans,
Occupe à la garder le soin de ses parens;
Mais ces soins assidus qui veillent à sa garde
Ne peuvent destourner le sort qui la regarde.

. . . .

Le père de Marion, dont la vigilance aurait empêché la réunion des deux amants, ne leur laissant que les églises (1) pour lieux de rendez-vous, meurt le 13 juillet 1639 (2) :

Et la mort d'un seul homme a sauvé deux vivans!

Ils se revoient et la bergère tombe dans les bras de Pyræmon :

Oh! le plus ravissant d'entre tous les bergers
Prend, repart-elle alors, prend de moy trois baisers

. . . .

Et comme celui-ci menace de se tuer, elle ne résiste plus :

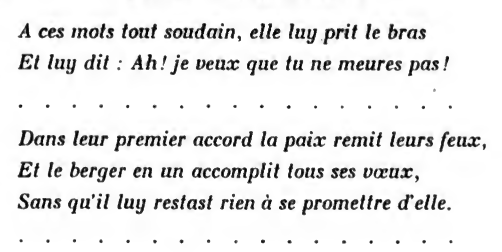
(1) *Ailleurs tout les traverse, et tout leur est suspect,*
Le Temple à leur dire est un puissant azile,
Où l'Amour aux humains se rend moins difficile.

. . . .

Tous deux en ces saincts lieux pour de pareils succez
Jettent mille soûpirs, et font mille souhaits...

[Marcassus]

(2) Cette date est donnée par Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, mais elle ne cadre guère avec l'assertion de Marcassus : en 1639 Marion était au moins depuis quatre ans la maîtresse de Des Barreaux.



A ces mots tout soudain, elle luy prit le bras
Et luy dit : Ah! je veux que tu ne meures pas!

. . . .

Dans leur premier accord la paix remit leurs feux,
Et le berger en un accomplit tous ses vœux,
Sans qu'il luy restast rien à se promettre d'elle.

. . . .

Mais, ajoute Marcassus, passant sous silence toutes les autres conquêtes de Marion, Acon (Cinq-Mars) s'éprit de Vénérille, elle ne resta pas insensible et le pauvre Des Barreaux, après trois ans de félicité, connut les tourments de la jalousie et les tristesses de l'abandon. Le favori de Louis XIII épousa même secrètement la maîtresse du poète; le roi, irrité de ce mariage, s'en plaignit à Richelieu qui fit porter plainte par la maréchale d'Effiat contre Marion de L'Orme, l'accusant de rapt et de séduction. Cette plainte motiva l'ordonnance du 26 novembre 1639 (1).

Tallemant a raconté plus prosaïquement l'aventure : « Ce fut luy (Des Barreaux) qui mit Marion à mal. Il fut « huict jours caché chez elle dans un meschant cabinet « où l'on mettoit du bois; là, elle luy apportoit à man- « ger et la nuict il alloit coucher avec elle. Depuis elle « l'alloit trouver en une maison du faubourg Saint- « Victor, qu'il avoit fait fort bien meubler, et où il y avoit « un grand jardin. Il appeloit ce lieu l'Isle de Chypre. »

Après la trahison de Marion, Des Barreaux organisa sa vie en véritable épicurien : Compagnon de bouteille

(1) Cette ordonnance fameuse sur les mariages clandestins fut vérifiée au Parlement un an après.

de Condé (1), de Saint-Amant (2) et des autres bons vivants de son époque, il réalisa (1641) avec Picot, intendant de la Musique du Roi, et quelques amis, le projet d'aller « escumer toutes les délices de la France », se rendant « en chaque lieu dans la saison de ce qu'il produit de meilleur » : L'Hyver, dans le Midi, sa résidence favorite était en Languedoc, chez le Comte de Clermont de Lodève, où il disait que « la bonne chère et la liberté étaient si bien tournées » ; en Avignon, il fréquentait la maison du Comte de Lude. Balzac, qu'il visita sur les bords de la Charente, l'avait surnommé le « Nouveau Bacchus » ; mais il se rendait de préférence à Chenailles, près de Jargeau-sur-Loire, où habitait un de ses oncles paternels, appartenant au culte réformé, M. de Chenailles (3), président des Trésoriers de Paris. Cet oncle étant mort avantagea des neveux (4) de sa religion, au détriment du poète et de

(1) Condé aimoit fort Des Barreaux qui lui faisoit de bons contes. Ils buvoient souvent ensemble, à huis clos ; quand Des Barreaux buvoit à la santé, il lui disoit toujours : A toi, bon homme Condé (Mémoires de Amelot de la Houssaye, T. II, p. 409, 1737).

(2) Le Dernier recueil de diverses poésies du sieur de Saint-Amant, 1658, contient une pièce intitulée *Galanterie* dédiée à M. D. B. (Des Barreaux). (Ed. Livet T. II, p. 86).

(3) Ce Chenailles était le frère puîné de Jacques Vallée, père de Des Barreaux. (Voir son Historiette dans Tallemant, T. IV, p. 51, éd. Paulin Paris)

(4) Un de ses neveux, Claude Vallée, fils du frère du Président des Trésoriers de France, fut arrêté et mis à la Bastille. Ce cousin de Des Barreaux, appelé d'abord sieur de Mérouville, prit le nom de Chenailles après la mort de son oncle. Condamné à avoir la tête tranchée pour avoir entretenu commerce et intelligence avec le Prince de Condé et agi contre le service du roi et avoir voulu livrer Saint-Quentin aux Espagnols, il vit sa peine commuée en bannissement le 27 mars 1657, grâce aux démarches de ses amis. — M. Paulin Paris, dans ses notes des Historiettes de Tallemant, a reproduit un curieux sonnet qui fait allusion à une mésaventure de ce Chenailles ou peut-être de son fils : Surpris en bonne fortune déguisé en fille, il avait été renvoyé de la plainte portée contre lui (T. IV, p. 59).

ses sœurs, ce qui fit dire à Des Barreaux : « Encore pour vous autres, vous aurez le plaisir de croire qu'il est damné, mais moi je ne le sçaurois croire ». De ce qu'il en eut pourtant, il en acheta un bénéfice et ne s'en cacha point.

Dans ses pérégrinations incessantes — il poussa même jusqu'en Hollande, voir Descartes — Des Barreaux se livrait à des fantaisies d'un goût douteux dont les suites lui furent plus d'une fois dangereuses :

Villequier, qui devint Maréchal d'Aumont, lui rompit une bouteille sur la tête, avec mille coups de pieds, devant Bardouville (1), gentilhomme de Normandie, son grand camarade si l'on en croit Hadrien de Valois. Plus tard, dans un bal (1643), il ôta la perruque d'un valet ; celui-ci, furieux de cet affront, lui donna cinq ou six grands coups de bâton, dont un le blessa grièvement à la tête ; Des Barreaux risqua d'être trépané !

Son esprit libertin le porta à faire de nombreuses « frasques », ne ménageant pas plus catholiques que protestants : Il osa s'attaquer au Père Garasse (2) : Comme ce dernier descendait de chaire, Des Barreaux et ses amis lui firent mille avanies « sans néanmoins, ajoute le fougueux Jésuite, me porter aucun coup qui pût m'incommoder aucunement ». Même conduite impie à Montauban : il se mit avec des drôles de son

(1) Bardouville, auteur de la *mazarinade* : « Le *Confiteor* de M. le Chancelier (Seguier) au temps de Pasques » fort bien fait et très brave de sa personne, ami de Des Barreaux et disciple comme lui de Théophile, se battait souvent en duel. Un jour s'étant battu contre M.... et l'ayant tué, il fut pris et condamné à avoir la tête tranchée (*Valesiana*, 1694).

(2) François Garasse, jésuite, né à Angoulême en 1585, mort à Poitiers le 14 juin 1631. Il est surtout célèbre par sa querelle avec Théophile. Ses *Mémoires* ont été publiés pour la première fois par M. Nisard en 1861.

espèce, dans le Temple des réformés, à chanter des chansons à boire au lieu de psaumes, et cela à huit heures du matin. Sans un M. Daliez, galant homme de cette ville, on allait le jeter par la fenêtre.

En Touraine, il manqua d'être assommé par des paysans : ayant été à la campagne, voir quelques amis, il s'y rencontra avec deux cordeliers et voulut faire l'athée pour rire aux dépens de ces religieux. Il n'eut pas grand peine à cela, et débita tant de choses que ces pauvres moines ne voulurent pas loger sous le même toit que ce diable et s'en allèrent chercher gîte chez le Curé. Les villageois en eurent vent, et cette nuit-là, par malheur pour Des Barreaux, les vignes ayant été gelées, ils crurent que c'était ce méchant homme qui en était la cause et se mirent à l'assiéger dans la maison de leur Seigneur, ils s'y opiniâtrèrent et on eut de la peine à faire sauver le mauvais plaisant qu'ils poursuivirent assez longtemps.

A Venise, il ne gardait pas plus de ménagements et leva la couverture d'une gondole, acte qui était considéré comme un crime dans cette république, aussi fut-il battu malgré son titre de conseiller de France, et c'est à cette occasion qu'on dit pour la première fois en Italie : *O povera Francia, mal consigliata !*

Ses fantaisies cependant prirent rarement un caractère odieux, la seule à lui reprocher, encore avait-il l'excuse de l'ivresse, est la suivante :

« Un jour qu'il avoit bu il vit un prêtre qui portant « *Corpus Domini* avoit une calotte sur la tête ; il « s'approcha de luy et au lieu de se mettre à genoux, il « luy jeta sa calotte dans la boue en luy disant qu'il « étoit bien insolent de se couvrir en présence du « Créateur. Sans l'intervention de personnes de consi« dération, il se faisoit écharper par le peuple ».

Quant au scandale du Vendredi-Saint et de l'omelette au lard (1), il se réduit à peu de chose si l'on remonte aux sources. Voici le récit du *Ménagiana*, point de départ de la légende, où il n'est nullement question du Vendredi-Saint :

« Un jour qu'il étoit avec M. d'Elbène, c'étoit en Ca-
« rême ; Ils voulurent manger de la viande et ne trou-
« vèrent que du lard et des œufs dont on leur fit une
« omelette. Dans le temps qu'ils la mangeoient, il survint
« un orage et un tonnerre si terrible, qu'il sembloit qu'il
« alloit renverser la maison où ils étoient. M. Des Bar-
« reaux, sans se troubler, prit le plat et le jeta par la fenê-
« tre, disant : Voilà bien du bruit pour une méchante
« omelette au lard. »

En vieillissant il justifia la chanson qu'il avait composée :

Et par ma raison je butte
A devenir beste brute.

A cinquante ans, suivant Tallemant, il ne disait plus que du « galimatias » et « mangeoit si salement qu'on l'a vu cracher dans un plat afin qu'on luy laissât manger seul ce qu'il y avoit ». Enfin sa mère étant morte, ses beaux-frères furent obligés de lui retenir le bien qu'elle

(1) M. Perrens, dans *Les Libertins en France au XVIIe siècle* (Paris, 1899, in-8), où se lisent les meilleures pages consacrées à Des Barreaux, donne un récit tout différent de celui du *Ménagiana*, le tient-il d'une autre source plus ancienne ? : « La plus célèbre de ses frasques, c'est son mot dans un cabaret de Saint-Cloud. Y faire bombance le Vendredi-Saint, c'était déjà une scandaleuse hardiesse. Sur la table venait d'être servie la fameuse omelette au lard qui sonnait, dans toute orgie ou agape libre, la minute des témérités de la parole. Tout à coup le Ciel se couvre, le tonnerre gronde ; les convives, ébranlés dans leur impiété, lancent par la fenêtre le plat incongru, et Des Barreaux, plus ferme, de s'écrier : Voilà bien du bruit pour une omelette ! »

lui laissait et de lui servir une pension afin qu'il ne pût se ruiner entièrement.

Des Barreaux passa les quatre ou cinq dernières années de sa vie à Châlon-sur-Saône, le meilleur air, disait-il, et le plus pur qui fût en France, dînant souvent chez l'évêque de cette ville, et plus souvent encore avec un carme qui l'exhortait à la pénitence; il recevait la visite des « honnestes gens » et finit même par payer ses dettes! Personne ne voulut croire à cette tardive conversion :

Des Barreaux, ce vieux desbauché
Affecte une réforme austère,
Il ne s'est pourtant retranché
Que ce qu'il ne sçauroit plus faire. (1)

et Chapelain ajoutait : « Il ne s'est converti qu'à condition de ne s'enivrer qu'une fois le jour ».

Il mourut à Châlon-sur-Saône le 9 mai 1673 (2) en demandant à Dieu trois choses : oubli pour le passé, patience pour le présent et miséricorde pour l'avenir.

(*A suivre.*) F. LACHÈVRE.

(1) Ce quatrain est de Payot de Linières.

(2) Cette date est indiquée par Moréri d'après les registres mortuaires de Châlon-sur-Saône mais elle paraît en désaccord avec la correspondance de Guy Patin. Ce dernier annonce à la date du 28 Mai 1666 : « On me vient dire que le débauché M. Des Barreaux est mort, belle âme devant Dieu s'il y croyoit .... etc. » et le 18 juin suivant, il écrit encore : « On ne dit plus rien de M, Des Barreaux, je ne sçay où il est à présent. Il a vécu de la secte de Cremonin : « point de soin de leur âme et guères de leur corps. » Un passage de sa lettre du 11 avril 1670 n'est plus aussi catégorique : « Il est ici mort depuis peu de jours un grand serviteur de Dieu, nommé M. de Saint-Pavin, grand camarade de Des Barreaux qui est un autre fort illustre Israélite. »

LA VIE MONASTIQUE

DE

L'ABBÉ PREVOST

(1720-1763)

(*Fin.*)

V

Le but de ce travail n'étant pas de refaire la biographie du célèbre écrivain mais seulement de présenter une des phases de son existence la plus mouvementée et la moins connue, nous renvoyons le lecteur à notre *Histoire de la Vie et des Œuvres de l'abbé Prevost* (1), pour le récit complet de ses aventures, en Hollande et ailleurs. On y trouvera une réfutation fortement documentée des prétendus méfaits dont les esprits prévenus chargent encore sa mémoire.

*
* *

De La Haye, Prevost revint à Londres en janvier 1733 (2). Il ne tarda pas à y conquérir une position

(1) Paris, Calmann-Lévy, 1896, in-12.

(2) Une lettre de Bruzen de la Martinière à Desmaiseaux, datée de La Haye, 23 janvier 1733, porte que la veille on avait vendu les meubles de Prevost devant sa maison, et que celui-ci avait quitté cette ville quelques jours auparavant. D'autre part, Prevost devait être installé à Londres peu de temps après, puisque Didot présenta le *Pour et Contre* à l'approbation dès le 24 mars 1733.

enviable par la douceur de ses mœurs et dans le monde des lettres par la publication de son *Pour et Contre :* journal littéraire recherché encore aujourd'hui.

Prevost chérissait toujours la pensée de venir en France reprendre sa place dans l'ordre de Saint-Benoît, et il pouvait l'espérer. Son cas était tout autre, par exemple, que ceux de Dom Gueudeville, de Dom Veyssière de la Croze, ou de Dom de la Bretonnière. En somme, on ne lui reprochait qu'un manquement à la discipline administrative, puisque la cour de Rome avait accordé le bref de translation : faute vénielle que les congrégations bénédictines se montraient d'ordinaire disposées à pardonner. Nous citerons à cet égard une lettre inédite de Dom Vincent Thuillier, des plus intéressantes, car elle vise un exemple analogue à celui de l'abbé Prevost et de la même date :

« P. C. †.

Mon Révérend Père,

Un Religieux de votre Congrégation nommé Dom Gautier s'est réfugié à La Haye dans la crainte des mauvais traitements dont il étoit menacé. Du moins il le dit ainsi dans le Mémoire ci-joint que je viens de recevoir de M. le Marquis de Fenelon ambassadeur pour le Roy en Hollande. Ce Religieux semble désirer avec ardeur de rentrer dans son Etat, mais il tremble d'y être mal reçu. C'est une brebis égarée qu'il semble qu'on doit recevoir avec bonté, puisqu'elle s'offre d'elle-même de rentrer au bercail. Si l'on faisoit donner cet ordre à vos RR. PP. Supérieurs par les Puissances, peut-être seroit-on écouté. Mais je crois qu'il vaudroit mieux que les Supérieurs fissent cela d'eux-mêmes et

que Dom Gautier leur en eut l'obligation. Faites-moi, je vous prie, sçavoir ce que vous pensez et ce que je dois répondre à Son Excellence. J'ai l'honneur d'être avec respect,

Mon Révérend Père,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
Fr. V. Thuillier M. B.

Du 20 mars 1731 (1). »

*
* *

Prevost se décida donc à la fin de 1733, apparemment sur les conseils du cardinal de Bissy, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés, à présenter une requête au Saint-Siège « aux fins d'obtenir absolution complète de toutes pénalités ecclésiastiques encourues par sa fuite et son séjour prolongé à l'étranger. » Il demanda en même temps dispense pour posséder des bénéfices avec translation en un monastère ou prieuré, mais de l'ancienne observance (2).

Le 6 juin 1734, le pape Clément XII donna un bref faisant droit à sa requête et à l'exécution duquel était commis l'archevêque de Rouen ou son official, sous certaines réserves, entr'autres « que le requérant justifiât d'un bénévole (3). »

(1) Bibl. nat., mss. fr., 17681, f° 112.

(2) « On appelle *Religieux de l'ancienne observance,* ceux qui n'ayant été assujettis à aucune réforme, sont censés observer la première règle qu'ils ont reçue de leur Fondateur. » Prevost, *Manuel lexique*. Il s'agit ici de la réforme de Saint-Maur, de 1621.

(3) Il était toujours indispensable d'obtenir préalablement du supérieur d'un établissement monacal une place dans la maison où l'on avait dessein de se faire transférer. C'est ce qu'on appelait un *bénévole,* et il fallait le posséder pour être en état de profiter du bref de translation. Autrement, le religieux se serait trouvé sans cloître, sans demeure fixe. Or, tout bénédictin devait être stabilisé dans une abbaye.

Prevost revint à Paris en octobre suivant, et il y fut très bien reçu; ce que M[e] Marais lui-même ne peut s'empêcher de reconnaître. Ce bon accueil s'explique. Quand les gens du monde le virent de près, ce qu'ils retinrent des calomnies dont il avait été l'objet se restreignit à des peccadilles de jeunesse, témoignant d'une certaine inconstance de caractère, de dispositions aux charmes de la vie sociale, mais non d'une nature vicieuse; rien, en somme, qui ne fut dans les mœurs du temps.

Le cardinal de Bissy se chargea de faire toutes les démarches pour régulariser à nouveau l'état monacal de Prevost (1). Le 22 janvier 1735, S. E. obtint de Jean VII du Doucet, évêque commendataire de l'abbaye de la Grénetièie, au diocèse de Luçon, le bénévole exigé.

Dès le 3 février suivant, Prevost se pourvut auprès de l'official de Rouen en fulmination et entérinement de son bref. Sur conclusions conformes du promoteur général de l'Archevêché, l'official fit droit à sa demande, se bornant à lui imposer, avec une légère pénitence (2), l'obligation d'un nouveau noviciat d'un an, ainsi que celle de passer au monastère où il était transféré la fin de ses jours dans la régularité de son état.

(1) « Dom Prevost d'Exiles, jadis votre confrère, vient d'obtenir par le crédit du cardinal de Bissi, d'entrer dans l'ordre de Clugni. Sous ce nouvel habit et avec cette protection il pourra continuer ses romans en liberté. » Lettre de l'abbé Goujet à Dom Rivet, en l'abbaye de S. Vincent du Mans, 7 novembre 1734. Bibl. nat., mss. fr., 9355, f° 279.

(2) Cette pénitence, imposée par la daterie, consistait à jeûner tous les vendredis, pendant quelque temps, et réciter chaque jour à genoux le psaume *Miserere mei Deus*, jusqu'à ce que l'année de son nouveau noviciat fut finie. C'est à la Croix-Saint-Leufroy, petit monastère du diocèse d'Evreux, que Prevost se retira; mais son séjour fut de courte durée, le noviciat ayant été abrégé par un bref.

Ce second noviciat était de règle lorsque la translation s'opérait d'un monastère d'observance étroite (comme l'était Saint-Germain-des-Prés) dans un monastère de règle moins sévère. Quant à la condition de résidence, Prevost en fut dispensé régulièrement lorsqu'il devint aumônier du prince de Conti.

Stabilisé à l'abbaye de la Grénetière, dans la Vendée, il reprit enfin sa place parmi les bénédictins et ne s'en sépara plus jamais.

***

Dom Dupuis rapporte que le cardinal de Bissy avait sur Prevost des vues auxquelles celui-ci crut « sans manquer à la reconnaissance ne devoir pas se livrer. Leur exécution cependant lui ouvrait un chemin sûr pour aller à la fortune ».

Le cardinal voulait sans nul doute l'associer à Dom Thuillier et à Dom Le Sueur, pour écrire l'histoire de la constitution *Unigenitus*, à laquelle Son Eminence faisait travailler de concert avec les cardinaux de Fleury et de Rohan, à son château de Berny. Ce que Dom Dupuis omet de dire, c'est que ce refus, surtout à une époque où Prevost n'avait d'autre ressource pour vivre que son talent d'écrivain, ressource à cette époque assez précaire (1), lui fait honneur, car c'eût été acheter la fortune au prix de ses convictions. En effet, il était partisan du jansénisme, doctrine que ces prélats combattaient avec acharnement.

Prevost ne possédait rien (2), et le titre d'aumônier du

(1) Mais non pour les éditeurs. Nous voyons, par exemple, qu'à la mort de François Didot (1757), un libraire acquit de sa veuve le *Manuel Lexique*, de Prevost (qui avait déjà eu trois ou quatre éditions) et le *Vosgien*, pour 115.000 livres !

(2) « Mon oncle est mort. Je ne sais s'il m'a laissé une pension, car avec mon indifférence pour les biens de la fortune, j'ai négligé

prince de Conti lui valait seulement d'être logé daus un palais. Il dût donc, comme en Hollande et en Angleterre, vivre de sa plume, mais sans en trafiquer jamais. Aussi, un éminent critique (1) a-t-il pu dire avec vérité :

« Prevost est l'un des premiers de ceux qui n'ayant demandé qu'à leur plume leurs moyens d'existence, ont émancipé l'homme de lettres, après bien de la peine et non sans quelques sacrifices, de la longue protection du traitant, du grand seigneur et du prince (2) ».

Ajoutons qu'on le vit maintes fois employer son influence de publiciste à défendre de justes causes, à venir en aide à l'infortune. Les documents qu'on découvre encore témoignent tous de la disposition naturelle de Prevost à rendre service.

Nous n'en citerons à cette place que trois ou quatre exemples peu connus.

En 1734, cinq docteurs de Sorbonne (MM. Salmon, Saint-Aubin, de la Londe et Degoultier de Villevielle) adressèrent une lettre au marquis Simon Maffée, au sujet d'un ouvrage auquel ils travaillaient depuis quatre ans, sous le nom d'*Index Sorbonicus*. C'était une table générale des pièces anciennes éparses dans une infinité de recueils et de compilations modernes. Leur but était de faire connaître les pièces déjà imprimées, afin qu'on ne les fît plus reparaître comme inédites dans les recueils qui paraîtraient dans la suite. Ils donnaient

jusqu'ici d'écrire à mes frères.... leur situation est devenue extrêmement aisée, par suite de l'héritage de mon oncle ». Lettre du 9 novembre 1741.

(1) M. Brunetière.

(2) Prevost, malgré sa pénurie, refusa la pension viagère que M. de la Boissière, fermier-général, le pressait d'accepter, rapporte Dom Dupuis.

plusieurs exemples de ces doubles emplois. Ainsi, Mabillon avait donné sous le nom de Saint-Laurent une homélie sur la Cananéenne, et Montfaucon ignorant cette édition, la fit reparaître en grec et en latin, sous le nom de Saint-Chrysostome. D. Martène donna onze homélies sous le nom de Bède, comme nouvelles, tandis qu'elles avaient été déjà imprimées. Enfin, en 1732, D. Jacques Martin réédita deux épîtres de Saint-Augustin, récemment tirées du monastère de Gottwik, dont une avait déjà paru en grande partie et d'une manière plus correcte.

D. Martin crut que l'objet des cinq docteurs de Sorbonne avait été d'attaquer la congrégation de Saint-Maur et les éditions qu'elle avait données des Pères de l'Église. Dans une lettre adressée au corps des docteurs de Sorbonne, il prit la défense de ses confrères, avec beaucoup de verdeur. Les sorbonniens répliquèrent. (1)

Prevost prit fait et cause pour les bénédictins dans le *Pour et Contre* (2). Cette intervention toute spontanée témoigne de son bon cœur et de l'affection qu'il n'avait jamais cessé de leur porter (3), mais elle était un peu hâtive. On allait lui répondre, lorsque Montfaucon se hâta d'écrire à M. de Salmon, déclarant que lui et tous ses confrères avaient blâmé D. Martin pour sa lettre, et

(1) Nous ne faisons dans ce récit qu'abréger une longue et intéressante note manuscrite ajoutée par Mercier de St-Léger à son propre exemplaire annoté de l'*Histoire* de D. Tassin. Bibl. nat., Mss. fr., nouv. acquisitions, 308, p. 765.

(2) Tome VI, 1735, pp. 138, 148.

(3) « Comme mon changement ne regarde que l'enveloppe et qu'il n'y en a aucun dans mes sentiments ni dans le fond de mon caractère, je conserve toujours chèrement la mémoire de mes anciens amis, et je suis en Hollande le même qu'à Paris à l'égard de tous ceux à qui je dois de l'estime et de la reconnaissance. » Lettre à D. Charles de la Rüe, La Haye, 10 nov. 1731.

offrant même ses services aux docteurs de Sorbonne pour leur louable entreprise.

Disons, à la décharge de Prevost, qu'il avait été surtout froissé du ton de la lettre des docteurs de Sorbonne, ainsi que de « diverses excursions sur quelques sçavants de la congrégation de Saint-Maur, tels que les *Mabillons* et les *Martenes* » (1).

Les œuvres poétique de Baculard d'Arnaud furent très souvent l'objet de vives critiques. Blessé, il fit appel à l'abbé Prevost, qui pouvait prendre sa défense. De là une lettre de celui-ci qui peint bien son caractère, tout de bonté, et restée inédite :

« 8 juillet.

Je ne suis à la ville, Monsieur, que depuis vingt-quatre heures et je n'ai pas encore lu le livre dont vous me faites l'honneur de me parler ; mais on me l'a représenté hier en effet comme une satyre des plus violentes. Ces excès m'affligent pour l'honneur des lettres ; mais je les crois incapables de blesser un homme tel que vous, dont la réputation n'est pas moins établie du côté de l'esprit que de celui du caractère et des sentiments. Cependant, ne doutez pas que je n'entre volontiers dans vos vues, pour arrêter le mal dans la voie que vous me proposez, j'y emploierai dès aujourd'hui tous mes soins

(1) Plus tard, Prevost crut aussi devoir rappeler et blâmer la conduite si injuste de D. Lobineau envers D. Liron au sujet de la triste affaire du carton subrepticement intercalé par D. Lobineau dans son *Histoire générale de Bretagne*. En effet, nous venons de découvrir que Prevost est l'auteur anonyme de la préface de l'édition sous la date de 1738 des *Singularités historiques* de D. Liron. Voir la *Liste alphabétique des Littérateurs Bénédictins de la Congrégation de St-Maur, et de leurs ouvrages, dressée par D. Grenier sur l'ordre de M. Bertin, secrétaire d'Etat. 1768*. Bibl. nat., Mss. fr. 9407, p. 51.

et ceux de mes amis, et de l'amitié que vous rend, Monsieur, depuis très longtemps.

Votre très humble et très dévoué serviteur.

L'abbé PREVOST. (1) »

La lettre suivante, qu'un érudit zélé (2) vient de découvrir, montre encore l'abbé Prevost s'efforçant de rendre service :

« D'Hemery, inspecteur de la Librairie à M. Berryer, lieutenant de police, 17 mai 1755.

L'ouvrage dont l'abbé de Gest, chanoine de St. Marcel, est auteur, et qu'il cherche à faire imprimer a été présenté à Saillant par cet auteur de la part de l'abbé Prevost, qui lui a écrit pour l'assurer que cet ouvrage qui tendait à concilier les esprits sur les disputes précédentes (3), était du goût de M. le prince de Conti qui l'avait vu, et que ce prince serait charmé qu'il fut imprimé pour en présenter un exemplaire au Roi.

(1) Nous tenons de notre savant confrère Maurice Tourneux, que le fils de Baculard d'Arnaud, commandant de gendarmerie en retraite, alla finir ses jours à Provins. N'ayant pas d'héritiers, il légua tout son avoir à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Le Dr Michelin, pendant une visite qu'il fit à cet établissement, eut un soudain besoin de papier. Avisant sur la planche un volumineux paquet mal ficelé, il en tira le nécessaire et reconnut que ce paquet contenait la correspondance de Baculard père. On s'en débarrassa volontiers au profit de l'heureux amateur d'autographes. Parmi des pièces de la plus grande rareté se trouvait cette lettre de l'abbé Prevost. Elle passa à la vente Michelin (Paris, 3 fév. 1868, n° 156), à celle de Rathery (23 avril 1876, n° 664) et enfin à une vente faite par Paul et Guillemin (22 mai 1897, n° 145) où, grâce à ces obligeants libraires nous pûmes la copier.

La date de 1741 qu'on lui attribue doit être erronée, à cause de l'âge que Baculard avait alors, et de l'amitié que Prevost y dit lui porter « depuis très longtemps. » Nous la croyons aussi écrite non de Bruxelles, mais de Paris, un jour que Prevost revenait de la campagne, de Chaillot, peut-être.

(2) M. Paul d'Estrée, à la Bibliot. nat., nouv. acq. fr., 1214.

(3) Les billets de confession et les refus de sacrements.

Cependant, l'imprimeur n'a pas voulu s'en charger et a rendu le manuscrit. Sans doute que l'auteur ne manquera pas de s'adresser à quelque autre qui ne sera peut-être pas si difficile. »

*
* *

Pour terminer, disons que loin d'avoir démérité, Prevost, par provision du pape Benoît XIV en date du 20 juillet 1754, devint prieur de Saint-Georges de Gennes, au diocèse du Mans; prieuré qui lui fut conservé jusqu'à sa mort.

Il mourut au pied d'un arbre sur la route de Senlis à Saint-Firmin, en face la croix de la paroisse de Courteuil, le 25 novembre 1763, *de la rupture d'un anévrisme.*

Les bénédictins réclamèrent son corps et tinrent à honneur de lui donner une sépulture au milieu d'eux.

Dans la nef de l'église du prieuré de Saint-Nicolas d'Acy on lisait encore à l'époque où le monastère fut démoli, sous la Révolution, l'épitaphe suivante :

HIC JACET D. ANTONIVS PREVOST
SACERDOS MAJORIS ORDIN. S. BENEDICTIS
MONACHVS PROFESSVS QVAM PLVRIMIS
VOLVMINIBVS IN LVCEM EDITIS INSIGNITVS
OBIIT 25. NOVEMBRIS 1763
REQUIESCAT IN PACE

Voilà ce qu'on appelle un *moine défroqué !*

Affable, modeste, sobre, prompt à rendre service, plein de cœur, n'ayant jamais commis une mauvaise action, « ni que dans ses nombreux ouvrages il lui soit rien échappé contre les mœurs ni contre le prochain » ; tenu en grande estime par Jean-Jacques Rousseau, par Voltaire, par Hume, par La Chalotais, par le maréchal de Belle-Isle, par les princes de Condé; auteur du chef-

d'œuvre le plus vibrant de toute la littérature française ; enfin, accueilli avec bienveillance par les religieux de son ordre, absous de sa faute légère par un pape et dans sa vieillesse favorisé d'un autre, n'est-il pas temps, après cent soixante-dix ans, que le préjugé désarme et qu'on rende à l'abbé Prevost la justice qui lui est due ?

Et alors, puisque la ville d'Hesdin possède un buste du plus célèbre de ses enfants, pourquoi reléguer ce marbre dans quelque coin obscur, comme si elle en avait honte ? C'est sur une de ses places publiques qu'il faut l'ériger.

Henry Harrisse.

BIBLIOGRAPHIE

DE QUELQUES

ALMANACHS ILLUSTRÉS

DES XVIIIe ET XIXe SIÈCLES

(suite)

---

67. — LE SOUFFLE DE ZÉPHIRE. || *A Paris Chez Janet, Libraire et Marchand de Musique, Rue St-Jacques* N° 59.

1809. Petit In-12.

Titre en lettres gravées, avec un sujet au pointillé, suivi d'une dédicace en vers : A Mademoiselle ***. En lui envoyant le Souffle de Zéphire.

108 pages de texte, composé de chansons et romances.

Six gravures au pointillé, signées *S. Le Roy del.*, *Massol sculp.*, sans légendes, se rapportant au texte :

1. *Le Souffle de Zéphyre* (sic). — 2. *L'Amour aux genoux de la Beauté.* — 3. *La Métempsicose* (sic). — 4. *Le Désir et le Papillon.* — 5. *L'Histoire et le Temps.* — 6. *Le Troubadour.*

Souvenir ou Tablettes à l'usage des Dames avec titre gravé et 12 en-têtes de feuilles gravées représentant les signes du zodiaque avec attributs.

Calendrier de 1809.

68. — LES CAPRICES DE L'AMOUR ou Les Nouveaux Signes du Zodiaque. || *A Paris Chez Le Fuel, Libraire, Rue St-Jacques N°* 54.

1810. In-32

Titre en lettres gravées avec un sujet (*Pomel sc.*) : l'Amour, dans un nuage, jouant de la lyre au-dessus d'une pièce d'eau, entourée de rochers.

Almanach, sans pagination, composé de chansons.

12 gravures au pointillé, de *Pomel*, sans légendes mais correspondant aux mois et aux chansons :

1. *Janvier. Le Moulin à eau.* — 2. *Février. Les Poissons.* — 3. *Mars. La Verdure.* — 4. *Avril. L'Enlèvement d'Europe.* — 5. *Mai. Les deux Voyageurs.* — 6. *Juin. Le pas redoublé de l'Amour.* — 7. *Juillet. Le Lion.* — 8. *Août. La Vestale.* — 9. *Septembre. La Balance d'Amour.* — 10. *Octobre. L'Arc de l'Amour.* — 11. *Novembre. La Victoire.* — 12. *Décembre. L'Amour et l'hymen.*

Calendrier de 1810.

69. — COLIFICHET, ou Le Favori des Dames, Recueil des Chansons de MM. Antignac, Armand Gouffé, Barré, Brazier, Chazet, Constant Dubos, Coupart, Demautort, Desfontaines, Desaugiers, Despréaux, Dupaty, Francis, Jacquelin, Moreau, Piis, Prévost d'Iray, Raboteau, Servières, etc. Première Année. || *A Paris, chez Jh Chaumerot, Libraire, Palais-Royal, Galeries de bois, N°* 188. 1810.

In-18.

Recueil de 208 pages avec la table, composé de chansons et romances.
Frontispice, représentant une femme assise devant sa toilette, avec une jeune fille, grimpée derrière sa chaise, lui posant un collier de perles sur le cou ; et au-dessous cette légende :

Et jusque dans votre corset,
Colifichet, colifichet.

Calendrier de 1810, après le titre.

70. — ESPRIT ET SENTIMENT ou l'Année bien employée. Gravé par Huët l'aîné. || *A Paris chez Marcilly, Rue St Julien le Pauvre,* N° 14 et 15.

(vers 1810). In-32.

Petit volume de 62 pages de texte encadré composé de chansons tirées de vaudevilles.
Titre gravé et encadré représentant un paysage où les trois Grâces entourent et couronnent la Fécondité tenant des amours par les mains.
Douze gravures, non signées, dont voici les légendes :

1. *Les Etrennes bien adressés* (sic). — 2. *Sentiment et Amour.* — 3. *La Fortune appréciée.* — 4. *Le Prix d'une Chaumière.* — 5. *Le Marchand de Londres.* — 6. *Le plaisir après le travail.* — 7. *l'Amour décent et délicat.* — 8. *La Pudeur.* — 9. *Rose et Valmont.* — 10. *Le danger d'être heureux.* — 11. *Combien il est doux d'être Père.* — 12. *L'empire de la Sagesse sur l'Amour.*

La pagination se poursuit même sur les gravures.

71. — Le Marché d'Amours, ou La Denrée Trompeuse Almanach chantant. || *A Paris, chez Demoraine, Imprimeur-Libraire, rue du Petit-Pont, N° 99. Aux Associés.*

(vers 1810). In-32.

Almanach de colportage, de 64 pages, composé de chansons, rondes et romances.
Frontispice colorié : jeune femme vendant des amours à un berger.

72. — Momus en Délire, ou Les Chansons les plus Gaies Tant des Chansonniers que des autres Poètes Français, depuis Villon jusqu'à nos jours : Notamment de Villon *lui-même*, de Clément Marot, Henri IV, *Roi de France*, Malherbe, Racan, Lafontaine, Chaulieu, Lafarre, J.-B. Rousseau, Philippe d'Orléans, *Régent de France*, Régnard ; du Président Hénaut, de Crébillon père, Fontenelle, Voltaire, Gentil-Bernard, Piron, Collé, Pannard, Favart, Colardeau ; Beaumarchais, Laujon, Philippon la Madeleine, Parny, Ségur, Piis, Barré, Radet, Desfontaines, Chazet, Ourry, Etienne Despréaux, Armand Gouffé, Joseph Pain, Desaugiers, et autres ; Avec notices biographiques relatives aux anciens poètes ; Almanach Chantant. [*Epigraphe :*] Mollia mollibus suavia suavibus miscentur. || *De l'Imprimerie de Froullé, Rue Zacharie,* N° 9. *A Paris, chez Béchet, Libraire, Quai des Augustins,* N° 63. 1810.

In-12.

Recueil de chansons, de 360 pages de texte, sans aucune gravure, avec une Table alphabétique.
Calendrier de 1810.

(B. Nat. Ye 11·271)

Sous la cote Ye 11·272 la B. Nat. possède une deuxième édition de Momus en Délire dont voici le titre exact :

Antologie (*sic*) lyrique ou Chansons Bachiques Et Folâtres Tant des Chansonniers que des autres Poètes Français Depuis Villon jusqu'à nos jours. Deuxième édition de Momus en Delire. [*Epigraphe :*] Mollia mollibus suavia suavibus miscentur. || *Paris, Béchet, libre, et Arthus Bertrand,* 1811.

Recueil de chansons, complément du précédent, de 78 pages avec la Table des Matières.

Même format In-12.

(B. Nat. Ye 11·272)

73. — Les Nuits d'Amour par E. J. D. || *à Paris Chez Janet Libraire et M^d de Musique, Rue St-Jacques,* N° 59.

1810. Petit In-18.

Almanach de 107 pages avec table, composé d'un Prologue ; de 4 stances : nuit de printemps, nuit d'été, nuit d'automne et nuit d'hiver, avec épilogue ; et (*page 40*) de poésies diverses.

Titre en lettres gravées avec une vignette : la lune sortant des nuages.

Quatre figures, non signées, avec ces légendes :

1. *Sur ce tertre pierreux, j'établissais la Ville.*
   Ou Priam, menaçant le rejeton d'Achille,
2. *L'orage s'épaissit, s'accumule et redouble*
   Pouvais-je te quitter dans ce moment de trouble ?
3. *Et brisant, déchirant ses voiles, ses bijoux*
   Sous mon Pied furieux je les écrasai tous.
4. *Un siège assez étroit nous reçut tous les deux*
   J'enlaçai ses beaux bras de mes bras amoureux.

A la fin du volume se trouvent : le Confident Discret, avec vignette sur le titre, et des ornements gravés avec les signes du zodiaque pour les mois.

Calendrier de 1810.

74. — Le Petit Gastronome Almanach Pour l'Année 1810. || *A Paris Chez Janet Libraire Rue St-Jacques* N° 59

In-128.

Almanach minuscule, avec un titre gravé et paginé 1, composé de 64 pages de texte gravé, compris le calendrier, chansons sans titre.

Huit petites figures sans légende.

Devises pour les Demoiselles et pour les Garçons avec table.

Calendrier de 1810.

Exempl. rel. mar. vert avec fil. et aigles sur les plats, dans un étui fermé mar. vert.)

(*A suivre*). F. Meunié.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— Histoire du Beaujolais. Manuscrits inédits des XVII[e] et XVIII[e] siècles, publiés par Léon GALLE et Georges GUIGUE. Mémoires de Louvet. *A Lyon, chez le trésorier-archiviste de la Société, quai de la Pêcherie, 1*, MDCCCCIII, 2 vol. gr. in-8 de LXXXIV-461 pp., 3 pp. blanches et de 2 ff., 498 pp. et 1 f. blanc.

Fondée en 1885 par M. Léon Galle, la Société des Bibliophiles lyonnais, qui se compose de vingt membres, publiait, en 1887, son premier ouvrage, la réimpression phototypique d'un très rare et curieux petit volume intitulé : *La Merveilleuse hystoire de lesperit qui depuis naguères cest apparu au monastère des religieuses de Sainct Pierre de lyō....* (Paris, 1528, pet. in-4° gothique). Depuis cette date, la Société n'a pas cessé de faire des publications intéressantes; l'ouvrage qui vient de paraître est le neuvième de la collection, sans compter trois notices nécrologiques consacrées à des membres de la Société, MM. Morel de Voleine, le comte de Charpin-Feugerolles et le docteur Humbert Molière. Une notice, insérée dans le *Bulletin du Bibliophile*, année 1900, pp. 333-339, donne sur la Société des Bibliophiles lyonnais des renseignements précis.

L'*Histoire du Beaujolais*, de Pierre Louvet — qu'il ne faut pas confondre avec le Dominicain du même nom — était restée, jusqu'à ce jour, inédite. Le manuscrit original et le volume des preuves, conservés longtemps, dit-on, au collège de Thoissey (Ain), écrit M. Georges Guigue dans son introduction, sont aujourd'hui perdus; il ne subsiste plus du travail de l'historiographe de la Grande Mademoiselle que des copies. Ces copies, au nombre de huit, les unes du

dix-septième, les autres du dix-huitième siècle, appartiennent à la Bibliothéque nationale, à la Bibliothèque de la ville de Lyon (qu en posséde deux), à MM. le vicomte de Charpin-Feugerolles, le comte Douglas, Léon Galle, aux RR. PP. Jésuites, de Lyon, et à M. Humbert de Terrebasse. Ce sont ces huit copies dont la plus ancienne, celle de M. Léon Galle, est en quelque sorte l'exemplaire type du travail de Louvet, qui, contrôlées les unes avec les autres, ont servi à établir le texte de l'*Histoire du Beaujolais* que publient nos deux érudits confrères.

Après l'introduction signée, comme je l'ai dit plus haut, par M. Georges Guigue qui nous donne une description détaillée des manuscrits utilisés pour la présente édition, vient une notice trés documentée de M. Léon Galle, trésorier-archiviste de la Société des Bibliophiles lyonnais, sur la vie et les travaux de Louvet, suivie d'une bibliographie, dressée selon la bonne méthode, des livres imprimés de cet auteur.

C'est, en 1668, à Villefranche et d'après des documents contenus au trésor de cette ville que Pierre Louvet écrivit ses mémoires relatifs à l'histoire du Beaujolais, qu'il a divisée en six parties. La première renferme la description du pays et l'historique de ses diverses institutions; un chapitre complémentaire a trait aux hommes illustres qui en sont issus. La deuxième comprend l'histoire de Villefranche et de chaque paroisse du Beaujolais qui, autrefois, s'étendait, à l'ouest, sur un assez vaste territoire englobé aujourd'hui dans le département de la Loire. La troisième partie traite de l'histoire de la Dombes, avec notices sur les chatellenies de Trévoux, Beauregard, Montmerle, Thoissey, Villeneuve, Ambérieu, Le Châtelard, Lent, Chalamont, Saint-Trivier, Ligneu, Baneins, et une table des fiefs de la Dombes dressée par Louvet. La quatriéme partie est consacrée à l'histoire et à la généalogie des seigneurs de Beaujeu, de la maison de Beaujeu ; la cinquième à l'histoire et à la généalogie des seigneurs de Beaujeu, de la maison des comtes de Forez. Dans la sixième partie, enfin, il est question des seigneurs de Beaujeu, de la maison de Bourbon, depuis Louis II de Bourbon (1400) jusqu'à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier.

Les mémoires de Louvet fournissent de curieux détails sur la topographie de la contrée, le commerce, les mœurs de l'époque, les privilèges et les usages; on y trouvera aussi nombre de renseignements sur les anciennes familles, principalement sur celles qui ont donné des magistrats au Beaujolais. Certaines généalogies, celles des familles de Sainte-Colombe et de Saint-Amour, sont particulièrement étendues.

Pour compléter l'*Histoire du Beaujolais*, MM. Léon Galle et Georges Guigue ont eu l'heureuse idée de réimprimer un petit volume extrêmement rare, dont l'auteur est inconnu, et qui a pour titre :

Mémoires contenant ce qu'il y a de plus remarquable dans Villefranche, capitale du Beaujolais.

L'ouvrage, tiré seulement à 325 exemplaires, dont 25 sur papier de Hollande, est orné d'un portrait de Pierre Louvet, exécuté en 1673, d'un portrait de la grande Mademoiselle, et de quatre reproductions de gravures anciennes. Les *Mémoires* de Louvet doivent être, paraît-il, suivis d'autres mémoires inédits relatifs au Beaujolais, de Trollieur de la Vaupierre, qui formeront un fort volume in-8 ; si mes renseignement sont exacts, ce troisième tome, complément de l'*Histoire du Beaujolais*, contiendrait à la fin une table alphabétique de tous les noms cités dans les deux ouvrages.

On ne peut que féliciter la Société des Bibliophiles lyonnais du but qu'elle poursuit et des excellents résultats qu'elle obtient ; en publiant des mémoires inédits, surtout quand ils ont la valeur et l'intérêt de ceux de Louvet, elle fait œuvre utile et rend à l'histoire un service dont on doit lui être reconnaissant ; il faut aussi la féliciter d'avoir parmi ses membres, des travailleurs érudits et consciencieux comme les signataires de la présente publication.

GEORGES VICAIRE.

— Comte FLEURY. Fantômes et Silhouettes..... Avec cinq gravures. *Paris, Émile-Paul, éditeur, 100, Faubourg-Saint-Honoré*, s. d. (1903), petit in-8 de 2 ff., 334 pp. et 1 f.

M. le comte Fleury a réuni, dans ce joli volume, neuf études historiques qu'on lira avec d'autant plus de plaisir qu'à l'intérêt du sujet se joint l'agrément du style. La première de ces études est intitulée : *Le Roman d'une Condé, d'après sa correspondance intime ;* elle est accompagnée de la reproduction d'un portrait de Marie-Antoinette par Boze ; la seconde est consacrée à *Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon*, avec le portrait de cette princesse d'après celui du musée de Versailles. Viennent ensuite : *Le Premier amour de Lauzun* et *Les Esterhazy à la Cour de Marie-Antoinette ;* puis, *Princesse et favorite, Marie-Antoinette et Mme Du Barry*, avec le portrait de la comtesse Du Barry par Drouais. Voici encore : *Le Comte et la Comtesse du Nord à Versailles en 1783, d'après un document inédit ; Un document. Journée du 5 octobre 1789 ; Relation du duc de Guiche, capitaine des gardes-du-corps ; Le Maître à danser de Marie-Antoinette et de Marie-Louise, Jean-Étienne Despréaux*. L'ouvrage

se termine par *Madame de Custine*. A cette étude sont joints deux portraits (la comtesse de Sabran, par Mme Vigée-Lebrun, et la marquise de Custine, d'après une eau-forte).

Fantômes et Silhouettes, sont dédiés à Madame Alphonse Daudet. Le sympathique directeur du *Carnet*, à qui les amis de l'histoire sont déjà redevables d'un certain nombre de publications fort estimées, telles que *Carrier à Nantes*, *Louis XV intime et les petites maîtresses*, *Le Palais de Saint-Cloud*, *La France et la Russie en 1870*, d'après les papiers de son père, le général Fleury, etc., continue activement son œuvre d'historien et le nouveau travail qu'il vient de publier, à la librairie Émile-Paul, ne manquera pas d'être accueilli, comme les précédents, avec une faveur justement méritée.

G. V.

— Le chasseur Pierre Millet. Souvenirs de la campagne d'Égypte (1798-1801). Avec introduction, notes et appendices par Stanislas Millet, professeur au lycée de Lorient. Lettres de M. le général Renouard et de M. le lieutenant-colonel Quoniam. *Paris, Émile-Paul, éditeur, 100, rue du Faubourg-Saint-Honoré*, 1903, in-12 de 1 f. blanc, 5 ff., 286 pp. et 3 ff.

Le chasseur Pierre Millet a noté ses impressions personnelles sur la campagne d'Égypte et ce sont ces souvenirs qu'avec un soin pieux vient de publier le petit-fils de l'auteur, M. Stanislas Millet; cette intéressante relation continue la série des Mémoires particuliers qui, restés manuscrits pendant un siècle, sont venus d'une manière inattendue compléter, en la modifiant quelquefois, l'histoire officielle des guerres de la première République et du premier Empire, et rendre à des événements trop connus, en les entourant de détails inédits et abondants, l'attrait de la nouveauté.

Comme l'écrit M. le lieutenant-colonel Quoniam, dans une lettre placée en tête du volume, ce manuscrit est « plein de détails faits pour captiver la curiosité de tous, mais particulièrement des vieux soldats. Quant aux jeunes, ajoute-t-il, ils y pourraient puiser des leçons de patience, de courage et de prudence ».

M. Stanislas Millet a fait précéder la publication des « Cahiers » de son ancêtre de notes biographiques; il raconte également comment, en 1858, à Alençon, un an après la mort de son grand-père, il décou-

vrit le manuscrit de Pierre Millet (135 pp. gr. in-8), dans le grenier de Mme Peltier, sa fille, « parmi de vieux bouquins et des objets hors d'usage ». M. Stanislas Millet a ainsi sauvé de l'oubli quelques-uns des récits curieux notés par le chasseur Pierre Millet; d'autres cahiers ont disparu, il serait à souhaiter qu'on pût les retrouver un jour.

G. V.

— Albert CHRISTOPHLE. — Fables. Préface de M. Jules CLARETIE, de l'Académie française. *Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 23-31, passage Choiseul, 23-31,* MDCCCCII, pet. in-12 de 1 f. blanc., 3 ff., VIII-312 pp.

Le *Bulletin du Bibliophile* ne rend ordinairement pas compte des volumes de poésies, qui ne rentrent pas dans le cadre de ses études; mais comment ne pas faire une exception à la règle quand il se trouve en présence d'un charmant petit livre, écrit par un bibliophile de marque? Les lecteurs ne m'en voudront certainement pas d'avoir, pour une fois, dérogé à la règle et me sauront gré de leur signaler aujourd'hui les *Fables* d'un de leurs confrères en bibliophilie.

C'est M. Jules Claretie qui s'est chargé de présenter les vers de M. Albert Christophle au public; il a rempli sa mission avec une délicatesse exquise. Sa préface, écrite sous forme de lettre à son confrère des Amis des Livres, est tout à fait spirituelle et charmante. En voici le début : « C'était inévitable : à force d'aimer les livres, on est tenté du désir d'en signer un. A force de fréquenter les poètes on a la tentation de rimer, et quand on le fait avec votre talent, votre bonne grâce et votre esprit, on a bien raison de céder au charmant démon qui vous pousse... »

M. Albert Christophle dédie son recueil à ses petits-enfants; divisé en six livres, il contient cent quarante-cinq fables. « Voici, écrit encore M. Claretie, un livre aimable entre tous et original dans sa forme volontairement classique. Une fable est, comme une chanson, tout à fait difficile à composer. Il y faut une harmonie spéciale, un tact, une nuance. Ni trop ni trop peu. De la morale, soit, mais non pas de prêche. Et j'en citerai beaucoup, de vos fables, qui m'ont donné la sensation même de modèles du genre. »

Je ne puis prétendre donner ici l'analyse du livre de M. Christo-

phle ; des fables perdraient leur fraîcheur et leur charme à être analysées, mais je ne puis résister au désir d'en citer une prise au hasard dans ce petit recueil :

LE JEUNE HOMME ET LE PAPILLON

Tu veux nous quitter, cher enfant,
Pour t'enrichir dans la grand'ville,
Cela n'est pas d'une âme vile.
Mais la prudence le défend
A qui n'est pas né pour la guerre.
Suivant la sagesse vulgaire,
Celui-là doit, au coin du feu,
Rester tranquille en priant Dieu.
Pour courir après la fortune,
Toi, mon garçon, tu n'es pas fait.
Reste avec nous ; sois satisfait
De suivre la chance commune.
Un papillon dans ce jardin,
Près des fleurs qui l'avaient vu naître,
Vivait heureux, lorsque soudain
Un soir que j'ouvrais ma fenêtre,
Le bel insecte, étourdiment,
Séduit par son éclat charmant,
Vint se brûler à la lumière.
Paris est un brillant flambeau,
Trop souvent il est le tombeau
De ceux qui quittent leur chaumière.

Et je terminerai en faisant encore cet emprunt à lettre de M. Jules Claretie : « J'envie vos petits-enfants qui vous écoutent, et je mets ce recueil nouveau, mon cher bibliophile, sur le rayon des livres préférés, parmi ceux qu'on reprend, aux heures inquiètes, lorsqu'on a besoin d'un conseil et des propos d'un ami. — Et vous le savez par expérience, quel meilleur ami qu'un bon livre ? »

G. V.

— Journal et correspondance intimes de Cuvillier-Fleury, publiés par Ernest Bertin. II. La Famille d'Orléans aux Tuileries et en exil, 1832-1851. Avec un portrait. *Paris, librairie Plon, Plon-Nourrit et Cie, imprimeurs-éditeurs, 8, rue Garancière, 6e*, 1903, in-8 de 4 ff., 518 pp. et 1 f.

Nous avons rendu compte, en son temps, du *Journal intime* de Cuvillier-Fleury ; ce volume avait pour sous-titre : *La Famille d'Orléans au Palais-Royal, 1828-1831* ; le second tome qui vient de

paraître et qui termine cette publication d'un haut intérêt, porte comme sous-titre : *La Famille d'Orléans aux Tuileries et en exil, 1832-1851 ;* il est, comme le précédent, extrait des papiers du fin lettré que fut le précepteur du jeune duc d'Aumale, qui eut plus tard la joie de recevoir son royal élève à l'Académie.

Cette fois, ce n'est plus seulement au Journal intime de Cuvillier-Fleury que les éditeurs ont demandé des souvenirs ; à partir de 1838, le Journal présente de nombreuses lacunes et c'est grâce à la Correspondance qu'ils ont pu en combler une grande partie.

A Paris, à Alger, au château d'Eu, à Naples, à Madrid, enfin en Angleterre, à Claremont, après la révolution de février, Cuvillier-Fleury a accompagné les princes et a continué l'observation attentive et fidèle de leur vie. Durant ces absences successives, le secrétaire des commandements du duc d'Aumale n'a pu tenir à jour son journal; mais durant ses voyages, il a adressé à sa femme des lettres où il a noté, jugé et commenté les événements de tout ordre et ces lettres que l'on a insérées, à leur date, dans le présent volume parmi les fragments du journal le complètent très heureusement; on y trouvera aussi quelques lettres adressées à Cuvillier-Fleury par des membres de la famille royale.

Cette réunion de documents, émanant de l'éminent écrivain, apporte, pour l'histoire, des témoignages précieux ; la sincérité avec laquelle l'auteur a noté ses souvenirs, la forme gracieuse et vivante qu'il leur a donnée, font de cet ouvrage un livre des plus intéressants et dans lequel il y a beaucoup aussi à apprendre.

M. Ernest Bertin, qui avait entrepris cette publication, est décédé, le 15 mai 1901, avant d'avoir pu achever son œuvre ; ses deux fils, MM. Ernest et Gustave Bertin, ont été ses dignes continuateurs, et il convient de les féliciter d'avoir mené à bien ce travail délicat.

G. V.

CHRONIQUE

Académie française. — L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à M. Pierre de Nohlac, conservateur du Musée national de Versailles, directeur-adjoint à l'École des hautes études, pour son ouvrage d'après les sources inédites : *La création de Versailles.*

Société des Amis des livres. — La Société des Amis des livres, réunie en assemblée générale le 5 mai, sous la présidence de M. Henri Beraldi, a, sur la proposition de son Comité, procédé aux élections suivantes : M. V. Mercier a été élu vice-président en remplacement de M. Parran, décédé ; M. Paul Lacombe remplace M. Mercier comme assesseur; M. Manchon, membre correspondant, est nommé titulaire en remplacement de M. Parran ; M. Raymond-Claude Lafontaine, correspondant, est nommé membre titulaire en remplacement de M. le baron A. de Claye, décédé; puis sont nommés membres correspondants : MM. Eugène Le Senne, Nivert et André Lehideux-Vernimmen.

A l'issue de l'assemblée générale, qui s'est tenue dans les salons du restaurant Durand, on s'est entretenu des publications en cours et les sociétaires ont appris avec plaisir que la délicieuse poésie de Gabriel Vicaire, *Rosette en paradis*, illustrée par Louis Morin, était en bonne voie d'achèvement. L'année ne se terminera pas sans que cette publication leur soit délivrée.

Bibliographie des travaux de M. L. Delisle. — La *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle*, dressée par notre érudit collaborateur M. Paul Lacombe, à l'occasion du jubilé bibliographique de l'illustre savant, vient d'être mise en distribution par les soins de la librairie Alphonse Picard et fils. Nous nous contentons de signaler aujourd'hui ce remarquable travail, tout à fait digne du maître dont il décrit les œuvres ; nous en parlerons en détail dans une prochaine livraison et nous adressons dès aujourd'hui à l'auteur nos bien sincères félicitations.

Archives et Bibliothèques. — A propos des récentes nominations faites dans le personnel des Archives et des Bibliothèques publiques, M. Ernest Coyecque, archiviste de la Seine, vient d'étudier en détail, dans la *Correspondance historique et archéologique*, de MM. Mazerolle et Bournon, le budget de l'instruction publique. Nous

signalons à nos lecteurs ce travail très documenté et d'une argumentation très serrée. L'auteur a donné, comme annexes, différents discours prononcés à la Chambre des Députés, lors de la discussion du budget.

Bibliographie. — La librairie Per Lamm vient de mettre en vente le *Répertoire bibliographique de la librairie française pour l'année 1902.* C'est le troisième volume de cette publication, rédigée par M. D. Jordell; le répertoire en question est tout à fait indépendant du « Catalogue général de la librairie française » d'Otto Lorenz, dont l'érudit bibliographe poursuit activement la continuation.

Une lettre de l'académicien Bardin à retrouver. — M. Raoul Bonnet, secrétaire de la rédaction de l'*Amateur d'autographes*, nous prie d'insérer la note suivante : MM. Lhuillier, président de la Société archéologique de Seine-et-Marne, et Raoul Bonnet, préparent une liste des membres de l'Académie française où chaque notice sera accompagnée d'un fac-similé d'autographe. Ils ont réuni presque toutes les signatures des académiciens depuis la fondation jusqu'à nos jours et il ne leur manque plus que celles de : Bardin, Colomby, Habert de Montmor (Germain), Habert (Philippe), Mauléon (Auger de). La signature de Bardin existe sûrement dans une collection privée, car le 14 avril 1886, Eugène Charavay a vendu, aux enchères publiques, une lettre de cet académicien, adressée au duc de Chaulnes, dans laquelle Bardin lui dédiait la seconde partie de son *Lycée*. Un des lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* connaît-il cette lettre de Bardin ou pourrait-il dire par quel moyen on pourrait obtenir un fac-similé de la signature ? Il est inutile d'ajouter que des démarches ont été déjà faites auprès des successeurs d'Eugène Charavay (Mme Vve G. Charavay) et qu'on s'est heurté à un refus. On est prié d'adresser les communications à M. Bonnet, 3, rue Furstenberg, à Paris.

Société et littérature précieuses. — M. L. Belmont a publié dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, du 15 décembre 1902, des « Documents inédits sur la société et la littérature précieuses ». Ces documents, extraits de la *Chronique du samedi*, publiés d'après le registre original de Pellisson (1652-1657), viennent d'être tirés à part à petit nombre. Le registre, registre original de la *Chronique du samedi*, se compose de 281 feuillets et est relié en velours bleu turquoise; des mains de Mlle de Scudéry, il a passé dans celles de notre érudit confrère, qui en est aujourd'hui l'heureux possesseur.

Les documents publiés par M. L. Belmont, qui donne une description détaillée du manuscrit, ne sont que le prélude d'un important ouvrage en préparation sur *Mlle de Scudéry, sa vie, son œuvre et son salon, d'après des documents inédits*.

Concours de chants populaires. — On nous prie d'insérer la note suivante : *La Tribune de Saint-Gervais*, revue mensuelle de la *Schola Cantorum*, met au concours un recueil de douze à quinze chants populaires français.

Il sera attribué deux cents francs de prix offerts par la *Schola Cantorum* et cent francs avec une médaille par la *Société des Études Historiques*. La division en trois ou quatre prix sera faite par les soins du jury. En outre, les six recueils classés les premiers seront imprimés aux frais de la *Schola* et, pour chacun, cent exemplaires seront mis à la disposition des auteurs. Les manuscrits devront parvenir à Pierre M. Aubry, 74, avenue de Wagram, Paris, au plus tard le 31 janvier 1904. Les manuscrits ne seront pas retournés. Au cas où dans les recueils non mentionnés, il se trouverait des pièces dignes d'intérêt, le jury se réserve le droit d'en disposer en vue d'un recueil général supplémentaire en mentionnant le nom de l'envoyeur.

Le jury est composé de M. Vincent d'Indy, président; MM. Ch. Bordes, directeur des *Chanteurs de Saint-Gervais*, Jules Combarieu, docteur ès-lettres, inspecteur d'Académie, Fr. Funck-Brentano, docteur ès-lettres, bibliothécaire à l'Arsenal, Tabournel, Julien Tiersot, bibliothécaire au Conservatoire de musique, membres; MM. Pierre Aubry et Gaston Duval, archivistes-paléographes, secrétaires.

Le rapport sera publié dans *La Tribune de Saint-Gervais* et la *Revue des Études Historiques* et envoyé à tous les concurrents. Le nombre des pièces à recueillir est fixé à quinze au maximum pour inviter par là les concurrents à choisir dans les chants populaires d'une province ceux qui leur semblent les plus caractéristiques et mériter davantage d'être retenus.

Les chants composant chaque recueil devront appartenir à la même province,

En tête de chaque pièce on devra autant que possible donner l'indication de la provenance, du village, de la personne qui l'aura chantée.

En ce qui concerne le texte littéraire, on demande aux concurrents de donner une transcription aussi simple que possible du patois parlé, sans surtout chercher à le franciser. De même le jury saura gré aux concurrents de joindre des notes explicatives si le texte d'un chant comporte des allusions à des faits historiques locaux ou à des usages spéciaux à la province.

Quant à la musique, il faut naturellement une notation très exacte ; on rappelle à cet effet aux concurrents que les chants populaires ont une origine fort ancienne, que quelques-uns remontent à une époque où il y avait d'autres modes que le majeur et le mineur, et que, par suite, la transcription ne doit pas chercher à ramener à

l'un ou l'autre de ces deux modes une mélodie qui ne leur appartiendrait pas. S'adresser pour tout ce qui concerne ce concours à M. Pierre Aubry, 74, avenue de Wagram, Paris, XVIIe.

Vente d'estampes. — Du 18 au 20 mai, à l'Hôtel Drouot, vente de la collection Léon Roux (estampes du XVIII[e] siècle, ornements, portraits) (*M. Georges Rapilly, expert*).

Vente de livres. — Du 22 au 30 mai, à Dijon, hôtel des Commissaires-priseurs. vente de livres anciens et modernes (bibliographie, blason. numismatique, livres d'heures, reliures armoriées, livres sur la Bourgogne). (*M. Émile Nourrit, expert*).

Vente d'autographes. — Le 25 mai, à 3 heures, à l'Hôtel Drouot, vente de lettres autographes et de documents historiques (lettres de Don Juan d'Autriche, Coligny, Catherine de Médicis, Sully, Mazarin, Fouquet, Turenne, Catinat, Boileau, Bossuet, Beethoven, Mozart, Weber, Grétry, Mirabeau, Carrier, Collot d'Herbois, Fouquier-Tinville, Joubert, Pichegru, Napoléon I[er], S. M. l'Impératrice Eugénie, etc.). (*M. Noël Charavay, expert*).

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc.

— Bibliographie hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs aux XV[e] et XVI[e] siècles, par Émile LEGRAND, professeur à l'École nationale des langues orientales. Tome III. *Paris, J. Maisonneuve*, in-8 (50 fr.).

— Report of the Librarian of Congress, for the fiscal year ending june 30, 1902. *Washington, Government printing office*, in-8.

— Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, par PAUL LACOMBE. Avec un portrait de M. L. Delisle. *Paris, imprimerie nationale*, in-8.

Il a été tiré, en outre, quelques ex. sur pap. vergé.

— JULES LUCAS. — La Hague, jusqu'aux temps de Guillaume le Conquérant. Périodes celtique, gallo-romaine et danoise. *Paris, Ernest Leroux*, in-12. (2 fr.).

— L'Histoire du bon roi Alexandre, manuscrit à miniatures de la collection Dutuit, par le comte Paul DURRIEU. 17 gravures dans le texte. *Paris, librairie ancienne et moderne* in-4° (3 fr. 50).

— Collection du Bibliophile parisien. Amateurs et voleurs de livres. Emprunteurs indélicats, voleurs par amour des livres, voleurs par amour de l'argent, vols dans les bibliothèques publiques, chez les éditeurs, libraires, bouquinistes, etc. par ALBERT CIM. Ouvrage orné de deux planches hors texte. *Paris, H. Daragon*, in-18.

Il a été tiré 10 ex. sur pap. du Japon (A à J); 5 ex. sur pap. de Chine (K à O); 10 ex. sur pap. de Hollande (P à Y) et 300 ex. sur alpha vergé (1 à 300).

Publications de luxe.

Chez François Ferroud (Librairie des amateurs) :

— LÉON HENNIQUE. — Pantomime (interdite par l'autorité compétente). Illustrations à l'eau forte de Louis Morin. Pet. in-8.

Tiré à 150 ex., savoir : n[os] 1 à 25, sur pap. du Japon, avec trois états des eaux fortes (60 fr.); et n[os] 26 à 150, sur pap. du Japon (*non mis dans le commerce*) plus 10 ex. sur pap. de Hollande, numerotés de I à X.

— NICOLETTE HENNIQUE. — Les Douze labeurs héroïques. Douze compositions hors texte dessinées et gravées à l'eau-forte par Gaston Bussière. Préface par Mme Alphonse Daudet. In-8.

Tiré à 150 ex., savoir : nos 1 à 15, sur pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, avec trois états des eaux-fortes et un motif original de Gaston Bussière (*souscrits*) ; nos 16 à 50, sur pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, avec trois états des eaux-fortes (60 fr.) ; et nos 51 à 150, sur pap. vélin d'Arches, eaux-fortes avec la lettre. (25 fr.).

Publications diverses.

— ANATOLE FRANCE, de l'Académie Française. — Histoire comique, roman. *Paris, Calmann-Lévy*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 100 ex. sur pap. de Hollande (12 fr. 50) ; et 60 ex. sur pap. du Japon (20 fr.).

— FRANCISQUE SARCEY. — Le Journal de jeunesse de Sarcey, 1839 1858, recueilli et annoté par Adolphe Brisson, suivi d'un choix de chroniques (fagots, grains de bon sens, notes de la semaine). Préface par O. Gréard, de l'Académie française. Avec fac-similés et portraits inédits. *Paris, Nilsson (Per Lamm, successeur)*, in-18 (3 fr. 50).

— Mademoiselle d'AUMALE. — Souvenir, sur Madame de Maintenon. Les cahiers de Mademoiselle d'Aumale, publiés par le Cte d'Haussonville et G. Hanotaux, de l'Académie française. Avec une introduction par G. Hanotaux. Avec un portrait en héliogravure. Tome II. *Paris, Calmann-Lévy*, gr. in-8 (7 fr. 50).

— RENÉ DOUMIC. — Hommes et idées du XIXe siècle. Bonaparte au 18 brumaire. — Madame de Staël et Napoléon. — Victor Hugo. — Alexandre Dumas père. — Théâtre romantique. — Beyle-Stendhal. La Science et la littérature. — Taine. — Pasteur. — La Psychologie collective. — Les Crimes passionnels. — Barbey d'Aurévilly. — Paul Verlaine. *Paris, Perrin et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— Georges RIAT. — L'Ame du pays. Mœurs comtoises. *Paris, Félix Juven*, in-18 (3 fr. 50).

— Virgile Josz. — Watteau. Mœurs du XVIIIe siècle. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 7 ex. numér. sur pap. de Hollande (10 fr.).

— Mademoiselle de MONTPENSIER. — Un ouvrage de piété inconnu de la Grande Mademoiselle, publié par E. Rodocanachi. Réflexions sur les huit béatitudes du sermon de Jésus-Christ sur la montagne. *Paris, Émile-Paul*, in-16.

Tiré à 150 ex. (6 fr.).

— Sébastien-Charles LECONTE. — La Tentation de l'homme [poèmes]. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

— KLINGSOR. — Schéhérazade. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 5 ex. numér. sur pap. du Japon (n°ˢ 1 à 5) et 10 ex. sur pap. de Hollande (n°ˢ 6 à 15).

— Maxime GORKI. — Dans les bas-fonds, pièce en quatre actes. Traduction de E. Séménoff, autorisée par l'auteur. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

— Jacques MORLAND. — Enquête sur l'influence allemande. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

— Emma SAKELLARIDÈS. — Alfred de Vigny, auteur dramatique. Avec portrait et fac-similé. *Paris, éditions de la Plume*, gr. in-8 (3 fr. 50).

— ÉMILE BLÉMONT. — A quoi tient l'amour. Contes de France et d'Amérique. *Paris, A. Lemerre*, in-18 (3 fr. 50).

— ÉMILE BATILLIAT. — Les célébrités d'aujourd'hui. — Paul Adam. Portrait-frontispice de Jacques Blanche. Biographie illustrée de portraits, caricatures, autographes, suivie de divers fragments de critique et d'un essai de bibliographie, têtes de pages, lettres ornées et culs-de-lampe d'Orazi. *Paris, bibliothèque internationale d'édition*, in-18 (1 fr.).

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. Georges Vicaire, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. Henri Leclerc.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE*, 51, *rue Scheffer*, ou 219, *rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc*

Le Propriétaire-Gérant :

H. Leclerc.

Vendôme. — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.,

---

Directeur : Georges Vicaire



N° 6. — 15 JUIN

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1903

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. **Roger Alexandre**; **Marius Barroux**, archiviste-adjoint de la Seine; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berleux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Marquis **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; **Henri Cordier**; **Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet**; **George de Courcel**; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; **Ch. de Grandmaison**, archiviste honoraire d'Indre-et-Loire, correspondant de l'Institut; **R. P. Eugène Griselle, S. J.**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Henry Harrisse**; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Frédéric Lachèvre**; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux arhives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**, vicaire général de Tarentaise; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois, etc.

TÉLÉPHONE 238-65

SOMMAIRE DU 15 JUIN

NOUVEAU SUPPLÉMENT

A LA

BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES

Tous les érudits qui se sont occupés sérieusement de l'histoire de la Fronde, tous les bibliothécaires et tous les collectionneurs qui ont eu à rechercher et à classer ces innombrables pièces historiques connues sous le nom de Mazarinades, connaissent l'excellente bibliographie que nous en a laissée C. Moreau, l'ancien conservateur de la Bibliothèque nationale de Paris (1).

L'auteur de ce travail des plus consciencieux a cité plus de quatre mille pièces publiées à Paris et en province de 1649 à 1653. A la fin de l'ouvrage il a donné un premier supplément, et quelques années plus tard il en fit paraître un second dans ce même *Bulletin du Bibliophile* (2), qui nous offre aujourd'hui l'hospitalité.

Depuis, d'autres suppléments ont paru faisant connaître de nouvelles Mazarinades (3), mais comme on va le voir le dernier mot n'a pas été dit.

(1) Bibliographie des Mazarinades, publiée pour la Société de l'histoire de France, par C. Moreau. *Paris, J. Renouard et Cie*, 1850-1851, 3 vol. in-8.

(2) Supplément à la Bibliographie des Mazarinades, *Bulletin du Bibliophile*, 1862, p. 786 à 829.

(3) Supplément à la Bibliographie des Mazarinades par Phil. Van der Haegen, *Bulletin du Bibliophile belge*, T. XV, p. 384 à 395.— Supplé-

Nous recherchons depuis longtemps tous les livres, brochures ou impressions quelconques intéressant la bibliographie bordelaise, et au fur et à mesure que notre collection de Mazarinades locales s'augmentait, nous nous apercevions que de nombreuses pièces n'étaient pas citées dans Moreau ni dans les suppléments. De plus nous relevions de temps en temps dans certains dépôts de nouvelles pièces absolument inconnues. Nous sommes arrivé ainsi à établir une liste de plus de trois cents numéros et le moment nous a paru venu de publier un nouveau supplément.

Nous avons été encouragé dans notre idée par plusieurs personnes des plus compétentes et notamment par le directeur de ce Bulletin, Monsieur Georges Vicaire, qui nous a offert très gracieusement quelques pages de ce vieux périodique cher aux bibliophiles. Nous acceptâmes avec d'autant plus d'empressement, que c'était le plus sûr moyen de faire arriver notre supplément jusqu'aux travailleurs sérieux auxquels il pouvait être utile.

Nous le répétons, la bibliographie de Moreau est un ouvrage de premier ordre dans le genre. L'infatigable érudit a dû, pour classer ses articles, lire presque toutes les pièces qu'il a analysées, et nous venons de dire qu'il y en a plus de quatre mille ! La plupart de ces articles sont accompagnés de notes abondantes et certaines ont deux ou trois pages. Aussi, loin de nous la pensée de lui reprocher d'avoir ignoré les trois cents pièces que nous allons décrire. Le seul tort qu'il a eu c'est de ne pas s'être rappelé qu'à Bordeaux la Fronde

ment à la Bibliographie des Mazarinades par Émile Socard, *Cabinet historique*, T. XXII (1876), 31 pp. — Mazarinades inconnues publiées avec avertissement, notes et appendice, par Ph. Tamizey de Larroque. *Bordeaux*, 1879, in-16, 141 pages.

avait sévi plus que partout ailleurs et que pendant ces cinq années de guerre civile les presses bordelaises avaient été des plus productives. Toutes les impressions sorties de ces ateliers (1) étaient frondeuses et beaucoup d'entre elles, les plus violentes, saisies par la police de Mazarin, c'est-à-dire du duc d'Épernon, son représentant en Guyenne, ne parvinrent pas jusqu'à la capitale. C'est ce qui explique pourquoi elles ne figurent pas dans les recueils formés à Paris et que Moreau a eus à sa disposition.

Mais heureusement qu'il y avait alors dans la capitale de la Guyenne des curieux, des collectionneurs qui songèrent à recueillir tous ces pamphlets inondant chaque jour la place publique. Quelques-unes de ces collections sont parvenues jusqu'à nous et c'est elles qui nous ont fourni la majeure partie des pièces ignorées jusqu'à présent. Nous pouvons citer le recueil de Pontac, greffier du Parlement de Bordeaux, aujourd'hui chez nous; celui de Montaubricq, magistrat, conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux; celui du Grand Séminaire de cette ville dont la provenance nous est inconnue, et enfin les deux volumes que nous avons acquis tout récemment à la vente du comte de Chasteignier. Tous ces recueils formés pendant la Fronde ou un peu après par des magistrats bordelais, contiennent des Mazarinades qui ne se trouvent pas ailleurs et que Moreau n'a pu rencontrer dans les bibliothèques publiques de Paris. Plus heureux que Moreau nous avons eu en mains tous ces vieux in-quarto du XVII[e] siècle et

(1) Il y avait à ce moment à Bordeaux trois imprimeurs : Jacques Mongiron Millanges, Guillaume de Lacourt et Pierre du Coq. On peut consulter sur ces typographes notre ouvrage *Notices biographiques sur les Imprimeurs et Libraires bordelais des XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles*... Bordeaux, 1900, in-8°,

c'est après les avoir dépouillés avec soin que nous pouvons fournir un nouveau contingent à la bibliographie des Mazarinades.

Nous avons encore puisé largement dans la merveilleuse collection qui vient d'être constituée à la Bibliothèque Mazarine. Il y a dans ce superbe dépôt public un conservateur qui a consacré plusieurs années à réunir la série la plus complète de Mazarinades qui ait jamais été faite. Si vous descendez dans une des salles basses de la Mazarine, vous pourrez admirer, rangées en ordre parfait, plus de cinq mille plaquettes très bien reliées, classées et cataloguées dans toutes les règles. M. Armand d'Artois, le créateur de cet ensemble unique, a d'autant plus de mérite de s'être livré à ce travail considérable, qu'écrivain distingué, critique dramatique très apprécié et poète à ses heures, il lui a fallu beaucoup de courage pour se lancer dans le maquis de la bibliographie abstraite. Mais il est arrivé à ce résultat, que nous avons maintenant en France une collection presque complète (1) de Mazarinades facile à consulter et que cette collection se trouve à sa véritable place, à la Bibliothèque Mazarine.

M. d'Artois nous a permis de faire des recherches pour notre supplément dans ce fonds inappréciable et de prendre des notes dans son catalogue. Nous sommes heureux de pouvoir lui en exprimer publiquement

(1) Nous disons presque complète, car certaines raretés qui ne se trouvent qu'à Bordeaux doivent faire le désespoir de l'honorable bibliothécaire :

Mais l'avare Achéron ne lâche point sa proie.

L'avare Achéron c'est l'ad-mi-nis-tration et peut-être aussi certain collectionneur de sa connaissance. Mais M. d'Artois est un chercheur tenace, qui a eu déjà la main heureuse et il est certain qu'il réussira à compléter ses séries.

notre reconnaissance, et nous espérons que le modeste supplément exclusivement bordelais que nous publions aujourd'hui, ne sera pas inutile pour le supplément général et définitif que l'on attend du distingué conservateur.

La Bibliothèque municipale de Bordeaux possède elle aussi une très riche série de pièces relatives à la Fronde, surtout à la Fronde bordelaise. Grâce à la complaisance habituelle de son conservateur, M. Raymond Céleste, nous avons pu consulter ce fonds à notre aise et nous tenons à lui renouveler ici nos remerciements.

E. L.

Bordeaux, Avril 1903.

Les Mazarinades dont la liste va suivre étant toutes très rares et très difficiles à se procurer, nous avons indiqué par des abréviations les dépôts ou les collections où elles sont conservées. Voici l'explication de ces abréviations :

Bibl. Bordx (Bibliothèque Municipale de Bordeaux) ; Bibl. Mazarine (Bibliothèque Mazarine de Paris) ; Cat. Mazarine (Catalogue des Mazarinades de cette bibliothèque, c'est-à-dire Notes de M. d'Artois) ; Bibl. Nat. (Bibliothèque Nationale de Paris) ; G[d] Séminaire de Bordx (Recueil du Grand Séminaire de Bordeaux) ; ce dernier recueil a été inventorié par Tamizey de Larroque — voir la note 3 de la page 1 — mais d'une manière si insuffisante, que nous avons cru devoir reproduire ici les titres des pièces qui entraient dans notre cadre de travail. — L'astérisque placé devant les numéros signifie que la Mazarinade appartient à notre collection.

Toutes les pièces sans indication de format sont in-quarto. Nous avons suivi rigoureusement le classement adopté par Moreau.

1. A Son Altesse Serenissime Monseigneur le prince de Conty. Sonnet. — *S. l. n. d.*, placart in-fol.

Signé : P.-H. Galatheau, Escholier. — Relatif à la Fronde et à la paix. — Bibliothèque de Bordeaux, 308.

* 2. ACTE d'Opposition faict par le Procureur Syndic du Couvent des Augustins de Bourdeaux, sur la Sepulture du corps de M. le Duc d'Espernon. *S. f. de titre, n. l. n. d.*, 8 pages.

Daté, à la fin, de Bordeaux, ce 19 janvier 1650, et signé : F. Eleuthère, Syndic; Lhéritier, Notaire royal. Fait suite au *Codicille*, n° 124, de ce supplément. — Gd Séminaire de Bordx.

* 3. ADVIS des bonnes âmes de Paris envoyez aux vrays Frondeurs de Bourdeaux. *S. f. de titre, n. l. n. d.*, 3 pages.

4. ADVIS d'un veritable amy à Messieurs de Bordeaux. *S. l. n. d.*, 8 pages.

Bibl. de Bordx, 8743.

5. ADVIS important aux peuples de la Guienne, sur l'Entrée de l'armée du Comte d'Harcourt dans la Province. *S. l.*, 1652, 16 pages.

Dédié « à Monseigneur le Prince de Conty. » Impression bordelaise. Les pages 13 et suivantes ont été composées en caractères plus petits. — Bibl. Mazarine, 10048.

6. ADVIS important et necessaire envoyé à Messieurs de Bourdeaux par un Ministre d'Estat, touchant les desseins que la Cour à *(sic)* sur leur Ville. — *S. f. de titre, n. l. n. d.*, 8 pages.

Bibl. de Bordx, 8748.

7. AMOUR (l') des Bourdelois envers Messieurs les Princes. *S. f. de titre, n. l. n. d.*, (1650), 8 pages.

Gd Séminaire de Bordx et Bibl. de Bordx, 25994 h.-53.

* 8. APOLOGIE de Messieurs les Deputez du Parlement de Bordeaux sur les affaires de ce Temps. *S. l.* 1650, 8 pages.

Nous avons deux éditions de cette pièce : la seule différence entre elles est que l'une a un fleuron sur le titre et que

l'autre n'en a pas. Il y a, de plus, une troisième édition de 12 pages. L'auteur est Constans, Jurat de Bordeaux, un des députés.

9. APOLOGIE de Monsieur D'Espernon, Prince de Buch. *S. l.*, 1651, 11 pages.

Sur le titre de l'édition indiquée par Moreau, nº 102, il n'y a que les initiales M. D. P. D. B. — Bibl. de Bordx, 25994.

* 10. APOLOGIE pour le Parlement de Bourdeaux, Et pour le Pere Bonnet : Contre le Curé Bourdelois. A Messeigneurs du Parlement. *S. l.* 1651, 8 pages.

Moreau, nº 123, ne cite que l'édition de 16 pages. — Voir sur le *Curé Bordelais* les nºs 123, 189, 853, 1207 et 1772 de Moreau.

11. APOLOGIE pour l'Ormée. Par un de l'Assemblée de Messieurs les Bourgeois. Dédié à Monseigneur le Prince de Conty, *S. l.*, *n. d.*, 40 pages.

La dédicace est signée : L. Sr de L. — Bibl. de Bordx, 8748.

* 12. APPARITION du Mazarin au paysant Gascon apres le naufrage : luy racontant ses adventures de l'autre monde. Avec l'imprudence de son grand Camarade Bernard. Ensemble la Chanson d'Harri Bernard & d'harri Nanon. *S. l.*, 1651, 12 pages.

Pièce curieuse en vers français et patois bordelais. A la fin on trouve : « Canson noubelle de Bernat, et de sa Nanon. Sur l'air, *Vas-y voir toy-mesme* », etc. — Bibl. de Bordx, 25994 J-9. — Cette mazarinade aurait été réimprimée en 1788.

* 13. ARCHI-MAZARINADE burlesque, représentée sur le quay du Chapeau-rouge à Bourdeaux, la veille du Dimanche des Bacchanales. — *S. f. de titre, n. l. n. d.*, 8 pages.

Pièce ordurière en vers de huit pieds. — Bibl. de Bordx, 25994 J-42.

14. ARRÊT de la Cour des Aides (en réponse à l'arrêt du Parlement d'Agen, du 13 mars 1649.) Du 18 mars 1649.

Cat. Mazarine, qui attribue cet arrêt à la Cour des Aides de Guienne.

15. ARREST de la Cour de Parlement du tresiesme Mars mil six cens quarante neuf. Concernant la Cour des Aydes. *A Bourdeaux, chez Guillaume Millanges Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Bibl. de Bordx, 10504.

* 16. ARRESTS de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Donnez les Chambres assemblées, le 30 Mars 1649. sur l'es-

loignement des Gens de guerre, & autres occurences presentes. *A Bourdeaux, par Guillaume Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 8 pages.

Du 30 mars. — Bibl. de Bordx, 10504.

* 17. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, touchant la Noblesse de la Province, du premier d'Avril 1649. *A Bourdeaux, par Guillaume Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 5 pages.

L'arrêt est daté, à la fin, du 3 avril 1649. — G[d] Séminaire de Bordx et Bibl. de Bordx, 10504.

* 18. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Du 3 Avril 1649. portant defenses d'arrester les Courriers & autres Messagers. *A Bourdeaux, par Jacques Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Bibl. de Bordx, 10504.

* 19. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, du troisiesme Avril 1649. Par lequel il enjoint à tous Maires, Jurats & Consuls des Villes, Bourgs, Villages & Chasteaux de la Seneschaussée & Ressort de la Cour, de faire garde pour le service du Roy, & pour leur conservation. *A. Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

* 20. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, du cinquiesme Avril 1649. Par lequel il est deffendu aux Cottisateurs & Collecteurs des Parlements, de se dessaisir des Tailles, des années 1647. & 1648. *A Bourdeaux, par Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Bibl. de Bordx, 10504.

* 21. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, Concernant la Ville & Citadelle de Libourne. *A. Bourdeaux, par Guillaume de la Court, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 5 avril 1649. — G[d] Séminaire de Bordx.

* 22. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeau, portant decret de prinse de corps, & appel à trois briefs jours faute de les apprehender, contre certains personnages y dénomez, du 7. d'Avril 1649. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur du Roy*, 1649, 7 pages.

* 23. ARREST de la Cour de Parlement de Bovrdeav, par lequel il est permis aux Comtes & Cottisateurs des Parroisses, qui sont és environ de la présente Ville,

d'achetter des armes, poudres, mesches & balles pour leur deffense & seureté : dont les fraix leur seront déduicts & precomptez sur les deniers de la Taille. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 9 avril 1649.

24. ARREST de la Cour de Parlement de Bordeaux, du 9. Avril 1649. Par lequel il enjoint à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'apporter ou envoyer au Conseil de la ville & police d'icelle, toutes les Ordonnances qui ont esté ou seront par cy apres signiffiées, remises ou publiées de la part du Sieur Duc d'Espernon. *A. Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Bibl. de Bordx, 10504.

* 25. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, contre ceux qui guident et conduisent les gens de guerre dans les Paroisses du plat pays pour piller, voller & ruyner les maisons des Propriétaires & Habitans du pays. *A. Bourdeaux, par Jacques Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*. 1649, 4 pages.

Du 10 avril 1649.

* 26. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, portant assignation au poteau de la présente Ville, & appel à trois briefs jours, & tous leurs biens saisis & annottez, contre les dénommez en iceluy ; Avec l'exploict de Publication. *A Bourdeaux, par Jacques Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Daté du 16 avril 1649. — Bibl. de Bordx, 10504.
Les dénommés sont : Pontac Danglade, Quirac, Boisroche, Fauchier, soi-disant Lieutenant-général au siége de Libourne, Deymère, Juge de Saint-Emilion, Tauzin, Juge de Barsac.

* 27. ARREST de la Cour de Parlement de Bordeaux, par lequel il est ordonné, que tous ceux qui voudront volontairement servir le Roy & le Public, donneront leurs noms au Sieur Marquis de Chambaret. Du dix-septiesme Avril 1649. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Bibl. de Bordx, 10504.

28. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, par lequel il est ordonné, que tous les Chevaux qui sont en la presente Ville & Fauxbourgs propres pour la guerre seront delivrez par l'ordre du Marquis de Chambaret pour l'opposer aux ennemis. Du vingt-sixième Avril 1649.

A Bourdeaux, par Jacques Millanges, Imprimeur du Roy, 1649, 4 pages.

Bibl. de Bordx, 10504.

29. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, par lequel il est enjoint à tous les Habitans de la presente Ville, de fournir un soldat ou plusieurs ou partie, ou argent suivant leurs facultez. Du 26 Avril 1649. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Bibl. de Bordx, 10504.

* 30. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, du trentième jour d'Avril 1649. Concernant l'eslection de Juge & Consuls de la Bource. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Bibl. de Bordx, 10504.

31. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, portant convocation des Villes et Communautés du Ressort, de venir promptement secourir ladite Ville contre les oppressions, volleries, violemens & impiétés execrables, commises par les Gens de guerre commandez par le Sieur Duc d'Espernon. *A. Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 30 avril. — Bibl. de Bordx, 10504.

* 32. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, par lequel il est ordonné, que les Bourgeois & Habitans de la presente Ville, presteront serement de fidellité concernant le service du Roy, & defense de la presente Ville. Du 1. de May 1649. *A. Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 6 pages.

33. ARREST de la Cour de Parlement de Bordeaux, portant inhitions & deffenses à tous Recardiers, Recardieres & autres Habitans de la presente Ville, d'achetter aucuns meubles, ornemens d'Eglises & autres choses y mentionnés, pillez & vollez par les Gens de guerre commandez par le S[r] Duc d'Espernon. Du 7. Mai 1649. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur du Roy*. 1649, 7 pages.

Bibl. de Bordx, 10504-13. — En patois bordelais *Recardier* veut dire *Revendeur*.

* 34. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, touchant la desmolition de la Citadelle de Libourne, & au-

tres choses y mentionnées. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur du Roy*, 1649, 8 pages.

Du 13 mai 1649. — Bibl. de Bordx, 10504-14.

* 35. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Du 21 Mai 1649. Concernant la cassation des Ordonnances de Monsieur le Duc d'Espernon & la radiation des qualités de Tres haut & Tres-puissant Prince, & Altesse, qu'il prend & se fait donner induëment au prejudice de Messeigneurs les Princes du Sang, Maison Royale, & autres Chefs, concernant la monnoie d'argent qu'il a fait fabriquer sous son effigie & Armes, Noms & qualitez. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 11 pages.

Du 21 mai. — Bibl. de Bordx, 10504-18.

* 36. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Du quinziesme Jour de Juin 1649. Portant cassation de l'Arrest du dix-huictiesme de Mars 1649, donné par la Cour des Aydes. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Bibl. de Bordx, 10504-18.

* 37. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, portant cassation de l'Ordonnance donnée par les Jurats de la presente Ville : Et deffences à toutes personnes de quelle qualité & condition qu'elles soient de charger ny faire charger des bleds sur les Ports de ladite presente Ville, Libourne, Bourg, Blaye & autres Ports, pour le transporter ez Pays estrangers, sur les peines portées par ledit present Arrest. Du vingt-troisième Juin 1649. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

L'arrêt est du 18 juin et sa publication est du 23 du même mois. — Bibl. de Bordx, 10504-19.

38. ARRÊT du Parlement (de Bordeaux) portant ordre ou permission au Marquis de Lusignan de defendre sa maison, même par la force.

De juin 1649. — Cat. Mazarine.

(A suivre) E. LABADIE.

UNE PETITE DÉCOUVERTE BIBLIOGRAPHIQUE

LES POÉSIES

DE

DES BARREAUX

(Vers à Marion de L'Orme, sonnets philosophiques, etc.)

(Suite)

II

Nous avons relevé dans la IIe partie du *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes..... Cologne, 1667*, neuf poésies (1) de Des Barreaux et nous lui en attribuons vingt autres parmi lesquelles elles sont dispersées. Il nous reste à examiner si ces dernières cadrent bien avec la vie et les opinions de leur auteur présumé.

Afin de rendre notre démonstration plus probante, nous reproduisons indifféremment toutes les pièces certaines ou supposées (2) de Des Barreaux. En procédant de

(1) Les huit faisant partie des Vers de Des Barreaux dans le Rec. Conrart et celle sig. D. B. dans la IVe partie du Rec. de Sercy, 1658.

(2) Parmi les pièces attribuées par nous à Des Barreaux (en dehors de celles du t. II du *Recueil* de 1667), il en est trois que l'on trouvera plus loin ; ces dernières ont été prises dans le ms. 22557 (fonds français) de la Bibliothèque Nationale où elles se lisent avec d'autres pièces également de Des Barreaux dudit *Recueil* de 1667. Toute cette fraction du manuscrit est de la même écriture.

la sorte, il sera facile de distinguer celles qui par leur sujet ou par leur style ne sauraient lui appartenir.

Voici l'ordre dans lequel nous les présentons :

(A) Poésies se rapportant à ses Amours, particulièrement avec Marion de L'Orme ;

(B) Id. diverses ;

(C) Id. philosophiques.

(A) POÉSIES AMOUREUSES

L'amour fit de Des Barreaux un poète, il le dit expressément dans des stances pour une Caliste qui lui tenait rigueur :

Tant de charmes et si puissans,
M'ont si fort altéré les sens,
Que j'en deviens faiseur de rimes,
. . . .

On ignore qui était cette Caliste. Il en est vaguement question dans une lettre de Théophile à Des Barreaux (1) à propos de l'élégie suivante et d'une ode qui paraît perdue :

(1) Voici cette lettre :
« A Monsieur Desbarreaux, Envoye-moy, s'il te plaist, une copie de l'élégie et des stances que tu as faites depuis notre départ de... Si tu ne te deffies trop de ton esprit ou du mien, tu me les communiqueras, ou pour te louër ou pour te conseiller sur ton ouvrage (le texte porte courage). Je ne sçay pas asseurément s'il t'est facile de composer quelque chose d'admirable ; mais je croy bien qu'il t'est impossible de faire rien de ridicule. Le sujet qui t'anime est trop divin pour ne t'inspirer pas de bonnes choses : Et, quoy que pour l'amour de toy je me plaigne des rigueurs de Caliste, je lui sçay

STANCES (1)

Sur une défense faite à l'Autheur par sa Maistresse de luy parler d'amour.

Moy, qui ne dors ny nuit ny jour,
Qui suis déchiré d'un vautour,
Qui suis au milieu d'une braise,
Percé de tous les traits d'Amour,
Moy, Caliste, que je me taise?

Accablé des plus rudes fers,
Qu'un amant ait jamais soufferts,
M'oster la voix, c'est me contraindre
Plus qu'on ne fait dans les enfers,
Où chacun a droit de se plaindre.

Il faut plustost faire périr,
Ce qui m'empêche de guérir :
Faites qu'Amour perde son estre,
Mais comment le faire mourir,
Vous, beaux yeux, qui l'avez fait naistre?

Amour est fils de la beauté,
Sans vous il n'eust donc pas esté,
Car Vénus qui nâquit de l'onde,
Comment l'auroit-elle enfanté,
Luy qui met en feu tout le monde?

Puisqu'il est donc né de vos yeux,
Parlant d'un fils si glorieux,
Je parle de ce qui vous touche,
Je parle du plus grand des Dieux,
Et vous me fermerez la bouche?

néantmoins bon gré de te les continuer, puis qu'elles nous font voir ces témoignages de la beauté de ton esprit, qui commence à payer comme il faut les espérances qu'on a conceues il y a long-temps. Ton très humble et très fidelle serviteur, sig. Théophile. »

[*Nouvelles Œuvres de feu Théophile... etc. Paris, 1648, in-8*].

(1) Rec. Conrart, 145 B. L.. Vers de Des Barreaux; Rec. de 1667 (IIe p.), p. 222. Cette pièce doit être antérieure à l'année 1621, on trouve, en effet, dans l'éd. originale des Œuvres de Théophile, Paris, Quesnel, 1621 (p. 23), des stances sur le même sujet : Je n'ay repos ny nuict ny jour, qui ont dû être faites en même temps que celles de Des Barreaux (voir la lettre de Théophile déjà citée).

Non, Caliste, il me faut parler
Aussy bien pour me consoler
Dans la fureur qui me consume :
Mon mal que je ne puis celer,
Se fait éventer à ma plume.

Tant de charmes et si puissans,
M'ont si fort altéré les sens,
Que j'en deviens faiseur de rimes,
Et si les foux sont innocens,
Je ne sçaurois faire de crimes.

Vous parlant je perds la moitié
Des tourmens de mon amitié,
Je le fais pour mon allégeance :
Et si vous estes sans pitié,
Je le fais aussy par vengeance.

Voici maintenant des stances adressées à Mlle de P..(?) :

Sur les regards de Mlle de P.. (1).

Estincelles continuées
D'un feu qui ne mourra jamais
Qui portes dans nos cœurs et la guerre et la paix,
Vivants Eclairs, Bluettes animées,
Regards que vous estes puissants
Sur mon esprit et sur mes sens.

Toutes ces beautez de Nature,
Le riche éclat du diamant
Et ces feux éternels brillants au firmament,
De ses regards ne sont que la peinture.
Regards que vous . . . . . .

Non, non, regardez sans envie
Ces feux qu'on a tant estimé,
Ils luisent d'un éclat qui n'est point animé,
Et vous avez la lumière et la vie
Regards que vous . . . .

(*A suivre*). F. LACHÈYRE.

(1) Ms. 22557 (Fonds fr.) de la Bibl. Nat^le.

SECOND
SUPPLÉMENT AU SANTOLIANA

(*Fin.*)

II

La lettre suivante, datée de Saint-Victor le 13 février 1685, nous amène aux Hymnes de Santeul :

Monseigneur,

Le respect me retient de vous écrire souvent, quoyque mon cœur me le dicte toujours et que ma plume est toujours prête de vous donner des marques d'une pleine reconnoissance. J'ay fait un vœu solemnel de présenter à Votre Altesse tous les ans un poème que j'auray l'honneur de vous lire et qui sera le témoing éternel de la réputation que Votre Altesse m'a donnée ; car je suis plus connu par le *Cantilliaca* que par tous mes autres ouvrages. J'en excepte les hymnes, au nombre de 150, dont on fait un recueil, qui s'achève parce que Votre Altesse m'a donné de quoy l'achever. Je finis l'hymne de saint Martin que l'église de Tours et les moines m'ont prié de faire ; je l'enverray dans trois jours. J'ay regretté Bourdelot, qui sçavoit et qui aimoit les sçavans (1).

SANTOLIUS VICTORINUS.

Maimbourg fait l'histoire du pontificat de saint Grégoire et me donnera dans peu le sommaire (2).

(1) Bourdelot mourut le 9 février 1685. Ses lettres, conservées en grand nombre à Chantilly, sont intéressantes pour l'histoire littéraire du temps.

(2) Ce livre fut annoncé dans le *Mercure Galant* de mai 1686 : *Histoire du Pontifical de S. Grégoire le Grand*, par M. Maimbourg, in-4 et 2 vol. in-12.

Santeul annonce 150 hymnes; le recueil qui s'imprimait alors n'en contient que 115; les hymnes en l'honneur de saint Martin sont les 103e, 104e et 105e. Voici le titre du volume :

HYMNI NOVI || TAM || EX BREVIARIO PARISIENSI || QUAM || EX CLUNIACENSI || EXCERPTI. — Typis Petri Le Petit | Typographi. | MDCLXXXV. — In-8 de 4 ff. lim. et 156 pp. Les feuillets liminaires sont occupés par le titre, la table, et une belle dédicace en vers latins adressée à Paul Pelisson. — La bibliothèque du Musée Condé en possède un exemplaire en grand papier réglé, dans sa reliure originale en maroquin rouge. C'est l'exemplaire offert par l'auteur à Paul Pelisson; sur le feuillet blanc qui précède le titre, Santeul a écrit :

Hi potius hymni peribunt quàm tuorum erga me benefactorum memoria ex animo cadat, et erit nostræ non tam eruditionis (si quæ est in re poetica) pignus, quàm æternum nostri erga te cultûs argumentum.

SANTOLIUS VICTORINUS.

Le Grand Condé ne dédaignait pas d'écrire à Santeul; nous le savons par l'avocat Soru, qui servait d'intermédiaire pour cette correspondance. A différentes reprises, il informe le prince qu'il a remis ses messages au poète; une citation suffit : « Je n'ay pas manqué de rendre à M. de Santeul la lettre de V. A. S.; sa maladie continue toujours » (5 avril 1685). Soru, certain du plaisir qu'il procurait au prince, lui transmettait aussi les lettres que lui-même recevait de Santeul; c'est ainsi qu'une lettre adressée par le poète à Soru le 17 août 1685, se trouve conservée dans les papiers de Condé à Chantilly :

Monsieur, je ne puis vous taire ce qui m'est arrivé depuis huit jours avec le chevalier de Blanchefort (1). Il me fit

(1) Gentilhomme du duc d'Anguien.

l'honneur de me rendre une visite en sortant du marché, monté sur sa petite jument, très jolie, et je crois que par droit de voisinage il me demanda à Saint-Victor. J'estois sur le seuil de la grande porte, et je prenois plaisir à voir les chevaux qui alloient au marché. M. le chevalier de Blanchefort y parut; et d'abord mil complimens. Je vous avoue que cette petite beste me plut; il me l'offrit et nous convenions du prix après quelque dispute. Nos messieurs, qui sont plus que machinons (maquignons), me dirent que j'estois trompé de trois louys; mais estant dans le besoing d'avoir un cheval par l'ordre du médecin pour m'agiter un peu, je voulu tenir ma parolle, quoyque un peu trompé, mais la santé est préférable. Il me la laissa tout le reste du jour. Le lendemain il vint chercher son argent. Je luy donné neuf louys dans sa main, et M. le président de Bayeil (Bailleul) en fut tesmoing, loua la beste et le marchand. Il me demanda un escu encore pour le palefrenier absent; je croyois qu'il le pouvoit payer de ses neuf louys; alors dispute, l'argent rendu avec brusquerie. Je me dérobe de luy pour éviter scandal, et me cache dans le grenier à foin. Il me chercha trois heures pour renouer le marché; il me cherche encore, mais il ne me trouvera pas, trompé que j'estois. Adieu.

Au mois d'octobre 1685, Santeul fut appelé à Cluny par le cardinal de Bouillon pour assister au chapitre général de l'Ordre. Le chapitre fut ouvert le 21 octobre et dura jusqu'au 27. Le compte-rendu publié dans le *Mercure Galant* (vol. de décembre 1685, p. 295) nomme « M. de Santeul, chanoine régulier de l'abbaye Saint-Victor de Paris, dont les Hymnes qu'il a composées pour le nouveau Bréviaire de Cluny furent lues dans le Définitoire avec reconnoissance et avec applaudissement ». Cette circonstance, jointe à une maladie dont le poète avait longtemps souffert, lui avait fait négliger le Grand Condé; il s'en excusa par une lettre adressée au prince dès son retour à Saint-Victor :

Monseigneur,

Je me jette à vos genoux pour vous demander un moment

d'audiance pour vous rendre raison de toute ma conduite. Une maladie de six moys m'a tellement osté à moy même que je n'ay songé qu'à ma douleur. J'allois vous le dire au moys d'octobre, comme Monsieur le cardinal de Bouillon m'envoya un exprès pour assister au chapitre général de Cluny, où il devoit proposer nos hymnes, qui sont adoptées dans le bréviaire; on les a receu et tout a réussy. Il m'a voulu donner un gros bénéfice de l'ordre et me changer le Santolius *Victorinus* pour *Cluniacensis*, mais vous m'eussiés blasmé, car ce mot m'est devenu cher depuis que vous l'avés prononcé, et rien ne me touche après l'honneur que j'ay receu de Votre Altesse, que j'ay présente à tous les moments de ma vie.

SANTOLIUS VICTORINUS.

Le 31 décembre 1685, Santeul adresse au prince de Condé ses vœux de bonne année, accompagnés d'une hymne nouvelle :

Monseigneur,

J'envoye à V. A. l'hymne de saint Étienne; il en méritoit bien une particulière, et il ne falloit pas confondre le premier des martyrs, qui a ouvert la mer rouge et qui l'a passé le premier. On donne des couronnes à tous les martyrs, mais il en porte une dans son nom, στεφανος, *corona*, outre que les pierres qu'il a teint de son sang sont les escarboucles qui composent sa couronne. Je trouve le début assés beau. Je ne vous envoye que l'épreuve, sur laquelle je vais encore travailler.

Tibi felix exeat annus !
Et novus accedat tibi faustus !

Si Soru ne me tenoit l'épée sur la gorge, pour finir
Multa tibi canerem
Nec pœnitendæ venæ !

A votre seul nom je suis poette ! J'entends desjà murmurer contre moy;

Musæ indignantur, meus indignatur Apollo.

Je prie Votre Altesse de donner au P. Bergier (1) à faire la critique sur cet hymne.

SANTOLIUS VICTORINUS VEL CLUNIACENSIS.

Santeul excellait à exprimer beaucoup de choses en peu de mots ; ses inscriptions le prouvent. Il n'était pas moins habile dans un genre plus délicat encore, qui exige une extrême concision jointe à une absolue clarté ; je veux parler des légendes destinées aux médailles. Sa lettre du 22 mars 1686 désigne évidemment une médaille que le duc d'Anguien, gouverneur de Bourgogne, faisait frapper pour commémorer le souvenir d'un fait concernant la province. Il était en désaccord avec Santeul au sujet de l'exergue, et le poète soumit le cas au Grand Condé :

Monseigneur,

Jamais je ne suis plus satisfait de mes ouvrages que quand vous les approuvés. Monseigneur le Duc veut ajouter à *Urbibus ditatis* que le Roy a payé les debtes de la Bourgogne. On ne doit pas, ce me semble, entrer dans le particulier. *Urbibus ditatis* comprend tout; on enrichit point un homme quand on le laisse avec debtes. J'en appelle à Votre Altesse, et son jugement sera le mien.

M. l'abbé Fléchier, nommé à l'évesché de Lavaur, fit hier aux Invalides l'oraison funèbre de M. le Chancelier (Le Tellier). *Aderant omnes Galliæ proceres.* Il enleva tout son auditoire (M. l'évesque de Meaux célébroit la grande messe). *Quo sensu, quo animo applaudentes auditores reddit, non difficile est conjicere.* On va l'imprimer; j'auray soin de vous la faire tenir.

Je me suis fait une affaire avec M. l'abbé Regnier, qui a

(1) Après avoir été le précepteur du duc d'Anguien, le père jésuite François Bergier était resté l'ami de la maison, *le pastor fido*, et vivait dans l'intimité du Grand Condé. Il avait son appartement à Chantilly et y séjournait souvent.

fait les inscriptions de la statue du Roy choisies par Monsieur le maréchal de La Feuillade. J'ay dit que ce nouveau poète latin de l'Académie françoise devroit être à la place d'un des quatre esclaves de la statue ; *hinc odia, hinc iræ.*

J'ay bien des choses à mander à Votre Altesse, mais je suis chagrin de mes insomnies.

SANTOLIUS VICTORINUS TUUS.

L'inauguration de la statue élevée à la gloire de Louis XIV par le maréchal de La Feuillade eut lieu le 28 mars 1686. Il y avait déjà dix-huit mois que Santeul avait préparé les inscriptions latines que comportait le sujet, et il désirait vivement les faire agréer par le maréchal ; dès qu'elles avaient été rédigées, il les avait soumises au Grand Condé en demandant son appui : « J'envoye à S. A. S., écrivait Soru le 20 novembre 1684, une lettre de M. de Santeul et une demie douzaine de copies de ses inscriptions pour la statue du Roy de M. le mareschal de La Feuillade ; il supplie S. A. S. vouloir bien se ressouvenir de la promesse qu'elle luy a faite à Chantilly d'en parler ». En 1686, le maréchal refusa les inscriptions de Santeul pour accepter celles de l'abbé Regnier-Desmarais. Notre poète ressentit vivement ce refus ; il y revient dans une lettre écrite quelques jours après la cérémonie (avril 1686) :

Monseigneur,

J'espère bientost avoir l'honneur de me jetter à vos pieds pour vous demander pardon si je ne vays pas vous rendre mes respects après les grands bienfaits que vous m'avés faits. Cependant je vous envoye mon meilleur amy de Saint-Victor, mon confrère Monsieur Girardin (1), frère de l'ambassadeur de Constantinople, qui suppléera à mon défault

(1) Santeul a dédié une pièce de vers « *ad Michaelem Girardin, sodalem suum* » (édition de 1694, p. 440).

et qui vous asseurera qu'une méchante et obstinée maladie qu'on traitte de rhumatisme me fait oublier à moy même. J'espère en estre quitte bientost. Je ne laisse pas de travailler à mes hymnes, car je suis Santeul hymnographe; après vos inscriptions je ne feray rien jamais de si beau ny de si véritable : la flatterie ordinaire aux poettes n'y est point; tous les poettes les lisent et se mettent à genoux.

Una fuit virtus Condæo pro omnibus armis (1)

On s'exclame sur ce vers parcequ'il est vray : votre vertu vous a servy de toutes armes. Ce vers seul vaut mieux que toutes les inscriptions qu'on a mis à la statue du Roy. J'avois bien préveu que Monsieur le duc de la Feuillade choisiroit le pis. Il ne falloit qu'un vers,

Pace bonus, metuendus armis,

ou bien,

Pace beat, totum bello qui terruit orbem.

Pour vous:

Qui mora Cæsaribus, fit tibi Rhenus iter (2),

les barrières des César t'ont servy de galerie.

Santolius hymnographus.

J'ay asseuré le présent porteur que ma lettre luy feroit voir tout Chantilly; il a été à Rome et c'est un curieux.

Cette lettre de Santeul est la dernière de celles qui sont conservées à Chantilly; il dut cependant écrire au moins une fois encore au Grand Condé, car, le 10 septembre, Soru demande au prince « s'il a receu la lettre de M. de Santeul et une nouvelle inscription que j'ay eu l'hon-

(1) Dernier vers de l'inscription du cabinet des armes de Chantilly.

(2) Ce vers se trouve dans les inscriptions préparées par Santeul et rejetées par le duc de La Feuillade. Elles furent comprises dans l'édition des œuvres de Santeul donnée en 1694 (p. 398).

neur d'envoyer il y a quelques jours » ; et, le lendemain, il écrit de nouveau : « J'ay rendu à M. de Santeul la lettre que S. A. S. a bien voulu m'envoyer pour luy ; voilà une petite pièce qu'il a faite ».

Le Grand Condé mourut le 11 décembre 1686. On sait que son fils et son petit-fils continuèrent de témoigner à Santeul une réelle amitié ; le poète vint souvent à Chantilly, où il rencontrait aussi le duc et la duchesse du Maine ; les princes aimaient tant sa compagnie qu'ils l'emmenaient en Bourgogne quand ils s'y rendaient pour tenir les États (1). Malheureusement, toute la correspondance de cette époque a disparu des papiers de Condé et ne se retrouve nulle part. Je terminerai donc cette petite étude par quelques notes, véritables bribes que je me contenterai de développer, sans sortir du plan que je me suis tracé.

Lorsqu'en février 1690 Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, plaça dans les jardins de Chantilly la statue en marbre de son père, que Coysevox venait d'exécuter, Santeul lui proposa deux inscriptions ; les voici, telles que les donne la première édition des œuvres de Santeul, la seule qui ait été faite de son vivant :

1° *Cujus ad aspectum suspensis fluctibus amnes*
Attoniti tremuêre, sui nunc ruris in umbrâ,
Pacis amans, lætos dat in hortis ludere fontes.

2° *Quem modo suspensis tremuerunt fluctibus amnes*
Terribilem bello, nunc docta per omnia Princeps,
Pacis amans, lætos dat in hortis ludere fontes.

En 1764, Dinouart reproduisit ces deux inscriptions dans le *Santoliana*, avec le texte intégral, sauf pour un

(1) C'est au cours d'un de ces voyages que Santeul mourut à Dijon, le 20 août 1697, non pas des suites d'une stupide plaisanterie éclose dans l'imagination du peu scrupuleux Saint-Simon, toujours malveillant pour les Condé, mais d'une maladie qui le minait depuis longtemps et parvenue à son terme.

mot : *omnia* est remplacé par *otia*. Mutilée, puis enlevée pendant la période révolutionnaire, la statue put être rachetée par le prince de Condé en 1815. Réparée, elle reprit sa place dans les jardins de Chantilly; l'inscription de Santeul fut gravée sur une plaque de marbre encastrée dans le socle, mais le premier vers reçut une variante :

Quem modo pallebant fugitivis fluctibus amnes
Terribilem bello, nunc docta per otia Princeps,
Pacis amans, lætos dat in hortis ludere fontes.

En 1692, l'église que le prince de Condé avait fait bâtir à Chantilly fut ouverte au culte, et l'agglomération de maisons qui donna naissance à la ville actuelle fut érigée en paroisse. Santeul fut prié de composer des hymnes en l'honneur de saint Henri, patron du prince, pour être chantées dans la nouvelle église. J'ai eu la bonne fortune de trouver un exemplaire de la mince plaquette qui contient ces hymnes, au nombre de quatre; c'est un petit in-8 de 7 pages, sans lieu ni date d'impression ; pas de feuillet de titre, rien qu'un titre de départ : *Divo Henrico Imperatori ;* la p. 7 est occupée par cette mention, imprimée en petites capitales :

HOS HYMNOS DIVO HENRICO
SACROS, INSTIGANTE SERENISS.
PRINCIPE JULIO HENRICO
BORBONIO CONDÆO, JUSSUS ET LUBENS
FECI, UT RECURRENTE DIVI IMPERA-
TORIS PATRONI SUI FESTIVITATE,
QUOTANNIS SOLEMNI CANTU
CELEBRARENTUR, IN BASILICA QUAM
ÆDIFICAVIT DOMINO RURIS
CANTILLIACI MAXIMO PRÆSIDIO ET
LUCULENTO PIETATIS SUÆ
AUGUMENTO.

SANTOLIUS, *Vict.*

En face de la première strophe de la seconde hymne,

Qui dies mortis numerat futuræ....,

Santeul a écrit : « Réflexion sur la mort, que saint Henri avoit toujours présente ».

J'ai relevé dans le registre des dépenses du prince de Condé en 1694 une mention relative à Santeul : « 7 octobre 1694, somme de 100 livres payée par gratification à M. de Santeul pour sa voiture et nourriture de Paris à Dijon, où S. A. S. l'avoit souhaité pendant la tenue des états ».

En cette même année 1694, fut publiée l'édition collective des poèmes de Santeul. La bibliothèque du Musée Condé possède l'exemplaire, dans sa reliure originale en maroquin rouge, que le poète offrit à son ami La Bruyère. Le feuillet blanc qui termine le volume porte cette dédicace autographe de Santeul :

J. B. Santolius Victorinus
.... Bruyerio,
nulli,
dum varios hominum
mores brevitate styli
et concinnitate
descripsit,
inter academicos viros,
quorum maxima pars est,
secundo.
Virgiliana poesis
minus verecunda
in illius manus ultro venit ;
tot ineptis lectoribus
hactenus indignata,
hoc lectore uno superbit,
qui soliditate ingenii
et puritate sermonis
nec falsis acuminibus
delectatur.

A l'automne de 1696, Santeul, se trouvant à Chantilly avec la duchesse du Maine, chanta cette princesse sous le nom de *Salpetria, nympha Cantilliaca*. Le poème qu'il intitule ainsi fut aussitôt traduit en prose par le duc du Maine, et en vers par Antoine Danchet. Sur l'ordre du duc, ces pièces furent transcrites très élégamment pour former un exemplaire qu'il offrit à la duchesse. Ce joli manuscrit fait partie de la bibliothèque de Chantilly, où il est classé sous le n° 1113. C'est un petit in-folio de 12 feuillets couverts d'une écriture très soignée, avec fleurons en couleurs, grandes lettres ornées en miniature, titres en or; reliure en maroquin rouge doublé de tabis bleu, riches dorures, filets, tranche dorée; les emblèmes semés sur les plats appartiennent à la duchesse du Maine, ainsi que la devise : « Tout subit ma loi ». Voici la composition du volume : 1° « *Salpetria*, *nympha Cantilliaca* » (poème de Santeul). — 2° « *Salpetria*, nymphe de Chantilly, traduction en prose des vers latins » (par le duc du Maine). — 3° « A l'auteur des vers latins, sur la traduction en prose française, quatrain ». — 4° « *Salpetria,* ou la nymphe de Chantilly, autre traduction des vers latins » (en vers français, par Antoine Danchet). — 5° « Lettre de l'auteur de la traduction en vers à M. de Santeul de S. V. (Saint-Victor) ». — 6° « *Serenissimo principi Ludovico Augusto Borbonio* (duc du Maine), *quod latina carmina gallica interpretatione illustraverit, gratulatur Santolius V.* ». — 7° « Lettre de M. le duc du Maine à M. de Santeul de Saint-Victor; à Versailles, ce 19 décembre 1696 ».

Au printemps de 1697, la maladie de Pluton, petit chien d'Anne de Bavière, princesse de Condé, fournit à Santeul l'occasion de composer deux poèmes qui furent aussitôt imprimés : 1° *Pluto catellus ad Serenissimam Principem ut ejus possit in gratiam redire, expostu-*

latio; 2° Plutonis catelli fatum; ad Serenissimam Principem illius postrema verba. Ces poèmes furent traduits en vers français par M. de Bordecraye, docteur en médecine; une copie de cette traduction porte le n° 1715 parmi les manuscrits du Musée Condé.

Les États de la province de Bourgogne n'avaient pas tenu d'assemblée depuis 1694; Louis XIV ordonna de les convoquer en 1697. Le prince de Condé se fit représenter à Dijon par son fils le duc de Bourbon, gouverneur en survivance. Santeul ne fut pas du voyage, et le prince réussit d'abord à le retenir près de lui; mais bientôt le fantasque poète ne put résister au désir de revoir ses amis de Dijon et de faire briller sa muse dans la capitale de la Bourgogne; le prince lui fit remettre 200 livres pour ses frais de route, et le poète partit. Il revint dans un cercueil.

GUSTAVE MACON.

BIBLIOGRAPHIE

DE QUELQUES

ALMANACHS ILLUSTRÉS

DES XVIIIe ET XIXe SIÈCLES

(suite)

---

75. — LE PHÉNIX DES ALMANACHS Pour l'An 1810. || *A Paris Chez Le Fuel, Libraire, Relieur, Rue St-Jacques, N°* 54.

1810. In-12.

Titre en lettres gravées avec une vignette, signée *Pigeot, sculp.*, représentant un paysage avec deux amours, près d'une table et tenant un télescope.

Le texte, le Calendrier et le Souvenir sont entièrement gravés.

Le calendrier, qui est avec le titre, comprend 12 pages avec douze vignettes, en tête des pages, rappelant les occupations de chaque mois.

Quatre gravures signées *Charlin, sc.* représentant les quatre saisons et ayant chacune 4 pages de texte en lettres anglaises ; au bas de la dernière page se trouve la signature de *Sampier sculpt*. Le texte est composé de chansons dont voici les titres :

1. *Le Printems, l'Air et Vénus.* — 2. *L'Eté ou le Triomphe d'Amphitrite.* — 3. *Bacchus, ou les bienfaits de l'Automne.* — 4. *L'Amour et le Feu, ou Les plaisirs de l'Hiver.*

Ces gravures au pointillé représentent de jolis groupes d'amours.

Viennent ensuite : Souvenir avec vignette sur le titre, au pointillé, signée *Pomel scul.*, représentant, au milieu des nuages, une jeune femme ailée couronnant un buste de femme entouré de rayons lumineux.

— 4 feuilles peau d'âne pour les jours de la semaine ;

Et enfin deux cahiers de feuilles blanches pour notes.

(*Exemp. cart. mar. rouge plein, tr. dor.*)

(*Le même almanach-carnet a paru en 1811, mais un peu différent, voir le n° 1629, p. 422, de la Bibliographie des Almanachs de J. Grand-Carteret*).

76. — LES SAISONS. Almanach Chantant. || *A Paris chez Janet Libraire et Md de Musique rue St-Jacques N°* 59.

1810. In-18.

Titre en lettres gravées avec une vignette.

24 pages de texte gravé composé de chansons auxquelles se rapportent douze gravures non signées et dont voici les légendes :

1. *Le bon emploi des jours.* — 2. *Le Sylphe.* — 3. *La Sylphide.* — 4. *Les Baigneuses.* — 5. *Aspasie et Zulim.* — 6. *Le Sultan trahi.* — 7. *Bacchus ou le Vin.* — 8. *Acis et Thémire.* — 9. *Les Nymphes et les Satyres.* — 10. *La Veillée.* — 11. *Le Raccomodement* (sic). — 12. *La Chasse.*

Suivent après : un cahier d'Ariettes nouvelles imprimées et sans pagination; — Souvenir, Perte et Gain et feuilles blanches pour notes, comprenant 48 pages — et un autre cahier de feuilles blanches non paginées.

Calendrier de 1810 après le titre.

77. — LES TABLETTES DU SENTIMENT [*épigraphe :*] Aux Cœurs Aimables. || *A Paris chez Le Fuel, Doreur, Relieur, Rue St-Jacques* N° 54.

1810. In-18.

Titre gravé au milieu d'un sujet champêtre : une femme assise près d'un fût de colonne sur lequel est posé un livre ouvert, avec l'épigraphe Aux Cœurs Aimables ; au-dessus, deux amours maintiennent une couronne.

Joli almanach, entièrement gravé et sans pagination, composé de chansons, encadrées d'un filet noir.

12 gravures, non signées, avec de jolis encadrements différents, et dont voici les légendes :

1. *Le Chant du Troubadour.* — 2. *A une bonne Mère.* — 3. *Le Thé à Cythère.* — 4. *Bouquet à Julie.* — 5. *Aveu d'Amour.* — 6. *Les Regrets.* — 7. *Le Réveil d'une jeune religieuse.* — 8. *Mes Adieux.* — 9. *Une Femme à son Mari.* — 10. *L'Arrivée du Troubadour.* — 11. *Le premier Billet.* — 12. *L'Absence.*

Cahier de chansons nouvelles imprimées. Souvenir, Perte et Gain pour chaque mois et Calendrier se dépliant.

78. — TRÉSOR DE L'AMOUR, || *A Paris, Chez Le Fuel, Lib. Rel. Rue St-Jacques* N° 54.

1810. In-32.

Joli petit volume entièrement gravé à l'exception du calendrier.

Titre gravé dans un octogone oblong sur cadre à tailles de burin aux quatre angles, représentant un jardin où une jeune femme assise est accoudée sur un vase. Au-dessus d'elle planent, dans des nuages, deux amours tenant une feuille de papier sur laquelle est inscrit : Corine et Eulalie.

Douze gravures, non signées, qui, ainsi que le texte lui-même, sont dans des octogones sur cadres à tailles de burin aux angles. Ces gravures correspondent aux chansons et portent les légendes suivantes :

1. *Corine.* — 2. *Les fraises.* — 3. *Adonis.* — 4. *Diane.* — 5. *Les charmes de l'enfance.* — 6. *Les sacrifices généreux.* — 7. *L'escamoteur d'amour.* — 8. *Les cinq sens.* — 9. *La belle parure.* — 10. *La Religieuse Portugaise.* — 11. *Eulalie.* 12. *Les méchans* (sic).

Calendrier de 1810 se dépliant.

79. — Le Chansonnier du Premier Age ou Choix de Chansons que l'on peut permettre aux jeunes gens des deux sexes pour exercer leur voix. || *A Paris, Chez P. Blanchard et Cie Libraires pour l'Educatn, Rue Mazarine* No 30, *Palais-Royal, Galerie de Bois. No* 249. *Au Sage Franklin.* 1811.

In-18.

Chansonnier de 214 pages de texte avec un titre en lettres gravées sur un rideau cloué à un cadre, avec guirlande de fleurs ; une lyre avec des cahiers de musique sont placés dans le bas de ce cadre.

Frontispice représentant une réunion de six jeunes gens et jeunes filles faisant de la musique.

(B. Nat. Ye 11·280)

Note. On retrouve le même frontispice dans un autre chansonnier, de 1822, de l'éditeur A. Eymery, portant ce titre : La Morale du Vaudeville, chansonnier à l'usage des enfants & jeunes gens des deux sexes publié par M. Ourry ; *avec cette légende :*

Pour plaire, la Raison
Vient vous offrir sa morale en chanson.
(les 2 pères).

— Le Chansonnier du Premier Age a paru aussi, en 1823, avec calendrier et cette adresse d'éditeur : A Paris. A la Librairie d'Education, chez Alexis Eymery. Rue Mazarine. No 30.

80. — Les Quatre Ages de la Nature. || *A Paris Chez Le Fuel, Libraire, Editeur, Rue St-Jacques,* No 54.

1811. In-24.

Almanach de 120 pages de texte, composé de poésies et de romances, avec un Titre en lettres gravées et un Frontispice au pointillé, signé Seb, Le Roy Del., Massol sculp., représentant : quatre enfants offrant les présents des 4 saisons au dieu Amour.

Quatre gravures au pointillé et signées comme le frontispice, sans légendes, se rapportant aux fragments du poëme des *Saisons* par Saint-Lambert :

1. *Le Printemps.* — 2. *L'Eté.* — 3. *L'Automne.* — 4. *L'Hiver.*

Le souvenir des Dames avec un sujet : un amour écrivant sur une tablette : Fidel (*sic*) et discret.

Calendrier pour l'an 1811.

(Bib. Nat. Ye 30·856)

81. — LE RETOUR DE ZÉPHIRE. || *A Paris, Chez Janet Libraire Rue St Jacques No* 59.

1811. Petit In-12.

Titre en lettres gravées avec un sujet.
Après le titre se trouve cette dédicace en vers à Mademoiselle J*** :

Lorsque reviennent les chaleurs,
Zéphir de ses ailes légères,
Ouvre le calice des fleurs,
Et le corset de nos bergères ;
Suivant les lieux, suivant les temps,
L'Amour arrange bien les choses ;
Il sait que partout au printemps,
On doit voir des boutons de roses.

108 pages de texte composé de chansons.
Six gravures au pointillé, signées *S. Le Roy del.*, *Massol sc.*, sans légendes, mais se rapportant aux chansons suivantes :

1. *Le Zéphyr.* — 2. *Sapho. Conseils aux Belles.* — 3. *Ode à la Fortune.* — 4. *L'Empire des Belles.* — 5. *L'Amour en voyage.* — 6. *Zéphyr et Flore ou l'Origine de l'Eventail.*

Le Confident discret, avec vignette sur le titre et ornements d'en-tête avec les signes du zodiaque pour chaque mois.
Calendrier de 1811.
(B. Nat. Ye 32.049).

82. — ALMANACH DES DEMOISELLES POUR L'AN 1812. || *A Paris Chez Le Fuel Libraire, Rue St Jacques No* 54 *et Delaunay Libraire Palais Royal.*

1812. In-24.

Titre en lettres gravées avec une jolie vignette.
Le faux-titre porte : *Almanach des Demoiselles, ou Le Chansonnier de l'Amour et des Grâces.*
150 pages de texte, composé de chansons et romances, avec six figures, signées *Seb. Le Roy Del.*, *Le Rouge A. F.*, *Bovinet sculp.*, reproduisant des tableaux, avec ces légendes :

1. *Angélique et Médor*, de M. Anssiaux. — 2. *François Ier et la Belle Feronnière*, de M. Menjaud. — 3. *L'Enfant reconnaissant*, de Mlle Lorimier. — 4. *Thésée et Ariane*, de M. Seb. Le Roy. — 5. *Vénus à la Coquille*, de M. Landon. — 6. *La Bonne Mère*, de Mlle Mayer.

(*Ces six gravures ont été reproduites dans* « Les Fleurs du Parnasse, Almanach Lyrique des Dames », de 1816, de chez Le Fuel, *voir au no 1721 (p. 443) de la Bibliographie des Almanachs de J. Grand-Carteret*)
Calendrier de 1812 et Souvenir avec une vignette en octogone et 12 vignettes : bustes de femmes dans des octogones, accompagnés de médaillons avec les signes du zodiaque.
(B. Nat. Ye 11.119).

83. — Ce qui plaît le plus aux Dames, ou Le Départ pour la Courtille. Almanach Chantant, Pour la présente année. Dédié aux Amis de la Joie. || *Paris, Chez M. Aubry, Libraire, au Palais de Justice.*

1812. In-32.

Almanach de 48 pages compris le Calendrier qui se trouve au milieu du volume.

De l'Imprimerie de Boiste.

Chansons et romances, parmi lesquelles : *Le Départ pour la Courtille*, parodie du Départ pour la Syrie, de Duverny (*aveugle*) ; — *L'Histoire des Français*, par M. Quignon ; — *Ma Cinquantaine* ; *Les Hommes*, et *Le Moyen d'être heureux*, par Dugrandmesnil, etc..

Frontispice, sans légende, représentant une scène champêtre.

Calendrier pour l'année 1812, VIIIe de l'Empire, avec l'adresse de l'éditeur.

(*Exempl. rel. veau plein avec fil. et insignes impériaux dorés sur les plats.*)

84. — Elégies, Suivies d'Emma & Eginard Poëme ; et d'autres Poésies, la plupart inédites, par Charles Millevoye. || *à Paris, chez Rosa Rel., Libraire, rue de Bussy*, N° 15. 1812.

In-18.

Titre entièrement gravé avec une jolie vignette, non signée, représentant une jolie femme, assise sur des ruines d'où sort une source, et tenant un papier à la main.

221 pages de texte avec 4 figures, de Gautier, portant ces légendes :

1. *La chûte des Feuilles.* — 2. *Emma et Eginard.* — 3. *La Sulamite.* — 4. *Le Déjeuner.*

Avec le Calendrier pour l'an 1812.

(*sous la cote* Ye 27.833 *la Bibliothèque Nationale possède le même ouvrage, avec une mention* : Seconde Edition, Paris, chez Rosa Libraire, Grande Cour du Palais Royal, 1813. *Sans calendrier. — Le reste : vignette du titre et autres gravures conformes à mon exemplaire*).

85. — L'Empire de la Gaîté. Almanach Chantant et Récréatif. || *A Paris, Chez Tiger, Imprimeur-Libraire, rue du Petit-Pont-Saint-Jacques, au coin de celle de la Huchette. Au Pilier-Littéraire.*

1812. In-32.

Publication de colportage de 64 pages de texte, entourées d'un double filet noir, et composée de chansons et romances.

Frontispice colorié.
Almanach pour l'An 1812, IX[e] de l'Empire Français. Avec les Départs et Arrivées des Coches de la Haute-Seine.

86. — MADAME DE MAINTENON. || *A Paris Le Fuel, Libraire, Rue S[t] Jacques* N[o] 54. *Près celle du Foin.*

1812. In-16.

Titre en lettres gravées.
Portrait-Frontispice et quatre gravures au pointillé, signées *Seb. Le Roy Del.*, *Massol sc.*, reproduisant des épisodes de la vie de M[me] de Maintenon.
108 pages de texte, suivies de « Le Souvenir des Dames » avec titre gravé et un sujet : L'amour écrivant sur une tablette : Fidel (*sic*) et discret.
Calendrier de 1812 se dépliant.
(B. Nat. Ln [27]13'223).

87. — MADAME DE SÉVIGNÉ. || *A Paris chez Le Fuel, Libraire, Rue S[t] Jacques, N[o] 54, près celle du Foin.*

1812. In-16.

Titre en lettres gravées.
108 pages de texte.
Portrait-Frontispice, au pointillé, signé *Seb. Le Roy Del.*, *Massol sc.*
Quatre gravures également au pointillé et signées comme le frontispice, reproduisant des épisodes de la vie de M[me] de Sévigné.
A la fin du volume : Le Souvenir des Dames avec sujet sur le titre : un amour écrivant sur une tablette : Fidel (*sic*) et Discret.
Calendrier de 1812 se dépliant.
(B. Nat. Ln [27]18,909).

88. — LE PETIT TRÉSOR DES FAMILLES, ou les Doux épanchemens (*sic*) du Cœur; Etrennes du Sentiment et de l'Amitié Contenant un choix de complimens (*sic*) pour le premier jour de l'An et les bonnes Fêtes, etc. Dédié à l'Enfance et à la Jeunesse. || *A Paris, chez Marcilly, rue Saint-Julien-le-Pauvre, numéro* 7.

1812. In-32.

Titre encadré d'un petit ornement.
Publication de colportage, sans pagination.
Frontispice colorié, gravure sur bois soignée, représentant une réunion de cinq personnes dans un intérieur.
Calendrier pour l'année 1812, VIII[e] de l'Empire.

89. — Les Deux Magots ou Les Caricatures. || *A Paris Chez Le Fuel, Libraire, Rue St Jacques,* No 54.

(de 1813). In-32.

Titre en lettres gravées, avec une vignette au pointillé, signée *Seb. Le Roy, Pomel sc.*, représentant deux chinois et une chinoise se tenant par les mains.

Le texte, sans pagination, ainsi que la table, est entouré d'un double filet noir, et composé de chansons de Armand-Gouffé, Brazier, Coupart, Désaugiers, J. A. Jacquelin, Marsollier, Fr. Mayeur, Piron, Piis, etc., etc.

Quatre gravures au pointillé, signées comme la vignette du titre, sans légendes, mais se rapportant aux chansons suivantes : la première, servant de frontispice :

Le Chinois en voyage. — 2. *La Marchande de gâteaux.* — 3. *Les hein, hein, hein ! du bouvier limosin* (sic). — 4. *L'Eté.*

Souvenir avec douze petites vignettes, signées *Couché fils del. et sculp.*, représentant divers métiers,

(L'exempl. de la B. Nat., sous la cote Ye 20.244, n'a ni Souvenir, ni Calendrier.)

Jal de la Libie. Deuxième année, no 45, du 6 novbre 1813, sous le no 3.089 :

« *Les Deux Magots, ou Les Caricatures (chansonnier) In-32 d'une flle, tiré à 1500 ex. Imp. de Fain, à Paris. Prix... 2.50. A Paris, chez Lefuel.* »)

90. — Les Epreuves du Sentiment, Almanach héroïque. || *A Paris Chez Janet Libraire, Rue Saint Jacques,* No 59.

1813. In-32.

Almanach entièrement gravé, à l'exception du cahier d'ariettes et du Calendrier.

Titre avec une vignette : jeune guerrier la lance au poing.

32 pages de texte composé de romances et de poésies.

Huit gravures, non signées, dans des octogones oblongs encadrés avec tailles de burin aux angles, portant ces légendes :

1. *Alfred le Grand.* — 2. *Arthur.* — 3. *les Adieux.* — 4. *Le Meunier de Cythère.* — 5. *Henry* (sic) *IV et Gabrielle.* — 6. *Le Médecin et l'Amour.* — 7. *Le Billet.* — 8. *Le Montagnard émigré.*

Cahier d'Ariettes nouvelles non paginées.

Calendrier de 1813 se dépliant.

91. — Madame Deshoulières. || *Paris. Le Fuel, Libraire Rue S. Jacques* No 54.

1813. In-16.

Titre en lettres gravées.

Frontispice au pointillé et 4 gravures également au pointillé et non signées, repoduisant des épisodes de la vie de Mme Deshoulières.
108 pages de texte avec le Calendrier de 1813 se dépliant.
(B. Nat. Ln 275940).

92. — ADÈLE, OU L'AMOUR CONSTANT. Almanach Chantant et Récréatif. || *A Paris, Chez Tiger, Imprimeur-Libraire, rue du Petit-Pont S. Jacques, au coin de celle de la Huchette. Au Pilier littéraire.*

1814. In-32.

Publication de colportoge avec un Frontispice colorié.
Almanach pour l'An 1814, avec les Levers et Couchers du Soleil et de la Lune.

Note. **Pour faciliter sans doute la vente de cet almanach, composé seulement de 4 pages doubles non paginées, l'éditeur Tiger y a annexé *L'Empire de la Gaieté*, de 64 p., paru précédemment en 1812. (*voir N° 85*).**

93. — ETRENNES PIEUSES & EDIFIANTES, Contenant le précis de la doctrine chrétienne, Cantiques et Prières pour les principales Fêtes de l'année et divers Cantiques sur les vérités de la Religion Chrétienne. || *A Paris chez Janet, Libraire, Rue St Jacques N°* 59. *De l'imprimerie d'Egron.*

1814. Petit In-12.

Titre en lettres gravées.
Six gravures, signées *V.. d.. sc.*, reproduisant des tableaux religieux:

1. *Ravissement de St Paul*, du Poussin. — 2. *Le Sommeil de l'Enfant Jésus*, par Raphaël. — 3. *J. C. apparait à la Madeleine*, par Lesueur. — 4. *La Vierge, dite la Belle Jardinière*, de Raphaël. — 5. *Saint Benoît ressuscitant un enfant*, par L. Sylvestre. — 6. *La fuite en Egypte*, de A. Werff.

Calendrier de 1814.

94. — LA GUIRLANDE DE JULIE ou Roses sur Roses. || *A Paris chez Janet Libraire Rue St Jacques* N° 31.

1814. In-32.

Joli petit almanach gravé, composé de 24 pages de texte, chansons sur la rose, avec un titre illustré : quatre jeunes femmes, dans un paysage, avec deux amours leur offrant des roses.
Douze gravures, non signées, avec les légendes suivantes :

1. *L'Origine de la Rose.* — 2. *La naissance de la Rose* — 3. *L'Amour et le Rosier.* — 4. *La Rose et le Diable.* — 5. *Le vrai bouton de Rose.* — 6. *La Rose difficile à garder* — 7. *La vrai* (sic) *place de la Rose.* — 8. *Le voleur de Roses.*

— 9. *Le cœur de Rosine et la Rose.* — 10. *La Rose ardemment désirée.* — 11. *La Rose et l'Epine.* — 12. *La Rose comparée à l'Amour.*

Cahier d'Ariettes nouvelles imprimées et non paginées.
Calendrier de 1814 se dépliant.

95. — HENRI QUATRE ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. || *A Paris Chez Le Fuel, Relieur Libraire, Rue St Jacques, N^o* 54.

1814. In-18.

Titre en lettres gravées.
108 pages de texte.
Portrait-Frontispice dans un médaillon signé *Desenne Del.*, *Bosselmann sc.*, d'après le Tableau Original de F. Pourbus.
Quatre gravures, sans légendes, signées comme le frontispice, reproduisant des épisodes de la vie de Henri IV.
Calendrier de 1814.
[B. Nat. Lb $\frac{35}{31}$]
L'exemplaire de la Bibliothèque Nationale n'a ni calendrier, ni date : mais, au bas du titre, se trouve une note au crayon portant : « *1814. J. de la Lib.* » — En effet dans le Journal de l'Impr. et de la Libr. on relève, au tome 4 (1814) p. 338, n° 1895 : « *Henri IV, Roi de France et de Navarre. In-18 de 3 feuilles, plus les gravures. Imp. de Patris, à Paris. A Paris, chez Lefuel.* »

96. — L'INTERPRÈTE DU CŒUR. || *A Paris chez Le Fuel, Relieur et Libraire, rue St Jacques N^o* 54.

1814. Petit In-64.

Joli petit almanach entièremeat gravé à l'exception du calendrier qui suit la pagination du volume, comprenant 72 pages et composé de chansons auxquelles se rapportent les gravures, sans légendes.
Le titre, paginé I, est illustré et représente des peupliers autour d'un fût de colonne. élevé sur marches, supportant une lyre avec des rayons lumineux.
Onze gravures, non signées :

1. *Secret pour aimer.* — 2. *La Femme et la Rose.* — 3. *A une Amie.* — 4. *A une jolie femme.* — 5. *A une jeune mère.* — 6. *Pour un Bienfaiteur.* — 7. *A Marie.* — 8. *Pour un heureux mariage.* — 9. *A une Bienfaitrice absente.* — 10. *L'éloquence du cœur.* — 11. *Sur une absence.*

Calendrier de 1814.

96 bis. — LE MIROIR DE L'ADOLESCENCE. || *A Paris Chez Janet Libr. Rue St Jacques, N^o* 59.

1814. In-64.

Titre en lettres gravées avec une vignette au pointillé : jenne fille tenant en laisse un mouton.

24 pages de texte composé de chansons.

Six gravures au pointillé, non signées, dans des ovales encadrés avec tailles de burin aux angles, et portant les légendes suivantes :

1. *La Pélerine.* — 2. *Le jeune Pâtre.* — 3. *Paola.* — 4. *Les souvenirs chevaleresques.* — 5. *Le pauvre aveugle.* — 6. *La Jardinière.*

Calendrier pour l'Année 1814, de 24 pages encadrant le texte, avec l'adresse de l'éditeur.

97. — Le Petit Glaneur Lirique *(sic).* || *A Paris chez Le Fuel, Rue St Jacques N°* 54.

1814. In-32.

Titre en lettres gravées.

Le texte, sans pagination, est encadré d'un double filet noir.

Cinq gravures au pointillé, signées *F. Massard Del., Duthé sc.*, sans légendes mais se rapportant aux chansons suivantes :

1. *L'Amour maître en fait d'armes.* — 2. *Le bonheur d'être époux.* — 3. *L'enterrement différé.* — 4. *Emma et Edwin.* — 5. *Le pigeon.*

Souvenir avec 12 petites gravures de femmes dans des médaillons.

Calendrier portatif pour l'année Mille (*sic*) Huit Cents (*sic*) Quatorze se dépliant.

98. — Le Retour du Printems. Etrennes du Bel Age. || *A Paris chez Janet Libraire Rue Saint Jacques N°* 59.

1814. In-64.

Petit almanach de 24 pages de texte composé de chansons et romances.

Titre gravé dans une illustration.

Douze figures, non signées, avec les légendes suivantes :

1. *Le retour du printems.* — 2. *Les Amans constans* (sic). — 3. *Le retour des Hirondelles.* — 4. *Le Mistère* (sic). — 5. *Le rosier négligé.* — 6. *La perte irréparable.* — 7. *La Solitude.* — 8. *Chanson d'Estelle.* — 9. *L'Amour de la Gloire.* — 10. *La récompense du Héros.* — 11. *Le tourment de l'absence.* — 12. *L'Amour appaise* (sic) *tout.*

Calendrier pour l'année 1814, de 24 pages, encadrant le texte.

(*A suivre*). F. Meunié.

PROSPER MÉRIMÉE

A-T-IL ÉTÉ VAUDEVILLISTE?

Le *Catalogue général des œuvres dramatiques et lyriques faisant partie du répertoire de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques* (1) mentionne deux vaudevilles en un acte, intitulés, l'un : *A quelque chose malheur est bon* (p. 18), l'autre : *Pour éviter Clichy* (p. 290).

Les auteurs de ces deux vaudevilles, MM. Duriez et Mérimée, avaient confié la perception de leurs droits à l'agence Guyot; en effet, dans la colonne affectée à l'agence Guyot (2), figurent ces deux noms qu'aucun prénom n'accompagne. S'agit-il de Prosper Mérimée, l'auteur du *Théâtre de Clara Gazul*, ou d'un autre Mérimée, d'Henri Mérimée, par exemple, cousin du célèbre écrivain? Tel est le problème qu'il y aurait intérêt à résoudre et dont, jusqu'à présent, je n'ai pu trouver la solution.

C'est aux « Mériméistes » que je fais particulièrement appel aujourd'hui, espérant que, plus heureux que moi,

(1) Catalogue général des œuvres dramatiques et lyriques faisant partie du répertoire de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques. Ce catalogue récapitulatif contient tous les ouvrages représentés jusqu'au 31 décembre 1859, il est commun aux deux Agences, et reproduit toutes les indications précédemment portées sur les divers mémoriaux. *Paris, Agents généraux : M. Amédée Guyot, 30, rue Saint-Marc ; M. Léonce Peragallo, 30, rue Saint-Marc*, 1863, in-8, 2 ff. et 372 pp.

(2) L'autre colonne est affectée à l'agence Peragallo.

ils parviendront à établir l'identité du Mérimée, auteur avec Duriez, des deux vaudevilles : *A quelque chose malheur est bon* et *Pour éviter Clichy*.

Grâce à M. Georges Pellerin, l'un des agents généraux de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, dont je tiens à remercier ici l'obligeante intervention, de minutieuses recherches ont été faites dans les archives de cette Société; elles n'ont malheureusement donné qu'un résultat négatif. Aucune trace, dans les livres, d'un Mérimée quelconque; je me suis alors tourné du côté de la Censure où je pensais trouver les manuscrits ou tout au moins les copies des deux pièces en question. De ce côté, le résultat n'a pas été plus fructueux; les archives de la Commission des théâtres, antérieures à 1871, sont à peu près nulles. Installées dans les combles du Ministère d'État, elles furent détruites, on le sait, dans l'incendie allumé par les communards. Ce qui a pu échapper au désastre tient dans quelques cartons dont un ami obligeant a bien voulu faire l'inventaire à mon intention. Aucune trace des deux vaudevilles cités ci-dessus. Les recherches étaient, du reste, assez difficiles à faire, les manuscrits étant classés dans des cartons portant le nom du théâtre où les pièces ont été représentées. Or, cette première série du *Catalogue général des œuvres dramatiques* n'indique pas, comme les suivantes, le nom du théâtre où elles ont été jouées, non plus que la date de leur première représentation.

A quelque chose malheur est bon et *Pour éviter Clichy* ont-ils été imprimés? Je n'en trouve la mention ni dans la *France littéraire* de Quérard, ni dans la *Littérature française contemporaine*, de Bourquelot, ni dans la *Bibliographie de la France*, ni dans le *Dictionnaire universel du théâtre en France*, de Goizet, ni dans le *Catalogue général de la librairie française*, d'Otto Lorenz. J'ai consulté

également le *Catalogue des manuscrits conservés aux Archives nationales* (1) où, sous le n° 361 (F^{18} 581-667), figure une collection de pièces de théâtre, comédies, drames, mélodrames, opéras, tragédies et vaudevilles, provenant du ministère de l'Intérieur (Censure). Cette collection, qui comprend des œuvres de l'an VI (1797-1798) à 1830, se compose de 87 liasses; les vaudevilles sont contenus dans les liasses XXXIX à LXXXVII. Je n'y ai rencontré aucun des deux titres qui nous intéressent. La Bibliothèque nationale possède plusieurs pièces sous le titre de *A quelque chose malheur est bon* (2), mais aucune ne porte les noms de Duriez et Mérimée. Goizet en mentionne aussi quelques-unes sous ce même titre (3). Rien dans les cartes de la Bibliothèque natio-

(1) Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Catalogue des manuscrits conservés aux Archives nationales. *Paris, E. Plon, Nourrit et Cie*, 1892, in-8°, pp. 48 à 90.

(2) Quelques pièces ont été publiées sous ce titre au XVIIIe siècle; je ne mentionne ici que celles parues au XIXe siècle et qui sont les suivantes : 1° *A quelque chose malheur est bon ou la Grouda en Pologne, proverbe en un acte en prose, par* Alex. de Talgord. *Se vend au profit des pauvres de l'émigration polonaise.* Paris, imprimerie de Jules Claye, rue Saint-Benoît, 7, 1861. in-8°. Cette pièce est dédiée « A madame la comtesse Lise Przezdziecka ». — 2° *A quelque chose malheur est bon, proverbe en deux actes, par* Une Inconnue. Bordeaux, typ. Ve Justin Dupuy et Comp., 1867, in-12.

Ces deux pièces offrent une particularité assez singulière; la première est dédiée à la comtesse Przezdziecka, avec laquelle Mérimée entretint une longue correspondance, publiée, pour la première fois en 1875, sous le titre de *Lettres à une autre inconnue.* (Paris, Michel Lévy frères, in-18); l'auteur de la seconde s'est dissimulé sous le pseudonyme de *Une inconnue.* Je ne crois pas qu'il y ait, en la circonstance, lieu de faire état de ces deux particularités; je ne les signale que pour la curiosité du fait. — 3° *A quelque chose malheur est bon, proverbe en un acte.* (Lyon, impr. de P. Mougin-Rusand), pet. in-8°. Ce proverbe, paru anonyme, daté de *Paris 1866*, a été réimprimé, à Lyon, par Pitrat aîné, en 1881, et avec le nom de son auteur, M. Paul Vignet.

(3) Voici les pièces, écrites au XIXe siècle, portant le titre de *A*

nale en ce qui concerne *Pour éviter Clichy*, et le dictionnaire de Goizet, inachevé, s'arrête à la lettre C.

Mais de ce que Duriez et Mérimée touchaient des droits d'auteurs par les soins de l'agence Guyot, il ne s'ensuit pas que leurs vaudevilles aient été imprimés. La seule chose certaine, c'est qu'ils ont été écrits et représentés.

Je n'ai d'autre indication, quant à la date de représentation de ces deux pièces, qu'une date extrême; ils ont été joués avant le 31 décembre 1859. *Pour éviter Clichy* ne saurait être antérieur à 1826; car ce fut seulement, en 1826, que la ville de Paris acquit les deux hôtels du baron Saillard, sis au n° 70 de la rue de Clichy, pour y donner asile aux débiteurs insolvables ou récalcitrants, que logeait auparavant Sainte-Pélagie.

Quel est donc le Duriez en question? de quel Mérimée s'agit-il?

Le nom de Duriez ne figure ni dans Quérard, ni dans Bourquelot, ni dans Lorenz, ni même dans le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, de Larousse. Mais dans la *Bibliographie de la France*, de 1850, je trouve

quelque chose malheur est bon que note Goizet : 1° *A quelque chose malheur est bon ou la Princesse de Wurtemberg, prov. hist. (en 1 a. en prose, 1806), par* Stephen Arnoult *(impr. dans les prov. anecdotiques de l'auteur)* 1833 *(in-8, de la p. 219 à 296)* Paris, Hippolyte Souverain. — 2° *A quelque chose malheur est bon, vaud. en 1 a. par MM.* Abel Lahure *et* Martial Dudon, *représ. sur le théâtre Beaumarchais, le 4 juin 1848* (non impr.). — 3° *A quelque chose malheur est bon, prov. en 2 a. par Mme* Eveline Ribecourt *(impr. dans le « Journal des Demoiselles ») 1er janvier 1851 (grand in-8 a 2 col., de la p. 11 à 16).* Paris, boulevard des Italiens, 1. — 4° *A quelque chose malheur est bon, prov. en 3 parties en prose par* Edmond de Varennes, *(impr. dans le feuilleton du journal « L'Ordre », n^os^ des 11, 12 et 13 septembre 1851, in-fol. à 3 col.).* Paris, au bureau du journal.

mention d'un Julien Duriez, auteur des couplets suivants :

> N° 1581. *Les Vœux du peuple.* In-8° d'un huitième de de feuille. Imp. de Guillois à Paris.
>
> Quatre couplets. Signé : Julien Duriez.

Il faut croire que ces quatre couplets obtinrent un certain succès, puisque, sous le n° 3273 du même journal, figure une réimpression de ces vers, imprimés cette fois par l'imprimerie Boisseau.

Ce Julien Duriez est-il l'un des auteurs de *A quelque chose malheur est bon* et de *Pour éviter Clichy?* L'hypothèse n'a rien d'invraisemblable.

D'autre part, la Société des Bibliophiles françois, dont Prosper Mérimée fit partie du 17 janvier 1847 jusqu'à sa mort (23 septembre 1870) a compté, dans ses rangs, deux membres portant le nom de Duriez : M. Duriez de Lille, décédé en 1825, et M. Duriez de Verninac, petit-fils du précédent, adjoint le 14 janvier 1852, remplacé le 13 avril 1892. Les biographies, les bibliographies, sont muettes sur le compte de ces deux personnages; mais, ce ne serait pas une raison suffisante pour affirmer qu'ils n'aient pas écrit, et, les deux vaudevilles dont il s'agit semblent bien n'avoir jamais été imprimés. Ce rapprochement des noms de Duriez et Mérimée sur le Catalogue des auteurs dramatiques, en même temps que sur l'Annuaire de la Société des Bibliophiles françois, peut n'être qu'une simple coïncidence; elle est tout au moins à noter.

Prosper Mérimée, lui, a notoirement fait du théâtre; il en a fait peu, il est vrai, et ne connut pas le succès. L'échec du *Carrosse du Saint-Sacrement*, représenté en 1850, à la Comédie-Française, sous la direction d'Arsène Houssaye, lui fut même assez sensible. « Bien que

Mérimée eût affecté de prendre gaîment son échec, écrit l'un de ses biographes M. Augustin Filon (1), cet enfant gâté de la popularité littéraire, garda un pénible souvenir de ce contact, unique dans sa vie, avec une rude et directe malveillance. » Mérimée, néanmoins, ne renonça pas absolument au théâtre. En 1859, le 25 janvier, il écrit, de Cannes, à Mlle Jenny Dacquin : « ... Vous ai-je dit que mon ami Augier veut faire un grand mélodrame avec le *Faux Démétrius* et que je dois y travailler aussi ? » (2) Le projet ne paraît pas avoir eu de suite.

Sur Henri Mérimée, cousin du célèbre écrivain, on n'a que fort peu de renseignements ; on sait cependant qu'il est l'auteur d'un ouvrage, publié, en 1847, à la librairie Amyot, et intitulé : *Une année en Russie. Lettres à Saint-Marc Girardin.*

Est-ce à Prosper, est-ce à Henri Mérimée qu'il faut attribuer la paternité, avec Duriez, de *A quelque chose malheur est bon* et de *Pour éviter Clichy?* Ces deux pièces sont elles l'œuvre d'un Mérimée inconnu et dont l'existence ne nous serait révélée que par les mentions du Catalogue de la Société des auteurs dramatiques ?

Telles sont les questions que je soumets aujourd'hui à l'examen des « Mériméistes « et je m'estimerais heureux si ces quelques lignes avaient pour résultat de fixer un petit point de notre histoire littéraire (3).

GEORGES VICAIRE.

(1) Les grands écrivains français. Mérimée, par Augustin Filon. *Paris, Hachette et Cie*, 1898, in-16, pp. 37 et 112.

(2) Lettres à une inconnue, par Prosper Mérimée, de l'Académie française, précédées d'une étude sur Mérimée, par H. Taine. *Paris, Michel Lévy frères*, 1874, 2 vol. in-8, tome II, p. 37.

(3) Le *Bulletin du Bibliophile* tiendra ses lecteurs au courant des réponses reçues et les publiera s'il y a lieu.

CHRONIQUE

Palmes académiques. — A l'occasion du Congrès des Sociétés des beaux-arts des départements, le ministre de l'Instruction publique a décerné les palmes d'officier de l'Instruction publique à MM. Léon Galle, trésorier de la société des Bibliophiles Lyonnais, et Hénault, archiviste de la ville de Valenciennes.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Dans sa séance du 22 mai, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a élu M. Maurice Croiset, professeur au Collège de France, en remplacement de M. Gaston Paris, décédé.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de partager par moitié le prix Brunet, destiné, comme on sait, à récompenser le meilleur ouvrage de bibliographie publié au cours des trois dernières années, entre M. A. Claudin, libraire à Paris, pour ses deux premiers volumes de l'*Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle*, et M. Auguste Molinier, professeur à l'École des Chartes, pour les trois premiers volumes de son *Manuel des sources de l'histoire de France*.

Nous adressons à notre savant collaborateur, M. A. Claudin, nos bien sincères félicitations.

Une Bibliographie. — Notre collaborateur, M. l'abbé Tougard nous communique la note suivante : De la manifestation qui a eu lieu, à Romans, le 14 avril, en l'honneur de M. le chanoine Ulysse Chevalier, il importe de mentionner ici la Bibliographie du jubilaire (plus un triple portrait) imprimée en grand format avec exemplaires sur papier vergé. Pour une période de trente-huit ans, elle ne compte pas moins de quatre cent soixante-six numéros, dont un volume gr. in-8° de plus de trois mille colonnes en petit texte.

C'est bien plus qu'il n'en faut pour faire exactement apprécier le mérite de l'infatigable érudit qui avait pris place à ses débuts (n°s 65, 67), parmi les collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile* et devait plus tard (1880) fonder le *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse du diocèse de Valence*. Nommé correspondant de l'Institut en 1887, M. Chevalier a naguère présidé la section d'Histoire aux Congrès scientifiques de la Sorbonne.

Les portraits de Bourdaloue. — La question des portraits de Bourdaloue est enfin sortie de la pénombre des légendes ou des affirmations gratuites. Après plusieurs années de recherches, le R. P. Henri Chérot présente aujourd'hui, dans une belle brochure, intitulée: *Iconographie de Bourdaloue. Troisième série. Avec quatre héliogravures* (Paris, Victor Retaux, 1903, in-4° de 62 pp.) la synthèse complète et lumineuse de son sujet. Tous les portraits de Bourdaloue, originaux ou dérivés, anciennement connus ou récemment découverts, il les a consciencieusement étudiés sur place en France et à l'étranger, il en a raconté l'histoire, fixé ou conjecturé la date, établi la genèse et la filiation. Mais jusqu'ici il s'était borné aux tableaux posthumes; aujourd'hui il donne au public les portraits de Bourdaloue vivant: celui du musée de Bourges, le plus ancien et sans doute le plus fidèle: puis celui que peignit une grande artiste, Eliza Cheron, qui fut l'une des quinze femmes de l'Académie des Beaux-arts sous Louis XIV, et que nous a transmis la gravure de Pierre de Rochefort. Dans l'un et l'autre, Bourdaloue, soit en surplis de prédicateur, soit en robe de religieux, y darde un regard aigu sous ses hautes arcades sourcilières. La toile peinte par Eliza Cheron n'a pas encore été retrouvée; on n'a que la gravure de son tableau par Rochefort. Si quelque lecteur du *Bulletin du Bibliophile* possédait, sur cette œuvre qu'il serait si précieux de retrouver, une indication quelconque, nous lui serions reconnaissants de vouloir bien nous en informer ou d'en aviser directement le P. Cherot.

Le R. P. Henri Cherot a donc terminé son importante et savante étude sur les portraits de Bourdaloue. Rappelons que les deux premiers fascicules de cette iconographie sont: 1° *Iconographie de Bourdaloue. Le Type aux yeux fermés, son histoire son influence. Avec trois portraits en héliogravure* (Paris, Victor Retaux 1900, in-4° de 35 pp.); 2° *Iconographie de Bourdaloue. Le Type aux yeux fermés. Deuxième série. Le portrait Lequeux. Le portrait Ysabeau. Avec un portrait en héliogravure* (Ibid. id. 1901, in-4 de 23 pp.).

Journal intime de l'abbé Mulot. — M. Maurice Tourneux a publié, dans le tome XXIX des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, le journal intime de l'abbé Mulot, bibliothécaire et grand prieur de l'abbaye de Saint-Victor (1777-1782), d'après le manuscrit original trouvé par M. Henry Harrisse sur les rayons de l'échoppe d'un bouquiniste, aux environs du Bon-Marché. « Si incomplet et si bref qu'il soit, écrit notre collaborateur, ce document méritait, ce me semble, à tous égards de voir le jour.... Moins sceptique que Barbier, plus instruit que Hardy, Mulot trace, à son insu, de la classe sociale à laquelle il appartient, et qui tout à l'heure va disparaître, le portrait le plus frappant; tout en vaquant à ses devoirs professionnels, il est tout yeux et tout oreilles pour

le spectacle et les bruits du dehors, et s'il ne court pas en personne les petits théâtres, il n'ignore rien de ce qui s'y passe ; de la même main qui fournit des versiculets aux divers recueils rivaux de l'*Almanach des Muses* ou qui transcrit un à-propos en l'honneur de Voltaire contre La Harpe, intitulé : les *Muses véridiques, pièce à tiroir* (sic) *en six scènes rimées* (1778, in-8°), il minute le texte d'un sermon pour une vêture ou pour un mariage. » M. Maurice Tourneux fait précéder la publication de ce journal d'une biographie très étudiée de l'abbé Mulot. Un tirage à part sur papier vergé, à petit nombre et non mis dans le commerce, a été fait de ce document très instructif pour l'histoire des mœurs au dix-huitième siècle.

A signaler aussi une autre plaquette de M. Tourneux intitulée : *Un mot célèbre qui n'a jamais été prononcé* ; il s'agit de la phrase attribuée à Louis XV qui voyant passer, sous la pluie, le convoi de Mme de Pompadour, aurait dit : « La Marquise aura mauvais temps ».

M. Tourneux réfute cette assertion avec preuves à l'appui. Cette étude est extraite de la « Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise ».

L'alimentation au temps passé. — M. Gaston Duval, dont les lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* ont apprécié jadis les intéressants travaux sur Vérard, vient de publier son rapport sur l'alimentation à l'Exposition universelle de 1900 (Musée rétrospectif du groupe X). Ce rapport, orné de nombreuses reproductions de vignettes anciennes, suivi du catalogue des objets exposés, est un curieux historique de l'alimentation à travers les siècles passés. On y trouve des gravures extraites de Scappi, de Platine, du *Grand Kalendrier et Compost des bergiers*, de *Rôti-Cochon*, du *Cuisinier françois*, etc., M. Gaston Duval a fait joindre à vingt exemplaires de son travail une lithographie coloriée à la main par M. H. Vial. Les bibliophiles, qui ne dédaignent généralement pas les bonnes choses, liront avec plaisir cette étude très documentée.

Librairie des amateurs. — Nous apprenons que M. André Ferroud, l'éditeur artiste, à qui les bibliophiles sont redevables d'un grand nombre de publications de luxe, vient de se retirer des affaires et de céder sa maison à son neveu, M. François Ferroud. M. François Ferroud dirigeait depuis quelque années déjà et avec succès la librairie des Amateurs. Les éditions magnifiques qui sortent de cette officine sont trop connues de tous les bibliophiles pour que besoin soit d'en rappeler ici les titres.

Comme don de joyeux avènement, le nouveau propriétaire de la librairie des Amateurs vient de faire à ses clients la surprise d'une charmante plaquette : *La Rédemption de Pierrot*, pantomime de Léon Hennique, illustrée de compositions dessinées et gravées à l'eau-forte par Louis Morin. Hennique et Morin, voilà, certes, deux

noms sympathiques aux amis des lettres, des arts et des livres ! Cette amusante fantaisie due à ces deux talents réunis, est présentée par Ferroud sous une forme des plus gracieuses. Les illustrations de Louis Morin, spirituelles et pimpantes, ont une saveur d'originalité bien en harmonie avec le style pittoresque et la verve de Léon Hennique.

M. François Ferroud a sur le chantier plusieurs ouvrages dont quelques-uns sont de grande importance ; quand viendra l'automne, paraîtront successivement *Le Poison des pierreries*, de Camille Mauclair, illustré de compositions de Rochegrosse, gravées en couleurs par Decisy; *La Jeunesse de Balzac*, par Gabriel Hanotaux et Georges Vicaire, avec cinq gravures sur bois de Lepère ; *Le Songe d'une nuit d'hiver*, pantomime de Léon Hennique, dessins de J. Chéret gravés à l'eau-forte par Bracquemond ; puis ce sera plus tard *La Vendetta*, de Balzac, illustrations d'Adrien Moreau, eaux-fortes de Lesueur, *Les Princesses*, de Théodore de Banville, illustrées par Rochegrosse, *Madame Bovary*, avec compositions de A. de Richemont ; d'autres publications enfin, appelées à un grand succès mais dont il ne convient pas de parler encore, sont en préparation.

Le successeur d'André Ferroud a, comme on dit vulgairement, du pain sur la planche ; instruit à la bonne école de son oncle, son goût personnel aidant, il continue les excellentes traditions de la Librairie des Amateurs, dont les publications luxueuses sont depuis longtemps classées parmi les plus belles de la production moderne.

Un jeune docteur ès-lettres. — Nous sommes heureux d'apprendre que M. Pierre Quentin-Bauchart, fils de M. Maurice Quentin-Bauchart, conseiller municipal de Paris, et petit-fils de notre collaborateur, M. Ernest Quentin-Bauchart, l'éminent bibliophile, vient de soutenir avec succès, en Sorbonne, sa thèse de doctorat ès-lettres.

M. Pierre Quentin-Bauchart est âgé de vingt-deux ans. Le jeune docteur, à qui nous adressons nos très sincères félicitations, avait choisi comme sujet de thèse : *Lamartine homme politique ; sa politique intérieure*. Ce travail important vient de paraître chez Plon-Nourrit et Cie ; nous aurons l'occasion de parler prochainement de ce livre dont nous nous bornons aujourd'hui à signaler l'apparition.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Roger Alexandre, récemment emporté par une douloureuse maladie. Un des amis les plus intimes de notre regretté collaborateur, M. le professeur Ch. Richet, de la Faculté de médecine de Paris, a bien voulu se faire l'interprète de nos regrets dans la note suivante :

« Savant modeste et laborieux, Roger Alexandre laissera à

ceux qui l'ont bien connu le souvenir d'un ami loyal et fidèle, et d'un esprit ingénieux. Il a écrit un livre qui est un modèle de patiente érudition. Il avait entrepris une tâche qui peut sembler impossible, celle de rechercher l'origine des phrases célèbres. Or, il se trouve que ces mots légendaires, que tout le monde connaît, se perdent, à leurs débuts, dans la nuit, et que leur genèse est d'autant plus obscure que leur notoriété est plus éclatante. Dans cette recherche, Roger Alexandre a montré une perspicacité singulière. Il cherchait dans les journaux, les revues, les bibliothèques, et il faisait des découvertes imprévues. Le *Musée de la Conversation* contient ces précieux documents, et ce n'est pas sans respect qu'il faut étudier et consulter ce curieux ouvrage ; car parfois telle citation, qui tient en deux lignes, a coûté des jours et même des semaines de recherches bibliographiques.

« R. Alexandre mettait autant de soin à dissimuler la bonté de son cœur et la pénétration de son esprit, que d'autres à en faire parade. Cet investigateur des curiosités bibliographiques était un esprit profondément original. Il avait sur les choses et les hommes des idées personnelles ; ce n'est pas un mince éloge ; tant d'hommes passent dans la vie sans avoir réfléchi, sans avoir compris. Et quant à son âme généreuse, je pourrais citer de lui maint trait d'héroïsme, si bien qu'il est juste de dire que son cœur était égal à son esprit. »

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— JULES LEMAITRE (de l'Académie française). — Myrrha, vierge et martyre. Compositions de Louis-Édouard Fournier, gravures de Xavier Lesueur. Préface par l'auteur. *Paris, librairie des amateurs, A. Ferroud, libraire-éditeur, 127, boulevard Saint-Germain, 127,* 1903, in-8 de 2 ff., XVI-68 pp. et 1 f.

Myrrha, que vient de publier M. François Ferroud sous une forme tout à fait digne du maître qui a écrit ce récit d'une puissante émotion, paraît à son heure. Elle est presque d'actualité. Si, comme au temps de Néron, les chrétiens ne sont plus livrés aux bêtes dans l'arène du cirque, pour la plus grande joie du monstrueux empereur, du moins les puissants du jour jettent-ils en pâture à la fureur des ennemis du catholicisme des hommes qui commettent le crime, impardonnable à leurs yeux, de conserver fidèlement la religion de leurs pères, de l'honorer, de la pratiquer et de la défendre.

Mais ce n'est pas ici le lieu de faire de la politique, cette affreuse chose, et je veux croire que les bibliophiles ont l'âme trop douce pour s'exercer à ce genre de sport. Mieux vaut assurément oublier, momentanément, les tristesses du présent et ne penser qu'aux livres, ces fidèles amis et ces suprêmes consolateurs.

La nouvelle édition de *Myrrha* se présente dans les conditions les plus favorables. Le nom de Jules Lemaître est le garant de l'excellence du texte, sans compter que l'éminent académicien a écrit, spécialement pour cette luxueuse réimpression, une petite préface d'un fin ragoût littéraire; il y trace un magistral portrait de Néron, expose, en quelques lignes mais avec quel art, les turpitudes de ce « très méchant homme » et réfute avec finesse l'un des chapitres de l'*Antechrist*, de Renan, chapitre exquis, d'ailleurs, ajoute-t-il, intitulé « L'Esthétique de Néron ». « Oh ! combien M. Renan le flatte !

et combien cela me trouble et m'afflige! J'ai entendu dire à M. Renan (car ce grand homme était la sincérité et la simplicité même) qu'il y avait dans ses livres des pages qu'il regrettait d'avoir écrites. Je suis convaincu que la page sur « l'Esthétique de Néron » est de celles-là. Mais je suis bien content qu'il l'ait écrite tout de même. »

L'artiste qui a illustré *Myrrha*, M. Louis-Édouard Fournier, est de ceux — et ils sont peu nombreux — dont le talent a su conquérir la sympathie des bibliophiles. Rappelez-vous le succès que lui valurent les originales compositions qu'il a dessinées pour ce petit chef-d'œuvre de Coppée, *Le Passant*, et, tout récemment, les exquis tableautins qui ornent la traduction de *Pétrone* par M. Jérôme Doucet. M. L.-E. Fournier était tout désigné pour peindre ces scènes de l'antiquité, et il les a peintes sans effort, avec autant de naturel que s'il en eût été le témoin, avec la conscience et la délicatesse qui lui sont propres. L'illustration de *Myrrha* comprend treize compositions, qui se répartissent ainsi : un en-tête, un cul-de-lampe, sept dans le texte, trois hors texte, et celle du titre, reproduite sur la couverture. M. Xavier Lesueur, dont le talent s'affirme de jour en jour, a traduit à l'eau-forte, avec une heureuse fidélité, les dessins du peintre, et il n'est que juste d'associer ce consciencieux graveur au succès qui a accueilli l'œuvre de Jules Lemaître, et dont M. François Ferroud, l'habile metteur en scène, doit aussi prendre légitimement sa part.

GEORGES VICAIRE.

— Les Filigranes des papiers contenus dans les archives de la ville de Strasbourg, par Paul HEITZ. *Strasbourg, J. H. Ed. Heitz (Heitz et Mündel)*, 1902, in-4° de 8 pp. et 40 planches. — Les Filigranes des papiers contenus dans les incunables strasbourgeois de la Bibliothèque impériale de Strasbourg, par Paul HEITZ. *Ibid.*, *id.*, 1903, in-4° de 34 pp., 1 f. et 50 planches.

M. Huillard-Bréolles, alors chef de section aux Archives nationales, appelait, il y a une trentaine d'années, l'attention des travailleurs sur l'utilité qu'il y aurait à écrire une histoire des filigranes suivant une classification méthodique de ces marques de fabrique pouvant servir à faire reconnaître la provenance des papiers. MM. Midoux et Matton, bien auparavant, avaient déjà publié une étude sur les filigranes employés aux XIV[e] et XV[e] siècles dans le

nord de la France. M. Ch. Schmidt, depuis, s'est occupé des filigranes des papiers employés à Strasbourg, de 1343 à 1525. M. Lucien Wiener, conservateur du Musée historique lorrain, a publié une étude sur les filigranes des papiers lorrains. En 1830, M. Giuseppe Antonelli, dans ses *Ricerche bibliographiche sulle edizioni ferraresi del secolo XV* a donné la reproduction d'un certain nombre de filigranes. On doit également à M. Briquet, de Genève, d'intéressants travaux sur cette matière.

Aujourd'hui, M. Paul Heitz apporte à l'histoire des filigranes une très importante contribution. Reprenant le travail de feu M. Ch. Schmidt, publié en 1876 dans le *Bulletin de la Société industrielle* de Mulhouse, cet érudit a complété et singulièrement amélioré l'œuvre de son devancier qui lui avait abandonné sa collection de papiers originaux ; beaucoup d'additions proviennent, du reste, des notes et des calques de M. Ch. Schmidt.

L'ouvrage de M. Heitz doit comporter trois fascicules, dont deux ont actuellement paru. Le premier fascicule, qui a vu le jour en 1902, traite spécialement des filigranes des papiers contenus dans les archives de la ville de Strasbourg ; les quarante planches qui l'accompagnent donnent la reproduction de 386 filigranes (l'étude de Schmidt n'en offrait que 40). Balance, cloche, chien, tête de bœuf, croissant, tête de cerf, fleur de lis, dragon, main, croix, arbalète, écu, arbre, couronne, gant, cornet, etc, etc, toutes ces marques, diverses et variées, sont reproduites avec un très grand soin. M. Heitz a tenu compte, dans une même marque, des moindres différences de dessin et il les signale minutieusement. Une table explicative des planches indique dans quelles archives il a rencontré chacun des filigranes : archives de la ville, auxquelles ont été versées celles du Chapitre de Saint-Thomas et des Hospices, archives du département, de l'Œuvre Notre-Dame, manuscrits jadis Bibliothèque de la ville.

Le second fascicule, paru en 1903, a trait aux filigranes des papiers contenus dans les incunables strasbourgeois de la Bibliothèque impériale de Strasbourg ; il est de beaucoup plus d'importance que le premier. Orné de 50 planches, il reproduit exactement en fac-similé 1330 filigranes. « L'étude des filigranes dans les incunables, écrit M. Paul Heitz, n'est pas encore suffisamment approfondie pour que l'on puisse émettre des jugements catégoriques de quelque nature que ce soit. Dans la plupart des cas, il est impossible jusqu'à l'heure actuelle d'attribuer avec sûreté chaque filigrane à sa fabrique ; bien plus, il faut déjà s'estimer heureux lorsqu'on arrive à désigner une région quelconque comme leur pays d'origine. Quoiqu'il en soit, nos recherches ne seront pas dépourvues d'intérêt si elles nous font connaître quelle espèce de papier fut employée par les scribes ou les imprimeurs à telle époque donnée et dans telle

région donnée ». La savante introduction de l'auteur est pleine d'aperçus nouveaux; elle est suivie de remarques fort utiles sur les filigranes considérés en détail. M. Heitz y passe en revue les 1330 marques reproduites à la fin de son ouvrage. Puis vient une table, très soigneusement dressée, que M. Heitz a divisée en deux sections, ce qui était indispensable pour la bonne intelligence de son travail; la section A comprend trois colonnes: la première contient un numéro d'ordre; la seconde, les noms d'imprimeurs (d'après le catalogue des incunables de la Bibliothèque de Strasbourg); la troisième, le numéro des incunables à la Bibliothèque et la désignation des figures. La section B comprend également trois colonnes: la première, pour le numéro d'ordre; la seconde est réservée aux titres des incunables et la troisième donne les numéros des filigranes contenus dans les volumes dont les titres se trouvent inscrits dans la deuxième.

Le troisième et dernier fascicule de cette excellente publication donnera les filigranes contenant l'écu de Bâle. M. Paul Heitz, en publiant ces études qui ont dû lui coûter de longues et patientes recherches, et qui sont rédigées avec une conscience parfaite, a mis un instrument de travail précieux aux mains de ceux qui s'attachent à l'histoire des manuscrits et des incunables.

G. V.

— Henri Onfroy. — L'abbé Gerbold, archéologue. *Paris, E. Le Deley, imprimeur-éditeur, 73, rue Claude-Bernard*; [et *Emile Paul, éditeur, 100, faubourg St-Honoré*] 1903, in-4° de 1 f. et 46 pp.

La nouvelle inédite de M. Henry Onfroy que vient de publier la librairie Emile Paul est ornée de 16 héliotypies de M. E. Le Deley d'après les artistiques photographies de M. Emile Magron. Ce volume rentre dans la catégorie de ceux qu'a déjà illustrés par ce procédé l'habile photographe amateur de Caen, parmi lesquel nous rappelons *l'Elixir du R. P. Gaucher*, d'Alphonse Daudet, et *Un Mariage manqué*, de Jules Claretie. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, signalé dans le *Bulletin du Bibliophile*, les différentes et curieuses illustrations de M. Magron.

L'histoire de cet abbé Gerbold, archéologue, est très joliment contée et les illustrations qui l'accompagnent, toutes prises sur na-

ture sont très agréablement disposées dans le texte, imprimé sur beau papier vélin d'Arche à la forme. Ajoutons que l'édition est tirée à petit nombre, trois cent vingt cinq exemplaires numérotés, dont deux cent cinquante seulement sont mis dans le commerce.

G. V.

— PAUL COTTIN. — Sophie de Monnier et Mirabeau d'après leur correspondance secrète inédite (1775-1789). Avec trois portraits, dont un en héliogravure d'après Heinsius, deux fac-similés d'autographes, une table déchiffrante et un plan du couvent des Saintes-Claires de Gien. *Paris, librairie Plon, Plon-Nourrit et Cie imprimeurs-éditeurs, 8, rue Garancière, 6e*, 1903, in-8 de 2 ff. CCLX — 282 pp. et 1 f.

Le livre que M. Paul Cottin, directeur de la *Nouvelle revue rétrospective*, historien éclairé, vient de publier, est précédé d'une substantielle étude sur les deux amants. Cette étude, qui se base sur des documents nouveaux, est suivie des lettres inédites et secrètes de Sophie de Monnier à Mirabeau.

Celles-ci n'ont aucun rapport avec les *Lettres originales de Mirabeau écrites du donjon de Vincennes*, publiées en 1792 ; c'est une correspondance intime et *chiffrée* — circonstance à laquelle elle doit d'être restée inédite. Elle embrasse une période de sept années, c'est-à-dire tout le roman de Mirabeau, les intrigues qui aboutirent à l'enlèvement de Pontarlier, la fuite en Suisse et en Hollande, l'arrestation à Amsterdam, la prison à Paris et à Gien, la visite clandestine du comte au couvent des Saintes-Claires de Gien, l'abandon de Madame de Monnier.

La lumière projetée sur les deux personnages est d'autant plus intense que, se croyant, grâce au chiffre dont notre sympathique confrère, M. Paul Cottin, a pu pénétrer le mystère, à l'abri des indiscrétions, nos amants s'épanchent en toute liberté : d'où les révélations psychologiques aussi piquantes qu'inattendues, sur l'un comme sur l'autre. Ajoutons que les lettres de Sophie sont aussi pleines de cœur que d'esprit, de cet esprit et de ce cœur qui avaient fait la conquête de Mirabeau.

Son existence n'ayant été, jusqu'à ce jour, l'objet d'aucune monographie, M. Cottin s'est efforcé de combler la lacune dans une intro-

duction qui conduit le lecteur jusqu'au drame de sa mort, sur les circontances de laquelle il a réuni des documents d'une entière nouveauté. En fermant le livre, on conclut avec lui, que les malheurs de la pauvre femme et la sincérité de sa passion pour Mirabeau la rendent digne de pitié, d'indulgence et de sympathie.

— VIRGILE JOSZ. — Watteau. Mœurs du XVIIIe siècle. *Paris, Société dv Mercvre de France, XXVI, rve de Condé, XXVI,* MCMIII, in-18 de 1 f. 495 pp. et 3 ff.

Nous avons déjà parlé du *Fragonard,* de M. Virgile Josz, amusant comme un roman et documenté comme une thèse. Le *Watteau* que publie aujourd'hui le même écrivain est tout aussi vivant, aussi dramatique et aussi vrai. L'émotionnante figure du peintre des « Festes Galantes » se détache, attirante, mélancolique et charmeresse, sur une chaude fresque aux tons hardis, cohue de beaux esprits, de grands seigneurs, de financiers, de gens de théâtre, de soldats, de miséreux, de marchands, de paysans et de petits bourgeois, foule même du Grand Siècle et de la Régence, où parfois resplendit la nudité magnifique d'une maitresse royale, l'orgie capiteuse d'un petit souper, l'effroyable débauche du bas peuple...

Dans des milieux si divers, savamment ressuscités, l'œuvre du peintre se précise, éclairée du jour nouveau et définitif des précieuses pièces inédites découvertes par l'auteur dans les papiers de famille mis à sa disposition.

Watteau, ce second volume des *Mœurs du XVIIIe siècle,* aura certainement le succès du premier.

P.-S. — Faute de place, je me borne à signaler aujourd'hui un très charmant livre, écrit par Mademoiselle Nicolette Hennique, illustré de compositions à l'eau-forte de M. G. Bussière, et publié par la librairie Ferroud : *Les douze labeurs héroïques.* Dans une prochaine livraison, je consacrerai à cette œuvre toute délicate l'article auquel elle a droit.

G. V.

LIVRES NOUVEAUX

**Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc.**

— Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles françois. Première partie [et deuxième partie]. *Paris, pour la Société des Bibliophiles françois, chez Ed. Rahir et Cie*, 2 vol. in-8.

Sommaire : *Pièce n° 1 :* Correspondance de Louis XIV et du duc d'Orléans (1707). — *Pièce n° 2 :* Lettres du roi Louis XIII au cardinal de Richelieu et à M. de Bullion. — *Pièce n° 3 :* Lettres et billets du prince de Talleyrand et de M. Royer-Collard. — *Pièce n° 4 :* Eloge de M. Coustou le jeune, par l'abbé Gougenot. — *Pièce n° 5 :* Institutions et règlements de charité. — *Pièce n° 6 :* Journal de voyage du prince de Broglie et lettres du comte de Ségur. — *Pièce n° 7 :* Lettre de P.-J. Mariette à Gérard Meerman. — *Pièce n° 8 :* Quatre lettres du comte de Forbin à Huyot. — *Pièce n 9 :* Lettres de Florian à Mme de la Briche.

Tiré à 30 ex. sur pap. de Hollande, dont 16 seulement mis dans le commerce (15 fr. les deux vol.); 190 ex. sur pap. vélin du Marais, dont 60 seulement mis dans le commerce (10 fr. les deux vol.) ; et à 30 ex. réimposés sur gr. pap. de Hollande pour les membres et la bibliothèque de la Société.

— Les insectes ennemis des livres, leurs mœurs, moyens de les détruire, par C. Houlbert, docteur ès-sciences, membre de la Société entomologique de France, professeur de sciences naturelles au Lycée de Rennes. *Paris, Alphonse Picard et fils*, in-8.

— Répertoire historique et biographique de la Gazette de France depuis l'origine jusqu'à la Révolution 1631-1790, par le marquis de Granges de Surgères. Tome deuxième. Clamouse-Kromls. *Paris, Henri Leclerc*, in-4 (25 fr. pour les souscripteurs et 35 fr. pour les non-souscripteurs).

Il a été tiré, en outre, 25 ex. sur pap. vergé (70 fr.)

— Essai de bibliographie de l'histoire de l'imprimerie typographique et de la librairie en France, par Paul Delalain. *Paris, Alphonse Picard et fils*, gr. in-8.

— Deux livres du XVIIe siècle, par l'abbé Tougard. *Rouen, imprimerie Léon Gy*, in-8.

Publication de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.*

— Iconographie de Bourdaloue. Troisième série. Le type aux yeux ouverts, par Henri Chérot. Avec quatre portraits en héliogravure. *Paris, Victor Retaux*, in-fol. (10 fr.)

Publications de luxe.

Librairie de la « Collection des dix » (A. Romagnol, éditeur) :

— MAYNEVILLE. — Chronique du temps qui fut la Jacquerie. Illustrations de L.-O. Merson, gravées à l'eau-forte par Chessa. Texte manuscrit, par A. Cossard. In-8 jésus.

Il a été tiré : 25 ex. sur pap. du Japon, avec 4 états des eaux-fortes (400 fr.); 25 ex. sur pap. de Chine, mêmes états (350 fr.); 50 ex. sur pap. vélin de cuve, mêmes états (350 fr.); 30 ex. sur pap. velin de cuve, 3 états (250 fr.); 30 ex. sur pap. vélin de cuve, 2 états (125 fr.); et 340 ex. sur pap. vélin de cuve, un état (60 fr.); il a été tiré, en outre, 40 ex. réservés à l'éditeur, dont 10 ex. in-4°, avec les eaux-fortes en épreuves d'artiste. Tirage épuisé.

Chez Sauberlin et Pfeiffer, à Vevey (Suisse).

— Mme Marguerite BURNAT-PROVINS. — Petits tableaux valaisans, illustrés de nombreuses gravures sur bois en couleurs. In-8 oblong.

Il a été tiré 12 ex. sur pap. de Hollande (nos 1 à 12); et 550 ex. sur pap. Montgolfier gris (nos 13 a 562), à 70 fr.

Publications diverses.

— Vicomte de GROUCHY et Antoine GUILLOIS. — La Révolution française racontée par un diplomate étranger. Correspondance du bailli de Virieu, ministre plénipotentiaire de Parme (1788-1793). *Paris, Ernest Flammarion,* in-8 (7 fr. 50).

— Pierre QUENTIN-BAUCHART. — Lamartine, homme politique. La politique intérieure. *Paris, Plon-Nourrit et Cie,* in-8 (7 fr. 50).

— Henry MARCEL. — Les Grands artistes, leur vie, leur œuvre. — J.-F. Millet, Biographie critique illustrée de vingt-quatre reproductions hors texte. *Paris, Henri Laurens,* in-8 (2 fr. 50).

— Gabriel SÉAILLES. — Les Grands artistes, leur vie, leur œuvre. Leonard de Vinci. Biographie critique illustrée de vingt-quatre reproductions hors texte. *Paris, Henri Laurens,* in-8 (2 fr. 50).

— Marc LAFARGUE. — L'Age d'or [poésies], *Paris, Société du Mercure de France,* in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 2 ex. sur pap. de Chine (nos 1 et 2) et 15 ex. sur pap. de Hollande (nos 3 à 17).

— Georges DUVIQUET. — Héliogabale, raconté par les historiens grecs et latins. Dix-huit gravures d'après les monuments originaux. Préface de Rémy de Gourmont. *Paris, Société du Mercure de France,* in-18 (3 fr. 50).

Le Propriétaire-Gérant :
H. Leclerc.

Vendôme. — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, Baron JÉRÔME PICHON, PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.,

---

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE



N° 7. — 15 JUILLET

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger

1903

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. **Marius Barroux**, archiviste-adjoint de la Seine **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berleux**; **Paul Beurdeley**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **R. P. Henri Chérot, S. J.**; Marquis **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; **Henri Cordier**; **Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet**; **George de Courcel**; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi**; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; **Ch. de Grandmaison**, archiviste honoraire d'Indre-et-Loire, correspondant de l'Institut; **R. P. Eugène Griselle, S. J.**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Henry Harrisse**; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Frédéric Lachèvre**; **Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; **Baron Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux arhives nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**, vicaire général de Tarentaise; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois, etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 JUILLET

LES

ORIGINES DE L'IMPRIMERIE

A *VALENCIENNES*

JEHAN DE LIÈGE

Ce fut une grande surprise pour M. Aimé Leroy de découvrir, en feuilletant la 3e édition du *Manuel du Libraire* (1833), l'indication de trois livres imprimés à Valenciennes à la fin du XVe siècle (1). Jusqu'alors, en effet, on croyait que l'imprimerie avait été introduite dans cette ville au commencement du XVIIe siècle (2), et on considérait comme la première des impressions valenciennoises les *Prières en vers et rime* de Jean Le Prevost (3). L'étonnement de M. Leroy fut d'autant plus grand que rien ne faisait présager cette trouvaille; car pendant tout le seizième siècle, malgré l'importance de la ville et l'agitation qu'y provoqua la réforme, aucun

(1) Cf. A. Leroy, *Introduction de l'imprimerie dans le département du Nord*, dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, t. III, 1833, p. 280 et suiv.

(2) Par un Allemand, Laurent Kellam.

(3) S'il faut en croire le P. Sommervogel, (t. VIII, col. 385), L. Kellam aurait imprimé dès 1601 l'*Argument général de la tragicomédie distribuée en cinq actes référans au vrai l'origine et l'institution de la procession qui se fait tous les ans le 8e de septembre... à l'honneur de la... Vierge Marie...* In-4°.

ouvrage n'y fut imprimé. Bien plus, les villes voisines n'ayant eu des presses que vers le premier quart du XVI[e] siècle, il était vraiment extraordinaire que Valenciennes en eût à une date plus reculée et s'en vît ensuite privée.

Dans sa 5[e] édition, Brunet signala trois nouveaux ouvrages valenciennois (1). Tous ces livres, selon lui, émanaient d'un certain Jehan de Liège. C'est la vie et les œuvres de cet imprimeur que nous allons étudier.

Jehan de Liège. — Nous ne connaissons Jehan de Liège que par les ouvrages que nous allons étudier. Nulle part il n'est mentionné et personne n'a pu établir sa personnalité. Deschamps (2) seul dans son *Dictionnaire géographique* essaya de l'identifier avec Jehan du Liège ou Marnef, le célèbre libraire parisien. Mais il avoua lui-même, dans l'appendice de son ouvrage, que cette hypothèse lui semblait peu fondée. A la fin du XV[e] siècle, en effet, Jehan du Liège se trouvait dans le Poitou et non dans le Nord. Cependant on pouvait supposer que Jehan du Liège était originaire du village de Marneffe au pays de Liège (*le Liège*), qu'il aurait pu, lors d'un voyage en terre natale, imprimer à Valenciennes, où l'aurait retenu Jehan Molinet, chanoine de Saint-Géry et indiciaire de la maison de Bourgogne. Mais cette origine des Marnef est plus que douteuse. En outre, il est difficile d'identifier les formes *du Liège* et *de Liège*. Les documents d'archives faisant défaut, nous ne hasarderons pas de nouvelles hypothèses.

Ce qui nous semble cependant certain, c'est que Jehan de Liège fut appelé à Valenciennes par Jehan Molinet.

(1) Au total six ouvrages ; nous verrons plus loin que nous ne connaissons en réalité que cinq ouvrages.

(2) *Dictionnaire géographique*, à l'article Valenciennes.

Parmi les cinq opuscules qui nous intéressent, trois sont en effet de Jehan Molinet. Les deux autres émanent de Georges Chastelain et d'Olivier de la Marche qui furent aussi indiciaires de la maison de Bourgogne. Tous sont des ouvrages de circonstance et leurs auteurs devaient attendre de leur diffusion la faveur de leurs maîtres. Enfin, fait très remarquable, un de ces ouvrages, la *Naissance du duc Charles*, porte à la fin, non pas une marque d'imprimeur, mais un molinet, emblème parlant du poète, ce qui nous montre quelle part importante Molinet prit à l'impression.

Ainsi que l'indiquent les colophons, Jean de Liège eut au moins deux adresses : la première, qui nous est fournie par le *Débat de Cuidier et de Fortune* et par la *Robe de l'archiduc* est : *devant le Couvent de Saint-Pol ;* c'est le couvent des Dominicains de Valenciennes (1). La seconde, qui nous est fournie par la *Naissance du duc Charles*, est : *entre le pont des Ronneaux et le toucquet du leu devant le soleil*, aujourd'hui place des Viviers.

IMPRESSIONS DE JEHAN DE LIÈGE. — Les livres imprimés par Jehan de Liège sont au nombre de cinq :

1° La *Ressource du Petit peuple*, par Jehan Molinet ;
2° Les *Chansons georgines*, par Georges Chastelain ;
3° La *Robe de l'archiduc*, par Jehan Molinet ;
4° La *Debat de Cuidier et de Fortune*, par Olivier de La Marche ;
5° La *Naissance du duc Charles*, par Jehan Molinet.

Il convient d'éliminer de cette liste ce que Brunet appelle, d'après une note de Mercier de Saint-Léger, l'*Arche de paix*. En effet, si nous comparons la *Naissance du*

(1) Cf. Simon Le Boucq, *Histoire ecclésiastique de... Valentienne*, p. 81.

duc Charles, avec la description que le bibliothécaire de Sainte-Geneviève donne de l'*Arche de paix*, nous constatons que ce n'est qu'un seul et même ouvrage. L'*Arche de paix* n'est pas le titre du volume, mais une devise inscrite sur un des bois de l'ouvrage. Comme la *Naissance*, l'*Arche de paix* a 6 ff., « y compris le dernier feuillet blanc d'un côté et de l'autre portant une gravure qui représente un moulin sur un globe ». Les deux ouvrages sont donc identiques.

Matériel. — Jehan de Liège imprima ses ouvrages avec deux séries de caractères que nous appellerons, pour plus de commodité, le matériel A et le matériel B.

Le matériel A ne se trouve que dans la *Ressource du petit peuple*. Ce matériel est de beaucoup le plus ancien. Les types sont plus archaïques et les abréviations plus nombreuses.

Les ouvrages imprimés avec le matériel B ont une réelle valeur typographique ; on pourra s'en rendre compte en consultant les fac-similés qu'en a donnés M. Thierry-Poux. Nous y distinguons trois sortes de caractères :

1° Les lettres tourneures, employées au début de chaque paragraphe.

2° Les majuscules gothiques.

3° Les minuscules, de 8 points. (Les minuscules du matériel A ont aussi 8 points).

Nous avons relevé 4 bois dans les opuscules du matériel B. Le plus primitif est une Annonciation des *Chansons georgines*. La médiocrité de la composition vient surtout de son manque d'originalité. Le graveur s'est attaché a reproduire une gravure de type traditionnel : un ange aux ailes éployées, tenant un cierge à la main et prononçant la formule de salutation inscrite dans un

phylactère, s'avance vers la Vierge agenouillée dans un prie-Dieu, la main étendue sur un livre ouvert devant elle. Des arcades ornent le fond de la scène. Le dessin est trop fouillé, trop chargé et par sa recherche il s'accommode mal avec le peu de pratique que le graveur avait de la taille. Il était peut-être destiné à être rehaussé de couleurs, ce qui en eût fait disparaître bien des défauts.

Les trois autres gravures se trouvent dans la *Naissance*. L'Arche de paix, par sa facture, rappelle le dessin de l'Annonciation; le Molinet de la fin est d'une facture grossière, mais le cygne du titre est trés remarquable. L'oiseau emblématique de la ville de Valenciennes est bien campé et se redresse dans un geste plein d'envolée. Le graveur a même poussé le souci de la réalité jusqu'à le représenter les pattes torses.

DATE. — La date manque sur tous ces ouvrages. C'est donc en examinant leur facture et les sujets qui y sont traités que nous essaierons de rétablir leur chronologie.

La *Ressource du petit peuple* nous parait l'ouvrage le plus ancien. Nous avons déjà dit que le matériel A est plus archaïque que le matériel B. En outre, l'ouvrage n'a pas de titre, il ne porte même pas la mention de l'imprimeur et se termine simplement par l'indication du lieu : *Valenchienes*. L'attribution à Jehan de Liège peut paraître au premier abord assez risquée. Elle le serait si le filigrane ne nous donnait une preuve presque certaine de son bien fondé. Comme dans toutes les œuvres du matériel B, le papier porte un p gothique surmonté d'un fleuron et dont la haste se termine en fourche. Bien que ce filigrane soit fréquent au XV[e] siècle et que Midoux et Matton, dans leur *Etude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIV[e] et*

XVe siècles (Paris, 1868, in-8°), donnent la reproduction de nombreux filigranes analogues, la présence du même filigrane dans tous les livres valenciennois et le mot *Valenchienes* justifient avec assez de certitude notre attribution.

Nous ne pouvons assigner de date exacte à l'ouvrage. Techener (1) a fait remarquer qu'il a été composé peu de temps après la mort de Louis XI ; il n'en résulte pas cependant qu'il ait été imprimé à cette époque. Les autres ouvrages étant de l'extrême fin du XVe siècle, et d'autre part, étant donné le petit nombre des impressions de Jean de Liège, il nous semble impossible que cet imprimeur soit resté dix-huit ans auprès de Jehan Molinet et qu'après un tel intervalle, il se soit servi du même papier. Nous pensons donc que la *Ressource* n'est pas très antérieure aux autres ouvrages.

Les opuscules du matériel B sont tous munis de titres et de colophons. Le *Débat de Cuidier* a un titre en pleine page. Dans les *Chansons georgines* et la *Naissance*, le titre est accompagné d'un bois.

Mais avant de voir si les caractères typographiques nous permettent d'établir une chronologie, examinons si la matière peut nous fournir quelques indications à ce sujet.

Nous ne savons pas l'époque à laquelle les *Chansons georgines* furent composées, mais elles sont certainement antérieures à 1474, année de la mort de Chastelain.

Le *Débat de Cuidier* fut composé en 1477, à la suite de la « journée de Nansi ».

La *Robe de l'Archiduc* est peu postérieure à l'avènement de Philippe, archiduc d'Autriche (1493).

Enfin, la *Naissance* est de l'année 1500.

(1) *Bulletin du Bibliophile*, 1836-1837, 2e série, n° 1341.

D'après leur composition, ces ouvrages s'échelonnent donc sur un espace de près de trente ans. Comme nous l'avons déjà dit, Jehan de Liège n'a pu demeurer si longtemps à Valenciennes. Il convient donc de resserrer autour de la date du dernier ouvrage (1500) les dates d'impression des autres opuscules.

On pourrait dire que, de même que les autres ouvrages, la *Naissance* ne fut pas imprimée l'année même de sa rédaction. Mais la disposition typographique nous sert à prouver que Jehan de Liège imprima ce petit poème fort peu de temps après sa composition. En effet, le soin apporté dans l'impression et le nombre des bois montrent que c'était la première édition que l'auteur en donnait, et qu'il tenait à déployer un certain luxe pour pouvoir l'offrir à ses amis et protecteurs.

En resumé, Jehan de Liège imprima à Valenciennes vers l'an 1500. Peut-être faut-il considérer la *Naissance* comme la dernière de ses impressions, puisque c'est elle qui est publiée avec le plus de soin, et établir de la façon suivante la chronologie des premières impressions valenciennoises.

1° Matériel A : La *Ressource du petit peuple.*

2° Matériel B : I. Les *Chansons georgines*, qui ne portent pas l'indication de la rue de l'imprimerie; II-III. Le *Débat de Cuidier* et la *Robe de l'Archiduc* qui portent la même adresse; IV. La *Naissance.*

HISTOIRE DES EXEMPLAIRES CONNUS. — Il nous reste à exposer la manière dont nous sont parvenus ces cinq ouvrages.

Tous nous sont connus par des exemplaires uniques, ce qui nous a amené à supposer qu'au moins la majeure

partie d'entre eux nous est parvenue dans un recueil factice. Un document, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale nous vient confirmer cette hypothèse. L'abbé Mercier de Saint-Léger, bibliothécaire de l'Abbaye de Sainte-Geneviève, nous a laissé dans une même note manuscrite la description de quatre impressions de Jehan de Liège qu'il possédait. Nous publions plus loin ce document. On remarquera que Mercier de Saint-Léger connaissait tous les exemplaires dont nous venons de parler, sauf la *Ressource du petit peuple*.

Ces cinq ouvrages semblent avoir eu une destinée commune. Ils ont séjourné longtemps en Angleterre, où ils furent reliés par Lewis, et ont passé chez Lang et Héber. Toutefois, le *Débat de Cuidier* resta en France et reçut une reliure particulière, tandis que la *Ressource du petit peuple*, non décrite par Mercier, fut reliée par Lewis avec les mêmes fers que les autres volumes.

Voici donc les conclusions que nous croyons pouvoir tirer de ces différentes observations : les quatre exemplaires du matériel B furent longtemps reliés ensemble et c'est ainsi qu'ils passèrent chez Mercier de Saint-Léger. Plus tard, ils furent séparés par des libraires désireux de leur rendre leur unité bibliographique et d'accroitre leur profit. Le sort de la *Ressource du petit peuple*, bien que cet ouvrage ait conservé son individualité, dut être parallèle à celui des autres ouvrages, puisqu'il porte la reliure de Lewis et fut vendu avec eux en Angleterre.

Cette notice aidera, nous osons l'espérer, les bibliophiles curieux d'élucider ce problème bibliographique. M. Thierry-Poux ayant déjà publié d'excellents facsimilés du matériel B, nous ne publions qu'un facsimilé du matériel A que nous devons à l'obligeance de

M. A. de Beaugrenier. Nous terminons par un catalogue des impressions de Jean de Liège.

René Giard, Henri Lemaitre.

ie le leissay devant lautel
et pour en faire ramembrance
ie retournay en mon hostel

Ainsi que lanee presente
est dure et desplaisante a voir
lhistoire que ie vous presente
ne peult guaires de mieulx auoir
puis que chascun pert son auoir
son heritage et son bien meuble
prions dieu que nous puissons voir
la resourse du petit peuple

Valenchienes

1. MOLINET (Jean). La Ressource du petit peuple (*en prose et en vers*). — *Valenciennes* [*Jehan de Liège, s. d.*]. In-4°.

Fol. 1 : L'acteur. | Pour ce que naguaires vent failli aux volans | de mon molinot...

A la fin : prions Dieu que nous puissons voir | la resourse du petit peuple. | Valenchienes.

In-4° (131 mm × 190 mm), car. goth., longues lignes. 22 lignes à la page, 20 ff. n. ch., filigr. représentant un p goth. sur-

monté d'un fleuron, 2 cahiers de 10 ff. non signés, le premier composé de 3 demi-feuilles, et d'une feuille, le second de deux feuilles séparées par une demi-feuille, les filigr. se trouvant partagés 1° entre les ff. 1 et 10, 2 et 9, 3 et 8, 5 et 6, 2° entre les ff. 11 et 20, 13 et 18, 14 et 17.

Nous décrivons l'exemplaire unique appartenant à M. Alfred de Beaugrenier, de Valenciennes. Cet exemplaire a été vendu successivement chez Lang (9 l. s.) et chez Heber (11 l.). Il a été offert au prix de 300 fr. dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techener (1836-1837, IIe série, n° 1341), puis acheté à ce libraire par M. A. Dinaux. A la vente de la bibliothèque Dinaux (1865), il fut acquis par M. de Beaugrenier au prix de 435 fr. — Il existe une copie ms. de cet opuscule à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 1716, ff. 77 v° à 85 (XVIe siècle). L'ouvrage a été réimprimé dans les *Faictz et dictz* de Jehan Molinet, sous le titre que nous lui donnons (l'édition de Jehan de Liège est dépourvue de titre).

Un fac-similé lithographique du 1er fol. a été publiée en 1833 dans les *Archives du Nord*, t. III.

2. CHASTELAIN (Georges). Les Chansons georgines (*en vers*). — *Valenciennes, Jehan de Liège* [*s. d.*]. In-4°.

Fol. 1 : S'ensuivent les chanchons georgines | faittes par George Chastelain. — *Fig. sur bois représentant l'Annonciation.* — *Au bas du fol. :* Imprimés à Vallenchienes | de par Jehan de Liège.

Fol. 1 v° : *Même bois.* — *Au bas :* O regina poli mater gratissima proli | spernere me noli; me commendo tibi soli. | Paster noster.

Fol. 2 : Querant l'un œil envers les cieulx estendre | dont le regart trop foible et trop tendre | pour y voler...

A la fin : Pour ung seul cas les mains te joins et serre | de prendre en gré mes chansons georgines.

In-4° (192mm × 138mm), car. goth., longues lignes, 28 vers (2 × 14) à la page, 12 ff. n. ch., filigr. représentant un p goth. surmonté d'un fleuron, 2 cahiers dont le premier seul est filigrané (2 feuilles pour le 1er cahier, 1 pour le second, les filigr. se trouvant répartis entre les ff. 2 et 7, 3 et 6.)

Nous décrivons l'ex. unique du Musée Condé, à la suite

duquel est reliée la *Robe de l'archiduc* (V. cet article). Cet exemplaire porte une reliure de Lewis. Il a été vendu successivement chez Lang, 1827 (6 l. 8 s. 6 d.) et chez Heber (18 l. 10 s.). Il a été acheté par M. Dinaux et vendu à la mort de cet amateur au duc d'Aumale pour 875 fr. Nous publions aux pièces justificatives une description de cet ouvrage que nous a laissée l'abbé Mercier de Saint-Léger. On remarquera que Mercier indique 28 pages alors que notre exemplaire ne comporte que 12 ff. Cette différence n'a pas la gravité que lui attribuait Brunet. Ou bien Mercier s'est trompé, ou bien il a compté des feuillets de garde qui ont été égarés à la reliure. — Kervyn de Lettenhove a réimprimé les *Chansons georgines* au t. VIII de son édition des *Œuvres* de Chastelain (p. 269-292) sous le titre : « Louenge à la très glorieuse Vierge. » Dans les p. LX-LXI du t. Ier, il indique les principaux mss. qu'il a pu connaître.

Un fac-similé lithographique du premier fol. a été publié dans les *Archives du Nord* (1833, t. III).

3. LA MARCHE (Olivier de). Le Débat de Cuidier et de Fortune (*en vers*). — *Valenciennes, Jehan de Liège* [*s. d.*]. In-4°.

Fol. 1 : Le debat de Cuidier et de Fortune | composé par messire Olivier de la | Marche, lui estant prisonnier de la | journée de Nansi.

Fol. 1 v° : Par ung matin ainsi qu'on se resveille | n'a pas loing temps qu'en repos traveilloye | ...

A la fin :... Prins la journée des plains et de doleur | la où morut mon souverain seigneur. | Tant a souffert | La Marche... | Imprimés à Vallenchiennes | par Jehan de Liege demorant | devant le convent de Saint-Pol.

In-4° (190mm × 133mm), car. goth., longues lignes, 27 lignes à la page, 10 ff. n. ch., filigr. représentant un p goth. surmonté d'un fleuron, 2 cahiers non signés, le premier d'une feuille et demie (ff. 1-6), le second d'une feuille (ff. 7-10), les filigr. se trouvant partagés entre les ff. 2 et 5, 7 et 10.

Nous décrivons l'exemplaire unique de la Bibliothèque nationale (Rés. Ye. 1036, ancien Y. 1074) qui est exposé actuellement dans la galerie Mazarine, sous la cote 330. L'abbé

Mercier de Saint-Léger possédait un exemplaire de l'ouvrage dont il nous a laissé une description manuscrite (Bibl. nat., Rés. Q. 279) que nous reproduisons. — M. Henri Stein dans son ouvrage sur Olivier de La Marche (Bruxelles, 1888. In-4°) indique deux manuscrits de cet opuscule, tous deux du XVIe siècle (mss. fr. 2232, ff. 56-66 et 18689, ff. 76-89). Il mentionne en outre une réimpression publiée dans la *Revue Franc-Comtoise*, 2e série, p. 244-259 (Besançon, 1843, 2e semestre), par les soins de M. A. de Troyes.

Un fac-similé héliographique du fol. 1 et du fol. 10 v° a été publié par O. Thierry-Poux (*Premiers monuments de l'imprimerie en France*, pl. XL, n°s 9 et 10).

4. MOLINET (Jean). La Robe de l'Archiduc (*en vers*). — *Valenciennes, Jehan de Liège* [*s. d.*]. In-4°.

Fol. 1 : S'ensuit la robe de l'archiduc | nouvellement composee par | maistre Jehan Molinet. | La ducesse d'Austrice | a l'archiduc leissa | une robe fort rice...

A la fin : Prions Dieu qu'en briefz jours | l'archiduc nostre prinche | l'ait entiere a toujours. | Imprimez en Vallenchienes | par Jehan de Liege demorant | devant le convent de Saint-Pol.

In-4° (192^mm^ × 138^mm^), car. goth., longues lignes, 3 huitains à la page, 4 ff. n. ch., filigr. représentant un p goth. surmonté d'un fleuron, 1 cahier non signé d'une feuille, le filigr. se trouvant partagé entre les ff. 2 et 3.

Nous décrivons l'exemplaire unique du Musée Condé, qui est relié à la suite des *Chansons georgines* (V. cet article). L'abbé Mercier de Saint-Léger possédait un exemplaire de l'ouvrage dont il nous a laissé une description manuscrite (Bibl. nat., Rés. Q. 279) que nous reproduisons en pièce justificative. Il existe une copie ms. de cet ouvrage à la Bibliothèque nationale, ms. 1716, ff. 91 v°-93 v° (XVIe siècle). La *Robe de l'Archiduc* a été réimprimée dans les *Archives du Nord* (2e série, t. II, p. 128). On en trouvera également le texte dans les *Faictz et dictz* de Jehan Molinet.

Un fac-similé lithographique du fol. 4 v° a été publié dans les *Archives du Nord* (1re série, t. III, 1833).

5. MOLINET (Jean). La très désirée et profitable

naissance de Charles d'Autriche (*en vers*). — *Valenciennes, Jehan de Liège* [*s. d.*]. In-4°.

Fol. 1 : *Fig. sur bois représentant un cygne aux ailes éployées, dans le haut un phylactère portant le mot* Vallenchênes. La ters desirée et proufitable naissance | de très illustre enfant Charles d'Austrice | , filz de monseigneur l'archiduc, nostre | tres redoubté prince et seigneur naturel.

Fol. 1 v° : *Fig. sur bois représentant l'Arche de paix, ornée des armes d'Autriche, d'Espagne et de Bourgogne, suspendue à un ciborium, au pied duquel on lit :* l'Arche de paix.

Fol. 2: L'arche de paix des aultres l'outrepasse | forte que passe où Dieu veult reposer | ...

A la fin :... et sans amere orge ait en son van net | grain et bon vent vostre humble molinet. | Imprimez en Vallenchiennes de par | Jehan de Liege, demorant entre le | pont des Ronneaux et le Toucquet | du leu devant le soleil.

Fol. 6 v° : *Fig. sur bois représentant un molinet de tisserand chargé d'une pelote de laine et surmonté d'un phylactère portant :* molinet.

In-4° (178^{mm} × 130^{mm}), car. goth., longues lignes, 24 lignes (3 huitains) à la page, 6 ff. n. ch., filigr. représentant un 𝔭 goth. surmonté d'un fleuron, 1 seul cahier d'une feuille et demie sans sign., le filigr. se trouvant partagé entre les ff. 3 et 4.

Nous décrivons l'exemplaire unique de la Bibliothèque nationale (Rés. Ye. 1077, acquisition 25.680). L'abbé Mercier de Saint-Léger possédait un ouvrage (V. pièce justificative) qu'il intitule l'*Arche de paix*, relatif également à la naissance de Charles-Quint, imprimé chez Jehan de Liège et comprenant 6 ff. Il est très probable, comme le fait remarquer Brunet (5e éd., t. III, col. 1813) que cet ouvrage est le même que celui que nous venons de décrire. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale a été vendu successivement chez Lang, 1829 (4 l. 7 s.), chez Heber (10 l. 10 s.) et chez le prince d'Essling, 1847 (n° 71, 300 fr.). — Cf. sur la naissance de Charles d'Autriche, Molinet. *Chroniques*, t. v. p. 122-127.

Un fac-similé au trait des ff. 1 et v°, 4, et 6 v° a été publié en 1901 par M. Edmond Derome (*Valenciennes.* In-8°, 4 p.). Un fac-similé héliographique des ff. 1, 1 v°, 5 v° et 6 v° a été

publié par O. Thierry-Poux (*Premiers monuments de l'imprimerie en France*, pl. XL, nos 5, 6, 7, 8).

Il existe une réimpression de l'ouvrage s. l. n. d. peu postérieure à l'édition de Jean de Liège (Bibl. nat., Rés. Ye. 221). On en trouvera également le texte dans les différentes éditions des *Faictz et dictz* de Jehan Molinet sous le titre « la Naissance du duc Charles ».

NOTE DE MERCIER DE SAINT-LÉGER

IMPRIMERIE A VALENCIENNES

J'ai les 4 brochures suivantes qui me paroissent imprimées à la fin du 15e ou au commencement du 16e siècle : 1o *S'ensuivent les Chansons georgines faites par Georges Chastelain. Imprimés à Vallenchienes de par Jehan de Liège.* In-4o de 28 pages. 2o *S'ensuit la robe de l'archiduc nouvelement composée par maistre Jehan Molinet.* A la fin on lit : *Imprimés à Vallenchienes par Jehan de Liège demorant devant le convent de Saint-Pol.* In-4o de 8 pages. 3o *L'Arche de paix* (en vers pour la naissance de Charles d'Autriche) par le même Jehan Molinet. On lit à la fin : *Imprimés en Vallenchienes de par Jehan de Liège demorant entre le pont des Ronaux*, etc. In-4o de 12 pages, y compris le dernier feuillet blanc d'un côté ou de l'autre portant une gravure qui représente un moulin sur un globe avec ce mot : *Molinet.* 4o *Le Débat de Cuidier et de Fortune composé* (en vers) *par Messire Olivier de la Marche.* A la fin : *Imprimés à Vallenchiennes, par Jehan de Liège demorant devant le Convent de S. Pol.* In-4o de 20 pages.

[*En marge et à hauteur de la dernière ligne :*] A moi.

(Bibliothèque nationale, département des imprimés, Rés. Q. 279.)

NOUVEAU SUPPLÉMENT

A LA

BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES

(*Suite*)

---

* 39. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Du 12. Jour du mois de Juillet 1649. Concernant le grand nombre de personnes incognuës & gens sans adveu, qui vaguent dans la présente Ville. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy.* 1649, 7 pages.

Bibl. de Bordx, 10504-20.

* 40. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Du 16. Jour du mois de Juillet 1649. Contre certains personnages mal-affectionnez à la tranquilité publique, qui sement des discours dans la Ville au sujet du voyage du Sr. Ardant Jurat. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy,* 1649, 7 pages.

Bibl. de Bordx, 10504-22. — Moreau, n° 159, n'indique que 4 pages et donne *parsèment* au lieu de *sement*.
Il y a une édition de *Paris, jouxte la copie imprimée à Bourdeaux.*

* 41. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Du 23. jour du mois de Juillet 1649. Portant inhibitions & deffenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'ils soient, de parler d'aboiition, & aux Jurats d'enregistrer n'y publier aucunes Lettres touchant ladite abolition. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy,* 1649. 7 pages.

* 42. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que les Officiers de ladite Cour & Chambre de l'Edict continueront l'exercice de leurs charges, pour

le bien du service du Roy, & la conservation de la tranquillité publique. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 11 pages.

Daté de Bordeaux, le 24 juillet 1649. — Bibl. de Bordx, 8748. — Moreau, nº 160, donne un titre incomplet pour l'édition de Bordeaux qui n'a que 11 pages.

* 43. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, Portant enjonctions à tous Juges, Officiers, Maires & Consuls des Villes & Bourgs, de prester main forte à l'exécution du présent Arrest. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 28 juillet. — Bibl. de Bordx, 10504-24.

* 44. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant Inhibitions et deffences à toute sorte de personnes de quelque qualité & condition qu'ils soient d'empescher le transport & descente des bleds du hault pays. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 28 juillet. — Bibl. de Bordx, 10505-24bis.

* 45. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, portant deffenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'ils soient, de sortir de la Ville, & à ceux qui en sont sortis de retourner, sous les peines portées par ledit Arrest. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 6 pages.

Du 2 août 1649. — Bibl. Bordx, 8748 et 10504-25.

* 46. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant inhibitions & deffenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'ils soient, de lever aucunes sommes et deniers extraordidaires, outre et pardessus les deniers des Tailles. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 4 août 1649. — Bibl. de Bordx, 10504-27.

47. ARREST de la Cour de Parlement de Bordeaux, portant inhibilions et deffenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'ils soient, de faire aucun enlèvement de grains des maisons particulières sur les peines portées par ledit Arrest. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 6 pages.

Du 12 août. — Bibl. de Bordx, 10504-29.

* 48. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant, que suivant l'Ordonnance des Jurats, seront faits des Moulins à bras, de dix en dix maisons. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 13 août 1649.

49. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant permission aux Jurats, de faire construire des Moulins à vent sur les remparts de la Ville de Bourdeaux. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 14 août. — Bibl. de Bordx, 10504-29.

50. ARREST de la Cour de Parlement de Bordeaux. Du quatorziesme Aoust 1649. Portant que le Roy sera informé des troubles excitez de nouveau, dans la ville de Bourdeaux, & Province de Guyenne, par la continuation des actes d'Hostilité. *A Paris, Jouxte la coppie imprimé (sic) à Bourdeaux*, 1649, 7 pages.

Bibl, de Marseille.

51. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant inhibitions & deffenses, à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'ils soient, de tirer aucun d'armes, depuis huict heures du soir, jusques à cinq heures du matin. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 16 août. — Bibl. de Bordx, 10504-30.

* 52. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, Portant inhibitions & deffenses à tous les Gentilshommes de ce ressort, de porter les armes à la suite du sieur Duc d'Espernon... *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*. 1649, 6 pages.

Du 16 août. — Moreau, n° 163, ne cite que l'édition de Paris.

* 53. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant ënjonction à tous Batheliers des ports circonvoisins, de venir librement au port de la présente Ville, pour y continuer le Commerce. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 18 août 1649. — Bibl. de Bordx, 10504-31.

* 54. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant inhibitions & deffenses, à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'aller dans les maisons des particuliers de la Ville, ny de la Campa-

gne, sans ordre & commission expresse. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 28 août 1649.

55 ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant inhibitions & deffenses à toutes sortes de personnes de quelle qualité & condition qu'elles soient, de recevoir dans leurs maisons, les meubles de ceux qui font difficulté de payer leurs taxes. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 28 août. — Bibl. de Bordx, 10504-33.

* 56. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant commandement aux Bourgeois qui seront demandez par les creanciers, & choisis par les Commissaires, de passer obligation des Sommes qui seront empruntées, à peine d'estre chassez de la Ville. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 2 septembre 1649. — Bibl. de Bordx, 10504-34.

57. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant permission au Marquis de Sauvebœuf, d'exercer tous actes de rigueur sur les maisons & biens appartenans au Duc d'Espernon. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 7 septembre. — Bibl. de Bordx, 10504-37.

* 58. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que le Roy sera tres humblement supplié, de donner un autre Gouverneur à sa Province de Guyenne. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 9 septembre. Moreau ne cite, n° 164, que l'édition *Jouxte la copie*... Bibl. de Bordx, 10504-37.

59. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant inhibitions & deffenses, à tous les Boulangers de cette ville, d'achepter d'autres bledz, que ceux qui appartiennent à Bailly & Louarde. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 11 septembre. — Bibl. de Bordx, 10504-38.

60. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que tous les estrangers non domiciliez en cette

ville, contribueront aux necessitez publiques, d'un quartier de louage de maisons qu'ils ont en cette ville. *A. Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 13 septembre. — Bibl. de Bordx, 10504-41.

61. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant permission aux Commissaires, députez pour faire travailler aux moulins à bras, de prendre telles personnes, qu'ils jugeront à propos pour le travail desdits moulins. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 13 septembre. — Bibl. de Bordx, 105-40.

* 62. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant enjonctions à tous les habitans de cette ville, de quelle qualité & condition qu'ils soient, de payer promptement & sans delay, entierement les sommes à quoy ils sont taxés. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 13 septembre 1649. — Bibl. de Bordx, 10504-39.

* 63. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant inhibitions & deffences aux Commissaires du Sieur Duc d'Espernon, de lever aucuns deniers des Tailles, dans la Seneschaussée de Tartas, & defence aux habitans dud. lieu de les payer ausd. Com. *A. Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 14 septembre 1549. — Bibl, de Bordx, 10504-42.

64. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que les Villes du Perigord & Limosin, seront informées des justes sujets qui ont meu la Cour & la presente Ville, de prendre les armes contre les oppressions, volleries, rouages & autres actes d'Hostilité, commis par le Duc d'Espernon, & exhortées de venir se joindre promptement à leur juste deffence. *A. Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 22 septembre. — Bibl. de Bordx, 10504-45.

65. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant inhibitions & deffences à toutes sortes de personnes, de desmolir ny piller aucunes maisons de la Ville, à peine de la vie. *A. Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 23 septembre. — Bibl. de Bordx, 10504-47.

* 66. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant inhibitions & deffences au Duc d'Espernon, & à tous ses Capitaines, Officiers & Soldats, de faire aucuns ravages, ruynes ny pillages, sur les terres & maisons appartenantes au Marquis de Theobon. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 25 septembre 1649. — Bibl. de Bordx, 10504-47 et Grand Séminaire de Bordx.

* 67. ARREST de la Cour de Parlement de Bordeaux, Portant rabais de la moitié des Tailles; Et aussi faisant une fidelle Relation des grandes cruautés commises dans ladite ville, par l'ordre du sieur Duc d'Espernon. *A Paris, jouxte la coppie imprimée à Bordeaux. Par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 8 pp.

Du 28 septembre. — C'est la même pièce que les nos 165 et 166 de Moreau, le titre seul a été modifié; mais il est bon de faire remarquer que dans l'édition de Bordeaux l'arrêt est du 18 août et, dans les deux autres, du 28 septembre, ce qui est une erreur de réimpression.

* 68. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que la recepte des droits du convoy & contablie, sera faite dans la presente Ville; & enjonctions aux Officiers dependans dudit convoy & contablie, de continuer la fonction de leurs charges. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 14 octobre. Bibl. de Bordx, 10504-48.

69. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant enjonction à tous les Marchands du haut-pays de faire descendre par la Garonne, les bleds sur le port... *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 15 octobre. — Moreau ne cite, n° 168, que l'édition de Paris. — Bibl. de Bordx, 10504-49.

* 70. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que les forteresses... *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 5 novembre. — Moreau ne cite, n° 169, que l'édition de Paris.

71. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que les Capitaines, Officiers, & équipages des vaisseaux seront indemnisez des dommages qui leur pour-

roient estre faits par les ennemis sur les deniers publiés. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 22 novembre. — Bibl. de Bordx, 10504-54.

* 72. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant qu'attendu les troubles excitez par le Duc d'Espernon les Receveurs Generaux des Finances et du Taillan, rendront compte aux Trésoriers Generaux de France, des deniers levez, les années 1647, 1648 & 1649. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 4 décembre. — Bibl. de Bordx, 10504-4.

73. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant qu'il sera envoyé un Bourgeois dans les pays & Seneschaussées des Lannes, Albret, Bayonne & autres Villes, pour achepter des bleds, & enjonction aux habitans des Parroisses de les seconder. *A Bourdeaux, par J. Mongir. Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 7 pages.

Du 7 décembre. — Bibl. de Bordx, 10504-57.

74. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, portant que les habitants des villes de Bergerac, Sainte-Foy, Monflanquin. Marmande et autres, seront informez des véritables oppressions qu'ont souffert les habitans de Bourdeaux depuis huit mois et souffrent encores par l'ordre du duc d'Espernon. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges*, 1649, 4 pages.

Grand Séminaire de Bordx et Bibl. de Bordx, 10504-44.

* 75. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant enjonction aux Jurats de la ville de Blaye et Bourg, de faire entretenir le Commerce, avec les Habitans de la présente Ville, & commandement à toutes autres sortes de personnes, de porter des vivres, & autres choses, necessaires pour la subvention d'icelle. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

76. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que la Declaration du Roy sera publiée partout le ressort du Parlement de Bourdeaux, avec injonctions aux Paysans de poser les armes. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1650, 4 pages.

Du 9 janvier 1650. — Bibl. de Bordx, 8921-22.

* 77. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que tous ceux qui se sont absentez de cette Ville, payeront chacun la somme de mil livres, pour estre employées au payement des sommes deues par ladite Ville. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1650, 4 pages.

Du 4 février. — Moreau cite bien cette pièce, n° 172, mais donne un titre un peu différent.

78. ARREST de la Cour de Parlement de Bordeaux. Portant que tres-humbles remontrances seront faites au Roy sur l'inexecution de la Declaration et articles de paix, publiées et enregistrées. Avec deffenses à toutes sortes de personnes de contraindre les habitans du Bourdelois et Bazadois, à aucune contribution pour la subsistance de troupes et Garnisons et autres choses y contenues. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1650, 8 pages.

Du 4 février. — Grand Séminaire de Bordx et Bibl. de Bordx, n° 8921-29. Le titre de l'exemplaire du dernier recueil se termine ainsi : « ... garnisons, et à tous officiers du Ressort, de faire des impositions que par les ordres du Roy. » Ce sont peut-être deux impressions différentes; nous n'avons pu les comparer.

79. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant qu'il sera informé contre ceux qui ont voulu ravir... Du 14 Mars 1650. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1650, 4 pages.

Moreau, n° 176, ne mentionne que l'édition *s. l.* — Bibl. de Bordx, 8921-47.

* 80. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant cassation des Jugements, condamnations & Ordonnances du sieur Foulé... *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1650, 8 pages.

Du 18 mars. — Moreau, n° 177, cite les deux impressions de Paris, mais il n'a pas connu celle de Bordeaux. Voir la longue note dont il a fait suivre son article. — Bibl. de Bordx, 8921-45.

81. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que tous les Manans & Habitans, locataires et sous-locataires des maisons, tant en la présente Ville que Fauxbourgs d'icelle, demeureront quittes et déchargez du payement des loyers d'un quartier des dites locations. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1650, 9 pages.

Du 2 avril. — Bibl. de Bordx, fonds Bernadau, 7132-4 et 8921-44.

* 82. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant inhibitions & deffences à tous Lieutenants Generaux Criminels & particuliers, de lever aucunes sommes de deniers sur les habitans des Villes & Parroisses du Ressort de la Cour, en vertu des Ordonnances du sieur Duc d'Espernon, sur les peines y contenues. *A Bourdeaux. Par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1650, 8 pages.

Du 6 mai. — Bibl. de Bordx, 8923 bis.

83. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant enjonctions aux Jurats des Villes & Jurisdictions, qui sortent de Charge, de proceder à la nomination des nouveaux Jurats & Consuls, suivant les formes de leurs Statuts ; Et deffences à iceux de defferer aux Ordres ou Lettres des Gouverneurs de la Province. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1650, 8 pages.

Du 14 décembre 1650. — Bibl. Bordx, 25994 J-16.

* 84. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que ses Deputez continueront incessamment leurs poursuites devers leurs Majestez pour la nomination d'un Gouverneur de Guyenne. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1651, 4 pages.

Du 13 février. — Bibl. de Bordx, 8923 bis.

* 85. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Pour la liberté de Messieurs les Princes & Duc de Longueville. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1651, 4 pages.

Du 13 février. — Moreau, n° 187, ne mentionne que l'édition de Paris dont le titre a été écourté. — Bibl. de Bordx, 8923 ter.

* 86. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, Portant que le Cardinal Mazarin, ses Parents & Domestiques Estrangers, vinderont le Royaume de France, Autrement permis aux Communes et de leurcourir sus. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1651, 4pages.

Du 15 février. — Moreau n'a connu, n° 188, que les éditions de Paris dont le titre a été complètement modifié.

* 87. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que le Libelle diffamatoire intitulé *Le Curé Bourdelois*, sera bruslé au devant du Palais de Lombriere, par la main de l'executeur de la haute Justice. *A Bourdeaux,*

par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy, 1651, 6 pages.

Du 10 mars. — Moreau, n° 189, n'a pas connu l'édition de Bordeaux et Delpit non plus, car dans sa réimpression du *Curé Bordelais*, ce dernier donne le titre de l'impression parisienne qui n'est pas le même que celui ci-dessus. — Bibl. de Bordx, 8923[ter]. Voir sur le *Curé Bordelais* les n[os] 123, 189, 853, 1207 et 1772 de Moreau.

88. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant qu'il sera informé contre le cardinal Mazarin, ses parens & domestiques, des divertissemens ses Finances, & transport des deniers hors le Royaume. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1651, 4 pages.

Du 22 Mars 1651. — Bibl. Bordx, 25994 J-17.

* 89. ARREST de la Cour de Parlement de Bordeaux toutes les chambres assemblées, portant deffences à toutes personnes de quelle qualité & condition qu'ils soient, de faire aucunes menées & pratiques sur le sujet du restablissemeni du Duc Despernon ; Avec la permission d'en informer, & de saisir des contrevenans. Ensemble que le Roy sera tres-humblement supplié de nommer au plutost un Gouverneur dans la Province de Guienne, en consequence de la Declaration du mois d'Octobre dernier. Du dix-huitiesme Avril 1651. *A Paris, chez François Noel, ruë Sainct Jacques, à l'image Saint Louis, proche la Poste*. 1651, 6 pages.

* 90. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant inhibitions & deffences à toutes sortes de personnes du Ressort de ladite Cour, de poursuivre aucune esvoquation generale ou particuliere concernant les mouvements passez. Du 20. Avril 1651. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1651, 6 pages.

(*A suivre.*) E. Labadie.

UNE PETITE DÉCOUVERTE BIBLIOGRAPHIQUE

LES POÉSIES

DE

DES BARREAUX

(Vers à Marion de L'Orme, sonnets philosophiques, etc.)

(Suite)

MARION DE L'ORME (1)

Tallemant des Réaux et Marcassus s'accordent à dire que Des Barreaux fut le premier amant de Marion, mais celle-ci ne fut pas le premier amour de Des Barreaux, il avait treize ans de plus qu'elle ! « Marion, belle et de grande mine, faisoit tout de bonne grâce, et si elle n'a-voit pas l'esprit vif, elle chantoit bien et joüait bien du théorbe », n'était-ce pas ce qu'il fallait pour tenter un poète qui avait de l'esprit pour deux ? Il la rencontra à la campagne (2), où ses parents, on l'a vu, la destinant à la vie religieuse, l'entouraient d'une affection jalouse,

(1) M. Joséphin Péladan s'est fait l'historien des amours de Marion dans une étude aussi spirituelle que bien écrite à laquelle nous renvoyons le lecteur : Marion de Lorme, histoire et légende. Paris, 1884, in-12 ; quelques exemplaires portent C. Dalou, 1888.

(2) L'un et l'autre arrivez à la fleur de leur âge
Dans les champs où la Seine estend son beau rivage
L'un et l'autre formez pour le plaisir des yeux...
[*Marcassus*]

un de ses frères et ses sœurs aînées l'épiaient ; à peine les deux jeunes gens pouvaient-ils se voir, encore moins se parler, de simples regards mêmes étaient suspects; aussi Des Barreaux, après onze mois de séparation, dans une élégie pleine de délicatesse et de retenue, engage Marion « son Ange » à n'aimer rien que lui et à rendre inutile par son adroite flatterie et son aimable douceur la surveillance des siens :

ÉLÉGIE (1)

Un amant affligé dans un triste séjour,
Éloigné des beaux yeux qui luy donnent le jour,
Et de ce feu sacré qui fait vivre sa flâme,
Ayant la mort au sein et le poignard dans l'âme,
D'un vif ressentiment qu'arrachent les douleurs,
Soupiroit, languissant sa vie et ses malheurs,
Au milieu de Paris, où son inquiétude
Ne trouve de douceur que dans la solitude,
Après avoir jetté mille pressants soûpirs,
Entretenoit ainsi l'objet de ses désirs :
  Mon Ange (2), mon soucy, s'il est vray que mon âme

(1) Dans le Rec. de Conrart, t. XXIV, in-4, cette pièce (p. 414), Vers de Des Barreaux, porte comme titre : Élégie à M. D. L. (Marion de L'Orme) ; Rec. de 1667 (IIe p.), p. 224. Nous donnons toujours le texte de ce dernier recueil, de préférence à celui de Conrart.

(2) C'est probablement à Des Barreaux que l'épigramme suivante fait allusion :

Epigramme d'un poète qui appelloit sa Maistresse un Ange :

Notre Poète s'est vanté
Qu'une incomparable Beauté
A forgé le nœud qui le serre,
Qu'on le va rendre égal aux Dieux,
Et pour ne plaire qu'à ses yeux,
Qu'un Ange est descendu sur terre.

Mon étonnement en est grand,
Le sexe est-il donc différend
Aux créatures immortelles ?
J'ay longtemps erré dans ce cas,
Que ma foy je ne croyois pas
Que l'on vit des Anges femelles.

Il doit en être de même de la chanson de Sarasin : Nommer un Ange || Votre *Philis*...

Sçait soupirer pour toy une si sainte flâme,
Que dans le doux poison que m'ont donné tes yeux
Je ne sens rien qui soit brutal ou vitieux ;
Mais un désir réglé, qui sans extravagance
Porte tous mes desseins à ton obéïssance.
S'il est vray que mon cœur épris de ta beauté,
Soupire avec respect après sa liberté,
Pourquoy faut-il, ô Dieux ! qu'une injuste défense
De tes cruels parents, malgré ton innocence,
Malgré la pureté de tes feux et des miens,
Aille rompre le nœud de ces sacrez liens ?
Onze mois sont passez qu'un astre peu propice,
Laisse courir sur nous toute leur injustice ;
Ils nous ont défendu la voix et le parler,
Et pour n'avoir rien plus dequoy nous consoler,
Nostre condition tous les jours devient pire.
Jusques sur tes regards estendant leur empire,
Ils veulent empêcher, cruels, injurieux !
Ce commerce sacré de deux cœurs par les yeux,
Qui faisant d'un regard un messager fidelle,
Sçavent s'entr'assurer d'une ardeur mutuelle ;
Mais si tu as d'amour tous les bons sentimens,
Qu'imprime ce grand Dieu dans le cœur des amans ;
Si tu sçais avec choix faire une confidente,
De qui l'humeur discrète et l'âme assez sçavante,
Te puisse adroitement soulager dans les soins,
Où le secret ne peut admettre de témoins,
Qui lorsque tu voudras me parler ou m'écrire,
Puisse empêcher des yeux surveillans de nous nuire,
Qui soit toujours au guet, et dont l'œil éclairant
Aille les actions des autres découvrant.
Si tu sçais de ta part entretenir ta mère, (1)

(1) Marie, fille de Messire Annet Chastelain, épousa vers 1603 ou 1604 Jean de Lon, sieur de L'Orme. [*Jal*]

Hélas ! combien de fois cette Amante suivie
De celle dont le soin s'oppose à son envie
En allant visiter les Saints Temples des Dieux,
Et voyant par hazard cet Amant glorieux
A-t-elle ressenti la violente atteinte,
Et d'une courte joie et d'une longue crainte
. . . .

Luy rassurer l'esprit, luy passer pour chimère,
Tant de raports confus, tant de discours menteurs,
Dont tu es tous les jours en butte aux imposteurs.
Si tu sçais comme il faut gagner le cœur d'un frère, (1)
Pour n'avoir point ses yeux et sa langue contraire :
Si pour bien ménager l'esprit de tes deux sœurs, (2)
Tu sçais faire valoir tes aimables douceurs.
Si tu sçais par discours, par présents, par caresse,
Jusques sur tes valets employer ton adresse :
Si pour voir réüssir nos assignations,
Tu sçais adroitement flatter tes espions :
Bref, si tu sçais aimer, cette flamme subtile
Rendra de tous les tiens la recherche inutile :
Leurs yeux seront trompez et leurs pas diligens,
Pour marcher sur les tiens se trouveront trop lens.
Mais las ! pendant qu'épris d'une fureur divine,
Je verse dans ton sein l'amoureuse doctrine,
Mon Ange, ne crois pas que d'un conseil trompeur
Je tâche à te voler le respect et la peur,
Dont ta jeune vertu combat mon espérance,
Et donne tant de peine à ma persévérance :
Ce secret entretien dont j'attaque tes sens,
Ce n'est rien qu'un Tableau de pensers innocens,
Un portrait de ma main, où tu verras sans feindre,
Les plus saines couleurs dont l'Amour se peut peindre.

Ailleurs ils ne sauroient se parler en secret
Ailleurs tout les traverse et tout leur est suspect...
[*Marcassus*]

(1) Marion avait deux frères aînés : Henri, né le 6 mars 1611 ; Étienne, le 28 juillet 1612. [*Jal*]

(2) Les deux sœurs aînées de Marion se marièrent avec deux frères ou cousins : Isabelle, née le 28 octobre 1605, depuis Mad. de Maugiron, et Marguerite, née entre août 1606 et juin 1610, depuis Mad. de La Montagne. [*Jal*]

Le Ciel d'autre succès eust esté le tesmoing,
Si Philis et Cloris n'eussent paru de loing.
Philis, Nymphe en amour à Vénérille esgale,
Et surtout de tout temps sa haine et sa rivale ;
A l'abord importun de ces jeunes beautez,
On veid des deux Amans cesser les privautez
Il faut se séparer...
[*Marcassus*]

Amour, ce puissant Roy des hommes et des Dieux,
Ce démon qui gouverne et la terre et les cieux,
Qui dissipa l'horreur de la masse première,
Qui tira du cahos l'éclat de la lumière,
Qui fit voir le Soleil de la terre amoureux,
Qui nous rendit son sein fécondement heureux,
Qui peut non seulement sur tout ce qui respire,
Mais qui ne connoist point de borne à son empire,
Qui brûle dans les eaux, et qui donne à l'aimant
La vertu d'attirer son insensible amant.
Mon Ange, c'est ce Dieu, c'est luy qui donne aux âmes
Des désirs si brûlants qu'on les nomme des flâmes :
C'est luy qui s'est rendu le maistre de ton cœur,
Mon Ange, suis la loy d'un si puissant vainqueur.
Suis ses impressions plustost que d'une mère,
Qui pour une raison te conte une chimère,
Et contre les efforts de ces feux dévorans,
Allègue le respect que l'on doit aux parents.
Il est vrai qu'engageant ton cœur dedans ses chaînes,
Tu te fais un tissu de soucis et de peines :
Que tu as cent Argus dont l'esprit et les yeux,
Rendant à t'éclairer des soins malicieux,
Sont éternellement occupez à détruire
Le bienheureux repos où nostre amour aspire,
Que le Ciel nous envie et regarde irrité,
L'union de mon cœur, avecque ta beauté ;
Mais qui plus justement doit picquer un courage,
Que le dessein qu'on a de luy faire un outrage.
C'est par leur vain effort, par la difficulté,
Que je veux irriter ta générosité :
Hélas ! si je pouvois d'une plume assez forte,
Suivre les mouvemens du feu qui me transporte :
Si j'avois de l'esprit autant que j'ay d'amour,
Tu serois dans mes vers plus belle que le jour,
Tu ne verrois de moy partir que des loüanges,
Qui mettroient ta beauté dessus celle des Anges.
Pour te bien figurer, je ferois ton tableau
De tout ce que nature a de rare et de beau :
Où, pour te dire plus, tu verrois ton image,
Comme elle est dans mon cœur peinte dans mon ouvrage,

Je dirois ta jeunesse avec tous ses attraits,
Je peindrois ton visage avecque tous ses traits,
Tu te lirois par tout. Mais avec quelle audace
Verroit-on m'hazarder de décrire la grâce
De ton teint, de tes yeux? un si hardy dessein
Surpasse les efforts de ma débile main.
Il faudroit un crayon de couleurs immortelles,
Pour peindre avec éclat tes beautez naturelles,
Je ne veux point toucher à ces riches trésors,
Qui ravissent mon cœur, et qui parent ton corps.
Je veux reprendre icy ma route délaissée,
Et ne prétends, sinon que mettre en la pensée,
Qu'il n'est rien de si beau que l'esprit généreux,
Qui vivement touché d'un désir amoureux,
Ne voit difficulté, ne craint de violence,
Qui puisse un seul moment étonner sa constance,
Et qui ne connoist point de persécution,
Qui puisse faire effort à son affection,
Qui souffre également les rigueurs d'une mère,
L'envie d'une sœur, les menaces d'un père,
Sans que son cœur en soit seulement combatu.
Que cette fermeté tient bien de la vertu,
Que de gloire la suit et qu'une âme bien née,
Méprise avec honneur toute autre destinée.
  Mon Ange, c'est icy, que fermant ce discours,
Mon amitié fidelle implore ton secours,
Et met, malgré l'effort d'une si longue absence,
Tout l'espoir de son bien en ta persévérance :
Persiste, je te prie, à n'aimer rien que moy,
Ne me laisse jamais en doute de ta foy.
Que ce même destin qui sépare nos flâmes,
En éloignant nos corps rejoigne mieux nos âmes ;
La tienne est un miracle, et ses perfections,
Qui ont comme tes yeux, mes inclinations,
Font bien voir que le Ciel en rien ne fut avare,
Lorsqu'il voulut former un mérite si rare.
Mais las ! pour mon bonheur si tu as entrepris
D'en relever la gloire et d'en croistre le prix,
Notre destin t'en donne un sujet assez ample,
Si ta fidélité se trouve sans exemple,

Si tu as de constance autant que de beauté,
Si avecque l'éclat tu joins la fermeté,
Diamant sans pareil, beau parangon d'élite,
Pour ta juste valeur la terre est trop petite.
Ainsi dit Alexis, dont l'esprit emporté
Vers cet aymable objet plein de divinité,
La crut estre Dieu même, et sans idolâtrie
Acheva sa journée en adorant Marie.

Les deux pièces suivantes semblent se rapporter à cette première période de leur amour :

ELÉGIE (1)

Bel Astre des mortels, Soleil, Père du jour,
Qui te tient si longtemps dans ce moite séjour;
Pourquoi retardes-tu ta grâce accoustumée ?
Fais revoir à mes yeux ta clarté tant aimée,
Et dissipant la nuit, et sa noire pasleur,
Viens redonner à tout, la vie et la couleur.
Mais tu ne parois point ; ta teste lumineuse,
Qui sur les nostres luit, si fière, et si pompeuse,
Qui sert mesme au Ciel de gloire et d'ornement,
A peine de quitter cet humide élément,
Et feignant de dormir au sein d'une maistresse,
Pour excuser sa honte accuse ta paresse.
Ah ! sans doute, tu sçais ton employ, maintenant,
Inutile aux mortels, comme à toy peu séant ;
Une plus éclatante, et plus vive lumière,
Une jeune beauté, des beautez la première,
Un esclat tout divin, un Astre sans pareil,
Qui te fait aujourd'huy cesser d'estre Soleil,
Poussant lumière et feu d'une source féconde,
Vient embraser les cœurs, et luire à tout le monde.
L'aurore que tu suis, qui devance tes pas,
L'ayant veu ce matin luire avec tant d'apas,
A jugé de combien sa splendeur te surmonte,
Et rebroussant chemin pour empescher ta honte,
Avec estonnement est venue t'avertir,
Que sans ton deshonneur tu ne pouvois partir,

(1) Rec. Conrart, 145 B. L. ; t. XIX, p. 399 ; t. XXIV, p. 411, Vers de Des Barreaux.

Et qu'en entreprenant tes routes ordonnées,
Tu perdois en un jour l'honneur de tant d'années.
Mais elle t'a trompé, car ce divin flambeau,
Dont l'esclat aujourd'huy si puissant, et si beau,
Semble avoir renversé l'ordre de la nature,
Ne prétend comme toy de luire à l'aventure,
Et respendre sans choix, et sans discrétion,
Une lumière duë à mon affection.
Viens donc recommencer ton travail ordinaire,
Monte sur l'horison, va luire pour le vulgaire;
Pendant que ces beaux yeux, d'une pareille ardeur,
Esclaireront les miens, et brusleront mon cœur.
Pour moy seul aujourd'huy, cet Astre incomparable,
Fait esclater son feu si beau, si favorable ;
Pour moy seul, aujourd'huy, ce Soleil fait le jour
De rayons allumez au flambeau de l'Amour.

SIXAIN (1)

J'avois donné charge à mes yeux
De pouvoir seuls parler, et dire,
Le mal que je ressens, ô miracle des Cieux;
Mais ils parlent trop haut de mon cruel martyre,
Ces imprudens l'ont fait connoistre à tous.
A Dieu, je les punis en m'éloignant de vous.

Les amoureux triomphent des obstacles élevés sur leur route, ils se rencontrent... (2) :

STANCES (3)

Jouissance imparfaite

Dieux! quels sacrez embrassemens
Ont encor mon âme ravie?
Quels délicats attouchemens,
Dont tant de douceur est suivie,

(1) Rec. Conrart, t. XIX (p. 406) et XXIV in-4 (p. 413), Vers de Des Barreaux.

(2) Mais ces soins assidus qui veillent à sa garde
Ne peuvent destourner le sort qui la regarde,
Il ne fut jamais rien d'impossible à l'Amour,
Tout tremble devant luy, tout cède et luy fait jour.
[*Marcassus*]

(3) Rec. de 1667 (IIe p.), p. 219.

Quels transports, quels ravissemens
Me donnent la mort et la vie?

Baisers purs, baisers innocens,
Ah! souvenirs mes seuls complices
De tant d'agréables délices,
Où se sont emporté mes sens.
Hélas! que vous estes puissans
Pour mon bien et pour mes supplices.

Par vous je gouste des plaisirs,
Qu'un mortel ne devroit attendre ;
Par vous je brûle de désirs,
Où mon cœur n'oseroit prétendre,
Et qui s'exalent en soûpirs,
Après l'avoir réduit en cendre.

Ah! que ce désir limité
Menace mon cœur de martyre,
Belle fleur de virginité,
Pour qui justement je soupire ;
Après tant de félicité,
Est-il bonheur où je n'aspire?

Taisez-vous, profane vouloir,
Meurtrier de l'honneur de ma Dame,
Son innocence, et mon devoir,
M'ont mis tant de respect dans l'âme,
Que je vous en défens l'espoir,
Sur peine de noicir ma flâme.

Voudriez-vous, ô fureur estrange,
Corrompre tant d'intégrité?
Le Ciel tient un foudre qui vange
Une telle infidélité.
Non, non, gardez sa pureté,
Sçachez qne vous aimez un Ange.

La Coquette s'éveille, Marion montre quelque froideur, et Des Barreaux s'en prend aux yeux de son amante :

SONNET (1)

Trompeurs miroirs des cœurs, infidelles lumières,
Ah! beaux yeux, estes-vous si traistres et si beaux?
Quoy, c'estoient donc pour moy de funestes flambeaux
Que ces feux innocens brillans sous vos paupières!

De Nature et d'Amour, ô miracles nouveaux,
Astres doux et bénins, vos flâmes sont meurtrières,
Vous promettez de l'heur, et creusez des tombeaux,
Trompeurs miroirs des cœurs, infidelles lumières.

Oüy, vous estes trompeurs, mais vous estes si beaux,
Que je vous tiens des Dieux, quoy que vous soyez faux;
Hélas! faut-il qu'au lieu de vœux et de prières,

Je sois contraint de dire à la honte des Cieux,
Aux plus beaux et plus clairs des Astres et des Dieux,
Trompeurs miroirs des cœurs, infidelles lumières.

(*A suivre*). F. LACHÈVRE.

(1) Rec. Conrart, 145 B. L., Vers de Des Barreaux; Rec. de Sercy, IIe p., 1653.

BIBLIOGRAPHIE

DE QUELQUES

ALMANACHS ILLUSTRÉS

DES XVIIIe ET XIXe SIÈCLES

(suite)

---

99. — Six Nouvelles a l'usage de la Jeunesse, par L'Ablée, ornées de six gravures. || *à Paris, Chez Janet, Libraire, Rue St Jacques* No 59. *De l'imprimerie de Chaigneau aîné.*

1814. In-18.

Titre en lettres gravées.
208 pages de texte, avec 6 gravures, signées *S. Le Roy Del., Noel sculp.*, avec les légendes suivantes :

1. *Le Fou par Amitié.* — 2. *Le Bienfaiteur inconnu.* — 3. *L'Enfant Perdu.* — 4. *Le Mendiant Fermier.* — 5. *Les Visions Nocturnes.* — 6. *Les Quatre Amis.*

Calendrier pour l'an 1814.
(B. Nat. Y² 46.109).

100. — Voici Vos Etrennes. Almanach pour 1814. || *A Paris Chez Janet Libraire Rue S. Jacques,* No 59.

1814. In-128.

Almanach minuscule, composé de 64 pages de texte avec le calendrier.
Huit petites figures correspondant aux chansons sans titres.
Devises pour les Demoiselles et les Garçons, avec Table.
Calendrier de 1814.

101. — L'Ami des Bourbons, ou Le Chansonnier des Royalistes. || *A Paris, chez Le Marchand, Libraire, rue de la*

Parcheminerie, n. 2; *Le Normand, Imprimeur-Libraire, rue de Seine, n.* 8. *A Reims, chez Le Doyen, Libraire,* 1815.

1815 et 1816, 2 années In-18.

La 1re année de cette publication a 176 pages de texte composé de chansons royalistes et anti-napoléoniennes, entre autres :

La Violette avilie; — Les Fausses Promesses ; — Le Retour des Bourbons ; et Les Lis ; — Regrets de La Violette; — L'Aigle et le Lis ; — Dieu, ma Dame — mon Roi; — Le Lis et la Violette ; etc., etc.

Frontispice représentant Louis XVIII, entouré de sa famille (en tout 5 portraits), avec cette légende : *Famile* (sic) *Royale.*

— Le titre de la deuxième année est celui-ci : *L'Ami des Bourbons* ou *Le Chansonnier des Royalistes. Avec un Calendrier pour l'année 1816. deuxième année.* || mêmes adresses de Libraires que pour 1815.

(L'auteur possède un exemplaire de cette 2e année avec la date de 1817 et le calendrier).

Frontispice, sur feuille double, signé *Canu fecit*, représentant Madame la duchesse d'Angoulême distribuant des secours à des soldats blessés, à son passage à Mittau pour aller en Russie.

(*L'explication de cette gravure se trouve au verso du faux-titre*).

En tête du frontispice est gravé ce titre : L'Ami des Bourbons ou Le Chansonnier des Royalistes ; au bas, cette légende : *Bienfaisance de l'Héroïne Française*, avec les noms et adresses des éditeurs libraires.

176 pages de texte composé de chansons royalistes, commençant par « Catéchisme, par demandes et par réponses, à l'usage des gardes nationaux. »

(B. Nat. année 1815 Ye 14·106
» 1816 Ye 14·107)

102. — La Corbeille de Fleurs par M. L., Merex de Bruxelles. || *à Paris, chez Janet Libraire et Md de Musique, Rue St Jacques,* No 59.

1815. In-32.

Titre en lettres gravées avec une vignette : une corbeille de fleurs.

72 pages de texte composé : d'un poëme intitulé « Corbeille de Fleurs », conçu à Bruxelles, ainsi qu'il est dit dans l' « Avant-Propos » ; puis, p. 41, de « Notes » sur divers poêtes et sur les fleurs et p. 61, de « Poésies Diverses. »

De l'imprimerie de Adrien Egron, Imprimeur de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Angoulême, rue des Noyers, n. 37.

Six gravures au pointillé, sans légendes, sujets mythologiques signés *S. Leroi del., Vandenberghe sc.*

(*Ces gravures ont été reproduites dans un autre ouvrage intitulé* « Les Fleurs » *de chez Janet, en 1821, avec légendes, voir no 1771 de*

la Bibliographie des Almanachs de J. Grand-Carteret ; mais les textes de ces deux ouvrages sont tout différents l'un de l'autre).

Calendrier de 1815.

103. — Les Etrennes de l'Amitié. || *A Paris, Chez Le Fuel, Lib. Rel. Rue St Jacques* No 54.

(vers 1815). In-32.

Titre gravé dans un octogone oblong placé dans la longueur de la page, représentant deux enfants nus, agenouillés, dont l'un regarde au-dessus de lui, avec une longue-vue, le titre de l'ouvrage gravé sur une pancarte que tiennent deux anges soutenus par des nuages.

Ouvrage se divisant en deux parties, l'une, sans pagination, avec douze gravures dans des octogones oblongs, sans légendes, se rapportant aux chansons ; ces gravures sont placées dans la longueur des pages :

1. *L'Absence d'une amie.* — 2. *L'Oiseau d'amour.* — 3. *L'absence.* — 4. *Le cœur des femmes.* — 5. *Plaintes d'un amant.* — 6. *Le tombeau de Thémire.* — 7. *Les traits de l'amour.* — 8. *Conseils aux belles.* — 9. *La bergère perdue, ou la récompense.* — 10. *Le secret du bonheur.* — 11. *Le bouclier.* — 12. *Réponse de Zelmire à son amant.*

La seconde partie se compose de 32 pages de chansons et romances.

Souvenir avec 12 petites vignettes sur fond gris, et cahier de papier blanc pour notes.

104. — Guirlande de Flore par Charles Malo. || *A Paris Chez Janet Libraire, Rue St Jacques N*o 59.

S. d. (1814). In-18.

Titre en lettres gravées dans une guirlande de fleurs coloriées.

Histoire complète des fleurs, avec une Préface et 214 pages de texte, prose et poésies.

Quinze planches de fleurs finement coloriées (*P. Bessa del., D. G...*)

1. *Rose à cent feuilles.* — 2. *Tulipe.* — 3. *Pavot.* — 4. *Œillet.* — 5. *Laurier Rose.* — 6. *Tournesol.* — 7. *Anémone.* — 8. *Iris. Sensitive.* — 9. *Jacinthe.* — 10. *Violette.* — 11. *Narcisse.* — 12. *Reine Marguerite.* — 13. *Belle-de-Jour, Belle-de-Nuit.* — 14. *Pensée.* — 15. *Lys, Immortelle.*

Calendrier pour l'An 1815.

(*Journal de la Libr.* No 48 du 3 Décembre 1814, au no 2156.)

(*Manuel de l'Amateur de Livres du XIXe siècle*, par M. Georges Vicaire).

105. — Le Messager des Graces dédié aux Demoiselles par Bouillet. || *à Paris Chez Marcilly, Rue St Julien le Pauvre,* No 7.

1815. In-32.

Titre en lettres gravées avec une vignette : l'Amour dans un char conduit par un paon.

36 pages de texte composé de chansons.

Six gravures, non signées et sans légendes, correspondant aux chansons dont voici les titres :

1. *Le Plaisir.* — 2. *Hymne au Printems.* — 3. *Hymne à la Rose.* — 4. *La Bonne Mère au tombeau de son fils.* — 5. *Les Pommes et les Raisins.* — 6. *L'Amour et l'Honneur, Adieux d'un Croisé.*

Souvenir des Dames avec vignette sur le titre et 12 petites vignettes pour les mois.

Viennent ensuite quelques feuilles blanches pour notes et le Calendrier de 1815.

(La B. Nat. possède, sous la cote Ye 15·995, un exemplaire conforme au mien, mais sans date, ni calendrier, ni « Souvenir des Dames ».)

J'ai eu entre les mains un autre exemplaire de ce petit almanach, dans lequel le titre porte cette autre adresse de l'Editeur : Rue St Jacques, no 21. Puis le titre du Souvenir des Dames a comme vignette la Statue de Henri IV et les 12 vignettes des mois représentent 12 vues de monuments de Paris. Enfin quelques feuilles blanches pour notes et le calendrier de 1821 se dépliant. Le texte et les gravures étaient semblables à ceux de l'exemplaire ci-dessus.

106. — LA MUSETTE DU BERGER ou le Chantre des Campagnes. Almanach chantant pour la présente année. || *A Paris, chez Montaudon, Libraire, rue Galande,* No 37.

1815. In-32.

Titre avec une petite vignette : un bouquet d'épis de blé.

Almanach de colportage de 32 pages de chansons.

Frontispice champêtre colorié.

Calendrier pour l'année 1815 avec l'adresse de l'éditeur.

107. — LE PETIT DÉSIRÉ. Almanach chantant pour 1815. || *A Paris, Chez Janet, Libraire, Rue St Jacques,* No 59.

1815. In-128.

Minuscule entièrement gravé, composé de 64 pages de texte avec huit petites gravures, représentant des scènes champêtres et d'intérieur, accompagnées de chansons sans titre.

Devises pour les Demoiselles et les Garçons avec une table.

Calendrier de 1815.

108. — LE PETIT FABULISTE. || *A Paris chez Lefuel Librai. rue St Jacques,* No 54.

1815. In-128.

Minuscule entièrement gravé, de 64 pages, compris le calendrier.

Titre paginé I, avec une petite gravure.

Douze petites figures accompagnant les fables, en prose, dont voici les titres :

1. *Le Père & ses Enfans.* - 2. *La Corneille pressée de la soif.* — 3. *Le Chien & son Ombre.* — 4. *Le Renard & les Bois.* — 5. *Le Renard & la Cigogne.* — 6. *Le Loup & l'Agneau.* — 7. *Le Renard & le Corbeau.* — 8. *Le Paysan & son Oie.* — 9. *Le Bucheron & la Foret.* — 10. *Le Chien envieux & le Bœuf.* — 11. *La Grenouille & le Bœuf.* — 12. *Le Renard et le Bouc.*

De la page 52 à 64, diverses poésies.
Calendrier de 1815.

109. — Les Souvenirs d'un Troubadour. || *à Paris, Chez Janet Libraire Rue St Jacques, No* 59.

1815. In-32.

Almanach entièrement gravé à l'exception du calendrier et du cahier des chansons nouvelles.
Titre en lettres gravées avec un sujet.
32 pages de texte gravé, chansons accompagnées de huit gravures, non signées, dans les ovales sur cadres avec tailles de burin dans les angles, dont voici les légendes :

1. *Climène.* — 2. *Saint Cloud.* — 3. *Colin Tampon.* — 4. *le Marchand de Cœurs.* — 5. *Hermand et Adèle.* — 6. *l'Aveugle.* — 7. *Laurette.* — 8. *le Pêcheur.*

Cahier d'Ariettes et Chansons nouvelles sans pagination.
Calendrier de 1815 se dépliant.

110. — L'Amour et la Gloire. || *A Paris Chez Janet, Libraire, Rue St Jacques, No* 59.

(vers 1816). In-32.

Titre en lettres gravées avec une vignette : un guerrier, à genoux, recevant une couronne d'un amour placé sur un socle.
32 pages de texte gravé, composé de chansons et romances.
Huit gravures, non signées, dans des ovales encadrés à tailles de burin aux angles, avec ces légendes :

1. *La Devise du Chevalier.* — 2. *Le Troubadour Castillan.* — 3. *Le retour du Guerrier.* — 4. *L'Anneau Magique.* — 5. *Le Page de Marguerite.* — 6. *La Sérénade amoureuse.* — 7. *Le Rendez-vous.* — 8. *Les Devoirs du Chevalier.*

Cahier de chansons imprimées et sans pagination.

(*A suivre*). F. Meunié.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, par Paul Lacombe, *Paris, Imprimerie nationale*, 1902, in-8 de XXXVIII-510 pp. et 1 f.

Au mois de mai 1902, le bureau du Congrès international des bibliothécaires, désireux de célébrer le cinquantenaire de l'entrée de M. Léopold Delisle à la Bibliothèque nationale, adressait aux bibliothécaires français et étrangers, ainsi qu'aux bibliophiles et aux érudits, un appel qui fut aussitôt entendu. De tous les points du globe les adhésions affluèrent. Le Comité avait décidé d'offrir en hommage au jubilaire la bibliographie générale de ses travaux ; la rédaction de cette œuvre fut confiée à notre collaborateur et ami M. Paul Lacombe.

Pour arriver en temps voulu, il n'y avait pas d'instants à perdre ; il fallait faire vite et bien : c'est ce prodige qu'a accompli l'auteur de la *Bibliographie parisienne*. Ce n'était pas, en effet, une mince besogne que de dresser la liste des écrits de M. Delisle, car le nombre en est considérable ; il a fallu, pour mener à bien cette tâche longue et délicate, la science bibliographique consommée, le dévouement sans bornes de notre confrère. M. Paul Lacombe n'a épargné ni temps ni peine ; avec son ardeur habituelle, il s'est mis au travail, et je laisse à penser le nombre incalculable de volumes qu'il a feuilletés, de périodiques, de recueils qu'il a dû dépouiller, depuis 1847 jusqu'à nos jours, pour y découvrir les dix-huit cent quatre-vingt-neuf articles qui composent la bibliographie du maître, et dont beaucoup sont anonymes. En moins d'un an, les recherches furent terminées, la copie rédigée, composée, corrigée et imprimée ; il n'est que juste de dire ici le zèle et l'activité qu'a déployés, pour l'exécution maté-

rielle du livre, M. Héon, chef de l'exploitation des travaux à l'Imprimerie nationale. Ouvrons ensemble ce beau volume de plus de cinq cents pages, imprimé avec ce soin et cette régularité qu'apportent dans leurs labeurs les ouvriers de notre premier établissement typographique, et vous constaterez aisément la somme de travail — d'excellent travail — dépensée par M. Paul Lacombe. L'auteur ne s'est pas contenté d'énumérer sèchement les titres des études de M. Delisle; avec la conscience qu'il met dans tout ce qui sort de sa plume érudite, il a fait suivre la plus grande partie des articles de notes, infiniment précieuses, qui complètent les énoncés souvent sommaires et nous font connaître le contenu des brochures, études, tirages à part, etc. qu'il décrit. Je ne crois pas faire preuve d'exagération en affirmant que l'œuvre du bibliographe est tout à fait digne de l'œuvre du savant et que leurs deux noms, comme l'écrivait récemment M. Maurice Tourneux, demeureront désormais inséparables.

M. Paul Lacombe, après avoir, dans une introduction d'une belle tenue, rendu l'hommage qui convient à l'administrateur général de la Bibliothèque nationale, explique lui-même l'économie du travail dont il vient de doter le monde de l'érudition; ces pages, écrites avec autant de cœur que de simplicité, sont précédées de cette dédicace : *A M. Léopold Delisle. Hommage de ses amis, de ses élèves et de ses admirateurs*, immédiatement suivie de la liste des nombreux souscripteurs qui ont tenu à prendre part à cette grandiose manifestation. Vient ensuite la description bibliographique, qui est un chef-d'œuvre de précision et peut passer pour le modèle du genre ; enfin, par une de ces touchantes et délicates attentions coutumières à M. Paul Lacombe, le bibliographe a associé, dans le même hommage, l'illustre membre de l'Institut et sa vénérée compagne, Madame Léopold Delisle, née Burnouf, dont il a décrit les belles et intéressantes publications. Plusieurs tables terminent le volume; voicid'abord la « table bibliographique des ouvrages collectifs et des recueils périodiques » dépouillés par le bibliographe, qui n'occupe pas moins de quatorze pages, puis la « table des ouvrages de M. Léopold Delisle par ordre alphabétique des premiers mots de leur titre » (la bibliographie étant dressée par ordre chronologique) et la « table générale ». Un magnifique portrait de M. L. Delisle, exécuté en héliogravure d'après une photographie de Pierre Petit, est placé entre le faux-titre et le titre ; il porte le fac-simile de la signature du savant.

La bibliographie des travaux imprimés de M. Léopold Delisle est-elle ainsi présentée complète? se demande M. Paul Lacombe. Sa conscience de bibliographe lui permet de l'espérer, mais sa modestie l'empêche de l'affirmer. Pour moi, qui n'ai pas les mêmes scrupules, je suis persuadé que cette bibliographie est aussi

complète que possible et que rien n'a dû échapper aux investigations sagaces de notre excellent collaborateur, et je lui demande la permission de joindre aux éloges nombreux qu'il a déjà reçus de toutes parts mes humbles mais bien sincères félicitations.

GEORGES VICAIRE.

— Nicolette HENNIQUE. — Les Douze labeurs héroïques, illustrés de douze compositions dessinées et gravées par Gaston Bussière. Préface de Mme Alphonse Daudet. *Paris, librairie des Amateurs, A. Ferroud, libraire-éditeur, 127, boulevard Saint-Germain, 127*, 1903, in-8 de 2 ff. et 60 pp.

George Sand, présentant au public, en 1866, la première œuvre d'Armand Silvestre, *Rimes vieilles et neuves*, commençait ainsi sa préface : « Voici de très beaux vers. Passant, arrête-toi... » J'aurais beau chercher longtemps, jamais je ne trouverais une formule qui exprime mieux ma pensée pour saluer, dès le début, l'œuvre de Mademoiselle Nicolette Hennique. Empruntant à l'illustre écrivain cette phrase catégorique en sa simplicité, je redirai donc, à propos des *Douze labeurs héroïques* : « Voici de très beaux vers. Passant, arrête-toi. »

Ce n'est guère la coutume, dans cette Revue grave et surtout technique, de rendre compte des œuvres de poésie, mais comment ne pas faire exception quand on a sous les yeux un livre exquis de fond, charmant de forme, qui, à un texte d'une langue belle et pure joint l'agrément d'une ravissante illustration ? Mes lecteurs me pardonneront assurément cette légère incursion dans le domaine fleuri de la poésie et me sauront, au contraire, gré d'avoir appelé leur attention sur un beau livre, un vrai livre de bibliophiles.

Mademoiselle Nicolette Hennique était presque encore une enfant lorsqu'en 1900 elle signait un petit volume de vers, publié aux « Éditions de la Revue blanche », élégant dans son format in-octavo oblong, intitulé : *Des rêves et des choses ;* c'est une toute jeune fille qui signe aujourd'hui les *Douze labeurs héroïques*, d'un nom déjà célèbre dans la littérature, particulièrement aimé des bibliophiles et des lettrés. Fille de Léon Hennique, la jeune poétesse a de qui tenir pour le talent. Je laisse à Madame Alphonse Daudet le soin de la présenter, comme elle l'a fait, avec une grâce infinie, dans la jolie préface du volume que vient d'éditer M. André Ferroud et auquel j'emprunte

ces quelques lignes : « ... Cette fillette, écrit la veuve du grand romancier, est devenue une charmante jeune fille en même temps qu'un poète des plus distingués, au cours d'une éducation exceptionnelle où le père tenait les conseils littéraires, les souvenirs des maîtres, et donnait l'exemple par ses propres œuvres, où la mère initiait sa fille à tous les devoirs de la femme qui exercent à la fois son charme et sa raison et la sauvent de la pédanterie et des prétentions féministes. Je suppose, tellement le talent de Nicolette Hennique se révéla vite, mûr et coloré, qu'entre les lignes de ses lectures enfantines, plus tard de ses cahiers de classe, déjà se levaient pour l'enfant privilégiée des mots choisis, des images en esquisses, et que la poésie née en même temps qu'elle, n'eut qu'à se dégager au déroulement harmonieux et ensoleillé d'une intelligence exceptionnelle... » Et plus loin : « M. Léon Hennique est créole, l'une de ses œuvres les plus remarquables, *Pœuf*, nous l'affirme éloquemment, et dans les poésies de sa fille parisienne, nous reconnaissons l'alliance des deux races, le choc créateur de deux atmosphères, si remarquable parmi les poètes et dont témoignerait le génie des Chénier et des Leconte de Lisle, des Dierx et des Hérédia... »

Les *Douze labeurs héroïques* comprennent douze sonnets, illustrés chacun d'une composition dessinée et gravée à l'eau-forte par M. Gaston Bussière. A lire ces sonnets, où la puissance de l'idée se marie à la grâce de l'expression, aux vers purement ciselés, harmonieusement cadencés, à ces rimes d'une opulence telle que l'aimait Banville, on demeure émerveillé de rencontrer sous la plume d'une jeune fille une si complète réunion de qualités. Il y a dans ces sonnets, où chaque mot a sa valeur, sa raison d'être, une intensité de coloris, une virilité d'allure que souhaiterait, à coup sûr, plus d'un de nos poètes en renom. C'est, on peut le dire sans risque d'être contredit, une œuvre originale et forte et qui assure d'ores et déjà à Mademoiselle Nicolette Hennique une place brillante parmi les poètes du vingtième siècle.

Les illustrations de M. Gaston Bussière interprètent le plus heureusement l'œuvre du poète ; le jeune artiste s'y est montré dessinateur original et graveur consciencieux. D'un dessin ferme et assuré, ses compositions ont toutes grande allure, de la première à la dernière, et forment un ensemble d'une belle tenue. J'ajoute que M. G. Bussière s'est particulièrement bien gravé et que cette illustration lui fait le plus grand honneur.

Voici de très beaux vers, ai-je dit en commençant cet article, voilà, puis-je dire en terminant, un très beau livre qui fait excellente figure parmi les belles éditions de la librairie Ferroud.

G. V.

— Les Insectes ennemis des livres, leurs mœurs, moyens de les détruire, par C. Houlbert, docteur ès-sciences, membre de la Société entomologique de France, professeur des sciences naturelles au lycée de Rennes. *Paris. Alphonse Picard et fils, éditeurs, libraires des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes, 82, rue Bonaparte, 82,* 1903, in-8 de 2 ff., XXXVI-269 pp. et 1 f.

On se rappelle qu'au cours des séances du Congrès international des bibliothécaires tenu, en 1900, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Léopold Delisle, Mlle Marie Pellechet et un généreux anonyme ont mis à la disposition du Congrès trois prix, deux de mille et un de cinq cents francs, destinés à récompenser les auteurs des meilleurs mémoires sur la manière de protéger les livres contre les ravages des insectes. Un concours fut ouvert ; vingt-trois mémoires furent présentés ; deux prix seulement furent décernés, dont l'un à M. Johann Bolle, l'autre à M. Constant Houlbert, auteur du présent livre.

Le moyen le plus sûr de dire les excellentes qualités du travail de M. Houlbert est d'emprunter à M. Heury Martin, conservateur-adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal, et secrétaire général du Congrès, les principaux passages du rapport qu'il a rédigé sur le concours.

« ... En nous plaçant au point de vue purement scientifique, écrit notre collaborateur au sujet du mémoire de M. C. Houlbert, nous constaterons que l'auteur a envisagé son sujet de la façon la plus large. Il s'occupe aussi bien des insectes xylophages qui se développent occasionnellement dans les bois des bibliothèques que des espèces nuisibles aux papiers et aux reliures des livres. Successivement, il étudie, dans l'ordre systématique, près de cinquante espèces d'insectes et d'arachnides que, pour la plupart, il figure sous leurs différents états. Il en donne des tableaux synoptiques sommaires, cite les principaux caractères des larves et des adultes, résume ce que l'on connaît des mœurs, des habitudes et du régime de chaque espèce, en s'étendant sur les faits qui touchent plus particulièrement les dégâts commis dans les livres et les bibliothèques, et n'oublie pas de mentionner, à propos de chacune d'elles, les parasites et les ennemis naturels qui vivent à ses dépens. Il parle des procédés de destruction appropriés et entre, à ce sujet, dans les plus minutieux

détails sur leur mise en pratique. Dans un chapitre ultérieur, il revient sur les moyens de destruction et, les classant méthodiquement, il en présente une étude d'ensemble. Il expose ensuite diverses considérations techniques concernant la construction et l'aménagement des bibliothèques, la fabrication du papier, la préparation des cuirs et basanes, celle de la colle forte et de la pâte dont on se sert pour la reliure; enfin, la préparation des fils, cordons et autres liens employés par les relieurs. Des conclusions sommaires terminent ce travail qui est accompagné d'un index bibliographique énumérant quatre-vingt-quinze notes ou mémoires ayant trait, pour la plupart, d'une façon spéciale, aux insectes nuisibles aux livres. »

Après avoir signalé les quelques critiques, critiques légères, qui ont été formulées par le jury, M. Henry Martin fait remarquer que l'auteur « a simplifié très heureusement la description des insectes de façon à faciliter aux bibliothécaires, qui ne sont pas tous des entomologistes, l'examen des diverses espèces, et, par suite, l'application du meilleur remède à apporter à leur ravages ».

Il faut savoir gré à M. Constant Houlbert d'avoir fait imprimer sa savante étude ; en la publiant, avec des planches hors texte, il a mis les bibliophiles, qui ne manqueront pas de la consulter, en mesure de lutter avec succès contre ces terribles ennemis du livre : les insectes.

G. V.

CHRONIQUE

Bibliothèque de la ville de Paris. — Le mercredi 8 juillet, M. de Selves, préfet de la Seine, M. Autrand, secrétaire général, M. Deville, président du Conseil municipal, accompagné de quelques-uns de ses collègues, ont visité l'ancien hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, rue de Sévigné, 29, où la bibliothèque de la ville, fondée par Jules Cousin, a été transférée en 1895. A l'époque où la ville prit possession de l'immeuble, des baux à longs termes, qui n'avaient pu être résiliés, la privaient d'une partie du rez-de-chaussée et du second étage, ainsi que de l'ancien jardin de l'hôtel dont les terrains étaient couverts par des ateliers ou des dépôts industriels. Ces servitudes se sont successivement éteintes, et la bibliothèque, trop longtemps à l'étroit, va enfin trouver pour ses collections l'espace qui leur est nécessaire.

M. Paul Le Vayer, conservateur de la bibliothèque et inspecteur du service des travaux historiques, entouré de son personnel, a conduit tour à tour ses visiteurs dans le grand escalier où sont exposées d'intéressantes restitutions du vieux Paris (entre autres deux vues panoramiques de l'ancien et du nouveau quartier de la Bastille, dues à MM. Hochereau, Bourgeois et Hoffbauer), dans la salle de travail, dans celle des cartes et plans, et enfin dans le salon dit de la Réserve, où l'on avait placé à portée de la vue et de la main les manuscrits les plus précieux et les plus belles reliures de la bibliothèque.

Les administrateurs et les représentants de la ville ont également visité la portion du second étage qui va être affectée à sa destination définitive et se sont retirés en promettant d'obtenir du Conseil municipal les crédits nécessaires à l'aménagement des locaux et à celui du jardin ; lorsque les bâtisses qui le déshonorent auront disparu, celui-ci offrira une gracieuse perspective sur quelques-uns des vieux hôtels subsistant de la rue Payenne.

Fragments de Tite-Live. — Au cours de la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tenue le 3 juillet dernier, M. Salomon Reinach a annoncé que deux savants anglais, MM. Grenfell et Hunt, ont découvert en Égypte des papyrus latins sur lesquels sont écrits des *épitomes*, ou résumés, de livres perdus de Tite-Live.

On sait, ajoute le *Temps*, que les papyrus latins sont relativement rares. Le fait que Tite-Live figure parmi les auteurs que l'on lisait et que l'on estimait en Égypte à l'époque romaine est bien propre à éveiller la curiosité.

Le Jubilé bibliographique de M. Léopold Delisle.—M. Maurice Tourneux a relaté, dans une des dernières livraisons du *Bulletin du Bibliophile*, la fête donnée à la Mazarine par le Congrès international des bibliothécaires en l'honneur du vénéré savant ; ce fut, au cours de cette assemblée que fut remise à M. Delisle la magistrale bibliographie de ses œuvres rédigée par M. Paul Lacombe.

L'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale, par une délicate pensée, a tenu à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont pris part à la manifestation du 8 mars 1903, et il a fait imprimer, à leur intention, une magnifique plaquette intitulée : *Fac-simile de livres copiés et enluminés pour le roi Charles V*, ornée de quatorze planches en phototypie, et qui porte cette mention : *Souvenir de la journée du 8 mars 1903 offert à ses amis par Léopold Delisle.* « J'ai dû renoncer depuis longtemps, écrit M. Delisle dans la préface de cette plaquette, à donner une seconde édition du *Cabinet des manuscrits*, mais je ne désespère pas de mettre au jour le résultat de mes recherches sur les origines de notre Bibliothèque nationale. J'aurais voulu qu'un volume consacré à l'histoire de la Librairie royale de Charles V pût être publié comme souvenir de ma reconnaissance pour les témoignages de sympathie qui viennent de m'être donnés par les amis des livres et des bibliothèques. A défaut de ce volume, je leur offre aujourd'hui une plaquette où sont réunis, avec quelques lignes d'explication, les spécimens d'une douzaine de manuscrits exécutés pour Charles V. »

Tous ceux qui ont assisté à la séance du 8 mars en ont gardé une inoubliable impression ; la plaquette que vient, comme à ceux qui n'ont pu y prendre part, de leur offrir gracieusement M. Léopold Delisle sera pour tous un précieux souvenir de l'hommage universel rendu à l'illustre savant.

Société des Amis des livres. — Nous avons dit que *Rosette en paradis*, cette délicieuse fantaisie de Gabriel Vicaire, illustrée d'eaux-fortes en couleurs par Louis Morin, et publiée par la Société des Amis des livres, devait paraître avant la fin de cette année. Si nous sommes bien renseignés, et nous croyons l'être, la publication qui suivra *Rosette* sera un livre établi sur une donnée des plus intéressantes : *Serenus*, par l'éminent académicien Jules Lemaître. L'illustration de l'ouvrage a été confiée à Gorguet, et les dessins de Gorguet, très finement exécutés, seront gravés sur bois par Paillard, dont nos lecteurs connaissent et apprécient le talent délicat et distingué.

La Hague.—Signalons une très intéressante publication que vient de faire paraître, à la librairie Ernest Leroux, M. Jules Lucas, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Cherbourg, et archéologue distingué. Titre de l'ouvrage : *La Hague jusqu'au temps de Guillaume*

le Conquérant. Périodes celtique, gallo-romaine et danoise (in-12 de VII-174 pages). M. Lucas étudie, dans la première partie de son livre, divisée en huit chapitres, *La Hague celtique ;* la seconde partie, qui comprend cinq chapitres, est consacrée à *La Hague romaine. La Hague danoise* fait l'objet des quatre chapitres de la troisième et dernière partie.

Les Grands artistes. — La librairie Henri Laurens continue cette collection par la publication de deux nouveaux volumes : *Léonard de Vinci*, par M. Gabriel Séailles, et *J.-F. Millet*, par M. Henry Marcel. Les livres consacrés jusqu'à présent à ces deux peintres ne sont guère accessibles à toutes les bourses. M. Henri Laurens vient de mettre à la portée de tous la connaissance de ces deux illustres maîtres. Les biographies dont ils font l'objet sont dues à des critiques familiarisés depuis longtemps avec le génie du peintre de l'idéal et du peintre du drame rustique. C'est ce qui a permis à M. Gabriel Séailles et à M. Henry Marcel de remplir avec tant d'autorité leur mission de vulgarisateurs. A la leçon du texte, précis et complet, s'ajoute le commentaire d'une illustration abondante, reproduisant les plus fameux chefs-d'œuvre de Vinci et de Millet ; si bien que ces petits volumes résument le mieux du monde tout ce qu'il est utile de connaître sur l'auteur de la *Joconde* et sur l'auteur de l'*Angelus*.

Livres illustrés en couleurs. — Mlle Renée Pingrenon vient de publier, à la librairie Daragon, un petit volume intitulé : *Les Livres ornés et illustrés en couleurs depuis le XVe siècle en France et en Angleterre, avec une bibliographie. — Guide du Bibliophile et du Biblioscope.* Il faut savoir gré à Mlle Pingrenon d'avoir jeté les bases d'une bibliographie des livres illustrés en couleurs, travail qui, complet ou seulement à peu près complet, atteindrait des proportions considérables. L'essai que présente l'auteur est des plus sommaires ; mais nous sommes persuadés que Mlle Pingrenon tiendra à réparer, dans une nouvelle édition, de nombreuses omissions, à rectifier de regrettables erreurs et à adopter une méthode plus rigoureuse et plus en accord avec les principes bibliographiques admis aujourd'hui.

Aimé Vingtrinier. — M. Berlot-Francdouaire, qui fut un ami et un admirateur d'Aimé Vingtrinier, a publié, peu de temps avant la mort de notre très regretté collaborateur, un volume dans lequel il retraçait sa vie, toute d'honneur et de travail. Ce livre, publié à Lyon chez A. Rey et Cie, est rempli de détails et d'anecdotes sur le fécond auteur ; il y raconte sa jeunesse aux champs, ses premiers débuts dans la littérature, étudie ses œuvres nombreuses et diverses et termine par une liste sommaire de ses travaux. L'ouvrage est orné d'un beau portrait d'Aimé Vingtrinier, d'un croquis de lui (La Barre

et les ruines de l'ancien château de Saint-Germin d'Ambérieux), d'une planche de M. H. Leymarie, et de la reproduction du buste de l'écrivain lyonnais par M. Émile Millefaut. Un long chapitre est particuliérement consacré à la bibliothèque Coste, dont Aimé Vingtrinier a écrit l'histoire,

Dans une autre plaquette, qui vient de paraître tout récemment. tirée à cent exemplaires, et intitulée : *Notes et Souvenirs sur Aimé Vingtrinier*, un ami qui a gardé l'anonyme, a imprimé les discours prononcés aux obsèques de l'érudit lyonnais, les articles publiés par la presse lors de sa mort, des vers de M. C. Perréal, etc. ; il y a joint également la réimpression de quelques-uns des articles écrits sur l'étude émue, si pleine de cœur et si documentée de M. Berlot-Francdouaire. La brochure est ornée de la reproduction du médaillon d'Aimé Vingtrinier, exécuté en 1845 par son cousin le sculpteur Cabuchet, et d'un portrait-charge, par Jean Ry, publié en 1902, dans la *Comédie politique* de Lyon. Tous ceux qui ont connu Vingtrinier seront heureux de lire les pages émues que lui a consacrées M. Berlot-Francdouaire et dans lesquelles il fait revivre cette belle figure de travailleur et d'érudit.

J. Barbey d'Aurevilly. — M. Léon Bloy vient de publier, à la librairie du *Mercure de France*, les lettres qui lui ont été adressées par Barbey d'Aurevilly dont il a été plus de vingt ans le familier.

Ces *Lettres de Barbey d'Aurevilly à Léon Bloy* offrent, par conséquent, le double intérêt qui s'attache à l'auteur des *Diaboliques* et à l'auteur compliqué du *Désespéré*, du *Mendiant ingrat*, et de l'*Exégèse des Lieux Communs*.

Ces lettres vont de 1872 à 1878. Quelques-unes, extrêmement curieuses, se rapportent aux débuts littéraires de Léon Bloy, qui déplore que les héritiers de son vieil ami, en lui permettant de publier cette collection, lui aient interdit tout commentaire et toute préface.

Mais nous croyons savoir que M. Léon Bloy, utilisant ses souvenirs et documents d'histoire littéraire publiera, quelque jour, un autre livre où Barbey d'Aurevilly sera raconté par le seul écrivain encore vivant qui l'ait bien connu.

Les *Lettres de Barbey d'Aurevilly à Léon Bloy* sont précédées d'un très beau portrait du célèbre écrivain sur son lit de mort et d'un facsimilé d'une de ses lettres autographes.

L'Hôtel Lambert. — Les collectionneurs d'ouvrages relatifs à l'histoire de Paris nous sauront gré de leur signaler la belle et intéressamte monographie de *l'Hôtel Lambert* que viennent de publier, à la librairie Émile Paul (100 faubourg St Honoré), MM. Robert Hénard et A. Fauchier-Magnan. Les bibliophiles auront également plaisir à retrouver, dans ce milieu somptueux, un de leurs prédéces-

seurs dont les livres armoriés sont fort recherchés, Nicolas Lambert de Thorigny, président à la Cour des Comptes. Cette demeure princière, construite au dix-septième siècle, voisine de l'hôtel de Lauzun dont le dernier propriétaire, avant son achat par la ville de Paris, fut le baron Jérôme Pichon, un grand bibliophile, lui aussi, a été le témoin de bien des fêtes auxquelles assistèrent d'illustres, personnages, princes, prélats, nobles de robe et d'épée, financiers opulents, écrivains, femmes célèbres par l'esprit ou la beauté, etc. Elle est aujourd'hui la propriété des princes Czartoryski. MM. Robert Hénard et Fauchier-Magnan ont décrit avec une compétence et une minutie remarquables toutes les merveilles d'architecture, de peinture, de sculpture, etc, accumulées dans cette habitation fastueuse. Chaque cabinet, chaque salon, chaque galerie sont étudiés en détail, au point de vue artistique mais les auteurs ont eu soin de semer, çà et là, mainte anecdote historique qui donne à leur travail de la vie et de l'animation. De nombreuses gravures, portraits, plans, reproduction de tableaux, de sculptures, des vues diverses de l'hôtel, ornent cette belle plaquette, majestueuse dans son format in-quarto et présentée avec goût par son éditeur.

Blason. — Le *Dictionnaire des figures héraldiques*, de M. le comte Théodore de Renesse, vient d'être terminé avec les fascicules 2 et 3 au tome 7. Le deuxième fascicule a trait aux : *bouterolle, bouse, briquet, morailles, coffret, cornière, crosse, delta, encensoir, enclume, fléau, fuseau, fusil de la Toison d'Or, hotte, mouton à piloter, otelle. panier*, etc., aux meubles extraordinaires et contient un supplément. Le troisième et dernier fascicule comprend la table des planches et la table générale des matières.

Cette belle publication du savant héraldiste, publiée par la Société belge de librairie, aujourd'hui complète, ce « Rietstap à l'envers » est un instrument de travail des plus précieux, car, grâce à lui, tout objet, tout livre armorié peut être aisément et rapidement identifié.

LIVRES NOUVEAUX

**Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc.**

— W. L. SCHREIBER. — Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métal au XVe siècle. Tome quatrième contenant un catalogue des livres xylographiques et xylo-chirographiques indiquant les différences de toutes les éditions existantes, avec des notes critiques, bibliographiques et iconologiques. *Leipzig, Otto Harrassowitz*, gr. in-8.

Tiré à 300 ex.

— Manuel of library economy by JAMES DUFF BROWN, borough librabrarian, Finsbury, London, author of « Manual of library classification, biographical dictionary of musicians », etc. With 169 illustrations, forms, etc. *London, Scott, Greenwood & Co*, in-8 (10 fr. 60).

— Les deux cents incunables du Cabinet des estampes de la Blibliothèque nationale de Paris, par Henri BOUCHOT, conservateur dudit Cabinet. *Paris, librairie centrale des Beaux-Arts*, gr. in-8 et un album in-fol. (250 fr.).

— Bibliographie Mistralienne. —. Frédéric Mistral. Bibliographie sommaire de ses œuvres avec l'indication de nombreuses études, biographies et critiques littéraires. Notes et documents sur le félibrige et la langue d'oc. Rédigé par Edmond LEFÈVRE. de l'Escolo de Lar. — *Marseille, édition de l'Idéio prouvençalo*, in-8.

Publications de luxe.

Chez H. Floury :

— BOCCACE. — La Fiancée du roi de Garbe, traduction de Anthoine Le Maçon, imaigée et vignettée par Léon Lebègue. In-4o écu.

Tiré à 129 ex. numérotés, savoir : N° 1, sur pap. peau vélin, avec les aquarelles originales et la suite du tirage en noir sur pap. de Chine de toutes les illustrations (*souscrit*) ; n° 2, sur pap. peau vélin, avec la même suite en noir et une aquarelle originale de Léon Lebègue (425 fr.) ; n° 3, sur pap. vergé à la forme d'Arches, avec les modèles de coloris ayant servi à l'aquarellage du volume, la même suite en noir et une aquarelle originale de Léon Lebègue (350 fr.) ; nos 4 à 15, sur pap. du Japon, avec la même suite en noir, et une aquarelle originale de Lebègue non reproduite dans le volume. (225 fr.) ; nos 16 à 27, sur pap. du Japon, avec la même suite en noir (150 fr.) ; et nos 28 à 129, sur pap. à la forme d'Arches, avec la même suite en noir (100 fr.)

Il a été tiré, en outre, 60 ex, (nos I à LX), non mis dans le commerce, destinés à la Société des XX et à des présents.

Publications diverses.

— A. Thiers. — La Libération du territoire. Correspondance. *Paris, Calmann-Lévy*, 2 vol. in-8 (15 fr.).

— G. Michaut. — Sainte-Beuve avant les « lundis ». — Essai sur la formation de son esprit et de sa méthode critique. *Paris, Albert Fontemoing*, gr. in-8 (16 fr.)

— Feli Gautier. — Charles Baudelaire. Illustrations d'après des documents du temps. *Paris, édition de la Plume*, gr. in-8 (3 fr. 50).

— André Gide. — Prétextes, réflexions antiques sur quelques points de littérature et de morale. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 5 ex. numér. sur pap. de Hollande.

— J. Barbey d'Aurevilly. — Lettre à Léon Bloy. Avec un portrait et une lettre autographe de J. Barbey d'Aurevilly. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 7 ex. numér. sur pap. de Hollande.

— R. H. de Vandelbourg. — La Chaîne des heures. — Rapsodie africaine. — Les chants dans la nuit. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

— René de Saint-Cheron. — La Vierge d'Avila. *Paris, Émile Paul*, in-16.

Tiré à 300 ex. (2 fr. 50), et à 200 ex. numér. sur pap. à la forme d'Arches (3 fr. 50),

— Edmond Pilon. — Les célébrités d'aujourd'hui. — Octave Mirbeau. Portrait-frontispice de Henry Bataille. Biographie illustrée de portraits, caricatures, autographes, suivie d'opinions, de documents et d'une bibliographie, ornements typographiques d'Orazi, *Paris. Bibliothèque internationale d'édition*, in-18 (1 fr.).

— Ad. Van Bever et Ed. Sansot-Orland. — Œuvres galantes des conteurs italiens (XIVe, XVe et XVIe siècles). Traduction littérale accompagnée de notices biographiques et historiques et d'une bibliographie critique. Francesco da Barberino. — Franco Sacchetti. — Giovanni Fiorentino. — Masuccio. — Antonio Cornazzano. — Giovanni Brevio. — Matteo Bandello. — Francesco-Maria Molza. — Agnolo Firenzuola. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 12 ex. numér. sur pap. de Hollande.

— Ad. Van Bever et E. Sansot-Orland, conteur florentin du XVIe siècle. — Antonio Francesco Doni, Notice bio-bibliographique, avec un portrait. *Paris. bibliothèque internationale d'édition, in-18* (1 fr. 50).

De la « Collection Varia-Curiosa ». Il a été tiré, en outre, 12 ex. numérotés sur pap. de Hollande (3 fr.).


Digitized by Google

Le Propriétaire-Gérant :
H. Leclerc.

Vendôme. — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
ET
DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE
fondée en 1834
PAR
J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon.
Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.,

Directeur : Georges Vicaire



N° 8. — 15 AOUT

PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger.
1903

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

SOMMAIRE DU 15 AOUT

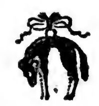
BERNARD DE REQUELEYNE

BARON

DE

LONGEPIERRE

(1659-1721)



A quoi tient la Gloire ! A quoi tient du moins la haute estime dont jouit encore Longepierre? A son relieur !

Tout bibliophile délicat qu'il fût, on aurait fort mortifié le baron de Longepierre si on lui eût prédit que cent cinquante ans après lui, les toisons d'or de ses livres formeraient le plus clair de sa renommée.

Oui, « l'enfant célèbre », le traducteur d'Anacréon et de Théocrite, le précepteur du comte de Toulouse et du duc de Chartres, le secrétaire des Commandements de la duchesse de Berry, l'homme de confiance du Régent et l'ami des Noailles, l'auteur de *Médée* et d'*Electre,* serait plus qu'oublié s'il n'avait eu l'idée de confier ses livres à un bon relieur, et celle, non moins heureuse, de les faire frapper sur le dos et les plats d'une élégante toison d'or, pièce de ses armoiries.

« Un des premiers besoins de l'homme est d'orner ce qu'il aime, a dit Charles Nodier. Quand son cœur s'ouvre aux passions de la vie, il prodigue à sa maitresse les fleurs et les rubans ; quand son esprit perçoit des jouissances plus durables, il regrette que le maroquin, la soie et l'or ne soient pas assez riches pour décorer les chefs d'œuvres de ces amis immortels que l'intelligence lui a donnés. »

Tel nous apparait Longepierre pour ses chers livres : Il les aima dans le choix des exemplaires et la perfection de leur reliure, dotant ses auteurs de prédilection de la plus élégante parure, sans y ajouter de devise prétentieuse ou peu sincère : Son « petit mouton » ne suffisait-il pas à sa gloire ?

Et pourtant, l'homme de Cour qui a eu l'honneur insigne d'être « croqué » par cette bonne langue de Saint-Simon, reste une figure originale, une manière de personnage dans un siècle qui en a fourni de très grands. Mais ce qu'on n'aurait pas fait « pour l'amour du grec, » pour le bucolique poëte, pour l'auteur dramatique contesté, faisons-le par reconnaissance pour le bibliophile, en souvenir des livres charmants que la postérité recueille avec un soin jaloux.



La famille de Requeleyne d'où sort Longepierre est de vieille souche bourguignonne. Plusieurs Requeleyne ont occupé des fonctions électives :

Bénigne de Requeleyne dit Gobin, contrôleur du grenier à sel, dont le prince de Mayenne avait « rompu les coffres en 1594 pour y prendre l'argent du Roy », joua un rôle

important en Bourgogne durant la Ligue. (1) Il fut élu vicomte-mayeur ou maire de Dijon en juin 1597.

Un autre Requeleyne est chargé par les Echevins de Dijon de témoigner au duc d'Epernon, nommé gouverneur de la Bourgogne, la joie qu'ils en éprouvent (1651).

Michel de Requeleyne, père de notre bibliophile, fut pourvu de la charge de Conseiller du Roi, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes sur la résignation de Jean Joly. Les lettres de provision qu'il obtint de Louis XIV sont datées de Paris le 18 décembre 1647.

Les deux gros volumes manuscrits à son nom, de la Bibliothèque Nationale, compilation fort curieuse et savante, sont de sa main et le fruit de ses lectures. Son fils a pris soin d'en dresser le table et d'écrire le titre : *Collections de Messire Michel de Requeleyne baron de Longepierre, mon père* (2).

Michel de Requeleyne résigna sa charge de Maître des Comptes en 1674 en faveur de Bénigne de Requeleyne seigneur de Longepierre son fils ainé. Ce dernier reçu par arrêt du 31 janvier 1674 (3), mourut en 1698 et eut pour successeur Edme Denizot.

Les armoiries des Requeleyne sont d'azur à une toison d'or suspendue à une nuée d'argent surmontée de deux étoiles d'or. Voilà l'origine de la fameuse toison : Il ne faut pas la chercher ailleurs.

Quant à la seigneurie de Longepierre, elle s'étendait sur le territoire du village de ce nom situé au bord du Doubs, non loin de la ville de Verdun-sur-le-Doubs. La baronnie appartenait aux d'Anthès avant d'être aux

(1) *Journal de G. Breunot*. Dijon, Rabutot, 1866. 3 vol. in-8.

(2) Bibl. Nat. F. Fr. 13065-13066.

(3) *Correspondance de la Mairie de Dijon*, par Joseph Garnier. Dijon, Rabutot, 3 vol. in-8.

Requeleyne. Courtépée prétend que notre bibliophile fut baron de Longepierre dès 1680 (1).



Hilaire-Bernard de Requeleyne de Longepierre naquit à Dijon le 18 octobre 1659 dans l'hôtel de son père, place Saint-Michel, quartier aristocratique et parlementaire de la vieille et pittoresque capitale des ducs de Bourgogne, de Michel de Requeleyne Maître des Comptes et d'Oudette de Mouhy.

Elève du collège des Jésuites dit *Collège des Godrans*, il eut de bonne heure une passion très vive pour l'étude. Ses biographes s'accordent à dire que dès l'âge de 14 ans il s'enfermait pour étudier les auteurs grecs.

Sa précocité lui donna des titres à occuper une place dans la galerie des *Enfants Célèbres* de Baillet (2), ce curé de campagne dont le procureur-général Lamoignon avait fait à la fois son bibliothécaire et le précepteur de son fils. C'est afin d'exciter l'émulation de son jeune élève que Baillet écrivit sa dissertation.

Voici le passage qui s'applique à Longepierre, placé là entre l'abbé de Rancé et le duc du Maine :

« Nous n'oublirons pas de leur en faire voir d'autres qui, ayant expédié à douze ou treize ans le cours ordinaire des études des collèges avec une activité étrange ont été abandonnés à leur propre conduite depuis cet âge par des parens éclairés ; qui ayant été envoyés des provinces à Paris sous leur bonne foy sans maître et sans directeur, se sont enfoncés d'eux-mêmes dès

(1) *Description du duché de Bourgogne*, par Courtépée. 7 vol. in-12.

(2) *Des Enfants devenus célèbres par leurs études ou par leurs écrits*, Paris, Dezallier, 1688. In-12.

l'âge de quatorze ans dans le cabinet, sans écouter les sollicitations de plaisirs et de passe-temps que la volupté fait sans cesse à la jeunesse dans tous les quartiers de cette grande ville ; qui mal satisfaits de leurs premières études ont entrepris d'eux-mêmes et sur leurs seules lumières de jetter d'autres fondemens, et de puiser l'érudition dans toutes les sources ; qui après avoir lu et digéré les meilleurs auteurs de l'antiquité grecque et romaine ont commencé dès l'âge de dix-huit ans à recueillir les fruits de leurs travaux et à les faire gouster au public dans leurs poësies, leurs traductions et leurs remarques sur les poëtes grecs. »

Ouf ! la belle période de pédant ! Le brave Baillet nous aura néanmoins renseignés sur les débuts du jeune homme au moment où il quitte sa province pour venir à Paris complèter ses études.

Un autre écrivain accentue le portrait en nous montrant ce grand jeune homme gauche, plus occupé de chercher une rime ou le sens d'un vers d'Euripide, qu'à plaire aux dames :

« Lorsqu'il entra dans le monde Longepierre montra peu de penchant pour les plaisirs de son âge. Souvent on le voyait se dérober à la société pour se livrer à des recherches savantes, et cette occupation constante lui donna un air embarrassé et un maintien timide dont il ne put jamais se corriger entièrement même lorsqu'il parût à la Cour. »

Dans cette même notice qu'il a consacrée à Longepierre dans son *Répertoire du Théâtre Français*, Petitot ajoute que Michel de Requeleyne appréhendant pour lui peu de succès, malgré la justesse et la solidité de son esprit, imagina de l'engager à cultiver la poésie française pour le distraire de travaux trop sérieux :

« Ce fût peut-être la première fois qu'un père inspira

à son fils un goût qui paroit détourner les jeunes gens de toute occupation utile et qui, sans un talent supérieur, devient une manie ridicule. »

La fortune du père de Longepierre, lui permettait, paraît-il, cette fantaisie d'un rapport plutôt incertain.

« Devenu poëte par complaisance il continua d'écrire des vers par habitude. »

Lui avait-on spécialement recommandé les poëtes grecs érotiques? C'est douteux. Toujours est-il que c'est à les transformer en vers français, d'aucuns ont dit « en prose versifiée » que notre helléniste appliqua ses années de jeunesse avant d'écrire des idylles de sa façon ou de noires tragédies.

Gilles Ménage « un des plus savans hommes de son temps » fut sûrement parmi les premiers qui l'encouragèrent. Longepierre ne manque jamais dans les rares lettres retrouvées de sa main, d'assurer « M. Ménage de ses humbles services. »

Baillet se montre aussi plein de déférence pour le jeune « gentilhomme de Bourgogne. » Il admire au cours de l'article qu'il lui consacre dans les *Jugemens des Sçavans*, la souplesse dont font preuve certains poëtes, traducteurs d'autres poëtes « à se dépouiller d'eux-mêmes pour se revêtir de leurs auteurs. »

« Grâce à Longepierre, Anacréon, Moschus, Bion qui estoient autrefois poëtes grecs sont aujourd'hui véritablement et naturellement poëtes françois. »

Titon du Tillet dans le *Parnasse Français* (1732), constate aussi comme Longepierre s'appliqua dans sa jeunesse à l'étude des langues grecque et latine dans les meilleurs poëtes de l'antiquité, et commença dès 1684 à donner des marques de la connaissance qu'il en avait par une traduction d'Anacréon et de Sapho.

Pour son début, le jeune bourguignon avait, en effet,

choisi les deux plus célèbres détraqués de l'Antiquité.

Les Poésies d'Anacréon et de Sapho traduites de grec en vers françois avec des remarques, à Paris, chez Pierre Emery, sur le Quai des Augustins, proche l'hôtel de Luyne, tel est le titre de l'in-12 qu'il lança en 1684, sans nom d'auteur, dans le monde littéraire et savant.

Beaucoup d'autres avant lui, Ronsard, Remy Belleau, Henry Estienne, séduits par la chaleur passionnée du poëte et par le charme des images, avaient essayé d'en rendre les ardeurs. Armand de Rancé qui dès l'âge de 13 ans donna une édition de ces poésies, en tenta la traduction. Il s'est repenti plus tard de ce gros péché sous le nom d'abbé de la Trappe. Longepierre eut même à lutter de fidélité avec une helléniste distinguée, Mme Dacier, alors Mlle Lefèvre, « cette sçavante fille » comme il l'appelle. Quand elle mit au jour sa traduction (1681), il déclare avoir eu grande envie d'abandonner la sienne et ne la reprit que longtemps après et pour sa satisfaction personnelle.

A leur exemple, de La Fosse, Régnier-Desmarais s'y attelèrent à peu près dans le même temps, et le fantaisiste Gacon les suivit dans cette anacréontique carrière.

L'abbé Goujet dans sa *Bibliothèque française* passe en revue leurs diverses interprétations tout en faisant remarquer que, dans celle de Longepierre, l'original grec est à côté de sa version afin que les connaisseurs puissent plus facilement juger si elle est fidèle. Il y donne l'opinion du savant Bayle :

« M. Bayle faisant le parallèle de ces nouvelles traductions d'Anacréon, celle de Mlle Le Fèvre et celle de M. de Longepierre qui se sont suivies si près l'une de l'autre, dit que la prose de Mlle Le Fèvre quelque scrupuleusement qu'elle suive le grec d'Anacréon est pleine de charmes et que les vers du nouveau traducteur quoique

fort coulans et assortis de leur nombre et de leurs cadences ne contiennent presque rien qui ne soit dans l'original... »

Cependant, ajoute l'abbé Gouget, on convient aujourd'hui que « la version de Longepierre est languissante, quelquefois même dure et qu'elle ne représente que très foiblement l'élégance, la douceur et la délicatesse de l'original ». Il reconnaît d'ailleurs que ses notes sont fort utiles et qu'il avait bien étudié les Anciens.

Quoi qu'il en soit du tour plus ou moins heureux donné par les studieux du XVIIe siècle aux élucubrations ardentes de cet érotomane qu'on nomme Anacréon, leur lecture étonne un peu au XXe siècle.

On a beau connaître le goût des Anciens pour « l'amour grec », savoir leur admiration pour la beauté dans l'un et l'autre sexe, on demeure surpris devant tant d'éclectisme, et il faut se rappeler que la Grèce est la porte de l'Orient pour comprendre certains détails de mœurs que révèlent ses vers.

Que de fois, cherchant à traduire les obscurités du texte le jeune poëte dut se remémorer le propos rapporté par Furetière : « M. Ménage disoit toujours qu'il n'y avoit pas de saleté en grec et en latin ! »

Né en Ionie, Anacréon vivait 489 ans avant la naissance de Jésus-Christ, du temps du fameux Polycrate, tyran de Samos dont il était apprécié et qui lui faisait partager ses plaisirs. Il était fort demandé : Hipparque, frère d'Hippias, lui envoya un vaisseau à cinquante rames pour le conjurer de passer la mer Égée et de venir à Athènes où son mérite trouverait des admirateurs connaissant le prix des beaux ouvrages.

Ce n'était pas un homme ordinaire, dit Longepierre, son talent ne se bornait pas à écrire des odes galantes, « mais le plaisir l'emporta toujours chez lui sur tout le

reste, et faisant sa principale étude de la joye, il y fût sensible avec excès jusqu'au dernier soupir. »

Les femmes n'occupèrent pas seules son cœur, car il avait un si grand fond de tendresse, que ce sexe, « tout aimable qu'il est ne pouvoit ni le satisfaire, ni l'épuiser. »

Dans l'ode XXXII[e] sur ses amours, Anacréon dénombre ses conquêtes d'Athènes, de Corinthe, de Lesbos, de Rhodes et d'Icarie. Leur total imposant fait songer aux *mille e tre* de Don Juan.

Bien qu'Anacréon vante les yeux noirs de sa maîtresse et que cet excellent Longepierre rappelle à propos la beauté des illustres courtisanes de Corinthe, il est à craindre qu'il s'agisse surtout ici d'éphèbes des îles et des côtes d'Asie aux formes élégantes et aux mœurs faciles.

Le *Portrait de Bathylle*, celui de tous ces jeunes gens qu'il a le plus aimé, est curieux à lire : « Rien n'est plus achevé que cette ode, remarque Longepierre, elle n'a pas un mot qui ne soit charmant. »

Anacréon s'adresse à un peintre et lui décrit minutieusement pour lui faciliter la tâche, les charmes de son cher Bathylle :

« Donne lui l'estomac et les mains de Mercure
Les cuisses de Pollux, le ventre de Bacchus
Peins au dessus de ces cuisses charmantes,
De ces cuisses de feu, de ces cuisses brûlantes,
Un présent de l'Amour ouvrage des plaisirs... »

Le Poëte sans fard, le fameux Gacon qui traite tout le temps dans son commentaire des *Odes d'Anacréon* Longepierre de *litomacros*, le prend à partie et le secoue de la belle manière à ce propos :

« Litomacros surtout se signala par un galimatias les

plus étranges... Je laisse au lecteur à débrouiller l'idée obscène que ces paroles portent à l'imagination quoique, à dire la vérité, ces vers soient plutôt un amas confus de termes mal assortis qu'un discours intelligible.

« Quant à Euphrosine (Mme Dacier) elle traduisit aussi cette ode, mais en prose, et la sema de quantité d'étoiles voulant insinuer par là que ce portrait contenoit des choses si contraires à la pudeur qu'elle n'osoit y toucher... »

Jalousie de métier, rivalité d'écrivains, car Gacon, que Voltaire traite d'ailleurs de « vieux giton » a fait, lui aussi, son ode à Bathylle. Sans doute il a plus de légèreté dans la touche, plus de facilité dans la versification, mais a-t-il mieux su traduire que notre bibliophile la fin de cette poésie célèbre?

« Prends ce bel Apollon pour m'en faire un Bathylle.
Si quelque jour l'ardeur de voir ce beau garçon
Te conduit à Samos, par un coup plus facile
Tu pourras de Bathylle y faire un Apollon. »

Gacon plaisante le traducteur tout au long de son factum, se moque à propos du mot *strophium*, — le corset des anciens, — des « tétons en écharpe de Longepierre », et met d'ailleurs tous les traducteurs d'Anacréon dans le même sac. S'adressant à son ami M. Renard (Regnard) il ne doute pas un instant de la supériorité de la version qu'il élabore :

« Guidé par tes conseils, je veux de ce poète
Devenir quelque jour le galant interprète
Et donner à la France un auteur si vanté
Sans qu'il perde en françois son attique beauté.
Déjà maints traducteurs dépourvus d'élégance
Ont, en le traduisant, déploié leur science
Mais n'ont point atrapé ce tour simple et badin
Si convenable aux jeux de l'amour et du vin.

Là, Le Fèvre, Régnier, La Fosse et Longepierre
Se guindent jusqu'aux cieux ou rampent contre terre,
Loin de parler françois parlent latin et grec
Abandonnent la flûte et prennent le rebec. »

Quant à l'épithète de « fades traductions » dont Gacon accompagne ces vers, elle s'applique aussi bien aux autres qu'à celle de notre humaniste. Mais doit-on tenir grand compte des critiques de l'écrivain méprisé qu'était Gacon ?

Compagnons habituels de la volupté le Samos et le Chypre que savourent Anacréon et ses amis dans des coupes ciselées, jouent leur rôle, et non sans importance, dans ses poésies, car pareillement le poète grec était un bon ivrogne. Longepierre ne s'en offusque guère ; tout ce que font les Grecs lui semble articles de foi :

« Qu'un autre donc aille à la guerre
Moy, je boiray, c'est là mon sort.
Garçon, que l'on me donne un verre
J'aime mieux qu'on me voye à terre
Yvre étendu, qu'étendu mort. »

N'oublions pas que les Athéniens avaient élevé une statue à ce décadent de l'Antiquité, mais c'était celle d'un homme ivre qui chante.

Longepierre aime tant son auteur qu'il est fier de l'admiration qu'il provoque. Quand son ami Racine emprunte une pensée à Anacréon il s'empresse de le constater : « M. Racine dont le nom seul est un grand éloge et de qui le mérite est encore au-dessus de la réputation, a exprimé la même chose plus noblement qu'aucun dans sa Phèdre. »

Se rencontre-t-il avec La Fontaine, dans la traduction de l'ode si jolie de l'*Amour mouillé*, Longepierre reconnaît de bonne grâce son infériorité.

« M. de La Fontaine si connu par ses beaux ouvrages nous a donné une traduction ou plutôt une imitation de cette ode qui m'auroit ôté entièrement le dessein de la traduire s'il avoit voulu suivre son original pas à pas; mais il y a mêlé un peu du sien selon sa coutume. »

Autres temps, autres mœurs! Laissons Anacréon, ce curieux produit du monde antique, se couronner de roses et boire du vin vieux. Pline assure qu'il mourut étranglé par un pépin de raisin à 85 ans. Et l'on dit que la vertu conserve!



Impossible de traduire Anacréon sans y joindre Sapho ou plutôt ce qui subsiste de ses poésies, une hymne très passionnée, une ode et divers fragments.

Sapho était de Mithylène, capitale de l'île de Lesbos. Elle n'était pas belle à ce que croit Longepierre, sa taille était plutôt médiocre, mais elle avait les yeux extrêmement brillants, de l'esprit et de la tendresse « au delà de tout ce que l'on peut dire ».

Unie fort jeune à l'un des riches particuliers de l'île d'Andros, elle resta veuve de bonne heure et renonça au mariage mais non pas au plaisir d'aimer. Elle avait, dit notre helléniste, l'âme trop passionnée pour s'en pouvoir passer :

« Se sentant trop faible pour vaincre un penchant aussi violent, elle s'y abandonna toute entière et aima de toutes les manières dont on peut aimer, allant même fort au delà des bornes que la modestie et la pudeur prescrivent naturellement à son sexe. »

On cite plusieurs belles grecques au nombre de ses tendres amies, mais il semble qu'elle n'ait aimé personne avec tant de violence que Phaon, jeune lesbien

dédaigneux de son amour. C'est par dépit de ne pouvoir fixer le volage qu'elle se précipita dans la mer du haut du promontoire de Leucade pour mettre un terme à ses tourments amoureux. Ainsi finit cette « dixième Muse » que ceux de Mithylène avaient fait graver de profil sur leurs monnaies.

De la très longue pièce en vers que Longepierre a consacrée à Sapho, nous vous ferons grâce. L'*Hymne à Vénus* dont on doit la conservation à Denys d'Halicarnasse, est d'un beau souffle. Le reste est plutôt insignifiant.



A ce premier volume le studieux Longepierre donnait bientôt un pendant : Les *Idylles de Bion et de Moschus, traduites de grec en vers françois, à Paris, chez Pierre Aubouin, 1686,* qu'il faisait suivre d'Idylles de sa façon, dans un goût tout à fait bucolique.

Pour ce qui est des fragmens retrouvés des deux poëtes anciens « fine fleur de poésie grecque dont la beauté ne peut être assez louée », Longepierre confesse que le charme du style, sa douceur, couvrent de fleurs un précipice, dans lequel il s'empresse d'ailleurs de tomber. Ce charme pour comparer encore, est comme cette fleur dont la rosée embellit les fruits ; elle n'est faite que pour les yeux et l'on n'y saurait toucher, si délicatement qu'on le fasse, sans la détruire.

Les craintes du traducteur, avouons-le, ne sont pas vaines, car le fin duvet de l'original disparait trop vite sous ses doigts. La première qualité d'une traduction est la fidélité, suivant lui, et l'on doit s'en faire une loi rigoureuse ; à quelle platitude désespérante n'arrive-t'on

pas avec ce système? C'est ce que le fidèle *translateur* a trop bien démontré.

Ainsi dans la pièce passionnée de la *Mort d'Adonis*, de Bion de Smyrne, « l'un des morceaux les plus achevés qui nous restent des Anciens », on lit des vers comme celui-ci, à propos d'Adonis blessé par la « dent fatale » d'un sanglier :

Une dent qu'en blancheur sa belle cuisse égale !

Vénus voulant étreindre une dernière fois son amant s'écrie :

Et que ma bouche encor sur ta bouche se colle !

Nous croyons volontiers aux grâces tant vantées de l'original, à la délicatesse d'expression du texte grec et à son tour harmonieux, mais combien le traducteur qui laisse imprimer des vers d'un tel terre à terre est au-dessous de la tâche qu'il s'est proposée!

Le tout d'ailleurs est farci de notes que l'on est convenu d'appeler savantes et de quantité de références à la mode du temps qui demandent à coup sûr une grande connaissance des commentateurs : Scaliger, Casaubon, Politien, Heinsius, Ménage arrivent à la rescousse pour appuyer ses dires, étalage d'érudition qui semble un peu puérile aujourd'hui.

Est-il téméraire de penser que les fragments de Bion et même que l'*Oaristys*, de Moschus son disciple, ce joli dialogue galant entre Daphnis et sa bergère, sont là surtout pour masquer et couvrir de leur autorité, les personnelles élucubrations qui leur font suite?



Les *Idylles* de Longepierre au nombre de dix, forment

à elles seules la moitié du volume de Bion et Moschus. C'est en les écrivant que Longepierre a épanché le trop plein de son âme idyllique, reflet affaibli, écho lointain de ses antiques modèles.

Elles sont précédées d'une préface sur l'Idylle qui n'est, suivant l'abbé Gouget, qu'une répétition du discours de Colletet au style près « qui est un peu plus pur et plus coulant dans M. de Longepierre ».

A son imitation Longepierre recherche les origines de la poésie bucolique, rapporte l'opinion des savants, conclut que cette origine pour incertaine qu'elle demeure n'est pas moins le genre de poésie le plus ancien parce qu'il convient à la manière de vivre ordinaire des premiers hommes la plupart des bergers. Cette poésie leur était inspirée par la nature, l'amour et l'oisiveté.

« Quant à la matière des Bucoliques, M. de Longepierre convient encore avec Colletet que l'amour, cette passion née avec l'homme et si funeste aux gens oisifs, y a la meilleure part. Le soin des troupeaux, les beautés de la nature, les agrémens et les plaisirs de la vie champêtre y trouvent aussi place... Vous voyés par cette idée du discours de M. de Longepierre, qu'on n'y montre rien de neuf et que Colletet avoit déjà dit les mêmes choses. »

Longepierre l'avoue de bonne grâce, c'est Théocrite et Virgile qu'il a pris pour modèles et c'est en les imitant qu'il a tâché de se former le goût. Ajoutons que ses *Idylles* sont de vrais pastiches où se retrouvent à la fois les descriptions, les idées et jusqu'aux noms choisis par ses auteurs favoris, Corydon, Tityre, Damon, Tircis. La bergère Isménie s'y pâme en tenant sur ses genoux la tête bouclée du beau Daphnis ; et le vieux Timandre, berger fameux par son chant, entraîne avec persistance vers des grottes fraiches et sombres, le

même Daphnis, qui n'oppose qu'une faible résistance; duo qui se termine généralement, — après avoir bien chanté, — par un échange de flûte et de houlette.

Voulez-vous quelques échantillons du talent de Longepierre? Voici le début de sa première idylle :

« Épris de Théocrite, amoureux de Virgile
Grands maîtres dans un art charmant et difficile,
Touché de leur douceur, charmé de leurs appas,
Je brûle du beau feu de marcher sur leurs pas
Et me laissant conduire à leur vive lumière
D'entrer dans une étroite et pénible carrière.
Je veux chanter comme eux les bergers, leurs plaisirs,
Leurs troupeaux, leurs combats, leurs muses, leurs soupirs,
Et tracer une tendre et naïve peinture
De ces traits qu'en leurs cœurs imprime la nature... »

A ces amours de bergers, à ces épithalames de Corydon à ses moutons et à la nature, à ces plaintes de Tircis éloigné de sa Philis, le poëte vient mêler nombre d'allusions aux événemens contemporains.

« Je crois être obligé d'avertir icy que ces idylles ont esté écrites durant la campagne du siège de Luxembourg quoique plusieurs obstacles que je n'avois pas préveus en ayent retardé l'impression jusqu'à présent... »

Déjà courtisan, Longepierre fait ici son petit Boileau, et reflet de l'auteur des *Satires*, célèbre en alexandrins pompeux les succès de Louis.

« O toy, qui maintenant libre dans les allarmes
Fais trembler tant de rois au seul bruit de tes armes
Et qui par tes vertus arbitre des humains
De l'Europe en suspens tiens le sort en tes mains,
Héros, anime-moy d'un regard favorable
Sans craindre d'abaisser ta splendeur redoutable :
Les successeurs fameux des deux plus grands guerriers
N'ont pas rougi d'unir ces fleurs à leurs lauriers. »

La récente prise de Luxembourg et les victoires de Louis XIV enflamment le jeune poète. Jaloux de cueillir lui aussi quelques branches de lauriers, il aurait désiré hausser un peu le ton de son chalumeau rustique, mais y renonce bientôt comme l'indique le début de son idylle intitulée *Palémon*.

« Ma muse d'un beau feu s'étant laissé séduire
A l'éclat des vertus d'un héros qu'elle admire
Vouloit laisser les champs et signalant sa voix
Chanter d'un ton pompeux de célèbres exploits;
Lorsqu'Apollon surpris me tira par l'oreille
Et me dit en riant : Est-ce que Daphnis veille?
Voit-il bien ce qu'il tente? où va-t-il s'engager?
Crois-moy, Daphnis, crois-moy, l'affaire d'un berger
Est de chanter les bois, les troupeaux, les fontaines
Ou de vanter d'amour les plaisirs et les peines.
Je reconnus ma faute alors et soupirant
Je n'osay m'engager dans un dessein si grand. »

Il laissera donc à d'autres, à Boileau, à Racine, à Perrault, le soin de célébrer le grand Roy, et de « montrer son nom volant aux deux bouts de la terre. » Il se contentera désormais de chanter l'amour.

Le jeune Bernard de Requeleyne ne semble pas d'ailleurs très belliqueux. Il a vingt ans, une âme de poète, un cœur tendre, et passe ses automnes à Longepierre, à rimer et à rêver, mollement étendu dans les prés qu'arrosent la Saône et le Doubs ou sous les ombrages des bois d'alentour :

« Jeune, oisif et content, loin du bruit et du monde
Coulant des jours heureux dans une paix profonde
Je soupirois ces vers d'un ton champestre et doux
Sur les fertiles bords de l'Arar et du Doux
Dans le temps que Louis faisait trembler la terre
Foudroyoit Luxembourg et terminant la guerre
. . . .

Dans cet heureux temps, dis-je, à l'abri des allarmes
Je chantois les bergers, n'osant chanter les armes
Moy qui né dans les champs des Bourguignons heureux
Et passant mes beaux ans sur des bords plus fameux
Aux Muses ay voué mon temps et mes services
Faisant de leurs doux jeux mes plus tendres délices. »

C'est agréable, c'est facile, sans dépasser une honnête médiocrité, aussi sommes-nous étonné de l'enthousiasme des contemporains. A propos du mot « gracieux » employé par Malherbe et que condamne Vaugelas, le vieux Ménage s'appuie sur l'autorité de notre poète :

« M. de Longepierre s'en est servi dans ses admirables Idylles ». Baillet n'est pas moins élogieux quand il s'écrie :

« S'il y a en France plusieurs poètes de 24 ou 25 ans qui soient de la force de M. de Longepierre, nos vieux poètes peuvent sans inquiétude se haster de jouer leurs derniers rôles ».

La postérité n'a pas précisément ratifié ce jugement un peu hatif.

Parfois quelque fantaisie galante à la manière de Catulle semblerait pourtant justifier ces espérances. A quel heureux couple adressait-il sa pièce intitulée : *Vers irréguliers pour M. et Mme ***?* Il a négligé de nous l'apprendre :

« Je suis perdu ; l'on m'invite à rimer.
Un amy qui connoît mon ardeur à luy plaire
En sa faveur me presse de le faire... »

L'écrivain s'en défend. Il dormait en repos, on vient l'embarrasser. Il s'exprime avec assez de peine en prose pour devoir se taire en vers. Cependant le poëte s'échauffe, décrit les charmes de la femme de son ami, et arrive à dépeindre agréablement un essaim d'amours

qui cherche à s'y caser. L'image est gracieuse, encore que d'une ingéniosité cherchée. Espérons qu'elle est de lui toute entière, sans contrefaçon, car son peu d'imagination joint à sa grande connaissance des Anciens, le rend sujet à caution.

Il s'agît d'un Amour qui veut pénétrer dans le cœur d'Iris, et n'y pouvant parvenir, y renonce pour s'aller loger dans ses yeux :

« Mais son attente fut trompée
Il trouva la place occupée
Par les grâces et la douceur
Qui font leur séjour ordinaire
Dans ce brillant amas de feux et de lumière.
Et l'Amour ne pouvant partager leur bonheur
Fut contraint de céder la place fortunée
Qu'avec tant de plaisir il s'étoit destinée.
Ses frères plus petits et moins ambitieux,
Dans des lieux moins brillans avoient choisi leur place
Plusieurs avoient borné leurs vœux et leur audace
A se cacher dans ses cheveux.
Dans un coin de sa bouche un d'eux fait sa demeure
Et sous l'asile d'un mouchoir
Une troupe entière à toute heure
Nichée avec plaisir se laisse apercevoir.
D'autres en d'autres lieux cherchent même avantage
Le plus petit enfin étant au désespoir
De ne rien avoir en partage,
Comme l'Amour quelque jeune qu'il soit
Ne manque jamais d'industrie
Au beau menton d'Iris qui lui faisoit envie
Il fit une fossette avec son petit doigt
Et se campa dedans d'une façon hardie... »

Voilà qui est fort agréablement conté. Longepierre ne nous avait pas préparé à tant de galanterie.

Mais revenons à nos moutons, comme il aurait pu dire. Les loisirs de la campagne, le goût de la nature, le spectacle

de la vie des champs l'engagent encore à caresser la Muse bucolique. Peu après, en 1690, il publiait chez Aubouin et Clouzier, ses éditeurs ordinaires, un autre recueil sous le titre d'*Idylles Nouvelles*. Alcidon, Climène, Corylas, Tyrsis, Sylvanire, etc., tels sont les titres de ces poésies, qu'il fit suivre de deux pièces dédiées au comte de Toulouse, dont il était, entre temps, devenu le précepteur : nous en parlerons plus loin.

Longepierre ne varie guère la gamme un peu monotone de sa flûte pastorale : mêmes amours, mêmes mœurs, mêmes bergers inspirés du monde antique, mais placés dans le cadre de la Bourgogne aimée :

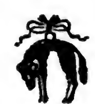
> Délicieux climats, solitudes charmantes,
> Ombrages toujours frais dont le calme m'enchante
> Rivages émaillés, lieux à mon cœur si doux
> Ruisseaux, antres, gazons, à quoi m'invitez-vous ?
> . . . .

Là, dans la plaine féconde,

> Où sur un sable d'or le Doubs roule ses ondes.

près d'un bois ombreux lui apparaissent l'auguste Tragédie et l'agréable Idylle. Indécis comme Hercule partagé entre le vice et la vertu, Longe-pierre hésite. Il penche encore pour la Poésie bucolique dont la douceur l'enchante, mais on sent que la Muse tragique va la supplanter dans son cœur. Aussi bien lepoète qui a fait son dieu de Racine, et lui dédie des pièces de vers, brûle-t-il de voler sur ses traces.

(A suivre). B[on] ROGER PORTALIS.



LES COLLET

IMPRIMEURS, LIBRAIRES, RELIEURS ET CARTONNIERS

A TROYES ET A PARIS

Les personnages du nom de Collet (1) qui ont exercé à Troyes l'imprimerie et la librairie, du XVIe au XIXe siècle, n'appartiennent pas à une famille unique et ne se sont pas suivis sans solution de continuité ; ils forment au moins deux groupes que l'homonymie seule, jusqu'à plus ample informé, rattache l'un à l'autre. Il nous a semblé que c'était cependant un lien suffisant pour les réunir dans une étude d'ensemble justifiée par la commodité de recherche qui en résultera.

Il est d'ailleurs possible qu'une certaine parenté, sinon une filiation directe, unissait ces différents groupes d'artisans voués à une même industrie, que les derniers abandonnèrent pour le métier plus banal, mais peut-être alors plus rémunérateur, de la cartonnerie, à laquelle d'autres libraires n'avaient pas non plus dédaigné de se livrer (2).

Comme dans nos précédentes monographies d'imprimeurs troyens, nous donnons des notes succinctes sur

(1) On trouve, dans les actes, ce nom orthographié : Colet, Colez, Coletz, Colle, Colles, Collés, Collée.

(2) Nous préparons, sur *la Cartonnerie et les Cartonniers à Troyes*, une petite étude qui, par quelques côtés, intéressera la science bibliographique.

ceux qui sont cités au cours du travail comme ayant été en relation avec les membres de la famille étudiée.

On remarquera encore quelle cohésion il y avait entre tous les maîtres de la profession, ainsi qu'entre ceux-ci et leurs ouvriers. De nos jours, patrons et ouvriers vivent éloignés l'un de l'autre : les patrons ne se fréquentent guère que pour les besoins de leur industrie, quand des intérêts communs les obligent à sortir de leur réserve habituelle; et les ouvriers sont loin de tous se sentir les coudes. Au contraire, nos confrères de l'ancien temps vivaient côte à côte, presque l'un chez l'autre ; ils se mariaient fréquemment entre eux, se servaient de témoins, de parrains, de tuteurs pour les actes de la vie civile ; en un mot, ils formaient, sauf de rares exceptions, une grande tribu, grâce à un enchevêtrement de liens familiaux dont le tableau complet, impossible à dresser, même pour une seule ville, tant il serait compliqué, serait des plus curieux à examiner.

* * *

Plusieurs suppôts de la librairie parisienne se sont appelés Collet ; aucun, d'ailleurs, ne semble être apparenté à ceux de Troyes ; néanmoins, pour faciliter des rapprochements possibles, en voici la liste, due pour la plus grande partie à l'amabilité de M. Ph. Renouard. Il ne s'y trouve aucun imprimeur :

Jean Collet, rue Saint-Jacques, 1488 (Reg. d'écrou du Châtelet. Arch. nat., Y. 5266, fol. 154 v°, d'après M. A. Claudin, *Histoire de l'Imprimerie en France*, II, p. 546) ;

Claude (I) Collet, né au XVIe siècle, exerçant au XVIIe ;

Claude (II) Collet, apprenti en 1635 ;

Collet le jeune, 1649 ;
Martin Collet, apprenti en 1611, était mort en 1651 ;
Jean Collet, fils du précédent, reçu en 1652 ;
Pierre (I) Collet, avant octobre 1639 ;
Pierre (II) Collet, fils de Claude (I) ?, reçu en 1651.

* * *

Le nom de Colet ou Collet est assez répandu dans la région troyenne ; il y a été notamment porté avec un certain éclat par :

Jean Colet, théologien, né à Rumilly-lès-Vaudes, à la fin du XVe siècle, mort à Courcemain, le 12 juin 1552 (E. Socard, *Biographie des personnages... de l'Aube*) ;

Claude Colet, poète français, frère du précédent, né comme lui à Rumilly, au commencement du XVIe siècle, mort à Paris, en 1553 au plus tôt *(Ibid.)* ;

Genest Collet, tailleur d'images ou sculpteur, né à Troyes, à la fin du XVe siècle *(Ibid.)*. Il mourut après le 22 juin 1563, où « Genet Collet, ymagier », figure dans un acte passé devant le notaire Tartel ;

Jean Colet, imagier, travaillant avec Genest, aux églises de Troyes, de 1533 à 1554 (A. Assier, *la Champagne encore inconnue*, t. II, p. 146).

Pierre Collet, maçon, qui travailla à l'église Saint-Jean en 1564 (A. Assier, *Comptes de la fabrique de l'église Saint-Jean de Troyes*, p. 28) ;

Jean Collet, qualifié « pauvre », cartier en 1587, sur la paroisse Saint-Jacques de Troyes (Arch. mun., F. 266) ;

Jean Colletz, cartier à Troyes, débiteur de la succession de Louise Gaudin, veuve d'Yves (I) Girardon, imprimeur (5 août 1658, Min. Cl. Bourgeois). Ce pourrait être Jean (III) Collet, imprimeur, qui aurait achevé

sa carrière comme fabricant de cartes à jouer, profession qu'il exerçait déjà en 1618 (Voir page 434).

* * *

Voici maintenant les Collet ayant exercé la librairie ou l'imprimerie à Troyes :

Eloy Colet (...1520-1535...). — D'après MM. A. Socard et A. Assier (*Livres liturgiques du diocèse de Troyes*, p. 48), Eloy Colet, libraire, est souvent cité dans les registres (de comptes) des paroisses dès 1521 et jusqu'en 1535 (Saint-Jean) ; il demeurait alors dans la « Grant Rue » (A. Assier, *les Archives curieuses de la Champagne et de la Brie*, p. 98) ;

Jean (I) Collet, libraire et relieur (...1540-1572...). — Peut-être fils d'Eloy Collet. Il figurait, d'après M. Corrard de Breban (*Recherches sur... l'Imprimerie à Troyes*, p. 85), sur la liste des libraires en 1540.

De Pâques 1541 à la Saint-Barnabé 1556, il représenta les imprimeurs et libraires aux assemblées municipales. En 1560, il assista à l'assemblée tenue pour les Etats généraux, comme délégué, avec Jean Taillet, peintre, des imprimeurs, libraires, enlumineurs, peintres, verriers, brodeurs et imagiers.

En 1548, il demeurait dans le quartier de Comporté et figurait dans la 1re dizaine (Arch. mun., F. 232).

Il travailla comme relieur pour diverses paroisses, notamment pour Saint-Jean dès 1545.

Epoux de Guyonne..., il en eut une fille Jacquette (7 août 1541, Saint-Jean) et deux fils auxquels il apprit son métier : *Guyon* et *Jean (II)*.

Le 3 août 1571, il donnait à loyer une maison située aux places Notre-Dame (Reg. Tartel, avec signature caractéristique) ; il tenait cette maison en censive de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains (1).

Comme son fils Jean (II) exerça aussitôt après lui (2), la date de son décès ou de sa cessation d'affaires est difficile à déterminer ; elle se place vraisemblablement entre les années 1572 à 1578, car à cette dernière époque des preuves évidentes d'activité professionnelle semblent dénoter la présence d'un homme jeune à la tête de la librairie.

GUYON COLLET, libraire, relieur (...1567-1591). — Fils (aîné, sans doute) de Jean (I) Collet et de Guyonne..., sa femme.

Il épousa Anne Fergent, dont il eut, entre autres enfants, *Jean (III)*, et qui se remaria en 1597 avec Jean du Ruau (3), libraire (contrat du 23 avril, min. Tartel).

Guyon Collet fut délégué des imprimeurs et libraires de Pâques 1581 à la Saint-Barnabé 1587.

Les comptes annuels de l'église Saint-Jean mentionnent des travaux de reliure exécutés par lui pendant les exercices 1587-88 (fol. 82 v°) et 1589-90 (fol. 81 r°).

Le 6 août 1586, « Guyon Colletz et Jehan Colletz frères », marchands libraires, vendent une maison ou partie de maison située dans la Grande-Rue et tenant à

(1) En 1572 (Arch. de l'Aube, 22 H, 187 r° ; comm. de M. Louis Le Clert).

(2) Les comptes de Saint-Jean mentionnent Jean Collet comme libraire de 1545 à 1584 sans interruption.

(3) Plusieurs du Ruau sont connus à Troyes comme imprimeurs : Jean (deux ?) 1560-1597... ; Nicolas (deux), 1578-1599 ; Pierre, 1577-1647. Il y avait à Lyon un Christophe du Ruau, compagnon imprimeur, en 1580 (Baudrier).

Jean Gauldin, fondeur (Reg. Tartel). C'était sans doute une partie de l'héritage paternel.

VEUVE GUYON COLLET, libraire (...1592-1618). — Cette veuve figure comme libraire sur un rôle de 1592 (Arch. mun., F. 273); cependant, l'acte de tutelle de ses six enfants ne fut fait que le 14 janvier 1594 et l'inventaire le 26 suivant (Min. Coulon, 2 octobre 1618). Il a été dit plus haut qu'elle se remaria en 1597.

Elle mourut en 1618 (Voir page 434). On trouva chez elle, rue Notre-Dame, diverses marchandises de librairie : romans de la Bibliothèque Bleue, livres liturgiques, ouvrages religieux et profanes, chansons, jeux, impressions en rames, quantités de cartes à jouer achevées et en cours de fabrication.

NICOLAS (I) COLLET, libraire (...1601...). — Le 26 janvier 1601 (Saint-Jacques), Françoise Munié, femme de « Nicolas Colet, libraire pour nostre sire le Roy à Troyes », est marraine. Quel était ce Nicolas Collet ? Peut-être un fils de Guyon ?

Le 21 septembre 1579 (Saint-Jean), un Nicolas Collet avait été parrain d'une fille de Nicolas Collemier, imprimeur (1).

JEAN (II) COLLET, imprimeur, libraire et relieur (...1578-1602...). — Celui-ci était également fils de Jean (I) et de Guyonne... Il doit avoir succédé à son père au plus tard en 1578, année dans laquelle parut l'*Officium* dont il sera parlé tout à l'heure.

(1) Trois Collemier ont exercé à Troyes au XVIe siècle : Jean libraire, 1548 ; Ythier, libraire et imprimeur, 1548-1587 ; Nicolas, imprimeur, 1577-1595. — Il y eut à Toulouse des imprimeurs du nom de Colomiez au XVIe et au XVIIe siècle.

Il demeurait alors « in vico pulchræ Crucis è regione Sirenis », c'est-à-dire près de la Belle-Croix, sur la place actuelle de l'Hôtel-de-Ville, sans doute dans l'angle nord-ouest de cette place. En 1594, il était dans la rue Notre-Dame, au coin de la Petite-Tannerie, d'après une note manuscrite de M. Emile Socard ; ce serait alors dans la maison qu'occupa un Adenet, imprimeur, au XVII[e] siècle (1).

Jean (II) Collet a représenté ses confrères à diverses assemblées générales, sans doute de la Saint-Barnabé 1579 à 1601.

Le 6 août 1586, avec son frère Guyon, il vendait une partie de maison située dans la Grande-Rue (Reg. Tartel).

Le 22 novembre 1598, il figure dans un acte (Min. Cochot) comme l'un des receveurs de la ferme du corretage des vins à Troyes; il avait cédé ses droits à un sous-fermier.

Comme on le verra dans la liste de ses productions, il porta les titres d'imprimeur de l'évêché et d'imprimeur du roi.

Il est difficile de le bien distinguer de Jean (III) Collet, son neveu.

Au cours de sa carrière, Jean (II) eut à lutter pour la défense de privilèges contre lesquels paraissent s'être ligués quelques-uns de ses confrères. A cette époque mouvementée qui voyait se dérouler les épisodes tour à tour sanglants et burlesques de la Ligue, l'anarchie qui régnait dans le royaume avait sa répercussion dans la

(1) Les Adenet, dont nous préparons la monographie, ont exercé à Troyes au XV[e], au XVII[e] et au XVIII[e] siècles ; l'un d'eux est allé à Sens et un autre à Lyon. — Plusieurs étaient connus sous le nom de Maillet.

vie industrielle. Les imprimeurs, plus que les autres, ressentaient les effets de la division profonde opérée par les deux partis en présence.

Le diocèse de Troyes manquait de livres liturgiques; ses imprimeurs ne se pressant pas d'en refaire des éditions, l'évêque Claude de Bauffremont accorda à un chanoine de l'église Saint-Étienne, François Arnoul, une permission toute spéciale pour imprimer ou faire imprimer les ouvrages de cette nature (12 décembre 1577). Des lettres patentes de Henri III, délivrées le 4 juillet 1578, confirmèrent cette permission, et malgré les réclamations de la veuve Thibault Trumeau, imprimeur, qui s'opposa à leur entérinement, Arnoul poursuivit sa mission et fit éditer divers ouvrages. Il confia l'impression de deux d'entre eux à Jean (II) Collet, comme on le verra par la suite.

Est-ce un dernier écho des jalousies que ce choix dut inspirer à ses confrères? Toujours est-il que ceux-ci cherchèrent à marcher sur ses brisées et que notre imprimeur dut avoir recours à la justice pour faire respecter ses droits.

Une première sentence, du 20 juillet 1594, lui donna gain de cause. Ses rivaux en ayant appelé au Parlement, celui-ci rendit, le 17 décembre, entre notre dit Jean Collet, libraire et marchand imprimeur à Troyes, d'une part, et Jean Moreau, Jean Oudot, Gilles Vatard et Pierre Chevillot et leurs femmes, tous imprimeurs, un jugement par lequel il est fait à ces derniers défenses de passer outre à l'exécution de la première sentence et ordonné que le demandeur jouira du privilège qui lui appartient en vertu d'une autre sentence de provision du 26 avril (1).

(1) Arch. mun., AA, 40e carton, 2e liasse. — Voir *Délibération du chapitre de la Cathédrale de Troyes, relative à l'impression des livres liturgiques du diocèse*, par Louis Morin; *Mémoire juridique*, relatif

Jean (II) Collet travailla pour plusieurs églises en qualité de libraire-relieur ; on le trouve surtout à Saint-Jean, et peut-être à Saint-Nicolas, si c'est à lui, plutôt qu'à son père, que se rapporte l'article ainsi conçu : « 1578-1579. Payé à Jehan Colet, libraire, pour avoir refait et escript trois livres appelez misselz à célébrer messe, 2 escus sols. » (Arch. de l'Aube, 17 G. 20 reg., f° 27 v°.)

Il aurait donc été aussi copiste.

Ses productions sont peu nombreuses ; nous ne surchargerons guère ce travail en en donnant la liste, qui aidera à établir la monographie familiale. D'ailleurs, quatre sur sept ne nous sont connues que par des notes de bibliographes, et leur mise en lumière, en signalant ces ouvrages à l'attention de leurs détenteurs, pourra nous valoir quelques communications intéressantes.

Officivm vespertinvm sanctissimi sacramenti altaris secvndum vsum insignis Ecclesiæ Trecensis. [Armes de l'évêque Claude de Bauffremont.] Trecis. Apud Ioannem Colet, in vico pulchræ Crucis è regione Sirenis. 1578. — In-8° de 18 ff. n. ch. (il en manque un). Impression en rouge et noir ; notation en plain-chant. (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 76.)

A la page 2 est une Épitre dédicatoire à l'évêque, signé F. A. P. (François Arnoul, prêtre) et datée du 1er juin 1578.

Missalis prior [et *posterior*] *pars, secvndvm vsvm insignis Ecclesiæ Trecensis, recens emendati ac Summa fide Recogniti.* [Mêmes armes que ci-dessus.] Trecis, Apud Iohannem Collet, è regione Syrenis. 1580. Cum Privilegio Regis, & de mandato Reuerendi Domini Episcopi Tre-

à la même question, publié par M. Léon Dorez, et notre *Histoire corporative des artisans du Livre à Troyes*, p. 154-156.

censis. — Deux vol. in-4° (mais format in-8°) réglés impression en rouge et noir; capitales historiées et ornées; nombreux bois gravés. (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 43.)

Cet ouvrage, fort bien exécuté, place son auteur au nombre des meilleurs imprimeurs troyens.

Au revers du titre, permission de l'évêque à « Francisci Arnulphi », chanoine, et invitation au clergé du diocèse à acheter ce Missel (mars 1580).

Dans chacun des volumes se trouve une tête de chapitre formée d'arabesques entourant un cartouche où sont, en monogramme, les lettres FAP (François Arnoul, prêtre).

On y trouve aussi quelques planches en taille douce, dont une, très grande (172 × 109), représentant le Christ en croix entouré des Saintes Femmes, est signée : à droite, MPF 1579; à gauche, un Y dans lequel est inséré un *f* et accosté de deux étoiles. Nous ne savons à qui attribuer ces monogrammes.

Une partie du tirage de ces volumes a servi à en faire une réédition en 1615 : *Missalis prior* [et *posterior*, sans doute] *pars secundum vsum insignis Ecclesiæ Trecensis;* Trecis, Apud Ioannem Berthier Typographum. 1615. (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 44.)

Extrait des Registres de Parlement (à propos de l'attentat de Jean Chastel et des Jésuites), 29 décembre 1594. Reproduit par Grosley dans la première édition (p. 117-121) du *Mémoire pour servir de Supplément aux Antiquités ecclésiastiques du diocèse de Troyes* (1750, v° J. Lefebvre), « sur un exemplaire imprimé à Troyes, chez Jean Collet. Rue N. D. »

Articles accordez par le Roy pour la trefue-generale du Royaume de France. A Troyes, chez Iean Collet, Impri-

meur du Roy, demeurant en la rüe nostre Dame. 1595; in-8°. (Bibliothèque nationale, (Lb35), 650. D.)

La Deffaicte de huict cens Chevaux, et quatre cens Harquebuziers Espagnols aupres de Gray, le douziesme iour de Iuillet, mil cinq cens quatre vingt qvinze. Troyes, I. Collet, 1595; in-8° (Fiche de M. Émile Socard.)

Brief discours du siege mis par l'armee espagnole deuant la Ferté du Cher, de leur route et desfaite par Monsieur le Mareschal de Buillon (30 mai). Troyes, I. Collet, 1595; in-8°. Rare. (Fiche de M. Émile Socard.)

Déclaration du Roy, portant permission de recevoir toutes monnoyes sans poiser; Troyes, Jehan Collet, 1602. In-8° (1).

Maintenant, une question se pose : Jean (II) Collet était-il imprimeur ou seulement éditeur? A la vérité, il est dit « libraire et marchand imprimeur » dans la sentence de 1594; mais c'est précisément la qualification que l'on donnait, à l'époque, à ceux qui, n'ayant que le titre d'imprimeur et pas d'atelier, faisaient exécuter par d'autres les travaux dont ils se chargeaient (2). Dans tous les autres documents qui le concernent, il est simplement dit libraire.

D'autre part, on verra que son neveu, Jean (III), bien qu'officiellement pourvu du titre d'imprimeur du roi, faisait en 1609 travailler hors de chez lui.

Un autre argument à l'appui de notre croyance, c'est la forme « apud I. Collet » par laquelle il signe les deux ouvrages que l'on possède de lui, et qui est généralement

(1) Corrard de Breban, *Recherches sur l'imprimerie à Troyes*, p. 56. — Cet auteur a fait un seul personnage des trois Jean Collet qui se sont succédé. Il n'avait connu que leurs productions et ne pouvait s'aider des actes civils qui nous ont servi à les distinguer.

(2) V. notre *Histoire corporative...*, p. 198-200.

employée par les libraires « chez » lesquels était édité un livre; le véritable imprimeur mettait « per », ou « par », dénotant l'artisan, le fabricant, ou bien il mettait son nom tout simple, sans le faire précéder d'aucun adverbe.

Ceci presque établi, quel imprimeur employait notre personnage? Il est supposable que c'était Nicolas Girardon (1), qui, sans doute à l'instigation du chanoine Fr. Arnoul, a donné en 1580 : *Præcepta Synodalia Trecensis Diœcesis pro anno 1580.* à Reuerendiss. P. D Claudio de Bauffremont eiusdem Episcopo. Trecis per Nicolaum Girardon ex licentia R. P. & D. Episcopi; in-8°. (Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 655².)

Ce volume porte à son frontispice la même marque, aux armes de l'évêque, que l'*Officium* et le *Missalis* de Collet.

On constate d'ailleurs divers points de ressemblance entre les trois volumes, notamment dans les initiales ornées qu'ils contiennent. Girardon travaillait encore pour l'Évêché en 1585-1588.

JEAN (III) COLLET, imprimeur et libraire (...1600-1618...). — Fils de Guyon Collet, il épousa Marie Deheurles, dont il eut plusieurs enfants de 1600 à 1610 (Saint-Jacques), et avec laquelle il vendit, le 8 mars 1604, une pièce de terre sise à Belley (Min. Coulon).

Il semble que lui aussi, malgré son titre d'imprimeur du roi, fut seulement libraire-éditeur; certains actes, d'ailleurs, ne le donnent que comme « libraire de nostre sire le Roy » (en 1600), mais on sait que les deux qualifications étaient souvent employées l'une pour l'autre.

(1) Des Girardon ont été imprimeurs ou libraires à Troyes de 1575 au plus tard jusqu'au commencement du XVIII° siècle.

Il est étonnant que les collections n'aient pas gardé quelques traces des travaux de Jean (III) Collet, qui dut pourtant produire, puisqu'il s'était entendu à ce sujet avec un imprimeur praticien. Voici le résumé de l'acte qui nous a appris ce fait :

29 octobre 1609 (Min. Coulon). — Jean Griffard (1), maître imprimeur à Troyes, promet à Jean Collet, imprimeur du roi à Troyes, « de bien deuement et correctement imprimer et faire imprimer en sa maison, soubz le nom dudit Collet, tous édicts, ordonnances, arrests, jussions, mandements et toutes aultres impressions, tant des foraines, haultz (?), passages, tailles, taillon, exploicts que aultres quelconques, sans aulcune réserve, au plustost que faire se poura après qu'ils luy seront donnez pour imprimer par ledict Collet, ensemble lesdicts édicts, ordonnances et ce qui deppend du privilège dudict Collet qui pouroient advenir chez ou pardevers ledict Griffard, sans que ledict Griffard en puisse faire plus grand nombre que ce qui sera nécessaire et advisé entre ledict Collet et luy, ny aussy que ledict Collet puisse faire faire aulcunes impressions par aultres que ledict Griffard... ». Le contrat est passé pour cinq ans à dater du jour de sa signature. Les deux associés, — car il s'agit là d'une association pour exploiter en commun le privilège de Collet, et non d'un simple contrat d'ouvrage, — les deux associés, disons-nous, devaient fournir chacun la moitié du papier à employer, et les profits et émoluments à provenir de leurs travaux se devaient également partager par moitié, qu'ils viennent de Collet ou de Griffard, puisque ce dernier pouvait recevoir directement des « copies » à imprimer. La

(1) Jean Griffard a imprimé sous son nom personnel, à Troyes, de 1585 à 1615 ; son fils Jullian, établi à Châlons-sur-Marne dès 1611, y mourut en 1615.

29

vente devait avoir lieu à des prix fixés d'un commun accord et les comptes être arrêtés tous les six mois. Griffard ne pouvait prétendre, pour son labeur, qu'à la moitié desdits profits. Collet s'engageait, au cas où son confrère serait inquiété au sujet de ses travaux, à prendre fait et cause pour lui. Enfin, l'annulation du contrat était de droit si Collet aliénait son « état » ou était contraint par édit de faire imprimer ailleurs.

Pour l'une de ces causes ou pour une autre, le contrat fut annulé le 25 septembre 1610 ; mais cette annulation, qui fait suite à l'acte primitif, n'est signée ni des parties, ni des notaires. Aucune pièce, au surplus, ne prouve que l'association ainsi organisée avait fonctionné.

Le 2 octobre 1618 (Min. Coulon), lors de l'inventaire après décès d'Anne « Fergeant », Jean Collet, imprimeur, avait depuis plus de trois mois quitté une maison qu'il habitait et apporté, dans celle de la rue Notre-Dame où était sa mère, divers outils propres à faire les cartes à jouer, outils dont on lui contestait la propriété. Faut-il en conclure que c'était lui le cartier de 1658 (Voir page 423) ?

Nous ne savons plus grand'chose de Jean (III) Collet. Peut-être est-ce encore de lui qu'il est question, le 5 juin 1624, quand une Marie Colle, fille de Jean, est marraine d'un fils d'Étienne Dogerolles (1), imprimeur (*Ibid.*), et de Claude Colle. Mais il ne figure pas sur les listes des maîtres dressées en 1644 (2).

(*A suivre*) LOUIS MORIN

(1) Étienne Dogerolles paraît de 1624 à 1635 ; il y eut aussi à Troyes un Nicolas Dogerolles, imprimeur. — A Lyon, Jean d'Ogerolles est signalé de 1558 à 1584.

(2) *Hist. corp. des artisans du Livre à Troyes*, p. 200.

NOUVEAU SUPPLÉMENT

A LA

BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES

(*Suite*)

---

* 91. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant qu'il sera informé des desordres qui se commettent par les gens de guerre, des logements, sans route en vertu d'ordres en blanc et levée des tailles, à main armée, contre les termes des Ordonnances et Declarations de Sa Majesté, et Arrest de la Cour. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy.* 1651, 6 pages.

Du 16 juin. — Bibl. de Bordx, 8748.

* 92. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant inhibitions & defences au Cardinal Mazarin, ses parens & domestiques de r'entrer dans ce Royaume : & que le Roy & la Reyne seront tres-humblement suppliez d'éloigner des Conseils de leurs Maiestez les sieurs Servien le Thelier & Lyonne. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy,* 1651, 7 pages.

Du 15 juillet. — Bibl. de Bordx, 25994 J-31.

93. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant inhibitions & deffences à tous Marchands & autres personnes de quelque qualité & condition qu'els (sic) soyent, de faire amas de Bleds & autres Graines dans les pays de Saintonge & de Medoc, & autres. *A Bourdeaux. Par J. Mongiron Milanges, Imprimeur Ordinaire du Roy,* 1651, 4 pages.

Du 2 août 1651. — Bibl. de Bordx, 25994 J-23.

* 94. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux contre tre la Cour des Aydes. *A Bourdeaux. Par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy,* 1651, 4 pages.

Du 5 août. — Il s'agit de l'Arrêt du 13 mars 1649 ordonnant la suppression de la Cour des Aides de Guienne, arrêt qui

n'avait pas été appliqué et dont la Cour demande l'exécution immédiate. — Bibl. de Bordx., 25994 J-15.

* 95. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que le Roy sera trés-humblement supplié de recevoir la justification de Monseigneur le Prince. Et de vouloir faire punir ceux qui ont donné des advis si prejudiciables au service de sa Majesté. *A Bourdeaux. Par J. Mongiron Millanges, Imprimeur Ordinaire du Roy*, 1651, 4 pages.

Du 30 août. — Bibl. de Bordx, 25994 h-24.

* 96. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant augmentation des pièces d'Or & d'Argent, tant de France, que d'Espagne. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1651, 7 pages.

Du 25 septembre. — Bibl. de Bordx, 8748.

* 97. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, portant que toutes sortes de Piastres du grand ou petit Cordon, et autres se mettront à cinquante-huict. sols conformément à ce qu'elles ce *(sic)* prennent à Paris. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1651, 4 pages.

Du 30 septembre. — Bibl. de Bordx, 8748.

* 98. ARREST de la Cour du Parlement de Bourdeaux. Portant décharge de la moitié des Tailles & Arrerages. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1651, 4 pages.

Du 30 septembre. — Bibl. de Bordx, 8748.

* 99. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, portant inhibitions et defenses aux Receveurs et Fermiers de lever le droit de Huitaine sur les vins de la Province de Saintonge. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1651, 4 pages.

Du 30 septembre. — Bibl. de Bordx, 8748.

* 100. ARREST de la Cour du Parlement de Bourdeaux. Portant inhibitions & defenses à tous Marchands de payer les droits du Convoy & Contablie au Bureau de Blaye. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur du Roy*, 1651, 7 pages.

Du 2 octobre.

101. ARRÊT de la Cour de parlement de Toulouse donné les chambres assemblées, le 25 novembre 1651.... *A Paris.*

Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires du Roy. 1651. Avec Privilege de Sa Majesté. 4 pages.

Bibl. Mazarine, 14225. — Moreau, n° 358, ne cite que l'édition de Toulouse.

* 102. ARREST de la Cour de Parlement de Paris, toutes les chambres assemblées, donné contre le Cardinal Mazarin & ses Adherans, en presence de Son Altesse Royale. Du 13. Decembre 1651. Jouxte la Coppie Imprimée à Paris. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy,* 1651, 7 pages.

Moreau, n° 303, n'a connu que les éditions de Paris et de Rouen dont les titres diffèrent de celui de l'impression bordelaise.

* 103. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, portant deffenses à tous Receveurs des Tailles, d'employer des Gens de Guerre pour la levée des Deniers Royaux. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy,* 1651, 4 pages.

Du 15 décembre. — Bibl. de Bordx, 25994 J-33.

* 104. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Portant que tres humbles Remontrances seront faites au Roy, pour la Revocation de sa Declaration donnée à Bourges contre Monsieur le Prince & ses Adherans. *A Bourdeaux. Par J. Mongiron Millanges, Imprimeur du Roy,* 1651, 4 pages.

Du 18 décembre. — Bibl. de Bordx, 25994 h-40.

* 105. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, portant inhibitions & deffenses de refuser aucune sorte de Piastres, à peine de cent livres d'amande. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy,* 1652, 7 pages.

Du 11 janvier.

* 106. ARREST de la Cour de Parlement de Bourdeaux, portant que tres-humbles Remontrances seront faites au Roy, pour la revocation de sa Declaration publiée à Blaye le 8. du present mois. Et declare le Cardinal Mazarin & ses Adherans Criminels de leze Majesté. *A Bourdeaux. Par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy,* 1652, 7 pages.

Du 12 janvier.

107. ARREST de la Cour de Parlement de Bordeaux; Contre le nommé Dureteste, Chef de Lormée. *A Paris, par les*

Imprimeurs ordinaires du Roy. 1654. Avec Privilege de Sa Majesté. 4 pages.

A la fin : « Dit aux parties en Parlement tenu à la Réolle, le 9 février 1654. — Messieurs de Pontac, Premier Président, Paumiers, Rapporteur ». — C'est le jugement condamnant à mort le chef de l'Ormée. — Bibl. Mazarine, 14701.

* 108. ARREST de la Cour de Parlement de Paris. Donné contre le Cardinal Mazarin, Et enjonction aux Communes de luy courir sus, & à ses adherans : Et recompense de cent cinquante mil livres à celuy qui l'amenera mort ou vif. *A Bourdeaux, par Guillaume de La Court ; Imprimeur ordinaire du Roy, & de Son Altesse*. 1652. Jouxte la coppie imprimée à Paris. 7 pages.

Du 29 décembre 1651. — C'est le n° 305 de Moreau qui n'indique que les éditions de Paris et d'Orléans, dont les titres sont plus courts que celui de l'édition bordelaise.

109. ARREST de la Cour de Parlement de Paris, donné toutes les chambres assemblées, contre le Cardinal Mazarin. Du vingt cinquième janvier 1652. *A Bourdeaux, par Guillaume de La Court, Imprimeur ordinaire du Roy, & de Son Altesse*. Jouxte la coppie imprimée à Paris S. d. (1652), 7 pages.

Moreau, n° 308, ne donne que l'édition de Paris.

* 110. ARREST de la Cour de Parlement de Toloze, donné les Chambres assemblées le premier jour d'Aoust 1650.... *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1650, 4 pages.

Moreau, n° 349, ne cite que l'édition *Jouxte la Copie imprimée à Toloze*, mais sans donner le nom de l'imprimeur qui est pourtant à la fin : *A Paris, chez la veufve J. Guillemot, ruë des Marmouzets*. Quant à l'impression de Toulouse, elle est plus que douteuse, l'imprimeur parisien a pu confondre avec celle de Bordeaux. Il y a une troisième édition que Moreau a encore ignorée : *A Paris, G. Sassier*, S. d., 4 pages, (Bibl. Mazarine, n° 14216).

111. ARREST du Parlement de Tolose, donné les Chambres assemblées, le quinzième Fevrier mil six cens cinquante deux. Sur la Requeste et Lettre de Monsieur le Prince, envoyée audit Parlement ; Et creance exposée par le Chevalier de Rivière, de la part dudit Seigneur Prince. Ensemble la Lettre de Messieurs de la Cour de Parlement de Tolose, à Messieurs de la Cour du Parlement de Paris. *A Bourdeaux, par Pierre du Coq, Imprimeur de Son Altesse Royale, ruë St Jammes*, 1652. *Jouxte la Copie imprimée à Tolose*. 4 pages.

Bibl. de Bordx., 8748.

112. ARRÈT du Conseil d'Etat du Roi, du 20 septembre 1650, transférant d'Agen à Libourne la Cour des Aydes de Guyenne.

Cat. Mazarine.

113. ARTICLES accordez entre Messieurs du Parlement et le Sr d'Argenson Commissaire de Sa Majesté. Touchant l'ordre pour faire cesser les troubles de la Province de Guyenne et ville de Bourdeaux. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy,* 1649, 8 pages.

Du 1er mai. — Signé à la fin : Du Bernet, Argendon, De Sudiraut commissaire, Cursol commissaire, Du Sault commissaire, Du Sault député, Richon député, Calvimont Jurat, Constant député, et Fouques député. — Bibl. de Bordx., 10504-12, et Bibl. Nat. Lb. 37-1245 B.

114. ARTICLES accordés par Monseigneur le Duc d'Espernon de la Valette & de Candalle, Pair et Colonel general de France, Chevalier des Ordres du Roy et de la Jarretière, Prince et Captal de Buch, Comte de Foix, Astarac, Gouverneur & General des Armées de Sa Majesté en Guyenne. Au Sr de Beaupuy commandant pour le Parlement de Bordeaux à Saint Macaire. *S. f. de titre, n. l. n. d.* (1649), 2 pages.

A la fin : Faict au camp de Sainct Macaire, le 13 décembre 1649. Signé : Le duc d'Espernon. Et plus bas, par Monseigneur Symony. Bibl. Nat, Lb. 37-1410.

* 115. ARTICLES de l'Union de l'Ormée en la Ville de Bordeaux. *S. f. de titre,* (à la fin :) *Imprimé à Paris. Sur un autre imprimé à Bordeaux. S. d.* (1652), 4 pages.

Ce sont bien les conventions sommaires de l'Ormée. On sait qu'on appelait ainsi le parti le plus avancé de la Fronde bordelaise dont les affiliés se réunissaient sur une promenade publique complantée d'ormes. La pièce commence par ces mots : « Nous Bourgeois, Manans et Habitans de la Ville de Bourdeaux.... » La note de Moreau, no 408, qui donne d'ailleurs un titre un peu différent, est donc incompréhensible. — Bibl. Mazarine, 12492.

116. ARTICLES de la Capitulation faite aux habitans de la Ville de Saintes : par Messieurs le Prince de Tarente et Duc de Richelieu, Generaux de l'Armée du Roy sous l'authorité & en l'absence de Monsieur le Prince. *A Bourdeaux, par G. de Lacourt, Imprimeur ordinaire du Roy, et de Son Altesse,* 1651, 8 pages.

Du 29 octobre 1651. — Bibl. de Bordx, 25994 h-36.

* 117. ARTICLES de la Paix, accordez entre Messieurs du Par-

lement de Bourdeaux et Monsieur le Duc d'Espernon. *A Paris, chez la vefve Musnier, à Mont Sainct Hilaire en la Cour d'Albret*, 1649, 6 pages.

Du 6 may 1649. — C'est la même pièce que le n° 412 de Moreau, mais dans cette édition le titre et la dernière page ont été modifiés : elle n'est plus signée : Argençon et Haumont. — Moreau a ignoré cette émission. — Bibl. Mazarine, 12496.

118. AU ROY. *S. l. n. d.*, 4 pages.

Sire, les Députés de votre ville de Bordeaux... Signé : Constant, jurat et député ; de Lamezas, député ; André Minvielle, député. — Cat. Mazarine.

119. BILLET d'invitation... *S. l. n. d.* (1653), 1 page.

Bibl. Nationale, Lb 37-1540* (Rec. réserve, F. 185). C'est une lettre d'invitation du format demi-in-quarto, mais qui n'a pas du tout le titre que lui donne le catalogue de la Bibl. Nationale. — En tête on voit une vignette représentant quatre ormes liés par les cordes d'une fronde, avec la devise : *Concordia* et au dessous : « Les illustres frondeurs de Lormaye. » Voici la teneur de l'invitation : « Monsieur, vous serez adverty que mercredy prochain, quatorzième juin, se célèbrera la messe dans l'église de Saincte Eulalie, pour rendre grâces à Dieu de la Paix qu'il a plu à sa Divine Majesté nous donner. Ensuite on ira prendre le repas dans le Chasteau du Hâ. Vous estes invité à l'un et à l'autre. »

120. CAHIERS des Deputez de la Ville de Bourdeaux presentés au Roy : avec les Reponses faictes par Sa Majesté Ensemble la Commission du Roy addressée aux Sieurs Jurats et enregistrement d'icelle. — *S. l. n. d.* (1652), 12 pages.

La pièce est datée du 17 mai 1650 et l'enregistrement du 14 août 1652. — Gd Seminaire de Bordx et Bibl. de Bordx, 8748-88.

121. CAQUET (le) ou entretien de l'accouchée.... *S. l.* (*Bordeaux* ?), 1651, 27 pages.

Le Cat. de la Mazarine attribue à Bordeaux l'impression de cette pièce. — Moreau donne une édition de *Paris* en 39 pages.

122. CAUSES (les) de la Reception de Madame la Princesse de Condé et de Monsieur le Duc d'Anguyen son fils, en la Ville de Bourdeaux. *S. f. de titre, n. l., n. d.* (1650) 7 pages.

Cette réception eut lieu le 31 Mai 1650. — Bibl. de Bordx, 8923 bis.

* 123. CLARISSIMIS Biturigibus Vibiscis, Epinikion. *Burdigalae, XVIII Octobris, 1649*, 4 pages.

Deux pièces de vers latins non signées sur la prise du Château Trompette de Bordeaux.

* 124. CODICILE de Monsieur le Duc d'Espernon. S. l. M. D C. L. (1650). 8 pages.

Notre exemplaire est conforme à celui que décrit Moreau, n° 704, c'est-à-dire que la page 5 n'est pas la suite de la page 4, mais il a 8 pages au lieu sept. — La dernière page porte la date du 29 Mai 1650 et quant au mot *Acte*, qui termine la pièce en réclame, il pourrait bien renvoyer à l'*Acte* d'*Opposition*... notre n° 2, qui lui est daté du 19 juin suivant. — Bibl. Mazarine, 12641, et Bibl, Nat. Lb-37-1537.

125. CŒURS (les) bruslans des enfants de Bourdeaus auprés des Palmes. *S. l.*, 1651, 8 pages.

Trois pièces de vers au sujet de la paix. — Bibl. de Bordx., 8739ª.

* 126. COLOMBE (la) miraculeuse de l'Ormaie de Bourdeaux. *S. f. de titre, n. l. n. d.* (1652), 8 pages.

Pièce très-curieuse signée à la fin : G. Bourdelois, Aumosnier de l'*Ormaie*. — En tête du titre, un blason composé d'une Colombe tenant un rameau dans son bec et surmontée de trois fleurs de lis. — L'initiale G. désigne l'abbé Gay.

* 127. COMBATS (les) du vingt septiéme Decembre dernier, faits pres Lermont, *(sic)* entre la flote Royale commandée par le Comte du Daugnion & celle des Bordelois : Avant la publication de la paix que le Roy leur a donnée. *S. f. de titre*, (à la fin :) *A Paris, du Bureau d'Adresse*... le 3 janvier 1650, 6 pages chif. de 13 à 24.

Extrait de la *Gazette*. — Lermont est là pour Lormont, localité des environs de Bordeaux.

* 128. COMBLE (le) d'amour de la Ville de Bourdeaux a Monseigneur le Prince de Condé, avec les tesmoignages d'affection de M. le Duc d'Anguien envers ladite Ville. En forme de Dialogue. *S. l.*, 1651, 8 pages.

Pièce en vers. — Le titre de départ, est libellé comme suit : » Le Cœur enflammé de la Ville de Bourdeaux à Monsieur le Prince de Condé, en reconnaissance du Bouquet qu'il pleût à son Altesse envoyer à ladicte Ville. « Au dessous, un cœur enflammé.

129. COMMISSION du Roi à M. de Comminges pour donner la paix à Bordeaux.

De Compiègne, 7 aout 1649. — Cat. Mazarine.

130. COMPLIMENTS (les) faits au Duc Besnard D'Espernon, par Messieurs les Escholiers du College de Dijon. *S. l.*, 1651. *Jouxte la Copie Imprimée à Dijon*, 8 pages.

Bibl. de Bordx., 25994. — Impression bordelaise probable.

131. CONSOLATION (la) de la France par l'Illustre Frondeur, l'appuy de l'Estat. Dediée à Monseigneur le Prince de Condé. Par la Bergere d'Albret. 1651. *S. l.*, 19 pages.

Pièce en vers. Dedicace « A Mgr. le Prince de Condé, Gouverneur de Guienne » signée : Marie Ducosso. — Bibl. de Bordx., 8748.

* 132. CONTINUATION (la) du voyage du Roy à Bordeaux jusques à l'onzieme de ce mois : La demission volontaire du Général Fairfax : Et la conclusion et signature finale du Traité de Nuremberg, qui termine tous les différens sur l'execution de la Paix d'Allemagne. *S. f. de titre*, (à la fin :) *A Paris, du Bureau d'adresse*.... le 15 Juillet 1650, 12 pages chif. de 873 à 884.

Extrait de la *Gazette*,

133. COPIE d'une lettre escrite à Monsieur de Bassecourt Maistre de Camp. commandant en cette ville de Douay. Du 10. Septembre 1650. Par où se voit le progrès des Armées de l'Archiduc Leopolde en France, l'estat de ceux de Bourdeaux, & la disposition prochaine à la Paix pour le bien & le repos des deux Couronnes. *S. l.*, Anno 1650, 2 ff. non chif.

Bibl. Nat. Lb 37-1590.

134. COPIE de la harangue faite par M. le Presidt de Neufville de Bordeaux au Comité du parlement de la république d'Angleterre avec la réponse du dit parlement. *S. l. n. d.*, 4 pages.

Cat. Mazarine.

135. COUR (la) burlesque du duc d'Epernon. *S. l. n. d.*, in-12, 16 pages.

On dit que le duc d'Epernon
Dans Agen caressant Nanon...

Cat. Mazarine.

136. COURRIER (le) Bourdelois, apportant la nouvelle de l'heureux Accouchement de Madame la Princesse, et celles de l'Estat des Affaires de la Guyenne. Du 26. Septemb. 1652. *A Paris*, 1652, 7 pages.

Bibl. Mazarine, 10431. — Voir ce que nous disons au sujet de cette naissance à l'article *Relation de ce qui s'est passé* de ce supplément.

137. COURRIER (le) Bourdelois apportant toutes les nouvelles de ce qui s'est passé tant dedans la ville de Bourdeaux que dehors. *A Paris, Jouxte la copie imprimée par Jean le Rat*... 1649, 7 pages.

Réimpression du premier Courrier bordelais, n° 811 de

Moreau. — La bibliographie de ces Courriers pendant les trois frondes est très-difficile à établir et Moreau lui-même à renoncé à débrouiller ce chaos, (voir sa longue note à ce sujet). Il croit qu'il y a eu trois courriers pour la première fronde. onze pour la seconde et dix sept pour la troisième, mais il ne donne le titre que du premier et c'est pourquoi nous croyons devoir désigner les autres. Il y a bien eu en effet, comme on va le voir, trois courriers en 1649 et dix sept en 1652, quant aux onze de 1650, pour arriver à ce chiffre il faut comprendre les *Arrivée du Courrier bourdelois*, *Véritable Courrier bourdelois*, etc. et comme Moreau les cite — V. ses numéros 397,398,1015, 1628, 3725 et 3930, — nous n'avons pas à nous en occuper.

Hatin dans sa *Bibliographie de la Presse* ne fait que reproduire les idées de Moreau et il a soin de faire remarquer que ces courriers ne peuvent pas être considérés comme l'origine de la presse bordelaise, ce qui est tout à fait notre avis. Ces courriers très-fantaisistes, publiés à Paris, n'avaient pour but que de satisfaire la badauderie parisienne et les besoins du colportage. Le premier périodique bordelais ne date que la moitié du XVIII[e] siècle. — Tous ces courriers ne sont pas rares et on en trouve des collections complètes dans plusieurs bibliothèques, notamment à la bibliothèque de Bordeaux, à la Nationale et à la Mazarine.

138. COURIER (le) Boudelois, *(sic)* apportant toutes les nouvelles de Bordeaux, tant dedans la ville que dehors. *S. l.*, 1649, 7 pages.

Autre réimpression du premier Courrier.

139. COURIER (le second) Bourdelois Apportant la déliberation prise au Conseil de guerre pour l'attaque du Chasteau Trompette. Et les Articles de la Capitulation faite avec les Sieurs Philome. & Talange commis par le sieur du Haumont Gouverneur dudit Chasteau Trompette. *Paris.* 1649, 7 pages.

A la fin : « Fait au camp devant le Chasteau Trompette le dix-huitiesme Octobre mil six cens quarante-neuf.

140. COURIER (suite et troisiesme arrivée du) Bourdelois. *A Paris, chez Jean Rat, ruë des Sept-voyes. devant le College de Reims, à l'Image Sainct Estienne. 1649, 7 pages.*

(*A suivre.*) E. Labadie.

UNE PETITE DÉCOUVERTE BIBLIOGRAPHIQUE

LES POÉSIES

DE

DES BARREAUX

(Vers à Marion de L'Orme, sonnets philosophiques, etc.)

(Suite)

Les parents de la belle s'aperçoivent des assiduités du poète et, ne pouvant l'obliger à s'éloigner, ils emmènent à nouveau leur fille ; Marion regrette déjà sa froideur et cherche à en effacer le souvenir, promettant son portrait (1) à Des Barreaux qui lui envoie à cette occasion le sonnet suivant :

SONNET (2)

Ta seule peinture est un ouvrage immortel,
Non, je n'espère point, ô beauté singulière,
Que tu puisses donner à ma sainte prière,
Ce gage précieux d'un amour éternel.

(1) Elle avoit de fin or, de soye et de cheveux
Fait de sa propre main un tissu merveilleux.
. . . .
Tel estoit le tissu dont elle fit un don
Avecque son pourtraict à son cher Pyraemon.
[*Marcassus*]

(2) Rec. Conrart, 145, B. L., Vers de Des Barreaux.

Mon ange, ne crois point que la main d'un mortel,
Travaille dignement en semblable matière,
Qui peindroit ta beauté, pourroit au naturel,
Tirer l'esclat du jour, et peindre la lumière.

Pour te voir ressembler ne cherche point ailleurs,
Je garde ton portrait d'immortelles couleurs,
Sans maistre, sans pinceau, tout pur de la nature ;

Mais ne t'estonne point d'un prodige si beau,
De ce rare portrait, sans art et sans peinture,
Tes yeux en sont le peintre, et mon cœur le tableau.

Ce présent ne suffit pas à apaiser son chagrin :

SIXAIN

Sur une séparation (1)

Déchiré de mille douleurs
L'âme en sang et les yeux en pleurs
J'abandonne ceux de ma belle,
Et si je ne meurs point dans cette extrémité
C'est que mon cœur est joint à sa beauté
Et sa beauté, sans doute, est immortelle.

Le moment de la séparation arrive, une longue absence n'effacera pas de son cœur l'image chérie de Marion :

STANCES

Sur un adieu (2)

Faut-il que je te die adieu,
Faut-il que tu quittes ce lieu,
Faut-il qu'une si longue absence
Coupe avec tant de cruauté
Ce doux lien de l'espérance,
Qui joint mon âme à ta beauté,
Et que je conserve la vie,
En perdant les yeux de Marie ?

Non, par un violent effort
Il faut que je cherche la mort,

(1) Rec. Conrart, 145, B. L., Vers de Des Barreaux.
(2) Rec. de 1667 (IIe p.), p. 230.

Et je trouve dans mon courage
Assez pour finir ma langueur,
Mais je respecte ton image,
Que je porte emprainte en mon cœur,
Ne pouvant criminel attenter à ma vie,
Sans toucher au portrait des beautez de Marie.

Je veux donc vivre pour t'aimer,
Mais toy, qui m'as sceu enflammer
D'une passion toute extrême,
Apprens de ton fidel Amant,
Que je ne vis plus pour moy-même,
Mais pour t'aimer parfaitement,
Et pour souffrir constant le reste de ma vie,
Ces traits tous pleins de feu des beaux yeux de Marie.

Mon Ange, je te jure icy,
Ce doux et ce cuisant soucy,
Dont tes yeux ont remply mon âme,
Qu'aucun outrage du destin
N'esteindra jamais cette flâme,
Que tu allumes dans mon sein :
Le dernier soûpir de ma vie
Formera le nom de Marie.

Des Barreaux déplore son isolement, passe ses jours dans la tristesse, emploie son temps à écrire à Marion (1) retirée au château de Baye et souhaite ardemment la revoir :

STANCES (2)

Sur une absence

Sacrez arbitres du destin,
Dieux, dont les beaux jours sont sans fin,

(1) Le Dieu qui se plaignoit sur les bords du Penée
Verse moins de soûpirs pour sa Nymphe obstinée
Que l'aimable Bergère, en mille endroits divers
Ne receut du Berger de lettres et de vers
Interprètes secrets des passions de son âme...
[*Marcassus*]

(2) Rec. de 1667 (IIe p.), p. 228.

Dont le bonheur jamais ne change,
Quoy que vostre sort soit si doux,
Laissez-moy l'amour de mon Ange,
Et je suis plus heureux que vous.

Je jure son teint et ses yeux,
Que j'adore et que j'ayme mieux
Mille fois que vostre service,
Qu'on verra vos autels un jour
Manquer plustost de sacrifice,
Que mon cœur pour elle d'amour.

Car quiconque fera dessein
De me le tirer hors du sein,
Fera des efforts inutiles.
Il pourroit bien plus aisément
Arracher ces feux immobiles,
Qui s'attachent au firmament.

Quelques grandes difficultez,
Qui s'opposent aux libertez,
Que soûpire une âme amoureuse,
De voir, d'ouïr, et de parler,
Ma passion victorieuse
S'en sçaura fort bien déméler.

Je n'appelle pour mon secours,
Unique support de mes jours,
Que ton courage et ta constance,
Et conjure icy ta pitié,
De ne refuser l'assistance,
Que tu dois à mon amitié.

Pourveu que ton affection
Seconde un peu ma passion,
Que ton âme me soit ouverte,
Terre, Ciel, Astres, Eléments,
Conjurez ensemble à ma perte,
Me verront sans étonnement.

La seule douleur que je sens,
Est le coup de ces traits perçants,

Que tes yeux m'ont laissez dans l'âme,
Et le déplaisir de n'avoir,
Pour soulagement à ma flâme,
L'extrême bonheur de les voir.

Mes espérances, mes désirs,
Source unique de mes plaisirs,
Beaux yeux, que vous avez de charmes,
Que je vous ayme justement,
Que c'est bien employer des larmes,
Que pleurer vostre éloignement !

Je passe mes jours sans soleil,
Je passe mes nuits sans sommeil,
Rien ne me plaist, tout m'importune,
Et n'ay dans ce fâcheux séjour,
Pour remède à mon infortune,
Que l'espérance d'un retour.

Languissant après ce retour,
Je brûle, je me meurs d'amour,
L'impatience m'oste l'âme :
Mais je meurs bien heureusement,
Car je me baigne dans ma flâme,
Et me pasme dans mon tourment.

(A suivre) F. Lachèvre.

LES FALSIFICATIONS BOLOGNAISES

(Intéressants détails)

D'un travail de M. Giuseppe Fumagalli sur Demetrio Canevari publié dans *La Bibliofilia* de décembre 1902 et janvier 1903, (pp. 313-314) nous traduisons les pages suivantes, que nos lecteurs ne manqueront pas de rapprocher de l'article de notre collaborateur, M. Henry Harrisse, sur les *Falsifications bolognaises*, dernièrement inséré à cette place, et qui a obtenu un si légitime succès.

« . . . .

Les deux associés étaient donc un certain signor M. et le nommé Vittorio Villa, l'un et l'autre Bolognais, et tenant une boutique de relieur à Bologne, via Ugo Bassi, nº 2. Il semble que le premier était la tête et Villa la main ; l'un le conseiller ou l'inspirateur, l'autre, l'ouvrier, et en vérité un ouvrier extrêmement habile, surtout pour restaurer ou imiter les vieilles reliures. Mais, tant que les deux associés vécurent à Bologne, leurs opérations ne furent pas limitées aux reliures, comme nous verrons par la suite.

« I due soci erano dunque certo sig. M. e un Vittorio Villa, ambedue bolognesi, che avevano bottega di legatore in Bologna, in via Ugo Bassi. Pare che il primo fosse la testa, il Villa la mano ; uno il consigliere o ispiratore, l'altro l'operatore ed era veramente operatore abilissimo, specialmente nel restaurare e imitare legature antiche. Ma finché i due soci furono a Bologna, la loro operosità non si limitò alle legature, come vedremo più oltre. Fra il 1884 e l'85, non saprei per quale ragione, lasciarono Bologna, e vennero a Milano, dove, dopo breve tempo, si separarono. Il M. tornò a Bologna, dove visse fino a tre anni fa, in uno stato, mi dicono, prossimo all' indigenza ; poi sparì, né ho più potuto averne notizia. Il Villa rimase a Milano, in via S. Antonio 2, occupandosi palese-

Entre les années 1884 et 1885, on ne sait pour quelles raisons, ils quittèrent cette ville et vinrent à Milan, où, peu de temps après, ils se séparèrent. Le signor M. retourna à Bologne, où il vécut, me dit-on, dans un état voisin de l'indigence ; puis, il disparut, sans que j'aie pu en avoir de nouvelles. Villa resta à Milan, via S. Antonio, nº 2, s'occupant ostensiblement du commerce des livres anciens (et pendant quelque temps aussi en société avec le libraire Mosconi, naguère dans la via dei Rastrelli, près la poste centrale). En réalité, il s'occupait de la falsification et de la vente des précieuses reliures, mais avec peu de succès, au point d'être obligé de faire aussi un autre métier, et comme contremaître.

Je le connus à Milan dans les premiers mois de 1892, à l'occasion d'une visite qu'il me fit pour qu'on lui délivrât, en vertu de mes fonctions, la permission d'exporter un lot considérable de reliures extrêmement précieuses : des Grolier, des Maioli, des Henri II, des Clovis Ève... malheureusement tous faux et fabriqués par lui-même, comme il me l'avoua franchement, ainsi qu'il m'avoua d'autres filouteries du même genre commises de concert avec son associé.

Malgré son habileté, il ne fit pas fortune, et dans cette

---

mente del commercio di libri antichi (e per qualche tempo stette anche in società col libraio Mosconi già in via dei Rastrelli, vicino alla Posta Centrale), ma in realtà della falsificazione e della vendita di legatura precioze. Ma non ebbe mai grande fortuna, tanto che dovette fare anche altri mestieri e fece, fra gli altri, anche il capomastro. A Milano io lo conobbi nei primi mesi del 1892, in occasione ch' egli dovette venir da me perchè gli rilasciassi, per dovere d'ufficio, il permesso di esportazione di una grossa partita di legature preziosissime, dei Grolier, dei Maioli, degli Henri II, dei Clovis Eve... peccato che fossero tutte false, e fatte da lui come egli cardidamente mi confessò ; e con la stesso candore mi confessò altre mariuolerie dello stesso stampo perpetrate da lui e dal suo socio. Ho detto che, non ostante la sua abilità, non fece fortuna ; infatti, nel corso di quel medesimo anno 1892, morì pieno di debiti e lasciando nella più squallida miseria la famigliuola. Mi raccontano che la singolare cagione della sua morte fu che mentre era in letto ammalato non so di che, trangugiò per errore in una sola volta, tutta una bottiglia di un rimedio eroico che doveva bere a goccie. Pace a lui !

année 1892, il mourut, couvert de dettes, laissant sa famille dans la plus abjecte misère. On m'a dit que la cause singulière de sa mort est que malade au lit, je ne sais de quelle maladie, il absorba par erreur d'un coup toute une bouteille d'un remède héroïque, qu'il ne devait prendre que goutte à goutte. Qu'il repose en paix !

J'ai déjà dit que la société M. — Villa ne s'occupait pas seulement de l'imitation des anciennes reliures. Elle falsifiait aussi des fac-similés [*cimeli*] : chose facile, grâce aux nouveaux procédés photomécaniques. A l'approche du quatrième centenaire colombien, quand les *americana*, par suite de la grande demande qui venait du nouveau monde, atteignirent des prix fabuleux, lesquels, naturellement, l'occasion passée, ne purent plus se soutenir, grands furent les efforts des deux associés pour multiplier au gré des amateurs le nombre d'antiquités existant dans le commerce. Ils visèrent avec un soin particulier la lettre espagnole de Colomb à Luis de Santangel, dont, jusque dans ces derniers temps, comme l'on sait, le seul exemplaire connu se trouvait à la Bibliothèque ambrosanienne. Ce choix était d'autant plus compréhensible, qu'il existe de cet exemplaire un fac-similé (imparfait) publié par les soins de Girolamo d'Adda en 1866, et plus accessible que l'édition espagnole.

. . . .

Ho già accennato che la società M. Villa non si occupò soltanto della imitazione di antiche legature : falsificava anche cimeli, con il facile aiuto dei novissimi procedimenti fotomeccanici. All' avvicinarsi del IV centenario colombiano, quando i libri di argomento americano, per la grande richiesta che ne veniva dal Nuovo Mondo, salirono a prezzi favolosi, che naturalmente, passata l'occasione, non poterono più sostenersi, grande fu il daffare dei nostri soci per moltiplicare, a soddisfazione degli amatori, il numero dei cimelii esistenti in commercio. Fu presa di mira con particolare insistenza la lettera spagnuola di Colombo a Luis de Santangel, di cui sino a poco tempo fa non si conosceva, come è noto, che l'esemplare unico della Biblioteca Ambrosiana ; e si capisce la preferenza poiché dell' esemplare Ambrosiano esiste un facsimile (non perfetto) pubblicato per cura di Girolamo D'Adda nel 1866, facsimile più facilmente accessible sia dell' edizione originale spagnuola...

. . . .

Le caractère apocryphe de cette imitation se découvrait facilement après un examen rapide mais impartial; néanmoins, je voulus interroger à cet égard Villa, qui sans ambages me confirma que c'était son œuvre. »

L'apocrifità di questa copia era facile a vedersi dopo un breve ma spassionato esame; nondimeno volli interrogare su di ciò il Villa il quale senza ambagi mi confermò che era opera sua... » (*La Bibliofilia*; Florence et Rome, chez Leo S. Olschki.)

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— Chronique du temps qui fut La Jacquerie, par MAYNEVILLE. Illustrations de L. O. Merson. *Librairie de la Collection des dix. A. Romagnol, éditeur, 10, rue de Condé, Paris*, 1903, gr. in-8 de 2 ff., LXXII pp. et 1 f.

Sans M. Romagnol, l'habile et artiste éditeur de la « Collection des dix », qui nous en a révélé l'existence par le superbe livre qu'il vient de faire paraître, nous n'aurions, sans doute, jamais connu Mayneville. J'avoue que, bien qu'ayant fréquenté quelque peu les chroniqueurs du moyen âge, le nom de celui-ci n'était pas encore parvenu jusqu'à moi. Ce qui me console, d'ailleurs, et adoucit sensiblement ma confusion, c'est que je ne suis pas le seul à être resté dans cette ignorance. Les biographes sont muets sur ce Mayneville : mutisme des plus coupables, car le fragment de chronique de ce chroniqueur que nous avons la bonne fortune de lire aujourd'hui, est particulièrement savoureux.

Des gens se disant bien informés — et qui le sont, je crois — prétendent que Mayneville n'est point Mayneville, et que Mayneville est le pseudonyme de l'un des écrivains les plus en vue de notre époque, comme aussi l'un des plus aimés, car à son talent hors de pair il joint une affabilité, une droiture de caractère reconnues de tous et, ce qui n'est pas précisément banal dans le monde des gens de lettres, une modestie sincère et sans affectation. On dit, et on répète, à qui veut l'entendre le nom du véritable auteur de la *Chronique du temps qui fut La Jacquerie* ; ce nom court les librairies, les cénacles littéraires, les réunions de bibliophiles, il est sur toutes les lèvres. C'est, comme on dit vulgairement, le secret de Polichinelle. Malgré qu'il ne soit un mystère pour personne et si loin que je pousse l'amour de la bibliographie, je ne dévoilerai pas le pseudonyme de notre chroniqueur. Mayneville il a signé, Mayneville il restera pour moi.

L'histoire de la Jacquerie, qu'on l'ait lue dans les anciens chroni-

queurs ou dans nos modernes historiens, est universellement connue ; il serait enfantin de rappeler ici les événements dramatiques de cette période sanglante. Le récit de Mayneville, écrit dans un style châtié, où le vieux français de nos ancêtres se mêle à des formes modernes, dénote une habileté de plume consommée en même temps qu'une sérieuse érudition. Elle est très succinctement narrée cette histoire des Jacques, mais en quelques pages que de faits, que d'épisodes ne relate-t-elle pas ! On frissonne à la lecture de ces scènes poignantes, tant sont colorées, animées et vivantes les descriptions que met sous nos yeux le maître chroniqueur.

Un autre maître — un maître de la peinture — M. Luc-Olivier Merson, sur lequel, en éditeur avisé, M. Romagnol avait jeté son dévolu, s'est chargé d'illustrer la Jacquerie ; l'époque était bien faite pour tenter son pinceau ou son crayon. Qui mieux que lui pouvait la faire revivre et en évoquer le lugubre souvenir ? Les quarante compositions que l'éminent membre de l'Institut a exécutées se rencontrent, à chacun des feuillets du livre ; ce sont de merveilleux petits tableaux, d'une rare puissance et d'une sincérité magistrale, supérieurement gravés à l'eau-forte par M. Chessa.

Au point de vue de l'exécution matérielle, le livre est à l'abri de tout reproche. M. Romagnol a su, par une intelligente mise en page, lui donner une physionomie originale ; les gravures placées tantôt dans le haut, tantôt dans le milieu, tantôt dans le bas du texte, offrent ainsi à l'œil une agréable variété. Le texte, écrit en caractères gothiques par M. Cossard, orné de majuscules rubriquées, est imprimé par Philippe Renouard. Aucune des qualités qui font le beau livre ne manque à la *Chronique du temps qui fut la Jacquerie* ; les bibliophiles le savent si bien que le livre n'avait pas encore paru que l'édition était épuisée.

GEORGES VICAIRE.

— FRÉDÉRIC LACHÈVRE. — Bibliographie des Recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700. Donnant : 1° La description et le contenu des recueils ; — 2° Les pièces de chaque auteur classées dans l'ordre alphabétique du premier vers, précédées d'une notice bio-bibliographique, etc. ; — 3° Une table générale des pièces anonymes ou signées d'initiales (titre et premier vers) avec l'indication des noms des auteurs pour celles qui ont pu leur être attribuées ; — 4° La reproduction des pièces qui n'ont pas été relevées par les

derniers éditeurs des poètes figurant dans les recueils collectifs ; — 5° Une table des noms cités dans le texte et le premier vers des pièces des recueils collectifs. Etc., etc. Tome deuxième (1636-1661). Recueils de Cardin Besongne, de Louis Chamhoudry, de la Vve Loyson, de Ch. de Sercy, d'Antoine de Sommaville, etc., etc., et pièces non relevées par les éditeurs de : Chapelle, Charleval, Desportes, Gombauld, Lalane, François Maynard, Montplaisir, Saint-Amant, Saint-Pavin, Sarasin, Théophile. *Paris, librairie Henri Leclerc, 219, rue Saint-Honoré et rue d'Alger, 16, 1903*, in-4° de XVI-770 pp. et 1 f.

Quand parut, en 1901, le tome premier de la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies*, de M. Frédéric Lachèvre, tome qui embrassait la période de 1597 à 1635, le *Bulletin du Bibliophile* a consacré à cet ouvrage tout à fait remarquable l'article qui lui était bien dû ; je ne puis que confirmer aujourd'hui, à l'apparition du second volume, les éloges adressés à l'auteur de ce travail de premier ordre (V. année 1901, pp. 439-441) ; je me contenterai donc de donner quelques renseignements sur le contenu du tome qui vient de paraître.

Ce tome deuxième embrasse la période de 1636 à 1661 ; il comprend non seulement les recueils de poésies, mais encore ceux mélangés de prose et de vers. (Recueils en prose de Sercy, Galerie des portraits de Mlle de Montpensier, etc., etc.), ces derniers devenant de plus ne plus nombreux dans la seconde moitié du XVIIe siècle. M. Frédéric Lachèvre a donné, en appendice, en dehors des pièces oubliées par les éditeurs de certains auteurs figurant dans les recueils collectifs, quelques poésies inédites de François Maynard extraites des manuscrits de Conrart et *La Lune parlante*, de Saint-Amant, d'après l'exemplaire retrouvé récemment et qui, jusqu'à présent, passe pour unique. Les historiens du « Bon Gros » : MM. Ch. Livet, Victor Fournel et Durand-Lapie, avaient catégoriquement nié l'existence de ce poème, en dépit de l'affirmation de la Gazette de Loret et des notes de Brossette sur les satires de Boileau.

M. Frédéric Lachèvre, qui travaille avec une méthode sûre et avec une conscience irréprochable, n'a négligé aucun moyen d'information pour arriver à découvrir les noms des auteurs des pièces anonymes

et l'on conçoit aisément le nombre d'ouvrages qu'il lui a fallu dépouiller ; il lui a fallu lire, sinon toutes, du moins la plus grande partie des œuvres des poètes de l'époque dont il s'occupe, compulser de nombreux recueils, feuilleter maints manuscrits. Mais s'il est vrai que toute peine a sa récompense, l'érudit bibliographe doit se trouver récompensé par l'admiration que témoignent, pour son œuvre, les lettrés et les érudits. Je ne saurais trop répéter que cette bibliographie, digne d'un bénédictin, est capitale pour l'histoire poétique des XVI[e] et XVII[e] siècles et nous n'avons qu'un désir c'est de voir le tome troisième et dernier de cette publication, unique en en son genre, suivre de près le volume qui vient d'être mis en vente par la librairie Leclerc. Une fois ce tome trois paru, M. Frédéric Lachèvre pourra, comme le poète, s'écrier : *Exegi monumentum.*

G. V.

— Collection du Bibliophile parisien. — Amateurs et voleurs de livres, emprunteurs indélicats, voleurs par amour des livres, voleurs par amour de l'argent, vols dans les bibliothèques publiques, chez les éditeurs, libraires, bouquinistes, etc., par Albert Cim. Ouvrage orné de deux planches hors texte. *Paris (IX), H. Daragon, libraire, 30, rue Duperré,* 1903, in-12 de VIII-145 pp. et 1 f.

On n'a pas oublié l'excellent ouvrage qu'a publié, il y a quelque temps, M. Albert Cim sous le titre de *Une bibliothèque, l'art d'acheter les livres, de les classer, de les conserver et de s'en servir ;* ce traité, devenu classique, a été accueilli avec une légitime faveur par les bibliophiles ; l'étude sur les amateurs et voleurs de livres que nous donne aujourd'hui M. Cim obtiendra, j'en suis persuadé, un succès semblable. Notre érudit confrère y passe en revue les différents types de malfaiteurs qui, soit par amour des livres, soit par amour de l'argent, exercent leur funeste et coupable industrie dans les bibliothèques publiques et privées, chez les éditeurs, les libraires et les bouquinistes. Les emprunteurs indélicats y sont aussi notés et signalés. Le libraire assassin Vincente, de Barcelone, dont les aventures forment le plus dramatique des romans, l'astucieux Jean Aymon, le trop fameux Libri et son disciple Harmand, maints et maints autres passionnés collectionneurs, parmi lesquels figurent

nombre de dignitaires et de grands seigneurs, défilent dans ce volume où les anecdotes succèdent aux anecdotes. A côté de faits déjà connus, déjà révélés, telle l'affaire Libri par exemple, combien d'historiettes nouvelles contées avec une exquise bonne humeur ! M. Cim possède à fond son sujet et, à lire son petit livre, d'un style alerte et vif, on passe quelques instants tout à fait charmants et quand on a tourné la dernière page, on se prend à regretter de n'en avoir pas davantage à feuilleter. Mon collègue me permettra toutefois de lui adresser, à lui qui est du bâtiment (M. Cim est bibliothécaire au sous-secrétariat des postes et télégraphes), une petite critique. Était-il bien opportun d'initier le public à certains usages de nos bibliothèques publiques, de lui faire savoir notamment que la Bibliothèque nationale met systématiquement son cachet à telle et telle page, la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à telle et telle autre, etc. ? Un voleur de livres peut ignorer cette particularité et vendre le produit de son vol en se bornant à faire disparaître le cachet du titre, sans songer à ceux qui sont apposés à l'intérieur de l'ouvrage. Messieurs les voleurs, me répondra-t-on, sont généralement bien renseignés et gens de précaution. N'importe, mieux eût valu, je crois, ne pas signaler ce détail.

C'est à un bibliophile émérite, à M. Henry Houssaye, de l'Académie française et de la Société des amis des livres, que M. Albert Cim, bibliophile passionné lui-même, a dédié son petit ouvrage ; il ne pouvait assurément le placer sous un meilleur patronage.

Les deux estampes reproduites sont *Le Connoisseur*, gravé par J. F. Rousseau d'après Gravelot et une adresse du libraire Jacques-François Quillau, par Augustin de St-Aubin. *Amateurs et voleurs de livres* avaient leur place marquée dans la collection du bibliophile parisien et sont certainement un des volumes les plus attrayants de cette série.

G. V.

CHRONIQUE

Légion d'honneur. — Nous enregistrons avec plaisir la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. Noël Charavay, expert en autographes, directeur de l'*Amateur d'autographes*, éditeur de la Revue publiée par la *Société de l'histoire de la Révolution française* et trésorier de cette Société.

Nous adressons à notre sympathique confrère nos plus vives et sincères félicitations.

Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts. — M. d'Ardenne de Tizac, sous-bibliothécaire à l'École des Beaux-Arts, est nommé conservateur adjoint de ce même établissement en remplacement de M. Enlart, archiviste paléographe, appelé aux fonctions de directeur du musée de sculpture comparée du Trocadéro.

M. Dayrolles, homme de lettres, est nommé sous-bibliothécaire à l'École des Beaux-Arts.

Maison de Victor Hugo. — M. Paul Beuve est nommé attaché de bibliothèque au Musée Victor-Hugo, dit « Maison de Victor Hugo ».

Nous ne pouvons que féliciter le Conseil municipal de Paris de ce choix, car M. Paul Beuve, qui a, pendant quelque temps, été attaché à la bibliothèque de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, est un fervent du livre et un bon bibliographe.

Un prétendu Ve livre de Rabelais. — M. Abel Lefranc, professeur à l'École des Hautes études et secrétaire du Collège de France, a fait, à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, une importante communication snr un prétendu Ve livre original de Rabelais, entiérement inconnu jusqu'en 1900 et dont un exemplaire unique fut alors découvert à Prague, croit-on, par un libraire de Munich. Bien que la presse érudite de tous les pays, dit *le Temps*, se soit occupée de cette trouvaille retentissante et que l'on fût généralement d'accord pour ne pas reconnaître, dans ce livre, la main de Rabelais, aucune des questions de critique que soulève son texte n'avait encore été résolue.

M. Abel Lefranc a exposé à l'Académie la solution complète et définitive de ce problème d'histoire littéraire.

A l'aide de quelques extraits du mystérieux volume publiés par diverses revues savantes, il est parvenu d'abord à en découvrir les deux sources littérales et ensuite à en reconstituer de la façon la plus sûre le texte original.

Le pseudo-Rabelais de 1549 est le résultat d'une combinaison d'un certain nombre de chapitres : 1° d'une traduction française anonyme parue chez F. Juste, à Lyon, et chez D. Janot, à Paris, de la célèbre *Nef des fous*, publiée en 1494 par le strasbourgeois Sébastien Brant, et 2° d'un autre ouvrage intitulé : les *Regnars traversant les périlleuses voyes des folles fiances du monde*, par Jean Bouchet, de Poitiers, ami intime de Rabelais, publié chez Vérard, vers 1501, et souvent réédité depuis.

La substance du volume de 1549 est totalement empruntée à ces deux textes, antérieurs de cinquante ans ou environ, à son apparition.

L'auteur du faux Ve livre s'est contenté d'entremêler ou de juxtaposer une série de chapitres copiés servilement tantôt dans l'un tantôt dans l'autre de ces ouvrages. Il s'agit donc d'un simple plagiat littéraire. Enfin, l'auteur de cette édition, devenue si célèbre depuis trois ans, a pris le grand nom de Rabelais pour assurer à sa rapsodie un succès qu'elle ne pouvait atteindre par elle-même.

On trouvera, du reste, toute l'étude de notre érudit confrère dans le premier numéro de la *Revue des études rabelaisiennes,* qui vient de paraître. La *Revue des études rabelaisiennes* est l'organe d'une société qui vient de se fonder sur l'initiative de M. Abel Lefranc, qui en est le président ; cette revue, consacrée à Rabelais et à son temps paraîtra tous les trois mois (10 francs par an sur papier vergé et 20 fr. sur papier de Hollande) ; elle est ornée, sur la couverture, d'un portrait de maître François, gravé sur bois par Jacques Beltrand, d'après la *Chronologie collée*. Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à notre nouveau confrère.

Une Collection de portraits français. — C'est de la collection de feu M. Pierre-Louis Beraldi, père de M. Henri Beraldi, président de la Société des Amis des livres, qu'il s'agit. Connaisseur passionné, lettré et artiste, M. Beraldi avait formé une remarquable collection de portraits. MM. le baron Roger Portalis et Henri Beraldi — deux bibliophiles, deux iconophiles de grande marque — viennent de consacrer à cette collection « extraordinaire par la beauté des pièces et leur nombre », dans *La Revue de l'art ancien et moderne*, une savoureuse étude, accompagnée de nombreuses reproductions et d'un portrait du collectionneur. « M. Beraldi ne fut point un collectionneur absorbé dans une spécialité ; d'abord ses portraits n'étaient que la partie d'un tout ; il n'avait pas loin à aller pour trouver l'histoire de l'estampe française par le livre illustré, ou par l'estampe du XVIIIe et du XIXe. Lui-même, qui fut une iconographie vivante,

avait des séries non avouées d'estampes, des séries d'études, comme en dehors de livres de bibliophile on a des livres de travail. Il avait une série d'amusement qu'il affectionnait : les acteurs, de Talma à Deburau, à Arnal, à Coquelin, à Mounet, et un carton de Sarahs...... Moderne jusqu'au dernier souffle, connaissant Léandre et Grün, il eut le *Cornély* et l'*Anatole France* de Chahine. Ce fut la fin, et comme une déclaration d'accueil au XXe siècle, et de foi dans la faculté de renouvellement de la gravure française. Le portrait qu'a le plus aimé en somme, en vrai curieux bien vivant, ce collectionneur de tous les portraits de jadis et d'hier, c'est le portrait de demain ». Ces quelques lignes que nous avons empruntées à l'étude de MM. le baron R. Portalis et H. Beraldi, peignent à merveille le regretté collectionneur, décédé le 13 janvier dernier, à l'âge de 81 ans.

Parmi les reproductions qui accompagnent le tirage à part de cette notice qui est comme une histoire du portrait en France, nous citerons les planches suivantes tirées hors texte : *Pierre de Gondy*, d'après Philippe de Champaigne, *Pomponne de Bellièvre*, gravure de Nanteuil d'après Charles Le Brun, *Mademoiselle Duclos, dans le rôle d'Ariane, 1714*, gravée par Desplaces d'après Largillière, *Marie-Antoinette* d'après la gravure en couleurs de Ruotte, *Mirabeau*, d'après la gravure de Bréa, *Alexandre Dumas*, d'après la lithographie de Devéria, et *Une Française de 1889 : M[me] Jeanne Granier*, d'après l'eau-forte de Piguet.

✓ **Répertoire de la « Gazette de France ».** — Nous avons rendu compte, dans le *Bulletin du Bibliophile* (1902, pp. 141-144) du tome premier de ce répertoire historique et biographique dont il est superflu de noter l'intérêt et l'utilité ; nous avons dit avec quel soin, avec quelle conscience M. le marquis de Granges de Surgères avait établi ce travail ; peu de temps après l'apparition du premier volume, la mort enlevait son auteur aux lettres et à l'érudition ; mais M. de Surgères n'avait pas commencé l'impression de son œuvre avant d'en avoir complètement terminé le manuscrit. Et c'est grâce à cette sage précaution que des mains pieuses peuvent aujourd'hui poursuivre l'achèvement de ce répertoire. Le tome II vient de paraître à la librairie Henri Leclerc. Nous n'avons pas à revenir sur la valeur de l'ouvrage, nous renvoyons le lecteur à l'article du *Bulletin* qui lui a été consacré ; disons seulement que ce tome deuxième va de *Clamouse* à *Kromls ;* rappelons aussi que l'ouvrage tiré à trois cents exemplaires sur papier vélin teinté et vingt-cinq exemplaires sur papier vergé, tous numérotés, est aujourd'hui presque totalement épuisé.

Lamartine homme politique. — Il est difficile de rencontrer une figure historique plus attachante et plus énigmatique que celle de Lamartine. M. Pierre Quentin-Bauchart vient de l'évoquer en un

livre très documenté et qui dénote chez le jeune auteur les qualités d'un historien de la bonne école. Celui qui fut l'un des plus grands poètes du XIXe siècle a laissé dans la politique une trace aussi profonde et aussi lumineuse que dans la littérature. C'est à ce côté de sa vie que M. Pierre Quentin-Bauchart a consacré une très importante étude.

Dans le volume que nous avons sous les yeux, l'auteur retrace les péripéties si variées et si passionnantes de la carrière de Lamartine comme homme d'État, sous la monarchie de Juillet et la crise de 1848 ; il met en lumière, à côté de ses actes, si considérables, ses vues toujours profondes, souvent prophétiques, sur des questions encore brûlantes de nos jours ; enfin, il pénètre dans l'âme de son héros pour y découvrir les causes des évolutions nombreuses et néanmoins sincères qui firent du légitimiste, ami de Polignac, le dictateur de Février, collègue de Ledru-Rollin, et du contempteur de l'Empire, le partisan, encore un peu timide, du Prince-Président,

M. Pierre Quentin-Bauchart nous promet un second volume où il envisagera Lamartine et sa politique extérieure ; la lecture du premier nous fait souhaiter que l'auteur ne tarde pas trop longtemps à nous donner ce nouvel ouvrage.

La Vierge d'Avila. — Tel est le titre d'une élégante plaquette, encadrée d'un filet rouge, que vient de publier, à la librairie Emile Paul (100, faubourg Saint-Honoré) M. René de Saint-Cheron. L'auteur, captivé par la lecture de la vie de sainte Térèse, avait depuis longtemps, entrepris « d'approfondir tout ce qu'avait tracé cette plume d'or ». Au sortir de cette étude, il résolut d'enthousiasme d'aller en Avila ; des évènements l'empêchèrent de réaliser ses projets. « Je confiai alors à l'avenir mes espérances, écrit-il, persuadé que le foulerai un jour cette terre sainte. La connaissance de ces livres m'avait causé une de ces impressions si fortes qu'on devine qu'elle va s'établir en nous de durable manière et sans contrainte j'ai subi son empire. Ces sentiment d'admiration et d'étonnement que j'éprouvais naguère avaient remué en moi trop d'idées pour s'évanouir comme un songe. Aussi ce dessein formé jadis fut-il accompli, il y a quelques mois, par un pèlerin toujours passionné, bien que déjà touché du vent d'automne. »

Et c'est ainsi que nous devons à M. René de Saint-Cheron, sur la sainte fondatrice du Carmel, une étude toute gracieuse et bien faite, par ce temps d'odieuse persécution, pour réconforter.

Alfred de Vigny et Charles Baudelaire. — A signaler deux intéressants ouvrages sur les poètes du XIXe siècle, tous deux publiés aux « Éditions de la Plume ». Dans le premier, *Alfred de Vigny auteur dramatique*, Mlle Sakellaridès étudie d'abord le poète dans sa vie et son éducation, analyse ses idées et note les points de compa-

raison existant entre l'auteur de *Chatterton* et Leconte de Lisle; puis voici Mme Dorval, inspiratrice du théâtre de Vigny, des chapitres sur chacune des pièces dramatiques du grand poète, des considérations sur la genèse de ses œuvres, des observations sur ses procédés de travail, etc., etc., le tout accompagné de nombreuses notes, de planches et de portraits. Les amateurs de livres romantiques devront consulter sur Vigny cette importante étude.

Le second ouvrage est le *Charles Baudelaire,* de M. Féli Gautier. C'est, on peut le dire, la première fois que se trouvent réunis, en aussi grand nombre, des documents concernant la vie privée de Baudelaire. Ce qui ajoute à leur intérêt, c'est qu'ils sont tous de l'époque et que beaucoup, jusque là, étaient inédits. Dessins, caricatures, manuscrits, autographes, portraits de parents, d'amis et de maîtresses, et vingt-deux portraits différents du poète se trouvent disséminés à travers le volume. La reproduction du masque de l'auteur des *Fleurs du mal,* d'après Zacharie Astruc, sert de frontispice à cette étude particulièrement agréable et documentée, tirée à trois cents exemplaires numérotés.

Les Cahiers d'un bibliophile. — Le huitième fascicule de cette excellente publication de la « Maison des poètes » vient de paraître et contient la première partie de *Panthée,* tragédie par Tristan L'Hermite. Rappelons que *Les Cahiers d'un bibliophile* ne sont tirés qu'à deux cents exemplaires numérotés.

Nécrologie. — Nous avons le profond regret d'enregistrer la mort de M. Alexandre Louis Pillon, membre de la Société des gens de lettres et bibliothécaire de la Bibliothèque de Saint-Lô, décédé à Saint-Lô, le 11 juillet dernier, dans sa quatre-vingt-troisième année.

M. Alexandre Pillon, qui fut un journaliste distingué, avait dirigé le *Messager de la Manche ;* on lui doit un charmant volume : *Les Contes noirs* (Paris, Pagnerre, 1870, in-12) ainsi que d'autres nouvelles, publiées dans divers périodiques et non encore recueillies en volume. Le regretté défunt, doué d'un esprit original et délicat, laisse aussi plusieurs œuvres inédites qui seront, espérons-le, imprimées quelque jour.

M. Alexandre Pillon, fils de l'helléniste bien connu, était le frère de M. Victor Pillon-Dufresnes, l'érudit bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, à qui nous adressons nos biens vives et sincères condoléances.

LIVRES NOUVEAUX

**Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc.**

— Prince d'Essling. — Le Premier livre xylographique italien imprimé à Venise vers 1450, orné de 9 planches hors texte en phototypie et de 30 illustrations dans le texte. *Paris, Gazette des beaux-arts*, in-4. (10 fr.)

— Les Cahiers d'un Bibliophile. V. Panthée, tragédie par Tristan L'Hermite. Nouvelle édition. Texte collationné sur les meilleures éditions publiées du vivant de l'auteur par Edmond Girard. *Paris, Maison des poètes*, in-8 (3 fr.)

8e fascicule de la collection.

— Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au « Journal de Dangeau » et de notes et appendices par A. de Boislisle, membre de l'Institut. Avec la collaboration de L. Lecestre et suivie d'un lexique des mots et locutions remarquables. Tome XVII. *Paris, Hachette et Cie*, in-8 (7 fr. 50.)

Il a été tiré, en outre, 200 ex. sur gr. pap. velin, à 20 fr.

— Catalogue général de la librairie française. Continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz (période de 1840 à 1885 : 11 volumes). Tome quinzième (période de 1891 à 1899), rédigé par D. Jordell. Deuxième fascicule : Lorain-Notre. *Paris, Nilsson, Per Lamm succr*, in-8.

— Les Poètes satyriques des XVIe et XVIIe siècles. Œuvres ignorées ou peu connues de Claude d'Esternod, Auvray, Motin, Berthelot, N. Sigongne, François Maynard, Claude Le Petit, précédées de 26 pièces non recueillies jusqu'à ce jour par les éditeurs de Mathurin Régnier et accompagnées de notices bio-bibliographiques par Ad. Van Bever. *Paris bibliothèque internationale d'édition*, in-16.

De la « Collection Varia-Curiosa ». Tiré à 250 ex. sur pap. vergé (3 fr.), 25 ex. sur pap. de Hollande (6 fr.) et 3 ex. sur pap. de Chine.

— Pierre Gauthiez. Nuovi documenti intorno a Giovanni de' Medici detto delle bande nere. (Extrait de l'*Archivio storico italiano*, nos 3 et 4 de l'année 1902 et no 1 de l'année 1903). *Florence*, in-8.

Tiré à 50 exemplaires.

Publications de luxe.

Chez Charles Bosse :

— Gustave GEFFROY. — Les Bateaux de Paris, illustrés par Eugène Béjot et Charles Huard de 14 eaux-fortes, dont une couverture en couleurs, et de 10 compositions gravées sur bois par Jacques Beltrand. In-4.

Tiré à 184 ex., savoir : n° 1, sur pap. de Chine, contenant le manuscrit, les dessins originaux, la collection complète des états des eaux-fortes, et une double suite, sur Chine et sur Japon ancien, des épreuves des bois (*souscrits*); nos 2 à 9 (5 ex. seulement mis en vente), sur pap. du Japon ancien avec une suite des états des eaux-fortes, une collection des épreuves des bois et deux croquis originaux des artistes (*souscrits*) ; nos 10 à 34, sur pap. du Japon, avec une suite des eaux-fortes tirées à part (80 fr.); et nos 35 à 184 (125 ex. seulement mis en vente), sur pap. vergé, à la cuve (40 fr.).

Publications diverses.

— N.-M. BERNARDIN. — I. La Comédie italienne et les théâtres de la foire et du boulevard. *Paris, Schleicher frères et Cie*, in-18 (3 fr. 50.)

— Léon BRÉMONT. — L'Art de dire les vers. *Paris, Eugène Fasquelle*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 15 ex. numérotés sur pap. de Hollande (10 fr.)

— Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. — La Paix latine. *Paris, Combet et Cie*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 10 ex. sur pap. de Hollande (10 fr.)

— Eugène GILBERT. — Critiques. *Bruxelles, Société belge de librairie*, in-8.

Extrait de la *Revue générale belge*, août 1903.

— Léopoldo DIAZ. — Las Sombras de Hellas. — Les Ombres d'Hellas. Avec la traduction en vers français par F. Raisin. Préface de Remy de Gourmont, *Genève, Ch. Eggimann et Cie ; Paris, Floury*, petit in-8.

Il a eté tiré, en plus des ex. sur pap. vergé, 20 ex. sur pap. du Japon.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. Georges Vicaire, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. Henri Leclerc.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc*

Le Propriétaire-Gérant :
H. LECLERC.

Vendôme. — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon
Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire



N° 9. — 15 SEPTEMBRE

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger

1903

SOMMAIRE DU 15 SEPTEMBRE

LES DE THOU

ET LEUR

CÉLÈBRE BIBLIOTHÈQUE

1573 - 1680 - 1789

(D'après des documents nouveaux.)

On doit regretter que Le Roux de Lincy, à qui nous devons un excellent livre sur Grolier, n'ait pas mis à exécution le projet qu'il avait conçu d'écrire « avec tous les développements désirables » l'histoire de la fameuse bibliothèque des de Thou, depuis son origine dans le cloître Notre-Dame en 1573, jusqu'à sa dispersion définitive aux enchères en 1789. Cet érudit n'eût pas manqué de résoudre bien des points restés douteux.

L'importance que l'abbé Prevost donne à certain exemplaire annoté par de Thou de l'*Historia sui temporis* provenant de cette admirable collection de livres et de manuscrits, nous conduisit naguère (1) à entreprendre quelques recherches de ce côté. Voici le résultat de notre modeste enquête :

(1) *L'abbé Prevost traducteur de l'Histoire du président de Thou.* D'après des documents nouveaux. Pour paraître prochainement.

I

Dans le testament fait par Jacques-Auguste de Thou, le 13 juillet 1616, en l'hôtel d'Achille de Harlay, son beau-frère, où il « s'était transporté pour chercher dans la solitude quelque soulagement à sa douleur », on remarque la clause suivante :

A l'égard de ma bibliothèque que j'ai amassée avec tant de soin et à si grands frais, depuis plus de quarante ans, et qu'il importe qu'elle soit conservée en entier, tant pour le bien de ma famille, que pour celui des bonnes Lettres, je défends qu'on la partage, ou qu'on la vende, ou qu'on la laisse se dissiper, de quelle manière que ce soit ; mais je veux que, conjointement avec mes médailles d'or, d'argent et de cuivre, elle reste en commun entre ceux de mes fils qui s'attacheront aux Lettres, de telle sorte pourtant qu'elle soit ouverte à tous les étrangers et aux savants pour l'usage du public. J'en commets la garde à Pierre Dupuy, mon allié, qui m'est cher par tant d'endroits, jusqu'à ce que mes fils soient devenus grands (1).

Pour des motifs juridiques, ces dispositions testamentaires ne pouvaient avoir que l'effet d'un vœu, et d'un vœu stérile ; mais la question de droit fut soulevée seulement un demi-siècle après. Nous y reviendrons.

JACQUES-AUGUSTE DE THOU IIe

Quand le célèbre historien vint à décéder, le 7 mai 1617, il laissa trois fils, tous mineurs, et quatre filles. L'aîné, François-Auguste, fut décapité à Lyon, le 12 sep-

(1) Nous suivons ici la traduction publiée dans l'Histoire de De Thou, La Haye, 1740, t. X. p. 614. Il y aurait intérêt à retrouver le codicille « par rapport à ses autres biens ou effets, legs ou donations à faire aux présens ou aux futurs », afin de savoir quelles furent ses provisions pour loger, entretenir et conserver la bibliothèque, au cas où sa lignée viendrait à s'éteindre ou à s'appauvrir : ce qui arriva moins de soixante ans après.

tembre 1542; le second, Achille-Auguste, conseiller au parlement de Bretagne, mourut le 6 avril 1635, et ils ne laissèrent pas de postérité. Le fils survivant, Jacques-Auguste de Thou, second du nom, fut baptisé à Paris le 17 juillet 1609.

Fils cadet, il paraît avoir été destiné à l'Église. Dès 1615, on le voit, à l'âge de six ans, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval (1).

Il visita la Hollande avec son frère Achille (2) ; puis d'autre pays « en compagnie d'ambassadeurs (3). »

Nous lisons dans un factum du temps :

> Pendant la vie de Messieurs ses frères, M. de Thou vescut dans la profession ecclésiastique, mais toujours dans la connoissance et l'amour des lettres, des sciences et des maximes qui ont pris racine dans sa maison et il a passé par les degrez de théologie et de droit canon (4).

On est donc fondé à croire qu'il reçut la tonsure, voire même les ordres mineurs. Dans la correspondance de Peiresc, une lettre en date du 18 septembre 1633 mentionne sa présence à Rome (4), sous le titre d'abbé de Thou : titre qu'il porta dix ans encore.

Aussitôt informé de l'arrestation de son malheureux

(1) C'est l'abbaye bénédictine, apanage du duc d'Orléans, dans le diocèse de Chartres. Le premier de Thou qui en fut pourvu est François-Auguste, entre 1610 et 1615, alors qu'il était âgé seulement de six à onze ans, circonstance non moins notable que de le voir nommé grand-maître de la librairie du roi à neuf ans. Cette abbaye ne sortit pas tout à fait de la famille, car le successeur de Jacques-Auguste II fut, en 1644, Charles Le Prevost oncle de sa femme.

(2) *Correspondance de Peiresc*, édition de Tamizey de Larroque, t. 1, p. 908, et t. V, p. 655.

(3) *Factum pour Mre J.-A. de Thou poursuivant sa réception à la charge de premier président au parlement de Paris, contre Mre Nicolas Potier, sieur du Blancmesnil.* Receuil Thoisy, 136, fo 2.

(4) Thoisy, *loc. cit.*

frère par l'ordre de Richelieu, il se rendit à Lyon avec sa sœur Louise, mariée au président Arnault de Pontac, pour l'aider de ses consolations, restant auprès de lui presque jusqu'au moment fatal. La dernière pensée de François de Thou fut de le recommander à Pierre Dupuy, son exécuteur testamentaire.

Lorsqu'il revint à Paris, Jacques-Auguste reçut une lettre de condoléance de Marie de Gonzague, princesse de Mantoue, qui dans son chagrin ou dans ses remords, ne séparait pas du souvenir de Cinq-Mars celui qu'il avait conduit à l'échafaud. Nous n'avons pu retrouver la lettre de la princesse; mais le lecteur pourra du moins lire la réponse de De Thou, apparemment inédite :

Ce 5 octobre 1642.

Madame

J'ay receu la lettre dont il a plû à V. A. de m'honorer et de me consoler. J'ose prononcer ce mot, puisque celle dont on peut estre capable en de pareils accidents ne peut venir que de la part de personnes qui vous ressemblent, c'est à dire d'extraordinaire mérite. Vous estes bien justement de ce nombre là, dans la bonté auec laquelle vous daignez compatir à mon malheur. Je supplie très humblement V. A. de croire que j'en ay tout le ressentiment que je dois, et toute la vie j'en conserveray la mémoire. A mon retour de Lyon j'ay passé dans vostre Gouvernement. Et sans les respects que vous pouvez juger, je n'aurois pas manqué d'auoir esté receuoir l'honneur de vos commandements, que je vous supplie présentement me départir comme à la personne du monde qui vous en a la plus acquise et sur qui vous avez le plus de pouuoir. Je satisfais en ce dessein à mon devoir, à mon inclination et à la volonté du déffunct, dans la perte duquel nous aurons cette satisfaction que dans sa mort non plus que dans sa vie, il n'a fait aucune action qui luy puisse estre reprochée par les personnes qui font vne profession plus particulière d'honneur : pour moy je n'en feray

jamais vne plus véritable que celle d'estre toute ma vie auec tout le respect que je vous doits.

Madame, de Vostre Altesse,

Le très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

DE THOU.

A Madame la princesse Marie (1).

* * *

Devenu par la mort de ses deux frères chef de la famille, un des premiers actes de De Thou fut de se rendre seul possesseur de la fameuse bibliothèque.

Le 2 mai 1643, par devant notaire, il « bailla ou promit bailler et payer à sa sœur Louise de Pontac, la somme de 10.000 livres pour la part qu'elle pouvait prendre en la bibliothèque de leur père (2). » Aussi le vit-on bientôt faire les honneurs de cette collection « belle et rare, plus dans la bonté des livres que dans la belle reliure », pour employer les termes d'Olivier Lefèvre d'Ormesson (3), commensal de l'hôtel de la rue des Poitevins. Ce magistrat était loin de se douter qu'un jour, en sa qualité de créancier, il la ferait vendre aux enchères.

De Thou dût aussi abandonner, mais sans regrets, la carrière qu'on lui avait choisie, et il embrassa celle que son père et ses ayeux avaient illustrée. Ayant acheté une

(1) Recueil Fontanieu, Vol. 262, pièce 27.

(2) *Sommaire de la cause envoyée au parlement de Rouen*. Recueil Thoisy, 222, f° 71. Cette somme ne lui fut pas même payée. Dans l'*Ordre des Créanciers*, 1672 (Thoisy, 124, p. 102), on lit que « sur la part et portion de la Bibliothèque cédée au dit S[r] de Thou par le S[r] et Dame de Pontac par la transaction du 2 mai 1642, seront payés par privilège de la somme de 18.452 l. pour le principal [et les intérêts accumulés ?] de 947 l. de rente constituée par ledit S[r] de Thou ».

(3) *Journal de d'Ormesson*, 28 avril 1644, t. I, p. 193.

charge de conseiller, il fut installé, le 20 mai 1643, au parlement de Paris.

Ses nouvelles fonctions ne l'empêchèrent pas de présenter peu après au roi (c'est-à-dire à la reine et à Mazarin) les *Mémoires* rédigés par Pierre Dupuy servant à la justification de François de Thou, en les appuyant d'une requête à l'effet d'obtenir des lettres de révision et où il rappelait, avec courage (1), la réponse cruelle que fit le cardinal à la déclaration du chancelier qu'il ne trouvait pas de charge contre François de Thou : *Il n'importe, il faut qu'il meure !*

Jacques-Auguste de Thou était alors âgé de trente-quatre ans, et, voulant se marier, il chargea le marquis de La Chastre, son parent du côté maternel, de faire des démarches en vue d'un mariage avec Marie de Rabutin-Chantal, la future marquise de Sévigné (2). Ce fut cependant Marie Picardet, fille de Hugues Picardet, procureur général au parlement de Dijon, et de Marie Le Prevost, nièce de Charles Le Prevost II, conseiller au parlement de Paris, qu'il épousa, le 5 février 1644.

C'est alors que de Thou fit ériger à la mémoire de son père, par François Anguier, dans la chapelle Saint-Augustin de l'église Saint-André-des-Arcs, ce monument dont les débris (3) attestent qu'il était un des plus beaux spécimens de l'art funéraire au XVII[e] siècle.

(1) Le courage était un des traits de la famille. On rapporte que Madame de Pontac, sœur de François de Thou et qui avait été le consoler à Lyon, « allant jeter en la chapelle de la Sorbonne de l'eau bénite à Son Eminence le cardinal de Richelieu, elle lui dit ce que la sœur de Lazare dit à N. S. : *Domine si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus.* »

(2) Lettre de De Thou à Bussy, 32 oct 1676 ; *Correspondance de Bussy*, t. III, p. 189.

(3) La statue de Jacques-Auguste de Thou I[er], le bas-relief en bronze représentant l'Histoire, les deux vertus assises et les deux

Le 9 juillet 1646, la reine régente et le cardinal Mazarin tinrent sur les fonts baptismaux son premier né, Louis-Auguste.

Le 15 mars 1647, de Thou fut reçu à la charge de président de la première chambre des enquêtes : *in curia Parlamenti Consiliario Clerico ac Presidenti Inquestarum*, alors même qu'il était marié et déjà père : preuve que, malgré le qualificatif de *clerc*, s'il reçût autrefois les ordres mineurs, les ordres majeurs ne lui avaient pas été conférés.

SON CARACTÈRE ET SES GOUTS

Jacques-Auguste II fut magnifique en tout ce qu'il entreprenait, et cependant modeste(1) ; son amour des livres et des belles reliures égala même celui de son illustre père, au point, comme nous le montrerons bientôt, qu'il accrut du double la collection patrimoniale. Aussi les contemporains, et du père et du fils, ne parlent de la bibliothèque des de Thou qu'avec admiration (2).

génies en bronze ainsi que les statues de Marie de Barbançon et de Gasparde de La Chastre, ses deux femmes, sont au Louvre. On y voit aussi un très beau buste de Christophe de Thou, père de Jacques-Auguste I, provenant de la même chapelle, mais que ce dernier y fit ériger, en 1582.

(1) A Amsterdam, il fut reçu en grande pompe, et Alexandre Morus, le célèbre ministre calviniste, qui alors enseignait l'histoire dans cette ville, lui adressa une belle et longue harangue latine. De Thou, dans sa dépêche à Brienne du 19 octobre 1651, dit: « Il parla cinq quarts d'heure, et certainement son action fut belle et aurait esté parfaite, s'il se fut abstenu, comme je l'en avois supplié, de parler de moy, ou en eust parlé plus modestement qu'il ne fit. »

(2) Mr. Edwards (*Libraries and founders of libraries*, Londres, 1865, p. 77) va jusqu'à attribuer à Daniel Huet, l'exclamation : Qui n'a vu la Bibliothèque thuanienne, n'a pas vu Paris : — *Lutetiam non vidisse censetur, qui Bibliothecam Thuannam non vidit* ; et il cite à l'appui de cette hyperbole les *Commentarius de rebus cum pertinentibus* de l'évêque d'Avranches ; Amst. 1718, p. 65, où ne se trouve rien de pareil.

Mais c'est à tort qu'on le félicite de l'avoir « surtout augmentée de la belle collection de son beau-père, Hugues Picardet (1). » On doit aussi se souvenir que les frères Dupuy, pendant vingt-neuf ans (2), vécurent à ses côtés dans l'hôtel de la rue des Poitevins et l'aidèrent de leurs conseils. Le P. Jacob de Saint-Charles, témoin oculaire, cite, en l'année 1644, « M. Dupuy comme ayant employé tous ses soins à enrichir cette bibliothèque. » Enfin, Jacques Dupuy y fit entrer comme acte de dernières volontés et en des termes qui honorent à la fois le testateur et son légataire (3), le célèbre recueil de manuscrits, composé de 837 volumes, « abisme de doctrine, de curiosité et d'honneur », que les deux frères, au cours d'une vie des plus studieuses, avaient achetés de leurs deniers, classés, inventoriés, et qui devinrent

(1) Le P. Jacob se contente de dire que dans la Bibliothèque thuanienne « nouvellement ont été mis plusieurs bons livres de la bibliothèqne de feu M. Picardet. » *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières*, Paris, 1644, in-8, p. 573. Dans les catalogues thuaniens (*infra*) nous n'avons même trouvé qu'un seul volume mentionné comme étant de cette provenance.

(2) « Hanc Bibliothecam non degener hæres Iacobus etiam Augustus Thuanus.... cum Puteanus qui in ædibus Thuanis per annos undetriginta ob obitu patris hujus habitarunt... » Préface de Quesnel, p. 9. Le *Journal des Savants* (28 août 1679, p. 232), dit « qu'Ismaël Boulliau a fort augmentée la Bibliothèque par ses soins »; mais ce ne put être qu'après la mort de Pierre Dupuy, qu'il remplaça comme bibliothécaire.

(3) « Les obligations que je luy ay estant infinies et m'estant trouué pendant le cours de ma vie dans l'impuissance de les pouuoir recognoistre, je luy donne et lègue pour une marque de souuenir que j'en ay conservé jusqu'à la mort tous les recueils de volumes et mémoires escrits à la main. » Testament, 17 nov. 1656. Mss., lat, 10.393, f° 186-7. Il ne s'imaginait pas, certainement, que moins de vingt ans après, cette précieuse collection serait vendue pour satisfaire les créanciers de De Thou. C'eût été cependant une consolation pour les Dupuy de savoir qu'elle trouverait un asile définitif dans la Bibliothèque du roi, aujourd'hui Bibliothèque nationale.

une des parties les plus notables de la bibliothèque des de Thou.

Lorsque le Parlement, au 19 février 1649, discutait la question de vendre la bibliothèque du cardinal Mazarin, de Thou s'y opposa en faisant valoir de nobles raisons, mais dont la nécessité, malheureusement, l'obligea de se départir pour son propre compte quand, vingt ans après, il dût offrir en vente, puis abandonner à ses créanciers, la bibliothèque de son père, à lui transmise aux mêmes conditions :

Pour ce qui est des livres, lit-on dans le journal du Parlement, il y auoit plusieurs advis ; les vns de n'y point toucher pour le présent, d'autres, de les donner à la Sorbonne; Monsieur Boilleau, de les donner au Chapître de Notre Dame, en payant quelque somme honneste. Monsieur le Président de Thou dit que la bibliothèque estoit desia destinée au public, que par conséquent il estoit d'auis de la conserver, et que les bibliothéques n'estant considérables qu'en tant qu'elles estoient entières, ce seroit un dommage irréparable pour les Lettres de la dissiper ou diviser (1).

Ce langage élevé est certainement d'un zélé bibliophile et digne du fils de Jacques-Auguste de Thou.

*
* *

Un de Thou ne pouvait manquer de suivre ses collègues du Parlement dans le parti de la Fronde, malgré les lettres patentes qui, en avril 1651, avaient érigé en comté sa baronnie de Meslay (2). Il semble même y avoir

(1) *Journal contenant tovt ce qui s'est fait et passé en la Covr du Parlement de Paris, toutes Chambres, assemblées, svr le suiet des affaires du temps présent.* Paris, 1649, in-4, p. 81. Voir aussi sa lettre écrite de la Haye à Mazarin le 7 mars 1658; Franklin, *Hist. de la Bibliot. Mazarine*, 1901 ; p. 117.

(2) Mss., fr. 29322, f° 555. Ces lettres-patentes furent enrégistrées le 31 janvier 1652. Les livres aux armes de Thou ayant pour cimier

joué un rôle important; car, lorsque la paix eut été rétablie, on l'exila avec les ducs de Beaufort et de La Rochefoucauld, Broussel et plusieurs autres chefs, en vertu de la déclaration royale du 22 octobre 1652 (1).

Grâce aux démarches du premier président Pomponne de Bellièvre, Mazarin intervint auprès du roi, et de Thou put, l'année suivante, revenir à Paris reprendre sa place au Parlement (2).

IL EST NOMMÉ AMBASSADEUR A LA HAYE

Le 7 avril 1657, Louis XIV le nomma ambassadeur près la république des Provinces-Unies, en remplacement de Pierre Chanut, diplomate habile, à qui, dès le début, il se montra digne de succéder, notamment lors de la réparation exigée pour l'injure faite par Ruyter. « S. M. à qui j'ay faict valoir le zèle, la prudence et l'adresse avec laquelle vous vous êtes conduit en cette rencontre, est fort satisfaite de vos soins » lui écrivit Mazarin (3).

Par les ressorts inconnus de ses puissantes intrigues, dit encore un contemporain, il pénétroit jusques dans les plus secrettes conférences des ennemis du roi, son maître, et en éventoit les plus cachées résolutions. Par là, combien de grands avis n'a-t-il point donnez à Monsieur le maréchal de Turenne, pendant toutes les campagnes qui se sont faites en Flandres, pendant son séjour en Hollande (4).

à la place d'un casque une couronne de comte ont donc été reliés après cette date. Il s'agit de Meslay-le-Vidame, ancienne baronnie du Pays Chartrain. Nous tenons de l'obligeance de M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, que Jacques-Auguste de Thou I, l'acquit de Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, en 1612.

(1) Isambert, t. XVII, p. 299.

(2) *Lettres du cardinal Mazarin*, t. VI, p. 96.

(3) *Ibidem*, t. VII, p. 463.

(4) *Mémoires touchant M. de Thou, où l'on voit ce qui s'est passé de plus particulier durant son ambassade d'Hollande.* Par

Pendant qu'il était à La Haye, en octobre 1657, Mme de Thou vendit sa charge de président au parlement « avec peut- être un peu de précipitation », lisons-nous dans sa correspondance. Il écrivit alors à Mazarin pour obtenir du roi des lettres de conseiller d'honneur, afin de ne pas sortir de la Compagnie ; mais Le Tellier en réponse ne lui parla que du titre de conseiller honoraire (1).

Il vivait à La Haye sur un très grand pied, ainsi qu'on l'attendait d'un ambassadeur du roi de France. Mais comme ses appointements étaient irrégulièrement payés (2) et relativement peu considérables (30,000 livres = 23,000 de Hollande) sa fortune ne tarda pas à être obérée. Il fit aussi bâtir (ou acheta ?) à La Haye une très belle maison, « qui n'a pas aidé à accomoder ses affaires », dit Philibert de la Marre (3).

M. D. L. R. Cologne, Marteau, 1710, in-12, fontispice gravé par Schouten représentant le portrait de J.-A. de Thou II en médaillon entouré de figures allégoriques. On ne s'explique pas le motif de la publication de cette apologie trente-trois ans après sa mort.

(1) Dans Buckley, t. VII, p. XII, lettres des 25 octobre et 20 novembre 1657. Pour la différence, voir le *Dict. de Trévoux*.

(2) Déjà au 25 décembre 1659, il écrivait à Brienne : « On ne doit plus faire estat de moy, si on ne me donne satisfaction, car je ne suis point fils de partisan, et n'ay point faict d'affaires avec le Roy pour le servir icy à mes despens ». Enfin, perdant tout à fait patience il adressa à S. M. la lettre suivante :

« La Haye, 21 juillet 1661. Au Roy : je supplie V. M. très humblement avec toutes sortes de respect de vouloir renouveler ses ordres pour le payement de nos appointements et de notre subsistance, ne pouvant plus subsister par mon crédit, qui se trouve épuisé par le retardement de trois années. » Ces lettres et toute la correspondance que publie Buckley, t. VII, pars XII, proviennent des papiers du comte de Brienne, vendus par l'évêque de Coutances à un libraire anglais et achetés par le comte d'Oxford.

(3) *Mélanges*, Mss., fr. 23,251, f° 412. Nous ne savons si cette maison fait double emploi avec celle du prince Guillaume, située au Poote, que de Thou paya 22,000 livres lors de son arrivée à La Haye, en

En septembre 1661, il obtint un congé pour venir à Paris « éclaircir une sucession fort considérable qui était arrivée du côté de Mme sa femme à l'ainé de ses enfants (1). »

Il n'est pas douteux qu'à de Thou revient en grande partie le mérite des négociations difficiles qui aboutirent au traité offensif et défensif de 1662 entre la France et les Provinces-Unies. Cependant, à peine cet acte eut-il été signé qu'on lui donna un successeur à l'ambassade de Hollande.

La lettre de récréance, dont nous devons une copie à la serviabilité de M. Van Riemsdyk, archiviste général du royaume des Pays-Bas, est conçue en ces termes :

Très chers et grands amis, alliez et confédérez. La résolution que nous avons prise de nous servir du Sr de Thou, comte de Meslay, conseiller en nos conseils d'Estat et privé et notre ambassadeur auprez de vous, en des employs qui marquent la satisfaction que nous avons de la bonne conduite qu'il a tenue en ceux que nous luy avons confiez jusques à aujourd'huy, nous engageant à l'appeller auprez de nous, nous avons bien voulu vous en donner advis par cette lettre, comme aussy du choix que nous avons faict de la personne du Sr Comte d'Estrades, chevalier de nos ordres, aussy conseiller en nos conseilz et gouverneur de notre ville de Gravelines, pour remplir sa place auprez de vous, afin qu'en cette rencontre vous puissiez juger par le mérite et la condition des personnes que nous y employons, du désir où nous sommes que tout le monde sçache la considération et la bonne

1657. *Journal d'un voyage à Paris en 1657-58;* publié par Faugère, Paris, 1862, p. 316.

(1) Le *de cujus* en question est : *Carolus II Le Prevost decanus consiliatorum in Parlamento Parisiensi... obiit 3 julii 1661.* (*Gallia Christ.*, VIII, col. 1597). Le légataire est Louis-Auguste de Thou, né en 1646, en faveur de qui Charles Le Prévost, son grand-oncle maternel, avait dès juin 1661 résigné ses abbayes, mais il semble n'en avoir possédé aucune.

affection que nous avons pour vous que nous prions Dieu de tenir très chers et grands amis, alliez et confédérez en sa ste et digne garde.

Escrit à Paris le XXIIIe mars 1662.

Votre bon amy, allié et confédéré.

LOUIS

De Loménie.

A nos très chers et grands amys et alliez et confédérez les Srs Estatz généraux des provinces unies des Pays-Bas.

De Thou présenta ses lettres de rappel le 29 avril 1662. En son audience de congé, les États-Généraux lui firent don d'une chaine d'or et d'une médaille de la valeur de 6,000 florins, selon la coutume. Il partit le 17 ou le 18 mai suivant.

Si l'on en croit l'auteur des *Mémoires* que nous avons déjà cités, de Thou aurait été accueilli à son retour en France de la façon la plus flatteuse.

Sa Majesté, dit-il, le reçut au Louvre avec démonstration d'une joye non médiocre, et bien qu'il se trouvât alors beaucoup d'emplois fort considérables sans être remplis, S. M. ne voulut lui en donner aucun, pour ne le plus éloigner d'auprès de sa personne royale, mais Elle le retint dans son Conseil et par sa connoissance de sa grande capacité, Elle l'auroit élevé sans doute au poste éminent qu'occupoit feu M. le cardinal Mazarin, comme très digne de succéder à cet illustre étranger (1).

Néanmoins, si de Thou put rentrer au Parlement, ce ne fut qu'en achetant une charge de simple conseiller; ce qui était une déchéance, alors qu'il avait été pendant dix années président.

(*A suivre*). Henry Harrisse

(1) Buckley t, VII, p. 24, mais voir sur cet écrit, les *Mémoires de Trévoux*, juillet 1712.

LES COLLET

IMPRIMEURS, LIBRAIRES, RELIEURS ET CARTONNIERS

A TROYES ET A PARIS

(*Fin*)

De longues années passent sans qu'aucun Collet paraisse à l'horizon bibliographique de notre cité, lorsqu'enfin un marchand coffrier, Jean-Baptiste Collet (1), sans liens visibles de parenté avec les précédents, fit de deux de ses fils des apprentis libraires dont les descendants perpétuèrent le nom, sinon exactement la profession, jusqu'au XIXe siècle.

Ce sont :

Nicolas (II) Collet, libraire, relieur et cartonnier (1657-1686). — Le 31 octobre 1657, Jean-Baptiste Collet, marchand coffrier, et sa femme, Anne Marchand, faisaient baptiser sur Saint-Jean un fils nommé Nicolas. Celui-ci fut placé dans l'imprimerie-librairie. Marchand libraire dès le commencement de 1683, il paya sa cotisation à la communauté en 1684 et 1685 et mourut le 4 mai 1686 (Saint-Jean).

Il avait épousé, le 15 février 1683 (Saint-Jean ; contrat du 6 janvier, min. Huot), Marie Villain, veuve de

(1) Inhumé à l'âge de cinquante ans, le 7 avril 1682 (Saint-Jacques). — Les membres de cette famille de Collet signaient presque toujours : Colles.

Jean Adenet, marchand libraire, qui était décédé le 10 août 1682.

Nicolas Collet apportait en mariage ses outils de relieur et de cartonnier.

Le 17 février 1684, il prenait à loyer une petite boutique avec deux chambres au-dessus, située dans la rue du Temple, moyennant 60 livres (Min. Langlois).

Veuve Nicolas (II) Collet, libraire. — Marie Villain continua le commerce de son mari, commerce qui ne paraît pas avoir eu une grande importance ; elle figure à ce titre dans les actes de la communauté professionnelle jusqu'à 1695; puis, le 23 janvier 1696 (Saint-Jean), elle épousa Jean Briden, imprimeur (1).

Le 8 octobre 1691, elle avait pris à loyer une maison sise au coin de la rue du Cheval-Blanc et de la rue du Temple et paraissant provenir de la famille de son premier mari, Jean Adenet (Min. Huot).

Étienne (I) Collet, libraire, puis cartonnier (1672-1753). — Baptisé sur Saint-Jean le 3 février 1672 (2), Étienne (I) Collet, fils de J.-B. Collet et d'Anne Marchand, fut mis en apprentissage pour sept ans, le 4 novembre 1683, par sa mère devenue veuve, chez son frère Nicolas, marchand libraire (Min. Huot) ; il travailla ensuite chez sa belle-sœur en qualité de compagnon, puis fut reçu maître : par la communauté le 9 mai 1698, et par les autorités de police le 28 juillet 1699 (3).

(1) Voir *Les Briden*, p. 18 (Extrait du *Bulletin du Bibliophile*, année 1902).

(2) Il avait pour parrains Étienne Roy, libraire (et cartonnier), et Claude, fille de Bonaventure Faictot, cartier.

(3) Bibl. nat., ms. 22126. Enquête faite le 28 février 1701, en exécution de l'arrêt du Conseil du 6 décembre 1700. Étienne Collet y est dit par erreur fils d'Étienne, libraire et relieur.

En 1722, la maison Oudot possédait des marchandises dans un grenier « au-dessus de la maison où demeure Collet, cartonnier, rue du Cheval-Blanc (1) » (Inventaire des 18 juin-17 juillet). Il était débiteur de la succession pour 24 livres.

Il demeurait rue du Gros-Raisin en 1751.

Dans tous les actes que nous avons vus de lui, il signe : Estienne Colles.

En 1709, il avait le titre d'imprimeur, mais n'exerçait pas, en vertu de la fixation du nombre des ateliers édictée par l'arrêt du 21 juillet 1704.

Après avoir été adjoint de la communauté, puis syndic en 1714, il renonça à son métier et à ses droits vers la fin de la même année (2) et on le retrouve les 14 et 17 septembre 1721 (Min. Moreau et Jolly), « faiseur d'estuis à chapeaux », ce qui ne l'empêcha pas de mettre un de ses garçons dans l'imprimerie, tandis que l'autre lui succédait à la cartonnerie.

Le 17 octobre 1721, il est qualifié cependant de compagnon libraire, à propos d'une vigne qu'il possède à Rosières (Min. Serqueil), et aussi aux Arch. mun., F. 342.

Il mourut à 82 ans, cartonnier, le 13 mars 1753 (Saint-Jean).

Étienne (I) Collet, alors marchand libraire, avait épousé d'abord (8 janvier 1697, Saint-Pantaléon) Anne Nosle (3) ; il en eut plusieurs enfants, dont *Étienne (II)* le 20 décembre 1703. Le 28 décembre 1699, les deux époux

(1) Rue du Cheval-Blanc, autrement dit du Gros-Raisin (1722, min. Jolly).

(2) Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 5000 : *Mémoire pour Pierre Michelin.*

(3) Dont le nom se rencontre sous les formes : Hénault, Nol, Noel, Nolé, Nole, Nolle.

vendaient la douzième partie d'une maison située rue de la Cité, *A la Couppe d'or* (Min. Langlois).

Anne Nosle étant décédée en 1711 (inh. du 9 novembre, Saint-Jean), elle fut remplacée le 4 avril 1712 par Germaine Bardin (Saint-Jean), qui mourut elle-même, âgée de trente-sept ans, trois années plus tard (inh. du 14 février 1715, Saint-Jean). Collet prit alors pour femme Nicole Pimbet (11 juin 1715, Saint-Jean), qui lui donna, entre autres enfants, Pierre-Nicolas et qui mourut le 16 novembre 1763, à quatre-vingts ans (Saint-Jean).

Étienne (II) Collet, compagnon imprimeur (1703-1751). — Baptisé le 24 mars 1703, sur Saint-Jean, comme fils d'Étienne (I) et de Anne Nosle, il fut mis en apprentissage pour quatre ans, le 17 septembre 1721, chez Pierre Garnier, marchand imprimeur et libraire (Min. Jolly).

Qualifié d' « Étienne Collet le jeune », il est, le 21 août 1747, témoin au contrat de mariage de son frère Pierre-Nicolas. Il mourut quelques années après : le 10 août 1751, un acte nous apprend qu'Étienne Collet l'aîné, maître cartonnier, rue du Gros-Raisin, renonce à la succession de feu Étienne Collet le jeune, son fils, compagnon imprimeur, décédé à l'Hôtel-Dieu de Paris (Min. Fauveau).

Étienne le jeune, qui signait « Colles », comme son père, avait épousé Simonne Laurent le 12 octobre 1733 (Saint-Jean) ; celle-ci se remaria le 30 septembre 1754 (Saint-Jacques).

Pierre-Nicolas Collet, maître cartonnier (1723-1785). — Né le 10 mars 1723, sur Saint-Jean, d'Étienne (I) et de Nicole Pimbet, il embrassa la profession de car-

tonnier, qu'il exerçait encore à son décès, le... (1), dans la rue du Gros-Raisin, sans doute la même maison où habitait son père.

Époux de Claire-Denise Perrot (22 août 1747, Saint-Jean; contrat du 21 août, min. Fauveau), il apportait en mariage pour 300 livres d'outils et ustensiles de sa profession et 200 livres d'autres objets.

L'inventaire fait le 17 novembre 1785, après le décès des deux époux (la veuve était morte le 12), qui laissaient un fils majeur, *Étienne (III)*, et deux mineurs, constate la présence, dans une maison située rue du Cheval-Blanc (la même que celle dite du Gros-Raisin), d'une presse à carton prisée 3 livres, placée dans le grenier, et d'une autre presse montée dans la cour et prisée 5 livres (Min. Odin). La maison leur appartient depuis le 18 mars 1757 (Min. Fauveau), mais ils doivent la plus grande partie de son prix d'achat (1.900 livres). Il est aussi dû 33 sous à un sieur Petit, imagier.

Le 11 novembre 1750, P.-N. Collet est indiqué comme faisant partie de la communauté (purement fiscale, d'ailleurs) des cartiers et cartonniers, qui comptait cinq membres (Min. Fauveau).

Il signait « Nicolas Pierre Colles » (1755).

ÉTIENNE (III) COLLET (1753-1827), marchand cartonnier, dit *l'aîné*, fils de Pierre-Nicolas et de Claire-Denise Perrot, était né le 7 février 1753 (Saint-Jean).

Lors de l'inventaire fait après le décès de ses parents, Étienne Collet demeurait rue de la Cité; il était débiteur de la veuve Garnier, imprimeur, pour marchandises fournies.

(1) Nous n'avons pas trouvé cette date ; les tables décennales l'indiquent au 19 mai 1785, sur Saint-Jean, et l'année toute entière ne nous a pas livré le nom. Des recherches plus étendues n'ont pas abouti davantage.

Il mourut à l'âge de soixante-quatorze ans, le 3 décembre 1827, rue du Cheval-Blanc, indiqué par erreur comme fils d'Étienne, tellement ce prénom était de tradition dans la famille.

Il avait eu, de Marie-Anne-Louise Flahault, divers enfants, dont un Pierre-Nicolas (26 septembre 1784, Saint-Jean), qui s'établit marchand faïencier et fut le père d'Étienne-Clair Collet, lithographe, qui suit.

Sa veuve mourut à quatre-vingt-un ans, le 9 octobre 1829, rue du Cheval-Blanc.

Étienne-Clair Collet, lithographe (1816-1841). — Né le 30 octobre 1816, à Troyes, de Pierre Collet, faïencier, rue Moyenne, et de Mathie Tatin, il épousa, le 26 avril 1837, Victoire ou Victorine Bonnet.

Au point de vue professionnel, on le trouve d'abord directeur d'une maison de construction de presses mécaniques pour l'imprimerie, qu'avaient établie à Troyes, en 1831, MM. Benoit et François (1). Le 21 mars 1838, le brevet de lithographe appartenant à cette société lui fut cédé, et il alla s'établir rue de l'Épicerie, n° 63 (rue Notre-Dame, 74), comme marchand papetier et lithographe, succédant, pour le premier de ces titres, à Mme veuve Girardot.

L'enseigne portait : E. Collet et Cie ; c'est que Collet n'était pas seul. Les archives de la Société générale de Secours mutuels de Troyes nous ont appris que le 14 juillet 1839, Etienne Collet et Guillaume Régamey (2), lithographes associés, y ont été admis en qualité de

(1) Voir notre *Histoire des Imprimeries de Troyes depuis 1789...*, p. 42.

(2) Louis-Pierre-Guillaume Régamey, dessinateur-lithographe et miniaturiste, né à Genève en 1814, mort à Paris en 1878. Il était encore en janvier 1840 à Troyes, où naquit un de ses fils.

membres honoraires, en même temps que M. Barbier, peintre, graveur, imprimeur en taille douce et élève typographe.

Collet fut le dessinateur des caricatures de *la Silhouette*, journal satirique local qui eut treize numéros, rédigés par Amédée Aufauvre et imprimés par Ath. Payn. Ses dessins sont excessivement bien traités ; ils révèlent un véritable don pour la charge et ne jureraient pas auprès des productions des maîtres du genre.

De ses presses et de celles de son successeur sont sorties la plupart des gravures du *Voyage archéologique dans l'Aube*, d'Arnaud, et de l'*Album troyen*, de Schitz, ouvrages d'une grande valeur artistique et historique et dont les planches sont de plus en plus appréciées des amateurs ; à citer aussi les satires mordantes d'un rarissime album intitulé : *Miroir troyen*.

C'est sur les pierres de l'atelier de Collet que le maître dessinateur troyen, Charles Fichot, a commencé d'exercer le crayon qu'il tenait hier encore d'une main si ferme et si souple.

Collet mourut le 11 août 1841, âgé de vingt-quatre ans et demi, après avoir, à la fin de septembre 1840, transporté son atelier place du Marché-à-blé, n° 47 (place de la Bonneterie, 4, croyons-nous). Sa mort prématurée fut regrettable de toutes façons. D'abord, parce qu'elle empêcha le jeune artiste de donner la mesure de son réel talent, et aussi parce qu'elle a certainement retardé à Troyes l'expansion de la lithographie, qui y a végété pendant longtemps, tandis qu'il y a lieu de croire que Collet et ses associés, tous artistes, lui eussent fait prendre un grand développement.

Veuve Etienne-Clair Collet (1841). — Elle reprit le brevet de son mari et le repassa, le 18 octobre de la

même année, à Pierre Arbomont, lequel mourut le 3 décembre 1850, âgé de trente-deux ans, et dont le fonds fut acquis par M. J.-B. Edme Caffé, auquel a succédé, en 1887, son fils Eugène Caffé, qui exerce la librairie, la typographie et la lithographie.

Louis Morin.

BERNARD DE REQUELEYNE

BARON

DE

LONGEPIERRE

(1659-1721)

(Suite)



Dans les notes de son *Saint-Simon*, M. de Boislisle signale Longepierre comme l'un des confidents de Racine. Nous ne savons jusqu'à quel point l'intimité fut poussée, mais il est certain que l'auteur de *Médée* peut revendiquer l'honneur d'avoir beaucoup fréquenté l'illustre auteur de *Phèdre*. Il savait ses tragédies par cœur, pour les avoir vu représenter maintes fois. Comme Longepierre, Racine s'inspirait des Anciens, mais avec le génie en plus. On a retrouvé ses tragiques grecs, Eschyle, Sophocle et Euripide couverts de notes de sa main. Louis Racine hérita de son Platon et de son Plutarque annotés dans les marges. Son Aristophane est à la Bibliothèque Nationale.

Ils furent tous deux du même côté dans la grande

querelle des Anciens et des Modernes, et leur haine commune pour Fontenelle les unissait davantage encore. Fontenelle n'avait-il pas, en digne neveu du grand tragique, mis Corneille à la première place et Racine à la seconde, proclamant qu'il n'y avait rien au-dessus de *Cinna* et de *Polyeucte*.

Toutes les fois que le nom de Racine se présente sous la plume de Longepierre, il n'est pas de qualificatif élogieux qu'il ne lui décerne; quand il publie ses premières *Idylles* (1686), celle qu'il a nommée *Pan*, est dédiée « à M. Racine ». Pour l'honorer davantage il adjure sa Muse champêtre d'entonner la langue des Dieux :

« O toy qui par Phœbus nourri sur le Parnasse
Fais briller dans tes chants tant de pompe et de grâce;
Toy qui maître en ton art et doux tyran des cœurs
As fait aux plus constans répandre tant de pleurs
Et qui fixant les vœux d'un grand peuple volage
As même de l'envie arraché le suffrage
. . . .
Accepte avec plaisir ce présent de ma Muse
Racine, son ardeur lui doit servir d'excuse.
Daigne prêter l'oreille à ses foibles accens
Et reçois sans rougir un si sauvage encens. »

Les Dieux passent pour aimer l'encens même de qualité médiocre. Il est donc à supposer que Racine fit bon accueil aux vers de son jeune admirateur. Il le voyait dans les cénacles littéraires, ils se rencontraient à la Cour. L'admit-il dans son intimité? On doit le croire puisque, ayant formé le dessein d'abandonner le théâtre après le demi-succès de *Phèdre*, Racine faisait connaître néanmoins à Longepierre des fragments de ses tragédies commencées. Louis Racine, son fils, nous l'apprend dans son *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Jean Racine :*

« Il avait encore eu le dessein de traiter le sujet d'*Alceste*, et M. de Longepierre m'a assuré qu'il lui en avait entendu réciter quelques morceaux. »

Dans ses *Idylles Nouvelles*, notre poète, se recommandant de cette illustre amitié, lui dédia une seconde pièce de vers :

« Favory d'Apollon, ô toy que Melpomène
Combla de ses trésors et forma pour la scène
Du noble feu des Grecs illustre successeur
Toy qui connoit si bien le dédale du cœur
Et qui de vers en vers enfantant des merveilles
Charmes également l'esprit et les oreilles
De mes plus jeunes ans de la gloire amoureux
Racine, son éclat attira tous mes vœux. »

C'est en lisant ses vers proclame Longepierre que son cœur s'enflamma d'ambition et qu'il rêva de transmettre son nom à ses arrière-neveux. S'appuyant sur un tel modèle, peut-il donc échouer?

« A ton nom immortel consacrant quelque idylle
J'attends de ce secours un prix à mes travaux
Qu'en vain j'espérerois de ce peu que je vaux.
Telle la foible vigne ou le rampant lierre
S'attachant à l'ormeau s'éloignent de la terre
Et fiers de cet appuy d'un air audacieux
Ces humbles arbrisseaux s'élèvent dans les cieux.
Racine approuve donc, approuve mon audace
Souffre que dans mes vers ton nom trouve encor place
Et que par son éclat illustrant mes écrits
Ce grand nom à jamais en rehausse le prix. »

Amateur de théâtre, nourri de la substance des Anciens, Longepierre était-il mûr pour écrire une étude comparative des deux grands tragiques français, paral-

lèle qui devait tourner au panégyrique pour l'un d'eux? C'est ce que pensa sans doute Adrien Baillet.



Plein de confiance dans son talent naissant l'excellent abbé Baillet, qui ne connaissait le théâtre que par ouï-dire, éprouva le désir d'avoir pour sa publication des *Jugemens de Sçavans* où il passait périodiquement en revue les travaux de ses contemporains, un parallèle entre le Grand Corneille et le divin Racine, et chargea Longepierre d'écrire ce morceau de rhétorique. Celui-ci par contre, habitué du Théâtre Français, alors à son apogée grâce aux chefs d'œuvres des deux écrivains, était fort bien placé, sinon très compétent, pour apprécier leurs mérites respectifs.

« Le peu d'expérience que j'ay du Thêâtre français où je n'ay jamais mis les pieds et que je n'ay vu que dans les livres, m'a porté à demander le parallèle de ces deux grands hommes à une personne que je considère beaucoup et que je ne puis faire connoître icy par d'autres marques que par la traduction en vers d'*Anacréon* qui parût l'année dernière et par celle de *Bion et Moschus* qui va paroitre. Cet auteur n'est pas resté insensible à ma prière et j'ay cru pouvoir publier icy la lettre qu'il m'a adressée avec le *Parallèle*, afin de rendre ma reconnoissance plus publique. »

L'anonymat dans lequel semble avoir voulu s'envelopper la modestie de Longepierre est assez transparent, je suppose. Voici les principaux passages de sa lettre d'envoi à Baillet datée du 23 février 1686. Elle est fort

longue, pleine de phraséologie et de protestations d'insuffisance plus ou moins sincères :

« Je ne scay, Monsieur, si j'oserois vous le dire, mais il est certain que je me suis repenti plus d'une fois de vous avoir fait une promesse au-dessus de mes forces et que j'ay peine à me pardonner une complaisance si téméraire et si dangereuse. Je n'ay pu, je l'avoue, résister à vos prières ; elles m'ont séduit et le plaisir de faire ce que vous désiriez de moy ne m'a pas laissé envisager de sang-froid le pesant fardeau que vous m'imposiez. Mais à présent qne les premiers mouvemens ont fait place à la raison, j'en sens tout le poids et rien ne déguise ma foiblesse.

« N'auriez-vous pas dû, Monsieur, la ménager davantage et ne pas m'exposer à la fâcheuse nécessité de vous désobliger par un refus, ou de faire un parallèle de M. Corneille et de M. Racine ?

« Que de lumière, que de pénétration, que de délicatesse, que de discernement, que de bon goust ne faut-il pas pour une telle entreprise ? et que je me sens éloigné de posséder toutes ces perfections !..........

« Cependant, Monsieur, me voilà résolu à passer pour l'amour de vous par dessus toutes les difficultés, et sans consulter mon intérêt, je veux bien vous faire voir par cette complaisance aveugle combien j'ay d'estime pour vous, et de reconnaissance pour le jugement avantageux que vous avez rendu en faveur d'un ouvrage qui doit beaucoup à la manière obligeante dont vous avez bien voulu en parler dans un temps où je n'avais pas même l'avantage d'estre connu de vous. »

Si Baillet demeura satisfait, la critique ne fut pas unanime à louer ce *Parallèle* et les partisans de Corneille firent entendre une note plutôt aigre-douce.

« Le froid traducteur de Bion et de Moschus manquait des qualités nécessaires pour juger Corneille. Les glaces de son esprit n'avoient jamais été frappées du beau feu qui échauffoit toujours l'auteur d'*Horace* et de *Cinna*. Sa comparaison de Corneille et de Racine, diffuse, languissante, ennuie et n'instruit pas. »

C'est le père Tournemine qui s'exprime ainsi dans sa *Défense du Grand Corneille.* Malgré cette appréciation plutôt sévère, nous voulons en donner quelques fragments afin de prendre pour juges les bibliophiles qui n'iraient sûrement pas le chercher là où il se cache (1). Sans doute Longepierre dans ses trop longs développements y a favorisé son illustre ami Racine auquel il donne la prééminence, semblant garder rancune au Grand Corneille d'avoir traité le sujet de Médée avant lui. Sans doute aussi les appréciations qu'il y émet sont devenues banales à force d'avoir été redites depuis, mais à l'époque elles avaient encore un certain air de nouveauté :

« M. Corneille et M. Racine, tous deux d'un mérite infini quoique d'un caractère différent, à la gloire de leur païs ont sceu porter parmi nous la tragédie à ce haut degré d'élévation où la firent monter autrefois les Grecs, où jamais les Romains avec toute leur grandeur de génie n'ont pu atteindre.... Ils sont tous deux grands, tous deux riches, élevés, pompeux, tous deux remplis de cette noblesse majestueuse qui fait le caractère propre de la tragédie. »

Longepierre vante ensuite leur imagination brillante, leur discernement exquis, heureux à inventer, habiles à peindre, à conserver le caractère..., et pourtant jamais peut-être deux personnnes n'ont pris des routes si différentes pour parvenir au même but.

« M. Corneille a plus de pompe, plus d'éclat, plus de force, mais cet éclat est quelquefois faux et cette force parfois dure et obscure.

« M. Racine a plus de tendresse, plus de grâce, plus de douceur, mais cette grâce est partout accompagnée de

(1) *Jugemens des Sçavans*, 1686, in-12. Tome 9.

grandeur et cette douceur n'est jamais dépouillée de noblesse.

« On trouve quelque chose de plus héroïque, de plus extraordinaire, de plus surprenant dans le premier.

« On sent dans le second quelque chose de plus vray, de plus agréable et de plus touchant.

« Il paroit plus d'art dans M. Corneille peut-être parce qu'il y a moins de naturel, si cela se peut dire.

« Il paroit plus de naturel dans M. Racine sans doute parce qu'il y en a encore plus que d'art.

« M. Corneille s'est persuadé que pour aller au cœur, il falloit aller à l'esprit.

« M. Racine a crû au contraire qu'il falloit aller à l'esprit par le cœur.

« On est ébloui du beau feu qui éclate dans les ouvrages de M. Corneille, mais ce beau feu, tel que celuy des éclairs, brille souvent sans échauffer. Le feu de M. Racine échauffe toujours, semblable à celuy du soleil qui éclaire et qui échauffe en mesme temps.

« M. Corneille est admirable à peindre la grandeur d'âme, la vertu, la fierté..... M. Racine n'est jamais plus luy-mesme que lorsqu'il touche les passions douces telles que l'amour, la pitié, la tendresse.....

« Pour le style, M. Corneille a de l'élévation et de la pompe, mais ce n'est pas toujours. Il a de la grandeur et de la noblesse mais elles sont parfois meslées de dureté et d'expressions basses et indignes de la beauté des sentiments et de l'élévation des pensées.....

« Le style de M. Racine est plus égal et plus beau ; il est magnifique, noble, plein, et en mesme temps doux, agréable et naturel..... »

Longepierre fait même intervenir comme argument en faveur de son héros, d'avoir, étant plus jeune, suivi Corneille, cause d'infériorité, d'après lui.

« M. Corneille a sur M. Racine, l'avantage de l'avoir précédé. Tous ceux qui excellent les premiers en quelque chose attirent et attachent bien plus les regards, de mesme que le soleil des jours sombres paroit plus brillant et que la lumière a plus d'éclat au milieu des ténèbres. Sans les belles pièces de M. Corneille, nous aurions esté frappés bien plus vivement de celles de son rival..... M. Racine s'est soutenu par ses propres forces contre ce désavantage involontaire. En vérité il faut que les pièces de M. Racine soient d'une beauté extraordinaire pour avoir produit tout l'effet qu'elles ont produit après celles de M. Corneille. Qu'auroit-ce donc esté si elles avoient paru auparavant? »

Et la comparaison donnant du brillant au style, l'audacieux Longepierre oppose le marbre fier de l'un à la douce peinture de l'autre :

« Pour donner quelque idée de l'un et de l'autre, comparons les beautés de M. Corneille à celles d'une belle statue. Il y a plus de grandeur, plus de force et plus de majesté ; quelque chose de plus masle, de plus hardi, de plus hors d'œuvre.

« Comparons les beautés de M. Racine à celles d'un excellent tableau. Il y a plus de grâce, plus de douceur, plus de délicatesse, quelque chose de plus tendre et de plus naturel. C'est une beauté toute agréable, toute engageante qui charme les yeux, qui touche le cœur, enfin qui se fait aimer davantage..... »

Pour finir, évoquant les noms des grands poëtes tragiques de l'Antiquité, « disons que M. Corneille approche davantage de Sophocle et que M. Racine ressemble plus à Euripide..... »

Suivent des appréciations sur chacune des pièces de nos deux gloires françaises, car Longepierre a développé son travail en conscience ; nous ne l'y accompagnerons

pas, mais après avoir lu ce long devoir où l'on sent, au milieu d'aperçus justes que l'écrivain se bat les flancs, le mot discret de Ménage (1) à qui l'on demandait ce qu'il pensait des pièces de ses deux contemporains, revient involontairement en mémoire :

« Je ne veux pas juger des tragédies de Corneille et de Racine par le plaisir qu'elles m'ont fait. J'étais trop jeune quand j'ai vu celles de M. Corneille et trop âgé lorsque j'ai vu celles de M. Racine. »



Alors que Longepierre se plongeait avec délices dans ses auteurs grecs, qu'il comprenait fort bien tout en les rendant de façon trop littérale, la grande querelle des Anciens et des Modernes s'était engagée. Nourri de moëlle antique le traducteur d'Anacréon et de Théocrite ne pouvait rester indifférent ni même neutre au débat. Il prit la chose au sérieux s'excusant de ne pouvoir y combattre par la raillerie, comme il l'aurait fallu, et se jeta dans la mêlée avec la belle ardeur de la jeunesse et de la foi, au risque d'y attraper quelques horions.

Nier l'excellence des Anciens, c'était briser ses Dieux. S'ils n'étaient plus les parfaits modèles du beau, le goût, l'harmonie, le style n'étaient donc que chimères. Déjà quelques auteurs, entre autres Desmaret de Saint-Sorlin avaient osé s'attaquer à l'auteur de l'*Iliade*, mais c'est Charles Perrault « ébloui par la gloire d'un grand monarque » qui engagea réellement la bataille en lisant en pleine Académie, le 27 janvier 1687, des fragments de son poëme, *le Siècle de Louis-le-Grand*. Il y soutenait la

(1) *Ménagiana* (1694).

supériorité des Modernes sur les Anciens, osant mettre en doute l'authenticité des poëmes d'Homère, et fouler aux pieds la sublimité de Pindare.

« L'Académie, écrivait Boileau à Brossette, n'est maintenant composée, à deux ou trois hommes près, que de gens du plus vulgaire mérite et qui ne sont grands que dans leur propre imagination. C'est tout dire qu'on y opine du bonnet contre Homère et Virgile et surtout contre le bon sens comme contre un Ancien beaucoup plus ancien qu'Homère et que Virgile. »

Boileau donc entra violemment dans la querelle, s'éleva avec véhémence contre la thèse de Perrault. Encouragé par le prince de Conti, félicité par Racine, il proclama que c'était une honte et une infamie d'attaquer ainsi les grands hommes de l'Antiquité, cribla l'Académie d'épigrammes et, tout en redressant les bévues de Perrault, composa dans le mode pindarique, *l'Ode sur la prise de Namur*, morceau d'une belle allure où le lyrique grec est exalté, tandis que le poëme de *Saint-Paulin* y fait les frais du trait de la fin :

« Dans ses chansons immortelles,
Comme un aigle audacieux,
Pindare étendant ses ailes
Fuit loin des vulgaires yeux.
Mais, ô ma fidèle lyre,
Si dans l'ardeur qui m'inspire
Tu peux suivre mes transports
Les chênes des monts de Thrace
N'ont rien ouï que n'efface
La douceur de tes accords. »

Dans une lettre que nous possédons, adressée à son « cher patron » ce qui serait bien familier pour que le comte de Toulouse en ait été le destinataire, Longepierre rapporte de l'ode célèbre de Boileau, en même

temps que cette strophe, la suivante qui courait manuscrite, et que M. de Pontchartrain (1) avait obtenu qu'on ne publiât pas à cause du nom de ses amis qui s'y trouve. Elle a été réunie depuis à ses œuvres :

« Un torrent dans nos prairies
Roule à bonds précipités,
Malherbe dans ses furies
Marche à pas trop concertés.
J'aime mieux nouvel Icare,
Dans les airs suivant Pindare,
Tomber du ciel le plus haut
Que, loué de Fontenelle,
Raser, craintive hyrondelle,
La terre comme Perrault ! »

Perrault qui avait du mordant, se défendit en homme d'esprit, et railla le pédantisme de Boileau. Pour se justifier et soutenir sa thèse il commença la publication de son *Parallèle des Anciens et des Modernes*, sorte de long plaidoyer où il porte aux nues Chapelain et son poëme héroïque:

Comme le disait fort bien Longepierre du charmant auteur des *Contes du Temps passé :* « Il n'a parlé comme il a fait que par jeu » prenant sur lui d'affirmer que Perrault ne pensait pas un mot de ce qu'il avait écrit.

Cependant, en fidèle ami des poëtes grecs offensés, Longepierre est amené, forcé presque à prendre parti dans la querelle. Comme s'il descendait directement d'Homère, a-t-on dit, il se pose en champion de l'Anti-

(1) Racine écrivait à Boileau le 30 mai 1693 :
« Je ne suis point surpris de la prière que M. de Pontchartrain le fils vous a faite en faveur de Fontenelle.... Je savois bien qu'il avoit beaucoup d'inclination pour lui.... Mais, enfin vous avez très bien répondu et pour peu que Fontenelle se reconnoisse, je vous conseillerois aussi de lui faire grâce. »

quité et prend sa meilleure plume pour écrire son *Discours sur les Anciens* et réfuter les audacieuses affirmations de Perrault. Voici le début de sa lettre-préface dont il oublie de nous dire le destinataire.

« Vous me pressez, Monsieur, de prendre le party des Anciens qu'on ose déchirer si hautement et avec tant d'injustice et vous m'écrivez que lorsqu'on essaye à leur ravir une gloire qu'ils ont si bien méritée, vous êtes surpris de ma modération et de mon silence. Je croyois, me dites-vous, que vous aviez plus besoin d'être retenu qu'excité dans une si belle occasion. Est-ce donc là cette ardeur qui vous est si naturelle pour vos amis? Est-ce là cet attachement et cette passion que je vous ay toujours connue pour les Anciens? Est-ce ainsi que vous profitez du généreux exemple que vous a donné M. D....? »

Allusion à l'intervention passionnée de Boileau-Despréaux. Aussi Longepierre veut-il se justifier de son apparente froideur :

« D'abord que j'eus ouy parler de la déclaration de M. Perrault, mon premier mouvement fut d'y répondre sur le champ et je ne sentis pas moins d'indignation dans le fond du cœur que M. D..... en avoit fait paroistre au dehors, mais quand cette première chaleur fût un peu ralentie et que j'envisageai les choses avec plus de sang-froid, je pensai qu'il entrait peut-être plus de vanité que d'amour pour les Anciens de me charger d'une semblable cause.... »

Longepierre s'exécute pourtant et, dès le début de son Discours, s'empresse de proclamer sa reconnaissante intervention. Il a trop d'obligation aux Anciens pour pouvoir souffrir qu'on ose les déchirer sans se mettre en devoir de les défendre. S'il n'a pas profité davantage de leurs lumières et acquis quelque bon goût par leur commerce, du moins leur est-il redevable des plus douces heures de sa vie. Aussi ne pourrait-il se taire sans ingratitude

et lorsqu'on veut faire perdre à ces grands maîtres qui l'ont si agréablement occupé, une réputation dont ils sont en possession depuis tant d'années, son silence serait injuste et criminel...

Longepierre constate ensuite que c'est le poëme de Perrault qui a donné lieu à ce Discours. Il ne lui en veut pas. Il est trop persuadé du bon goût d'un homme de son mérite, sachant mieux que personne les ouvrages qu'il blâme être des chefs-d'œuvre de raison et d'éloquence, pour croire à sa sincérité.

« Toutefois ce poëme ayant été prononcé avec tant « d'éclat et de pompe, à la face pour ainsi dire de toute « la France, au milieu de la plus illustre Académie de « l'Europe par un membre de cette Académie, dans la « plus grande et la plus célèbre de toutes les occasions, « puisqu'elle étoit assemblée alors pour témoigner sa « joie du retour à la santé de son auguste protecteur ; « on a cru qu'il étoit juste et important de laver les « Anciens d'un affront si authentique et si solennel « accompagné de tant de circonstances capables d'en « conserver la mémoire. »

(A suivre) Bon Roger Portalis.



BIBLIOGRAPHIE

DE QUELQUES

ALMANACHS ILLUSTRÉS

DES XVIII[e] ET XIX[e] SIÈCLES

(suite)

---

111. — LES BOURBONS PEINTS PAR EUX MÊMES ou Entrée de la Famille Royale en France. || *A Paris chez Janet, Libraire, Rue S[t] Jacques,* N[o] 59.

1816. In-32.

Titre gravé et 8 portraits en médaillons encadrés avec angles au pointillé, dont voici les légendes :

1. *S. M. Louis XVIII, Roi de France et de Navarre Né à Versailles le 17 novembre 1755.* — 2. *S. A. R. M[onsieur], Comte d'Artois, Lieutenant-Général du Royaume Né à Versailles le 9 octobre 1757.* — 3. *S. A. R. Madame, Duchesse d'Angoulême Née à Versailles le 19 Décembre 1778.* — 4. *S. A. R. M. le Duc d'Angoulême Grand Amiral de France, Colonel-Général des Cuirassiers et des Dragons Né à Versailles le 6 août 1775.* — 5. *S. A. R. M. le Duc de Berry, Colonel-Général des Chasseurs et des Chevau-Légers-Lanciers Né à Versailles le 24 janvier 1778.* — 6. *S. A. R. M. le Duc de Bourbon, Colonel-Général de l'Infanterie Légère Né le 13 avril 1755.* — 7. *S. A. M. le Prince de Condé Colonel-Général de l'Infanterie de Ligne Né à Paris le 9 Août 1736.* — 8. *S. A. M. le Duc d'Orléans, Colonel-Général des Hussards Né le 6 Octobre 1773.*

A la fin du volume, qui a 80 pages, se trouve le Calendrier de 1816.

(B. Nat. Lb ^{48} 45)

112. — LES DÉLICES DE LA SOCIÉTÉ, ou Variétés Morales et Amusantes Avec Figures. || *A Paris chez Janet, Libraire, Rue S. Jacques,* N[o] 59.

1816. In-32.

Petit ouvrage de 120 pages de texte, composé de faits historiques et de descriptions d'évènements, parmi lesquels on relève les anecdotes suivantes : *Lamon et Elise* (p. 23); *Le Vautour* (p. 26); *Anec-*

dote intéressante sur Pierre-le-Grand (p. 73); *Trait courageux d'un douanier* (*Burou sauvé des eaux*, p. 88).

Le titre et le faux-titre sont en lettres gravées.

Huit figures, non signées, avec les légendes suivantes :

1. *Le Bienfait récompensé.* — 2. *L'Amour propre d'un Enfant.* — 3. *Lamon et Elise.* — 4. *Le Vautour.* — 5. *Le bon fils.* — 6. *Le Cadet généreux.* — 7. *Pierre le Grand Charpentier.* — 8. *Le jeune Burou sauvé des eaux.*

Calendrier de 1816.

(B. Nat. Z 46·778)

113. — LE DISCRET TROUBADOUR. || *à Paris, chez Janet, Libraire, Rue St Jacques, No* 59.

1816. In-64.

Titre en lettres gravées avec une vignette.

24 pages de texte.

Six figures, non signées, dans des ovales encadrés avec tailles de burin aux quatre angles. Ces figures, qui se rapportent aux chansons, ont ces légendes :

1. *Le Discret Troubadour.* — 2. *Amédée et Adèle.* — 3. *La rencontre du soir.* — 4. *La Bergère consolée.* — 5. *La Fiancée.* — 6. *Le Jeune Ménestrel.*

Calendrier pour l'Année 1816, de 24 pages, encadrant le texte.

114. — ETRENNES EE LA SAGESSE ou Jugement de Salomon précédé du Sacrifice d'Abraham. || *A Paris chez Marcilly Rue St Julien-le-Pauvre* No 14 et 15.

1816. In-32.

Titre illustré.

62 pages de texte.

Douze figures, non signées, avec chansons et explications des gravures, dont voici les légendes :

1. *Sacrifice d'Abraham.* — 2. *Malheurs et Prospérité de Joseph.* — 3. *Moïse exposé sur les eaux et Sauvé.* — 4. *Vœu de Jephté.* — 5. *Force de Samson.* — 6. *David et Goliath.* — 7. *Jugement de Salomon.* — 8. *Joas Couronné, mort d'Athalie.* — 9. *la Chasteté de Suzanne.* — 10. *Daniel dans la fosse aux Lions.* — 11. *Vertu et Patience de Job.* — 12. *Judith et Holoferne* (sic).

Calendrier pour l'année bissextile 1816, avec cette adresse de l'éditeur : chez Marcilly, Marchand Papetier, rue Saint-Jacques, n. 21.

115. — MADAME DE LA FAYETTE. || *A Paris, chez Le Fuel Libraire, Rue St Jacques, No 54, près celle du Foin.*

1816. In-16.

Titre en lettres gravées.

Portrait-Frontispice au pointillé, signé Charlin sc.

108 pages de texte, avec quatre gravures également signées et au

pointillé, reproduisant, la première : un épisode de la vie de Madame de La Fayette, et les 3 dernières sont relatives à des fragments de ses œuvres : *Zayde. — La Princesse de Clèves. — Mort d'Henriette d'Angleterre.*

L'almanach est suivi d'un Souvenir gravé avec vignette sur lettre et 12 sujets d'amours, dans des ovales, pour les douze mois, avec ces inscriptions :

La Navigation. — Le Commerce. — La Douceur. — Les Sacrifices. — La Bienveillance. — L'Economie. — La Botanique. — Les Délassements. — La Musique. — La Reconnaissance — La Justice. — La Géographie.

Calendrier pour 1816 année bissextile, avec 4 en-têtes, scènes d'amours pour les 4 saisons.

(B. Nat. Ln 27 10·911)

116. — LA MUSETTE CHAMPÊTRE. || *A Paris Chez Janet Libraire Rue St Jacques N°* 59.

1816. In-32.

Titre en lettres gravées avec une vignette. 24 pages de texte gravé, composé de chansonnettes.

Douze gravures, non signées, avec ces légendes :

1. *Les Bergers.* — 2. *Clairin et Clairine.* — 3. *La Prière innocente.* — 4. *Le Rosier blanc changé de couleur.* — 5. *L'Allégorie expliquée.* — 6. *Le joli Nom.* — 7. *C'est fini.* — 8. *La Nouvelle Bouquetière.* — 9. *L'Hospitalité mal récompensée.* — 10. *L'Ingrat.* — 11. *Le joyeux refrain.* — 12. *Les doux prestiges.*

Cahier d'Ariettes nouvelles imprimées.

Calendrier de 1816 se dépliant.

117. — LES PETITS SOINS. || *A Paris Chez Janet, Libraire, Rue St Jacques, N°* 59.

1816. In-12.

Titre en lettres gravées avec un sujet : une femme, assise devant sa toilette, se faisant coiffer.

32 pages de texte gravé composé de chansons, avec huit gravures, non signées, dont voici les légendes :

1. *Les Petits Soins.* — 2. *François 1er.* — 3. *Fleurs sur la tombe de J. J.* — 4. *Dom Quichotte.* — 5. *Au Tems Jadis.* — 6. *Bélisaire.* — 7. *Le Rosier d'Amour.* — 8. *Il n'est plus là !*

Cahier de chansons imprimées, sans pagination, au milieu du volume.

Calendrier de 1816 se dépliant.

118. — LE BIJOU DES ENFANS, Pour l'Année 1817. || *A Paris, Chez Janet Libraire Rue St Jacques, N°* 59.

1817. In-128.

Almanach minuscule entièrement gravé, composé de 64 pages de texte compris le Calendrier.

Huit petites figures accompagnant les chansons sans titres.
Devises pour les Demoiselles et pour les Garçons avec table.

119. — LA COURONNE DE LIS ET DE ROSES, ou Hommage au Meilleur des Rois. Chansonnier pour la présente année. || *A Paris, Chez Montaudon, Libraire, Quai des Grands-Augustins*, N° 19.

1817. In-18.

Chansonnier royaliste composé de 144 pages de texte avec la table.
Frontispice, se dépliant, dans un grand ovale encadré aves traits de burin, représentant trois femmes couronnant le buste de Louis XVIII.
Première chanson, p. 5 : *Vive le Roi de France*. La dernière est à la page 139 : *Couplets chantés à l'occasion de l'inauguration du Buste de S. M.*
Calendrier de 1817.
(L'exempl. de la B. Nat., sous la cote Ye 19·246, est conforme à celui ci-dessus avec le calendrier pour 1817, mais sans frontispice.)

120. — LE MÉRITE DES JEUNES MÈRES ou Leur Bonheur dans l'éducation de leurs Enfants. Orné de Gravures. || *A Paris Chez Le Fuel, Relieur Libraire, Rue St Jacques, N° 54 près celle du Foin.*

1817. In-16.

Titre en lettres gravées.
138 pages de texte avec la table.
Un second titre et une Préface, en vers, dédiée « Aux Femmes ».
Douze gravures au pointillé, non signées, accompagnant le texte, prose et poésie, et dont voici les légendes :

1. *Le Someil* (sic). — 2. *Le Bain*. — 3. *Le Dialogue*. — 4. *La Fable récitée*. — 5. *L'Equitation*. — 6. *Une Leçon d'Ecriture*. — 7. *Les premiers principes du Piano*. — 8. *La Promenade en Chariot*. — 9. *Le Califourchon*. — 10. *La Contemplation*. — 11. *Une Leçon de Harpe*. — 12. *L'Aumone*.

Imprimerie de Fain, Rue de Racine, N° 4, Place de l'Odéon.
Calendrier de 1817, avec 4 vignettes représentant les 4 saisons.

(*A suivre*). F. MEUNIÉ.

UNE PETITE DÉCOUVERTE BIBLIOGRAPHIQUE

LES POÉSIES

DE

DES BARREAUX

(Vers à Marion de L'Orme, sonnets philosophiques, etc.)

(Suite)

Enfin, malgré les parents, malgré les jaloux, Des Barreaux possède Marion ; le cœur débordant de joie et d'orgueil, il laisse éclater son bonheur :

STANCES (1)

Jouissance parfaite

Je suis vainqueur d'une maistresse,
Que seule j'estimois digne de mes soûpirs,
Et quoy qu'elle ait l'orgueil d'une déesse,
J'esteins dans son beau sein le feu de mes désirs.
Après cette illustre victoire,
Dans ces transports délicieux,
Je meurs, je ressuscite, ô grand maistre des Dieux,
Amour, que j'ay par tout de plaisir et de gloire !

Ainsy l'âme d'aise ravie,
Le plus aymable des amants,
Tyrsis dans les embrassemens
De son adorable Sylvie,

(1) Rec. Conrart, 145, B. L., Vers de Des Barreaux ; Rec. Sercy, Ie p., 1e éd., 1653 ; Rec. de 1667 (IIe p.), p. 220.

Soupiroit agité de ces doux mouvemens
Qui donnent la mort et la vie,
Et dans ces bien-heureux momens,
Où des voluptez accomplies
Laissent les passions ravies
Jusqu'aux derniers contentemens,
Il disoit à son cœur dans ses ravissemens,
Je suis vainqueur d'une maistresse, etc...

Il tient entre ses bras cet objet qu'il adore,
Il jouît pleinement de toute sa beauté,
Il sent que ses plaisirs sont une vérité,
Et s'il ne les croit pas encore,
Tant l'amant a de peine à croire,
Ce qu'il a si fort désiré,
Il doute du présent, il faut que sa mémoire
Travaille puissamment à l'en rendre assuré :
Mais assuré qu'il est de son bonheur extrême,
Ce bien-heureux amant dit encor en luy-même,
Je suis vainqueur, etc.

Dans l'estat glorieux d'une faveur si rare,
Tyrsis se méconnoist, et ne connoist plus rien,
Il se perd, son âme s'égare,
Dans la possession d'un bien,
Duquel cette beauté ne luy est point avare;
La honte et le respect par l'amour sont bannis,
Tyrsis gouste à longs traits des plaisirs infinis.
Sa main sur ce beau corps se promène à son aise,
Il la baise cent fois, et mil il la rebaise;
Mais de ces précieux baisers,
Il n'en parle qu'à ces pensers.
Pensers, dit-il, mes seuls complices
De tant d'agréables délices,
Où s'abandonnent tous mes sens,
Demeurez toujours innocens,
Et ne souffrez pas que ma bouche
Trahisse criminellement
Un secret qui si fort vous touche.
Le silence et la foy sont les pierres de touche,

Qui font connoistre un véritable amant,
Ma bouche, soyez donc fidelle,
Tout autant que Sylvie à mes yeux paroist belle,
Vous le serez parfaitement,
Et soupirant pour elle une éternelle flâme,
Conservez-là, s'il se peut, en mourant.
Laissez le penser à mon âme,
Mais ne dites jamais, pas même en expirant,

Je suis vainqueur d'une maistresse,
Que seule j'estimois digne de mes soûpirs,
Et quoy qu'elle ait l'orgueil d'une Déesse,
J'esteins dans son beau sein, le feu de mes désirs.
Après cette illustre victoire,
Dans ces transports délicieux,
Je meurs, je ressuscite, ô grand maistre des Dieux,
Amour, que j'ay par tout de plaisir et de gloire!

Marion est forcée de s'éloigner à nouveau. Si la première séparation a été cruelle pour le poète, la seconde l'accable :

SONNET (1)

Sur une absence

Gémissant sous le faix d'une triste avanture,
Désespérant de voir celle pour qui je meurs,
Je m'en fais un tableau pour tromper mes douleurs,
Des plus vives couleurs qu'ait formé la nature.

(1) Rec. Conrart. T. XXIV, in-4, p. 412, Vers de Des Barreaux ; Rec. de Sercy, IIe p., 1653, sig. C.; Rec. de 1667 (IIe p.), p. 209 (n. s.). Ce sonnet est signé Charleval dans le T. XIX du Rec. de Conrart (p. 401) ; Saint-Marc, s'appuyant sur l'initiale C, l'a inséré dans son édition des Poésies de Charleval, 1759, mais cet érudit a reconnu lui-même l'incertitude qui pèse sur certaines de ses attributions.

Je voy dans le soleil ses regards en peinture,
L'éclat de son beau teint dessus l'émail des fleurs,
Sa jeunesse paroist dans la belle verdure,
Que produit le printemps par ses douces chaleurs.

Mais ce rapport au lieu d'alléger mes ennuis,
Ne fait rien qu'augmenter les peines où je suis,
En donnant plus d'ardeur au désir qui me presse;

Vous qui la faites voir avecque tant d'appas,
Fleurs, printemps, beau soleil, rendez-moy ma maistresse,
Ou si vous ne pouvez, ne me la montrez pas.

Un songe heureux la lui montre, et déjà il se console :

SONNET (1)

Sur un songe

Ah ! j'ay veu cette nuit, ces sources de lumière,
Ces beaux yeux m'ont paru, au travers du bandeau,
Que porte le sommeil, et sous son noir manteau,
J'ay découvert du Ciel la beauté toute entière.

Quel éclair, quel regard, quelle flamme meurtrière,
Trop heureux qui pourroit en faire son tombeau,
Jamais homme mortel ne vit un feu si beau,
Eclat trop lumineux pour ma foible paupière.

Je la vis sans la voir, je l'ouïs sans parole,
Je la suis, je la tiens, son image s'envole,
Et dans ce doux transport mes sens ont éprouvé

L'erreur délicieux où le sommeil nous plonge,
Mais que je suis heureux de n'avoir que rêvé,
Hélas ! j'en serois mort si ce n'estoit un songe.

(1) Rec. Conrart, 145 B. L, Vers de Des Barreaux ; Rec. de 1667 (II p.), p. 212.

Jusqu'à présent, la confiance de Des Barreaux en Marion est entière, rien n'est venu la troubler, la rivalité du puissant Cardinal le laisse sans inquiétude et il ne craint pas de célébrer sa victoire :

STANCES (1)

Sur ce que l'auteur estoit mieux auprès de sa Maistresse que Monsieur le Cardinal de Richelieu qui estoit son rival (2)

J'aime une beauté sans seconde,
A qui même les immortels
Ont soin de dresser des autels,
Laissant pour la servir la conduite du monde :
J'ay de puissans rivaux, mais je dis devant tous,
Je n'en suis point jaloux :
Tout ce qu'elle soûmet, tant d'illustres victoires,
Sont autant de trophées élevez à ma gloire.

(1) Rec. de Conrart, T. XXIV in-4, Vers de Des Barreaux (avec le titre : Chanson); Rec. de 1667 (II p.), p. 214.

(2) « Le cardinal de Richelieu vit pour la première fois Marion par l'entremise de Ninon des Enclos, son amie et sa rivale en libertinage » (Ninon pouvait avoir alors 22 à 23 ans, et non 15 à 16 comme le dit M. Paulin Paris). « Il voulut savoir si Cinq-Mars en estoit aimé, et donna commission à Boisrobert de le découvrir. Cet abbé luy apprit que dans les comploisances de Marion de L'Orme pour le favory du Roy, la vanité avoit plus de part que l'amour et que toute la tendresse de cette fille étoit pour Des Barreaux, conseiller au Parlement, jeune homme bien fait de sa personne, d'un esprit vif et d'une conversation enjoüée, mais desbauché et impie au dernier point. Le Cardinal fit proposer à Des Barreaux par Boisrobert que s'il vouloit luy céder sa maistresse, et l'engager à respondre à sa bonne volonté, on auroit tant de reconnoissance pour ce sacrifice qu'on feroit pour sa fortune tout ce qu'il pourroit désirer. Boisrobert s'acquitta de sa commission avec beaucoup d'adresse, mais Des Barreaux ne répondit à cette ouverture qu'en plaisantant, et feignant toujours de croire le Cardinal incapable d'une telle foiblesse. Ce ministre en fut si irrité qu'il persécuta Des Barreaux tant qu'il vécut, et l'obligea à se défaire de sa charge et à sortir du royaume. » (Vanel : *Galanteries des Rois de France*, 1694, t. II, p. 165.)

L'éclat de leur haute fortune
N'ébranle point sa fermeté,
Sa grande générosité
Passe les sentimens d'une vertu commune :
Et sans faire le vain, j'en suis bien assuré,
Son cœur me l'a juré,
Sa bouche me l'a dit, cette bouche fidelle,
Qu'elle mourroit plustost que de m'estre infidelle.

Je l'adore avec le silence,
Et conserve parmy mes feux
Des désirs trop respectueux,
Pour trahir un secret de telle conséquence,
Ma raison me défend de cette vanité,
La sotte liberté,
Et de ce même trait dont son bel œil me touche,
Elle m'ouvre le cœur et me ferme la bouche.

La pire des ennemies de l'amour, celle contre laquelle il ne se peut défendre, la satiété est venue. Marion prête l'oreille à des déclarations nouvelles, son cœur bat pour Cinq-Mars (1). On a, du reste, desservi le poète auprès d'elle, celui-ci se refuse à demander justice :

(1) Acon (Cinq-Mars), ce jeune Acon, que la beauté suprême,
Rendit heureusement seul semblable à luy-mesme,
Par l'art que l'on pratique à la Cour des grands Roys,
Vint soumettre l'amante à ses injustes loix,
Et t'osta pour jamais Pyræmon la conqueste,
Qui d'un myrte amoureux avoit orné ta teste ;
. . . .
Cependant d'un rival l'inévitable adresse
T'a privé pour jamais de ta belle Maistresse ;
Tes soupirs et tes vœux sont vains et superflus,
L'infidèle t'oublie et ne te connoist plus,
A son nouvel amant elle a rendu les armes,
Il est absolument le maistre de ses charmes
. . . .
Enfin ce jeune Acon . . . .
. . . . sous un sort inhumain,
Vit borner ses beaux jours par une infâme main.
[*Marcassus*]

SONNET (1)

Plainte sur un faux rapport fait par les ennemis de l'auteur à sa maistresse

Quoi que mes ennemis d'une noire malice
Ayent fait réüssir leur lasche trahison,
Je garde avec respect l'honneur de ma prison,
Et ne demande point qu'on me fasse justice.

Quoi que ma déïté dédaigne mon service,
Je ne veux point pourtant chercher ma guérison,
Et sans examiner ny conseil ny raison,
Je veux mourir plustost que ma flamme périsse.

L'honneur de la servir m'est si fort précieux,
Que pour me rebuter d'adorer ses beaux yeux,
Elle n'aura jamais assez d'ingratitude,

Et quand en cet amour je n'aurois que douleur,
J'aime mieux qu'elle soit cause de mon malheur,
Que toute autre le soit de ma béatitude.

Des Barreaux est supplanté par Cinq-Mars ou... par un autre ; tendres récriminations, nouvelles protestations d'amour ne peuvent ramener l'infidèle :

SONNET (2)

Sur une infidélité panchante
Plainte

Toy, qui portes mon cœur dans l'air de ton visage,
Qui fais tout mon destin d'un seul trait de tes yeux,
Ne te verray-je plus, objet délicieux,
Ange, du Dieu vivant la plus parfaite image ?

(1) Rec. de 1667 (IIe p.), p. 210.
(2) Rec. Conrart, 145 B. L., Vers de Des Barreaux ; Rec. de 1667 (IIe p.), p. 210.

Astre de mon bonheur, sois-le de mon naufrage,
Que je meure par vous, regards délicieux,
Lumière, feux, éclairs, si doux, si furieux,
Tuëz moy, brûlez moy, consommez vostre ouvrage.

Je sçay que j'en mourray, l'excès de mon amour,
Si je revoy vos yeux, me privera du jour.
Beaux yeux dont la lumière et me plaist et me tûe,

Achevez, achevez mon triste désespoir,
Et s'il faut de ma mort achetter vostre veüe,
Je veux bien que ma mort soit le prix de vous voir.

Tout est fini, l'ingrate Marion a oublié son premier amant qui, toujours fidèle, lui reproche trois mois après son inconstance et sa légèreté et constate, en dépit de lui-même, « que son cœur est mal avec son esprit » :

ÉLÉGIE (1)

Reproche d'infidélité

Traîtresse, est-il donc vray, que ton âme perfide
Menace nostre amour d'un sanglant parricide ?
Est-il donc vray, qu'enfin d'un furieux effort
Tu me voles ton cœur, et me donnes la mort ?
As-tu pû lâchement étouffer cette flâme,
Qui brilloit dans tes yeux, et brûloit dans mon âme ?
Hé ! tant de dieux en vain à témoins appellez,
Tant de sermens jurez par toy, mais violez,
N'ont donc pû t'empêcher de faire une injustice,
Qui crie au Ciel vengeance, à la terre un supplice ?
Mais je te jure outré du plus vif sentiment,
Qui peut jamais piquer un véritable amant.
Je jure maintenant que ma juste colère
Va perdre pour jamais le soucy de te plaire ;

(1) Rec. de Sercy, IVe p. 1658, sig. D. B. (Des Barreaux); Rec. de 1667 (IIe p.), p. 216.

Que ma crainte et mes cris éclateront si haut,
Que ton front rougira de tes lâches défauts :
Car pourquoy te flater ? non, tu n'es plus mon Ange,
Tu n'es plus cet objet si digne de loüange,
Pour qui j'ay eu toujours également ouverts,
Mon cœur par mes soûpirs, mon esprit dans mes vers.
Je ne te connois plus, tu n'es plus qu'une image,
Qu'un portrait effacé de ce divin visage.
Tes lâches cruautez, tes crimes ont éteint,
Et l'éclat de tes yeux et celuy de ton teint.
Ah ! que depuis trois mois que ton ingratitude
Réduit au désespoir mon humble servitude :
Ah ! que depuis trois mois ton visage changé,
Peu semblable à celuy qui m'avoit engagé,
Fait voir, quand je devrois le dire avec blasphême,
Et de corps et d'esprit que tu n'es plus toy-même.
Quand d'un si doux effort tu pris ma liberté,
Ton visage portoit dans sa jeune beauté
De la faveur du Ciel les glorieuses marques,
Tes yeux avoient sur moy la puissance des Parques ;
D'un seul de tes regards, Maîtresse de mon sort,
Tu pouvois me donner ou la vie ou la mort.
Mais maintenant, hélas ! que tu n'es plus si belle,
Voudrois-tu m'obliger à t'estre aussy fidelle ?
Et maintenant pourquoy ne changeray-je pas ?
J'ay veu devant ma foy mourir tous tes appas,
Et mes yeux avec peine ont reconnu les traces,
De tant et tant d'attraits, de tant et tant de grâces,
Eh ! je jure pourtant, ce serment solemnel,
Que te fit mon amour, de se rendre éternel,
Que ce beau teint terny, ces lumières esteintes,
A ma fidélité n'ont point donné d'atteintes :
Ce n'est pas là d'où vient le vray contrepoison,
Qui perdant mon amour a sauvé ma raison.
Tu es trop belle encor, et sans te faire outrage,
Je ne sçaurois nier que ton divin visage
Ne possède toujours d'assez riches trésors,
Si tu avois du cœur pour faire aimer ton corps :
Mais tes légèretez, les défauts de ton âme,
M'ont fait rompre mes fers et esteindre ma flâme :

C'est là pour mon malheur, c'est là pour mon tourment,
Que je te voy changée. ô Dieux, quel changement!
Es-tu pas devenuë inconstante, légère,
Lâche, double de cœur, perfide, mensongère ?
Trop aimable pourtant ! Dieux ! qu'est-ce que j'ay dit ?
Et que mon cœur est mal avecque mon esprit !
Trop aymable pourtant ! pousse, pousse, ô mon âme,
Dans ce dernier soûpir les restes de ta flâme.

Des Barreaux, après avoir jeté un dernier cri de souffrance, n'envisage plus que le repos et la mort :

DIXAIN (1)

Hâ que je souffre de tourments
Quand je retourne ma pensée
Sur tous ces bienheureux moments
De ma félicité passée !
Rage, Dépit, Amour, Regret,
Qui d'un ver cuisant et secret
Rongez mon âme tourmentée.
A quoy tant de divers retours,
Pour un seul cœur de Promethée
Faut-il tant et tant de vautours ?

SONNET (2)

Sur une infidélité consommée

Je m'en vais à la mort, où toute la nature,
Impuissante qu'elle est, se laisse évanoüir :
J'ay veu sous le soleil tout naistre et tout périr,
Qui me dispenseroit de la même avanture ?

J'aimay de deux beaux yeux la lumière si pure,
Ces beaux yeux n'eurent pas à dédain mon desir,
Un temps je fus heureux, elle devint parjure :
Que me reste-t-il plus à faire qu'à mourir ?

(1) Ms. 22557 de la Bibl. Nat[le].
(2) Rec. Conrart, 145 B. L. Vers de Des Barreaux ; Rec, de 1667 (II[e] p), p. 211.

Je meurs donc sans regret, et martyr de l'amour,
Je pers sans murmurer la lumière du jour,
Il ne me reste plus que ce funeste change,

Après avoir perdu, par un malheureux sort,
Les plaisirs que j'avois dans le sein de mon Ange,
Que chercher du repos dans le sein de la mort.

Les poésies ci-dessus constituent la véritable histoire des amours de Des Barreaux et de Marion de L'Orme, elles en donnent la physionomie exacte. Ce sont là des documents auxquels on peut ajouter foi.

Le poète nous apparait sous un jour beaucoup plus favorable que dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Sa passion pour Marion fut toujours sincère et désintéressée ; son attitude, au début de leurs relations, n'est point celle d'un libertin : il respecte la jeune fille et celle-ci ne succombe qu'après une ou deux années d'attente, nous nous gardons d'employer le mot de « résistance ». Abandonné et trahi tout à la fois, Des Barreaux reste sympathique, ses reproches ne sont ni d'un résigné ni d'un complaisant et il ne semble pas qu'il ait continué à être l'amant de la courtisane. On ne pouvait guère lui demander plus.

(*A suivre*) F. Lachèvre.

LAS SOMBRAS DE HELLAS

LES OMBRES D'HELLAS

L'austère cité de Calvin, la protestante Genève, nous envoie un livre bien imprévu, car il est hautement païen et ne craint pas de le proclamer par dessus lacs et monts. De ses vieux murs, ô merveille ! s'élèvent de profanes chants d'amour, et leurs échos redisent à la brise du Léman des hymnes à l'éternelle beauté.

Le Persée de Benvenuto, c'est-à-dire l'idéal de la forme dans l'art de la Renaissance, timbre la couverture du volume de sa superbe nudité. A l'intérieur, des vers en langue espagnole aux sujets de pure source antique. Au regard, leur version française en sonnets dont la ciselure exquise en fait comme une œuvre nouvelle.

Las Sombras de Hellas (1), qu'est-ce donc, sinon les ombres énormes des temps fabuleux, les amours surhumains des Dieux de l'Olympe, les fantômes des héros de l'homérique épopée, et les légendes de la Grèce antique du temps où l'image de Pallas Athénè, toute d'ivoire, de marbre et d'or planait sur la ville du haut du Parthénon, son sanctuaire?

Va réveiller le marbre en la vierge carrière,
Sculpteur ! et que, sous ton ciseau de feu, s'épanouisse

(1) *Las Sombras de Hellas.* — *Les Ombres d'Hellas*, par L. Diaz, avec la traduction en vers français par F. Raisin. Préface par Remy de Gourmont. Edition originale, Genève, C. Eggimann et Cie. Paris, H. Floury, 1902. — In-8.

le divin sourire de Vénus. Peintre, va dérouler la théorie des nymphes dans l'atrium de la maison heureuse; Ciseleur, grave sur cette coupe d'or les voluptueux contours de l'enlèvement d'Europe; foudroie la race des Géants, ou bien humanise-toi, Jupiter, sous les baisers de Pasiphaé; sûre de ton triomphe, sors du sein des flots, Vénus Anadyomène; entr'ouvre ton cœur, ô Léda! à demi cachée sous les ailes du cygne divin; Hercule, laisse ta force s'émasculer aux genoux d'Omphale; Centaures, rougissez de sang la terre dans vos rudes combats, et vous, Satyres, Nymphes et Faunes, menez la ronde éperdue de vos desirs de demi-dieux! En vous évoquant, le poète, à l'instant, vous redonne la vie.

Et vous aussi, héros du vieux rhapsode, Hélène à la royale poitrine, Pâris assoiffé de beauté, Circé perfide, prudent Ulysse, Priam, Achille, Agamemnon, et vous Briseïs, et vous Cassandre, figures grandioses burinées dans l'airain par le divin Homère, sorties de cette terre, source de poésie, revenez un moment de ce passé lointain, ranimées par l'art magique de deux poètes.

Le poëte espagnol est M. Léopoldo Diaz, et nous autres vieux rejetons de race latine, nous pouvons à travers ses vers, suivre l'image qui s'épanouit, voir courir la pensée vibrante, et naitre tout ce qu'une imagination brillante a pu enfanter de tableaux colorés au souvenir du monde antique.

Le poëte français, c'est M. F. Raisin, que tant d'affinités rattachent à la France, que nous savions orateur disert, bibliophile passionné, et qui nous donne l'agréable surprise de découvrir en lui un poëte délicat et qui se meut à l'aise dans le moule étroit du sonnet.

Que dire du volume qui les renferme, sinon vanter son élégant aspect, sa claire impression et le beau papier, de tradition dans la maison Eggimann de Genève?

Choisissons presque au hasard, — et le choix ici est plus qu'un embarras, c'est une injustice, — choisissons le frais sonnet d'*Hébé* pour donner une idée de la forme achevée sous laquelle M. Raisin enchâsse sa pensée.

HÉBÉ

On la dirait de neige et de nacre et d'écume !
Quand Jupiter est triste au cours des longues nuits
De sa main gracieuse, en la coupe qui fume,
Elle verse les vins qui trompent ses ennuis.

Elle est de l'idéal l'initial sourire.
Près de sa forme ailée et légère on respire
Partout un virginal parfum de pureté,
Et partout resplendit l'éclat de sa beauté.

Sa voix sait de Psyché calmer l'affreux délire.
Entre leurs passions que la fureur inspire
Aux Dieux, comme un soupir d'amour, elle apparaît ;

Parfois elle s'endort sur les monts : On croirait
Alors, quand de ses pleurs l'inonde la rosée
Voir une libellule au cœur d'un lys posée.

B[on] ROGER PORTALIS.

CHRONIQUE

Prosper Mérimée a-t-il été vaudevilliste ? — Nous avons, dans la livraison du *Bulletin du Bibliophile*, du 15 juin dernier, soumis à l'attention des « Mériméistes » un petit problème littéraire a résoudre. Prosper Mérimée est-il l'auteur de deux vaudevilles intitulés : *A quelque chose malheur est bon* et *Pour éviter Clichy ?*

De son côté, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, que dirige avec sa grande compétence notre confrère M. Georges Montorgueil, a posé la question (n° du 10 août 1903, col. 1012) et a reçu deux réponses qui, si elles ne solutionnent pas le problème, apportent du moins quelques éclaircissements utiles. C'est ainsi que l'on sait maintenant que ces deux vaudevilles ont été représentés à Rouen, probablement en 1856 et que l'un des auteurs, M. Félix Duriez, faisait à cette époque partie de la troupe du Théâtre français de Rouen, sous la direction de M. Plunkett, frère de Mme Doche. M. Félix Duriez devint ensuite directeur des théâtres de Reims, de Poitiers puis enfin du Théâtre des arts de Rouen.

Le débat se trouve donc aujourd'hui circonscrit et il y a lieu de croire que d'ici quelque temps, nous saurons définitivement quel est le Mérimée qui, avec Félix Duriez, a signé les deux vaudevilles *A quelque chose malheur est bon* et *Pour éviter Clichy*.

Bibliographie et littérature. — Sous ce titre de *Bibliographie et littérature* (*trouvailles d'un bibliophile*), M. le Vte de Spoelberch de Lovenjoul vient de publier dans la « Collection du Bibliophile parisien », de M. Henri Daragon, un certain nombre d'études qui intéressent l'histoire littéraire au XIXe siècle. Nos lecteurs ont eu la bonne fortune d'avoir la primeur dans le *Bulletin du Bibliophile*, de quelques uns de ces articles de l'éminent balzacien. Rappellerons-nous les *Poésies de Théophile Gautier mises en musique. Une pièce de vers de M. de Latouche adressée à Mme Desbordes-Valmore, Le « Victor Hugo » de Théophile Gautier, Une épave de Charles Nodier*, etc. qui ont été très remarqués, lors de leur apparition ? Mais le petit volume qui vient de paraître contient d'autres études qui ne le cèdent pas. comme intérêt à celles que nous venons de citer. Les amis de Mérimée y trouveront la liste, par ordre chronologique de publication. des œuvres du célèbre écrivain ; ils liront avec plaisir la belle préface que M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul a écrite pour le livre d'un critique belge, M. Eugène Gilbert, intitulé : *En marge de quelques pages*. Une magistrale poésie de l'historiographe de Balzac et de Gautier, *L'Éternel contraste*, termine ce petit

volume, l'un des meilleur assurément de la collection du Bibliophile parisien. Nous donnons, d'autre part, la justification du tirage de ce livre ; constatons aussi avec plaisir que M. Daragon a enfin renoncé à l'affreuse couverture illustrée, commune et vulgaire, qui déshonore les ouvrages précédemment publiés dans sa collection.

Le For l'Evêque. — La Société de l'histoire du théâtre avait mis au concours en janvier 1902, une étude sur le For l'Evêque, cette prison si mal connue, qui, pendant longtemps, eut le privilège de servir d'abri forcé aux comédiens et aux comédiennes indisciplinés, ainsi qu'à des auteurs dramatiques. On ne savait presque rien de la vieille prison. Le *Journal du For l'Evêque*, publié en 1838, dans le *Monde dramatique*, par E. Burat de Gurgy, est un travail des plus sommaires ; les recherches que devait nécessiter, pour être sérieuse, l'étude d'un tel sujet, ne pouvaient manquer d'être longues et laborieuses.

Il fallait, pour mener à bien pareil travail, un érudit rompu aux recherches dans les archives. Ce fut notre sympathique collègue de la Bibliothèque de l'Arsenal, M. Frantz Funck-Brentano, qui remporta le prix de la Société de l'histoire du théâtre ; une partie de son important mémoire parut dans la revue fondée par cette Société.

Aujourd'hui, c'est tout un gros volume que publie la librairie Albert Fontemoiney. M. Funck-Brentano. *La Bastille des Comédiens. Le For l'Evêque*, tel est son titre.

Les précédents ouvrages de l'érudit bibliothécaire de l'Arsenal, *Le Drame des poisons*, *L'Affaire du collier*, *La Mort de la Reine*, pour ne citer que ceux-là, ont été accueillis par la faveur du public et plusieurs éditions en ont été enlevées déjà. *La Bastille des Comédiens*, ne pourra manquer de recevoir le même accueil. M. Funck-Brentano a un talent tout particulier pour mettre en œuvre les documents sur lesquels il appuie ses livres et les présenter au lecteur sous une forme à la fois littéraire, attrayante et captivante. L'auteur a joint à son ouvrage onze gravures hors texte.

Correspondance du bailli de Virieu. — Deux de nos collaborateurs, MM. le vicomte de Grouchy et Antoine Guillois, viennent de faire paraître, chez Ernest Flammarion, en un volume in-octavo, la correspondance du bailli de Virieu, ministre plénipotentiaire de Parme (1788-1793), dont ils donnent, en tête de leur ouvrage, le portrait d'après une ancienne gravure.

MM. de Grouchy et Guillois, dont nos lecteurs connaissent et apprécient les travaux historiques, ont eu l'heureuse fortune d'obtenir de M[me] la marquise de Virieu et de M[me] la comtesse de Gontaut-Biron, communication des documents qu'avait copiés, traduits et classés, en 1884, dans les Archives de Parme, M. le Marquis de Virieu. D'autres archives encore leur ont été gracieusement ouvertes, celles

de M. le colonel marquis de Virieu et de M. le marquis de Virieu-Pupetières qui, lui, possédait une seconde copie des documents. Grâce à cette seconde copie, les deux éditeurs ont pu retrouver et traduire les lettres sur les massacres de septembre qui manquaient dans la première.

Ce fut, le 19 décembre 1789, que le bailli de Virieu remplaça, « sous le simple titre de chargé d'affaires », le bailli de Labriane, ambassadeur de la religion de Malte en France; déjà, en 1782, le 24 février, à l'occasion de la naissance du Dauphin de France, le bailli de Virieu avait été envoyé à Paris pour féliciter Louis XVI. De 1789 à septembre 1792, il résida en France. Arrêté et mis au secret, il fut relâché par ordre de Danton ; une fois mis en liberté, il partit pour Genève, le 16 novembre, il reçut l'ordre de se fixer à Berne. Il ne quitta plus la Suisse que pour se rendre à Padoue où il mourut en 1803.

« Comment il remplit sa mission, écrivent MM. de Grouchy et Guillois, dans leur introduction avec quel soin il sut conserver l'affection de la famille royale sans froisser les ministres — qu'ils s'appelassent Montmorin, Dumouriez ou Danton — avec quelle intelligence il conseilla la conduite que le duc de Parme devait tenir dans ces circonstances difficiles, avec quelle précision il signalait les moindres faits parvenus à sa connaissance, on verra tout cela dans la correspondance que nous publions aujourd'hui. »

Bibliographie Mistralienne. — M. Edmond Lefèvre, qui a entrepris la rédaction d'un *Catalogue félibréen et du Midi de la France*, dont le premier volume a paru en 1901, et dont un autre est actuellement sous presse, nous donne aujourd'hui la bibliographie des œuvres de Frédéric Mistral. Les admirateurs du grand poète provençal trouveront dans ce volume, de format grandin-octavo, édité, à Marseille, par *l'Idéio prouvencalo*, non seulement la liste complète des ouvrages de Mistral, mais encore d'intéressants et nombreux renseignements sur la vie du poète de *Mireille*.

L'ouvrage est divisé en sept chapitres qui sont les suivants : I. Œuvres. — II. Principales éditions et traductions. — III. Publications diverses: Discours, brochures, articles, etc. — IV. Principales traductions et reproductions des articles et des discours de F. Mistral. — V. Préfaces, causeries, lettres, introductions et avant-propos parus dans divers ouvrages, brochures, etc. — VI. Documents sur Frédéric Mistral et ses œuvres. — VII. Documents Mistraliens. — VIII. Supplément.

M. Edmont Lefèvre ne s'arrêtera pas, espérons-le, en chemin ; il voudra quelque jours, faire pour Roumanille pour Aubanel, pour d'autres écrivains provençaux encore ce qu'il vient de faire avec succès pour Mistral ; mais, sans attendre la suite de ses utiles et précieux répertoires, félicitons-le de ceux qu'il a déjà mis à la disposition des travailleurs.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc.

— Collection du Bibliophile parisien. — Bibliographie et littérature (trouvailles d'un bibliophile), par le Vte de SPOELBERCH DE LOVENJOUL. *Paris, Henri Daragon*, in-18.

Tiré à 10 ex. sur pap. du Japon (A à J) à 10 fr.; 5 ex. sur pap. de Chine (K à O) à 8 fr.; 10 ex. sur pap. de Hollande (P à Y) à 6 fr.; et 350 ex. sur pap. alfa vergé (nos 1 à 350) à 4 fr.

Publications de luxe.

Librairie Nilsson (Per Lamm, successeur) :

— Comte REVENTLOW. — Les Fresques du château de Malpaga représentant la visite du roi Christiern Ier chez Bartolomeo Colléoni, gr. in-4o oblong (40 fr.).

Publications diverses.

— Adolphe MÔNY. — Études dramatiques. Tome premier. Prométhée enchaîné. — Alfred le Grand. — Lorma ou la bataille de Lora. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— Émile BERTAUX. — Victor Hugo artiste. Orné de 27 gravures dont 4 hors texte. *Paris, Gazette des Beaux-Arts*, gr. in-8 (2 fr. 50).

L'abondance des matières nous oblige à remettre à une livraison ultérieure la " Revue de publications nouvelles "

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, **12** FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, **14** FR.
ÉTRANGER, **16** FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer*, ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc*

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÈTES ET LITTÉRATURE

DU XVI[e] SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant
H. Leclerc.

Vendôme — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, Baron JÉRÔME PICHON,
PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.,

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE



N° 10. — 15 OCTOBRE

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger

1903

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile*.

MM. **Marius Barroux**, archiviste-adjoint de la Seine **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres; **Jean Berleux; Paul Bourdeley; Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Henri Bouchot**, conservateur des estampes à la Bibliothèque Nationale; **Abbé H.-M. Bourseaud ; R. P. Henri Chérot, S. J. ; Marquis de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **A. Claudin**, lauréat de l'Institut; **Henri Cordier; Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet ; George de Courcel ; A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais; Victor Déséglise ; Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Emile Droit; Joseph Dumoulin; Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Charles Ephrussi; Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée; Alfred Franklin**, administrateur de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez ; Tony Genty; Ch. de Grandmaison**, archiviste honoraire d'Indre-et-Loire, correspondant de l'Institut; **R. P. Eugène Griselle, S. J.; Vicomte de Grouchy ; Léon Gruel ; Antoine Guillois ; Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Henry Harrisse; Maurice Henriet; Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Paul Lacombe**, des Amis des livres; **Frédéric Lachèvre ; Abel Lefranc**, secrétaire du Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J. B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, secrétaire de l'Ecole des Chartes; **Louis Morin**, typographe à Troyes; **Léon-Gabriel Pélissier; Emile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Bernard Prost**, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard; Vicomte de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul ; Henri Stein**, archiviste aux arhives nationales; Abbé **Tougard ; Maurice Tourneux ;** Abbé **Ch. Urbain**, vicaire général de Tarentaise; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois, etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 OCTOBRE

BERNARD DE REQUELEYNE

BARON

DE

LONGEPIERRE

(1659-1721)

(*Suite*)



Poussé, soutenu par son sujet, Longepierre arrive presque à l'éloquence. Il défend Platon, ce génie admirable, Aristote, Démosthène, Homère, le père des poëtes, que tant de villes se sont disputé l'honneur de l'avoir vu naître, auquel on a élevé des statues et même des autels... Jamais il n'écrivit d'une plume plus convaincue. Mais à quoi bon suivre l'auteur dans ce morceau de rhétorique et réveiller les échos de cette grande querelle. Disons seulement que son ardeur l'exposa aux attaques des hommes de lettres.

Jean-Baptiste Rousseau qui s'y distingua, semble l'avoir pris comme tête de turc, et l'a criblé d'épigrammes. Se moquant de la fougue déployée à défendre

l'Antiquité, il l'accuse encore de l'avoir mal comprise :

« Longepierre le translateur
De l'antiquité zélateur,
Imite les premiers fidèles
Qui combattoient jusqu'au trépas
Pour des vérités immortelles
Qu'eux-mêmes ne comprenoient pas. »

Dans un quatrain, toujours aigri et cette fois grossier, il tombe sur les deux principaux coryphées de la querelle, les qualifiant sans raison d'une épithète qu'il aurait pu s'appliquer à lui-même :

« A voir Perrault et Longepierre
Chacun de son côté vouloir régler le pas
Ne diroit-on pas d'une guerre
Dont le sort est remis aux soins de deux goujats ? »

Enfin dans la célèbre Chanson de Vaudeville sur le refrain de *Vivent les Grecs*, c'est encore Longepierre que J.-B. Rousseau a mis plaisamment sur la sellette sous le nom de *Dandinière*, sans doute parce que, grand et mince, il se dandinait en marchant :

« Le traducteur Dandinière
Tous les matins
Va voir dans leur cimetière
Grecs et Latins
Pour leur rendre ses respects.
Vivent les Grecs !

Si le style bucolique
L'a dénigré
Il veut par le dramatique
Etre tiré
Du rang des auteurs abjects.
Vivent les Grecs !

Vormes lui fait ses recrues
D'admirateurs
Il va criant par les rues
Chers auditeurs
Voilà des vers bien corrects.
Vivent les Grecs !

Il a fait un coup de maître
Des plus heureux,
Car pour les faire paroître
Forts et nerveux
Il les a fait durs et secs,
Vivent les Grecs !

L'auteur lui-même proteste
Qu'il sont charmans
Et comme il est fort modeste
Ses jugemens
Ne sauroient être suspects.
Vivent les Grecs !

Ecrivains du bas étage,
Venez en bref
Pour faire devant l'image
De votre chef
Cinq ou six salamalecs !
Vivent les Grecs ! »

Être ainsi chansonné, mais c'est de la gloire !

La mêlée d'ailleurs était complète. D'un côté l'on voyait, tenant pour les Anciens, Boileau, Racine, Ménage, Fénelon, La Bruyère, Huet, les Dacier, Longepierre, etc. ; de l'autre exaltant la supériorité des Modernes, Perrault, Fontenelle, l'abbé Terrasson, La Mothe, Saint-Evremond et la majorité de l'Académie, qui trouvaient l'Antiquité mal comprise, et dans l'imitation des Anciens, un danger.

Fontenelle, traitait Eschyle « d'espèce de fou, »

disait d'Euripide qu'il « ne connait point l'intrigue » et d'Aristophane, voulant bien consentir à le trouver plaisant, que ses comédies manquent de « nœud et de dénouement. » Quant à Théocrite, l'idéal de Longepierre, « sa grossièreté repoussante » lui soulevait le cœur.

Les idoles des partisans de l'Antiquité passèrent là un mauvais quart d'heure : Pour l'un, Platon est ennuyeux, Aristote ignorant ; un autre mettait Démosthène et Cicéron au-dessous de nos avocats et qualifiait Homère de « ridicule ! »

Madame Dacier « à l'air poudreux d'une vieille bibliothèque », exacte et respectueuse traductrice du vieux rhapsode, ne put contenir son indignation quand elle vît La Mothe travestir l'*Iliade* et l'adapter en douze chants, supprimant à sa fantaisie les descriptions et les soi-disant longueurs. Elle prit sa meilleure plume et répondit par un long pamphlet sur les *Causes de la corruption du Goût*, mais l'émotion qu'elle éprouva de cette lutte épique abrégea, dit-on, ses jours.

« Leur combat qui faisait depuis longtemps l'amusement du public cessa par l'entremise de M. de Valincour, leur ami commun. »

Après quinze ans de luttes et d'encre répandue, la paix fût conclue : Boileau lui-même la célébra dans ses vers :

« Tout le trouble poëtique
A Paris s'en va cesser
Perrault l'antipindarique
Et Despréaux l'homérique
Consentent à s'embrasser. »

Longepierre fut-il du repas que donna Valincour pour réunir le verre à la main, Anciens et Modernes, repas

auquel furent conviés les chefs des deux partis ? C'est assez probable puisqu'ils avaient été tous deux de la Maison du comte de Toulouse. Madame de Staal, alors Mlle De Launay y assista : « J'y représentais la neutralité, dit-elle. On bût à la santé d'Homère et tout se passa bien. »

Mais la bataille avait été chaude et reprit même à diverses occasions. Voltaire, dans sa jeunesse, y donna quelques coups d'estocade et plus tard, écrivant de Cirey à un ami, lui recommandait de ne pas publier les lettres écrites par lui, vingt ans auparavant, dans lesquelles il maltraitait Longepierre et La Mothe.

« Les partisans de Longepierre sont des personnes de la première considération, qui deviendraient mes ennemis : Epargnez-moi, je vous en supplie, ces nouveaux chagrins et laissez-moy achever en repos une vie accablée de maladies et de traverses. »

Longepierre était mort depuis longtemps, mais n'est-il pas curieux d'entendre l'écho de la grande querelle se prolonger encore au milieu du dix-huitième siècle ?



De tous les poëtes grecs celui que Longepierre a le plus goûté, celui qui a le plus profondément fait vibrer son âme, c'est Théocrite. Il l'a traduit avec amour, il l'a pris pour modèle, et de son bagage littéraire, c'est l'ouvrage qui devait le plus sûrement, dans ses rêves, lui ouvrir les portes de l'Académie.

Dans sa *Bibliothèque Française*, l'abbé Gouget a bien résumé ce qu'on peut dire de Théocrite et de son traducteur. De tous les poëtes bucoliques, Théocrite est le plus

célèbre bien qu'il n'ait pas inventé le genre, plus ancien que lui, mais il s'y est acquis une si grande réputation qu'il doit être regardé comme leur chef.

Quintilien le trouvait admirable en sa manière rustique et Longin a écrit qu'il n'y a rien dans ses églogues qui ne soit heureusement imaginé. D'autres ont dit que Vénus, les Grâces et l'Amour avaient composé ses Idylles. Ce n'est pas le sentiment de Fontenelle : Pour lui plaire, il faudrait leur enlever certaines grossièretés qui le choquent. Peut-être n'a-t-il pas compris la distinction à faire entre le langage et les pensées des diverses sortes de bergers, les riches pâtres de bœufs et les pasteurs de brebis ne parlant pas comme les simples chevriers ou les bergers mercenaires.

En vrai normand positif, Fontenelle juge de la poësie comme un aveugle des couleurs. C'est Sainte-Beuve qui a dit cela et il ajoute :

« Fontenelle ne devine pas qu'il a pu y avoir autrefois à un certain âge du monde, sous un certain climat et dans des conditions de nature et de société qui ne se retrouveront plus, une race heureuse qui s'est épanouie dans sa fleur et que nous pouvons, nous autres modernes surpasser en tout excepté dans ce premier charme divin. Fontenelle n'entend rien à la Grèce. »

Si l'on veut connaitre Théocrite, même imparfaitement, suivant l'abbé Gouget, c'est à Longepierre qu'il faut revenir. Il est le seul qui ait tenté l'entreprise, et l'ait exécutée en partie. De trente idylles de Théocrite il en a traduit quinze en vers français. Sa traduction accompagnée du texte original et de remarques parût à Paris en 1688.

La préface est fort diffuse et n'apprend rien de bien intéressant. M. de Longepierre s'excuse sur les changements qu'il a faits à l'original et s'explique sur les

difficultés d'une bonne traduction : plaintes assez inutiles dans la bouche d'un auteur que personne n'a contraint de s'appliquer à ce genre d'écrit. M. de Longepierre aurait voulu qu'on lui sçut gré de son travail qui fut assés mal accueilli. Peut-être, dit-il, avés-vous déjà lu ce madrigal ?

« Il devoient ces auteurs demeurer dans leur grec
Et se contenter du respec
De la gent qui porte férule :
D'un savant traducteur on a beau faire choix
On les traduit en ridicule
Dès qu'on les traduit en françois. »

Un peu sévère, l'abbé Gouget, pour notre jeune humaniste ! Il a beau protester que l'épigramme tombe plus sur Théocrite que sur la traduction de ses poësies, il ne se gêne pas pour dire qu'à certaines beautés délicates il faut une finessse de pinceau inconnue à Longepierre. Je crois aussi qu'il lui en veut, en sa qualité de prêtre, de n'avoir pas sauvé suffisamment ce qui dans les mœurs des Anciens pouvait choquer des oreilles modernes :

« Le traducteur de Théocrite a fait de son mieux pour nous le rendre à peu près tel qu'il est. Il en a imité la simplicité jusque dans ses vers français et peut-être a-t-il porté trop loin cette imitation. Il nous assure que lorsqu'il s'est rencontré des obscénités dans le poëte grec il a essayé de corriger les choses par les mots et de les envelopper autant qu'il a été possible ; c'est-à-dire que parfois il l'a rendu obscène afin de ne pas trop le laisser paroitre à nud. Son intention étoit bonne s'il est vrai, comme il le prétend, que la différence des expressions affoiblit extrêmement les idées ; mais je crois qu'on pourroit disputer sur cette prétention. »

Grands compliments d'ailleurs pour l'érudition dont

le traducteur fait preuve, et pour l'affection qu'il porte à son auteur; réserve malgré tout de la part de ce bon abbé que l'impudeur des chevriers de Sicile et de Grèce effarouche visiblement.

Toute autre est l'impression de Basnage (1) en rendant compte plaisamment de ce livre. De galantes images ne sont pas pour effrayer le protestant Basnage. Elles l'émoustilleraient plutôt :

« La traduction des poëtes amoureux n'est pas la moins nécessaire de toutes. Les jolies choses qu'ils ont imaginées ne sont pas d'ordinaire d'un fort grand usage pour les savans capables de les déterrer dans un poëte grec et c'est dommage qu'elles demeurent ensevelies dans une langue presque toujours inaccessible au monde galant, le véritable juge des tendres pensées. Ainsi M. de Longepierre ne pouvoit guère mieux occuper sa muse qu'à faire parler françois l'un des poëtes le plus renommé parmi les Anciens pour la finesse de sa pensée et la délicatesse de ses galanteries. Par ce moyen les belles pourront décider dans une matière qui est de leur ressort si Théocrite a bien mérité tous les éloges de ses admirateurs. Du moins il ne tiendra pas à son traducteur que l'on ne l'élève bien haut, car il nous assure que ses Idylles sous une simplicité toute naïve et toute champêtre enferment des *agrémens inexprimables...* »

Le traducteur dut être satisfait de cette critique aimable encore qu'un peu railleuse, lui arrivant tout droit de Hollande. Amoureux de la nature et des grâces champêtres, Longepierre trouvait que les Modernes en les imitant en ont gâté les frais tableaux sous l'amas des ornements et des fioritures. Dans sa préface il s'en

(1) *Histoire des ouvrages des Savans* (mai 1689.) — 24 vol. in-12. par M. B... docteur en droit.)

prend au goût italien caractérisé par l'*Aminta* du Tasse, et préfère l'air, trop simple peut-être de Théocrite, au tour affecté des auteurs italiens, imité par d'Urfé et les autres, et à ces subtiles galanteries qui ont enlevé de leur naïveté à ses chères Pastorales :

« On ne les reconnaît plus dans leurs habits trop riches. On s'attend à ouïr des bergers et on croit entendre des courtisans. »

Cependant malgré son goût pour la simplicité de pensées et d'expressions qui est un des charmes de Théocrite, Longepierre a des pudeurs étranges. C'est ainsi qu'il s'excusera de mettre *berger* à la place de *chevrier* dont « l'idée est désagréable » et quand il se sert du mot *bouc*, mot qu'il confesse « être très propre à blesser l'imagination » c'est parce qu'il ne peut faire autrement.

Dans un parallèle entre Virgile et Théocrite, forme de discours dans le goût du temps et qu'il affectionna singulièrement, Longepierre insinue que les connaisseurs malgré la perfection de style du premier, donnent la préférence à Théocrite. Ses Idylles sont des chefs-d'œuvre, des merveilles. A ceux qui trouvent à redire aux Anciens, il les renvoie sèchement étudier son poëte, regardant comme une injure quasi personnelle d'oser mettre un Moderne à côté d'un écrivain de cet ordre. Enfin, Longepierre assure que les beautés de Théocrite sont si fines que les trois quarts et demi de ceux qui les lisent ne les comprennent pas.

« Elles s'échappent dès qu'on les touche. Les manier c'est les flétrir. Le moindre changement les altère... »

Alors pourquoi y avoir touché? Il est vrai que le traducteur croit avoir réussi dans sa tentative :

« S'il falloit toujours juger du mérite d'un ouvrage par la peine qu'il a coûté et par le temps qu'on y a mis, je

devrois, dit-il, avoir moins de défiance en donnant celui-cy que je n'en ai eu à l'égard des autres. »

La première idylle, *Tyrcis* ou *la Chanson*, avec son invocation aux Muses Doriques, est exquise de fraicheur. La deuxième intitulée *l'Enchanteresse* provoque l'enthousiasme de notre humaniste :

« Elle est à mon gré la plus belle de Théocrite et peut-être nous reste-t-il peu de morceaux de l'Antiquité aussi parfaits. Il y règne d'un bout à l'autre un génie, une vivacité, une force d'expression et surtout un pathétique qui touche et qui attache agréablement : aussi ai-je ouï dire à M. Racine si bon juge et si grand maistre en cette matière, qu'il n'a rien vu de plus vif ni de plus beau dans toute l'Antiquité. »

Ce sont les plaintes d'une amante délaissée par un volage athlète et c'est Hécate, l'astre des nuits qu'elle prend à témoin de son désespoir :

« Lune adorable, apprens comme avec violence
Ce malheureux amour en mon sein prit naissance. »

La même phrase revient souvent scander l'idylle comme une sorte de refrain douloureux : Rien n'est nouveau sous le soleil !

Il y aurait redite à parler encore de ces amours de bergers, du débat de Comate et de Lacon, où certains vers ont dû être remplacés par des points, tant le texte grec y bravait l'honnêteté, du combat musical du beau Daphnis et du blond Ménalque, si habiles tous deux à jouer de la flûte, idylle que Virgile a imitée ; à rappeler la complainte des moissonneurs, le cyclope Polyphême consumé d'amour pour la nymphe Galathée, le bel Hylas que les nymphes veulent ravir à l'amour d'Alcide, et d'autres tableaux de la Fable antique, sujets rebattus et

pourtant éternels, dont la poésie comme la musique, la peinture comme la sculpture se sont emparés, et qu'elles rajeunissent de la toute puissance de l'art et du génie.

Pour versifier des ouvrages si délicats, pour rendre les poësies originales dans toute leur fraîcheur, il aurait fallu plus d'envolée que n'en possédait Longepierre, et ne pas suivre pas à pas le texte grec, en professeur de grec qu'il était. Il l'a dit, ce duvet, cette fleur de poësie s'envole dès qu'on la touche, c'est-à-dire dès qu'on la transporte d'une langue dans une autre... Enfin il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il a très sincèrement aimé son auteur de prédilection.



Malgré l'anonymat gardé par Longepierre, — à peine des initiales, — nul dans le monde savant n'ignora quel était l'auteur des *Idylles de Théocrite*. N'avait-il pas le droit d'espérer que ce fruit de ses veilles le pousserait à l'Académie Française où il comptait des amis? En tous cas il était encouragé à y prétendre ne fût-ce que par l'abbé Nicaise, son compatriote, ami d'une foule de littérateurs et d'Académiciens.

De bonne heure il avait été mis en rapport avec l'antiquaire dijonnais, *Antiquitatis perscrutator solertissimus*, celui que La Monnoye appelait plaisamment à cause de sa nombreuse correspondance, « le facteur du Parnasse ; » et ses correspondants n'étaient pas moins que Bossuet, Arnauld d'Andilly, Saumaise, Richelet, Bayle, Mabillon, Bégon, etc. — La lettre suivante n'est qu'un remerciment pour un envoi de poësies, mais elle

marque le début des relations de Longepierre avec son vieux compatriote Nicaise :

A Longep. ce 13e oct. 86.

« Je reçeus hier, Monsieur, par un homme exprès que M. le conseiller Dumay eust la bonté de m'envoyer les beaux vers de M. Petit, et une lettre qui me fit connoistre l'honnesteté que vous avez eue de penser à un homme qui n'a pas même le bien d'estre connu de vous quoy qu'il ayt celui d'estre votre compatriote. En vérité, Monsieur, j'ay toute la reconnaissance possible d'une grâce que j'ay si peu méritée et dont j'aurois tant envie de me rendre digne, au moins après coup, par mes services. Faittes m'en naistre seulement les occasions et vous connoistrés par mon empressement que je ressens l'honneur que vous me faittes et que je suis de tout mon cœur, Monsieur, Vre très humble et très obéissant serviteur. LONGEPIERRE.

Je vous prie de vouloir bien assurer Monsieur Ménage de mes services très humbles. » (1)

La lettre est écrite de son château de Longepierre où notre bourguignon passa souvent l'automne.

Pour la suivante elle se trouve datée par la publication du *Théocrite*, auquel il est fait allusion, l'achevé d'imprimer pour la première fois étant du 3 septembre 1688 (2).

Monsieur l'abbé Nicaise,
rue de l'Observance,
vis-à-vis la grande porte des Cordeliers,
à Paris.

A Longep. ce 10e octobre.

Je receus hier seulement votre lettre dattée du 22e de septembre. Je vous le marque, Monsieur, afin que vous ne

(1) *Lettres à l'abbé Nicaise*. Bibl. Nat. M. S. S. : Nouv. Acq. Fr. n° 4218.

(2) Cette lettre autographe fait partie de la collection du baron Roger Portalis.

m'accusiez pas de négligence; et je répondray ensuitte à toutes vos loüanges flatteuses dont vostre lettre est remplie. Je me connois trop pour croire les mériter et je confesse que je n'en suis redevable qu'à ma patrie et à vostre amitié. Si l'on est content des deux pages de ma préface qui regardent les anciens, c'est bien moins par rapport à moy que par rapport à l'intérest qu'on prend à ces grands hommes, qui ont des défenseurs secrets dans le cœur de tous les gens de bon goust quand leurs ennemis auroient encore plus d'esprit qu'ils n'en ont, ils seroient bien esloignez de pouvoir venir à bout de leur entreprise.

Je vous prie d'avoir la bonté d'assurer Monsieur l'abbé de Dangeau de ma reconnoissance et de mes respects. Si je n'avois esté obligé de partir de Paris avec beaucoup de précipitation, incontinent après le *Théocrite* imprimé, j'aurois eu l'honneur de luy en présenter un, mais je n'eus pas le temps de luy porter ce livre, et je n'osay luy envoyer.

Je vous rens grâces très humbles du souhait que vous faittes en ma faveur à l'égard de la place vacante à l'Académie. Il y a des gens qui la méritent mieux que moi; et il y en a d'autres qui sont plus intriguans. Ç'en est trop pour m'empêcher d'y penser. Je vous suis fort obligé de vos nouvelles mais j'aurois bien voulu que vous m'eussiez écrit le nom de l'auteur de la critique des derniers livres du P. Bouhours. Il a beau jeu.

Je suis, Monsieur, tout à vous.

LONGEPIERRE.

Je vous prie si vous voyez M. Ménage, de l'assurer de mes très humbles services.

Dans les « intriguans » dont il parle, il n'est pas difficile de reconnaitre tout au moins Fontenelle. Quant à Louis de Courcillon abbé de Dangeau, frère du marquis de Dangeau, auquel Longepierre destinait un exemplaire de son livre, c'était un homme d'esprit qui avait assez de belles-lettres, dit Saint-Simon, et parvint de bonne heure à être des Académies. Lorsqu'il s'agit de choisir un précepteur pour le duc de Bourgogne, il faillit

l'emporter sur Fénelon : « Les bagatelles de l'orthographe furent l'occupation et le travail sérieux de toute sa vie. »



Après ses traductions, à la tête d'un certain bagage littéraire, Longepierre pouvait en effet prétendre à l'Académie française, y rêver tout au moins, mais d'autres y visaient de même notamment Fontenelle, écrivain plus original que lui, à la fois poète, mathématicien, philosophe, qui se présentait à chaque vacance, lui barrant ainsi le chemin du fauteuil. Aussi la guerre régnait-elle entre eux : Fontenelle aura été la bête noire de Longepierre.

Le *Parallèle de Corneille et de Racine*, tout en faveur du second, n'était pas fait pour adoucir les rapports entre l'auteur et le neveu de Pierre Corneille. Leur animosité fût portée à son comble pendant la querelle des Anciens et des Modernes : Dire de Théocrite, le poète idéal, qu'il est d'une « grossièreté repoussante » est un de ces crimes qu'on ne pardonne pas quand on s'appelle Longepierre.

Écrivain charmant, à la fois positif et plein d'imagination, Fontenelle, le *Cydias* de La Bruyère, restait un concurrent redoutable. Voltaire a dit qu'il écrivait « avec autant de pureté que de grâce et de finesse », et l'a proclamé « l'esprit le plus universel que le siècle de Louis XIV ait produit. »

Cependant Racine et Boileau lui fermèrent longtemps les portes de l'Académie et quand il y fut entré, demeurèrent toujours ses ennemis. A l'époque où Longepierre



écrivit la lettre qu'on va lire, l'auteur de la *Pluralité des Mondes*, bien que simple candidat, faisait donc échec à notre bibliophile, qui le traite d'*orgueilleux petit Normand* et le menace de ses foudres.

A quel académicien Longepierre adressait-il cette épître courroucée ? Obligé de partir pour la Bourgogne, il se borne à prier son correspondant de déposer sa traduction de *Théocrite* aux pieds de l'Académie.

A Longepierre ce 6e Oct. (1688.)

Je partis de Paris avec tant de précipitation, Monsieur, que je fus obligé d'en partir avec le regret de ne vous avoir point veu auparavant. Je fus cependant à vre porte : mais les deux jours qui me restèrent à mon retour de Versailles furent si courts pour le nombre d'affaires que j'avois, qu'il me fut impossible de retourner chez vous. Il fallut me contenter de vous envoyer deux *Théocrites*, l'un pour vous, l'autre pour l'Académie, et de vous prier de m'excuser si je ne vous les portois pas moy-même : encore mon laquais ne vous trouva-t-il pas chez vous. Je n'ay pas eu plus de temps depuis que je suis en Bourgogne ; et je vous parleray sincèrement quand je vous diray qu'il m'auroit esté difficile de vous escrire plus tost.

On m'a écrit la mort de Mr de Vivonne et que ce Seigneur laissoit une place vacante à l'Académie. Je vous prie de me mander si on la donnera devant le vintième de novembre, et si elle regarde Fontenelle. Je ne suis pas naturellement envieux. Cependant, je sens bien que je serois vrayment fâché si cet orgueilleux petit Normand emportoit par les brigues une place qu'il croit appartenir de droit à son mérite.

Je crois qu'il est bien en colère contre moy, et que dans son âme il me la garde bonne, mais ma foy c'est le moindre de mes soucis ; et s'il me fâche ce n'est pas le seul chagrin que je luy donneray ; j'ay regret que Mr Perrault qui est un bon homme se trouve meslé là dedans et il est aisé de voir que je fais mon possible pour l'épargner.

Je vous prie de me croire aussy parfaittement que je le

suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LONGEPIERRE.

Adressez-moy, s'il vous plaist votre lettre chez Mr le baron de Longep. à Dijon (1).

Fontenelle ne fut élu de l'Académie qu'en 1691, à la place de Villayer. Quant à Longepierre qui l'aurait mérité autant que lui, il n'eut jamais la satisfaction de s'asseoir sous la Coupole !

(A suivre) Bon ROGER PORTALIS.

(1) L'original autographe de cette lettre appartient à M. Stéphen Liégeard.



LES DE THOU

ET LEUR

CÉLÈBRE BIBLIOTHÈQUE

1573 - 1680 - 1789

(D'après des documents nouveaux.)

(Suite)

II

De Thou était revenu en France, non seulement très endetté par ses cinq années de résidence luxueuse à La Haye, mais, d'après les nombreux factums qui nous sont parvenus (1), il eut encore la douleur de voir que sa fortune avait été dilapidée par son intendant, devenu Maître Claude Soëfve, conseiller du roi et contrôleur général des ventes de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Ces mémoires expliquent les faits en ces termes :

Il est de l'honneur de Monsieur de Thou que l'on connoisse dans le monde par un exemple public et connu de tous que l'état présent des affaires de sa Maison vient de ce que les emplois qu'il a eus et le désir de s'en bien acquitter l'avaient

(1) Recueil Thoisy, volumes 124, 166, 222, 425. Toutes nos références à des mss., sans *locus* spécifié, se rapportent au Cabinet des Mss. de la Bibliothèque Nationale de Paris.

porté à laisser le soin et l'administration de tous ses biens et la conduite de toutes ses affaires domestiques à Claude Soëfve son domestique pendant quinze à seize ans, jusques à lui confier des procurations générales pendant son ambassade en Hollande, qui l'a volé et pillé, non seulement par une mauvaise administration et conduite, mais par plusieurs et diverses faussetez et pièces qu'il a fabriquées (1).

LA BIBLIOTHÈQUE MISE EN VENTE

La position de De Thou ne fit qu'empirer (2), et bientôt, il en fut réduit à chercher un acquéreur pour la célèbre bibliothèque.

Il y avait, dit Daniel Huet, quelques années que M. de Thou était revenu de Hollande.... Il avait porté la magnificence et la libéralité au point de voir ses affaires en mauvais ordre et presque ruinées, de manière qu'il songeait à vendre sa bibliothèque.... Comme j'étais lié d'amitié avec lui depuis plusieurs années, il vint me trouver d'un air triste, et après quelques propos généraux sur le malheur des temps, il me demanda si je ne pourrais pas engager le Roi à acheter sa bibliothèque pour M. le Dauphin, d'autant plus qu'il ne la croyait pas tout à fait indigne de ce prince, soit par le nombre et le choix des livres, soit par l'élégance et la propreté. Je promis de faire en sorte que la chose fut proposée au Roi et à M. Colbert. Ce qui fut fait mais sans succès (3).

On trouve une confirmation de cette partie du récit de Huet, dans les *Mémoires pour l'histoire de la Biblio-*

(1) Thoisy, 166, f[os] 328 et 334.

(2) En 1673, de Thou devait encore le prix des vêtements de deuil qu'il avait commandés à l'occasion de la mort de sa première femme, dix ans auparavant. Thoisy, 124, f[o] 53.

(3) *Dan. Huetii Episcopi Commentarius de rebus ad eum pertinentibus.* Amst., 1718, in-12, p. 390. Nous suivons ici la traduction que donnent du passage précité les *Mémoires de Trévoux*, sept. 1734, pp. 1590-93.

thèque du Roy (1), par Jean Boivin de Villeneuve, qui donne en outre le nom du négociateur.

En cette année 1669, dit-il, on parla d'achetter pour le Roy la bibliothèque de M. de Thou. L'affaire fut négociée par M. de Carcavy (2). M. de Thou ayant été pressenti sur le prix écrivit à M. de Carcavy la lettre suivante :

« Ce mercredy sainct au matin. Apvril 1669.

Je vous envoye, Monsieur, l'extrait du Catalogue qu'il vous a pleu de me communiquer et suis surpris que dans les 30 mille volumes, à quoi monte la Bibliothèque de Sa Majesté à présent, il en manque encore ce nombre. Mais c'est une chose infinie que les livres, et le choix et la condition des livres font assurément la beauté et la recommandation d'une bibliothèque. Sans exagérer le mérite de celle de nostre maison, je puis dire qu'en Europe, il n'y en a point de mieux conditionnez et qui soient plus dignes de faire honeur et perfectioner celle de Sa Majesté et Monsieur Colbert ne peut faire un meilleur choix. Mais il faut qu'il la face achepter au Roy, en Roy, c'est à dire libérallement, et je recevray cette grâce comme une récompense des despenses que j'ay faites dans le service et qui ont apporté de l'incommodité dans les affaires de ma maison. Il y a cent ans et plus que nostre bibliothèque s'assemble et par les personnes les plus curieux et les plus amoureux des livres et des lettres, en sorte qu'ils n'ont rien espargné et pour la beauté des impressions et pour la relieure. Et comme Monsieur Colbert est très exact en tout ce qu'il fait, et très intelligent, j'estime que, s'il vouloit se donner la peine de les veoir quelque matinée, qu'il en feroit assurément le cas que les livres le méritent.

Faites-moy l'honeur de me croyre vostre très humble et très assuré serviteur. DE THOU. (3) »

(1) Ms. fr., 1328, f° 239. C'est à Boivin que l'auteur anonyme (l'abbé Jourdain) de l'introd. au *Catal. des livres imprimez de la Bibliot. du Roy*, 1739, in-fol., a emprunté tous ses renseignements.

(2) Pierre de Carcavi, ancien bibliothécaire de Colbert, alors sous-bibliothécaire de la Bibliothèque du Roi.

(3) Copiée sur l'original récemment découvert par notre savant ami, M. Henri Omont. (Ms. lat. 9.363, f° 61). Nous reproduisons ici cette lettre en fac-similé.

Poursuivant son récit, Huet dit :

Le Roi répondit qu'il avait une bibliothèque assez ample, dont Mgr. pouvait faire usage. M. de Thou n'ayant rien à espérer de ce côté-là, s'adressa à d'autres. Il ne trouva que des offres froides et modiques. La bibliothèque fut longtemps exposée et on ne put convenir du prix.

ABANDON DE TOUS SES BIENS

Dans l'intervalle, de Thou, assailli par une multitude de saisies et d'oppositions, s'efforça d'obtenir une surséance auprès du roi pour les arrêter. Le conseil d'Etat, par un arrêt du 27 avril 1669, lui accorda un délai d'un an, pour payer ses dettes et lui permettre d'obtenir satisfaction de son ancien intendant Claude Soëfve, qu'il avait même réussi à faire emprisonner (1).

Ce ne fut qu'un atermoiement, et les créanciers lassés eurent recours à des moyens plus efficaces. Au nombre de vingt-huit, ils se constituèrent en assemblée. C'étaient tous des gens distingués, hauts fonctionnaires, magistrats pour la plupart. Nous notons Etienne d'Aligre II, cinq ans après chancelier de France ; Olivier Lefèvre d'Ormesson III, conseiller d'Etat, qui fut rapporteur dans le procès de Fouquet ; Thierry Bignon, plus tard premier président au grand conseil ; Henri de Fourcy, président aux enquêtes au parlement ; René de Marillac, avocat général au grand conseil ; Charles Laisné, conseiller à la Table de marbre ; Jacques Coutel d'Argilly, maréchal des batailles (2), etc ; tous créanciers, les uns de Charles Le Prévost, grand-oncle maternel de Louis-

(1) Thoisy, 166, f° 314.

(2) Chargé de diriger tous les mouvements de l'armée, d'après les ordres du général en chef ; ce que nous appelons aujourd'hui chef-d'état-major.

Auguste de Thou, son légataire universel, et dont la succession se trouvait englobée dans l'actif de Jacques-Auguste de Thou ; les autres, créanciers de ce dernier, voire même de François, son infortuné frère, dont il avait hérité (1).

Devant les notaires au Châtelet, Lemaistre et Levesque, le 12 septembre 1669, avec les créanciers comparurent Jacques-Auguste de Thou, comte de Meslay-le-Vidame, qualifié en outre de seigneur de Saint-Germain de Laxis et de Vanves (2), en son nom et comme tuteur de ses enfants, ainsi que Louis-Auguste de Thou, son fils aîné émancipé d'âge. Là, ils consentirent que les terres de Meslay, la Bourdinière, Saint-Germain de Laxis-Vanves, les rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, les rentes de Bourgogne et de Normandie, le greffe de Bretagne... « comme aussi les maisons de Paris et *la Bibliotecque avec les manuscrits qui en dépendent* selon le Cathalogue » fussent vendus avant le 31 décembre 1670. Passé cette date, leurs créanciers étaient autorisés à procéder eux-mêmes à l'aliénation. De leur côté, ceux-ci consentirent à servir à de Thou, pendant cinq

(1) Ce n'est pas sans émotion que nous avons tenu dans nos mains la lettre autographe de François de Thou, écrite la veille de sa mort, à Pierre Dupuy, et où se trouvent ces lignes : « Je vous prie d'employer nos amis pour faire donner ma confiscation à mon frère. L'interest que je suis capable d'y prendre est pour le payement de mes debtes ». Cette lettre est reliée avec le ms. original des *Mémoires pour justifier M. F.-A. de Thou*, écrits par Dupuy (Bibliot. James-Edouard de Rothschild). Le fait que les 2.133 l. de rente constituées à François de Thou, le 26 avril 1636, par la marquise de Ruffec et le marquis d'Hauterive, échurent à J.-A. de Thou, en 1642 (Thoisy, 124, f° 9), montre qu'il ne fut pas donné suite à la confiscation.

(2) Nous ne voyons pas de quel droit Jacques-Auguste II pouvait prendre ces titres en 1669, car c'est son fils Louis qui en avait hérité, de Charles Le Prévost, dès 1661, et il ne mourut qu'au mois d'octobre 1672.

années, une rente annuelle de 4.500 livres, par forme de provision alimentaire, tant pour lui que pour ses enfants, mais dont 2.000 étaient à imputer annuellement pour le loyer de l'hôtel. Cette rente et ses modestes appointements de conseiller au parlement de Paris (450 livres par an, — outre les épices) (1) nous paraissent avoir été ses seuls revenus à dater de 1669.

Les créanciers alors constituèrent un syndicat composé de Bignon, Fourcy, Feydeau, Nau, Ferrand, Coutel et Riolan ; ce qui explique la mention sur le titre du catalogue imprimé de Quesnel : *Parisiis, impensis directionis; prestat in eadem bibliotheca et apud dom. Levesque, directionis notarium. 1679.* En effet, *direction* est ici un terme de procédure ancienne, signifiant « la régie que les créanciers faisaient par le ministère de leurs syndics ou directeurs des biens abandonnés par le débiteur (2) ». L'acte fut homologué par arrêt de la Cour du 13 novembre 1669 (3).

SES FILS RÉCLAMENT LA BIBLIOTHÈQUE

En 1672, un procès assez inattendu vint remettre tout en question.

Le testament du grand historien était devenu lettre

(1) Quittance de 339 livres, 11 sols, 8 deniers, pour trois quartiers de ses gages de conseiller-clerc en l'année 1667. Ms. p. o., 2838, f° 535. La terre de Meslay-le-Vidame rapportait de 5 à 6.000 l., mais à dater de 1669, ce sont les créanciers qui en touchèrent les revenus. Peu de temps après, elle fut vendue à Jean Rouillé, intendant de Provence et conseiller d'Etat, qui, au moins dès 1676, prit le titre de comte de Meslay-le-Vidame. Ms. fr. 29.043, f° 127.

(2) *Conventus creditorum ad statuendum de bonis debitoris.* Dict. de Trévoux et Littré.

(3) Minutes de Me Guillaume Levesque, aujourd'hui conservées en l'étude de Me Demanche, notaire à Paris, à qui nous adressons ici nos sincères remerciements, pour l'extrême obligeance et l'urbanité avec lesquelles il nous a permis de consulter les dossiers se rapportant aux affaires litigieuses de Jacques-Auguste de Thou II.

morte. Non seulement ses fils n'en avaient fait état à aucune époque (1), mais personne ne pouvait dire l'avoir jamais vu en original. On ne connaissait cet acte que sous forme d'imprimé ou de copie manuscrite ne portant pas de signature (2), et rédigée en latin, malgré l'ordonnance de François 1er de 1539, prescrivant que « tous testamens fussent faits, prononcés et délivrés en langage maternel françois et non autrement (3). »

Quoiqu'il en soit, Louis-Auguste de Thou, procédant sous l'autorité de Me le Verrier, avocat, son curateur aux causes, ainsi que ses frères (sous la tutelle de leur père) avaient été parties à l'acte d'abandonnement de la bibliothèque dûment exécuté le 12 septembre 1669. Néanmoins, trois ans après, les jeunes de Thou, du

(1) « Depuis le déceds de M. le président de Thou, en 1617, jusques en l'année 1673, mesme dans le temps que la cause a esté plaidée au Châtelet, ce prétendu testament n'a point paru, mais est toujours resté caché dans l'obscurité des ténèbres, ce qui marque que les enfans de M. de Thou n'en ont point fait d'état et ne l'ont considéré que comme une pièce informe ». *Sommaire*, dans Thoisy, 222, f° 73.

(2) Le fonds Dupuy, 632, f° 179, renferme un brouillon autographe du testament, avec de nombreuses ratures et des renvois ajoutés en marge. Un de ceux-ci se rapporte aux mots EGO JAC. AVGVSTVS THVANVS placés au bas de la page, mais rattachés au commencement du dernier paragraphe par un trait. Après ce texte, le plus ancien que nous ayons trouvé est celui que Laurent Bouchel a inséré dans son journal (Ms. fr., 5527), entre les 6 et 19 nov. 1618. Là non plus, il ne porte pas de signature. On ne saurait y voir une omission de Bouchel, car dans sa copie du testament de Pithou (20 nov. 1617), il a soin d'ajouter : « signé en fin *Pithou*, avec paraphe ».

Il fut fait, probablement à l'occasion de ce procès, plusieurs éditions latines du testament, in-4°, de 4 pp. s. l. n. d. et simplement intitulées *Illvstrissimi Viri Jac. Avg. Thvani Testamentvm*, se terminant par *Anno R. S.* M. D. C. XVI, et sans aucune signature. Dans le fonds Dupuy (632, f° 226), il s'en trouve un où les mots *Ego Jac. Avgvstvs Thuanvs*, qui, dans les autres éditions, sont au commencement du dernier paragraphe, ont été placés à la fin pour simuler une signature.

(3) Thoisy, 124, f° 28.

vivant même de Jacques Auguste II, se pourvurent devant le prévôt de Paris, en demande de lettres de restitution. Ils prétendirent que le testament de leur aïeul comportait une substitution de la bibliothèque à leur profit. En réalité, c'était vouloir déposséder d'honorables créanciers d'un gage librement et légalement consenti.

Nous ne voyons pas non plus que ce procès ait été intenté dans un intérêt public ; c'est-à-dire pour conserver la bibliothèque à l'usage des savants, aux termes des volontés du testateur.

Les de Thou furent déboutés, mais ils appelèrent de la sentence et la cause fut renvoyée au Parlement de Rouen (1).

Là, examinant d'abord le testament dans sa forme, on releva que par une maxime constante de la coutume de Paris, un testament olographe pour être valable devait être écrit et signé de la propre main du testateur ; ce qui n'était pas le cas ici, et, circonstance piquante, à l'appui, on invoqua un arrêt prononcé par le premier président Christophe de Thou, père de l'historien. Il fut ensuite démontré qu'on ne pouvait induire de la clause invoquée (2) aucune substitution ni fidei-commis de nature à empêcher la vente de la bibliothèque, puisqu'elle ne contenait aucune institution d'héritier, ni disposition ou legs chargeant le donataire ou légataire de rendre cette bibliothèque à un autre. Or, c'est une

(1) *Sommaire de la cause renvoyée au parlement de Rouen, pour Mres Etienne d'Aligre, chancelier de France... et autres créanciers de Mre Jacques-Auguste de Thou, contre Charles-Gabriel-Auguste et Jacques-Auguste de Thou* [IIIe] *appelants d'une sentence rendue au Châtelet de Paris*. Thoisy, 222, fo 69. L'aîné des fils, Louis-Auguste, alors décédé, est remplacé par son puîné, Charles-Gabriel-Auguste, qui, dans ces instances, apparaît pour la première fois.

(2) « Bibliothecam meam... Eius custodiam Petro Putaneo... donec filij adolescant commito ».

maxime en droit qu'on « ne peut établir aucune substitution sur un testament, sans une institution préalable qui ait effet et qui lui donne sa force. »

Enfin, par arrêt de juillet 1675, le parlement de Rouen débouta en dernier ressort l'abbé de Thou, seul fils survivant de Jacques-Auguste II, et l'acte d'abandonnement de 1669 fut maintenu dans toute sa teneur.

*
* *

Nous montrerons bientôt que la position de fortune de Jacques-Auguste II ne s'améliora pas, — comme on serait porté à le supposer, — par suite du décès de son fils Louis, mort célibataire à vingt-six ans et héritier de la fortune de son grand-oncle maternel, alors supposée être « fort considérable (1). »

Dès le 3 janvier 1673, Baluze était en mesure d'écrire à Colbert le mot suivant :

J'ay esté adverty qu'on vendra bientost la bibliothèque de M. de Thou. Si Monseigneur trouvoit à propos d'acquérir les anciens manuscrits, qui sont au nombre de huict cens, il enrichiroit tout d'un coup la sienne de ce qui a cousté long temps à ramasser (2).

Trois ans après, on écrivait à Philibert de la Mare :

Les manuscrits de Messieurs Du Puy [légués à Jacques-Auguste II] sont chez M. de Thou, enfermés sans ordre et sans communication aux gens de lettres. J'en ay parlé à tous ceux que j'ay cru pouvoir m'en instruire, et je n'en ai tiré que des plaintes contre M. de Thou, qui est souvent malade ou à la campagne. M. d'Hérouval vient de me confirmer les mêmes choses (3).

(1) Lettre à M. de Brienne ; Buckley. t. VII, pars XII.
(2) Léopold Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 470.
(3) Lettre de M. de Court, 2 nov. 1676, citée par M. Delisle, *op. cit.*, p. 423.

D'ailleurs, de Thou semble avoir perdu tout intérêt dans la bibliothèque, qui en fait ne lui appartenait plus depuis sept années, bien que l'occupant toujours. Mais le langage quasi autoritaire du conseiller de la Mare et sa plainte que les manuscrits n'étaient pas communiqués aux gens de lettres, confirment le dire de Germain Brice (1), son contemporain, que la bibliothèque des de Thou était publique, dans le seul sens cependant admissible à l'époque. C'est la première de ce genre qu'il y eut en France (2).

MORT DE JACQUES-AUGUSTE II

De Thou après deux mois de maladie mourut, le 26 septembre 1677, dans l'hôtel de la rue des Poitevins (3), dont il n'était plus depuis huit ans que simple locataire (4).

(1) *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans Paris ;* 1684, t. I, p. 89.

(2) Le testament du cardinal de Richelieu porte, il est vrai, que l'entrée de sa bibliothèque « serait donnée à certaines heures du jour aux hommes de lettres et d'érudition », mais cette disposition testamentaire ne devait être exécutée que lorsque son petit-neveu, à qui il l'avait léguée, l'aurait lui-même léguée à la maison de Sorbonne. Or, Richelieu mourut seulement le 4 décembre 1642, vingt-cinq ans après de Thou, et tout porte à croire que les Dupuy ouvrirent la bibliothèque thuanienne bien avant « à tous les étrangers et aux savants, pour l'usage du public », selon les intentions formelles du grand historien.

(3) Et non « en sa maison rue du Pot-de-Fer », comme on lit sur les registres de St-Sulpice, cités par Jal. Le greffier aura sans doute cru entendre « Pot-de-Fer » au lieu de « Poitevins ».

(4) Notons en passant que la pauvreté ne devint pas une exception dans la famille de Thou. Le 19 août 1702, Chamillard écrit à Harlay de Bonneuil (apparenté aux de Thou) : « Vous verrez par le placet du sieur de Thou, l'extrémité où il en est réduit de demander un emploi. J'ai peine à comprendre l'extrême misère de cet homme ». Ms. p.o. 2838, fo 539.

C'est dans les termes suivants que Madame de Rabutin apprit sa mort à Bussy :

A Paris, ce 27 septembre 1677.

Le pauvre M. de Thou mourut hier : sa maladie a été un saisissement d'avoir perdu la terre de Vanves, qui étoit tout ce qui lui restoit de bien, et de l'avoir perdue par les enchères qu'un de ses proches parents et qu'il croyoit de ses bons amis, a faites sur lui. Je ne doute pas que vous rabattiez de l'estime que vous faisiez de son bon sens quand vous saurez combien il en a eu peu en cette occasion. Cependant, il faut avouer qu'après une longue suite de malheurs, quand on s'en est consolé par la possession d'une seule chose et qu'on vient à la perdre, on est fort à plaindre et un peu excusable de se laisser aller à la douleur.... Vanves étoit sa dernière terre (1).

Et Bussy de répondre, avec sa fermeté habituelle :

A Bussy, 2 octobre 1677.

Je suis faché de la mort de M. de Thou. Je l'aimois bien et j'avois de l'estime pour lui, mais il est vrai que j'en rabats beaucoup, voyant la faiblesse avec laquelle il s'est laissé aller à la douleur... Il y avoit longtemps que ses affaires étoient en décadence ; il y étoit accoutumé et il prévoyoit même la perte de son bien. Quand ce n'auroit pas été son cousin, M. de Harlay (2) qui l'auroit enchéri, ç'auroit toujours été un autre (3).

Ce qui est dit dans ces lettres de la propriété de Vanves appelle une rectification.

La terre et seigneurie de St-Germain de Laxis et Vanves, maison, héritage et lieux ès terroirs de Vanves, Issy et Clamart, ne fut jamais un bien patrimonial des de Thou. Il était de la censive des religieux de Sainte Gene-

(1) Lettres de Bussy-Rabutin, éd. de 1857, t. III, n° 1172, p. 365.
(2) Achille de Harlay III, alors procureur général au Parlement.
(3) Correspondance de Bussy, n° 1176, p. 269.

viève-du-Mont de Paris, qui le vendirent le 30 novembre 1649 à Charles Le Prévost, (1) oncle de Marie Picardet, première femme de Jacques-Auguste de Thou II et mère de ses enfants.

Charles Le Prévost mourut en 1661, et si cette propriété entra dans la famille de Thou, ce fut par voie de legs à son petit-neveu Louis-Auguste de Thou. Celui-ci étant venu à mourir, le 12 octobre 1672, son père, Jacques-Auguste hérita de tous ses droits, à l'exclusion de ses fils survivants, selon la coutume de Paris. Malheureusement, Charles Le Prévost était mort insolvable. Ses dettes se montaient en principal et arrérages à 451,862 livres, alors que sa succession en produisit aux enchères seulement 263,600 (2). Donc, le prix de la vente de Vanves (faite surtout au profit des créanciers privilégiés de Le Prévost, qui certainement ne l'eussent pas laissé sacrifier) ne pouvait d'aucune façon revenir à Jacques-Auguste de Thou, outre qu'il était trop pauvre pour racheter cette terre de ses deniers.

*
* *

Il fut inhumé auprès de ses ancêtres, mais sans monument et sans même d'épitaphe, dans cette chapelle Saint-Augustin de l'église Saint-André-des-Arcs, ornée de magnifiques tombeaux, dont le plus important avait été élevé par lui-même à la mémoire de son illustre père.

(*A suivre*) HENRY HARRISSE.

(1) *Extrait des registres de Parlement attestant l'homologation* [au 31 déc. 1672] *de l'ordre de distribution du prix des immeubles provenant de la succession de feu Mre Charles Le Prévost*. Thoisy 124.

(2) *Sommaire du procez à juger*. Thoisy, 124, fo 57, v.

UNE PETITE DÉCOUVERTE BIBLIOGRAPHIQUE

LES POÉSIES

DE

DES BARREAUX

(Vers à Marion de L'Orme, sonnets philosophiques, etc.)

(Suite)

(B) POÉSIES DIVERSES

Nous abordons les vers de Des Barreaux se rapportant à ses amis et à quelques événements de son temps. A peine avons-nous pu réunir six pièces ; encore les quatrième et cinquième seraient-elles mieux à leur place dans ses poésies philosophiques.

La première est un fragment de ballet de cour : la puissance du métal jaune, célébrée comme il convient par un homme pour qui les jouissances terrestres existent seules, y est proclamée sans limites « fermant les enfers et ouvrant les cieux » ; une strophe détachée

s'adresse vraisemblablement à Marion de L'Orme, l'allusion est transparente, c'est la flèche du Parthe !

STANCES (1)

Récit pour un ballet sur l'Or (2)

Du plus bas estage du monde,
Je monte avec éclat sur la teste des Rois,
J'establis les Tyrans, je renverse les loix,
Je puis tout sur terre et sur l'onde,

Je suis ce métail sans pareil,
L'ouvrage achevé du Soleil,
L'ornement de la paix, et le nerf de la guerre,
Je ferme les enfers, et si j'ouvre les cieux,
Je commande aux mortels, et gouverne les Dieux,
Et avec tout cela ne suis qu'un peu de terre.

Point de force qui ne me cède,
Nulles difficultez dont je ne vienne à bout,
Je force le destin, je suis maistre de tout,
Et même de qui me possède ;
L'amour, l'honneur sont sous ma loy,
Rien n'est impénétrable à moy,
Je passeray par tout où passe le tonnerre,
Je n'ay pas tant de bruit, mais je fais plus d'effort,
Je fais perdre la vie, je sauve de la mort,
Et avec tout cela ne suis qu'un peu de terre.

AUX DAMES

Sans avoir mouvement ny âme,
Je sçay donner à tout et cœur et mouvement :
Beautez, qui vous croyez du monde l'ornement,
Et qui remplissez tout de flâme,
Ne méprisez pas mon aloy,
Rien n'est fidelle devant moy.

(1) Rec. de Sercy, II p. 1653, sig. C. ; Rec. de 1667 (IIe p.), p. 218.
(2) Nous n'avons pas découvert de ballet portant ce titre dans les « Ballets et Mascarades de Cour de Henri III à Louis XIV » (1581-1652) recueillis et publiés par P. Lacroix. Genève, Gay, 1868-1870, 6 vol, in-12.



La plus illustre foy s'y casse comme un verre,
La plus chaste de vous me reçoit dans son sein,
Je rends beau le plus laid, le malade bien sain,
Et avec tout cela ne suis qu'un peu de terre.

La seconde n'est autre qu'un couplet d'une des mordantes chansons de circonstance que Des Barreaux a dû fréquemment improviser et qu'il est impossible de reconnaître parmi celles non signées des nombreux recueils d'airs du XVII[e] siècle ; ce couplet a été intercalé dans la chanson de l'abbé Laurent de Laffémas sur l'aventure de la présidente Lescalopier (1) :

Monsieur de Bernay y vint
En satin
Tenant sa lardoire en main,
Jésus ! c'est nostre voisine
Que l'on fourre (*bis*) aux Feuillantines.

La troisième et la quatrième ont été écrites pendant la Fronde, elles sont bien de l'épicurien dont le seul idéal est la joie de vivre :

CHANSON (2)

Je ne crains point en cette guerre,
Qu'on jette mes chasteaux par terre,
Qu'on mette mon bien à l'encan ;
Je vay partout, comme un Apostre,
Et si je disne dans un camp,
J'iray fort bien souper dans l'autre.

Je suis bon François pour la vie,
Qui m'enrolle en philosophie
Exempte de partialité,
Et cette belle indifférence,

(1) Voir l'historiette de la Présidente Lescalopier (*Historiettes* de Tallemant des Réaux, éd. Paulin Paris, T. V. p. 38).

(2) Rec. Conrart, T. XXIV in-4, Vers de Des Barreaux (p. 412 à 427). Cette chanson figure dans le Ms. 3127 de la Bibl. de l'Arsenal avec la

Assure ma neutralité
Par tout le royaume de France.

Ouy, je proteste indifférence,
Et parcourray toute la France,
Monté sur un petit bidet ;
Aucun party ne m'est contraire,
Et soit l'aisné, soit le cadet,
Je ne puis manquer d'un bon frère.

SONNET (1)

Sur Estampes (2)

Estampes, si jamais je vais sous tes murailles,
Si dedans ou dehors j'y reçois aucun tort,
Si j'attaque jamais demy lune ou tenailles,
Que je perde à jamais le titre d'esprit fort.

N'est-ce rien que le fer déchire nos entrailles ?
Qu'une fièvre pourprée abbrège nostre sort,
Ou qu'un coup de mousquet fasse nos funérailles ?
Enfin n'est-ce donc rien que d'aller à la mort ?
Conservons avec soin la douceur de nostre estre,
Sauvons, sauvons nos jours du fer et du salpêtre :
O toy, qui vas cherchant la mort dans les combats,

De quelque vain honneur dont elle soit suivie,
Pour moy qui suis réel, je n'en fais pas grand cas,
Méprisant fort celuy, qui méprise la vie.

Dans la cinquième, sous le prétexte de donner un souvenir à Voiture, Sarasin et Blot (3), Des Barreaux se

note suivante : « Blot fit ce couplet sur Coulon qui sortoit souvent de la ville pour aller boire avec ses amis dans le camp des assiégeans. » Le même Ms. contient une autre chanson sur ce personnage : Coulon est un fort galant homme....

(1) Rec. de 1667 (IIe p.), p. 213.

(2) Le siège d'Estampes, une des actions les plus meurtrières de la Fronde, commencé dans les derniers jours d'avril 1653 ne fut levé que le 7 juin suivant. L'armée des Princes assiégée était commandée par le Comte de Tavannes, l'armée royale assiégeante par le maréchal de Turenne.

(3) Voiture, mort à Paris, le 26 mai 1648, Sarasin, à Pézenas, le 15 décembre 1654, Blot, à Blois, en mars 1655.

félicite de leur survivre, se consolant avec les plaisirs de la table et la contemplation des cieux et des fleurs :

SONNET (2)

Ce Sarazin est mort, il est mort ce Voiture,
Et Blot qui me fut cher de toute ancienneté,
Hélas ! ils sont tous trois dedans la sépulture,
Qui pourroit t'éviter ? dure nécessité.

Je louë le Seigneur, moy pauvre créature,
J'ay plus reçu de luy que je n'ay mérité,
Car je jouïs encor des plaisirs de nature,
Avec indépendance et pleine liberté.

J'ay toujours assez eu le goust des bonnes choses,
J'aime à voir le soleil et l'incarnat des roses,
J'ay bien de la douleur qu'il me faille périr.

Mais quoy ? ma mort estant d'indolence suivie,
Je suis fort naturel, je ne veux point mourir,
Mais je conte pour rien d'avoir perdu la vie.

Enfin, la dernière n'est autre qu'un sonnet placé en tête de l'ouvrage suivant de son ami Marcassus, le chantre des amours du poète avec Marion de L'Orme : « Libre version des Odes et des Epodes d'Horace commencée à l'âge de quatre-vingts ans et faite en deux mois par P. de Marcassus » (Paris, 1664, in-8) :

A M. DE MARCASSUS

Vieillard, mon cher amy, Vieillard incomparable
Qui fais voir ton Avril en l'Hyver de tes ans,
Rendre Horace François et le rendre admirable,
Hé qu'aurois-tu donc fait en ton jeune Printemps ?

(2) Rec. de 1667 (IIe p), p. 212.

Dans deux mois, et j'en suis tesmoin irréprochable,
Sans que rien ait tenu ton travail en suspens
Je te l'ay veu finir d'un addresse incroyable,
Et je le donne à faire à tous les jeunes gens.

Encore que tu sois à la fin de ton aage
Tu ne manques pourtant d'ardeur ny de courage.
Ton ouvrage est hardy, son mérite est bien grand,

Mais il sera connu de fort peu de personnes,
C'est peu traduire Horace et pour qui le comprend
Tu ne le traduis point : tu le perfectionnes.

(*A suivre*) F. LACHÈVRE.

NOUVEAU SUPPLÉMENT

A LA

BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES

(*Suite*)

141. COURIER (le) Bordelois, apportant la Nouvelle resolution prise par les habitans de Bordeaux contre le Cardinal Mazarin. Avec la Requeste presentée par Madame la Princesse audit Parlement sur ce sujet. *s. l.*, 1650. 8 pages.

A la fin, « Extraict de la Delibération de l'Assemblée tenuë dans l'Hostel de la Ville le Mercredy vingtiesme Juillet mil six cens cinquante. » — Bibl. Nat, Lb 37-1653.

142. COURIER (le) Bordelois, apportant toutes sortes de nouvelles, contenant tout ce qui s'est fait et passé a la faveur de Messieurs les Princes, depuis la Declaration de Sa Majesté. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy.* 1651.

A la fin : « Jouxte la Coppie Imprimée à Bordeaux le 10 Decembre 1651. »

143. COURRIER (le) Bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles. *A Paris, chez Salomon de la Fosse.* 1652. Avec permission de son Altesse Royale. 8 pages.

Ces nouvelles sont datées de Chatelrault, Bergerac, Agen, Blaye, Saumur, Mante, Poitiers, Bordeaux, Château d'Amboise, Le Mans, Angoulême, Mouzon, du 13 au 24 février 1652.

144. COURRIER (second) Bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles. *A Paris, chez Claude le Roy, au Mont Saint Hilaire*, 1652, 8 pages.

Datées de Montpellier, Toulon, Toulouse, Périgueux, Bergerac, Agen, Xaintes, Saumur, Noyon, Angers, Libourne, Bordeaux, du 17 au 29 février.

145. COURRIER (troisième) Bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles. *A Paris, chez Claude Le Roy, au Mont Saint Hilaire.* 1652. Avec permission de Son Altesse Royale. 8 pages.

Datées de Toulouse, Périgueux, Agen, Saumur, Angers, La Ferté Bernard, Houdan, Dijon, Orléans, Anet, Bordeaux, Paris, du 22 février au 10 Mars.

146. COURRIER (le quatriesme) Bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles. *A Paris, chez Claude Le Roy, au Mont Saint Hilaire.* 1652. 8 pages.

Datées de Toulouse, Aix, Montpellier, Toulouse, Agen, Périgueux, Limoges, Tours, Blois, Dijon, La Ferté, Houdan, Orléans, Bordeaux et Paris, du 5 au 20 Mars.

147. COURRIER (cinquiesme) Bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles. *A Paris, chez Claude Le Roy, au Mont Saint Hilaire.* 1652. Avec Permission de Son Altesse Royale. 8 pages.

Datées de Toulouse, Toulon, Bordeaux, Agen, Amboise, Blois, Auxonne, Dijon, Paris, du 14 au 26 mars 1652.

148. COURRIER (sixiesme) Bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles. *A Paris, chez Claude Le Roy, au Mont Saint Hilaire.* 1652, Avec Permission de Son Altesse Royal. 8 pages.

Datées de Toulon, Bordeaux, Condom, Montargis, Sully, Orléans, Paris, du 22 au 29 mars 1652. A la fin on lit : « Le Courrier vous promet de donner des nouvelles toutes les semaines, de Paris, 3 Avril 1652. »

149. COURRIER (septiesme) Bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles. *A Paris, chez Claude Le Roy, au Mont Saint Hilaire.* 1652. Avec Permission de Son Altesse Royale, 8 pages.

Datées de Toulouse, Agen, Condom, Bourdeaux, Angers, Brissac, Orléans, Sully, Paris, du 24 Mars ou 9 Avril.

150. COURRIER (huictiesme) Bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles. *A Paris, chez Salomon de la Fosse, sous le Quay de Gévre, prés le Pont aux Changes.* 1652. 8 pages.

Datées de Francfort, Brizac, Bordeaux, Agen, Nantes, Blois, Orléans, Soissons, Auxerre, Gien, Montargis, Paris, du 6 au 15 Avril 1652. Le Courrier est daté à la fin du 17 Avril.

151. COURRIER (neufiesme) Bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles. *A Paris, chez Salomon de la Fosse,*

... 1652. Avec Permission de Son Altesse Royale. 8 pages.

Datées de Bordeaux, Francfort sur le Mein, Brizac, Toulouse, Agen, Nantes, Blois, Orleans, Soissons, Montargis, Gien, du 10 au 21 Avril 1652.

152. COURRIER (dixiesme) Bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles. A *Paris, chez Claude Le Roy, au Mont Saint Hilaire*. Avec permission de Son Altesse Royale. 1652, 8 pages.

Datées de Nérac. Bordeaux, La Rochelle, Orléans, Saint Germain, Dijon, Châlons, Brisac, du 18 Avril au 29 Avril 1652. — Le Courrier est daté du 29 Avril.

153. COURRIER (unziesme) Bourdelois apportant toutes sortes de nouvelles. *A Paris, chez Salomon de La Fosse*, 1652. Avec permission de Son Altesse Royale, 8 pages.

Datées de Bordeaux, Bourg sur mer, Marseille, Aix, Grenoble, Lyon, Dijon, Nantes, Saint Malo, Rouen, Dieppe, Paris, du 6 au 14 Mai.

154. COURRIER (douziesme) Bourdelois, apportant toutes sortes de nouvelles. *A Paris, chez Salomon de la Fosse*, 1652. Avec permission de Son Altesse Royale. 8 pages.

Datées d'Aix, Bordeaux, Bergerac, Brouage, Dijon. Rouen, Châlon, Paris, du 15 au 27 Mai.

155. COURRIER (treiziesme) Bourdelois, apportant toutes sortes de nouvelles. *A Paris, chez Salomon de la Fosse*, 1652. Avec permission de Son Altesse Royale, 8 pages.

Datées d'Aix, Villeneuve d'Agenais, La Réole, Bordeaux, Bergerac, Brouage, du 20 au 29 Mai 1652. Courrier daté du 5 Juin.

156. COURRIER (quatorziesme) Bourdelois, apportant toutes sortes de nouvelles. *A Paris, chez Salomon de la Fosse*, 1652. Avec permission de Son Altesse Royale, 8 pages.

Datées de Marseille, Aix, Toulouse, La Réole, Bordeaux, La Rochelle, Melun, Corbeil, Paris, du 18 Mai au 11 Juin.

157. COURRIER (quinziesme) Bourdelois, apportant toutes sortes de nouvelles. Contenant ce qui s'est passé à Bourdeaux touchant l'exil de 14 Presidens & Conseillers du Parlement, par les Bourgeois de la dite Ville, avec les Noms tant desdits Presidens Conseillers que des Principaux de l'Assemblée de Lormière. *A Paris, chez Salomon de la Fosse, sur le Quay de Gesvres, vers le Pont*

Marchands. 1652. Avec permission de son Altesse Royale, 8 pages.

Datées d'Aix, Toulouse, La Réole, Bordeaux, Rennes, Paris, du 4 au 18 Juin 1652. — Courrier daté du 20 Avril.

158. COURRIER (seiziesme) Bourdelois, apportant toutes sortes de nouvelles. Contenant tout ce qui s'est passé à la ville de Bourdeaux & ès Environs. *A Paris, chez Salomon de La Fosse, sur le quay de Gesvres, vers le Pont Marchands*. 1652. Avec permission de Son Altesse Royale. 8 pages.

Datées d'Aix et de Bordeaux du 14 au 20 Juin.

159. COURRIER (dix-septième) bourdelois. Apportant toutes sortes de nouvelles. Contenant tout ce qui s'est passé à la ville de Bourdeaux et ès Environs. *Paris, chez Salomon La Fosse*... 1652,... 8 pages,

Datées de Toulouse, Agen, Bourdeaux, Bourg-sur-Mer' S[t] Quentin, S[t] Denis, Paris, du 27 Juin au 11 Juillet.

160. COURRIER (Le) extraordinaire apportant les nouvelles de Bordeaux, Bourg, Libourne, Tallemon, la Bastide et autres lieux. Avec l'estat des Troupes Espagnolles. Ensemble la démarche du Comte d'Harcourt, & la dispotion de l'Armée de Monsieur le Prince. *A Paris, chez Jacob Chevalier, proche S. Jean de Latran*, 1652, 8 pages.

Peut être daté de la fin Juin 1652 — Bibl. Mazarine, 10452.

161. COURRIER (le) extraordinaire des dames de Bourgogne aux dames de Bordeaux, pour leur demander le secret contre la coqueluche bernardine. *S. f. de titre, n. l. n. d.*, (1651 ?), 8 pages.

Satire en vers, signée : « Les dames de Bourgogne. Et de leur mandement Jacques l'Etonné, Secrétaire. » Bibl. Mazarine.

162. DE BURDIGALA EXPUGNATA sub auspiciis celsissimorum Principum Vindocini et Candalæ Ducum. Ode. (1653), 9 pages.

Bibl. Nationale, Yc 2-694. Cet exemplaire, le seul connu, étant incomplet du titre, c'est celui de départ que nous donnons ici.

163. DÉCLARATION de Monseigneur le duc d'Orléans... *Bordeaux, jouxte la copie imprimée à Paris*, 1651, 7 pages.

Outre les deux éditions de Paris, Moreau 881, et celle de

Bordeaux il y a de cette Déclaration une autre édition de *Paris, Ve Guillemot*, 4 pages et une édition italienne, *S. l. n. d.* de 3 pages. Bibl. Mazarine.

* 164. DÉCLARATION du Roy, accordée à son Parlement & Ville de Bourdeaux, du premier Octobre 1650.... *A Bourdeaux, par Guillaume de la Court, Imprimeur du Roy.* 1650, 8 pages.

Le No 902 de Moreau indique une autre impression de Bordeaux de Mongiron Millanges de 12 pages. L'exemplaire que Moreau a vu était incomplet, car le nôtre a 16 pages et contient bien les Propositions du duc d'Orléans et l'arrêt d'enregistrement ; il en est de même des deux réimpressions que nous citons ici.

* 165. DÉCLARATION du Roy, accordée à son Parlement & Ville de Bourdeaux du 1er octobre 1650.... *A Tolose, par Arnaud Colomiez et Jean Boude, Imprimeurs ordinaires du Roy.* 1650, 16 pages.

Autre réimpression de la précédente inconnue à Moreau.

* 166. DÉCLARATION du Roy. Contre le Duc de Boüillon, Mareschaux de Brezé & de Turenne, & Prince de Marcillac. Envoyée à sa Cour de Parlement de Bourdeaux. Avec les Arrests d'enregistrement & publication d'icelle. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy.* 1650, 8 pages.

Du 1er février. — Moreau ne cite, no 908, que l'édition de Paris. — Bibl. de Bordx., 8921-36.

* 167. DECLARATIONS du Roy. En faveur de Madame la Duchesse de Longueville ... de Messieurs le Mareschal de Turenne, Marquis de Lusignan, & de tous ceux qui les ont suyvis, ou exécuté leurs ordres. Vérifiés ez Parlement de Paris et Bourdeaux, les 19 May et 7 juin 1651. *A Bourdeaux, par Guillaume de la Court, Imprimeur ordinaire du Roy, et de Son Altesse.* 1651, 8 pages.

Du 7 Juin, 1651. — Moreau n'a connu, no 915, que l'édition de Paris. — Bibl, Mazarine, 10585.

* 168. DECLARATION du Roy. Par laquelle Sa Majesté révoque toutes les Lettres de Cachet.... *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur du Roy.* 1651, 7 pages.

Donné à Paris le 25 février 1651 et enregistré au parlement de Bordeaux le 16 Mars. — Bibl. de Bordx, 8748. Autre édition que celle de Moreau, no 913.

* 169. DECLARATION du Roy, portant l'Amnistie générale accordée à la Ville de Bourdeaux. *A Bourdeaux, chez*

Jacq. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy. 1653. In-4°, 8 pages.

Datée de Paris, Août 1653 et le bon à tirer de Bordeaux, 8 septembre. — Moreau n'indique, n° 84 du supplément, que l'édition de Paris, *Jouxte la Coppie imprimée à Bourdeaux.* — Bibl. de Bordx., fonds Bernadau, 713 2-4.

• 170. DECLARATION du Roy, pour l'Innocence de Monseigneur le Prince de Condé. Verifiée au Parlement de Paris Sa Majesté y seant le septième Septembre 1651. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy.* Jouxte la copie imprimée à Paris, 1651, 7 pages.

Moreau ne cite, n° 947, que les éditions de Paris et de Rouen qui ont 8 pages. — Bibl. Bordx., 25994 h-26.

171. DECLARATION du Roy sur la Rebellion de Bordeaux. Arles, 1650.

Cat. Mazarine.

172. DEFAITE (la) des gens de l'armée navale du duc d'Espernon. Par les trouppes commandées par Mr le Marquis de Sauvebeuf, premier Baron du Limosin, general de l'armée du Roy, sous l'authorité du Parlement de Bourdeaux. *A Bourdeaux. Par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 8 pages.

• 173 DEFFAITE de l'armée du Comte d'Harcourt, par l'armée de Monseigneur le Prince *A Paris, chez Philippes Clément, ruë des Fossez. S. l.* 1652, 6 pages.

Il s'agit des suites d'un combat aux environs de Miradoux dont le Prince de Condé avait levé le siège pour aller au devant des troupes du Cte d'Harcourt. Bibl. Mazarine, 12744.

• 174. DEFFAICTE des trouppes du Comte d'Harcourt dans le Perigord. Par le Collonel Balthazard. *A Paris, chez Salomon de La Fosse.* 1652. Avec la permission de Son Altesse Royalle, 7 pages.

Ce n'est pas la même pièce que le n° 972 de Moreau. Le combat fut livré aux environs de Mussidan où le régiment de cavalerie de Saint Abre, des troupes du Cte d'Harcourt, fut entièrement défait et mis en déroute. — Bibl. Mazarine, 12752.

175. DEROUTE (la) du Marquis de Sauve-Bœuf a l'attaque de Chancelade en Perigort. Du 19 Décembre 1651. *S. f. de titre, n. l. n. d.*, 8 pages.

Bibl. de Bordx., 25994 j-29.

* 176. DEUX (les) Combats n'agueres donnez entre l'armée commandée par le Comte du Daugnion & les troupes de Bordeaux. *S. f. de titre* (à la fin :) *A Paris, du Bureau d'adresse, le 20 Décembre*, 1649, 12 pages.

Extrait de la *Gazette*, nº 156, pp. 1237-1248. Bibl. Mazarine, 13834.

177 DOUCEURS (les) de la Paix, après les Amertumes de la Guerre. Dédié à Monseigneur le Marquis de Saint Luc. *A Bourdeaux, par Guillaume de la Court, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1651, 19 pages.

La Dédicace, 8 pages, est signée : R. L... — Les pages 9 à 19 contiennent l'Ode et les *Douceurs de la paix*. Bibl. de Bordx., 8748-119.

* 178. ELOGE FUNEBRE du R. Pere Louys Bonnet, Curé de S. Eulalie de Bourdeaux. *A Bourdeaux, par Pierre du Coq, Imprimeur & Libraire, ruë S. James, à l'Enseigne du Coq*, 1651, 8 pages.

Moreau nº 1207 n'a jamais vu, dit-il, l'édition de Bordeaux et J. Delpit qui n'a pu se la procurer a du réimprimer dans son *Curé Bordelais*, l'édition de Paris dont le titre n'est pas le même. Voir sur le *Curé Bordelais* les nºs 123, 189, 253, 1207 et 1772 de Moreau.

179. ENTIÈRE (l') defaitte de deux regiments espagnols en la province de Champagne et de 150. Prisonniers, officiers et autres. Par Monsieur de Villequiers, l'un des Generaux commandant l'Armée du Roy. Avec les articles de la Paix de Bordeaux apportez les quatre et cinquiesme du present mois d'Octobre 1650. Avec autres particularités. *A Paris, par Antoine Estienne....* 1650, 8 pages.

Datée du 6 Octobre. — Bibl. de Bordx., 8739-23.

* 180. ENTRÉE (l') de leurs Majestez & de la Cour à Bordeaux ; Avec toutes les particularitez de leur réception. *S. f. de titre*, (à la fin :) *A Paris, du Bureau d'Adresse....* le 13 Octobre 1650, 6 pages chif. de 1353 à 1364.

Extrait de *la Gazette*, nº 154. — Leurs Majestés arrivérent à Bordeaux venant de Bourg le 5 octobre vers onze heures, avec « douze grands vaisseaux de guerre commandés par Duquesne. »

* 181. ENTRETIENS amoureux de Monsieur le Prince de Condé, Madame la Princesse, & de Monsieur le Duc d'Anguien, à leur première entrevuë à Paris. Ensemble leurs Communs Dialogues sur la guerre de la Ville de de Bourdeaux. *S. f. de titre*, (à la fin :) *Jouxte à la*

Coppie Imprimée à Paris, par David Beauplet Imprimeur en l'Isle du Palais, 1651, 8 pages.

Pièce dialoguée en vers. — Bibl. de Bordx., 25994 h-50.

182. EPICEDIA IN VIROS illust. quibus in nupero Bello Civili, curæ fuit Burdigalae salus. Authore Godofredo Gaio, Sacerd, Burdigalensi, Clemente Deo regnante *S. l. n. d.* (*Burdigalæ* ? 1651 ?), 16 pages.

Cette brochure contient les éloges funèbres en vers de plusieurs personnages bordelais ayant joué un rôle pendant la Fronde : le Marquis de Chambarat, J.-A. Blanc, J.-André, Gabriel Ledoux, J.-J. Montaigne, etc,. et Louis Bonnet curé de Sainte-Eulalie. L'auteur est le prêtre Godefroy Gay auquel on doit plusieurs opuscules de ce genre. Bibl. Mazarine, 10119 et Bibl. de Bordx., 3514. Pièce très rare.

183. EXPRESSION (l') de la joie publique de la Ville d'Agen. Et les Magnificences de la Cour Présidiale d'Agenois pour la nomination de Monseigneur le Prince de Condé au Gouvernement de la Province de Guyenne. Ensemble le Récit du Balet, qui fut dançé publiquemeut dans ladite Ville le premier jour de juin, avec les Stances & explications des Figures et Emblesmes. *A Agen, par Jean Fumaderes Imprimeur ordinaire du Roy, de la Ville & pays d'Agenois.* 1651, 2 ff. non chif., 16 pages et 6 ff. non chif.

Pièce très-curieuse — Bibl. Nat. Lk² 800 et Bibl. de Bordx., 25994 h-43.

* 184. EXTRAORDINAIRE du XVII juin M. XLIX. Contenant : L'accomodement des Habitants de la ville de Bourdeaux avec le Duc d'Epernon : Les réjouissances faites à Bruxelles en faveur de l'Archiduc Léopold : Et la nouvelle remonstrance de la Noblesse & des Bourgeois de Londres aux Estats d'Angleterre, sur la détention du Lieutenant Colonel Jean Lilebourne & ses compagnons. *S. f. de titre*, (à la fin) : *A Paris, du Bureau d'Adresse... le 17 juin 1649*, 6 pages chif. de 364 à 380.

Extrait de la *Gazette*.

* 185. FRANCE (la) libre par la sortie de Messieurs les Princes et par la Retraite honteuse de Mazarin. Avec taloche donnée à Bernard par les Bourgeois de Paris. Ensemble les véritables Souspirs François sur le départ de Son Eminence. *S. l.* 1651, 8 pages.

Pièce en vers alexandrins. — Bibl. de Bordx., 25994 J-14bis.

186. FRANCE (la) libre qui se rejouit. *Bordeaux*, 1650.

Cat. Mazarine.

187. FRONDE (la) bourdelaise dédiée à Monseigneur le Duc d'Anguien. Par le sieur Materre.... 21 pages et 1. f. blanc.

Pièce en vers burlesques. La Dédicace, pages 3 à 10, est datée de « Bourdeaux, ce 20 de Juillet, 1650. » Le titre de départ est : « La Fronde bourdeloise. Stances my-burlesques. » Il y a 23 stances. — Bibl. de Bordx. 8748-72. — Une déchirure au bas du titre de l'exemplaire que nous avons vu a enlevé le lieu d'impression et le nom de l'imprimeur, mais la pièce a été imprimée à Bordeaux. Sur ce même titre on voit un cartouche emblématique gravé sur cuivre et représentant une main tenant une fronde, avec, dans un nuage, les armes de Condé.

188. GENEREUSES PENSÉES des Muses sur l'Armement & le départ de Monseigneur le Prince de Condé, Gouverneur & Lieutenaut General pour le Roy en Guyenne. *A Bourdeaux, par G. de La Court, Imprimeur ordinaire du Roy, & de Son Altesse.* 1651, 8 pages.

Pièce en vers signée : *Allyé.* — Bibl. de Bordx., 25994 h-46.

189. GUYENNE (la) anx pieds de l'illustre Frondeur. Par M. D. C. Bergere d'Albret. *Jouxte la Coppie imprimée. A Nerac, par Mathurin Robert, Imprimeur & Libraire,* 1651, 8 pages.

Pièce en vers. — Bibl. de Bordx., 25994 j-26.

190. HARANGUE de la Guyenne aux pieds de son libérateur Tres Auguste. *S. l. n. d.*, 2 ff. chiff. de 25 à 28.

G[d] Séminaire de Bordeaux. — Cette pièce est citée dans l'inventaire de ce recueil dressé par Tamicy de Laroque à la suite de ses *Mazarinades Inconnues*, mais cette liste a été établie d'une manière si peu bibliographique qu'il est difficile de savoir pour certaines pièces si ce sont des Mazarinades ou non et c'est le cas pour celle-ci.

191. HARANGUE de Messieurs les Deputez du Parlement de Bourdeaux faite au Roy et à la Reyne Regente prononcée par M[r]. le President Gourgues. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur du Roy,* 1651, 7 pages.

Au sujet de la paix. — G[d] Séminaire et Bibl. de Bordx. 8748.

* 192. HARANGUE de Messieurs les Jurats de la Ville de Bazas, Faite à Madame la Duchesse de Longueville. Prononcée par le Sieur Bertrand de Pecave Advocat en la Cour, & premier Jurat de ladite Ville. *S. f. de titre, n. l. n. d.*, (1652), 4 pages.

193. HARANGUE de Messieurs les Jurats de la Ville de Bazas, faite à Monseigneur le Prince. Prononcée par le Sieur Bertrand de Pecave Advocat en la Cour, & premier Jurat de la dite Ville. *A Bourdeaux, par Guillaume de La Court, Imprimeur ordinaire du Roy, & et de Son Altesse.* 1651, 8 pages.

Bibl. de Bordx., 25994 h.—44.

* 194. HARANGUE de Messieurs les Jurats de la Ville de Bazas, faite à Monseigneur le Prince de Conty. Prononcée par le Sieur Bertrand de Pecave Advocat en la Cour, & premier Jurat de la dite Ville. *S. f. de titre, n. l. n. d.* (1652 ?), 4 pages.

Bibl. de Bordx., 25994 J-34. — Réimpression de la précédente.

195. HARANGUE faite à Monseigneur le Prince de Conty, par les Deputez de la Ville de La Rochelle.... *A Bourdeaux, par G. de la Court, Imprimeur ordinaire du Roy et de son Altesse. S. d.* (1652), 8 pages.

Du 27 Mai 1652. — Moreau, n° 1574, n'a connu que l'édition de Paris. — Bibl. de Bordx., 8748-84.

* 196. HARANGUE faite à Monseigneur le Prince. Par Monsieur de Lachabane, Tresorier de France à Bourdeaux, Député de l'Assemblée de Messieurs les Tresoriers de France de toutes les Generalitez du Royaume. *S. l. n. d.*, 7 pages.

Imprimée à Bordeaux. Peut être datée de 1650 à 1651.

* 197. HARANGUE faite au Parlement de Paris M. de Voysin... *A Paris*, 1650. (à la fin :) *Chez Guillaume Sassier, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, ruë des Cordiers, proche la Sorbonne, aux deux Tourterelles*, 12 pages.

Moreau, n° 1579, a l'air de douter de l'existence de cette édition de Paris de G. Sassier : il ne cite que celle de Paris, S. n. d'impr. et autant qu'a celle de Bordeaux en 8 pages, il a du voir un exemplaire incomplet de l'*Extrait des Registres...* car cette impression a 12 pages comme les autres.

198. HARANGUE faite au Roy par Monsieur Talon.... *A Bourdeaux par Guillaume de la Court...* 1640. Jouxte la Coppie imprimée à Paris. 8 pages.

Bibl. Mazarine, 13384. — Moreau, n° 1598, n'a pas connu cette édition bordelaise.

* 199. HEUREUSE PREDICTION des Conquestes de Monseigneur le Prince. Dédiée à Son Altesse. *A Bourdeaux,*

chez Pierre du Coq, Imprimeur de Son Altesse Royale, ruë St-Jammes, à l'enseigne du Coq, 1651, 8 pages.

Signée à la fin : La Noailhe. — Bibl. de Bord., 25994 h-34

200. HISTOIRE POETIQUE des exploits admirables du duc Bernard Despernon. avec l'arrivée de Madame la Princesse, en Guienne. Dédiée à Monseigneur le Prince de Condé. *Sur l'Imprimé, à Paris, ches Jean Drouet, Imprimeur, demeurant en la Galerie du Palais. S. d.*, (1650), 8 pages.

Pièce en vers, signée à la fin : Verlhiat, Autheur. — L'arrivée de la princesse de Condé à Bordeaux est du 31 mai 1650. — Gd Séminaire de Bordeaux et Bibl. de Bordx., 25994 J-10. Réimprimée dans les *Mazarinades Inconnues* de Tamizey de Larroque.

• 201. HISTOIRE véritable de tout ce qui s'est fait et passé en Guienne pendant la Guerre de Bourdeaux.... *S. l. n. d.*, (1650), 80 pages.

Moreau, n° 1638, donne un autre titre : « Histoire de ce qui s'est fait... » au lieu de : « Histoire véritable de tout ce qui s'est fait... » et comme d'un autre côté il n'indique que 20 pages au lieu de 80 nous pouvons en conclure qu'il y a deux éditions de cette pièce importante.

202. HONNEUR funebre de Madame la Princesse Douairière de Condé, faite dans l'Eglise Metropolitaine Sainct André à Bourdeaux, le 2. Decembre 1651. *S. f. de titre, n. l. n. d.* 8 pages.

Bibl. de Bordx., 25994 h/41. — La princesse douairière de Condé, née Charlotte de Montmorency, était morte le 2 décembre 1650. C'était la mère du grand Condé, de la duchesse de Longueville et du prince Armand de Conti, qui tous trois dirigeaient la Fronde à Bordeaux. Cette pièce est la relation du service de bout de l'an célébré en la cathédrale Saint-André de Bordeaux, avec l'oraison funèbre qui y fut prononcée.

• 203. INTRIGUES (les) de la Paix... *S. l*, 1652, 15 pages.

Moreau, n° 1728, indique deux parties, l'une de 8 et l'autre de 7 pages, mais il ne dit pas que la seconde partie a un titre spécial : *Suite véritable des Intrigues...* (v. plus loin dans ce Supplément) et forme en somme une pièce à part. De plus il n'a pas connu la première partie de l'édition en 15 pages que nous désignons ici, imprimée en plus gros caractères que celle en 8 pages.

(A suivre) E. Labadie.

CHRONIQUE

Vols dans les bibliothèques publiques. — Le ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts vient de publier l'avis suivant :

Avis

« Il a été dérobé à la bibliothèque municipale de Blois, du 2 au 4 août dernier, un manuscrit du quinzième siècle, dont on trouvera ci-dessous la description tirée du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France (t. XXIV, pp. 382).

« On croit devoir porter ce fait à la connaissance de MM. les libraires pour le cas où ce document leur serait présenté.

« 4. — Heures latines, avec calendrier. On remarque dans le calendrier les mentions suivantes : « XII kal. april. Benedicti abba-« tis. — IIII non. jul. Translatio S. Martini. — III id. nov. Martini « episcopi. »

« Fol. 141 v°, Litanies.

« Fol. 149. « S'ensuivent cinq belles oraysons que monseigneur « saint Jehan l'Avangeliste fist en l'onneur de la Vierge Marie... »

« Miniatures : S. Jean (fol. 13) ; S. Luc (fol. 14, v°) ; S. Mathieu (fol. 16) ; S. Marc (fol. 17 v°) ; la Vierge tenant son enfant, deux anges soutenant une couronne au-dessus de sa tête (fol. 18, v°) ; Jésus au Jardin des Oliviers (fol. 22) ; S. Pierre coupant l'oreille à Malchus (fol. 23) ; Jésus devant Caïphe (fol. 25) ; Jésus battu de verges (fol. 26) ; Jésus couronné d'épines (fol. 27) ; Jésus portant la Croix (fol. 28) ; les saintes Femmes au pied de la Croix (fol. 29, v°) ; la Descente de croix (fol. 31) ; la Salutation (fol. 33) ; la Visitation (fol. 42) ; Jésus dans la crèche (fol. 51, v°) ; l'Annonce aux bergers (fol. 55) ; l'Adoration des mages (fol. 59) ; la Présentation au temple (fol. 62) ; la Fuite en Égypte, le Couronnement de la Vierge (fol. 72) ; les Saintes Femmes au pied de la croix, grande peinture (fol. 91) ; la Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres (fol. 94) ; la Mort, assise sur le bord d'une tombe ouverte, prend par le bras une jeune fille qui se promène dans le cimetière (fol. 97) ; Suzanne au bain (fol. 132) ; Sainte Catherine (fol. 169) ; S. Christophe (fol. 172).

« Au verso du feuillet préliminaire B, on voit les armes de Jean

des Moulins, *d'argent, aux trois croix anillées de sable*, et celles de sa femme, Jeanne Hurault, *d'or, à la croix d'azur, cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules, et chargé en chef d'une coquille d'argent*. Ce manuscrit passa vraisemblablement, à la mort de Jeanne Hurault, entre les mains de son frère, Jacques Hurault, abbé de Saint-Laumer ; en 1627, ces Heures appartenaient à Jean Noël, comme l'atteste cette note du feuillet préliminaire B : « Ces présentes « Heures appartienne à Jean Noël, qui a ésté receu procureur le « VII[e] janvier mil six cent vingt-sept. Noël. » On lit plus bas : « Ex « libris monasterii Sancti Launomari Blesensis, 1719. »

« XV[e] siècle. Parchemin. 175 et 2 feuillets préliminaires A et B. 128 sur 85 millim. Encadrements, lettres d'or sur fond de couleur et inversement, peintures. Rel. maroquin noir, à filets, tranche dorée. — (Saint-Laumer).

« Paris, le 28 septembre 1903. »

Ce manuscrit porte le timbre de la Bibliothèque de Blois.

D'autre part, voici le signalement du voleur : 30 à 35 ans, blond, ou blond roux, taille moyenne, vêtu à l'époque du vol d'un complet gris. — Se présente comme un amateur ou comme un érudit ayant à faire des recherches Demande des livres ou manuscrits, des collections de journaux dont la recherche demande un certain temps, pendant lequel il a l'espoir d'être laissé seul, ou bien il paraît se livrer pendant plusieurs jours, dans la bibliothèque, à un travail des plus sérieux, et le samedi soir sollicite la faveur d'être admis le dimanche matin, jour où la surveillance doit être moins efficace.

Ce n'est pas seulement la Bibliothèque de Blois qui a été victime de vols de livres.

Dans le courant de juin, il a été soustrait à la Bibliothèque de Châlon-sur-Saône, un volume, de format in-octavo, relié en veau fauve assez foncé, en assez bon état, filets dorés sur les plats et contenant les ouvrages suivants : 1° *Quadrins historiques de la Bible*. Lyon, Jean de Tournes, 1555 ; 2° *Figures du nouveau testament*. Lyon, Jean de Tournes, 1556 ; et 3° *Les métamorphoses d'Ovide*.

Ce livre, avant d'entrer dans la Bibliothèque de Châlon-sur-Saône, appartenait à un couvent ; un ex-libris manuscrit de ce couvent se trouve sur le titre.

La Bibliothèque de Langres a constaté, à peu près à la même époque, la disparition des livres et manuscrits suivants : 1° Brandt. *La nef des fols* ; 2° Saint Bonaventure. *Opusculum egregium* ; 3° *Bréviaire cistercien* ; 4° *Statuts de la confrérie de saint Didier de Langres* ; 5° *Institutio philosophiæ* ; 6° *Catalogue de la bibliothèque de l'abbé Mathieu*.

Enfin, voici, à titre de document, la circulaire que le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux maires au sujet des vols

de manuscrits et de livres rares commis dans les bibliothèques municipales :

« A monsieur le maire de la ville de...

« J'ai été informé, pendant ces derniers mois, que des vols de manuscrits ou de livres rares avaient été constatés dans plusieurs bibliothèques municipales.

« Il importe que la vigilance des bibliothécaires soit toujours en éveil et qu'ils n'accordent pas avec une confiance excessive des faveurs spéciales à des personnes qu'ils ne connaissent pas et qui ne présentent pas de garanties sérieuses.

« Qu'il s'agisse de documents appartenant au fonds d'État ou au fonds municipal, le préjudice causé à nos collections n'en est pas moins grand, et il est très regrettable que des faits pareils puissent se produire avec une telle fréquence.

« Je crois donc devoir appeler votre attention toute particulière sur ce point et je vous prie d'inviter M. le bibliothécaire de la ville à ne négliger aucune précaution lorsque la communication d'un manuscrit ou d'un livre précieux lui est demandée. »

Bibliothèque des Affaires étrangères. — M. Pierre Bertrand, bibliothécaire de la Bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères, ne laisse pas échapper une occasion d'enrichir l'important dépôt qui lui est confié. A côté des livres, brochures, collections de journaux, documents de toute sorte installés sur des rayons fort bien aménagés, notre érudit collègue a créé un petit musée fort intéressant et qui s'accroît de jour en jour.

Ce musée contient divers souvenirs historiques et de très beaux tableaux, notamment une grande toile d'Edouard Dubufe, *Le Congrès de Paris*, où sont représentés le comte Walewski, le prince Orloff, M. de Cavour, lords Cowley et Clarendon, Bourqueney, Manteuffel, Ali Bey, le comte Benedetti, etc. Près d'un buste en bronze du Tsar Alexandre III, offert par M[lle] Petersen, on voit un tableau du peintre russe Nicolas Gritsenko représentant l'arrivée du Président de la République, M. Félix Faure, en rade de Cronstadt à bord du *Pothuau*, le 23 août 1897.

Dans les vitrines, M. Pierre Bertrand a groupé un certain nombre de belles reliures armoriées, des empreintes de cachets de cire, des photographies, des médailles, des sceaux, etc., etc.

Vente de livres. — Le vendredi 6 novembre, à l'Hôtel Drouot, par les soins de M. A. Durel, vente de livres anciens, livres armoriés, reliures anciennes, livres à figures du XVIII[e] siècle provenant de la bibliothèque de M. Henri Testard ; le samedi, 7 novembre, M. Durel mettra sur table, à l'Hôtel Drouot, un choix de très beaux livres moder-

nes, richement reliés et d'ouvrages illustrés d'aquarelles par Émile Adan, V. Foulquier, Andhré des Gachons, Henriot, Ad. et Alph. Lalauze, Robida, Rudaux, etc., etc.

Les vendredi 13 et samedi 14 novembre, à 2 heures, à l'Hôtel Drouot, salle n° 7, aura lieu, par les soins de M. Edouard Rahir, assisté de Me Maurice Delestre, commissaire-priseur, la vente de très beaux livres modernes provenant de la bibliothèque de M. T....... M. T., qui fait partie de plusieurs sociétés de bibliophiles, est bien connu dans le monde des amateurs de « dix-neuvième » ; il a réuni, dans son cabinet, des exemplaires de premier choix, se recommandant à l'attention par une particularité quelconque : dessins originaux, épreuves d'état ajoutées, reliures luxueuses, etc. Le catalogue comprend 329 articles ; 67 sont agrémentés de dessins originaux de Dinet, Le Blant, Vierge, Rochegrosse, Luc-Olivier Merson, Maurice Leloir, Louis Morin. A. Lepère, Henriot, Robaudi, Lhermitte, Giacomelli, Rops, Robida, A. Maignan, etc. La Société des Amis des livres, les Bibliophiles Contemporains, les éditeurs de luxe, les Conquet, les Ferroud, les Romagnol, les Pelletan y sont largement représentés.

Le catalogue est divisé en trois parties ; dans la première, on trouvera les éditions illustrées ; dans la seconde les éditions originales des auteurs les plus en vogue ; quelques livres anciens figurent dans la troisième. Voilà deux journées qui vont être chaudes et tous ces livres seront sans doute disputés avec acharnement par les amateurs.

D'autres ventes importantes auront lieu le même mois à l'Hôtel Drouot. C'est M. Henri Leclerc qui, assisté de M. Delestre, y procédera.

Le 19 novembre, seront mis sur table, par ses soins, des livres anciens et des livres illustrés des 18e et 19e siècles. Le 20 et le 21, vente des livres provenant de la bibliothèque de M. E. Chaze (livres modernes illustrés, éditions originales d'auteurs contemporains, réimpressions sur papiers de luxe d'auteurs anciens) ; des 26 au 28 novembre, vente de la curieuse bibliothèque de M. E. Taigny, comprenant des romantiques, des éditions originales d'auteurs contemporains, et des livres de haute curiosité littéraire. On peut dire de la bibliothèque de M. E. Taigny qu'elle est celle d'un fin lettré et d'un homme de goût. On y trouvera nombre de raretés bibliographiques et d'exemplaires avec envois d'auteur.

Enfin, le 15 novembre, à la salle Silvestre, M. Henri Leclerc fera la vente de livres anciens et d'ouvrages relatifs à la Picardie.

Quant à la vente de la riche bibliothèque de notre regretté collaborateur et ami, M. le baron de Claye, de la Société des Bibliophiles françois, c'est du 1er au 10 février prochain que par les soins de M. Henri Leclerc, elle aura lieu à l'Hôtel Drouot. Nous reviendrons, en temps voulu, sur la composition de cette bibliothèque tout à fait choisie et qui sera, certainement, un des clous de la saison bibliophilique.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— Boccace. — La Fiancée du roy de Garbe. Traduction de Anthoine Le Maçon, imaigée et vignettée par Léon Lebègue. *H. Floury, 1, boulevard des Capucines, 1, Paris,* MDCCCCIII, in-4° de 53 pp. et 1 f. blanc.

L'Imprimerie nationale, jusqu'à ces dernières années, n'avait imprimé que très exceptionnellement pour le compte de particuliers ; depuis quelque temps, sous l'habile direction de M. Christian, secondé par M. Héon, chef des travaux, plusieurs beaux livres, exécutés pour divers éditeurs, portent son estampille. Notre grand établissement typographique semble aujourd'hui vouloir entrer plus avant dans cette voie.

Un des derniers volumes sortis de ses presses est la luxueuse édition d'une nouvelle de Boccace, *La Fiancée du roy de Garbe*, que vient de publier M. H. Floury, à qui les bibliophiles sont déjà redevables d'un certain nombre de publications artistiques, parmi lesquelles le *Pœuf*, de Léon Hennique, illustré par Jeanniot.

Le texte de la traduction de l'œuvre de l'inimitable conteur italien est celui d'Anthoine Le Maçon, paru pour la première fois en 1545, chez Estienne Roffet, dans le format in-folio et orné de figures en bois ; cette traduction est pleine de charme, délicieuse de bonhomie et de naïveté, et il faut féliciter l'intelligent éditeur du boulevard des Capucines de l'avoir adoptée. Je me permettrai seulement d'émettre ici, quant aux ouvrages écrits en langue étrangère, une opinion que partagent, j'en suis persuadé, beaucoup de mes confrères en bibliophilie. Si charmante, si fidèle que soit une traduction, elle ne saurait jamais remplacer le texte original. Serait-il donc bien difficile à l'éditeur qui voudrait donner une édition de luxe d'une œuvre de Shakespare ou de Gœthe, d'un auteur gre

ou latin, d'imprimer en regard de la traduction le texte primitif? Qu'on ne m'objecte pas que la forme y perdrait. L'essai a été tenté et tenté avec succès. *L'Oarystis* et *les Syracusaines*, de Théocrite, édités par M. Édouard Pelletan, sont là pour témoigner du contraire; le texte grec et le texte français en regard s'accommodent fort bien l'un de l'autre dans ses belles éditions. C'est tout bonnement là une réflexion générale, ne visant pas en particulier le livre de M. Floury.

La Fiancée du roy de Garbe a été tirée à petit nombre, à cent quatre-vingt-neuf exemplaires dont cent vingt-neuf seulement ont été mis dans le commerce. Un des charmes de ce livre, c'est l'illustration originale et humoristique dont l'a agrémenté M. Léon Lebègue, qui a déjà « imagé » plusieurs livres de haut ragoût, *La leçon bien apprise*, de M. Anatole France, notamment. Elle se compose de sept vignettes à pleine page, de vingt-cinq grandes ou petites vignettes dans le texte et d'une quarantaine de jolies lettres ornées, sans compter les encadrements variés des pages, enluminés dans divers tons. Dans ces encadrements style Renaissance, la magnifique italique de Garamond produit un très bel effet; ce fut une excellente idée d'utiliser ce caractère d'une tenue grandiose. Les précédentes publications, « vignettées » par Léon Lebègue, reproduisaient un texte écrit en gothique. L'italique, dont l'Imprimerie nationale a conservé les poinçons, a très heureusement remplacé l'écriture moyennâgeuse qui se reproduit fort bien par la photographie, quand il s'agit d'anciens textes, mais que l'on parvient difficilement à imiter pour une œuvre nouvelle.

La Fiancée du roy de Garbe se recommande donc à l'attention à tous les points de vue, et c'est simplement par acquit de conscience que je la prône ici, l'édition devant certainement être déjà épuisée.

GEORGES VICAIRE.

— Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métal au XVe siècle, par W.-L. SCHREIBER. Tome quatrième contenant un catalogue des livres xylographiques et xylo-chirographiques, indiquant les différences de toutes les éditions existantes, avec des notes critiques, bibliographiques et iconologiques. *Leipzig, Otto Harrassowitz*, 1902, in-4 de XVI-464 pp.

Le premier volume de l'importante publication de M. W.-L. Schreiber a paru vers la fin de l'année 1891; à cette époque, le *Bulletin du Bibliophile* a consacré à ce savant travail un compte rendu détaillé

(V. année 1892, pp. 74-76). Primitivement, l'ouvrage devait ne comporter que six volumes dont un de reproductions de planches en fac-similé; l'auteur, au cours de ses études, a jugé nécessaire d'étendre le champ de ses investigations ; à l'heure actuelle, quatre volumes de texte et trois de fac-similés (ces trois derniers de format in-folio) ont paru. Il ne reste donc plus aujourd'hui à paraître, pour que le *Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métal au XVᵉ siècle* soit complet, que le cinquième volume de texte qui comprendra un traité historique. Ce volume est en préparation.

Le quatrième tome, le dernier publié, traite spécialement des livres xylographiques et xylo-chirographiques. M. Schreiber y donne la description détaillée de chacune des planches reproduites dans les tomes VII et VIII et de leurs signes caractéristiques dans les diverses éditions, ce qui permet également d'identifier des fragments et des feuillets détachés dont il existe un assez grand nombre. La *Biblia pauperum* est très minutieusement étudiée dans ce tome V et cette étude semble avoir été particulièrement difficile.

Bien que ce volume contienne plus de matières que les précédents, l'auteur déclare lui-même qu'il n'a pu traiter à fond ni la question du lieu d'origine de diverses éditions xylographiques, ni celle de leur date ; il se réserve de les envisager, avec détails, dans le tome cinquième.

Malgré cette déclaration, il faut s'estimer heureux d'avoir déjà, tel qu'il est pour l'instant, le savant *Manuel* de M. Schreiber ; je me borne aujourd'hui à signaler le dernier volume paru, me réservant, quand l'ouvrage sera terminé, de revenir sur cette publication du plus haut intérêt pour les amateurs de gravures du XVᵉ siècle.

G. V.

— Handbuch der bibliographie. Kurze anleitung zur bücherkunde und zum katalogisieren. Mit literaturangaben, übersicht der lateinischen und deutschen namen alter druckstätten, sowie mit alphabetischem verzeichnis von abkürzungen woterklärungen und mit register. Herausgegeben von Friedr. Joh. Kleemeier. *Wien. Pest. Leipzig, A. Hartlebens verlag*, 1903, in-8 de VIII-304 pp.

Si l'Allemagne possède d'excellents ouvrages bibliographiques, il lui manquait jusqu'à présent un manuel pratique de bibliographie à l'usage des bibliophiles, des bibliothécaires et des libraires, M. F.

Kleemeier vient de combler très heureusement cette lacune en publiant son « Handbuch der bibliographie » ; c'est, en effet, un de ces ouvrages destinés à rendre service à tous les amis du livre, car l'auteur y traite, un peu comme l'a fait jadis chez nous M. A. Maire, des livres, de leur origine, de leur conservation et de la manière de les cataloguer.

Je ne puis avoir la prétention, disposant d'une place restreinte, d'analyser en détail ce traité comme il le mériterait ; les trois cents pages dont il se compose sont pleines de renseignements ; je me contenteral donc d'indiquer sommairement les principales divisions de l'ouvrage. Le « Handbuch der bibliographie » est divisé en quatre chapitres. Dans le premier, consacré à l'invention et au développement de l'imprimerie, l'érudit auteur s'occupe des livres xylographiques et des livres imprimés avec des caractères mobiles ; il passe en revue les premiers lieux d'impression de l'Allemagne, de l'Italie, de la France, de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre, etc., de même qu'il consacre quelques pages aux ancêtres de la typographie, Coster, Gutenberg, Fust, Scholffer, etc.

Le second chapitre traite des livres en général, de leurs éléments, de leur collationnement ; M. Kleemeier signale les prix de quelques livres rares atteints dans des ventes de 1812 à 1898 ; et, passant aux incunables, il donne la description de quelques-uns.

L'ornementation des livres (initiales, gravures sur bois, sur cuivre, sur acier, lithographie, photographie, reproductions par le procédé) fait l'objet du troisième chapitre ainsi que la reliure. Enfin, dans le quatrième, plus étendu que les précédents, l'auteur traite des bibliothèques, de la rédaction des divers catalogues, alphabétiques et méthodiques, de la conservation des livres ; il y étudie aussi les divers systèmes bibliographiques et donne l'indication d'un certain nombre d'ouvrages de bibliographie indispensables à consulter.

Le « Handbuch der bibliographie » se termine par trois tables ; l'une contient les noms latins et allemands des lieux d'impression ; l'autre (une sorte de lexique), les abréviations et l'explication des termes employés ; la troisième, enfin, est la table des matières par ordre alphabétique.

Le traité de M. Friedr.-Joh. Kleemeier, dont le prix est très abordable, mérite assurément de retenir l'attention et c'est bien volontiers que je le signale à nouveau aujourd'hui aux lecteurs du *Bulletin*.

G. V.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc.

— Manuel de l'Amateur de livres du XIX[e] siècle (1801-1893). — Éditions originales. — Ouvrages et périodiques illustrés. — Romantiques. — Réimpressions critiques de textes anciens ou classiques. — Bibliothèques et collections diverses. — Publications des Sociétés de Bibliophiles de Paris et des départements. — Curiosités bibliographiques, etc., etc., par Georges Vicaire. Avec une préface de Maurice Tourneux. Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. *Paris, A. Rouquette*, gr. in-8.

Parmi les principaux articles que contient ce fascicule, nous signalerons : Marx (Adrien), Marx (Roger), Massa (M[is] de), Massillon, Masson (Frédéric), Masson (Michel), Mathilde (S. A. I. Madame la princesse), Maugras (Gaston), Maupassant (Guy de), Maury (L.-F. Alfred), Mazade (Alexandre et Charles de), Meaume (Édouard), Meilhac (Henry), Ménard (Louis et René), Mendès (Catulle), Méon, Mérat (Albert), Méray (Antony), Mérimée (Prosper), Merlet (Gustave), Merville, Méry (Joseph), *Métamorphoses du jour*, Meurice (Paul), Mézières (Alfred), Michaud (Joseph), Michel (Francisque), Michelant (Henry et Louis), Michelet (Jules), Michiels (Alfred), Mignet (François), Millac, Millaud (Albert), *Mille et un jours* (*Les*), Millevoye (Charles), Milliet (Achille), Milton, Mirbeau (Octave), Mirecourt (Eugène de), Mistral (Frédéric), Moinaux (Jules), Moland (Louis), Molènes (M. et M[me] Paul de), Molière, Molinier, *Monde Dramatique* (*Le*), etc., etc.

14[e] fascicule. — Il a été tiré 1000 ex. sur pap. vélin (10 fr.) et 50 exemplaires sur papier de Hollande (20 fr.).

— Une énigme d'histoire littéraire. — L'auteur des XV joyes de mariage. *Paris*, in-8.

Tiré à 290 exemplaires.

— Joseph Nève, directeur honoraire des Beaux-Arts [et Pierre Champion.] — Antoine de La Salle, sa vie et ses ouvrages, d'après des documents inédits, suivi du Réconfort de Madame du Fresne,

d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque royale de Belgique, du Paradis de la reine Sibylle, etc., par Antoine de La Salle, et de fragments et documents inédits tirés des bibliothèques et des archives de France et de Belgique. *Paris, H. Champion; Bruxelles, Falk fils*, in-12 (4 fr.).

Publications de luxe.

Chez François Ferroud (Librairie des Amateurs) :

— Camille Mauclair. — Le Poison des pierreries, conte oriental inédit. Compositions de Georges Rochegrosse gravées à l'eau-forte en couleurs par E. Decisy. Lettre-préface de l'auteur. In-4° et gr. in-8°.

Il a été tiré 300 exemplaires, savoir : Nos 1 à 6, sur papier du Japon, contenant une aquarelle hors texte ayant servi à l'illustration, une aquarelle inédite, le premier état en noir, le premier état en couleurs avec remarques et la planche terminée avec la lettre. (*Souscrits*). Ces exemplaires sont de format in-4°. — Nos 7 à 25, sur papier du Japon ou grand papier vélin d'Arches, contenant uue aquarelle originale, le premier état en noir, le premier état en couleurs avec remarques et la lettre. (600 fr.) — Nos 26 à 60, sur papier du Japon ou sur grand papier vélin d'Arches, contenant le premier état en noir, le premier état en couleurs avec remarques et la planche terminée avec la lettre (350 fr.). — Nos 61 à 300, sur papier vélin d'Arches, planches avec la lettre (175 fr.).

Publications diverses.

— Henri Lion, docteur ès-lettres. — Un magistrat homme de lettres au dix-huitième siècle. Le Président Hénault, 1685-1770. Sa vie, ses œuvres d'après des documents inédits. Avec un portrait. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

— Paul Ginisty. — Vers la bonté. Illustré de 4 compositions hors texte de Paul Steck, tirées en taille douce et de 50 compositions décoratives de H. Caruchet. *Paris, A. Joanin et Cie*, in-8 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 12 exemplaires sur papier du Japon (nos 1 à 12) réimposés en in-8 raisin et aquarellés par Paul Steck et Henri Caruchet avec suite en noir, avec une composition inédite de Caruchet (200 fr.) ; et 25 exemplaires in-8° écu sur papier de Hollande (nos 1 à 25) à 10 fr.

— Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. — La Paix latine. — *Paris, Combet et Cie*, in-18 (3 fr. 50).

—— Histoire du Cardinal de Richelieu. Tome second, deuxième partie. — Richelieu rebelle. — La crise européenne de 1621. — Richelieu cardinal et premier ministre (1617-1624). Ouvrage couronné par l'Académie française (grand prix Gobert, 1896). Orné de deux portraits et un croquis inédits. *Paris, Firmin-Didot et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

— Maurice TOURNEUX. — J.-B. Perronneau. Orné de nombreuses gravures dans le texte et de 3 hors texte dont un en couleurs. *Paris, éditions de la Gazette des beaux-arts*, gr. in-8 (8 fr.).

— Cte de SAINT-POL. — Correspondance de la famille des Essars. Contribution à l'histoire de la Révolution. *Abbeville, F. Paillart*, in-8.

— Henri de RÉGNIER. — Les Vacances d'un jeune homme sage. Roman. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré en outre, 9 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 9); 39 ex. sur pap. de Hollande (nos 10 à 48) et 3 ex. sur pap. de Chine marqués A, B, C.

— Rudyard KIPLING. — Sur les murs de la ville. Traduit par Louis Fabulet, précédé d'une étude sur Rudyard Kipling, par André Chevrillon. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 7 exemplaires sur papier de Hollande (nos 1 à 7) à 10 fr.

Ouvrages sous presse

Chez François Ferroud (Librairie des Amateurs) :

— Gabriel HANOTAUX et Georges VICAIRE. — La Jeunesse de Balzac. Balzac, imprimeur, 1825-1828. Avec deux portraits et trois estampes gravés sur bois par A. Lepère. Petit in-4o.

Il a été tiré 360 ex. savoir : nos 1 à 60 sur pap. du Japon (60 fr.,; nos 61 à 350, sur pap. vélin d'Arches (25 fr.)
Pour paraître dans les premiers jours de novembre.

— Léon HENNIQUE. — Le Songe d'une nuit d'hiver, pantomime inédite. Dix compositions de Jules Chéret gravées à l'eau-forte par Bracquemond. In-12 et in-8.

4e volume de la *Collection Omphale*.
Il sera tiré : 1 exemplaire unique sur papier Whatman, contenant tous les originaux (*vendu*); nos 1 à 60, sur papier du Japon ou papier vélin d'Arches, avec trois états des eaux-fortes dont l'eau-forte pure (65 fr.); nos 61 à 110, sur papier du Japon ou papier vélin d'Arches, avec deux états des eaux-fortes dont l'état avec remarque (45 fr,); nos 111 à 150, sur papier du Japon, eaux-fortes avec la lettre (35 fr.); et nos 151 à 360, sur papier vélin d'Arches, eaux-fortes avec la lettre (25 fr.).
Il sera tiré, en outre, 120 exemplaires sur papier vélin d'Arches, format in-8, eaux-fortes en trois états, avec un frontispice en couleurs (125 fr.),

Le Propriétaire-Gérant
H. Leclerc.

Vendôme. — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
ET
DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE
fondée en 1834
PAR
J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire



N° 11. — 15 NOVEMBRE

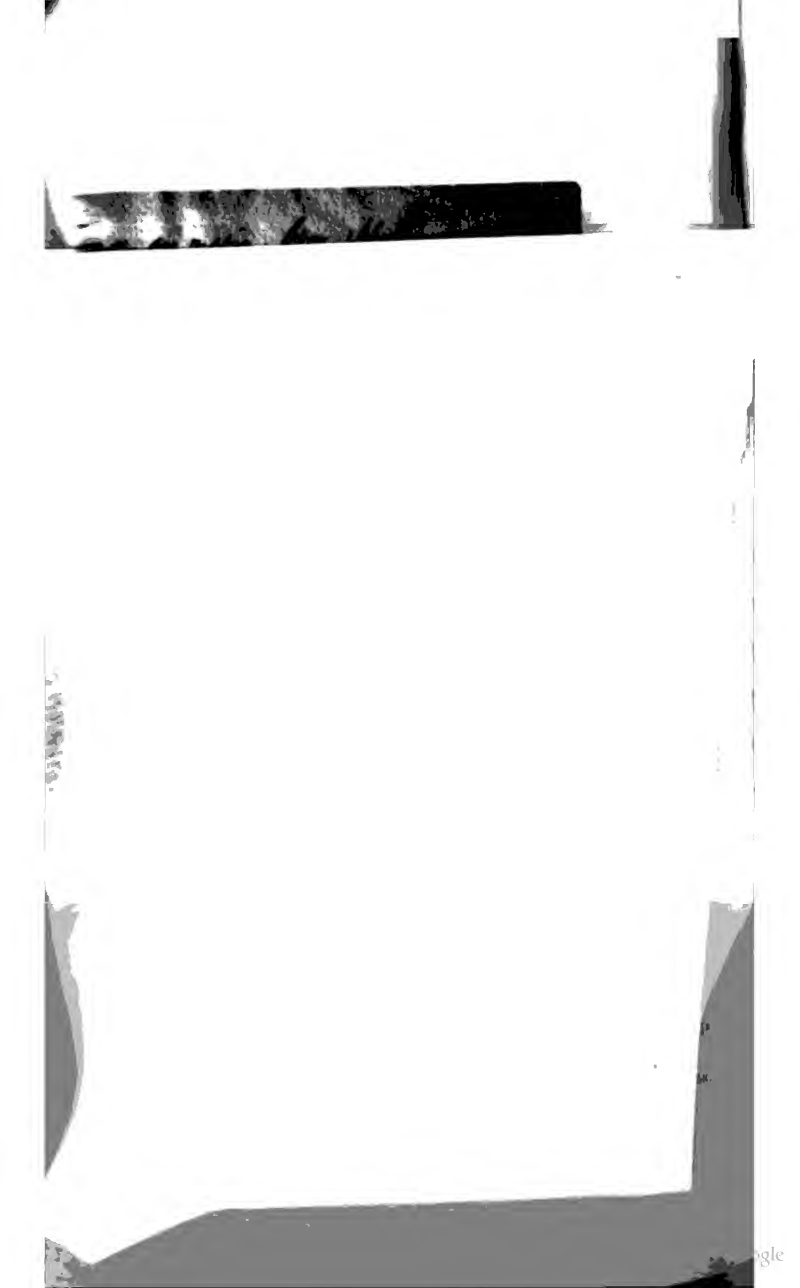
PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger
1903

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile.*

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 NOVEMBRE

vei



LES DE THOU

ET LEUR

LÈBRE BIBLIOTHÈQUE

1573 - 1680 - 1789

(D'après des documents nouveaux.)

(Suite)

III

ADJUDICATION DE L'HOTEL

La mort de Jacques-Auguste de Thou II[e] mit naturellement ses créanciers en possession, pleine et entière, des immeubles ainsi que de la bibliothèque transportés par l'acte du 12 septembre 1669. Ce n'est cependant que deux années après, qu'on procéda à la vente de l'hôtel de la rue des Poitevins.

Le 1[er] décembre 1679, l'immeuble fut adjugé à M[e] Pierre Legay, procureur au Châtelet et mandataire de M[re] François Mouslier, conseiller du roi et député résidant pour S. M. en Suisse, aux conditions suivantes :

Moyennant la somme de 52.300 livres à la charge du cens vers l'abbaye Saint-Germain-des-Prés et de 50 livres de

rente vers le collège de Boissy (1), racheptable de la somme de 800 livres et encore de rembourser la taxe de 360 livres pour l'élargissement de la rue Haulte-Feuille, et à condition de l'occupation de la Biblioteeque ès lieux où elle est à présent, et de la vente d'icelle ès-dicts lieux pendant le reste de la présente année et la suivante... la dicte maison et hostel de Thou, scis rue des Poictevins, ayant entrée et issue en la rue du Cimetière-Sainct-André, consistant en plusieurs bastimens, cours, jardins et autres lieux, tant sur la dicte rue des Poitevins que sur la dicte rue du Cimetière, et entre icelles deux rues tenant d'une part à la veuve et héritiers de Me Pierre Jurandon, procureur au Parlement, et au dict collège de Boissy... Cette vente faicte encore à la charge de l'occupation de la dicte Biblioteeque et vente d'icelle (2).

C'est donc dans l'hôtel même que les livres dûrent être vendus.

*
* *

Paulin Paris rapporte (3), nous ne savons sur quelle autorité, que bientôt après la mort de Jacques-Auguste IIe, l'abbé de Thou, son seul fils survivant, à qui il l'aurait léguée, enrichit la bibliothèque patrimoniale encore de deux cents manuscrits, puis en proposa l'acquisition au roi. La somme qu'on en demandait fut trouvée excessive, et c'est alors qu'il aurait été décidé de la vendre aux enchères. Cette assertion ne repose sur rien.

Nous n'avons jamais pu découvrir ce prétendu testament de Jacques-Auguste IIe, qui d'ailleurs depuis longtemps n'avait plus à léguer quoi que ce soit. On peut

(1) Cette rente provenait de l'achat de 18 toises de terrain dépendantes dudit collège, délaissées à J.-A. de Thou Ier en 1613. (Recueil Thoisy, 124, fo 23.)

(2) Voir *infra* appendice B.

(3) *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du roi ;* Paris, 1836-48, in-8., tome IV, p. 191 et 192.

néanmoins supposer que l'abbé de Thou, agissant au nom des créanciers, ait espéré par ce moyen éteindre les dettes de son père et en même temps faire respecter les volontés de son illustre aïeul. Mais il ne faut pas oublier que Louis XIV par deux fois avait péremptoirement refusé, alors même que le prix était destiné à sortir de grands embarras un loyal serviteur ruiné à son service, comme de Thou eut le tort de le lui rappeler. On ne trouve pas non plus trace de ces deux cents manuscrits qui seraient entrés dans la bibliothèque thuanienne après le legs de Jacques Dupuy.

Nous savons de source certaine quels étaient les manuscrits conservés dans l'hôtel de la rue des Poitevins. Il y avait d'abord la collection d'environ 1.000 documents faite de 1573 à 1617 par le grand de Thou et qui est décrite dans le catalogue de Quesnel (1). Puis venaient les 837 volumes de manuscrits modernes réunis par les Dupuy (2) et que légua le survivant des deux frères à Jacques-Auguste de Thou II[e] en 1656.

VENTE DES MANUSCRITS

C'est par les manuscrits, anciens et modernes, en un seul lot, que commença la vente de la bibliothèque. Ils furent vendus à l'amiable le 22 mars 1680 en l'étude de M[e] Levesque, par la direction des créanciers, à M[e] Pierre Comtesse, procureur en la Cour de parlement, demeurant rue de la Verrerie, pour une personne innommée dans l'acte, mais qui était le président à mortier Jean-

(1) Tome II, pp. 419-466.

(2) Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. 1, p. 423. Nous avons ajouté les 39 vols. in-4 et in-8, qui n'avaient pas été classés, mais que Menars dût acquérir en même temps que les 798 autres, puisqu'il en fut possesseur.

Jacques Charron, marquis de Menars. La quittance porte que le dit procureur, au 23 mars 1680, « bailla, paya, en louis d'argent et monnoye la somme de *quatre mil cinq cens livres* pour le prix de la vente et adjudication faite en ce jour de *tous les manuscrits dépendans de ladite bibliotecque compris dans le catalogue d'icelle* » (1).

Il ne faut pas s'étonner de ce prix modique. Baluze disait en 1678 « qu'à Paris, on payait les manuscrits un écu la pièce, quand on en achetait un nombre considérable et qu'il y en avoit partie de grands, partie de petits (2). » C'était néanmoins un prix élevé puisqu'au mois de juillet de la même année, Baluze acquit pour Colbert à l'inventaire de Claude Hardy, érudit et mathématicien distingué, quatre cent quarante trois manuscrits qu'il paya 500 livres ; soit, 23 sous pièce ! (3)

Le président de Menars garda les manuscrits modernes et rétrocéda la partie composée des manuscrits anciens à Colbert, son beau-frère. M. Léopold Delisle cite à ce sujet l'article suivant du mémoire des dépenses faites pour la bibliothèque du célèbre ministre en 1680, c'est-à-dire trois jours après la vente : « Pour divers frais faits au transport de la bibliothèque de M. de Thou, 15 livres (4), » et un billet que Quesnel, devenu le bibliothécaire de Menars, écrivait à Baluze le 26 mars sui-

(1) *Infra*, appendice C. Le catalogue en question est peut-être la partie composée dans Quesnel des *Manuscripti codices* et des *Manuscripti recentiores* ; pp. 419-511. Bien que ces mss. se trouvent à la Bibl. nat., la concordance n'a pu être établie, soit que Baluze ait cassé les séries, soit qu'il s'agisse d'un autre inventaire, par exemple, du « Cathalogue qui a esté paraphé par un sieur Gignon », mentionné dans l'acte du 12 septembre 1669 (*infra*, append. A), lequel peut avoir employé des cotes différentes.

(2) Delisle, *op. cit.*, p. 452.

(3) *Idem*, p. 469.

(4) *Idem*, p. 471.

vant : « On ne doit point trouver, dit-il, aucuns manuscrits dans notre bibliothèque, après les avoir vendus à monseigneur Colbert. Cest pourquoy je vous envoye ce paquet qui nous avoit échappé, encore qu'il ne soit point énoncé dans le catalogue (1). » Et ce qui montre que, malgré la phrase ambigüe de Quesnel, une partie seulement des manuscrits fut vendue à Colbert, c'est que l'autre partie resta dans la bibliothèque de Menars jusqu'à sa mort arrivée trente ans après.

Paulin Paris dit encore que Colbert acquit « le plus grand nombre des manuscrit de De Thou pour la somme de 36,000 francs (2) », et il appuie son dire d'un renvoi à une note du P. Léonard de Sainte-Catherine, fonds des Petits-Pères, n° 17. Cette cote est aujourd'hui Mss. français 22,592, et se rapporte à un recueil factice, contenant un exemplaire de l'édition in-4° de l'élégie de Santeul, *Bibliotheca Thuana nunc Menarsiana*, Paris, Cramoisy, 1680, lequel porte en effet, sur le titre, une notule de la main du Père Léonard, mais où il n'est fait mention ni de manuscrits, ni de Colbert (3).

VENTE DES LIVRES

Il ne restait plus à vendre que les livres. Le catalogue dressé à cet effet par Quesnel était imprimé depuis le

(1) *Ibidem* et à la note.

(2) *Op. cit.*, t. IV, p. 192. A ce compte, les mss. thuaniens auraient rapporté à Menars de treize à quatorze fois son prix d'achat ; puisque la collection complète de mss. ne lui coûta que 4,500 l., qu'il est dit en avoir vendu pour 36.000 l. à Colbert, et que ses filles vendirent les mss. restants 25,000 l. à Joly de Fleury. Par contre, nous avons montré que, l'un dans l'autre, les mss. se vendaient à cette époque un écu la pièce, et parfois beaucoup moins ! Encore aujourd'hui les mss., comparés aux prix des livres anciens, se ressentent de cette dépréciation. C'est l'inverse qui devrait être la règle.

(3) En voici le texte exact : « Mr de Menards, intendant de Paris pour lors achepta la Bibliothèque de M. de Thou, 30,000 livres

27 juin 1679; mais c'est seulement le 26 mars 1680 que les directeurs s'abouchèrent avec un marchand libraire, Jacques Villery, demeurant rue de la Vieille-Bouclerie (1), à l'enseigne de *L'Estoille*. Ils firent une convention avec lui pour « la vente en détail de tous les livres de la bibliothecque dudit deffunt S[r] de Thou et ses stampes [*sic*] et cartes en despendans. » Il était tenu de se faire assister par deux ou trois confrères ; la vente devait commencer le jour même (26 mars) (2) et continuer tous les jours ouvrables depuis deux heures de relevée jusques à sept heures du soir, et ce jusques au 26 juin suivant ; autrement dit, durant trois mois. Ses émoluments furent fixés au sol pour livre (3).

Cette vente nous paraît avoir été l'objet d'appréciations exagérées. Daniel Huet la raconte en ces termes :

A la honte de la littérature, les héritiers livrèrent ce trésor à si bas prix, qu'ils n'en reçurent pas le tiers des 100.000 francs (4) qu'il en avait coûté seulement pour la reliure des livres, comme M. de Thou me l'avait assuré. On vendit depuis en détail cette belle bibliotecque, et j'en eus une partie qui servit beaucoup à orner la mienne (5).

environ [vers] 1680. Estant président à mortier, il l'a revendue au commencement de l'an 1706, à M. de Soubise, évesque de Strasbourg. 36,300 livres tournois. »

(1) Villery est l'un des libraires-jurés qui furent chargés en 1665 de faire la prisée de la bibliothèque de Fouquet, et en 1683, celle des manuscrits de Colbert.

(2) Voir *infra*, p. 585, note 4.

(3) *Infra*, appendice D.

(4) Quesnel dit seulement « à plus de 20.000 écus : « ad cujus solam librorum compactionem, viginti millia sentatorum nummûm et amplia consumpta sunt », soit 60.000 livres tournois. (Préface de son catalogue).

(5) « Cùmque publicè deinde distraheretur, venit ad me pars ejus aliqua, quæ magno Bibliothecæ meæ ornamento fuit. »

La Bibliothèque nationale possède plusieurs livres de cette provenance, comme on le voit par les armes thuaniennes et l'*ex-libris* de

D'après Brunet, l'admirable bibliothèque aurait été dispersée de la façon suivante :

Cette vente fut effectivement commencée, et déjà pendant une ou deux vacations les curieux de beaux livres avaient pu se partager une partie de ceux qui venaient d'être livrés aux enchères, lorsque, au grand désappointement des premiers enchérisseurs, le président de Menars vint mettre fin

Huet que les Jésuites firent graver en 1692, quand il leur fit don de sa bibliothèque. Ce sont les suivants :

Bible hébraïque imprimée à Venise par Daniel Bomberg en 1525, in-4°, 2 vol. maroquin rouge, filets dorés ; armes accolées de Barbançon. (Rés. A 2303.)

Dexippi philosophi platonici in Aristotelis Categorias ; Paris, Vascosan, 1549 ; relié avec *Pachymeræ, Epitome in univ. Aristotelis artem disserendi ;* Paris, 1548 ; pet. in-8, veau fauve, armes de Thou pures. (Rés. R 1875.)

Recueil factice, contenant Porcio Vicentino (L.) *De Re pecuniaria antiqua ;* Colone, 1551 ; Sænali (Rob.) *De vera mensurarvm ponderumque ratione ;* Paris, 1535, et Hosto (Math.) *De Numeratione emendata veteribus latinis in Græcis usitata ;* Antverp., Plantin, 1582 ; pet. in-8, veau fauve, armes de Thou pures. (Rés. J. 2688.)

Tryphiodori Ilii expugnatio a Federico Jamotio latinitate donata, et annotationibus quibusdam illustrata ; Lutetiæ, Vascosan, 1557 ; relié avec *Coluthi de Helenæ rapta liber ;* Franckeræ, 1600 ; pet. in-8, maroq. rouge, armes accolées de La Chastre (Rés. Y b 702).

Notons à ce propos un des plus beaux de Thou qui existent :

Matthioli, *Discorsi nelli sei libri di Dioscoride nella materia medicinale.* Venet., Valgrisi, 1568, in-folio, fig. coloriées, relié probablement par Nicolas Ève, maroquin, petits fers, aux armes accolées de Barbançon. Ce livre magnifique ne porte pas l'*ex-libris* de Huet, mais celui du président de Verthamon. Comment ce dernier en devint-il possesseur ? Est-ce à la vente faite par Villery, ou ne serait-ce pas plutôt un des beaux exemplaires que le président de Menars s'était réservés en 1706, et dont il lui aurait fait don ?

Dans cette hypothèse, le Matthioli serait resté dans la famille de Verthamon. Il figure dans Quesnel (II, p. 200), mais non dans la *Bibliotheca Menarsiana* de 1720, ni dans le catalogue Soubise, ni dans celui de la bibliothèque du Grand Conseil, publié en 1739 : bibliothèque fondée par de Verthamon, à laquelle il « légua tous les livres lui appartenant pour être réunis à ceux qu'il avait déjà donnés », dit l'abbé Boudot. Cette dernière omission est heureuse ; autre-

à ce déplorable morcellement en achetant en totalité tous les livres qui restaient de cette bibliothèque, qu'ensuite il continua (1).

Le président de Menars aurait fait plus :

Cette belle et riche bibliothèque, dit Huet, ayant été ainsi dissipée, fut heureusement rassemblée par M. le président de Menars. Il retira de divers endroits tout ce qu'il en put retrouver et la nomma désormais *Bibliotheca Menarsiana* (2).

Nous avons sous les yeux la minute même de la quittance donnée par la direction des créanciers au président de Menars pour son achat de livres de la bibliothèque, et il ne semble pas que l'adjudication ait été faite précisément de la manière décrite par Brunet, voire même par le savant évêque d'Avranches. En voici le résumé :

Le 8 avril 1680, étaient présents en l'étude de Me Levesque (*directionis notarium*) Mres Thierry Bignon, Michel Colbert, conseiller du roi en Ses conseils et maitre des requêtes ordinaires, Henry de Fourcy, seigneur de Chessy, L.-H. Faye d'Espesses, abbé commendataire de l'abbaye de St Pierre de Vienne, et Jean Riolan, avocat en parlement. Et l'offre ayant été faite aux créanciers par le président Charron de Menars, le 5 avril 1680, de prendre les livres restants à vendre de la bibliothèque de Thou, avec les tablettes, mais non compris les catalogues im-

ment, le Matthioli eut été consumé avec toute la bibliothèque dans l'incendie qui détruisit le Palais de Justice en 1776. De Verthamon mourut en 1738, dans sa 83e année, et, ayant survécu à ses enfants, il légua tous ses biens à un d'Aligre, — nous ne savons au juste lequel. C'est peut-être par cette voie que le Matthioli est entré à la Bibliothèque nationale.

(1) *Manuel*, t. V, col. 811.

(2) Daniel Huet, *op. cit.*, et note ajoutée (par Pinel de la Martellière?) au tome I, p. 282, des œuvres complètes de Santeul : Paris, 1729, in-12.

primés (1), tableaux, globes et cartes (2), pour la somme de 20.061 livres, et cette somme ayant été payée comptant par ledit Menars, les syndics lui donnèrent quittance.

Le document contient une phrase qui appelle l'attention. C'est la suivante, que nous transcrivons textuellement :

[Les créanciers-directeurs] par dellibération dudit jour [8 avril 1680] ont reconnu et confirmé avoir reçu comptant dudit sieur de Menard à ce présent ladite somme de 20.061 livres, pour le prix de la vente à luy faite en l'assemblée desdits créanciers des livres restans à vendre de la bibliotecque... *le surplus de laquelle a esté vendu en détail au précédent, ledit jour même* (3).

C'est le 5 avril 1680 que Menars proposa de « prendre les livres restans à vendre ». A ce moment, une partie de la bibliothèque était donc déjà vendue. La partie déjà vendue comprenait le « surplus » des livres restants que Menars venait d'acheter en bloc ; lequel « surplus » fut vendu au précédent (c'est-à-dire Menars) en détail ledit jour même ; forcément le 5 avril 1680.

La seule interprétation logique de ce passage de la quittance est que, d'abord, la véritable vente des livres ne commença pas le 26 mars, (4) mais en réalité le

(1) Le privilège du catalogue de 1679 est, pour six ans, au nom personnel de Joseph Quesnel.

(2) Non compris également la vente des manuscrits, vente que, par implication, le syndicat des créanciers s'était réservée.

(3) *Infra*, appendice E.

(4) En effet, le mot « vente » dans la convention faite avec Villery (*supra*, p. 582) ne doit pas être pris dans le sens strict du terme, mais bien dans celui d'ensemble des opérations constituant la vente, à commencer par l'exposition publique des livres. C'est-à-dire que le jour même de la signature de la convention, dans l'après-midi du 26 mars 1680, Villery dût commencer à exposer la collection, et que cette exposition dura jusqu'à la matinée du 5 avril suivant.

5 avril, onze jours après, sur place, dans l'hôtel de la rue des Poitevins, et qu'au cours de cette unique vacation, Menars se fit adjuger « au détail » (ou à peu près) un certain nombre de livres. Interrompant la vente, en ce jour même, 5 avril, il proposa aux syndics d'acheter immédiatement à l'amiable et en bloc, le reste de la bibliothèque : offre qu'ils acceptèrent séance tenante, et la vente de ce reste fut consentie au prix de 20.061 livres.

Un autre renseignement permet de serrer la question de plus près et l'éclaire d'un jour nouveau.

Dans l'acte du 8 avril 1680, on lit que le président de Menars « sera tenu de payer aux libraires le sol pour livre suivant la convention faite avec eux le 26 mars précédent (1) » : Or, la quittance donnée par Villery confesse qu'il a « reçu de Mre Jean-Jacques Charron, marquis de Menars, la somme de *seize cents livres*, à laquelle monte le sol pour livre de la vente de la bibliothèque suivant la convention précitée. » (2)

Le sou pour livre sur 20.061 francs, (3) — montant de l'achat fait directement aux syndics par Menars, — n'atteint que le chiffre de 1,001 francs. Les 597 francs payés en plus à Villery par Menars sont donc le sou pour livre de l'achat fait directement par celui-ci au dit libraire Villery, achat qui s'est nécessairement monté à 11.940 francs. Cette dernière somme porte l'acquisition totale de livres faite par Menars à 32.001 francs.

Dans cette argumentation, il y a cependant un terme qui nous préoccupe, c'est celui de « vente au détail, »

(1) *Infra*, appendice E.

(2) *Infra*, appendice D.

(3) Pour éviter la confusion provenant de deux termes semblables, nous substituons ici « francs » à *livres :* ce qui d'ailleurs, revient au même.

surtout si on le prend dans le sens ordinaire de pièce a pièce. En effet, le catalogue de cette vente renferme 12.729 articles (1), lesquels originairement devaient être vendus dans l'espace de trois mois, représentant 78 vacations de cinq heures chacune. C'est donc une moyenne de 163 ouvrages qu'on comptait vendre chaque après-midi. Mais Menars lors de cette vacation du 5 avril en acheta de Villery pour 11.940 francs. Proportionellement aux 20.061 francs payés par Menars aux syndics pour l'achat en bloc du reste, les 11.940 francs que Menars dût payer pour le surplus qu'il avait acheté de Villery « au détail » en une seule séance de cinq heures au plus, représenteraient environ 4.800 articles ! C'est impossible.

Ce n'est donc pas, à proprement parler, au détail que la vente du surplus fut faite à Menars par Villery. Il faut supposer que Menars avait préalablement choisi lors de l'exposition publique de la bibliothèque (du 26 mars au 5 avril ?) un grand nombre de livres, lesquels furent achetés ponr son compte en lots importants — et non aux enchères, un par un, — le 5 avril, jour de la vente faite par Villery dans l'hôtel de la rue des Poitevins.

Dans ce cas, rien n'empêche qu'au début de la vente, le président de Menars n'ait laissé un certain nombre de volumes à plusieurs concurrents, entr'autres, Daniel Huet. Combien y eut-il de ces livres délaissés et quels sont-ils, c'est ce qu'en l'absence de bordereaux on ne peut savoir; cette vente ayant dû être faite argent sur table, selon la coutume. (2)

(1) 12,210 ouvrages en 1 vol. + 184 en plusieurs volumes, montant à 631 vol. + 335 en feuilles = 13,176 volumes.

(2) Pour être bien fixé à cet égard ; il faudrait retrouver la comptabilité de Villery, ou bien la minute de la quittance que Me Levesque

Somme toute, 32.000 francs est à peu près ce que rapportèrent les 12.729 ouvrages qui composaient la bibliothèque des de Thou en 1680. A ce chiffre, il convient d'ajouter 4.500 francs, produit de la vente totale des manuscrits, et x pour les estampes, un Laocoon et une Charité romaine en marbre, « une grande caisse remplie de diverses cartes géographiques de toutes grandeurs », deux globes et la collection de cent trente portraits « de différentes grandeurs peints par d'habiles maistres, servant d'ornement au-dessus des tablettes de la Bibliothèque », comme on lit à la page 531 du catalogue de Quesnel, qui donne même les noms des personnages portraiturés. (2)

⁂

Sans plus tarder, ces livres et les manuscrits modernes furent transférés dans cette « belle demeure du président

dût lui donner quand il versa aux mains du syndicat le produit de sa vente comprenant les 11.940 l. que Menars paya à Villery pour le « surplus » des livres que ce dernier lui vendit aux enchères ou de façon analogue.

(2) Nous remarquons dans la liste : Rabelais, « Fra Paolo, peint en deux manières, et pendant sa vie et après sa mort. » Cujas, Du Bartas, Théodore de Bèze, « Isaac Casaubon, dessiné à la main par Mr du Moustier », etc. Ce du Moustier est sans doute Daniel, qui peignit le portrait de De Thou Ier, gravé par Lochon et le prototype de toutes les effigies du grand historien.

Quant à la vignette en tête de la préface du catalogue de Quesnel et représentant une spacieuse bibliothèque, ce ne peut être l'image de la *Bibliotheca Thuana*. Lorsque MM. Capiomont et Renault en 1887, imprimaient nos *Excerpta Colombiniana*, au rez-de-chaussée de l'hôtel même, portant alors le n° 6 de la rue des Poitevins, maintenant remplacé par la maison construite à l'encoignure de la rue Danton, nous visitâmes au premier étage le local qu'avait occupé la célèbre collection ; et certes on n'y voyait pas l'enfilade de salles spacieuses représentées dans la vignette. D'ailleurs de la Rivière, bibliothécaire de De Thou, dans une lettre adressée à Jacques Dupuy le 6 janvier 1641 (*Infra*, appendice H) lui rappelle que « si la biblio-

de Menars, dont les vues, dit Germain Brice, sont charmantes, parce qu'elles découvrent la campagne qui est de ce côté-là. » (1) Les manuscrits anciens allèrent directement dans l'hôtel de Colbert. (2)

(*A suivre*). HENRY HARRISSE

thèque n'estoit point éparse en trois divers lieux, elle paraistroit beaucoup plus qu'elle ne fait. »

De Thou dans son testament parle de « ses médailles d'or, d'argent et de cuivre ». La seule mention de ces objets arrivée à notre connaissance est dans le *Bordereau de ce qui s'est trouvé dans le coffre ou corbeille Turquesque de M. de Thou et de ce qui a esté remis dedans un bahut de cuivre noir pesant 200 et quelques livres :* « 300 médailles de cuivre, une médaille d'or de l'empereur Izacius de celles que l'on nomme communément de Ste Hèleine, une médaille d'or de Théodoze, et neuf petites médaillettes de billon de la forme de celles de Ste Hèleine. » Mss. de Peiresc, II, f° 401 ; Bibliothèque de Carpentras ; manuscrit que la Bibliothèque nationale à obligeamment fait venir à notre intention.

(1) Brice, *Description de la ville de Paris*, 1706, t. I, p. 211. Cette campagne verdoyante ne pouvait guère se voir que des fenêtres latérales donnant sur la butte Montmartre. Selon le plan de Turgot, l'immeuble se prolongeait sur la rue de Richelieu, depuis une petite impasse située au nord-est jusqu'à la rue Neuve St-Augustin. La rue de Menars actuelle n'a pas été percée sur le terrain occupé par l'hôtel du président. La rue ainsi nommée est seulement l'impasse en question, laquelle par lettres-patentes de 1726 et, définitivement, du 1er juillet 1765, fut un peu élargie et prolongée jusqu'à la rue de Gramont percée en même temps. C'est la rue du Quatre-Septembre qui passe sur l'emplacement de l'hôtel même du président de Menars. Voir la *Description de Paris*, publiée par Jean de la Caille, Paris, 1714, in-fol., planche du quartier de Montmartre, pour le site de l'habitation, et le plan de Turgot, planche 14, pour l'ensemble et l'impasse.

(2) Rue Neuve-des-Petits-Champs, à peu près où est situé le passage Colbert.

BERNARD DE REQUELEYNE

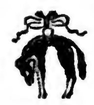
BARON

DE

LONGEPIERRE

(1659-1721)

(Suite)



Sa connaissance parfaite des langues anciennes, sa vaste érudition non moins que la distinction de sa personne et le sérieux de sa vie, avaient attiré l'attention sur le jeune savant. Quand il s'agit de choisir un précepteur au petit comte de Toulouse pour l'adjoindre à son gouverneur du Trousset de Valincour, le regard du Roi tomba sur Longepierre.

Saint-Simon le dit expressément : « Longepierre avait été mis par le Roi auprès du comte de Toulouse... » Toutefois il ne s'agit ici que d'une approbation nécessaire. Ainsi M. de Valincour, cet homme « doux, gai, salé sans vouloir l'être, très sûr et extrêmement aimable » placé auprès du jeune prince « dès sa pre-

mière jeunesse reconnue, » fut du choix de Mme de Montespan. Louis Racine attribue à son père Jean Racine le mérite de l'avoir découvert, ce qui ne s'exclut pas.

« Lorsque M. le comte de Toulouse fût sorti de l'enfance, Mme de Montespan consulta mon père sur le choix de celui à qui on confierait l'éducation du jeune prince. Elle demandait un homme d'un mérite distingué et d'un nom connu. Mon père voulant en cette occasion obliger M. du Trousset qu'il estimait beaucoup dit à Mme de Montespan : « Je vous propose sans crainte un homme dont le nom n'est pas connu, mais qui mérite de l'être..; » et c'est ainsi, ajoute Louis Racine, que du Trousset de Valincour fut agréé et que l'éducation du prince lui fut confiée.

Il est probable qu'il en alla de même en ce qui touche Longepierre pour la place de précepteur. Mais d'où partit la recommandation initiale ? Racine y a-t-il été pour quelque chose, ou ne serait-ce pas plutôt à Bossuet ancien précepteur du grand Dauphin, son illustre compatriote, qu'il faudrait en attribuer l'idée première ?

Mme de Maintenon si dévouée à l'éducation du duc du Maine, son élève chéri qui lui écrivait de si jolies lettres, paraît avoir suivi de plus loin celle du second fils de Mme de Montespan ; elle se contenta de lui trouver un gouverneur de sa main, Villers marquis d'O, et, bien que sous sa douce férule le pupille de Longepierre ait été un élève studieux et attentif, il ne fut pas question cette fois de publier à nouveau les *Œuvres diverses d'un auteur de sept ans.*

Louis-Alexandre de Bourbon comte de Toulouse second fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, né à Versailles le 6 juin 1678, fut comblé de bonne heure de dignités et d'apanages par le Roi son père. Comme le dit plaisamment Saint-Simon, « pour les batards, il ne

leur trouvoit non plus d'âge qu'aux Dieux. » A cinq ans et demi il était déjà Grand Amiral de France ; à onze ans gouverneur général de la Guienne, puis de la Bretagne et c'est en sa faveur que furent érigées successivement en duchés-pairies les terres de Damville (1694), Penthièvre (1697), Arc et Château-Villain (1703) et Rambouillet (1705).

A quel moment précis Longepierre commença-t-il à initier ce jeune prince aux beautés de Théocrite et de Virgile ? Dès 1687 sans doute, 1688 au plus tard. Il nous a raconté sa première entrevue avec son élève, mais c'est en vers, et la langue des poëtes manque parfois un peu de précision.

De ses *Idylles nouvelles* parues en 1690, les deux dernières pièces de vers dédiées toutes deux *A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le comte de Toulouze*, respirent le bonheur d'approcher du Roi-Soleil au risque d'être aveuglé par ses rayons, et de faire partie de la Cour, si brillante alors, avec une nuance de regret pourtant d'avoir aliéné son indépendance.

Dans la pièce intitulée *Songe*, Longepierre feint de rêver et c'est pendant son sommeil qu'apparait le jeune comte venant lui demander d'être son précepteur et de le suivre à Versailles.

« La nuit couvrant les cieux de ses plus sombres voiles
Conduisoit lentement son char semé d'étoiles.... »

Le poëte dormait dans un lieu tranquille, la Parque lui filait des jours d'or et de soie ; il jouissait du repos, de la douce liberté, loin des vains soucis...

« Lorsqu'un enfant divin et plus beau que le jour
Y descendit des cieux tel on dépeint l'Amour.
Moy-même tout rempli de cet enfant céleste
Au moment qu'il parût, j'oubliay tout le reste

Et sur ses vœux dès lors réglant mes volontés
J'offris mes mains aux fers qu'il m'avoit apportés.
Pour moy-même aussitôt ne songeant plus à vivre
Je fis vœu de l'aimer, je fis vœu de le suivre
Et dans ces doux liens sans contrainte arrêté
Je luy sacrifiay ma chère liberté.....
Bientôt ce jeune Dieu s'éloignant de ma vue
S'éleva dans le ciel, se perdit dans la nue
Et me laissa captif dans un vaste palais
Qui surprend tous les yeux par de brillans attraits :
L'or, le marbre, l'azur sous cent formes nouvelles... »

Pénétré de l'honneur qu'on lui fait, tout ébloui déjà, le poëte va céder, quand la Liberté sous l'apparence d'une déesse, vient lui reprocher de préférer des chaines dorées. Indécis il est sur le point de la suivre...

« Quand j'aperçus le Dieu qui m'avoit enchaîné
A peine parût-il que mon âme touchée
Demeura sur luy seul toute entière attachée
Et vivement frappé d'un juste repentir
A m'éloigner de luy je ne pus consentir.
Interdit et confus je repris donc mes chaines
Et charmé de mon sort, aimant jusqu'à mes peines
Je fis vœu d'oublier ma douce liberté
Pour jouir à jamais de ma captivité.
Faut-il s'en étonner ? La Liberté charmée
D'un semblable désir se sentit enflammée
Souhaita l'esclavage et vit d'un œil jaloux
Un maistre si charmant et des liens si doux ».

Dans l'autre pièce, Longepierre explique la nécessité où il se trouve par suite de sa fonction, de renoncer à la poësie pour se consacrer tout entier à ses nouveaux devoirs :

« Quand la loy du destin m'appelant dans ces lieux
Me fit abandonner un repos précieux,
Des Muses pour jamais fuyant la douce amorce
Avec elles dès lors j'osay faire divorce

Et leur disant adieu, non sans quelques soupirs,
Je fis vœu d'oublier leurs innocents plaisirs..
Prince, race des Dieux, toy dont les destinées
D'un immortel éclat se verront couronnées
Pour toy seul j'ay quitté des plaisirs si charmants
D'un tranquille repos heureux amusement
Quelque aimable douceur qui par eux soit offerte
Un moment de ta vie a réparé la perte ;
J'oubliay tout pour toy, tu fis mon seul bonheur
Seul tu remplis dès lors mon esprit et mon cœur..... »

Plus de vers, plus d'idylles ! Adieu les rêves de gloire littéraire, et pourtant, le sachant poëte, c'est son royal élève qui le relève de son serment et vient lui demander de faire résonner encore les cordes de sa lyre :

« Quoy, prince, à mes désirs est-ce toy qui t'opposes?
Ah ! songe mieux de grâce aux loix que tu m'imposes.
A de plus nobles soins j'ay consacré mon temps
Et je t'en ay voué jusqu'aux moindres instants ».

Le jeune prince insiste : Son précepteur ne voulait que vanter en vers ses jeunes vertus : Il lui ordonne de célébrer la gloire du Roi son père :

« Mais, prince, à te louer mon zèle aspire en vain :
Pour me plaire, dis-tu, tente un plus grand dessein,
Chante d'un ton pompeux le héros de la France,
Célèbre ses vertus, ses exploits, sa puissance ;
Est-il sujet plus grand, plus noble, plus heureux ?
Est-il sujet plus doux et plus cher à mes vœux ?
Prince, je le scay trop, mais pour ce grand ouvrage
La force m'abandonne et non pas le courage... ».

Modestement le poëte est obligé de reconnaître que sa muse éclose au milieu des bergers à l'ombre des hêtres, — c'est le *sub tegmine fagi* de Virgile, — n'est pas préparée à célébrer un aussi grand Roi ; elle se contentera

de recommander au Grand Amiral de France de dix ans, son élève, d'étudier un si parfait modèle de toutes les vertus et de toutes les gloires :

Prince, trop jeune encore, un jour ton grand courage
Secondera ton Roy dans un pareil ouvrage
Un jour les vastes mers fléchiront sous ta loy
Et les flots orgueilleux se courberont sous toy.....
Nous verrons tes vertus l'une à l'autre enchaînées
A l'ombre de Louis croistre avec les années.
Le ciel a commencé : Ce modèle parfait
D'un grand héros en toy finira le portrait.
Marche donc sur ses pas ; admire le sans cesse
Rends-toy digne de luy, mérite sa tendresse
Fais-luy voir que ce front, cette noble douceur
Ne peut estre de l'âme un miroir trompeur,
Et que le ciel propice en formant ton visage
De ta gloire à venir y grava le présage.
Ne rends pas son espoir et nos vœux superflus ;
Qu'il reconnoisse un jour son sang à tes vertus ! »

Assurément, ce n'est pas du Boileau non plus que du Racine, mais c'est honorable et comme œuvre de courtisan, c'est parfait. Et puis ne faut-il pas savoir gré à Longepierre d'avoir, pour une fois, quitté ses chers bergers et consenti à perdre un instant ses « moutons » de vue ?

Le comte de Toulouse fut un élève docile, fort attaché à son précepteur, dont c'était le devoir de le suivre partout. En qualité de fils légitimé, nous le voyons figurer dans toutes les cérémonies. Lors de la mort de M[me] la Dauphine (avril 1690) toute la Cour, les princes en tête parmi lesquels figurent les deux fils de M[me] de Montespan, va donner l'eau bénite à Marly, et c'est M. de Meaux qui présente le goupillon à la famille Royale.

Il est des voyages de Fontainebleau. On trouve dans le *Journal de Dangeau* des mentions comme celles-ci :

« Le soir Mme de Montespan suivie de M. du Maine et du comte de Toulouse monte chez le Roi quand il est à Fontainebleau... »

Ou encore à la date d'octobre 1690 : « Après souper les princesses, M. le duc, le comte de Toulouse et Mme de Montespan demeurent avec le Roi dans son grand cabinet jusqu'à ce qu'il se couche. »

Longepierre accompagnait-il déjà son élève lors du voyage de Luxembourg où le Roi s'était fait suivre de son fils ? Racine présent en qualité d'historiographe, écrit à Boileau le 24 mai 1687 :

« Le voyage est prolongé de trois jours. Le prétexte est la rougeole de M. le comte de Toulouse, mais le vrai est que le Roi a pris goût à sa conquête et qu'il n'est pas fâché de l'examiner tout à loisir. »

Bien que la vie des camps ne soit guère favorable aux études classiques, il est vraisemblable, sans qu'on puisse en fournir la preuve, que le précepteur accompagna son royal pupille, alors âgé de 13 ans, dans la campagne de 1691 où il monta à l'assaut de Mons.

De même pour la campagne de Namur. Le comte de Toulouse qui habitait alors au palais de Versailles le logement attribué d'abord au duc du Maine, sous la grande galerie, partit de là pour suivre Louis XIV dans sa campagne de 1692 et assister au siège de Namur. Il entrait dans sa quinzième année et devait avoir encore son précepteur auprès de lui.

Dans une attaque du château le 14 juin 1692, le jeune comte reçut une balle de mousquet venant « droit au « Roi qui, se détournant un peu, ne fit qu'une contu- « sion au bras de M. le comte de Toulouse qui étoit pour « ainsi dire dans les jambes du Roi. »

Racine en donne la nouvelle à Boileau dans une lettre datée du lendemain : Il ajoute ce détail qu'en entendant

le bruit de la balle, le Roi demanda si quelqu'un était blessé :

« Il me semble, dit en souriant le jeune prince, que quelque chose m'a touché. » En effet la contusion était assez forte et Racine vit la marque de la balle sur le galon de sa manche, noirci comme si le feu y avait passé.

Nommé plus tard maréchal de camp, lieutenant-général de par un avancement rapide, le comte de Toulouse brûlait de commander sur mer. Le Roi lui en fournit l'occasion. Après diverses pérégrinations en Méditerannée toujours accompagné du fidèle marquis d'O, il justifie enfin son titre de Grand-Amiral en battant la flotte anglo-batave par le travers de Malaga. Philippe V en témoignage de sa satisfaction lui envoya le collier de la Toison d'Or.

Modeste, simple dans ses goûts, le comte de Toulouse aimait l'étude. On sait l'importante bibliothèque qu'il avait réunie dans son château de Rambouillet, au choix de laquelle Longepierre ne fut certainement pas étranger : ses œuvres y figurent au complet. Beaucoup des livres de la collection extrêmement bien reliés en maroquin rouge janséniste, portent à l'extérieur et sur la doublure intérieure l'ancre de Grand Amiral. Un certain nombre s'est retrouvé, à la vente de la bibliothèque du château de Neuilly.

Saint-Simon, à plusieurs reprises, a fait l'éloge du comte de Toulouse disant que « c'étoit l'honneur, la vertu, la droiture, l'équité même, avec un accueil aussi gracieux qu'un froid naturel le pouvoit permettre. » Et ailleurs, qu'il savait « gagner les cœurs par ses manières douces et affables, et plus tard par sa justice et sa libéralité. » Il ne l'englobait pas dans sa haine pour son frère le duc du Maine et les relations qu'il eut avec lui dans le

Conseil de Régence furent plutôt empreintes d'estime et même de cordialité :

« Quoique sans grand esprit, le comte de Toulouse était la justesse, la précision et la clarté même. »

Le Roi répugnait à marier ses enfants légitimés afin de ne pas créer une race nouvelle que les événements auraient pu porter au trône de France. C'est à contre-cœur qu'il avait laissé faire le mariage de M. du Maine. Aussi quand on lui parla de Mlle d'Armagnac pour le comte de Toulouse se heurta-t-on à un refus catégorique. Elle était pourtant la fille de M. le Grand Ecuyer qu'il tenait en haute estime.

Longepierre, qui s'était mêlé à l'intrigue, fut disgracié, et c'est même ce qui motiva son départ de la Maison du comte de Toulouse. Laissons la parole à Saint-Simon, qui a narré toute cette affaire dans une de ces notes à l'emporte-pièce dont il avait enrichi un manuscrit du *Journal de Dangeau*.

Cette note vient à propos de la mention, à la date du 3 mai 1703, d'une pension octroyée à Longepierre par le duc d'Orléans :

« Ce Longepierre homme de peu et bel esprit de profession, fat assez désagréable mais intriguant à tout faire ; il avoit mis son pied dans tous les souliers qu'il avoit pu et à force de manège s'estoit fourré chez M. le comte de Toulouse.

« Il patricotta avec Mme d'Armagnac de coiffer son maître de sa fille, qui s'entêta si bien qu'il pria le Roi de lui permettre de l'épouser. Elle était parfaitement belle, moins parfaitement neuve, et quoique ce mariage fût pour le moins égal, le Roi qui, dans ces temps étoit encore bien loin du degré où successivement Mme de Maintenon parvint à le monter depuis pour ses bâtards, et qui alors avoit fort à regret marié M. du Maine et ne

vouloit point marier celui-ci, le refusa tout plat. Il ne fût pas longtemps à démêler la fusée : Longepierre fut chassé ; M[me] d'Armagnac sourdement mais longuement disgraciée ; M. le Grand même avec tout son ascendant sur le Roi, en fût longtemps en peine.

« Il (Longepierre) se coula chez M. le duc d'Orléans où il intrigua encore et ne réussit nulle part, sinon à être espion et rapporteur gratuit du duc de Noailles. »

Voilà bien des gros mots : fat, espion, intrigant ! Comme on voit bien que Saint-Simon, d'abord enthousiaste du duc de Noailles et plus tard son rival dans la faveur du Régent, veut faire retomber sa haine sur son familier Longepierre.

Quant à Charlotte de Lorraine, dite M[lle] d'Armagnac, fille du Grand Écuyer, « belle comme le jour », elle vit s'envoler son beau rêve d'être la bru du grand Roi.

« Plusieurs mariages furent manqués par elle : on dit qu'elle avait eu une longue liaison avec le comte de Toulouse, laquelle serait allée jusqu'au mariage sans l'opposition du Roi (1). »

Voilà donc le gros mot lâché et la vérité qui apparait enfin sans voiles. Charlotte de Lorraine, était, disons le mot, la maitresse du comte de Toulouse. Longepierre pensa être agréable à son ancien élève en faisant aboutir l'intrigue à un mariage et ne réussit qu'à se faire remercier.

Saint-Simon souligne encore, plus loin, la part assez grande prise par lui dans ce projet manqué et l'animosité de Louis XIV contre tous ceux qui s'en étaient mêlé :

« Il (le Roi) se souvenait toujours qu'il avoit empêché

(1) Note de M. de Boislisle : *Mémoires de Saint Simon*. Édit. Hachette.

le comte de Toulouse d'épouser M[lle] d'Armagnac, chassé Longepierre qu'il avoit mis auprès de lui, pour avoir brassé cette affaire, et fait longuement sentir son indignation à M[me] d'Armagnac pour l'avoir poussée aussi loin qu'elle avoit pu... »

Ceci fut écrit lors d'un autre projet de mariage qui l'aurait faite grande-duchesse de Toscane s'il eut abouti. Le Roy y avait songé afin de dédommager M. le Grand, qui en fut comblé, mais qui le supplia de trouver bon qu'il consultât sa fille. Élevée à la Cour, dans la plus brillante société, Charlotte de Lorraine ne put consentir à troquer cette vie agréable et charmante contre un mari déjà vieux, fût-il le cardinal de Médicis, et pour un séjour maussade à l'étranger.

Quant à Longepierre, il en fut quitte pour habiter quelque temps ses terres et entrer ensuite au service de la Maison d'Orléans.

C'est en 1713 que le comte de Toulouse acheta le magnifique hôtel construit par Mansard pour Louis Phélipeaux de La Vrillière.

Suivant Piganiol de La Force, sous-gouverneur des pages du comte de Toulouse, la demeure était des plus curieuses pour la grande quantité de tableaux et de sculptures qu'elle renfermait et surtout pour sa superbe *Galerie Dorée* qui n'était pas terminée lors de son acquisition. Les changements se firent sous la direction de Robert de Cotte, premier architecte du Roi. On peut juger encore que ces éloges n'avaient rien d'exagéré.

Pour finir avec le comte de Toulouse qui « avoit pris du goût pour la marquise de Gondrin aux eaux de Bourbon », il l'épousa sur le tard, quand elle fut devenue veuve du fils aîné du duc d'Antin. Née Victoire de Noailles, sœur du duc de Noailles, ancienne dame du

Palais de la Dauphine, elle était encore jeune, gaie, spirituelle et « fort Noailles ».

L'affaire du mariage (1723) fut conduite en grand secret. La maréchale de Noailles conduisit sa fille à l'archevêché. Le comte de Toulouse s'y rendit de son côté accompagné seulement du fidèle d'O, et le cardinal de Noailles, celui-là même à qui Longepierre devait léguer ses livres, les maria dans sa chapelle. Chacun rentra chez soi ; rien n'en transpira et ce n'est qu'au lendemain de la mort du Régent que le comte déclara son mariage. Leur petite Cour de Rambouillet, où ils vécurent le plus souvent, passait pour charmante. Un fils unique devait naître de cette union : le duc de Penthièvre.



Pénétré du théâtre grec, sinon du génie grec, sachant par cœur Euripide et Sophocle, témoin tour à tour enthousiaste ou respectueux du prodigieux succès des tragédies de Corneille et de Racine, le docte Longepierre devait fatalement les imiter et versifier, lui aussi, sa tragédie. Des divers sujets déjà traités en grec et en latin, il prit de tous le plus beau, mais le plus rebattu peut-être, celui de *Médée*.

Depuis la *Médée* d'Euripide jusqu'à celle de Legouvé écrite en vue de Rachel, et même à celle de Catulle Mendès composée à l'origine pour Sarah Bernhardt, combien de traductions, d'inspirations ou d'amplifications virent le jour dans toutes les langues : quarante peut-être ! Antoine de Baïf, J. de La Péruse, et surtout Pierre Corneille sont les plus connus parmi les auteurs français qui l'ont traitée. Sans peur, Longepierre voulut se

mesurer avec ces illustres devanciers dans la brûlante arène.

« Il y a peu d'histoires aussi connues, reconnait-il de bonne grâce, et de sujets de tragédie aussi célèbres. » Rappelant ceux qu'elle a séduits avant lui, Ovide et Sénèque parmi les Romains, « Monsieur Corneille parmi nous », l'écrivain s'est « laissé tenter après tant de grands hommes à la beauté de ce sujet » que dominent la terreur et la pitié, ces deux puissants ressorts de la tragédie.

Comme il fallait s'y attendre, c'est surtout avec la *Médée* de Pierre Corneille que sa pièce a été comparée, comparaison redoutable bien qu'œuvre de jeunesse pour ce dernier et dont, en somme, Longepierre sort victorieux puisqu'elle a eu la gloire, dit Petitot, de remplacer sur le Théâtre français la *Médée* de Corneille.

Quant au reproche de l'avoir imitée, Longepierre s'est chargé, dans sa préface (1er avril 1694), de répondre à la critique en rejetant la faute sur Sénèque dont il s'avoue le naïf imitateur.

« On m'a accusé d'avoir pris plusieurs pensées dans M. Corneille, mais pour me rendre justice, on devrait avoir dit que M. Corneille ayant pris plusieurs pensées dans Senèque, j'ay cru pouvoir aussi puiser dans la même source et y en prendre quelques-unes. Voilà la vérité ! Je défie qu'on puisse citer un endroit de cette pièce qui paroisse emprunté de M. Corneille et qui ne soit pas de Sénèque...

« Personne n'est plus admirateur que moi du talent de M. Corneille, personne n'a plus de vénération et d'estime pour un si grand homme, » mais ajoute sournoisement Longepierre, « son génie n'ayant pas son entier développement quand il choisit le sujet de *Médée*, où ne se rencontrent encore que les étincelles de ce beau feu

qui produira *le Cid* et *Polyeucte*, j'ai jugé que le sujet était loin d'être épuisé.»

Écrivant avec l'intention bien réfléchie de retremper la tragédie de son temps dans l'imitation vivifiante de l'Antiquité, l'auteur que l'on sait excellent helléniste, voulait adapter à la scène française quelqu'une de ces tragédies grecques à la majestueuse simplicité, si différente des complications amoureuses du théâtre de son temps. Il choisit *Médée* comme la plus propre à plaire au public et parce que c'est une des rares tragédies grecques où peut trouver place une scène d'amour, celle entre Jason et Créuse.

Concession illusoire! c'est justement ce défaut si fréquent du théâtre antique, l'absence d'amour, que lui reproche celui qu'on appelait jadis à la Sorbonne le père Patin (1), car le savant professeur ne veut pas prendre pour tel l'insipide détail des amours de Jason peint sous les traits d'un séducteur des temps héroïques. Il critique de même le spectacle jusque-là mis en récit, du roi de Corinthe et de sa fille dévorés sur la scène par un feu invisible auquel le spectateur ne croit pas plus qu'à ce pouvoir de la baguette magique de *Médée* qui rend Jason immobile au milieu de ses fureurs et le laisse dans la situation la plus ridicule, tous détails qui tiennent plus de la féerie et de l'opéra que d'une tragédie sérieuse.

Malgré ses grands défauts, M. Patin donne la préférence à la pièce de Corneille, parce qu'on y voit poindre le langage énergique et fier de celui qui écrira *le Cid*. Il n'en est que plus sévère pour celle de notre anteur :

« La *Médée* de Longepierre offre un spectacle tout différent, celui de la décadence. On y voit expirer sous la plume d'un faible imitateur, la pureté, l'élégance et l'har-

(1) Patin : *Études sur les Tragiques grecs.*

monie de Racine. Cette pièce que le talent de quelques actrices a maintenu au théâtre est, j'en parle par expérience, d'un ennui difficile à supporter. Elle ne laisse dans la mémoire après la représentation, d'autre souvenir que celui de quelques passages médiocrement imités d'Euripide. »

Appréciation cruelle et à bien des égards justifiée. Mais voilà qui est plus grave : non seulement la tragédie de Longepierre évoque le souvenir d'Euripide, de Sénèque ou de Corneille, mais elle semble l'écho d'hémistiches entendus ailleurs, et laisse traîner dans l'oreille comme la musique lointaine des vers de Racine.

L'imitation inconsciente peut-être n'est pas moins flagrante et la trop bonne mémoire de notre auteur lui a joué là un vilain tour. L'ancien possesseur de notre exemplaire de *Médée* a pris malicieusement la peine de noter proprement au bas des pages, les vers d'*Andromaque*, de *Mithridate*, de *Britannicus*, d'*Iphigénie*, de *Phèdre* et même d'*Esther*, qui se rapprochent plus ou moins par l'expression ou la pensée de ceux de sa tragédie... et il y en a beaucoup ! C'était pousser l'admiration un peu loin.

En somme la *Médée* de Longepierre tient plutôt du pastiche et du reflet. Ne soyons pas trop dur pourtant à cette œuvre de jeunesse, d'autant plus que, fort remarquée en son temps, elle obtint un succès posthume et qu'elle eut l'honneur d'être discutée par Voltaire.

Jouée le 13 février 1694, imprimée la même année, et, froidement accueillie du public, la pièce demeurait dans l'oubli quand, plusieurs années après la mort de l'auteur, exactement le 25 septembre 1728, les comédiens la remirent au théâtre. Elle obtint un succès prodigieux, disent les contemporains et Mlle Balicourt qui joua le rôle de *Médée*, y fut très applaudie.

Toutefois l'opinion resta partagée. Si dans le *Mercure de France* (1729) l'abbé Pellegrin prétend que les vers y sont en général mauvais, qu'il s'en rencontre de cette sorte dans toutes les scènes, il confesse du moins que les connaisseurs y trouvent de très beaux endroits. La Monnoye loue son compatriote d'écrire des tragédies dans le goût d'Euripide et de Sophocle ; Titon du Tillet retrouve en elles un peu de cette noble Antiquité dont Longepierre était si grand admirateur.

« On la donne souvent et elle est toujours revue avec plaisir, » dit le chevalier de Mouhy dans ses *Tablettes Dramatiques*, il est vrai que c'est le neveu de Longepierre qui parle.

C. X. Girault dans ses *Essais sur Dijon*, place la *Médée* au-dessus de celle de Corneille. Il a fait revivre dans cette pièce, écrit-il, les mâles beautés des Anciens. La scène des enfants au 4e acte est du plus grand effet. »

Ajoutons que restée au théâtre malgré ses défauts pendant tout le dix-huitième siècle, à cause du rôle principal très brillant et très propre à faire valoir les qualités et les moyens d'une actrice imposante ou douée, comme la Clairon par exemple, la tragédie de Longepierre n'a pu arriver jusqu'à nous. La forme est démodée, le goût n'y est plus et même à celles de Racine il faut maintenant une artiste du premier ordre pour les vivifier.

On trouvera curieux peut-être d'avoir aussi l'opinion de Voltaire. En fait de théâtre, on ne peut lui refuser une certaine compétence. Après avoir reconnu combien Longepierre possédait toutes les beautés de la langue grecque, mérite très rare de son temps, il n'hésite pas à mettre sa pièce au-dessus de celle de l'auteur du *Cid*.

« Sa tragédie de *Médée* quoique inégale et trop remplie de déclamations, est fort supérieure à celle de Pierre

Corneille ; mais la *Médée* de Corneille n'était pas de son bon temps. Longepierre fit beaucoup d'autres tragédies d'après les poëtes grecs et il les imita en ne mêlant point l'amour à ces sujets sévères et terribles, mais aussi il les imita dans la prolixité des lieux communs et dans le vide d'action et d'intrigue et ne les égala point dans la beauté de l'élocution qui fait le grand mérite des poëtes. »

Revenant ailleurs sur ce sujet peu supportable à la lecture, Voltaire remarque encore que la tragédie de Longepierre ne s'est si longtemps maintenue au théâtre, que grâce aux tragédiennes qui firent valoir le rôle important de *Médée*.

(A suivre) Bon ROGER PORTALIS.



LES POÉSIES

DE

DES BARREAUX

(Vers à Marion de L'Orme, sonnets philosophiques, etc.)

(Suite)

(C) POÉSIES PHILOSOPHIQUES

Il nous reste à mettre en lumière les pièces en quelque sorte philosophiques de Des Barreaux, celles où il a exposé ses idées sur la mort et l'éternité, elles répondent au portrait du poète tel que l'a tracé Marcassus (1) :

Content de ton destin, tu goustes les plaisirs,
Que le temps dévorant dérobe à nos désirs,

(1) *Les Amours de Pyraemon et de la belle Vénérille* (Muses illustres, 1658). — Chapelle a également consacré quelques vers à Des Barreaux dans sa lettre rimée à M. le marquis de Jonzac :

Quant à notre illustre et grand Maître
Le très-philosophe Barreaux
En ce moment il fait paroître
Que les Anciens et les Nouveaux
N'ont encore jamais vu naître
Homme, qui sût si bien connoître
La nature des bons morceaux.

(Œuvres de Chapelle et Bachaumont, éd. Saint Marc, 1755)
Pinchesne donne la même note, il le cite dans « Les Gélinottes du Mans ou suitte des Entretiens de Messieurs Costar et de Pinchesne » (Ms. 15.125, fonds fr., Bibl. Nat.) comme ayant assisté, en compagnie de d'Elbène, La Mesnardière, Pinchesne, Du Molin, Rosteau et l'abbé de Villeserain, au repas donné chez Scarron, en 1657, pour manger les gélinottes envoyées par Costar :

Là le célèbre Des Barreaux
Y joue des mieux des mâchoires
. . . .
. . . .

De mets délicieux ta table est toujours pleine,
Les vins délicieux sont l'objet de ta peine,
Le Dieu qui les produit t'appelle à ses repas,
Tu présides par tout à ses plus doux ébats,
Et couronné de pampre assis à sa main gauche
Tu parois après luy le Roy de la débauche ;
Ou par des entretiens, aux grands esprits permis,
Tu fais voir la nature à tes meilleurs amis,
Découvre des secrets connus à peu de monde ;
Et pénétrant les airs, le feu, la terre et l'onde,
Tu ne rencontres rien dans ce vaste univers,
Dont tu ne fasses voir les miracles divers,
Ou quittant ces discours, ton humeur peu sévère,
Au milieu de la joye et de la bonne chère,
Te porte à nous chanter pour plaire à nos souhaits,
D'un ton doux et hardy les beaux vers que tu faits ;
Et sans te tourmenter des changemens du monde,
Tu permets que le jour se couche au sein de l'onde,
Sans que l'obscurité qui le presse et le suit,
S'oppose au doux repos que tu prends dans la nuit...

Si on en croit Guy Patin (1), Des Barreaux, après avoir suivi en Italie les leçons de Cremonini (2), le célèbre professeur péripatéticien de Padoue, en serait devenu le disciple. Il est difficile de contrôler cette assertion faute de documents probants, mais la plupart des sonnets reproduits plus loin tendraient à la confirmer. La fréquentation des libertins — celle-là indiscutable — et de Théophile en particulier, suffirait à expliquer un matérialisme qui s'étale avec une naïveté presque

(1) Lettre du 18 juin 1666.

(2) César Cremonini (1550-1631), philosophe péripatéticien, niait qu'avec les lumières de la raison on puisse démontrer l'immortalité de l'âme, il niait même, assure-t-on, cette immortalité.

déconcertante. Quelle portée convient-il d'attacher à la pensée — presque toujours la même sous des formes diverses — renfermée dans ces petites poésies finement ciselées et d'une langue si ferme et si pure, alors que Des Barreaux, à la moindre indisposition (1), s'empressait de les désavouer et de proclamer sa foi chrétienne. Une telle légèreté prouve le peu de sérieux de ses opinions philosophiques. Les discuter serait leur donner une importance qu'elles n'ont et ne sauraient avoir ; on perdrait son temps en cherchant à les rattacher à une doctrine quelconque.

Le sonnet (2) de Des Yveteaux (3) : *Avoir peu de parens, moins de train que de rente* fit grand bruit. Des Barreaux l'a paraphrasé à son usage :

SONNET (4)

N'estre ni magistrat, ni marié, ni prestre,
Avoir un peu de bien, l'appliquer tout à soy,
Et sans affecter d'estre un docteur de la Loy,
S'étudier bien plus à jouïr qu'à connoistre ;

(1) « Des Barreaux a tousjours esté impie ou libertin car bien souvent ce n'est que pour faire le bon compagnon. Il le fit bien voir en une grande maladie qu'il eut ; car il fit fort le sot et baisa bien des reliques. Quelques mois après, ayant oüy un sermon de l'abbé de Bouzez (Bourzeis), il luy fit dire par Mad. Saintot qu'il vouloit faire assault de religion contre luy. « Je le veux bien, respondit « l'abbé, à la première maladie qu'il aura. » (*Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. IV, p. 48, éd. Paulin Paris.)

(2) Ce sonnet a paru dans le Rec. de Sercy, Ie p., Ie éd., 1653. François Ogier y a répondu par un autre sonnet « Vivre en Sardanapale et croire en Epicure » inséré dans le même recueil.

(3) Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux, né vers 1567 au château de La Fresnaye-en-Sauvage, près Falaise, mort le 9 mars 1649. D'abord précepteur du duc de Vendôme, fils naturel de Henry IV et de Gabrielle d'Estrées, pour qui il composa un poème : *L'Institution du Prince*, il fut appelé à la même fonction près du Dauphin (du 28 août 1609 jusqu'à la fin de 1611). Après son départ de la Cour, il vécut en parfait épicurien. Ses poésies, assez nombreuses, ont paru en 1606 et dans les recueils collectifs publiés de 1597 à 1661 ; M. Prosper Blanchemain en a réuni seulement une partie, 1854, in-8.

(4) Rec. Conrart, 145 B. L., Vers de Des Barreaux.

Pour son repos n'avoir ny maistresse, ny maistre,
Ne voir que par rencontre ou la Cour ou le Roy;
Ne sçavoir point mentir, mais bien garder sa foy,
Ne vouloir estre plus que ce qu'on se voit estre.

Avoir l'esprit purgé des erreurs populaires,
Porter tout le respect que l'on doit aux mystères,
N'avoir aucun remors, vivre moralement;

Posséder le présent en pleine confiance,
N'avoir pour l'avenir crainte ni espérance;
Font attendre partout la mort tranquillement.

« Qui ne sait se contenter de peu est éternellement esclave », telle est la leçon qu'il donne aux courtisans :

SONNET (1)

Courtisans, qui traînez vos jours deshonorez,
Que l'avarice attache à un vil esclavage,
Qui possédant beaucoup pour avoir davantage,
Pendez chez la Fortune à des liens dorez.

Plus vous avez de bien, plus vous en désirez,
Le repos, le bonheur, n'est point vostre partage,
Le médiocre est trop, le peu suffit au sage,
Rendez, lâches, rendez vos désirs modérez.

Il faut pour estre heureux de la belle manière,
Et pour se conserver liberté toute entière,
Restraindre ses désirs et ralentir son feu,

Jamais dessus autruy ne fonder d'espérance,
Celuy qui ne sçait pas se contenter de peu,
Ne sçauroit jamais vivre avec indépendance.

(1) Rec. de 1667 (IIe p.), p. 213. Théophile a fait un sonnet « sur son exil » dont les quatre premiers vers sont la contre-partie de ceux de Des Barreaux :

Courtisans qui passez vos jours dans les délices,
Qui n'esloignez jamais la demeure des roys,
Qui ne sçavez que c'est de la rigueur des loix,
Vous seuls à qui le Ciel a caché ses malices...

[Œuvres de Théophile, Paris, Quesnel, 1621]

Passant du particulier au général, Des Barreaux cherche à prouver que la vie n'est qu'un songe et peint l'homme, roi des animaux, misérable et orgueilleux tout à la fois :

SONNET (1)

Tout n'est plein icy bas que de vaine apparence,
Ce qu'on donne à sagesse est conduit par le sort,
L'on monte et l'on descend avec pareil effort,
Sans jamais rencontrer l'estat de consistance.

Que veiller et dormir ont peu de différence,
Grand maistre en l'art d'aimer, tu te trompes bien fort,
En nommant le sommeil l'image de la mort,
La vie et le sommeil ont plus de ressemblance.

Comme on resve en son lict, resver en la maison,
Espérer sans succès, et craindre sans raison,
Passer et repasser d'une à une autre envie.

Travailler avec peine et travailler sans fruit,
Le diray-je, Mortels, qu'est-ce que cette vie,
C'est un songe qui dure un peu plus qu'une nuit.

SONNET (2)

Maistre sans contredit de ce globe habité,
Ayant assujetty toute autre créature,
C'est l'Homme qui fait voir, en sa noble figure,
Un précieux éclat de gloire et dignité.

Mais ne nous flatons point et disons vérité,
Cet animal formé d'admirable structure,
Ce petit Roytelet de toute la nature,
Ce chef-d'œuvre dernier de la Divinité.

(1) Ce sonnet a paru, avec des erreurs d'impression évidentes, dans le Nouveau Cabinet des Muses, 1658 (p. 188). Nous le donnons à Des Barreaux parce qu'il se trouve placé dans le ms. 22.557 (Fonds fr.) de la Bibl. Nat. entre d'autres pièces d'une même écriture et également de ce poète dont trois se lisent dans le t. II du Recueil de 1667.

(2) Rec. de 1667 (IIe p.), p. 204.

Que fait cet Homme ayant la raison pour partage,
Et qui du Dieu vivant est la vivante image ?
Toujours moucher, cracher, éternuër, tousser,

Se lever, se coucher, dormir, manger et boire,
Et puis roter, dormir, peter, chier, pisser :
O ! le brave animal que l'Homme, ô voire, voire.

La raison serait l'auteur de tous ses maux :

SONNET (1)

L'Homme a dit en son cœur sot et audacieux,
Je suis maistre absolu de la terre habitable,
Des plus fiers animaux je suis victorieux,
Et ma raison sur tous me rend considérable.

Que pour te regarder tu prens de mauvais yeux,
Animal fastueux autant que misérable !
Connois tes propres maux, et plus judicieux
Ne te vante point tant d'estre si raisonnable.

Le regret du passé, la peur de l'avenir,
Le chagrin du présent, penser qu'il faut finir,
Qui nous livre en vivant les assauts les plus rudes,

Les crimes que commet le fer et le poison,
Les larmes, les soûpirs, et les inquiétudes,
Ce sont les beaux présents que te fait ta raison.

SONNET (2)

Ce n'est qu'un vent furtif que le bien de nos jours,
Qu'une fumée en l'air, un songe peu durable,
Nostre vie est un rien, à un point comparable
Si nous considérons ce qui dure toujours.

L'Homme se rend encor luy mesme misérable
Ce peu de temps duquel il abrège ses jours
Par mille passions, par mille vains discours,
Tant la sotte raison le rend irraisonnable.

(1) Rec. de 1667 (IIe p.), p. 204.
(2) Ce sonnet se lit sans signature dans le Ms. 12491 de la Bibl. nat.,

Plus heureuses cent fois sont les bestes sauvages,
Cent fois sont plus heureux les oyseaux aux bocages
Qui vivent pour le moins leur âge doucement.

Ha ! que naistre comme eux ne nous fait la Nature
Sans discours ny raison, vivant à l'avanture,
Nostre mal ne nous vient que de l'entendement.

Après de telles prémisses, il est logique d'affirmer « qu'accroitre son savoir, c'est accroitre son affliction » et de nier l'immortalité de l'âme :

SONNET (1)

Mortels, qui vous croyez, quand vous venez à naistre,
Obligez à nature, ô quelle trahison !
Se montrer un moment, pour jamais disparoistre,
Et pendant que l'on est, voir des maux à foison.

Tenant plus du néant que l'on ne fait de l'estre
Je l'ay dit autrefois et bien moins en saison,
Estudions-nous plus à joüir qu'à connoistre,
Et nous servons des sens plus que de la raison.

D'un sommeil éternel ma mort sera suivie,
J'entre dans le néant quand je sors de la vie.
O déplorable estat de ma condition !

Je renonce au bon sens, je hay l'intelligence,
D'autant plus que l'esprit s'élève en connoissance,
Mieux voit-il le sujet de son affliction.

Cette conception morale de l'homme le réduit à satisfaire uniquement ses nécessités matérielles « aussi ajouter à sa science, c'est ajouter à sa peine » :

il porte la date de 1653; sa facture et son sujet permettent de l'attribuer avec quelque vraisemblance à Des Barreaux.

(1) Rec. de 1667 (IIe p.), p. 208.

SONNET (1)

Il faut prendre pendant la vie,
Tout le plaisir qu'on peut avoir,
La clarté que Dieu nous fait voir
D'une longue nuit est suivie.

Il n'est que faire chère lie,
Pour faire fort bien son devoir,
Peu de bon sens, point de sçavoir,
Nargue de la philosophie.

Je me dégrade de raison,
Je veux devenir un oison,
Et me sauver dans l'ignorance,

En beuvant toujours du meilleur,
Celuy qui croit en connoissance,
Ne fait qu'accroistre sa douleur.

(A suivre) F. LACHÈVRE.

BIBLIOGRAPHIE

DE QUELQUES

ALMANACHS ILLUSTRÉS

DES XVIIIe ET XIXe SIÈCLES

(suite)

---

121. — Les Papillons par Charles Malo, de l'Académie du Nord. || *à Paris, chez Janet, Libraire, Rue St Jacques, N° 59. Gravés d'après les dessins de P. Bessa.*

1817. In-18.

Titre en lettres gravées avec une vignette finement coloriée : jeune femme tenant des papillons.

198 pages de texte, histoire des papillons.

Onze planches de papillons coloriés.

Cet ouvrage débute par une « Préface », commençant par des vers se rapportant à la vignette du titre.

Comme l'indique le renvoi de cette préface (page V), Les Papillons font suite à la *Guirlande de Flore* (*voir n° 104*) et à la *Volière des Dames* (*voir 2011, p. 500, de la Bibliographie des Almanachs de J. Grand-Carteret*).

Calendrier pour l'An 1817.

(Journ. de la Libr. n° 47 du 23 nov^bre 1816, au n° 3275.)

122. — Le Petit Bijou des Dames. || *à Paris au Chat noir Rue St Denis N° 82.*

1817. In-128.

Almanach minuscule composé de chansons, accompagnées de 8 petites figures :

1. *les Petits jeux.* — 2. *Tout passe.* — 3. *l'Amant à Préférer.* — 4. *le Mariage* — 5. *la Résurection* (sic) *de l'Amour.* — 6. *la Rose et la Pensée.* — 7. *L'hymen et l'Amour.* — 8. *L'ennui Philosophique.*

Calendrier de 1817.

A la dernière page (62) on lit : Perrot Confiseur, Distillateur,

Fabrique de chocolat. Rafinerie *(sic)* de Sucre Candi façon Hollande etc....

123. — Le Triomphe de la Vertu. Sujets tirés de la Sainte Bible. || *A Paris chez Janet Libraire, rue Saint Jacques* N° 59.

1817. In-32.

Titre en lettres gravées sur une illustration représentant un bucher, dressé sur une montagne et sur lequel se consume un agneau.

Ouvrage sans pagination avec 12 figures, non signées, portant les légendes suivantes :

1. *Les trois Anges chez Abraham.* — 2. *Voici le bois où est la victime.* — 3. *Ruth glannant* (sic) *dans le champ de Booz.* — 4. *Le mariage de Ruth décidé.* — 5. *David est sacré Roi.* — 6. *Punition d'Absalom* (sic). — 7. *Elie nourri par des Corbeaux.* — 8. *Elie ressuscite un enfant.* — 9. *Départ du jeune Tobie.* — 10. *Guérison de Tobie.* — 11. *Couronnement d'Esther.* — 12. *Triomphe de Mardochée.*

Calendrier de 1817 se dépliant.

124. — L'Ami des Enfans pour l'Année 1818. || *A Paris chez Janet, Libraire, Rue St Jacques* N° 59.

In-128.

Almanach minuscule composé de chansons et romances sans titres, avec 8 petites figures sans légendes.

64 pages de texte avec le calendrier.

Devises pour Demoiselles et Garçons avec une table.

Calendrier de 1818.

125. — Petit Almanach des Demoiselles. || *à Paris chez Rosa, Libraire, G^de Cour du Palais Royal.*

1818. In-18.

Titre en lettres gravées avec un sujet signé A. Blanchard aqua. : jeune fille, ayant une colombe sur le bras et donnant un fruit à un serpent enroulé autour d'un arbre.

118 pages de texte, romances et épitres en vers et en prose.

Six gravures reproduisant des tableaux :

1. sans légende. (*Homère dans l'Ile de Chio*, de Gérard). — 2. *La Vierge, Jésus, Agnès & St Jean,* Le Titien P. — 3. *Pastorale.* — 4. *Henri IV & ses Enfants,* Choquet, del. Rubierre, scul. — 5. *Convalescence de Bayard,* Choquet, del. Rubierre, aq. sc. — 6. *Marguerite de Provence femme de St Louis, à Damiette.*

Souvenir et Calendrier pour l'an 1818.

(B. Nat. Ye 29·890.)

126 — Le Petit Poucet. Année 1818. Dédié à l'Enfance. || *A Paris, chez Pomerel, Rue Montesquieu* N° 5.

1818. In-128.

Almanach minuscule, composé de 63 pages de texte avec le calendrier.

Huit petites figures se rapportant aux chansons :

1. *Dédicace à l'Enfance.* — 2. *Etrennes à Papa.* — 3. *L'Enfant Religieux.* — 4. *Le Gourmand puni.* — 5. *La Violette.* — 6. *La Bienfaisance.* — 7. *Le Serpent sous les Fleurs.* — 8. *La Coquette.*

Calendrier de 1818.

127 — Les Rêveries Pastorales. || *A Paris, Chez Marcilly, Rue St Jacques N° 21.*

1818. In-18.

Titre en lettres gravées avec un sujet, signé Simonet Jeune 1818, représentant un pâtre assis sur un tertre, près d'une rivière, avec son chien couché à côté de lui ; au-dessous ces vers :

Beaume (sic) *des maux que je ressens*
Aimable et tendre Reverie !
La langueur enivre mes sens
Tu fais le charme de ma vie.

Quatre figures, signées *Boyenval del.*, *Millet sculp.*, sans légendes, se rapportant aux romances, dont voici les titres :

1. *La Pauvre Zélie.* — 2. *La Lyre d'Amour.* — 3. *Le départ pour la croisade.* — 4. *L'amour et la Mort.*

72 pages de texte avec Table.

Souvenir des Dames avec titre gravé et vignette; douze sujets pour les mois, représentant des amours.

Avec le Calendrier.

[La B. Nat. à la cote Ye 32·076 possède un exempl. sans date, ni calendrier, ni souvenir]

— Journal de la Librairie, 24 8bre 1818, sous le n° 3905 : « *Les Rêveries Pastorales.* In-18 de 2 f[lles], plus 4 pl., Impr. de Eberhart, à Paris. — A Paris chez Marcilly. »

128 — Le Secret des Dames. || *A Paris Chez Janet, Libraire, Rue St Jacques,* N° 59.

1818. In-32.

Titre en lettres gravées avec une vignette représentant une jeune femme mettant un doigt sur sa bouche.

32 pages de texte gravé avec un cahier de chansons nouvelles imprimées.

Huit figures non signées dans des ovales encadrés avec traits de burin aux angles. Voici les légendes :

1. *Lise m'aime à la folie !* — 2. *Les effets de l'Infidélité.* — 3. *Le jeune Solitaire.* — 4. *La Bienfaisance.* — 5. *Alexis et Glicère.* — 6. *L'Amant désiré.* — 7. *Les Droits d'une bonne Mère.* — 8. *Isaure et Delmance.*

Calendrier de 1818 se dépliant.

129 — LE TEMPLE DES VERTUS ET DES GRACES ou Recueil des meilleurs morceaux en Prose et en Vers sur le Mérite des Femmes. Avec six Gravures. || *A Paris Ches Delaunay, Libraire, Palais-Royal, Galeries de Bois, et chez l'Editeur, rue Notre-Dame des Champs, N° 19.* 1818.

In-12 carré.

Titre en lettres gravées avec une vignette signée *hocquart sculp.* ; au-dessous : *Œdipe et Antigone.*

Recueil de 156 pages de texte avec la table (de l'Imprimerie de Fain), se composant, comme il est dit dans l'Avertissement, « des morceaux où nos poëtes et nos grands écrivains se sont plu à illustrer les vertus, les talens et les belles actions des femmes : Delille, Ducis, Léonard, Bernardin de Saint-Pierre; Legouvé, Millevoye, Treneuil, Mollevault, Campenon, etc. . Nous y avons également admis quelques traits mythologiques. »

Six gravures à l'aqua-tinta, dont les 3 premières sont signées *Chasselat, del.,* et les 3 dernières *Pècheux. del., hocquart Aqua-tinta* ; en voici les légendes :

1. *La Piété Filiale.* — 2. *Finan et Lorma.* — 3. *La Reine Blanche.* — 4. *La Mère des Gracques.* — 5. *Antigone et Argie.* — *Eponine et Sabinus.*

Calendrier pour l'An 1818.

130 — L'AMI DE LA JEUNESSE 1819. || *Le Fuel, Rue St Jacq.*

In-128.

Almanach minuscule composé de petites chansons.

64 pages de texte gravé avec le calendrier.

Titre gravé avec une vignette : un amour jouant du flageolet.

Huit figures correspondant au texte :

1. *Le Voile.* — 2. *Rigueurs de Suzon.* — 3. *L'Espérance.* — 4. *Couplet.* — 5. *Le Berger timide.* — 6. *Portrait d'une Dame.* — 7. *Impromptu.* — 8. *Couplet.*

Calendrier de 1819.

131 — LES CHARMES DE L'ENFANCE. || *A Paris chez Louis Janet, Libraire, Successeur de son Père. Rue St Jacques* N° 59. 1819. In-64.

Titre en lettres gravées avec un petit sujet champêtre.

24 pages de texte composé de stances, romances, fables, etc.

Six figures finement gravées, non signées, avec les légendes suivantes :

1. *La Mère et les Enfans.* — 2. *Les Remords et les Regrets.* — 3. *La mort de la Colombe.* — 4. *Le Sommeil d'une Mère.* — 5. *Le Déjeuner d'Elise.* — 6. *Chloé ou la tricherie.*

Calendrier pour l'année 1819, comprenant 24 pages et encadrant le texte.

132 — ETRENNES AUX DAMES. || *A Paris, chez Marcilly, Rue St Jacques, N^o* 21.

1819. In-18.

Le faux-titre imprimé porte : *Étrennes aux Dames, ou Choix d'anecdotes historiques et de Nouvelles.*

Le titre est en lettres gravées avec un sujet : un homme jetant une bourse aux pieds d'une pauvre femme assise et allaitant un bébé.

176 pages de texte avec table.

Six gravures, dont les deux premières signées *F. Massard del., Fortier aqua., Ab. Girardet fecit :*

1. *Le Tableau.* — 2. *L'Héroïsme de l'amour conjugale* (sic).

Les quatre gravures suivantes sont signées *F. Massard del., Fortier aqua., Pigeot sculp. :*

3. *L'Incendie.* — 4. *L'Orage.* — 5. *Thérèse Balduci.* — 6. *L'Ours Marco.*

Souvenir des Dames avec vignette, et 12 paysages pour les mois.

Calendrier de 1819.

(L'exemplaire de la B. Nat., sous la cote G 23·343, n'a ni calendrier, ni Souvenir.)

[Le J^al de la Lib^ie, année 1819, 20 9bre, porte, n° 4·010 : « Etrennes aux Dames, in-18 de 5 f^lles, plus des grav. Imp. de Eberhart, à Paris — A Paris, chez Marcilly.]

133 — LES INSECTES par Charles Malo de l'Académie de Lyon. || *A Paris chez Louis Janet, Libraire, Successeur de son Père, Rue St Jacques* N° 59.

1819. In-24.

Titre en lettres gravées avec un petit sujet colorié : une ruche d'abeilles.

202 pages de texte avec Table des Matières.

Douze planches d'insectes finement coloriés (*Bessa del.*).

Une Préface indique que cet ouvrage doit faire suite aux : *Guirlande de Flore* (voir n° 104); *Volière de Dames* (n° 2011, p. 500, Bibliogr. des Almanachs de J. Grand-Carteret); *Corbeille de Fruits* (n° 1861, p. 476, même Bibliogr.); et sur-tout (*sic*) aux *Papillons* (voir n° 121) : « Les Insectes, dont j'offre aujourd'hui la vie et les

habitudes, tendent à completter (*sic*) cette collection, enrichie toute entière des jolis dessins de M. Bessa. »

Les planches commencent après la page 10; la deuxième est après la page 146, etc. .

Calendrier pour l'An 1819.

(B. Nat. S 30·814)

134 — Loisirs d'un Français, ou Recueil de Chansons d'Amour, de Guerre, de Table, Critiques, Grivoises, Pastorales, et de différentes Poésies. Dédiés aux Dames. Par un Invalide. || *Paris, chez Sélier, Imprimeur-Libraire, rue du Cimetière St-André-des-Arts,* N° 7. *Et chez tous les Marchands de Nouveautés.* 1819.

2 années 1819-1820. In-18.

L'année 1819, de 148 pages de texte, a deux gravures, signées *Lopez pinx*t, *Lefèvre J*e *sculp.*, dont la première sert de Frontispice, avec cette légende :

Cache ces pleurs; ces pleurs que je te donne
Sont les premiers d'un Grenadier français.

L'autre gravure (page 61) porte cette légende :

Seul avec sa tristesse, il se croit seul au monde.

Calendrier Français Dédié à la vieille Armée, calendrier qui se vendait à part, donnant aussi chaque jour de l'année les noms des batailles, des victoires et des pays ainsi que l'année où elles ont eu lieu.

— L'année 1820 a, en outre du titre, imprimé, un autre titre gravé et illustré avec un Frontispice, tous deux signés *Drouin Del.*

Le titre gravé représente un paysage encadré par deux faisceaux surmontés : l'un, d'un casque et entouré d'une branche de chêne : l'autre, d'un coq chantant, et entouré d'un cep de vigne. L'illustration représente un marquis marchant, en saluant, sur la robe d'une dame. En haut, en lettres gravées : Loisirs d'un Français Chansonnier; dans le bas, cette légende : *Vous chiffonnez ma robe...*

Le Frontispice a cette légende :

D'où viennent ces blessures
Qui déchirent ton sein ?

172 pages de texte.

Calendrier Français Dédié à la vieille Armée, de 1820 et, comme celui de 1819, donnant chaque jour de l'année les noms des batailles, des victoires et des pays avec l'année où elles ont eu lieu.

(B. Nat. année 1819 Ye 26.641.
» 1820 Ye 26.642.)

135 — MARIE LECZINSKA REINE DE FRANCE. Princesse de Pologne. || *A Paris Chez Le Fuel, Relieur, Libraire, Rue St Jacques, No* 54,,

1819. In-16.

Titre en lettres gravées.
Portrait-Frontispice au pointillé, signé *Pomel scul.*
130 pages de texte.
Quatre gravures au pointillé, non signées, reproduisant des épisodes de la vie de Marie Leczinska.
Imprimerie de Fain, Place de l'Odéon.
Calendrier de 1819 se dépliant.

136 — MIRACLES DE JÉSUS CHRIST. || *A Paris Chez Janet, Libraire, Rue St Jacques* No 59.

1819. In-32.

Titre en lettres gravées avec un médaillon contenant le buste du Christ au pointillé.
72 pages de texte en prose et en vers, dont 58 p. pour les Miracles et 14 p. de cantiques.
Six gravures au pointillé, non signées, avec ces légendes :

1. *Jésus quittant les Docteurs.* — 2. *Baptême de J.-C.* — 3. *Les Noces de Cana.* — 4. *La Samaritaine.* — 5. *La Chananéenne* (sic). — 6. *L'Aveugle de Jéricho.*

Calendrier de 1819.

(*A suivre*). F. MEUNIÉ.

CHRONIQUE

Bibliothèque Sainte-Geneviève. — Vendredi 6 novembre, a eu lieu l'inauguration des nouvelles salles scandinaves que la Bibliothèque Sainte-Geneviève a fait installer au n° 6 de la place du Panthéon.

Le premier noyau de cette collection, dit le *Temps*, fut un legs de 1.500 volumes que M. de la Roquette, consul à Copenhague et à Christiania, fit en 1868.

La collection, qui s'est rapidement augmentée depuis, grâce surtout aux bienveillants efforts de M. Anderson, l'érudit bibliothécaire de la *Carolina Rediviva*, la fameuse bibliothèque d'Upsal, compte plus de 20.000 volumes, dont les plus récentes productions littéraires. Les lecteurs, pour qui elle sera ouverte les mardi et vendredi, y trouveront, en outre, les journaux quotidiens.

Les ministres de Suède et Norvège et du Danemark, le corps consulaire scandinave, l'archevêque d'Upsal et l'évêque de Christiania, ainsi que les notabilités de la colonie scandinave de Paris assistaient à cette petite fête intime.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts avait chargé M. Bernard Prost, inspecteur général des bibliothèques et des archives, de le représenter. Il a félicité M. Ruelle, administrateur de la bibliothèque, ainsi que MM. Capet et Erik Lie des soins qu'ils ont apportés à cette œuvre.

Bibliothèque du Vatican. — Un incendie s'est déclaré le 1er novembre dans la Bibliothèque du Vatican.

A la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 6 novembre, M. Léopold Delisle a donné lecture d'une lettre de Mgr Duchesne, directeur de l'École française de Rome, relative à cet incendie qui n'a fort heureusement pas eu de conséquences graves.

Il ressort de ce document que le feu a pris naissance dans l'atelier d'un relieur placé au-dessus, non des dépôts de manuscrits, mais des salles de travail de la Vaticane et de la galerie lapidaire. Les flammes ayant été aperçues du dehors du quartier des Prati, on avertit les pompiers du Borgo, qui prévinrent les suisses du Vatican.

Dans le palais on ne se doutait de rien. Les serviteurs du Vatican, y compris quelques pompiers, accoururent, mais leurs moyens étant

insuffisants, appel fut fait aux pompiers de la ville, qui ne tardèrent pas à éteindre l'incendie.

Les précieux dépôts du Vatican n'ont pas eu la moindre perte à déplorer, soit du fait de l'incendie ou des manœuvres d'extinction. Seul un grenier a brûlé avec des dépôts de papier, de colles et autres substances servant aux usages de la reliure.

Bibliothèque Saint-Fargeau. — M. Marcel Poëte, archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, vient de publier en tirage à part une très intéressante étude qui a paru, pour la première fois, dans la revue de nos sympathiques confrères MM. Bournon et Mazerolle : *La Correspondance historique et archéologique.*

Cet article, relatif à l'exposition qui s'est ouverte, il y a quelque temps, à l'Hôtel Saint-Fargeau, due à l'initiative de M. Paul Le Vayer, inspecteur des travaux historiques et conservateur de la Bibliothèque de la ville, sera suivi d'une série d'autres articles dans lesquels notre érudit collègue M. Poëte se propose de retracer l'historique dé la Bibliothèque Saint-Fargeau, « d'en indiquer la composition, de signaler les services qu'elle rend et ceux plus considérables qu'elle pourrait rendre ».

Jubilé de M. Léopold Delisle. — Nos lecteurs n'ont pas oublié la fête célébrée le 8 mars dernier, à la Bibliothèque Mazarine, en l'honneur du jubilé de l'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale.

Ce fut au cours de cette imposante et touchante cérémonie que fut remise à l'illustre savant la Bibliographie de ses œuvres, si excellemment dressée par notre collaborateur M. Paul Lacombe. Des adresses venant de tous les points du globle furent lues dans cette même séance.

Les discours prononcés le 8 mars, ainsi que les adresses, viennent d'être réunies par les soins de M. Henry Martin, secrétaire général du Congrès international des bibliothécaires, en une belle plaquette imprimée par l'Imprimerie nationale, dans le même format et sur le même papier que la *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle*,dont elle forme le complément.

Archives de la Seine. — M. Marius Barroux, archiviste adjoint de la Seine, vient de publier, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, un état sommaire des documents qui sont entrés aux Archives de 1896 à 1902. Un tirage à part de cette publication, non mis dans le commerce, a paru sans ce titre : *Les Dons et les achats aux Archives de la Seine de 1896 à 1902.*

Une lettre de Santeul. — M. l'abbé E. Levesque, bibliothécaire

du Séminaire de Saint-Sulpice, a découvert, dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, fonds français, 25,538, une lettre de Santeul, adressée à dom Claude Guénié, sous-prieur de Saint-Germain-des-Prés, M. l'abbé Levesque a publié ce document dans la *Revue Bossuet* du 25 juillet 1903 (pp. 186-187). La lettre en question n'est pas signée et c'est sans doute à cela, écrit l'érudit bibliothécaire, qu'elle doit d'avoir échappé jusqu'ici aux recherches des amateurs de *Santoliana*. Nous nous empressons de la leur signaler.

La Jeunesse de Balzac. — Sous ce titre, suivi du sous-titre *Balzac imprimeur*, MM. Gabriel Hanotaux et Georges Vicaire viennent de publier, à la librairie François Ferroud, un volume de luxe, illustré par A. Lepère de deux portraits inédits et de trois estampes gravés sur bois. Comme l'a dit très justement *Le Journal*, ce livre plein de révélations sur la psychologie de l'auteur de la *Comédie humaine*, pourrait être intitulé : *Le Roman du Romancier*. De nombreux appendices terminent l'ouvrage ; on y trouvera des actes de toutes sortes, actes de naissance, de mariage, de décès, actes d'association, traités divers, états de comptes, etc., des lettres inédites, ainsi que la liste des impressions sorties des presses de Balzac.

Les Bibliographies de la Bibliothèque du Congrès. — La Bibliothèque du Congrès, de Washington, a entrepris, depuis 1902, de publier, sous la haute direction de M. A.-P.-C. Griffin, chef de la section de la bibliographie, une série de monographies relatives à des sujets divers. Un certain nombre de ces ouvrages de références sont déjà publiés ; en voici la liste : 1° *List of references on reciprocity* (mutualité) ; 2° *List of books (with references to periodicals) relating to Trusts ;* 3° *Select list of books on the Constitution of the United States ;* 4° *Select list of books (with references to periodicals) on labor, particulary relating to Strickes* (questions ouvrières) ; 5° *Select list of books on the Cabinets of England and America ;* 6° *Select list of references on Government ownership of railroads* (chemins de fer) ; 7° *Select list of references on old age and civil service pensions* (question des retraites) ; 8° *Select list of references on Anglo-Saxon interests ;* 9° *Select list of references on industrial arbitration* (arbitrage) ; 10° *Select list of references on the Negro question ;* 11° *Select list of references on federal control of commerce and corporations ;* 12° *A list of books (with references to periodicals) on mercantile marine subsidies ;* 13° *A calendar of John Paul Jones manuscripts in the Library of Congress*, avec un portrait de Paul Jones (rédigé par Charles-Henry Lincoln, du département des manuscrits) ; et 14° *A list of Lincolniana in the Library of Congress* (rédigé par George Thomas Ritchie).

Voilà tout ce qui, jusqu'à ce jour, a paru dans cette collection d'un but essentiellement pratique ; ce sont d'excellents outils que la

Bibliothèque du Congrès met entre les mains de tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales ou économiques, et il faut féliciter nos confrères américains d'avoir entrepris cette œuvre. Nous signalerons, au fur et à mesure de leur apparition, les monographies qui viendront s'ajouter à celles déjà publiées.

Contribution à l'histoire de la Révolution. — Les archives du château de Francières (Somme) ont pu échapper en grande partie à la destruction pendant la période révolutionnaire. Les nombreuses pièces qui sont restées dans ce domaine, qui date du Moyen-Age, renferment de curieux documents sur l'état de la France pendant le XVIIIe siècle ; il s'y trouve notamment un dossier de lettres adressées aux membres de la famille des Essars de 1743 à 1830. M. le comte de Saint-Pol, propriétaire du château de Francières, a pensé avec juste raison qu'il était intéressant de mettre au jour un choix de ces documents tant pour l'histoire de sa famille que pour celle d'une époque troublée et féconde en événements, et c'est ainsi qu'il vient de publier la *Correspondance de la famille des Essars. Contribution à l'histoire de la Révolution* (Abbeville, F. Paillart, 1903, in-8° de 77 pp.). M. le comte de Saint-Pol a particulièrement signalé, dans cette publication, les lettres reçues par les des Essars pendant l'émigration et plusieurs documents inédits, telle la liste des supects emprisonnés à Abbeville sous la Terreur et remis en liberté après Thermidor. Un grand nombre des pièces émanent de personnages importants.

Ventes de livres. — Les lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 novembre, à 2 heures, à l'Hôtel Drouot, salle n° 7, vente de la bibliothèque de feu M. E. Massicot (*Première partie* : Livres modernes en édition de grand luxe, reliures d'art par les principaux maîtres contemporains, publications de la Société des Amis des livres, des Cent Bibliophiles, des Bibliophiles contemporains, de la Société normande du livre illustré, ouvrages enrichis d'aquarelles originales). La vente sera faite par Me Maurice Delestre, assisté de M. A. Durel libraire-expert.

— Les 16, 17, 18 et 19 novembre, à 8 heures du soir, à la salle Silvestre, vente de beaux livres anciens et modernes provenant de la bibliothèque de M. L. des L. D*** (*Deuxième partie* : Livres illustrés des XVIIIe et XIXe siècles, éditions originales des auteurs contemporains, reliures de Belz-Niédrée, David, Pagnant, Smeers). (*MM. A. Prath et P. Maynier, libraires-experts*).

— Du 16 au 25 novembre, à Lyon, par les soins de M. Gabriel Ébrard, vente de la bibliothèque lyonnaise de feu M. Aimé Vingtrinier, bibliothécaire en chef de la ville de Lyon.

Vente d'autographes. — Le 25 novembre, à l'Hôtel Drouot, salle n° 8, à 3 heures, vente d'une précieuse collection de lettres auto-

graphes et de documents historiques, comprenant des lettres ou documents de Marie-Antoinette, Louis XVII, Napoléon Ier, Impératrice, Joséphine, Hoche, Kléber, La Tour d'Auvergne, Masséna, Ney, Marat, Robespierre, Madame Tallien, Voltaire, Chateaubriand, Balzac, Victor Hugo, Th. Gautier, etc., etc. *(M. Noël Charavay, expert.)*

Nécrologie. — Nous avons le regret d'enregistrer la mort de M. Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques et archives, ancien président de la Société des Antiquaires de France, chevalier de la Légion d'honneur, décédé subitement, le 5 novembre 1903, dans sa cinquante-neuvième année.

Ancien élève de l'École des Chartes, M. Ulysse Robert est l'auteur d'un grand nombre de publications historiques et bibliographiques parmi lesquelles nous citerons les suivantes : *Études sur les actes du Pape Calixte II* (Paris, V. Palmé, 1874, in-8) ; *Documents inédits sur l'histoire littéraire de la France* (Ibid. id., 1875, in-4) ; *Inventaire des cartulaires conservés dans les bibliothèques de Paris et aux Archives nationales, suivi d'une bibliographie des cartulaires publiés en France depuis 1840* (Paris, Alph. Picard, 1878, in-8) ; *Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté qui sont conservés dans les bibliothèques publiques de Paris* (Paris, Champion, 1879, in-8) ; *Pentateuchi versio latina antiquissima e codice Lugdunensi* (Paris, F. Didot et Cie, 1881, in-4) ; *Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés* (Paris, Alph. Picard, 1882-1883, in-8) ; *Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc. concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et populaires* (Paris, Champion, 1883, gr. in-8) ; *Notes historiques sur Saint-Mandé* (Paris, E. Le Chevalier, 1889, in-12) ; *Les Testaments de l'Officialité de Besançon* (Besançon, impr. Jacquin, 1891, in-8) ; *Les Signes d'infamie au moyen-âge* (Paris, Champion, 1891, in-16) ; *Lettres sur mon pays* (Besançon, impr. Millot frères, 1893, in-18) ; *De Pont-de-Roide à Vienne. Souvenirs de voyage* (Besançon, impr. Millot frères, 1899, in-16) ; *Les Écoles en Franche-Comté pendant le moyen-âge* (Besançon, impr. Jacquin, 1899, in-8) ; *Voyage à Vienne* (Paris, E. Flammarion, 1899, in-18) ; *Les origines du théâtre à Besançon* (Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1900, in-8) ; *Le Tombeau et les portraits de Philibert de Chalon, prince d'Orange* (Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1901, in-8) ; *Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples* (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1902, in-8), etc., etc.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— **Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises (Savoie et Dauphiné) par Julien TIERSOT, sous-bibliothécaire du Conservatoire de Paris.** ***H Falque et F. Perrin, librairie Dauphinoise à Grenoble. François Ducloz, librairie Savoyarde à Moutiers,*** **MCMIII, in-4 de 4 ff. XXVIII-XXIX-548 pp. et 1 f.**

M. Julien Tiersot, écrivain musical et compositeur de musique apprécié des délicats, s'est fait une spécialité de l'étude des traditions populaires. Les folkloristes lui sont redevables, entre autres écrits sur le sujet, d'une très importante *Histoire de là Chanson populaire en France*, couronnée par l'Institut et qui fait autorité en la matière. (1) M. Julien Tiersot était donc tout désigné pour la mission que lui a confiée le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, de faire une enquête sur les chansons populaires des Alpes françaises. Traditionniste fervent, M. J. Tiersot a accompli sa tâche avec la conscience qu'il apporte dans tous ses travaux ; pendant plusieurs années, n'épargnant ni temps ni peine, on a pu le rencontrer parcourant les villes et villages de la Savoie et du Dauphiné, observant, en chercheur avisé autant qu'érudit, les mœurs et les coutumes des pays qu'il visitait. La tâche n'est pas aussi aisée qu'un vain peuple le pense. Le paysan, principal détenteur du secret de la tradition orale et des chansons populaires, est le plus souvent méfiant ; il ne se livre pas et s'imagine volontiers, si un « Monsieur » lui demande de chanter, que c'est pour rire à ses dépens. Pour arriver à ses fins, M. Tiersot a dû, plus d'une fois, user de diplomatie et je me représente aisément les difficultés sans nombre qui sont venues paralyser

(1) Paris, E. Plon, Nourrit et Cie ; Heugel, 1889, in-8.

ses efforts. Je n'ai pratiqué cette chasse à la chanson populaire que très occasionnellement, alors que, parfois, j'y accompagnais le poète des *Émaux Bressans*, un fervent lui aussi, de la tradition (1). mais ces rares excursions au pays de la légende ont été suffisantes pour me faire juger de la peine, qu'éprouvent les collecteurs de chansons à recueillir des documents.

M. Julien Tiersot vient donc de faire, selon toutes les règles de l'art, pour la Savoie et le Dauphiné ce que fit jadis M. Charles Guilon pour le département de l'Ain (2). Pénétrant dans les bourgs les plus reculés des montagnes les plus hautes, frappant à la porte des presbytères, des écoles et des auberges, il a interrogé — je dirai même confessé — tous ceux qu'il croyait susceptibles de lui fournir un renseignement ; il a fait chanter les vieux et les vieilles, les vachers et les bergères, les conscrits, les gens de métier, et de son exploration alpestre il nous est revenu, à Paris, le sac si bien garni qu'il a pu livrer au public le magnifique et érudit ouvrage que nous avons sous les yeux.

Mais le tout n'était pas de recueillir des chansons ; encore fallait-il en noter la musique. Notre sympathique confrère a mis tous ses soins à cette tâche délicate ; car, écrit-il, « quelque intérêt qu'ait par elle-même la poésie populaire, il est bien évident que la chanson n'est rien sans la mélodie ou du moins qu'elle n'est qu'une chose inerte et tronquée, un oiseau sans ailes, un corps sans tête ou sans âme. » Chaque chanson a aussi ses variantes, suivant qu'elle est chantée dans tel ou tel pays ; M. Tiersot les a consciencieusement consignées dans son travail et il fait remarquer que jamais toutes les variantes d'une même chanson ne se chantaient sur le même air. « Les vallées alpestres resteront sans doute silencieuses, écrit M. Julien Tiersot, en terminant sa préface, et bientôt peut-être le souvenir des chants d'autrefois en aura disparu. Qu'au moins ce livre en rappelle la mémoire aux temps à venir, et dise ce qu'ont été ces chansons qui, pendant des siècles, furent pour les humbles une source de consolation et de réconfort et la seule jouissance d'art qu'ils aient jamais connue. »

Le Bulletin du Bibliophile n'est pas une revue de folklore ; il ne peut donc entrer dans le détail du sujet, si captivant pourtant, qu'a traité M. Tiersot ; mais il convient de donner ici à ceux de nos lecteurs qui s'occupent de traditionnisme et se livrent à l'étude de la poésie populaire, quelques détails bibliographiques sur l'œuvre du savant bibliothécaire du Conservatoire de musique. Son gros et bel ouvrage, très joliment imprimé en rouge et noir par M. François Ducloz,

(1) Gabriel Vicaire. — Études sur la poésie populaire. Légendes et traditions. *Paris, Henri Leclerc*, 1902, in-18.

(2) Charles Guillon. — Chansons populaires de l'Ain. Préface de Gabriel Vicaire. *Paris, Ed. Monnier et Cie*, 1883, gr. in-8.



comprend, sans compter le rapport au Ministre et la préface, les onze chapitres suivants : 1° *Chansons historiques;* 2° *Chansons traditionnelles I. Récits légendaires et tragiques; chansons d'aventures*; 3° *Chansons traditionnelles. II Chansons satiriques ;* 4° *Les Chansons d'amour;* 5° *Chansons relatives au mariage ;* 6° *Les Chansons de bergers ;* 7° *Chansons de conscrits et de soldats ;* 8° *Les Chants des fêtes de l'année ;* 9° *Les Chansons de travail ;* 10° *Berceuse ;* 11° *Les Danses.*

Diverses illustrations, des portraits, des planches de musique, des fac-similés d'anciens manuscrits ajoutent encore au charme de ce livre qui sera précieux à tous les amateurs de chansons populaires et qui aura, pour ceux qui ne sont pas rompus aux mystères de la tradition, le mérite de leur faire connaître les vieilles chansons du passé. M. Julien Tiersot ne s'est pas contenté d'en donner les textes et les variantes ; il a fait mieux, il a accompagné ces textes d'un historique et de notes très substantielles qui prouvent avec quel soin il a rempli la mission de confiance dont il a été chargé.

GEORGES VICAIRE.

— Petits tableaux Valaisans [par Mme Marguerite BURNAT-PROVINS] [*Vevey, imprimerie Saüberlin et Pfeiffer,* 1903], in-8 oblong de 192 pp. et 1 f.

C'est un très curieux livre qui nous arrive de Suisse, très pittoresque, très original, le livre que l'on n'a pas encore vu. Lorsqu'on ouvre ce volume, très soigneusement imprimé par MM. Saüberlin et Pfeiffer, de Vevey, sur un papier gris que nous ne sommes pas habitués à voir employer pour nos impressions françaises, le premier mouvemont est un mouvement de surprise. Mais quand on lit ces jolies pages, quand on examine en détail les nombreuses compositions qui les accompagnent, le charme succède vite à l'étonnement.

Les *Petits tableaux Valaisans* comprennent cinquante chapitres illustrés de dix planches hors texte, de lettres ornées, de culs-de-lampe gravés sur bois en couleurs ; Mme Burnat-Provins en a non seulement écrit le texte, mais elle a aussi dessiné elle-même ces « petits tableaux ». Un de mes confrères, M. Paul Perret, a trop bien analysé l'œuvre de Mme Burnat-Provins pour que je ne sois pas tenté de lui emprunter quelques-unes de ses appréciations ; je lui passe donc la plume :

« Poète, Mme Burnat a vêtu sa pensée, délicate toujours et souvent profonde, d'une prose concise, alerte et bien personnelle, jaillissant en une splendide floraison d'images. Elle l'a donnée aussi avec une égale intensité d'expression dans une longue série de dessins en teintes plates, d'une excellente tenue artistique, où se manifeste pleinement un talent décoratif de premier ordre. Mieux encore : pour mettre à la portée du public, sans en altérer le caractère, ces trésors artistiques, elle a su trouver — et ce n'était pas la partie la plus aisée de sa tâche — des éditeurs qui se sont fait ses collaborateurs enthousiastes et ont sorti de leurs presses le petit chef-d'œuvre typographique que nous avons sous les yeux. Tout s'est fait sous la surveillance directe de l'auteur, et ceux-là seuls qui ont vu dans quelques-unes de ses phases la lente élaboration de l'œuvre ont une idée des nombreuses difficultés techniques qu'il fallut surmonter.

« Elles ont toutes été vaincues, non sans peine, et maintenant le livre se présente, objet d'art précieux, sous son élégante couverture de grosse toile verte. Rien de livresque et de conventionnel dans ces cinquante chapitres imprégnés d'une poésie directe, largement puisée à même la nature... Mais c'est surtout dans la prodigieuse quantité de culs-de-lampe, lettres ornées et vignettes qui éclairent chaque page de leurs teintes vives, que l'artiste a déployé son inépuisable invention décorative. Ce sont de petits riens exquis d'imprévu et de vie, de menus objets dont nous n'aurions pas soupçonné le charme.

« Et cela précisément nous paraît être, dans le livre qui nous occupe, le caractère dominant du talent de Mme Burnat : se pencher, émue et attentive, vers les humbles, gens, bêtes et choses, leur donner une physionomie et une voix dans le poème éternel de la Nature dont les âmes hautes perçoivent seules les mystérieuses et profondes harmonies. »

Rappelons que les *Petits tableaux Valaisans* ont été tirés à 12 exemplaires sur papier de Hollande, numérotés de 1 à 12, et à 550 exemplaires sur papier Montgolfier gris, numérotés de 13 à 562.

G. V.

P.-S. — D'anciennes dettes à acquitter m'empêchent de rendre compte aujourd'hui du superbe volume publié par M. François Ferroud (Librairie des Amateurs), le *Poison des pierreries*, de Camille Mauclair, illustré de compositions de Georges Rochegrosse, gravées à l'eau-forte en couleurs par E. Decisy. Je me borne donc à le signaler aujourd'hui, me réservant de consacrer à cette œuvre, dans une prochaine livraison, l'article auquel elle a droit.

LIVRES NOUVEAUX

Publications de luxe.

Chez Combet et Cie (ancienne librairie Furne) :

— Gustave TOUDOUZE. — Le Roy-Soleil, illustré de 40 aquarelles de Maurice Leloir, reproduites en chromo typogravure. Gr. in-4° (12 fr.).

Il a été tiré, en outre, 50 ex. numérotés sur pap. de Chine (100 fr.) ; et 50 ex. numérotés sur pap. du Japon (100 fr.).

Chez L. Conquet (L. Carteret et Cie, succr) :

— Prosper MÉRIMÉE. — La Double méprise. Aquarelles originales par Bertrand, imprimées en couleurs. In-8.

Tirage unique à 150 ex. sur pap. vélin du Marais à la forme (500 fr.).

Chez François Ferroud (Librairie des Amateurs) :

— Gabriel HANOTAUX et Georges VICAIRE. — La Jeunesse de Balzac. Balzac imprimeur, 1825-1828. Avec deux portraits et trois estampes gravés sur bois par A. Lepère. Petit in-4°.

Tiré à 60 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 60) à 60 fr. ; et à 300 ex. sur pap. vélin d'Arches (nos 61 à 350) à 25 fr.

Chez Hachette et Cie :

— Arsène ALEXANDRE. — La Maison de Victor Hugo. Illustré de 175 gravures. Gr. in-8 (20 fr.).

Il a été tiré, en outre, 100 ex. de luxe numérotés.

Publications diverses.

— Paul BOURGET, de l'Académie française. — L'Eau profonde. Les Pas dans les pas. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 20 ex. sur pap. de Chine (nos 1 à 20) ; 10 ex. sur pap. du Japon (nos 21 à 30) ; et 70 ex. sur pap. de Hollande (nos 31 à 100).

— Ferdinand BRUNETIÈRE, de l'Académie française. — Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française. Septième série. *Paris, Hachette et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— Cinq lettres sur Ernest Renan. *Paris, Perrin et Cie*, in-16 (1 fr.).

— Albert Cim. — Le Dîner des gens de lettres. Souvenirs littéraires. *Paris, Ernest Flammarion*, in-18 (3 fr. 50).

— Maurice Rollinat. — En errant. Proses d'un solitaire. *Paris, Eugène Fasquelle*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 10 exemplaires numérotés sur papier de Hollande (10 fr.).

— Baron Hüe. — Souvenirs du baron Hüe, officier de la Chambre du roi Louis XVI et du roi Louis XVIII (1787-1815), publiés par le baron de Maricourt, son arrière petit-fils. Avec un portrait en héliogravure: *Paris, Calmann Lévy*, in-8 (7 fr. 50).

— Léon Bloy. — Les dernières colonnes de l'Église. Coppée, le Révérend Père Judas, Brunetière, Huysmans, Bourget, etc., le Dernier poète catholique. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 12 exemplaires sur papier de Hollande (nos 1 à 12) à 10 fr.

— René d'Ys. — Ernest Renan en Bretagne d'après des documents nouveaux. Préface de Jules Claretie, de l'Académie française. *Paris, Émile-Paul*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 1 ex. sur pap. du Japon et 10 ex. sur pap. de Hollande.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc*

Le Propriétaire-Gérant

H. Leclerc

Vendôme. — Imp. Frédéric EMPAYTAZ

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, Baron JÉRÔME PICHON

PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J.-C. BRUNET, etc., etc.

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE



N° 12. — 15 DÉCEMBRE

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

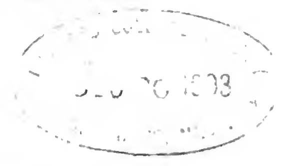
et 16, rue d'Alger

1903

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile.*

SOMMAIRE DU 15 DÉCEMBRE

BERNARD DE REQUELEYNE



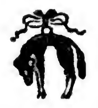
BARON

DE

LONGEPIERRE

(1659-1721)

(Suite)



Bien que peu soutenu par les discrets encouragements que lui avait valu son début théâtral, Longepierre produisait un second essai moins heureux encore. Voulant éviter le reproche de copier les Anciens, sans modèle cette fois, mais sans grande imagination non plus, il échoua lourdement.

Sésostris, tragédie en cinq actes ne semble pas avoir fait grand bruit de par le monde. Représentée le 28 décembre 1695, la pièce n'eut qu'une unique représentation, l'auteur s'étant opposé à la laisser entendre une seconde fois.

Le chevalier de Mouhy (1) lui-même la caractérise ainsi : « Foible, sans intérêt et le sujet mal rendu. Racine lança une épigramme contre cette pièce et contre l'auteur, quoiqu'il dût sçavoir gré à Longepierre d'une sorte de préférence que celui-ci lui avoit donnée dans le parallèle qu'il avoit fait de Corneille et de Racine. »

Il est certain que Racine aurait pû se montrer plus généreux envers son admirateur. En voulait-il à son « clair de lune » des réminiscences trop nombreuses qui émaillent la *Médée* ? Le génie a de ces faiblesses et l'on sait que l'homme était né raillard. Voici le méchant quatrain qu'on lui prête :

Sur le Sèsostris de Longepierre

Ce fameux conquérant, ce vaillant Sésostris
Qui jadis, en Egypte, au gré des destinées
Véquit de si longues années
N'a vécu qu'un jour à Paris.



La chute de *Sésostris* semblait devoir dégoûter Longepierre de la carrière dramatique, ou du moins des représentations publiques. Pourtant la noble simplicité de moyens du théâtre grec faisant toujours l'objet de son admiration, il résolut d'écrire une tragédie absolument conforme à ses règles et où n'entrerait cette

(1) Charles de Fieux, chevalier de Mouhy, le neveu de Longepierre né le 9 mai 1701 à Metz, mort à Paris le 29 février 1784, n'avait de ressources que dans sa plume. Dans un jour de détresse il demanda de l'argent à Voltaire qui lui donna 200 livres par an pour suivre ses procès, soutenir ses pièces au théâtre et lui envoyer des nouvelles.

Monselet vante son meilleur roman, *la Mouche*. De ses autres ouvrages nous ne citerons que ses *Tablettes Dramatiques*.

« Il était pauvre à faire pitié et laid à faire peur. » Il avait, dit-on, ses ouvrages en poche, qu'il offrait et colportait dans les cafés. (Voir Monselet : *Oubliés et Dédaignés*.)

fois aucune intrigue d'amour. Son projet était, suivant Petitot, de ne la jamais faire représenter.

Cependant de retour à Paris, notre auteur dramatique consentit des lectures de son *Electre* devant des gens de la Cour et bientôt le bruit se répandit qu'il avait composé un chef-d'œuvre. La princesse de Conti, fille, on le sait, de M[lle] de La Vallière et du Roi, voulût l'entendre et partagea l'opinion des amis de l'auteur. On pressa celui-ci de la donner, mais en vain. Enfin la princesse ayant témoigné le désir de voir l'effet que cette tragédie produirait sur son théâtre particulier, — désir qui était presque un ordre, — Longepierre se rendit à ses instances et consentit à distribuer les rôles, mais à condition qu'elle ne serait jouée qu'en société.

On était alors au début de 1702. Versailles, ou pour mieux dire la Cour se pressait aux représentations théâtrales et aux mascarades destinées à distraire le Roi et surtout à divertir Madame la duchesse de Bourgogne. Chez la princesse de Conti parfois, plus souvent chez Madame de Maintenon, des tragédies s'y jouaient *Athalie*, *Absalon*, *Electre*, ayant pour interprète des amateurs qui se nommaient la duchesse de Bourgogne, le duc d'Orléans, le comte et la comtesse d'Ayen, M[lle] de Melun, troupe improvisée, guidée par le vieux Baron, acteur expérimenté, que complétaient des serviteurs du duc de Noailles :

« Lui et son habile femme, dit Saint-Simon, étoient les inventeurs et les promoteurs de ces plaisirs intérieurs pour s'introduire de plus en plus dans la familiarité du Roi à l'appui de l'alliance de Madame de Maintenon. »

Une quarantaine de places étaient réservées aux spectateurs : Monseigneur et ses fils, la princesse de Conti, la duchesse du Maine, Madame de Noailles et ses filles figuraient dans ce parterre de choix. Madame y fût

admise en habit de deuil, le Roi estimant qu'une si proche parente ne devait pas être exclue « de ce qui se faisoit en sa présence en si grand particulier. »

Dans une lettre adressée au roi d'Espagne Philippe V, Madame très curieuse des choses de théâtre raconte une de ces fêtes données dans l'intimité de la Cour. Il s'agit ici d'*Absalon*, tragédie de Duché de Vancy que la princesse appelle une comédie :

« Come Vostre Majesté aime les comédies, je ne puis m'empêché de lui dire que Mme la duchesse de Bourgogne en a jouée une avec la comtesse d'Ayen, deux hômes à M. de Noailles, Duché, Rousseau et Baron le père. Je vous assure qu'ils ont fait des merveilles. Cela se joue tout-à-fait en particulier chez Mme de Maintenon, ainsy le Roy m'a permis de la voir. J'ay estés surprise de voir côme il jouoit tous bien. Ce traistre de Baron joue mieux que jamais.

« Je suis sûre que V. M. seroit estonnée de voir côme mon fils joue et le comte d'Ayen, et que cette comédie avoit coustée des larmes. J'y ai pleurée côme une folle et le Roy n'estoit pas loin de quelques larmes aussi. »

On voit devant quelle brillante assemblée se donnaient ces spectacles ! Toutefois si le Roi entendit *Absalon*, il ne daigna pas assister à la représentation d'*Electre*, organisée pourtant dans des conditions analogues.

Curieux de voir l'effet de son œuvre tragique, écrite dans le pur goût des Grecs puisque les mobiles en sont la haine et la vengeance à l'exclusion de l'amour, Longepierre avait donc accepté de la laisser entendre dans un milieu qui lui sembla favorable. C'est à Versailles, dans l'hôtel de Conti qu'eut lieu la représentation relatée par Dangeau à la date du 22 janvier 1702 :

« Monseigneur alla dîner chez Mme la princesse de Conti à la ville, où l'on joua le soir dans sa galerie

Electre qui est le plus bel ouvrage qu'on ait vu depuis la mort de Corneille et de Racine. Longepierre en est l'auteur. La pièce fut jouée à merveille et le vieux Baron joua avec les comédiens quoiqu'il ait quitté le théâtre il y a longtemps. Toute la Cour y étoit hormis le Roi qui n'a pas voulu honorer ce spectacle de sa présence. La salle ne comportoit qu'une centaine de places toutes numérotées. »

Saint-Simon, lui aussi, a parlé des représentations d'*Electre*, mais comme toujours, il emporte le morceau quand il n'aime pas les gens. Tout en rendant justice à la finesse, à l'esprit de Longepierre dont il reconnait l'incontestable érudition, son croquis magistral laisse l'impression d'une injustice et d'un parti pris.

« Longepierre, celui même qui avoit été chassé de chez M. du Maine pour avoir entêté M. le comte de Toulouse d'épouser Mlle d'Armagnac, dont la mère et la fille furent longtemps exclues de tout..., Longepierre dis-je, étoit enfin revenu, s'étoit accroché aux Noailles et avoit fait une pièce fort singulière sous le titre d'*Electre* qui fût jouée sur un magnifique théâtre chez Mme la princesse de Conti, à la ville, avec le plus grand succès.

« Monseigneur et toute la Cour s'y empressa et la vit plusieurs fois. Cette pièce étoit sans amour mais pleine des autres passions et des situations les plus intéressantes. Je pense qu'elle avoit été faite ainsi dans l'espérance de la faire voir au Roi, mais il se contenta d'en entendre parler et les représentations en furent bornées à l'hôtel de Conti.

« Longepierre ne la voulut pas donner ailleurs. C'étoit un drôle intriguant de beaucoup d'esprit, doux, insinuant et qui, sous une tranquillité, une indifférence et une philosophie fort trompeuse se fourroit et se mêloit de tout ce qu'il pouvoit pour faire fortune. Il fit si bien

qu'il entra chez M. le duc d'Orléans où nous le retrouverons et où, avec tout son art et son savoir faire, il montra vilainement la corde et se fit honteusement chasser. D'ailleurs il savoit, entre autres, force grec, dont il avoit aussi toutes les mœurs. »

Sans s'attarder au trait final de ce portrait plutôt malveillant, disons que sa disgrâce momentanée, rappelée par Saint-Simon, lui avait donné, soit à Dijon, soit dans sa terre de Longepierre, tout loisir d'aligner les alexandrins de sa fameuse *Electre*.

La *Gazette de Rotterdam* s'empresse de signaler *Électre* à son apparition comme une pièce d'un caractère nouveau, n'y ayant point d'amour et pourtant ne laissant pas d'intéresser si fort que tout le monde y pleure : « Les passions n'y sont pas émues par la tendresse, mais par la vengeance. Le sieur Baron s'y est surpassé. M. de Longepierre ne veut pas qu'on la joue à Paris. »

Les trois représentations de l'hôtel de Conti, auxquelles un public de grands seigneurs fit un prodigieux succès, furent en effet les seules qu'autorisa Longepierre. Ce n'est qu'en 1719, cédant aux instances du Régent qui avait beaucoup d'estime et d'amitié pour lui que Longepierre, après tant d'années de résistance, consentit à regret à livrer sa pièce aux hasards de la représentation publique.

Le chevalier de Mouhy rappelle la grande réputation dont elle jouissait avant que d'être jouée et reprise sur le théâtre du Palais-Royal et qu'elle eut six représentations.

Dangeau note également le fait, avec son habituelle précision, à la date du mercredi des Cendres 22 février 1719 : « On joua au Palais-Royal la tragédie d'*Électre* qui avoit été représentée il y a quelques années à Versail-

les, dans la maison de la princesse de Conti, fille du Roy. Mme et M. le duc d'Orléans étoient à cette tragédie et protègent fort Longepierre qui en est l'auteur. On prétend qu'il y a de grandes cabales contre qui empêchèrent qu'elle n'eut tout le succès qu'elle avoit eu à Versailles. »

Ses pressentiments ne l'avaient pas trompé ; la pièce, comme l'a dit Petitot, ne fut applaudie que par ses protecteurs et le parterre la condamna irrévocablement. Longepierre parut souscrire au jugement sévère porté contre sa tragédie et ne la fit point imprimer. Ce sont ses amis qui l'ont publiée après sa mort.

Et pourtant *Électre*, « où des détails de grand maitre ne peuvent racheter la dureté de la poésie et la marche trainante de l'action », — ainsi la caractérise-t-on d'habitude, — ne manquait pas d'une certaine crânerie en choquant les habitudes du temps, mais quel français rocailleux ! Si elle offre, comme on l'a dit, de réelles beautés, combien déparées par des maladresses !

On connait ce dramatique sujet traité successivement par Eschyle, Sophocle, Euripide, et qui devait être repris après Longepierre, par Crébillon et Voltaire : La fille d'Agamemnon armant le bras de son frère Oreste pour venger la mort de leur père tué par Égiste.

Nous avons eu la curiosité d'ouvrir le manuscrit d'*Électre* de la bibliothèque de l'Arsenal, provenant du fonds La Vallière.

Les vers du monologue de l'héroïne, au début, semblent contenir des promesses :

« Et lorsqu'enfin la nuit rend le repos au monde,
Toute entière abimée en ma douleur profonde,
Le sein meurtri de coups, les yeux noyés de pleurs,
Des destins ennemis j'admire les rigueurs. »

Mais bientôt on arrive à des vers comme les suivants

mis dans la bouche de la fille d'Agamemnon qui déclare à sa confidente Ismène qu'elle ne peut s'accoutumer à voir Égiste, meurtrier de son père, prendre sa place auprès de sa mère Clytemnestre :

« De quelle horreur crois-tu que mes sens soient saisis
Quand bourreau de mon père et sur son trône assis
Je le vois profaner ce sacré diadème
Du sang de son vrai roi teint encor par lui-même ;
Quand je songe à l'hymen plus que le meurtre affreux
Qui, tout couverts de sang les couronne tous deux ! »

Ce passage ne fait-il pas invinciblement penser à Pradon et à ses vers trop fameux (1).

Voilà un début qui ne donne pas envie de continuer! Il faut poursuivre néanmoins, ne serait-ce que par déférence pour l'auteur.

« Sauvé des pièges qu'on me dresse
J'irai bientôt sécher vos pleurs
Le ciel avec la terre à l'envi s'intéresse
A venger nos communs malheurs... »

Tel est le billet sybillin que reçoit Electre impatiente du retour de son frère.

Le second acte voit en effet, le jeune Oreste accompagné du fidèle Pylade arriver à Mycènes et se diriger vers le tombeau de son père Agamemnon. Survient Egiste qu'agite la crainte de la vengeance d'Oreste et certain oracle de Delphes :

« Malheureux assassin de ton roi légitime
Pourquoi sur tes frayeurs interroger les Dieux ?
Les as-tu consultés quand tu commis ton crime? »

(1) *Et voici le poignard qui du sang de son maître*
S'est souillé lâchement : il en rougit, le traître !
(Pyrame et Thisbé.)

De sourds pressentiments agitent également Clytemnestre. En un songe qui rappelle trop celui d'Athalie, elle a vu Agamemnon sortir sanglant de son tombeau et lui lancer de terribles regards :

« ... Enfin tout a tremblé d'un éclat de tonnerre
Le palais est tombé, j'ai vu s'ouvrir la terre
Une invincible main m'a traversé le flanc
Et tout a disparu dans des ruisseaux de sang... »

Arrive Clytemnestre qui essaie sans succès de ramener sa fille à de meilleurs sentiments pour elle et pour Egiste. Ni prières, ni menaces, ne peuvent la toucher. La nouvelle de la mort de son fils, qu'Oreste envoie annoncer à sa mère afin de dissimuler ses projets de vengeance, calme un peu ses appréhensions.....

« Il n'était plus mon fils, dois-je être encor sa mère ?... »

Electre au contraire au désespoir de la mort de son frère qu'elle croit vraie, épanche au début du troisième acte sa douleur dans le sein de sa confidente.

« O vous tendres objets de ma douleur funeste
Ombre d'Agamemnon, tristes manes d'Oreste
Qui, plaintifs en ces lieux, errez autour de moi
Cessez de m'appeler par vos cris pleins d'effroi.
Aux enfers, de ce jour, je jure de descendre
Dès que j'aurai de sang arrosé votre cendre... »

Aussi quand sa sœur Chrysotémis vient lui annoncer que leur frère Oreste est vivant, ne veut-elle pas en croire ses oreilles.

Suivent de dramatiques scènes, celle où Oreste qu'Electre méconnait, est obligé de feindre pour ne pas nuire à sa vengeance, est fort impressionnante comme

aussi la scène entre Oreste et Clytemnestre, encore qu'une mére ne reconnaissant pas son fils, ce soit bien invraisemblable.

Puis c'est Egiste qui menace Electre de la livrer à l'assassin supposé de son frère, le monologue d'Electre, sa joie de retrouver Oreste au moment où elle veut le tuer comme le meurtrier de son frère, mais les événements de cet antique imbroglio se précipitent.

Au cinquième acte se trouve le récit de la mort d'Egiste tué par Oreste alors qu'il osait encore insulter au souvenir d'Agamemnon; Oreste lui-même vient annoncer qu'il a satisfait aux mânes de son père; ses remords ensuite croyant avoir tué aussi sa mère, la scène de la folie enfin...

C'est la tragédie grecque dans toute son horreur, sa grandeur tragique, versifiée avec assez de facilité dans le moule racinien, sauf l'amour bien entendu, et le meilleur ouvrage dramatique de Longepierre en somme, mais combien sa forme archaïque est démodée pour nous!

C'est à propos d'un autre *Électre* composée par un compatriote de Longepierre, Crébillon le Tragique, qui, lui, se vantait bien haut de ne rien devoir aux Grecs, que Patin, dans ses *Études sur les Tragiques grecs*, a formulé un avis semblant impartial sur la tragédie de notre auteur :

« Dans l'intervalle, a-t-il écrit, avait paru l'*Électre* de Longepierre composée dès 1700 et jouée seulement en 1719. Cette tragédie, sans épisode d'amour, se rapprochait de la simplicité grecque plus qu'il n'était d'usage alors. Mais la bonne intention de l'auteur, trahie par la faiblesse de son talent dramatique et l'impuissance d'un style tantôt ampoulé, tantôt plat, ne put lui être comptée. Son ouvrage abandonné même des partisans décla-

rés de l'Antiquité, ne servit, selon Voltaire, à qui pourtant, non plus qu'à Crébillon, il ne fut pas inutile, qui y prit plus d'un vers et plus d'un incident, qu'à compromettre, en la défendant mal, une bonne cause. »

Et puisqu'arrive ici le nom de Voltaire, ingénieux emprunteur à cette pièce tombée de plus d'un trait de son *Oreste*, donnons, pour terminer, son opinion sur *Électre*, bien qu'elle soit un peu celle d'un juge et partie.

On la trouve dans l'épître dédicatoire à S. A. S. la duchesse du Maine. C'est le passage où le Seigneur de Ferney critique les auteurs qui, comme M[lle] de Scudéry, sous le nom de héros de l'Antiquité, peignent des bourgeois de Paris :

« Pour achever de fortifier la nation dans ce goût détestable et qui nous rend ridicules aux yeux de tous les étrangers sensés, il arriva par malheur que M. de Longepierre, très zélé pour l'Antiquité, mais qui ne connaissait pas assez notre théâtre, et qui ne travaillait pas assez ses vers, fit représenter son *Électre*. Il faut avouer qu'elle était dans le goût antique : une froide et malheureuse intrigue ne défigurait pas ce sujet terrible. La pièce était simple et sans épisodes. Voilà ce qui lui valait avec raison la faveur déclarée de tant de personnes de la première considération qui espéraient qu'enfin cette simplicité précieuse qui avait fait le mérite des grands génies d'Athènes pourrait être bien reçue à Paris où elle avait été si négligée.

« Vous étiez, Madame, aussi bien que feue M[me] la princesse de Conti, à la tête de ceux qui se flattaient de cette espérance, mais malheureusement les défauts de la pièce française l'emportèrent si fort sur les beautés empruntées à la Grèce que vous avouâtes à la représentation que c'était une statue de Praxitèle défigurée par un moderne. »

Arrêtons la citation sur cette artistique comparaison qui classe à jamais la pièce de Longepierre dans la catégorie des fours. Désormais, l'auteur découragé ne s'adressera plus au grand public et ne travaillera que pour les princes.



Puisque Saint-Simon, qui ne l'aimait pas, nous a laissé le portrait de Longepierre au moral, mais d'un Longepierre peu flatté, l'appelant bel esprit de profession, fat, grec et pis encore, tout en lui reconnaissant beaucoup d'esprit et du plus insinuant, ne conviendrait-il pas de donner une idée du personnage au physique ?

Après les coups de pinceau du vindicatif et rageur petit duc qui sont autant de coups de griffe, énergiques peut-être mais dont la violence fait penser aux touches d'un Franz Hals, esquissons d'après une superbe peinture de la fin du XVII[e] siècle, la silhouette de l'auteur d'*Électre*.

S'appuyant, comme de juste, à une bibliothèque où s'alignent ses livres au dos ornés de la toison d'or, jeune encore, de trente à trente-cinq ans peut-être, grand, mince, d'allure distinguée, à la figure intelligente et fine, au nez long dans le masque ovale, la bouche souriante mais énigmatique, Longepierre vous regarde bien en face de ses yeux noirs.

La perruque blonde à la Watteau joue le naturel des cheveux et n'a rien d'exagéré dans sa longueur. La note caractéristique du portrait réside dans une sorte d'ample surtout de velours rouge du plus chatoyant effet, qui a pu faire penser à Rigaud et surtout à Largillière, dans lequel se drape le bibliophile et d'où s'échappent le

jabot et les manchettes de dentelle. Est-ce *Théocrite* ou le livret de *Médée* qu'il vient de relire et tient à la main?

Après avoir figuré à l'une des ventes Seillière, la toile repassa à l'Hôtel Drouot en 1898 et nous fûmes alors frappé de la distinction de cette peinture attribuée à François de Troy et qui d'ailleurs a été gravée sous le nom de ce peintre en un portrait de petit format par un artiste qui a signé C. Dup. (Dupuis?)

Pourquoi en douter et se montrer plus savant que le graveur, presque un contemporain? Longepierre a pu rencontrer de Troy chez le duc et la duchesse du Maine dont il a peint les portraits, comme aussi celui du prince de Dombes leur fils. L'artiste a peint également le comédien Baron, l'un des interprètes d'*Électre*. Un doute subsiste toutefois : L'attribution a été contestée et tour à tour ont été prononcés les noms de Charles Coypel, le peintre favori du duc d'Orléans, de Rigaud, de Largillière enfin, dont ce portrait serait digne.

Le comte Clément de Ris à qui nous devons la première identification de cette suggestive peinture, ornement de la collection du baron Seillière en a discuté l'auteur avec une incontestable compétence. Son avis motivé a fait l'objet d'une intéressante lettre adressée à M. Charles Bocher, qui la lui avait signalée, — lettre qui fut imprimée justement dans le *Bulletin du Bibliophile*.

Laissons la parole au défunt conservateur du Musée de Versailles.

« Mon cher ami, vous m'avez demandé quelques renseignements sur le portrait que nous avons vu ensemble au château de Mello lors de notre séjour dans cette belle et hospitalière résidence... La toile mesure 1 mètre 27 centimètres de hauteur sur 96 de largeur. Le personnage est vu debout, de grandeur naturelle jusqu'aux genoux, tourné de profil à gauche, la tête presque de face. Il est vêtu d'une

longue robe de chambre rouge carmin glacée d'argent. La tête est couverte d'une grande perruque à la mode entre 1710 et 1720, comme en portent les personnages de Watteau. Physionomie régulière, gracieuse et intelligente, rappelant celle de M. de Jullienne : Tous ces collectionneurs sont charmants. Comme marques distinctives, deux petits signes sur la joue droite près du nez. La main gauche touchant le long du corps tient un livre entr'ouvert. La droite s'appuie sur le dossier d'un large fauteuil... Au fond, dans un corps de bibliothèque des volumes richement reliés portent sur le dos le fameux fer de Longepierre, celui qui, vous le savez, éveille tant de convoitises chez les bibliophiles pauvres et provoque tant de folies chez les bibliophiles riches : La Toison d'or ».

« Vous vous rappelez la joie que nous causa cette découverte, rien n'échappe à votre œil investigateur. Vous êtes d'une famille où le goût des livres est un héritage fidèlement conservé. Vous avez été bercé avec les noms de Grolier, de de Thou, de Mme de Chamillart, de Longepierre, de Girardot de Préfond, de Randon de Boissel, de La Vallière, ces paladins de la bibliophilie. L'imagination partit, la preuve vous parut acquise, vous ne doutâtes plus de l'identification du portrait de Longepierre. »

Le comte Clément de Ris voulut pourtant en avoir le cœur net. Il fit une recherche parmi les collections du cabinet des Estampes, et au nom de Longepierre découvrit le portrait de petit format dont nous avons parlé plus haut : même traits, même perruque, même allure : l'identification était indiscutable.

« Vous pouvez donc annoncer en toute sûreté de conscience à vos amis bibliophiles, que vous avez trouvé au château de Mello, un portrait authentique d'un de leurs plus glorieux ancêtres : Requeleyne de Longepierre ».

Où l'ancien conservateur du Musée de Versailles ne semble pas conséquent dans son dire, c'est qu'après cette constatation, il se met à en discuter l'attribution,



hésite entre Coypel, les deux Boullongne, H. Rigaud, Largillière, et finit par le donner à ce dernier, supposant donc implicitement que le graveur du XVIIIe siècle s'est trompé en le signant du nom de de Troy.

« C'est son élégance et son charme, c'est le fondu savant de son pinceau, c'est de cette façon qu'il fait jouer la lumière sur les miroitements du velours ou les brillantes cassures du satin, ce sont ses contours riches encore, mais ou la coquetterie remplace l'apparat, et l'élégance la somptuosité. Je suis donc convaincu que le portrait de Longepierre a été peint par Largillière, sans pouvoir cependant apporter une preuve matérielle à l'appui de mon opinion. »

Ajoutons que le portrait de Longepierre, resté d'une conservation parfaite, brillait d'un vif éclat à la vente de 1898. Quant à l'attribution à Largillière elle est heureuse sans doute, mais ne frappe pas par son évidence. Le charmant peintre nous semble avoir été plus maniéré. Pourquoi ne pas s'en tenir à la lettre du graveur, et laisser le tableau à François de Troy, peintre estimable et habile, trop pompeux sans doute alors qu'il brossait les compositions de l'*Histoire d'Esther* destinées à être reproduites aux Gobelins, mais qui, dans sa jeunesse, a peint de bons portraits serrés et consciencieux, et de couleur harmonieuse comme celui de notre bibliophile? (1).

(*A suivre*) Bon ROGER PORTALIS.



(1) Le portrait de Longepierre par De Troy a été vendu 6.600 francs à la vente Degeuser le 13 mai 1898. Il appartient aujourd'hui à Lady Sassoon.

LES DE THOU

ET LEUR

CÉLÈBRE BIBLIOTHÈQUE

1573 - 1680 - 1789

(D'après des documents nouveaux.)

(Suite)

IV

LE PRÉSIDENT DE MENARS

Le généreux magistrat, par son achat en bloc de la bibliothèque des de Thou, acquit sur le champ la réputation de grand bibliophile et de fin lettré. Il est curieux de suivre dans les écrits du temps les échos de cette renommée subite, qu'explique en partie le fait que Charron de Menars était fort riche, très affable, président à mortier au parlement de Paris et beau-frère de Colbert.

Ce fut d'abord la belle élégie de Santeul : *Bibliotheca Thuana nunc Menarsiana, — Menarso, qui suam hanc fecerit, ne venditis sparsim voluminibus evanesceret, gratiam acto*, souvent citée.

Ces louanges se répétèrent pendant plusieurs années sous toutes les formes :

A propos du mariage de la fille de Menars avec M. Dugué de Bagnols, le *Mercure galant*, de juin 1703, écrit :

Tout le monde sait que ce magistrat [Menars] a un goût déclaré pour les belles Lettres, qu'il les a cultivées avec beaucoup de succès ; c'est par ses soins que la célèbre bibliothèque de M. de Thou a esté rassemblée ; elle estoit entièrement dispersée, et elle est maintenant chez Mr. le président de Menars dans un aussi grand ordre qu'elle estoit sous l'illustre président [de Thou] qui en estoit le maistre.

A l'occasion du mariage de son fils, le colonel, marquis de Conflans, le même journal, de mai 1708, rappelle à ses lecteurs le mérite particulier du président de Menars, en ces termes :

Son nom est célèbre parmi les sçavans par l'amour qu'il a toujours marqué pour les belles Lettres et pour ceux qui s'y attachoient avec succès. Le soin qu'il s'est donné de rassembler la célèbre bibliothèque de l'illustre Maison de Thou, qui estoit fort dispersée, rendra son nom cher à tous les sçavans qui viendront après lui.

Enfin, Germain Brice, guide éclairé de l'étranger dans la capitale, ne manque pas, en 1706, de fournir sa part de louanges :

Jean-Jacques Charron de Menars, dit-il, par une espèce de vénération pour ces Illustres [les de Thou] et pour la passion ardente qu'il a pour les sciences, a acheté cette bibliothèque une somme considérable, sur le point qu'elle alloit être dissipée pour satisfaire à des créanciers avides. Tous les jours il l'a fait augmenter de rares volumes qui la rendront avec le temps beaucoup plus considérable qu'elle n'a jamais été(1).

(1) Brice, *op. cit.*, t. I, p. 211. Cette citation nous porte à croire que le président de Menars ne possédait pas encore de bibliothèque

Saint-Simon paraît être plus près de la vérité. Tout en parlant avec éloges du président de Menars, il fait des restrictions, et elles portent justement sur la prétendue passion de celui-ci pour les lettres et les livres ;

Maupeou, dit-il, fut président à mortier à la place de Menars, frère de Mme Colbert, qui avait fait sa fortune, mort en ce temps-ci en ce beau lieu de Menars-sur-Loire, près de Blois. C'étoit une très belle figure d'homme, et un fort bon homme aussi, peu capable, mais plein d'honneur, de probité, d'équité et modeste, prodige dans un président à mortier. Le cardinal de Rohan acheta sa précieuse bibliothèque, qui étoit celle du célèbre M. de Thou, qui fut pour tous les deux un meuble de fort grande montre, mais de très peu d'usage (1).

Le premier acte de Menars lorsqu'il eut acheté la bibliothèque, fut, comme nous l'avons vu, d'en distraire la belle collection de manuscrits anciens, qu'il céda à Colbert. Notre Mécène finit même par se lasser d'être le possesseur de la plus « illustre » bibliothèque du temps et, dès la première année du XVIIIe siècle, à l'époque où tout le monde chantait ses louanges comme bibliophile éclairé et magnifique, il voulut s'en défaire. Voici ce que rapporte l'académicien de Bougainville dans son éloge du cardinal de Rohan :

La bibliothèque [de Menars] étoit prête à se disperser en 1701 et la France auroit vu passer dans des mains étrangères une partie de ce trésor, amassé par un de ses plus grands hommes, si le goût de M. l'évêque de Strasbourg pour les

lorsqu'il acheta celle des de Thou, et que s'il l'augmenta de 1680 à 1706, c'est seulement à partir de cette dernière date que fut formée de toutes pièces la véritable *Bibliotheca Menarsiana* vendue à La Haye après sa mort.

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, édition Chéruel, Paris, 1874, in-12, t. XIV, p. 378, *sub anno* 1718.



Lettres ne nous l'eût conservée. Il l'acheta dans le fort d'une guerre opiniâtre et ruineuse. Les sollicitations de M. l'abbé de Boissy, qu'il s'était attaché dès le temps de sa Licence, et qui fut depuis associé de l'Académie, contribuèrent à le déterminer (1).

L'évêque de Strasbourg (c'est-à-dire Mgr. de Soubise, plus tard cardinal de Rohan), se rendit donc acquéreur de la bibliothèque des de Thou, non, comme le disent Brunet, Le Roux de Lincy et d'autres, à la mort du président Charron de Menars (arrivée le vendredi 16 mars 1718), mais plus de dix ans auparavant.

Malgré d'actives recherches nous n'avons pu découvrir la date précise de cette vente.

L'éloge du cardinal de Rohan indique une période s'étendant depuis 1701 jusqu'au plus fort de la guerre de la succession d'Espagne, qui cessa en 1713. Le P. Léonard de Sainte-Catherine dit que ce fut « au commencement de 1706 ». Nous n'avons pas d'autres données (2).

On logea la bibliothèque Thuana-Menarsiana d'abord dans l'hôtel Soubise (aujourd'hui Palais des archives). Elle y resta jusqu'à l'achèvement de l'hôtel de Rohan (3)

(1) *Éloge de M. le cardinal de Rohan, lu le 15 mars 1749 dans l'assemblée publique de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres;* Reims, 1740, p. 13. Selon la note précitée du P. Léonard de Sainte-Catherine, le cardinal aurait payé la bibliothèque 36.600 l. De toutes façons, l'achat ne se fit pas, comme on le dit, sur les conseils du savant abbé Oliva, qui, d'ailleurs, ne vint à Paris qu'en 1722, mais bien sur ceux de Thiaudière de Boissy.

(2) L'*Almanach Royal*, pour 1715, p. 229, mentionnant la bibliothèque du cardinal de Rohan, dit « qu'il l'a augmentée *depuis peu* de celle de M. de Menars ». Leroux de Lincy (*Grolier*, p. 144) en tire la conséquence que ce fut en 1714, après avoir donné la date de 1704 (p. xj et 7).

(3) Grâce à l'extrême obligeance de Me Chevillard, successeur de Me Durand, notaire du président de Menars, et à celle de Me Robineau, successeur de Me de La Leu, notaire du cardinal de Rohan, nous avons pu consulter leurs répertoires pour les années 1701-1707,

(maintenant l'Imprimerie nationale, rue Vieille du Temple), dont la construction fut commencée seulement dans l'année 1712. Selon Brice (1), la bibliothèque continuait à occuper en 1713 les principales pièces du rez-de-chaussée de l'hôtel Soubise.

A peine le président de Menars eut-il revendu la bibliothèque des de Thou que l'opulent magistrat en forma une autre, fort belle, dont le premier article n'était rien moins qu'un admirable exemplaire de la Bible imprimée à Mayence par Fust et Schoiffer en 1462. Nous mentionnons ici la néo-Menarsiana parce qu'elle contenait encore plusieurs livres superbes provenant de Jacques-Auguste de Thou II et que Menars s'était réservés lors de la vente consentie à Mgr. de Soubise en 1706. Nous y reviendrons.

Peu à près la mort du président de Menars, sa nouvelle bibliothèque fut vendue par ses héritiers à un syndicat de libraires hollandais qui la dispersèrent en vente publique à La Haye, au mois de juin 1720 (2).

V

LES CATALOGUES THUANIENS

Nous devons maintenant déterminer ce que fut le caractère exact de la bibliothèque des de Thou, ainsi que le nombre d'ouvrages qu'elle contint; d'abord, du vivant

mais sans trouver aucune quittance ou acte se rapportant à la vente de la *Thuana-Menarsiana*, Il est probable qu'elle fut faite sous seing privé, comme celle que les filles du président firent des mss. thuaniens à Joly de Fleury en 1720.

(1) *Op. cit.*, 6e édit., t. I, p. 131, et 1713, t. I, p. 407.

(2) *Bibliotheca Menarsiana, ou Catalogue de la bibliothèque de feu messire J.-J. Charron, marquis de Menars...., dont la vente se fera par Abraham de Hondt, le 10 juin et suiv. 1720, à La Haye*, pet. in-8 comprenant 7.653 numéros pour les imprimés. Le seul prix que nous ayons trouvé mentionné est celui payé pour la Bible de Fust

de son fondateur, puis au cours des soixante années qui précédèrent la vente forcée du 5 avril 1680.

La Bibliothèque nationale possède une série remarquable de catalogues manuscrits originaux des livres ayant appartenu de 1573 à 1617 au grand historien, ensuite à un de ses fils, qui en doubla le nombre jusque vers 1665. Ils sont sous forme de recueils de fiches, d'inventaires et de transcriptions au net reliés en volumes de grand format : très utile collection que personne jusqu'ici ne semble avoir songé à consulter. Décrire ces instruments de travail, c'est, dans une certaine mesure, faire l'histoire de la *Bibliotheca Thuana.*

A en juger par le nombre de fiches qui nous sont parvenues (1) et l'usage qu'on en fit du temps des de Thou pour dresser des catalogues définitifs, les préposés à la garde de cette bibliothèque paraissent s'être longtemps contentés de fiches volantes. Ces brèves descriptions plus tard assemblées et collées sur des feuilles in-folio, servirent à former des catalogues, d'abord exclusivement méthodiques, dont il fut fait, pendant au moins vingt-cinq années, des copies pour certains bibliophiles. La Bibliothèque nationale possède deux de celles-ci, indépendamment d'un catalogue original de ce genre, dressé en 1616 et continué par des additions marginales jusqu'à

et Schoiffer de 1462, 3.000 livres. Quant aux mss. des Dupuy que Menars s'était réservés, ou dont il ne put se défaire en 1706, ils furent aussi vendus en 1720, mais à l'amiable, par les deux filles et héritières du président, pour 25.000 livres, au procureur général Joly de Fleury, qui les abandonna en 1754 à la Bibliothèque du roi moyennant 60.000 l. (Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 424.) C'est cette même collection de mss. que Menars avait payée au plus 2.250 l., car c'était seulement la moitié du lot acheté, en 1680, 4.500 l. (*Supra*, p. .)

(1) Mss. Dupuy 879-880, et 886-891.

la mort du grand de Thou, l'année suivante. C'est le plus ancien qui nous soit parvenu.

CATALOGUE DE 1616-1617

Cet intéressant manuscrit, coté *Latin 10,389*, est en un seul volume, in-folio, de 179 feuillets écrits au recto et au verso par deux bibliothécaires, qui y travaillèrent alternativement et laissaient, pour insérer les acquisitions nouvelles, d'amples marges, où en effet on relève nombre d'additions. En tête du premier feuillet se lit, d'une autre écriture : *Inventaire de la Bibliothèque de Mr de Thou*, titre qui précède une table des matières comprenant 122 divisions, mais qui ne sont pas classées selon la méthode usuelle. La Théologie et la Jurisprudence, par exemple, ne viennent qu'après les Belles-Lettres et l'Histoire. Le volume est recouvert en parchemin. Il servait évidemment à l'usage journalier dans l'hôtel de la rue des Poitevins. Nous y avons relevé en tout six mille quatre cents ouvrages, petits et grands; c'est-à-dire que les opuscules et pièces analogues avec titre séparé, comptent dans notre énumération comme unités. Pas un seul de ces livres n'a été imprimé après 1617, année de la mort du célèbre historien. Cette date et le fait que ce catalogue a été copié tel quel plusieurs fois, vingt ou trente ans après, pour des bibliophiles émérites qui certainement eussent choisi un répertoire plus complet, s'il eût alors existé, font du 10,389 le catalogue de la bibliothèque thuanienne telle que la possédait le président de Thou quand il mourut.

COPIE FAITE POUR HENRI DE MESMES

Le 10,389 a été le prototype direct du catalogue coté *Latin 9,374* et *9,375*, grand in-folio oblong, relié en veau

à filets dorés aux armes d'un de Mesmes (1), en deux volumes. Le premier comprend 308 feuillets écrits au recto seulement sans une seule rature ni interpolation. Il est intitulé sur un feuillet de garde : *Catalogus Librorum Bibliothecæ Thuanæ : Litteræ, Humaniores et Historica.* Ces quatre derniers mots dorés au dos tiennent lieu de tomaison. Le second volume, coté *Latin 9,375*, est divisé en trois parties, chacune avec une pagination distincte: *Logica*, 123 ff., *Nomica* (Jurisprudence) 34 ff., *Theologica*) 122 ff. ; titres qui sont répétés au dos du volume. (2)

Ce catalogue a été copié sur le 10, 389, dont il reproduit exactement les divisions et les subdivisions bibliographiques, ainsi que la totalité des titres d'ouvrages, sans en augmenter le nombre ; bien que, comme nous le montrerons bientôt, on n'eut pas cessé d'enrichir la bibliothèque depuis 1617. Naturellement, il ne contient pas non plus un seul livre qui aurait été imprimé après cette date, enfin, toutes les additions marginales du 10,389 ont été incorporées dans le 9,374 et le 9,375 à leur véritable place.

COPIE FAITE POUR DE VERTHAMON

C'est un autre dérivé du 10,389, identique à l'exemplaire aux armes de Mesmes, mais moins ancien. Il est aussi in-folio, coté *Latin 17.919*, et renferme 267 feuillets

(1) Apparemment Henri de Mesmes II, né en 1585, mort président à mortier en 1650, « qui fit sa bibliothèque l'une des plus accomplies de Paris » (Le P. Jacob, *Traicté des plus belles bibliothèques* ; Paris, 1644, in-8. p. 538) Selon Guigard (*Armorial du Bibliophile*, t. II, p. 114), depuis Jean-Jacques I, (1490-1559) jusqu'à Jean-Jacques III, qui mourut en 1688, les livres des de Mesmes furent invariablement marqués aux mêmes armes et ornements extérieurs

(2) Ces deux volumes, originairement rubriqués *De Mesmes 561, Reg., 10,284, 3 et 4*, sont entrés à la Bibliothèque nationale, quand, vers 1731, les deux filles de J.-A. de Mesmes, comte d'Avaux, vendirent les manucrits dont elles avaient hérité.

d'une très belle écriture. A l'intérieur d'un fruste cartonnage se voit l'*ex-libris* de François-Michel de Verthamon, marquis de Breau, premier président au Grand Conseil, zélé bibliophile, mort le 2 janvier 1738 dans sa 83e année.

Ce catalogue est incomplet du volume correspondant au de Mesmes 9.375. Ce tome perdu renfermait donc la Philosophie, la Jurisprudence et la Théologie. Il était sans doute aussi bien détaillé que le présent 17,919. Ce dernier en effet classe toujours certains titres de façon séparée, au lieu de les agglomérer, comme ils le sont dans le prototype.

Aucun des catalogues de cette série ne mentionne le nombre de tomes afférents à chaque ouvrage. C'est le motif pour lequel nos énumérations ne portent pas sur le nombre de volumes, mais bien sur le livre pris dans son ensemble et ne comptant que pour un.

Il reste à expliquer pourquoi les 9,374, 9,375 et 17,919, quoique copiés longtemps après la rédaction du 10,389, alors qu'en réalité la bibliothèque des de Thou avait été augmentée de près du double, ne renferme aucune addition. La cause en est que plus de vingt-cinq ans s'écoulèrent avant qu'on dressât un nouveau catalogue de la *Bibliotheca Thuana*. La lettre suivante, que nous venons de découvrir, donne l'explication de ce fait assez inattendu :

De Paris, ce 1er février 1641.

A Monsieur Bouchard (1), à Rome.

. . . . Pour ce qui est du catalogue de la Bibliothèque de M. de Thou dont vous désirez la copie pour

(1) Jean-Jacques Bouchard, secrétaire du cardinal François Barberini pour les lettres latines. Nous avons parcouru le quarante lettres de lui conservées dans le fonds Dupuy, mais sans y rien trouver

M. le cardinal (1), quoique M. le Nonce n'ait non plus reçeu aucun ordre là-dessus, je vous dirai que c'est une pièce bien imparfaite, ne s'y estant rien mis depuis au mois de may 1617 (2), de sorte qu'il y a tantôt 24 ans (3) ; néanmoins tous les bons livres faits depuis ce temps ont esté achetez ; et c'est peut-être ce que M. le cardinal désireroit plus voir. Vous l'advertirez donc de ce manquement et s'il veut l'avoir comme il est on le lui fera copier et ferez donner les ordres à M. le Nonce pour payer le copiste, car le Cardinal ne nous a pas obligé à ce point de lui faire faire cette copie à nos frais. . . . .

[JACQUES] DUPUY (4).

∴

Nous devons signaler dans ces catalogues une particularité qui n'est pas sans importance.

Cette première série, notamment aux divisions *Versi et rime italiane*, *Poetæ Latini recentiores* et *Poëtes françois*, ne laisse pas d'insérer dans un seul paragraphe jusqu'à seize pièces d'origines différentes. Par exemple, aux feuillets 42 du 10,389, 134 du 9,374, et 130 du 17,919, on remarque ensemble :

— *Recueil des Epistres d'Ovide mises en françois.* (5)
— *Le Tombeau de M. de Balzac.*

concernant la bibliothèque thuanienne : bien qu'à plusieurs reprises ce vaurien parle du « signor abate Tuano », qui est Jacques-Auguste II, alors simple abbé de Bonneval.

(1) Le cardinal Barberini précité.

(2) C'est évidemment le 10,389.

(3) Cette incurie est faite pour surprendre quand on songe qu'à cette date l'administration de la bibliothèque avait été confiée depuis vingt-trois ans à des savants comme les deux Dupuy, secondés par Ismaël Boulliau dès 1636.

(4) Inédite ; conservée à la bibliothèque de l'Institut ; fonds Godefroy, carton 549 bis.

(5) Nécessairement différent (à cause de la date postérieure à 1617) des *Epistres d'Ovide en vers françois avec les commentaires par Cl. Buchet*, Bourg-en-Bresse 1626 (catalogue 880, f° 77).

— *Louange de la Dame sans Sy* [sic] (1).
— *Le Temple de Mars.*
— *Le Labyrinthe de fortune ou séjour des trois Dames, composé par le trauerseur des voyes périlleuses. Paris.*
— *Le débat de la dame et de lescuyer. 1493.*
— *L'amant rendu cordelier à l'observance d'amours.*
— *Le grand blason des faulses amours, composé par fr. Guillaume Alexis.*
— *Le congé du siècle séculier.*
— *L'art de faire rimes et ballades 1499.*
— *Les proverbes communs.*
— *Les menus propos.*
— *Les feintises du monde.*
— *Le débat de l'homme mondain et du religieux.*
— *Le livre du faulcon.*
— *Opuscules du traverseur des voyes périlleuses. 4to, Paris* (2).

La série des *Poëtæ Galli vulgares* (10,389, f° 42, et 9.374, f° 135) ne sépare pas non plus les pièces suivantes :

— *Responce aux calomnies contenues aux 2 discours de M. Pierre de Ronsard, la 1re par Ant. Zamariol* [sic], *les deux autres, par P.* [sic] *de Mondieu* [sic].
— *La métamorphose de Ronsard en prestre.*
— *IIe responce de Fr. de la Baronie, plus le Temple de Ronsard. 1563.*
— *Apologie d'un homme chrestien contre P. de Ronsard. 1564.*
— *Les nues ou nouvelles de P. de Ronsard. 1565.*
— *De perfectione et adventu Henrici Regis Polon. in regnum suum.*
— *Jo. Aurati et J. Ant. Baifii carm. latino gallicum.*
— *Estrennes de Poésie françoise par J. A. Baïf, imprimées selon la nouvelle orthographe. 1574.*
— *Aviso piaceuole a la bella Italia sopra la mentita data dal seren. Re de Navarra. 1585* [sic].

(1) Semble être différent de *La Belle Dame sans mercy*, d'Alain Chartier.

(2) Evidemment un recueil factice de pièces de Jean Bouchet.

— *Cleri Turonens. hymni duo latino gallici de pugna Ibriaca. N. R.* [?] 4° *Aug. Turon. 1590.*

On est surpris de ne plus retrouver ces livres, sous aucune forme, séparés ou en recueils, dans les catalogues thuaniens postérieurs comme si, sans valeur aux yeux des nouveaux bibliothécaires, ils avaient été tous mis à l'écart après la mort du grand historien. Le catalogue de vente montre néanmoins qu'on les avait tous conservés (1), mais, ce semble, en liasses, bien que plusieurs au moins fussent reliés séparément (2). L'omission de la majeure partie des titres et la brièveté des mentions dans les listes de Quesnel indiquent combien peu les amateurs et les libraires se souciaient à la fin du XVIIe siècle de ces écrits, justement recherchés aujourd'hui.

Ces collections d'*Opera minora* en prose et en vers font songer à celles que Fernand Colomb, — le plus grand bibliophile de son temps, — avait formées un siècle avant de Thou, avec la prescience que plus tard les érudits rechercheraient ces précieux monuments de la littérature française. Ce fin lettré ne se doutait pas qu'un jour viendrait (en l'an de grâce 1885) où ils serviraient dans la cathédrale de Séville à nettoyer les lampes, ou à empaqueter de vieux chandeliers achetés par les pourvoyeurs de l'hôtel Drouot ! (3).

(1) Quesnel, t. II, p. 306. Ses descriptions en bloc, malheureusement, rappellent trop celles de Guillaume Leclerc dans le fameux catalogue Soubise. Par exemple :

Diverses poésies, commençant par Réponse aux calomnies contre Pierre de Ronsard, 4°, *1563*. (Il s'agit de dix pièces !).

Recueil de diverses poésies anciennes. Epistres d'Ovide. Temple de Mars, etc. 4°. *Lettre gothique*. (Cette fois, il y en a seize en un seul lot !).

(2) *Etrenes de poézie fransoize*, de Baïf, relié en vélin blanc, aux armes de J.-A. de Thou (Brunet, I, col. 613).

(3) Voir, *Grandeur et décadence de la Colombine* ; *La Colombine et*

Ce qui étonne davantage au premier abord, c'est l'omission volontaire et absolue (1) dans tous les catalogues thuaniens de certains livres de ce genre, mais plus importants, que les de Thou ont certainement possédés, au moins jusqu'à la seconde moitié du XVII[e] siècle. Nous venons de découvrir la preuve de leur existence sur les rayons de la bibliothèque de la rue des Poitevins dans un manuscrit du temps de Louis XIV, où nul ne songerait à en chercher la description. C'est celui des *Mémoires servans à la preuve des fiefs, centuries, franc fiefs, etc, recueillis par M*[re] *Auguste Galland, conseiller du Roy en ses conseils* (2).

On trouve dans ce manuscrit, qui a été copié plusieurs fois (pour Séguier et pour Harlay, par exemple), un *Mémoire des Romans anciens qui sont en la Bibliotecque de Mons*[r] *de Thou*. Il décrit, sommairement, plus de cent compositions de ce genre, manuscrites pour la plupart, mais parmi lesquelles se voient dix ouvrages imprimés, qu'il importe de signaler. Nous en reproduisons les titres, tels que Galland les donne (3).

— *Le Champion des Dames de Martin France, vieille impres-*

Clément Marot ; Toujours la Colombine ! Paris ; 1885 et 1886 : *Excerpta Colombiniana* : *Bibliographie de quatre cents pièces gothiques, françaises, italiennes et latines du commencement du XVI*[e] *siècle, non décrites jusqu'ici*. Paris, 1887, in-8.

(1) A l'exception du « Triomphe de l'Abbaye de Conars ; 8°, Rouen, 1587 (*sic*) » dont la présence dans les derniers catalogues thuaniens, détonne, pour ainsi dire.

(2) Ms. fr. 16.181, *Ex bibliotheca mss. Coisliniana* ; et une copie faite pour un des Harlay, *id.* 18,090. Dans cette liste, chaque article porte un numéro ; pour le premier, c'est 29, pour le dernier, 1345. Nous n'avons pu découvrir à quoi ces cotes se rapportent. La seule conjecture qu'on puisse faire, c'est que dans la bibliothèque des de Thou, les romans n'étaient pas classés ensemble, car, d'après ce numérotage il y en aurait eu au moins 1345 !

(3) Auguste Galland mourut avant 1648.

sion. 19s. [sans doute l'édition s. l. n. d., petit in-fol., goth., fig., 185 ff.].

— *L'arbre des batailles, impr. à Paris l'an 1493, avec figures 399.* [Ant. Vérard, in-fol., gothique de 155 ff.

— *Hist. de la destruction de Troyes, en vers, par M. Jacques Milet* [sic]. *Impr. l'an 1498, avec figures. 404.* [Jehan Driart, pet. in-fol., goth. de 222 ff.].

— *Le premier vol. de Lancelot du Lac, imprimé sur vélin, avec figures, l'an 1494.*

— *Le second volume de Lancelot du Lac, de mesme imprimé.*

— *Le 3e volume de Lancelot du Lac, semblable impression* [Les trois sont de l'édition d'Ant. Vérard, 3 vol. in-fol., goth., mais nous ne savons laquelle des deux éditions sous cette date.].

— *Le Livre de Tristan chevallier de la Table ronde, impr. sur vélin avec figures enluminées.* [Anth. Vérard, s. d., 2 tomes en 1 vol. pet. in-folio.]

— *Roman de Perceval le Gaulois* [sic] *à Paris, 1513* [sic pro 1530, pet. in-fol., goth., de 228 ff. imprimé par Sainct Denis et Longis ; édit. princeps.]

— *Le premier et second vol. du Roman de Perseforest, à Paris, 1631* [sic pro 1531-32, Gilles de Gourmont, 6 tomes en 3 vols. pet. in-folio.]

— *Le Pellerinage de l'âme ; impr. l'an 1499* [Ant. Vérard, petit in-folio, goth., fig., 96 ff.

— *Traicté de deux loyaux amans, en vers, à Paris. 1493* [Traicté très plaisant et récréatif de l'amour parfaicte de Guisgardus et Sigismonde. Ant. Vérard, in-fol., goth., 20 ff.]

— *La Fleur des batailles, Dolin* [sic] *de Mayence, à Paris, 1501* [Ant. Vérard, in-fol., goth., 70 ff. fig.] (1).

La raison pour laquelle on semble avoir voulu dissimuler la possession de ces livres, c'est que vers la

(1) Dans ces pièces, le *Pélérinage de l'âme* est à sa place, puisque c'est une des parties de l'ouvrage de Guillaume de Digulleville, qu'on appelait autrefois le *Roman des trois pélerinages* ; mais l'*Arbre des batailles* ne saurait guère figurer même parmi les romans de chevalerie, malgré son titre.

seconde moitié du XVII[e] siècle, en France, toute cette classe d'écrits, en prose et en vers, ne parut plus digne de figurer ostensiblement dans une bibliothèque recommandable. Ce serait même sous l'empire de ce préjugé, lorsque Nicolas Clément proposa de modifier le classement de la Bibliothèque du Roi en 1702 (1), qu'il expulsa ces curieux livres de l'Y (Belles-Lettres) pour les reléguer dans l'Y², créé exprès. Le titre donné à cette nouvelle division montre assez le peu de cas qu'on faisait de ce genre d'ouvrages : *Eroticon sive romanensium, ut vocant, et ludicrorum scriptores.* Par la même occasion, et apparamment pour un motif à peu près semblable, les livres protestants furent aussi l'objet de cette espèce de mise à l'index dans un nouveau D².

(*A suivre*) HENRY HARRISSE.

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* ; t. XLIII, p. 200.

UNE PETITE DÉCOUVERTE BIBLIOGRAPHIQUE

LES POÉSIES

DE

DES BARREAUX

(Vers à Marion de L'Orme, sonnets philosophiques, etc.)

(Fin)

La mort est là, fin de toutes choses ; Des Barreaux en subit la hantise, il en prend d'abord son parti assez cavalièrement :

SONNET (1)

Toy qui braves la mort, et qui d'un grand courage
Concluant en trois mots, fais sonner hautement :
On naist, on vit, on meurt, c'est l'Homme entièrement ;
La mort comme la vie est de son apanage.

Nous n'appréhendons point la mort, mais le dommage
Qu'apporte le non estre ; et ce fatal moment
Qui nous porte à la triste horreur du monument
Doit estre justement appréhendé du Sage.

(1) Bibl. Sainte-Geneviève. Ms. 3208. Ce sonnet est précédé du sonnet :

« Que ta condition, Mortel, me semble dure »

et suivi de deux autres également de Des Barreaux :

« Ruine des humains, ô mort abominable ! »
« Que la condition de notre sort est dure ».

Il faut estre bien fat, stupide ou malheureux
Pour n'avoir pas douleur de ton sort rigoureux
Qui t'oblige à la mort du jour de ta naissance.

Mais pour n'en point jetter d'inutiles soupirs,
Et n'avoir pas toujours cet objet en présence,
Jette-toy comme moy dans le sein des plaisirs.

SONNET (1)

Ruine des humains, ô mort abominable !
Sous ta cruelle faux tu fais tout trébucher,
Et puis le fond des eaux, une fosse, un bûcher,
Reçoivent du vaisseau le débris déplorable.

Mais elle n'entend rien, elle est inexorable,
Quand son heure est venuë, allons, il faut marcher,
Au milieu des plaisirs, elle nous vient chercher,
Et nous sçait bien trouver au lit et à la table.

Elle attaque le fort, le sage et le sçavant,
Elle prend par derrière, elle prend par devant,
Contre cet ennemy je ne voy rien qui m'aide.

Quelques-uns me diront, pourquoy s'en affliger,
Pourquoy s'en tourmenter, c'est un mal sans remède,
Et c'est cela, morbleu, qui me fait enrager.

SONNET (2)

Que ta condition, Mortel, me semble dure,
Tout ce qui naist périt dans ce vaste séjour,
Et la vie s'enfuit, sans espoir de retour :
Sus donc, employons bien le temps pendant qu'il dure.

(1) Rec. de Sercy, V[e] p. 1660 ; Rec. de 1667 (II[e] p.), p. 205. Dans les Annales poétiques, t. XXIII (de Marsy et Imbert), ce sonnet est donné à Petit (de Rouen) ; nous n'attachons aucune valeur à cette attribution ayant relevé de nombreuses erreurs de ce genre dans ce recueil.

(2) Rec. de 1667 (II[e] p.), p. 206.

Prenons tous les plaisirs que permet la nature,
Pendant que nous voyons la lumière du jour.
On ne boit point là-bas, on ne fait point l'amour,
Dans cette longue nuit qui suit la sépulture.

La mort estant un mal que l'on ne peut guérir,
Bien que j'aye douleur qu'il me faille mourir,
Cette douleur en moy de plaisir est suivie,

Et pour me consoler je ne fais point d'effort,
Car je ne connois point plus grand heur dans la vie,
Que d'avoir grand sujet d'enrager de la mort.

Mais il y revient malgré lui :

SONNET (1)

Que la condition de notre sort est dure,
La mort moissonne tout, et sans rien épargner,
Du monde se verra détruire la structure,
Par la suite du temps qui fuit sans retourner.

Hélas ! pourquoi mourir, traîtresse de nature,
Toy qui nous ostes tout, et sembles tout donner :
Que nos maux sont réels et nos biens qu'en peinture,
Puisqu'un jour il les faut du tout abandonner !

Que sert-il de chercher sur terre et sur Neptune,
L'abondance des biens, l'éclat de la fortune,
Même les voluptés avecque tant d'effort :

Que l'on demeure en paix, que l'on aille à la guerre,
Que l'on monte sur mer, que l'on marche sur terre,
On ne fait pas un pas qu'on ne coure à la mort.

Puis, il se défend d'y penser :

(1) Rec. de 1667 (IIe p.), p. 205.

SONNET (1)

Mortel, qui que tu sois, n'aye plus à frémir
De l'horreur de la mort et de la sépulture,
Ce n'est qu'un doux repos où tombe la nature,
Dont l'insensible estat ne doit faire gémir.

Nos sens s'éteignent tous quand on vient à périr,
De l'âme avec le corps ne se fait point rupture,
Ce n'est qu'extinction de chaleur toute pure ;
Donc est-ce un si grand mal que d'avoir à mourir ?

Peut-estre notre mort sera-t-elle impréveüe,
Peut-estre pourra-elle échapper nostre veüe,
Par l'insensible effet d'un violent transport.

C'est pourquoy de tout point contentons nostre envie,
Du reste, chers amis, laissant faire le sort,
Des pensers de la mort n'affligeons point la vie.

Cependant la réalité lui apparait, cruelle, inexorable :

SONNET (2)

Dieu, Nature ou Destin, que tu nous fais grand tort !
De peine et de chagrin toute la vie est pleine,
Au lieu de ton amour tu nous montres ta haine,
Qui que tu sois des trois qui conduises le sort.

On pleure, l'on gémit, l'on souffre et foible et fort,
Pendant le cours fatal d'une vie incertaine,
Par quels fascheux chemins au cercueil on nous traîne.
Pauvreté, maladie, et puis survient la mort.

La Nature le veut, il faut que tout périsse,
La plante, l'animal, la pierre, l'édifice,
En ayant prononcé l'irrévocable arrest,

Tu ne nous donnes rien, traîtresse de Nature,
Tu nous prestes la vie, ouy, mais à grande usure,
Nos maux font qu'on t'en paye un trop gros intérest.

(1) Rec. de 1667 (IIe p.), p. 207.
(2) Rec. de 1667 (*Id.*, *id.*).

La même note domine dans les stances suivantes qui se terminent par un beau cri d'égoïsme :

STANCES (1)

Sur l'affection de la vie

Mon Dieu, que la lumière est belle,
Mais on n'en voit qu'une étincelle ;
On n'est pas sorty du berceau,
Que l'on court à la sépulture :
Que les froides nuits du tombeau
Font d'outrages à la nature !

De toutes ces beautez célestes,
Voyez les misérables restes,
Dans ce lit commun des humains,
Où Dieu veut que toujours on dorme,
Ces beaux yeux et ces belles mains,
N'ont plus ny mouvement ny forme.

Hommes illustres en vos âges,
Habitans de ces noirs rivages,
Pâles ombres de l'Achéron,
Corps de fumée, images sombres,
Lorsque vous estes chez Charon,
A grand peine estes-vous des ombres.

Quelle injustice, quelle injure,
Quelle indignité de nature !
L'estre du plus homme de bien,
N'est qu'un peu de cire allumée,
Dont le trépas ne laisse rien,
Qu'un peu de cendre et de fumée.

De tous les maux de cette vie,
La pauvreté, la maladie,
Rien ne me peut faire frémir,
Que l'horreur de la sépulture,
Mais quand il me faudra périr,
Périsse avec moy la nature.

(1) Rec. de 1667 (IIe p.), p. 215.

J'aime cet Empereur de Rome,
Qui se tuant en galant homme,
Eust voulu du même couteau,
Dont il se fit playe profonde,
Faisant de sa main son tombeau,
Le faire aussi de tout le monde.

La vieillesse approche, et avec elle s'ouvre le chemin du repentir, Des Barreaux s'illusionne peut-être sur la sincérité de sa conversion (1), car il qualifie le sonnet suivant de « pieux » :

SONNET PIEUX (2)

Celuy qui vit pour l'autre vie,
Est aise se voyant vieillir,
Car il est plus prest de cueillir
Les douceurs dont elle est suivie.

Puissé-je prendre telle envie,
Avant qu'avoir à défaillir,
La mort venant lors m'assaillir,
Ne sera point mon ennemie.

C'est là, Rédempteur des mortels,
Que j'implore au pied des autels,
Miséricorde pour ta gloire.

(1) Les accès de libertinage et de piété de Des Barreaux ont été l'objet des railleries de ses contemporains, son ami Saint-Pavin même ne l'a pas épargné :

Tirsis tremble : Il est incertain
Quel doit estre un jour son destin.
Il change à tout moment de vie.
Malade, il est homme de bien :
En pleine santé, grand impie :
Mort, il craint de n'estre plus rien.
Que je plains son inquiétude :
C'est en vain qu'il prétend connoistre le futur :
Qu'il mette toute son étude
A jouir du présent. C'est toujours le plus sûr.

(Inédit. Ms. Nouv. acq., fr., 1697. Bibl. nat.)

(2) Rec. de 1667 (II[e] p.), p. 231.

Déroge à ta sévérité,
Si je ne puis vivement croire,
Ayde à mon incrédulité.

Mais il ne lui est pas facile de dépouiller le vieil homme et sa piété manque d'orthodoxie !

SONNET PIEUX (1)

Que c'est une chose agréable,
Que d'espérer l'éternité,
Qui console l'adversité,
Et rend le mal plus supportable.

Le Ciel seul nous est désirable,
Seul séjour de félicité,
Icy bas la prospérité
N'est ny solide ny durable.

Quittons donc ces plaisirs mondains,
Si contemptibles et si vains,
Le Ciel soit tout nostre envie,

C'est en Dieu qu'il faut s'éjoüir,
Vivons, vivons pour l'autre vie,
Et puis mourons pour en joüir.

La maladie seule peut ramener à Dieu cette brebis égarée depuis si longtemps, elle arrive en 1666 assez grave pour faire courir le bruit de la mort du poète annoncée par Guy Patin dans sa lettre du 28 mai. Au milieu des souffrances et se croyant au seuil de l'éternité, Des Barreaux s'essaye en quelque sorte par les stances suivantes avant d'écrire le magnifique sonnet (2) qui nous a

(1) Rec. de 1667 (IIe p.), p. 232.
(2) Ce sonnet a été contesté à Des Barreaux par Voltaire : « Il est « faux que le sonnet soit de Des Barreaux, il était très fâché qu'on « le lui imputât. Il est de l'abbé de Lavau qui était alors jeune et « inconsidéré ; j'en ai vu la preuve dans une lettre de Lavau à l'abbé « Servien » [Siècle de Louis XIV], mais deux faits ont tranché définitivement la question en faveur de Des Barreaux :

conservé son nom et dans lequel revivent tous les enseignements reçus dans sa jeunesse :

D'un pécheur malade

Les ombres de la Mort me vont couvrir les yeux
Il faut quitter la terre et s'eslever aux cieux,
Il faut des libertins détester les maximes,
Et que mon repentir soit égal à mes crimes.

Pardon, Seigneur, pardon à ce pécheur chrestien
Qui fut homme d'honneur sans estre homme de bien,
Et qui d'une foy morte ou plutôt endormie,
Ne cherchoit son salut que dans la prud'hômie.

Par ta bonté, Seigneur, mon Esprit éclairé
Reconnoist qu'autrement tu dois être adoré,
Et qu'une âme au plaisir par le monde emportée
N'est pas digne du sang dont tu l'as racheptée.

L'inspiration vient et se traduit par un acte de foi et d'espérance d'une envolée superbe :

Ce sonnet a paru pour la première fois dans la Seconde partie du *Recueil de pièces galantes en prose et en vers* de Mme la comtesse de La Suze et d'une autre dame, comme aussi de plusieurs et différents autheurs. Paris, Gabriel Quinet 1668, in-12, avec le titre suivant : *Sonnet du sieur D. B... en mourant* (Voir p. 263, note pour la date de la mort de Des Barreaux).

Et Boursault (*Lettres nouvelles de Mr Boursault*, Paris, 1697, in-12), le cite dans une lettre adressée à Des Barreaux, lettre dans laquelle il l'engage à revenir à de meilleurs sentiments en insistant sur l'inconséquence de sa conduite.

Le quatrain suivant précise la date de la composition du susdit sonnet :

Quand Des Barreaux dit en tous lieux
Qu'il ne croira jamais en Dieu,
Ce n'est que par boutade
Il y croit quand il est malade.

Dans le Ms. 2203 de la Bibl. Mazarine, ce quatrain porte pour titre : « Couplet fait dans le temps que Des Barreaux fit son sonnet du Pénitent » et le Rec. Maurepas, t. III (no 12618, Bibl. nat.), le reproduit avec la date de 1666.

SONNET (1)

Grand Dieu! tes jugemens sont remplis d'équité : (2)
Toûjours tu prens plaisir à nous estre propice :
Mais j'ay fait tant de mal, que jamais ta bonté
Ne peut me pardonner qu'en choquant ta justice (3).

Ouy, mon Dieu, la grandeur de mon impiété
Ne laisse à ton pouvoir que le choix du supplice ; (4)
Ton intérest s'oppose à ma félicité,
Et ta clémence mesme attend que je périsse.

Contente ton désir puisqu'il t'est glorieux : (5)
Offense-toy des pleurs qui coulent de mes yeux ;
Tonne, frappe, il est temps, rends-moy guerre pour [guerre.

J'adore en périssant la raison qui t'aigrit,
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre, (6)
Qui ne soit tout couvert du sang de Jésus-Christ ?

Des Barreaux le complète en implorant la miséricorde de Dieu :

Ne regarde point mes forfaits
Je sçay que du pardon, ils me rendent indigne,
Regarde ta bonté qui ne tarit jamais :
Plus les péchez sont grands, plus la grâce est insigne.
Pour l'amour de toy seul, ou pour mon repentir
Fais m'en les effets ressentir (7).

(1) Nous reproduisons le texte de ce sonnet d'après le *Recueil de poésies chrestiennes et diverses* dédié à Mgr le prince de Conti par M. de La Fontaine. Paris, Pierre le Petit, 1671. Les variantes indiquées sont celles du texte original (Seconde partie du Rec. de Mad. de La Suze... 1668 in-12).

(2) Var. : Tousjours tes jugemens...

(3) *Id.* : Ne me pardonnera...

(4) *Id.* : Ne laisse à ton pouvoir que le droit du supplice

(5) *Id.* : Contente ton désir puisqu'il est glorieux

(6) *Id.* : Mais dessus quel endroit tombera le tonnerre

(7) Ces six vers se lisent à la suite du sonnet et font pour ainsi dire corps avec lui dans le t. III du Rec. Ms. Tralage, p. 137 (Bibl. de l'Arsenal, 6543). La signature ou l'attribution à Des Barreaux vient après.

Et rassuré, il dicte lui-même la réponse de la Divinité :

SONNET (1)

Pécheur, mes jugemens sont remplis d'équité
Toûjours je prends plaisir à t'être en tout propice,
Jamais il n'est de mal plus grand que ma bonté
Et souvent ma clémence arrête ma justice.

Console-toi, mon fils, de ton iniquité :
Oui, j'ôte à mon courroux le droit de ton supplice.
Je fais mon intérest de ta félicité :
Ma volonté n'est pas que ton âme périsse.

(1) Ce sonnet, donné à Des Barreaux par le Ms. 2183 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est précédé de la note suivante : « Des Barreaux qui a fait le fameux sonnet que tout le monde sçait et admire, y a fait lui-même la réponse suivante dans laquelle il fait parler Dieu » (*Suit le texte du sonnet*). Puis une réserve : « Je doute fort que cette réponse soit de M. Des Barreaux, je la trouve aussi commune que son sonnet est sublime. La réponse ci-après que ledit sieur Des Barreaux aurait préférée à la précédente qu'on lui attribue est, suivant moy, beaucoup meilleure et a beaucoup plus de rapport à son magnifique sonnet » :

Réponse au sonnet de M. Des Barreaux :
C'est Dieu qui parle

Oui ! tous mes jugemens sont remplis d'équité
Au Pécheur pénitent je veux être propice
Il est vrai que ton crime a lassé ma bonté
Mais je puis pardonner sans blesser ma justice.

Oui ! quoy que la grandeur de ton iniquité
Ne laisse en mon pouvoir que le choix du supplice,
Tes cris qui m'ont fléchi font ta félicité,
Mon amour ne veut pas qu'un cœur contrit périsse.

Toûjours de faire grâce il me fut glorieux,
Je suis touché des pleurs qui coulent de tes yeux.
Au seul impénitent je déclare la guerre.

Un soupir m'adoucit, si le péché m'aigrit.
Mon fils qui te réclame arrête mon tonnerre
Que puis-je refuser au sang de Jesus-Christ ?

Contente mon désir puisqu'il t'est glorieux
Lave-toi dans les pleurs qui coulent de tes yeux ;
Je te donne la Paix pour change de la Guerre.

J'accepte en te sauvant la douleur qui t'aigrit :
Je ne frapperai point des coups de mon tonnerre
Celuy que j'ay couvert du sang de Jésus-Christ.

III

Les poésies amoureuses et philosophiques dont nous avons donné le texte portent en elles la marque de leur authenticité : le fond et la forme ne laissent planer aucune incertitude sur le nom de leur auteur, alors même que ce nom ne serait pas pour quelques-unes inscrit dans le Recueil de Conrart.

Les premières ne peuvent s'appliquer à d'autres personnages que Marion de L'Orme et Des Barreaux. Est-il utile de citer, à l'appui de cette affirmation, les initiales M. D. L. placées en tête d'une élégie, les allusions si précises à un des frères et à deux sœurs de Marion, le titre des stances mentionnant la rivalité du poète avec le Cardinal de Richelieu, etc., etc. ?

Les secondes (1) émanent « d'un esprit fort » comme Des Barreaux se qualifiait en pleine santé ; elles reflètent

(1) « Ces petites poésies sont encore entre les mains des curieux, elles sont toutes assez hardies (Voltaire : *les Ecrivains français du siècle de Louis XIV*).

« MM. Legoux et Lantin, conseillers au Parlement de Dijon, cités par l'abbé Joly dans ses savantes et curieuses remarques sur le Dictionnaire de Bayle, disent l'un et l'autre que Des Barreaux faisoit de beaux vers et de beaux sonnets, et qu'il excelloit dans la poésie françoise, surtout dans les ouvrages de débauche. M. Lantin ajoute qu'il lui en avoit entendu réciter sur l'Auteur de la nature, qu'il appeloit l'âme du monde ; et quelques autres pièces sur d'autres sujets, qui devoient être supprimées, quoique pleines d'esprit. Selon M. Legoux, il avoit composé aussi une pièce de théâtre, dont ce ma-

les théories matérialistes que lui prêtent Tallemant, Marcassus et Guy Patin et commentent éloquemment une existence consacrée tout entière au plaisir et à la volupté.

La langue des unes et des autres révèle un écrivain de race, elle lui assigne un rang entre Maynard (1) et son ami Saint-Pavin (2).

Terminons en réfutant par avance une objection qui pourrait être soulevée :

Pourquoi les recueils collectifs du XVII[e] siècle nous ayant conservé neuf pièces de Des Barreaux sur les *seize* du Recueil de Conrart en renferment-ils deux seulement sur les vingt-neuf nouvelles que nous lui attribuons? Tout simplement parce que les vingt-sept pièces écartées ont, en presque totalité, une tendance impie très prononcée, elles sentent le fagot. Or, en 1667, cinq années à peine s'étaient écoulées depuis l'exécution de Claude Le Petit, étranglé puis brûlé sur l'accusation d'avoir publié dans un livre infâme (Le B.... des Muses) des poésies contre la Sainte-Vierge. Cet état d'esprit ayant à

gistrat ne se rappeloit ni le titre ni le sujet. » (Goujet : Bibl. fr., t. XVII, p. 329). Nous n'avons pu retrouver encore ni le désaveu du fameux sonnet cité par Saint-Marc, ni les stances où il appelait Dieu l'Ame du monde, ni la pièce de théâtre dont parle ci-dessus M. Legoux.

(1) François Maynard, né à Toulouse en 1582, mort à Saint-Céré le 28 décembre 1646. Il fut dans sa jeunesse secrétaire de la reine Marguerite, ensuite président au présidial d'Aurillac vers 1614, puis membre de l'Académie française et enfin conseiller d'État (Voir l'étude de MM. Durand-Lapie et F. Lachèvre : Deux homonymes : François Maynard et François Ménard, avocat à la cour du Parlement de Toulouse et au présidial de Nimes).

(2) Denis Sanguin de Saint-Pavin, le célèbre athée, né à Paris vers 1600, mort le 8 avril 1670. Il finit, comme Des Barreaux, dans les bras d'un prêtre et avec de grands sentiments de repentir (Voir lettre de Guy Patin du 11 avril 1670). Ses poésies à peu près complètes ont été publiées par M. Paulin Paris. Paris 1861 ; nous en connaissons d'inédites.

son service d'aussi sévères répressions (1) explique que ni Conrart, ni les éditeurs parisiens n'aient désiré donner asile à une verve aussi compromettante. Voilà, à nos yeux, la raison pour laquelle les sonnets et certaines stances de Des Barreaux ne se lisent que dans un recueil imprimé à l'étranger avec le nom d'un libraire imaginaire : Pierre du Marteau, pseudonyme sous lequel se cachait alors Daniel Elzévier (2), et dans quelques rares manuscrits.

FRÉDÉRIC LACHÈVRE.

(1) 9 janvier 1657, Denis du Bois, galères à perpétuité, pour avoir juré le nom de Dieu.
16 avril » Bonaventure-Pierre Joly, pendu et étranglé en place de Grève, pour jurements et blasphèmes.
28 mai » Denis Ambroise, dit le Turc, peine du fouet avec amende honorable devant Notre-Dame et devant Saint-Paul, et 9 ans de galères, pour blasphèmes.
14 juin » Alexis Lageau, amende honorable devant l'église Saint-Eustache et 3 ans de galères, pour blasphèmes et jurements.

(Eug. D'AURIAC)

(2) Léonce Janmart de Brouillant : *Histoire de Pierre du Marteau, imprimeur à Cologne*. Paris, 1888, in-4.

NOUVEAU SUPPLÉMENT

A LA

BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES

(*Suite*)

---

* 204. ITERATIVES Remonstrances a Messieurs et Reverends Péres, les Curez & Predicateurs de la Ville & Dioceze de Bourdeaux. *S. f. de titre, n. l. n. d.*, 8 pages.

A la fin signé : Gai Bourdelois, Prestre. — Pièce dirigée contre Mazarin après son retour en France.

* 205. JOIE de la France, sur la liberté de Messieurs les Princes. Escrite par un Gentilhomme de son Altesse, à un sien Amy. *A Bourdeaux, par Guillaume de la Court, Imprimeur ordinaire du Roy, & de Sadite Altesse*, 1651, 7 pages.

De Paris, le 15 février 1651.

* 206. JOURNAL de ce qui s'est passé de plus remarquable en la ville de Bordeaux, depuis le 17 jusques au 26 du mois dernier. *S. f. de titre.* (A la fin :) *A Lyon, ce 14 Aoust 1653. Chez Jean Aymé Candy, Imprimeur....* 16 pages chif. de 781 à 796.

La pièce porte en tête le n° 97. — Extrait de la *Gazette*.

207. JUGEMENT de la Cour Presidialle d'Agenois, contre la Cour des Aydes. Avec le playdoyé de Messieurs les Gens du Roy. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1650, 10 pages et 1 f. blanc.

Cat. Mazarine.

208. JUGEMENT du Curé Bordelais, pour servir à l'histoire des mouvements de Bordeaux, en 1651, par M. Lancelot

du Mulet, Abbé de Verteuil en Médoc. *S. l. n. d.*, (1651), pet. in-12.

Réimpression du n° 1772 de Moreau. — Cat. Mazarine.

* 209. LARMES (les) de Thémis exilée de Bordeaux, adressées au Roy. *Paris, chez Gilles Dubois*, 1653, 22 pages.

L'édition citée par Moreau est de *Paris, Pierre Targa...*

210. LETTRE circulaire de l'assemblée de la Noblesse. *A Bourdeaux, S. d.*, (1651), 20 pages.

Du dernier février 1652. — Il y a eu plusieurs éditions de cette lettre : *Paris, S. l.*, etc.. Moreau, n° 1819, ne cite que celle *S. l.* en 14 pages. Cat. Mazarine.

211. LETTRE circulaire des Curés d'Entre-deux-mers à tous les Curés du Diocese de Bordeaux. *S. l. n, d.*, 4 pages.

De Créon, le 21 mars 1651. — Cat. Mazarine.

212. LETTRE circulaire du Parlement de Bourdeaux, escrité à tous les Parlemens de France. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1651, 4 pages.

Du 27 Octobre 1651, — Bibl. de Bordx., 25994 h-33.

* 213. LETTRE circulaire du Parlement de Bourdeaux, escrite a tous les Parlemens de France. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1651, 4 pages.

Du 23 Septembre 1651. — Bibl. de Bordx., 8748.

214. LETTRE d'un Bordelois a un Bourgeois de Paris. *A Bordeaux*, 1651, 8 pages.

De Bordeaux, le 19 septembre, 1651, signée à la fin R. D. L. Il y a deux éditions différentes portant *Bordeaux*. Bibl. Mazarine, 10170 et 13421.

* 215. LETTRE d'un Bourgeois de Poitiers, escrite à un Bourgeois de la Ville de Bourdeaux. Contenant le soulevement du Peuple de la Ville de Poitiers, pour un soufflet donné au maire de la dite Ville par un Huissier du Cabinet de la Reyne. Ensemble plusieurs particulatez de divers endroits. *S. l.* 1652, 7 pages.

Datée de Poitiers, le 5 Janvier 1652 et signée F. D. Q.

216. LETTRE d'un gentilhomme du Périgord écrite à un sien ami contenant ce qui s'est passé dans la déroute du chevalier de La Valette, près Bergerac, *S. l.* 1650.

Cat. Mazarine.

217. LETTRE d'un marchand de Liège à un sien correspondant de Paris.... *Bourdeaux*, 1651, 8 pages.

Du 10 Août. — Moreau, n° 1884, ne cite qu'une édition *S. l.* — Cat. Mazarine.

* 218. LETTRE de la Cour de Parlement de Bourdeaux escrite à la Cour de Parlement de Paris. *Bourdeaux, Jean Millanges, Imprimeur du Roy*, 1650, 4 pages.

Bibl. Nationale, L 537-1542. — Il n'y a jamais eu à Bordeaux d'imprimeur du nom de Jean Millanges ; supercherie typographique évidente.

* 219. LETTRE de la Cour de Parlement de Paris, escrite à la Cour de Parlement de Bourdeaux. Du 2 janvier 1652. *A Bourdeaux. Par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1652, 4 pages.

Au sujet du retour de Mazarin en France.

* 220. LETTRE de la Cour de Parlement de Paris, escrite à la Cour de Parlement de Bourdeaux. Du septiesme septembre 1649. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Du 7 septembre, au sujet de la Déclaration du Roi. — *Bibl.* de Bordx., 8921-12.

* 221. LETTRE de la Cour du Parlement de Paris, escrite à la Cour du Parlement de Bourdeaux. Du 23 Oct. 1649. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*, 1649, 4 pages.

Relative à la continuation des malheurs du parlement de Bordeaux. — Bibl. de Bordx., 10504-50.

222. LETTRE de Madame la Princesse, écrite au Roy à son arrivée proche de Bordeaux. *Paris, par E. La Seray*. 1650, 8 pages.

Bibl. Nat. Lb 37-1568 A. — Moreau, n° 1958, n'indique *que* l'édition *Jouxte la Copie imprimée à Bordeaux*.

* 223. LETTRE de Madame la Princesse escrite au Roy. *A Paris, jouxte la Copie imprimée*, 1650, 8 pages.

Signée : Claire Clémence de Maillé. A Bordeaux, ce 2 août 1651. — Moreau, n° 1957, ne cite que l'impression *S. l.* — Bibl. Mazarine, n° 242.

224. LETTRE de Monseigneur le Duc de Rohan à Son Altesse Royale sur les entreprises du cardinal Mazarin. *A Bordeaux, par P. du Coq*... 1652, 7 pages.

Dans Moreau, n° 2004, édition de Bordeaux seulement. — Cat. Mazarine.

* 225. LETTRE de Monseigneur le Duc d'Orléans escrite à la Cour de Parlement de Bordeaux. Du 17. de May 1651. A *Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy,* 1651, 4 pages.

Au sujet de la nomination du Prince de Condé comme Gouverneur de Guyenne en remplacement du duc d'Espernon. — Bibl. de Bordx., 25994 h-3.

* 226. LETTRE de Monseigneur le Duc d'Orléans,, escrite à la Cour de Parlemeut de Bourdeaux. Touchant l'entrée du Cardinal Mazarin en France. Du troisiesme janvier mil six cens cinquante-deux. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy,* 1652.

Du 3 janvier.

227. LETTRE de Monseigneur le Duc d'Orléans escrite à Messieurs du Parlement de Bourdeaux, avec la Réponse dudit Parlement. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy,* 1652 8 pages.

Rec. du G^{d} Séminaire de Bordx.

* 228 LETTRE de Monseigneur le Duc d'Orléans, escrite à Messieurs les Maire & Jurats de Bourdeaux. Du 17 de May 1651. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy,* 1651, 4 pages.

Même sujet que le n° 224. Bibl. Bordx, 25994 h-10.

* 229. LETTRE de Monseigneur le Prince à Monseigneur le duc d'Orléans. *A Bourdeaux, chez Pierre du Coq, Imprimeur de Son Altesse Royale, ruë St-Jammes, à l'enseigne du Coq.* 1651, 8 pages.

Du 29 octobre. — Bibl. de Bordx., 8748.

* 230. LETTRE de Monseigneur le Prince de Condé, escrite à la Cour du Parlement de Bourdeaux. Du 16. de May 1651. Portée par le Sieur de Casenave. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy.* 1651, 4 pages.

De Paris, le 16 mai 1651. — Au sujet de sa nomination au Gouvernement de Guyenne. — Voir le n° 232. — Bibl. de Bordx., 25994 h-8.

* 231. LETTRE de Monseigneur le Prince de Condé escrite à Messieurs de la Cour de Parlement de Bourdeaux. Sur le sujet de son arrivée en son gouvernement. *A Bour-*

deaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy. 1651. 2 ff. non chif.

Datée de Verteuil, ce 19 septembre 1651 et signée : Louys de Bourbon. — Bibl. de Bordx. 25994 h-29.

232\. LETTRE de Monseigneur le Prince de Condé. Escrite à Messieurs de la Cour de Parlement de Bourdeaux. *A Bourdeaux, par Guillaume de La Court, Imprimeur ordinaire du Roy et de Son Altesse*. 1651, 8 pages.

De Paris, le 16 mai 1651. — Bibl. de Bordx., 8923 bis. Autre impression du nº 230.

233\. LETTRE de Monseigneur le Prince de Condé escrite (le 26 juillet 1652) à Messieurs du Parlement de Bourdeaux, avec la Réponse dudit Parlement. *S. f. de titre, n. l. n. d.*, (1652), 8 pages.

Rec. du Gd Séminaire de Bordeaux.

234\. LETTRE de Monseigneur le Prince de Condé escrite à Messieurs les Maire et Jurats, Gouverneurs de Bourdeaux, Juges Criminels et de Police. *A Bourdeaux, par G. de La Court, Imprimeur ordinaire du Roy et de Son Altesse. S. d.* (1652), 6 pages et 1 f. blanc.

Datée de Paris, 29 septembre 1652. — Bibl. de Bordx., 8748.

235\. LETTRE de Monseigneur le Prince escrite à Messieurs les Maires *(sic)* & Jurats, Gouverneurs de Bourdeaux. Avec la Lettre escrite à Messieurs les Bourgeois. *A Bourdeaux, par J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*. 1652, 7 pages.

Paris, le 26 mai 1652. — Bibl. de Bordx., 8748.

* 236. LETTRE de Monseigneur le Prince escrite à Messieurs les Maires & Jurats Gouverneurs de Bourdeaux, Juges Criminels & de Police. *A Bourdeaux, chez J. Mongiron Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy. S. d.* (1651), 4 pages.

De Verteuil, 19 septembre 1651 et signée : de Louys de Bourbon. — Bibl. de Bordx., 25994 h-28. Au sujet de son arrivée à Bordeaux.

(A suivre) E. LABADIE.

LE MONSTRE D'ABUS

En 1558, parut chez Barbe Regnault, à Paris, un ouvrage intitulé : **Le Monstre d'abus**, *composé premièrement en latin par maistre Jean de la Daguenière, docteur en médecine et matématicien ordinaire des landes d'Annière, et despuis traduit et mis en nostre langue françoyse par le More du Vergier, recteur extraordinaire de l'Université de Mateflon, et protecteur des gondz de la Haioulen.*

Ce livre, écrit par un protestant contre Nostradamus, a eu le don de mettre en verve l'imagination d'un rédacteur du *Bulletin du Bibliophile*, M. Bujet (1). Dans un article des plus subtils, l'auteur a essayé de prouver que l'auteur de ce livret était Théodore de Bèze.

Nous avons des raisons de croire que l'auteur est un Angevin. La *Daguenière* est une commune du département de Maine-et-Loire. *Asnières* est une ancienne abbaye des environs de Saumur. Le *Verger* est un château de l'arrondissement de Baugé, près duquel se trouve l'antique village de *Matheflon* (2). La Haioulèn pourrait peut-être s'identifier avec la *Haie-Joulain*, village voisin de la Daguenière.

Théodore de Bèze ne vint prêcher à Saumur qu'au mois d'avril 1562, et *le Monstre d'abus* fut imprimé en 1558.

F. Uzureau.

(1) *Bulletin du Bibliophile*, mai 1861, p. 241-268.
(2) *Annales Fléchoises*, septembre 1903.

CHRONIQUE

Don au Cabinet des estampes. — Le graveur Frédéric Laguillermie vient de faire don au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale d'une centaine de ses planches — épreuves d'état — gravées principalement à Londres, d'après les chefs-d'œuvre de Van Dyck, Franz Halz, Velasquez, Titien, Lawrence, Gainsborough, Rubens, Delacroix, etc.

Cette collection est surtout précieuse, parce que c'est celle de l'artiste même, et que chaque épreuve porte de sa main des notes et des observations concernant le tirage et les modifications à apporter aux planches.

Bibliothèque de la ville de Lyon. — Par arrêté municipal, et à la suite du concours ouvert pour le choix d'un bibliothécaire en chef de la ville en remplacement de M. Aimé Vingtrinier, décédé, M. Cantinelli, ancien bibliothécaire-adjoint de la ville de Marseille a été nommé à ce poste.

Ernest Renan en Bretagne. — Sous ce titre, M. René d'Ys vient de publier, à la librairie Émile-Paul, d'après des documents nouveaux, une étude sur la « vie bretonne » d'Ernest Renan ; l'auteur de ce livre, présenté au public par M. Jules Claretie, de l'Académie française, y retrace le passé du célèbre écrivain, celui de sa famille, sa généalogie, son enfance au pays natal, sa vie d'écolier, etc. M. René d'Ys suit l'auteur de *la Vie de Jésus* jusqu'à sa mort et relate les cérémonies qui eurent lieu récemment, à l'occasion de l'inauguration de son monument à Tréguier, inauguration qui souleva dans toute la Bretagne d'énergiques protestations.

Vente de livres. — Les jeudi 17, vendredi 18 et samedi 19 décembre, à l'Hôtel Drouot, salle n° 7, à 2 heures, vente de la deuxième partie de la bibliothèque de feu Mr E. Massicot : Livres d'heures manuscrits et imprimés, incunables, livres à figures du XVIIIe siècle, livres armoriés. (*M. A. Durel, expert*).

Vente d'autographes. — Le samedi 19 décembre, à l'Hôtel Drouot, salle n° 8, à trois heures, vente d'une précieuse collection de lettres autographes contenant une curieuse série sur la famille Bonaparte, des lettres ou pièces de Henri IV, Marie de Beauvillier, Mazarin, Catherine II, Léon XIII, Bismarck, cardinal de Retz, Bossuet, Montesquieu, Chateaubriand, H. Beyle, Balzac, Hégésippe

Moreau, Alexandre Dumas père et fils, Th. Gautier, Brizeux, Flaubert, Mignard, Coysevox, Largillière, C.-N. Cochin, etc., etc. Morceaux de musique autographes de Cherubini, Auber, F. David, Gounod, etc. Une série de lettres importantes concernant le catholicisme libéral (Dom Guéranger, Lacordaire, Montalembert). (*M. Noël Charavay, expert.*)

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Edmond Bonnaffé, décédé à Paris, le 23 novembre, dans sa soixante-dix-huitième année.

M. Bonnaffé, qui avait commencé par être employé à la Compagnie de l'Ouest, s'était ensuite adonné à l'étude des belles-lettres et de l'histoire de l'art ; il est l'auteur ou l'éditeur d'un grand nombre de publications, parmi lesquelles nous citerons : *les Collectionneurs de l'ancienne Rome* (Paris, Aug. Aubry, 1867, in-8) ; *le Catalogue de Brienne* (1662) Ibid., id., 1873, pet. in-8) ; *les Collectionneurs de l'ancienne France* (Ibid., id., 1873, pet. in-8) ; *Inventaire des meubles de Catherine de Médicis en 1589* (Ibid., id., 1874, in-8) ; *Sur la contrefaçon*, extrait de « L'Art » (Paris, impr. J. Claye, 1876, gr. in-8) ; *Causeries sur l'art et la curiosité* (Paris, A. Quantin, 1878, in-8) ; *Inventaire de la duchesse de Valentinois* (Ibid., id., 1878, in-8) ; *Physiologie du curieux* (Paris, Jules Martin, 1881, pet. in-8) ; *Recherches sur les collections des Richelieu* (Paris, E. Plon et Cie, 1883, in-8) ; *Dictionnaire des Amateurs français au XVIIe siècle* (Paris, A. Quantin, 1884, in-8) ; *Sabba de Castiglione* (Ibid., id., 1884, gr. in-8) ; *les Propos de Valentin* (Paris, J. Rouam, 1886, in-12) ; *Bordeaux il y a cent ans. Un Amateur bordelais, sa famille et son entourage* (1740-1809) (Ibid., id., 1887, in-4o) ; *le Meuble en France au XVIe siècle* (Ibid., id., 1887, in-4o) ; *les Arts et les Mœurs d'autrefois* (Paris, Leroux, 1895, gr. in-8) ; *le Commerce de la curiosité* (Paris, H. Champion, 1895, in-8) ; *Études sur la vie privée de la Renaissance* (Paris, Société française d'éditions d'art, 1898, in-8), etc., etc.

— Nous apprenons également avec regret la mort de M. Emile Legrand, professeur de grec moderne à l'École des langues orientales vivantes, décédé le 28 novembre, à l'âge de 62 ans.

Emile Legrand est l'auteur de nombreuses publications philologiques et bibliographiques : nous citerons, entre autres œuvres de ce savant, sa *Collection de monuments pour servir à l'étude de la langue hellénique* (deux séries comptant ensemble 26 fasicules), sa *Bibliothèque grecque vulgaire*, composée de 9 volumes in-8o ; *Recueil de poèmes historiques relatifs à la Turquie et aux principautés danubiennes*, ses *Ephémérides daces de Dapontès*, son édition des lettres de Philelphe, enfin et surtout sa *Bibliographie hellénique*, dont il a publié trois volumes consacrés au quinzième et au seizième siècle, et cinq volumes consacrés au dix-septième.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— Camille MAUCLAIR. — Le Poison des pierreries. Compositions de Georges Rochegrosse gravées à l'eau-forte en couleurs par E. Decisy. Lettre-préface de l'auteur. *Paris, librairie des Amateurs A. Ferroud, F. Ferroud, libraire-éditeur. succ*r*, 127, boulevard Saint-Germain, 127*, 1903, gr. in-8 de 2 ff. III — 82 pp. et 1 f.

Il est assez peu fréquent qu'un livre paraisse, en édition originale, luxueusement illustré. C'est un honneur réservé à des auteurs de renom consacré. Ouvrez les catalogues des principaux éditeurs de luxe de la capitale, les Carteret, les Ferroud, les Floury, les Romagnol, les Rouquette, pour ne citer que ceux-là : Balzac, Vigny, Gautier, Musset, Mérimée, Nodier sont les écrivains le plus souvent mis à contribution. Les auteurs contemporains, Bourget, Coppée, Daudet, Flaubert, France, Goncourt, Halévy, Hennique, Richepin, Theuriet, d'autres encore, ont, eux aussi, fourni leur contingent et ce ne sont pas les moins goûtés. Quand un éditeur de luxe s'adresse à un jeune auteur, qui doit à sa jeunesse seule de n'avoir pas encore une notoriété qui s'impose, il lui faut savoir gré de sa hardiesse ; car, on doit bien en faire la triste constatation, la gent bibliophile est de nature assez routinière ; elle est surtout méfiante et c'est parfois un tour de force, un vrai prodige que de lui faire accepter l'œuvre d'un auteur dont le nom n'est pas universellement répandu. Eh bien, ce tour de force, ce prodige M. François Ferroud vient de l'accomplir avec *Le Poison des pierreries*.

Romancier de talent, critique d'art avisé, M. Camille Mauclair a déjà derrière lui un bagage fort respectable ; mais s'il est connu et

justement apprécié des lettrés, il n'avait pas encore, que je sache, franchi le cabinet des bibliophiles. C'est chose faite aujourd'hui ; et c'est par la grande porte que, grâce à M. Ferroud, il pénètre dans le sanctuaire.

Les amateurs ne regretteront pas, d'ailleurs, d'avoir réservé un bon coin de leur bibliothèque au *Poison des pierreries ;* cet ouvrage peut supporter n'importe quel voisinage sans avoir à en souffrir ; comme livre en couleurs, on peut dire qu'il est un des plus beaux qui aient paru dans ces dernières années. Le nom du maître qui l'a illustré, celui du graveur hors ligne qui a interprété les nombreuses compositions dont il est orné disent éloquemment la valeur de l'illustration : Georges Rochegrosse est un des peintres préférés des amateurs ; Decisy, peintre et graveur (il a obtenu comme peintre une médaille à l'Exposition universelle de 1900), s'était déjà fait remarquer par l'illustration d'un très charmant livre édité par Rouquette, *L'Enlèvement de la Redoute*, de Mérimée. Dans le *Poison des pierreries*, son talent sûr et délicat s'est encore affirmé. M. Camille Mauclair, en une jolie lettre-préface qu'il adresse à son ami Rochegrosse, reporte sur lui et sur le graveur tout le mérite du livre. Sa modestie est fort louable, mais il me permettra de la trouver exagérée quand il écrit : « De mon ouvrage, il n'y a guère à dire. J'y ai mêlé, dans un décor ancien, la magie, la sensualité, l'amour et la mort. C'est un mélange sombre et éternel, un philtre plus puissant que ceux de la fée Athana, et c'est en lui que fume toujours le vertige qui affole l'humanité. De ce conte l'agrément et la meilleure raison d'être seront donc, au gré du public, comme pour tant de ceux que tu as commentés, dans les rêves chatoyants que ton pinceau en fit fleurir. Ils en offriront tout le rehaut et tout le prix. Pour avoir uni nos deux noms et confié au burin si souple et si fidèle de l'excellent graveur Decisy le soin de transposer les créatures éclatantes que ta fantaisie anima, notre éditeur et ami méritera quelque rare offrande... Mais tous ceux qui, depuis si longtemps, ont appris en cette maison à t'admirer et à s'émouvoir de tes trouvailles me diront, mon cher ami, qu'il n'était donné à personne d'égaler un joaillier pareil et qu'il me devra suffire d'avoir été le docile ouvrier qui, dans un coin de l'atelier, rive et ajuste la monture du bijou choisi par le maître. »

La monture du bijou est très finement ciselée et M. Rochegrosse a dû, je pense, se montrer satisfait du travail de « son docile ouvrier ».

Le *Poison des pierreries*, imprimé par Philippe Renouard, est orné de dix-huit compositions : une vignette sur le titre, un en-tête, six hors texte, neuf dans le texte et un cul-de-lampe.

Presque en même temps que le livre de M. Camille Mauclair paraissait, à la même librairie, un autre ouvrage de luxe, illustré par A. Lepère. *La Jeunesse de Balzac. Balzac imprimeur* (1825-1828) ; on comprendra que je ne puisse en dire ici ni bien ni

mal : mais je ne veux pas quitter la librairie Ferroud sans annoncer l'apparition prochaine d'un petit livre de haut ragoût, *Le Songe d'une nuit d'hiver*, pantomime de M. Léon Hennique, illustrée par Jules Chéret et gravée à l'eau-forte par Bracquemond. Ce sera là un véritable régal.

GEORGES VICAIRE.

— Arsène ALEXANDRE. — La Maison de Victor Hugo. *Paris, Hachette et Cie*, 1903, gr. in-8 de 2 ff., 278 pp. et 1 f.

Ce livre est tout d'actualité. Il y a quelques mois à peine qu'a été officiellement inaugurée la « Maison de Victor Hugo ». Le public est désormais admis à la visiter, et nombreux sont les visiteurs qui vont chaque jour, place Royale, admirer les chefs-d'œuvre, les souvenirs de tout genre accumulés dans ce musée dont la création revient à M. Paul Meurice, l'ami fidèle et dévoué du poète.

Un écrivain d'art, dont les travaux sont trop connus de tous pour qu'il soit besoin de les rappeler ici, M. Arsène Alexandre, a pensé, et cela très justement, qu'il convenait de donner, en un beau livre, la description détaillée de ce musée. Nul mieux que le délicat critique n'était apte à étudier par le menu la « Maison de Victor Hugo » ; sachons gré à la librairie Hachette de lui avoir confié cette étude et aussi de l'avoir produite en une édition, sinon de grand luxe, du moins très soignée. Pour énumérer, même sommairement, tout ce qui a été écrit sur l'illustre auteur de *Notre-Dame-de-Paris* ou sur son œuvre, il faudrait des pages entières du *Bulletin du Bibliophile* ; le livre de M. Arsène Alexandre est, en quelque sorte, le commentaire indispensable de toutes ces études ; il est le guide le plus sûr et le mieux informé que puissent souhaiter les visiteurs ; il restera, pour tous, un ouvrage documentaire très précieux à consulter.

Dans cet ancien hôtel de Guéménée qu'habita longtemps Victor Hugo et « où se développa sa gloire et où son génie commença de s'épanouir », des mains pieuses ont réuni les souvenirs les plus parlants. Dès l'entrée, dans l'escalier, des œuvres d'art et des documents curieux. Un étage est consacré aux peintures, gravures et sculptures des

contemporains du maître; au second étage, voici une galerie de peinture où des toiles, des dessins d'artistes actuellement vivants ont été groupés; puis vient la bibliothèque, dont M. Paul Beuve a la garde, et qui renferme, dans toutes les éditions les plus rares, les œuvres de Victor Hugo et les milliers d'estampes se rapportant soit à la vie du poète soit à son œuvre. Enfin, au-dessus, l'appartement qu'il occupa jadis et dans lequel on a réuni ses travaux d'art, meubles, sculptures sur bois, dessins, etc. Mentionnons également la collection, formée par M. Beuve, d'objets de toutes sortes : pipes, bouteilles, cartes postales, boîtes d'allumettes, etc.

Mais ce n'est pas une description du Musée Victor-Hugo qu'il s'agit de refaire ici; M. Arsène Alexandre l'a trop minutieusement donnée du sol jusqu'au grenier, dans son curieux ouvrage. Dans les onze chapitres qui le composent, que de notes intéressantes, que de renseignements inédits! Les chapitres 5, 6 et 7, relatifs à la bibliothèque et aux collections de dessins de Victor Hugo, ont particulièrement retenu notre attention et les amis du livre ne manqueront pas d'y recourir; ils y trouveront maints détails sur des exemplaires avec dédicaces, sur des raretés bibliographiques, sur les dessins du maître.

Le livre de M. Arsène Alexandre, qui est un livre de documents, n'a pas toutefois l'aridité de certains ouvrages documentaires; ses descriptions fidèles sont accompagnées d'anecdotes authentiques et de récits attachants; il est d'une lecture tout à fait agréable. Ajoutons qu'une grande quantité de gravures (reproductions de portraits, d'estampes, de dessins, de tableaux, de sculptures, de vues) accompagne heureusement le texte; un très beau portrait en héliogravure de Victor Hugo d'après Bastien-Lepage est placé en regard du titre.

La maison Hachette a, selon ses habitudes, bien fait les choses et, parmi ce genre d'ouvrages, la *Maison de Victor Hugo* est certainement un des plus réussis que l'on puisse trouver.

G. V.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Ex-libris, etc.

— Le Théâtre alsacien, par Henri SCHOEN. Bibliographie complète du Théâtre alsacien. Biographie des auteurs. Avec 60 gravures; *Strasbourg, F. Staat*, in-18 (3 fr. 50).

— Annuaire de la Société des Amis des livres, 1903. XXIV[e] année. *Paris, L. Conquet (L. Carteret et C[ie] succ[rs])*, in-12.

50 ex. seulement ont été mis dans le commerce (7 fr. 50).

Publications de luxe.

Chez H. Floury :

— Camille LEMONNIER. — Constantin Meunier, sculpteur et peintre. Illustré de 32 planches hors texte, eaux-fortes, héliogravures, héliotypies, etc., et de très nombreux dessins dans le texte. Pet. in-4.

Tiré à 50 ex. sur pap. du Japon (50 fr.); et à 900 ex. sur pap. vélin (25 fr.)

Librairie de la Collection des dix (A. Romagnol) :

— Anatole FRANCE, de l'Académie française. — Le Lys rouge. Illustré par A.-F. Gorguet de 50 compositions dont un portrait d'après nature d'Anatole France. En-têtes et cul-de-lampe gravés sur bois par Dutheil, Desmoulins et Romagnol. Planches hors texte gravées à l'eau-forte et en couleurs par Ch. Thévenin. Pet. in-8[o] jésus.

Tiré à 10 ex. (format in-4[o], texte réimposé) sur pap. d'Arches, 3 états des planches hors texte (état en noir, état terminé en couleur avec la remarque, état avant la lettre) et une suite sur Japon pelure des bois du texte tirée à la main (n[os] 1 à 10) 90; ex. sur pap. du Japon à la forme et sur pap. vélin d'Arches, 2 états des planches hors texte (état terminé en couleurs avec remarque, état avant la lettre) et une suite sur Japon ou Chine des bois du texte (n[os] 11 à 100) à 300 fr.; 175 ex. sur pap. vélin d'Arches (état terminé avant la lettre des planches hors texte) n[os] 101 à 275, à 150 fr.
Il a été tiré, en outre, un ex. comprenant toutes les compositions de Gorguet et tous les états, y compris les bons à tirer *(A souscrire)*.

Publications diverses.

— Adolphe Retté. — Le Symbolisme. Anecdotes et souvenirs. *Paris, A. Messein*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 10 ex. sur papier de Hollande (10 fr.)

— Louis de Fourcaud, professeur d'esthétique et d'histoire de l'art à l'École nationale des Beaux-Arts. — François Rude, sculpteur, son œuvre et son temps. Illustré de 16 planches en similigravure. *Paris, librairie de l'Art ancien et moderne*. in-8° raisin (12 fr.)

— Jules Lemaitre, de l'Académie française. — Théories et impressions. *Paris, Société française d'imprimerie et de librairie*, in-18 (3 fr. 50).

— Emile Faguet, de l'Académie française. — Propos littéraires. Deuxième série. *Paris, Société française d'imprimerie et de librairie*, in-18 (3 fr. 50).

— Louis Bonneville de Marsangy. — Madame de Beaumarchais d'après sa correspondance inédite. Avec un portrait de Mme de Beaumarchais d'après une miniature du temps, in-8 (4 fr.).

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES PLANCHES

ERRATA

Page 382, lire : Lachèvre au lieu de *Lacheyre*.
Page 451, ligne 9, lire : *objets de haute curiosité* au lieu de *fac-similés*.
Page 454, ligne 18, lire : *sévérité* au lieu de *sincérité*.
Page 614, ajouter la note suivante : (1) *Rec. de 1667* (*IIe p.*) *p. 209*.

Vendôme. — Imprimerie F. Empaytaz

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, rue Saint-Honoré
et 16, rue d'Alger.

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger

---

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes) ainsi que, les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc*

Le Propriétaire-Gérant

H. Leclerc.

Vendôme. — Imp. Français EMPAYTAZ

